Revue d'Alsace

Joseph Liblin, August Gasser, Angel Ingold

Digitized by Google

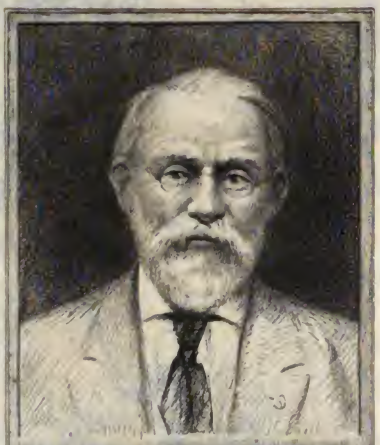

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

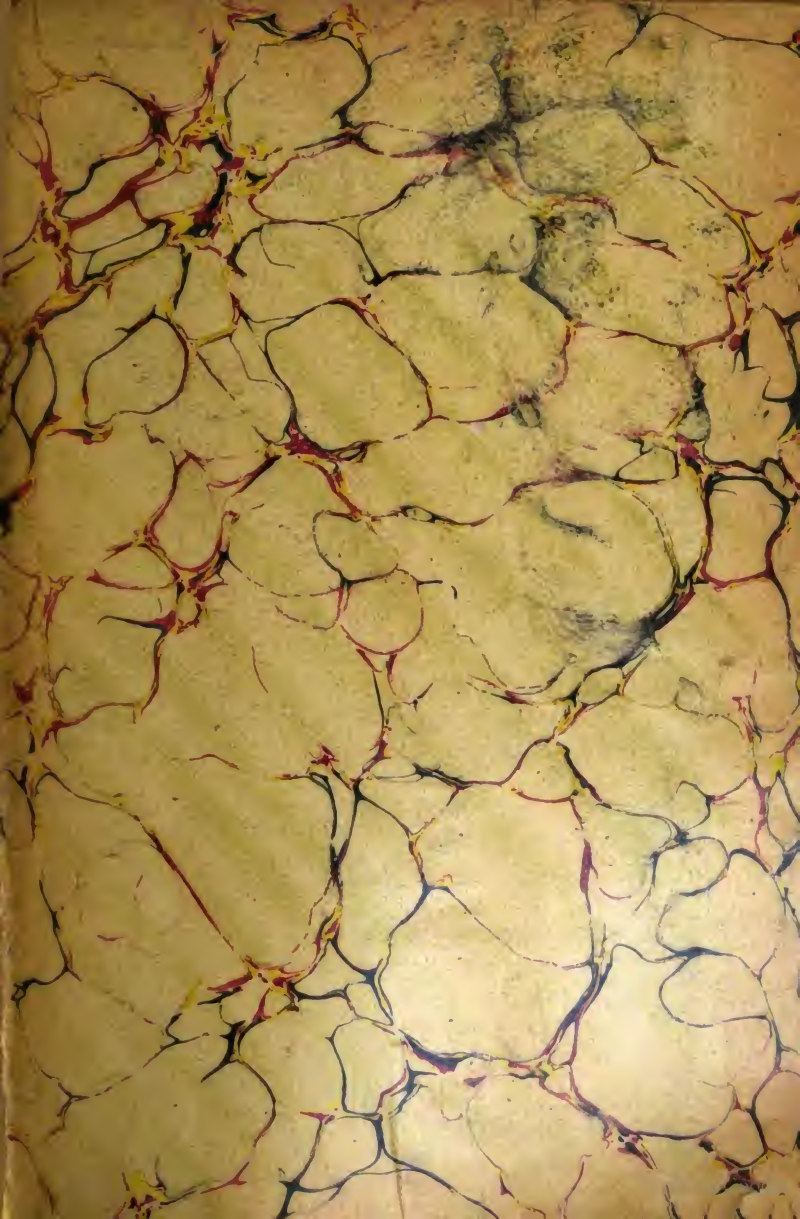

DC
610
.A31
R4
V.36

REVUE D'ALSACE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

TOME XIVe DE LA NOUVELLE SÉRIE

ET

TOME XXXVIe DE LA COLLECTION

COLMAR
jusqu'en 1871

BELFORT
1, Rue de l'Eglise, 1
depuis l'annexion

1885

Digitized by Google

Dunning
Nyhoff
6-8-27
15137

GLOSSOGRAPHIE

DES

PATOIS DE L'ALSACE

INTRODUCTION

Au siècle dernier, J.-D. Schœpflin, s'occupant de la langue parlée en Alsace avant l'occupation romaine, dit que le celte, ce qui n'est pas contesté, était la langue des populations; que dans le cours des siècles cette langue subit fatalement deux transformations profondes à la suite de la domination romaine d'abord et en second lieu à la suite des invasions teutones; que malgré ces invasions la langue celtique ne s'éteignit pas complètement et que du contact forcé avec les dialectes romain et tudesque naquit le patois roman qui est en usage dans certaines parties de l'Alsace, dans la Lorraine et la Franche-Comté.

Schœpflin reconnaît implicitement que de l'amalgame successif des trois langues qui se disputèrent, pendant de longs siècles, leur existence sur la rive gauche du Rhin, naquit également le patois tudesque qui est encore aujourd'hui la langue populaire de la Haute et de la Basse-Alsace.

Traitant spécialement du patois roman, Schœpflin dit : qu'il s'est mis en rapport[1] avec des personnes versées dans la

[1] *Adhibui barbaræ hujus linguæ vulgaris peritos, quibus latinæ quoque et germanicæ usus est, atque cum illis receptarum rerum vocabula examinavi, quibus excussis enatum est „Idiotici Romano-Barbari specimen breve", quod lectori, ceu vocum singularium, nulli linguæ notarum, in fine proponimus.* (*Alsat. illust.*, tome I. pag 92.)

Digitized by Google

connaissance de cet idiome ainsi que des langues latine et allemande, et que de cette étude est sortie la courte liste de mots sans parenté réelle ou apparente avec le latin ni avec l'allemand, liste qu'il met sous les yeux du lecteur dans l'espoir que d'autres historiens se livreront à de semblables recherches sur les différents dialectes usités en d'autres provinces. Il ajoute que déjà de son temps, Otfrid, le moine de Wissembourg, a exprimé le même sentiment à propos des poésies *theotiscæ* du IXe siècle, qu'il désigne même sous le nom de poésies françaises[1] dans sa préface dédicatoire à Liutbert, archevêque de Mayence.

Ainsi, pour Schœpflin, les mots qui, dans le patois roman, n'ont aucune parenté, réelle ou apparente, avec le latin ni l'allemand, sont les vestiges, plus ou moins altérés, de la langue celtique des bords du Rhin, de la Lorraine et de la Franche-Comté ou de l'ancienne Gaule belgique et séquanaise.

Plus loin, Schœpflin réfute l'opinion émise par un assez grand nombre d'auteurs que la première langue parlée en Alsace dérivait du tudesque[2]. Schœpflin n'admet pas non plus que la langue grecque soit entrée pour une part quelconque dans la formation de notre dialecte roman. La raison qu'il en donne est que jamais nos celtes du Rhin n'ont été en contact avec la colonie qui a fondé Marseille. Nous ne nous arrêterons pas aux autres preuves qu'il fournit à l'appui de cette thèse, notre but consistant simplement à constater que selon lui, le patois roman n'a d'autre origine que la langue celtique primitive et les emprunts successifs qu'il dut faire au patois romain et à l'idiome tudesque des envahisseurs.

[1] *Hujus enim linguæ Theotiscæ, quam etiam franciscam appellat, barbaries, ut est „inculta et indisciplinabilis“*, etc. (*Loc. cit. nota 4.*)

[2] *Verum hac de re peculiari „Excursu“ differendi nobis dabitur occasio; ubi, ad quam gentem nomen Celtarum olim proprie atque primario pertinisse videatur, investigaturi sumus.* (*Loc. cit.*, pag. 94.)

Digitized by Google

Du sillon ouvert par le père de notre histoire d'Alsace, découlent naturellement les propositions suivantes :

I. Dégager du *patois roman* les mots qui, en réalité ou en apparence, n'ont rien de commun avec le latin ni l'allemand ;

II. Dégager du même patois les mots qui, en réalité ou en apparence, dérivent du latin ;

III. Dégager de ce patois les mots qui, en réalité ou en apparence, dérivent de l'allemand ;

IV. Et enfin, dégager du patois tudesque de l'Alsace les mots qui, en réalité ou en apparence, n'ont rien de commun avec l'allemand.

C'est la méthode que Schœpflin a adoptée dans son *Idioticum* rudimentaire[1], qu'il convient de reproduire ici comme point de départ des recherches que les Folkloristes alsaciens se proposent de faire sur le terrain qui vient d'être délimité.

Idioticum *linguæ romano-barbaræ, vulgo Patois, quæ in Alsatia viget, seu specimen vocum, quæ nec cum Latinismo, nec cum Teutonismo, commune quid habent.*

ROMANO-BARBARÆ	LATINE	GALLICE
Ailombrate	Hirundo	*Hirondelle*
Aiquiaisse	Pica	*Pic*
Aïtschégeon	Blatta	*Teigne*
Baibaine	Cucurbita	*Citrouille*
Baichatte	Puella	*Fille*
Bâne	Cœcus	*Aveugle*
Baniquiait	Strabo	*Louche*
Bât	Bufo	*Crapeau*
Beuné	Fons	*Fontaine*
Biasson	Pirum silvestre	*Poire sauvage*
Boérre	Anas	*Canard*
Breuya	Fraus in ludo	*Tricherie au jeu*
Côle	Calantica	*Bonnet de femme*
Chiasai	Animo linqui	*S'évanouir*
Chioëchai	Flare	*Souffler*

[1] *Loc. cit.*, pag. 97.

Digitized by Google

ROMANO-BARBARÆ	LATINE	GALLICE
Chyelle	Debilis	*Faible*
Coincoërre	Scarabeus	*Hanneton*
Combe	Vallis	*Vallée*
Creuchon	Furfur	*Son*
Dscherainne	Gallina	*Poule*
Dschenâi	Magus	*Sorcier*
Eplûe	Scintilla	*Etincelle*
Eqyeupai	Spuere	*Cracher*
Eqysse	Sipho	*Seringue*
Fuate	Pinus	*Pin*
Geainyai	Mentiri	*Mentir*
Goëné	Tunica fœminea	*Juppe de femme*
Grêlon	Ruga	*Ride*
Gruate	Jecur	*Foye*
Kervoigié	Sutor	*Cordonnier*
Lavon	Tabula lignea	*Planche*
Mésé	Leprosus	*Lepreux*
Nonnai	Merendare	*Gouter*
Qyaisse	Lebes	*Poèle*
Qyeudre	Corylus	*Noisetier*
Qyeuniat	Spurius	*Bâtard*
Qyeutschi	Hortus	*Jardin*
Raigaitsche	Tenax	*Tenace*
Sevré	Frons	*Front*
Taichyate	Pessulus	*Loquet*
Téfion	Cimex	*Punaise*
Trâce	Bilix	*Coutis*
Voeteusse	Favilla	*Cendre chaude*

Après Schœpflin en 1751, vint Butenschœn qui fournit à l'annuaire du Haut-Rhin de l'an XIII (1804-1805) une liste de cinquante-sept mots patois en regard desquels il donne les mots celtiques, latins, allemands et français. Voilà à peu près tout ce que nous possédons en fait de recherches du genre de celles que Schœpflin recommandait relativement à notre patois roman de l'Alsace. Il va de soi que nous faisons abstraction des livres d'Oberlin concernant le patois du Ban-de-La-Roche, de Fallot, concernant le patois de la principauté de

Digitized by Google

Montbéliard et qui tous deux engagent la question dans des voies différentes de celle que Schœpflin préconisait.

Le classement ou la division que nous adoptons implique sans doute une visée étymologique générale. Mais nous devons faire remarquer que le système est imposé par le plan que nous avons cru devoir suivre et qui a été tracé par Schœpflin. En le respectant strictement, nous nous plaçons au contraire sur un terrain étranger aux études de la linguistique proprement dite, aux discussions des étymologistes, aux essais généraux ou particuliers de philologie, ainsi qu'au domaine des grammairiens. Nous faisons simplement acte d'hommes de bonne volonté qui ont peut-être le tort de penser qu'une méthode rationnelle est toujours la meilleure à suivre lorsqu'on a le désir d'arriver à un résultat scientifique, si petit qu'il puisse être.

Or, toutes les informations qui vont suivre ont été puisées aux sources vivantes de nos modernes populations de la campagne. Elles sont loin d'offrir un ensemble aussi complet que nous l'aurions désiré. Mais, fidèles à la maxime qu'il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire la veille, nous les livrons à l'appréciation du lecteur, sauf à les enrichir ultérieurement et à les rectifier, s'il y a lieu, dans la mesure de l'appui que l'on voudra bien nous donner et que nous sollicitons de toutes les personnes qui prennent de l'intérêt à l'histoire de leur pays.

F.-K.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

IDIOME TUDESQUE

Je pense qu'il n'est pas médiocrement important, dans un travail tel que celui qui nous occupe, d'écrire les mots collectionnés et les exemples qui les accompagnent pour en préciser le sens, de manière que les personnes au courant de nos divers idiomes, ainsi que celles qui ne sont pas encore familiarisées avec ces idiomes, puissent, sans éprouver trop de difficultés, les lire à première vue.

Je me suis en conséquence appliqué à rendre mon écriture aussi conforme que possible à la prononciation locale sans qu'il soit nécessaire de longues et multiples explications, qui loin d'en faciliter la lecture, ne serviraient qu'à embarrasser' et à éloigner les personnes qui s'intéressent aux travaux de ce genre.

Il me suffira de faire remarquer que :

L'*à* accentué doit se prononcer comme l'*a* français ;

L'*a* non accentué comme l'*a* allemand ;

L'*â* avec un accent circonflexe comme deux *a* consécutifs en allemand ;

L'*ä* avec un tréma comme l'*ae* allemand ou l'*ai* en français;

L'*ô* avec l'accent circonflexe comme deux *o* consécutifs en allemand;

L'*u* comme l'*u* allemand, c'est-à-dire *ou;*

L'*ü* avec un tréma comme l'*u* français;

L'*e* à la fin d'un mot, comme l'*a* français légèrement prononcé.

Dans certaines localités du Sundgau et dans une partie de la Suisse allemande et du haut-duché de Bade, le *ch* au commencement d'un mot se prononce avec un son guttural que les Français parviennent difficilement à bien rendre, mais qui est encore en usage dans la langue espagnole et dans toutes

Digitized by Google

les langues des peuples orientaux y compris les Grecs. Ce son guttural, très usité encore dans le patois vosgien qui a beaucoup conservé du langage celte, tend peu à peu à se perdre dans le Haut-Rhin, et à être remplacé par la consonne simple *k* ou par *k* suivi d'un *h* aspiré.

LOUIS ROESCH.

A

Âse. — S'emploie dans la Basse-Alsace avec la préposition *von*, signifie : de soi-même. *Das geht von âse;* cela va de soi-même. *Es isch von âse e so kumme;* cela est venu ainsi tout seul. Pourrait venir du latin *a se.*

Âïse. — Clou, furoncle; en allemand *Blutgeschwür. Wenn ihr diè Âïse nit üssdrucke, so kemme noch andere dernàwe;* si vous n'exprimez pas le pus de ce furoncle, il en poussera d'autres à côté.

Agle. — Glumellules de l'orge, du seigle, du froment; en allemand *Speltze. Es isch mer en Agle ins Aug kù;* il m'est entré une glumelle dans l'œil.

Âmôle. — Tache de naissance, signe, grain de beauté; en allemand *Muttermal. Das Kind hat en Âmôle im Gsicht, me sàït si Müeter heïg e Glüst g'ha no rothem Wi;* cette enfant a une tache à la figure, on dit que sa mère a eu une envie de vin rouge.

Allegelte. — (Basse-Alsace) à chaque instant, à tout bout de champ. *Er kùmmt allegelte züe mer laufe.* Il vient à chaque instant courir chez moi.

Âne. — Désigne le lieu où l'on va.

Ànàïme, ànàiwe, ànàïmis, ànàïwes. — Se dit aussi «*enaïme, enaïwe, enaimis, enaïwis, enaiwes,* suivant les localités.» Quelque part. *Er isch ànaiwes ane gange;* il est allé quelque part.

Âne. — De l'autre côté, *àne iwere,* en face. *Âne an der Bach;* de l'autre côté de la rivière. Quand on dit de quelqu'un dans la Haute-Alsace : *Er isch von àne iwere;* cela veut dire qu'il est de l'autre côté du Rhin ou Badois.

Anke. — Veut dire beurre frais dans la Haute-Alsace et en Suisse, tandis que dans la Basse-Alsace ce mot signifie beurre fondu. *Chromet siessen Anke!* (Hebel); achetez-moi du beurre frais!

Ankeschüm. — Dépôt du beurre fondu.

Ankeschnitte. — Tartine de beurre (Haute-Alsace).

Digitized by Google

Ankeschmirr. — Même signification (Basse-Alsace).

Anplarre. — (Strasbourg), regarder quelqu'un fixement. *Er hat mich angeplarrt als wenn er mich noch nie gsehn het;* il m'a regardé comme s'il ne m'avait jamais vu.

Anklotze. — Même signification.

Arantze et **Anrantze.** — Aborder quelqu'un en lui parlant brusquement. *Der growe Kàrl hat mi âgrantzt;* ce grossier personnage m'a brusquement interpellé.

Àtte, Àtti. — Père, vieux allemand *Atta,* en langage enfantin *Tàtte,* en allemand israélite *Ette,* en roumain *Tàtoul,* en Suisse *Atti. Druf wo der Aetti si Tùback gschnitzelt het* (Hebel); puis, quand le père eût fini de couper son tabac.

Aschkriechle, Aschkriesle. — Espèce de sorbe (*pyrus torminalis*).

Aschkriechler, Aschkriesler. — Se dit de certains vins d'Alsace qui après quelques années de conserve prennent le goût de la sorbe. *Der Elfer, der Vierredrissiger, der Sexevierziger un der fünfesechziger sin àschkriesler worde;* les vins de 1811, de 1834, de 1846 et de 1865 sont devenus *aschkriesler,* c'est-à-dire ont pris le goût de la sorbe.

Ammet. — (Sundgau), autrefois naguère. *Er isch ammet züe is ku;* il venait autrefois nous voir.

B

Balge. — (Haute-Alsace, bords du Rhin), gronder. *D'bése Kinder thüet me balge;* on gronde les enfants méchants.

Bànaïche. — Dompter, faire obéir, maintenir (Haute-Alsace). *Der bése Bùà isch nit z'bànaïche;* il n'est pas possible de maîtriser ce méchant garçon. Allemand *bändigen.*

Bark. — Cochon châtré, diminutif *Bàrkle.*

Bàrtze. — Faire un travail pénible qui vous force à respirer bruyamment (Haute-Alsace). *Am Holzspalte bàrtze;* s'échiner à fendre du bois. *Bärtze* (Basse-Alsace).

Baschge. — (Bords du Rhin), mesurer ses forces en luttant. *Alle Suntig zówe baschge d'Büewe mit enander im Grassgarte;* tous les dimanches après midi, les garçons luttent ensemble dans le verger.

Batte. — Être utile, servir à quelque chose. *Es nutzt und batt nix;* tout cela ne sert absolument à rien.

Bause, Bàïse. — Fouiller, fureter par curiosité dans le but de dérober. *D'Säck, d'Schùblade ùsbause;* fouiller dans les poches, fureter dans les tiroirs (Haute-Alsace).

Digitized by Google

Béeler. — Nom que les enfants donnent à une noix plus grosse que les autres qui leur sert de boule, et dans laquelle ils coulent du plomb fondu pour la rendre plus lourde.

Béetsch. — Nom que les enfants donnent au jeu à la première noix du rang et qu'ils placent ordinairement debout. *Mit em Béeler uf der Béetsch spicke.* Lancer en visant la noix qui sert de boule sur celle qui est la première dans le rang.

Betz. — Calotte (Lorraine allemande).

Bige, ufbige. — Un tas rangé. *Holzbige;* bûcher, ranger en tas.

Bigger. — Un bidet. *Essigbigger;* mauvaise rosse maigre avec laquelle voyageaient autrefois les marchands de vinaigre ambulants.

Bilgere, Bildere, Zahnbilgere. — Les gencives.

Bingges. — Petit garçon malingre. *Schillebingges;* qui est malingre et louche à la fois.

Bücker. — (Haute-Alsace), *à Bücker gàh;* donner un coup sur la tête avec le doigt majeur replié.

Bisi. — Chat, diminutif *Bisele,* petit chat. *Unser Bisi hat à Müs g'fange;* notre chat a pris une souris.

Büffel. — Veste, sarreau en peau, vêtement des guerriers gaulois, surtout habit à pans avec poches (Haute-Alsace). *Frau gieb mer mi Suntigbüffel;* femme donne-moi ma veste de dimanche.

Bittig. — Cuve à vendange de la contenance d'environ deux hectolitres. *Mer hàn acht Bittig gmacht en unsrer Ràve;* nos vignes nous ont donné huit cuves de raisin. Analogie avec l'allemand *Bütte.*

Bitzele. — Un peu, en roumain *boutzintel. Lach e bützele;* riez un peu. *A bützele Brod;* une bouchée de pain. Analogie avec l'allemand *Bischen,* une bouchée.

Biwelà. — Bouton, éruption cutanée. *Er hat s'Gsicht ganz voll Biwelà;* il a la figure remplie de boutons. Se dit à Strasbourg *Pfutze* et vers Sarreguemines *Pütte.*

Blàje. — Bouder (Haute-Alsace).

Blàji. — Boudeur »

Blàtz. — Pièce que l'on met sur les habits déchirés, par extension croûte, exhémat, éruption cutanée.

Blàtze. — Rapiècer, raccommoder; de là *verblàtzt,* qui est rapiècé.

Blód. — Blouse (Haute-Alsace et bords du Rhin). *Am Wàrtig trage d'Bürslitt e Blód;* les paysans portent la blouse pendant la semaine. Le mot s'est conservé dans le patois des environs de Belfort et des Vosges avec la même signification.

Digitized by Google

Blôn. — Place. *Uf dem Blôn wagst nit;* il ne pousse rien sur cette place. *Stàffisblôn* (Strasbourg), place Saint-Etienne.

Bludd. — Nu (Haute-Alsace). *Die Hàïdekinder thien halb bludd umenander laufe;* les petits zigans courent demi-nus. En strasbourgeois *naggicht,* de l'allemand *nackt.*

Blumpe. — Tomber maladroitement, *aweblumpe* même signification. Analogie avec l'allemand *plump,* lourd, grossier et avec le français *plomb.*

Blügse. — Tromper, frustrer (Haute-Alsace).

Bluntze. — Boudin (bords du Rhin, Suisse), Hebel.

Bôle. — Lancer. *Verbôle;* lancer sur un but (Haute- et Basse-Alsace). *Mir hànn e mit Stàï verbôlt;* nous lui avons lancé des pierres. Analogie avec le grec βαλλειν, jeter.

Bôlauge. — Se dit des yeux qui sortent de la tête.

Bolli. — Sorte d'anneau ou bourrelet fortement ouaté dont on entoure la tête des enfants pour les empêcher de se faire du mal en tombant. *Wenn das Kind kàï Bolli hàt àghâ, so hàt s'i, wo's gfalle isch, der Kopf verschlage;* si cet enfant n'avait pas eu son bourrelet, il se serait cassé la tête en tombant.

Bôse. — Une botte de paille de seigle.

Bôse. — Verbe. *Der Wàise bôse;* battre l'extrémité des gerbes, les ébaucher avant de les étaler pour les battre.

Bôsge. — Commettre une méchanceté (Haute- et Basse-Alsace, Suisse, bords du Rhin). *Mûeterli was het er bôsget?* (Hebel); petite mère, quelle méchanceté a-t-il commise?

Bossel. — Domestique pour faire le gros ouvrage. *Er isch der Bossel im Hüss;* on l'emploie dans la maison à faire le gros ouvrage.

Bossle. — Action de faire les travaux grossiers du ménage.

Bràgle. — Griller. *Bràgelte Hàrdepfel;* des pommes de terre grillées (Haute- et Basse-Alsace, Suisse).

Bränte. — Tonne étroite et allongée dans laquelle on transporte le lait, soit à dos, soit sur une voiture à deux roues, spéciale aux laitiers de la Haute-Alsace et de la Suisse. On appelle par extension *Bränte* une tabatière en écorce de bouleau ou de cerisier, ayant la même forme que cette tonne.

Brentz. — Eau-de-vie, goutte (Haute-Alsace, Suisse, bords du Rhin). *Trinke mer e Schlückli Brentz!* (Hebel); allons prendre une goutte.

Brésele. — *Brésemle* dans certaines parties du Sundgau, *Bréesel* à Strasbourg. Une miette, un fétu, un rien. *Der Vater weiss kein Bréesel*

Digitized by Google

dervon; le père n'en sait mèche. *I ha kei Brésemle vo dàr Tarte gàsse;* je n'ai pas mangé une miette de ce gâteau.

Briegge. — Gémir en pleurant (Suisse et bords du Haut-Rhin). *S'Kàtterli het briegget un bàttet im verissene Bàtbuech* (Hebel); cependant la Catherine pleurait en gémissant et lisait dans son livre de prières déchiré.

Bryt. — (Strasbourg), jeune fille. *Bürebryt;* jeune domestique de la campagne des environs de Strasbourg. *Brydel,* diminutif de *Bryt.*

Bruttle. — Grommeler, gronder à demi-voix, parler entre les dents. *Er tüet nix als brutlle de ganze Tàui* (Strasbourg); il ne fait que grommeler du matin au soir.

Bschiése. — Être abondant, qui rend bien. *Dies Jôhr bschièst d'Arn gûàt* (Haute- et Basse-Alsace); la moisson rend bien cette année. *Er mag schaffe wie n'er will, s'bschièst em nit;* il a beau travailler, son travail ne fructifie pas.

Bschisse. — Tricher. *Wer im Spiel bschisst, isch kai ehrliger Mann;* celui qui triche au jeu est un malhonnête homme.

Bschisser. — Tricheur.

Bübse. — Vesser (Basse-Alsace).

Bübser. — Une vesse (Basse-Alsace).

Bübbe. — (Sundgau), faire ses besoins. *Hôsebübber;* qui fait dans ses culottes, se dit d'un poltron.

Bübber. — (Sundgau), le fessier.

Bugse. — Les pantalons (Lorraine allemande). *D'Bugse schüttle;* secouer, mettre bas ses culottes.

Busper. — Alerte, gaillard, accorte, à la mine éveillée. *E busper Màidle* (Hebel); une jeune fille à la mine éveillée.

Bumbel. — Bosse, paquet, d'où *Bumbelsack,* bagate (la), poches que les femmes de la campagne s'attachaient entre la robe et le jupon.

Hopsà Lisele, lüpf der Füess	Allons Lisette, lève ton pied
Kumm mer wàn ge tânze.	Viens, nous allons danser.
Stoss di Brod in Bumbelsack	Fourre ton pain dans la bagate
Un ich mïs in Ranse!	Et moi le mien dans le ventre.

Büddel. — (Strasbourg), une rouleuse, une femme de mauvaise vie.

C

Chôr. — Canaille, au pluriel *Chorres,* même signification.

Lumpechôr, Lumpeghôr. — Canaille vagabonde. *S'zièht e Wisch Lumpechôr im Land umme;* un tas de vagabonds parcourent le pays.

Digitized by Google

Chumlig, gchumlig. — Qui est commode. *Der Ofe isch chumlig, me kâ drin brote un bache;* ce fourneau est commode, il peut servir à rôtir et cuire la pâtisserie.

D

Dàne. — De l'autre côté. *I bie bïm Nochber dàne gsieh;* j'ai été chez le voisin d'en face.

Dachtel. — (Strasbourg), une giffle. *Uff diss het er em e Paar Dachtle gän;* sur ce il lui administra une paire de giffles.

Dàïsem. — Le levain. *Im Matzedàïg isch kàï Dàïsem;* Dans la pâte des azymes on ne met pas de levain.

Dàlwe et **verdàlwe.** — Creuser, fouiller, enfouir (Haute-Alsace). *Delwe* (Basse-Alsace). Fait au participe passé *verdulwe. Der Gitzhalz hat si Gàld verdulwe;* cet avare a enfoui son argent. Analogie avec le latin *talpa,* taupe.

Dàmpes. — (Haute- et Basse-Alsace), une cuite, une pointe, un plumet, diminutif *Dàmpesle. Allen Owe hat der Michel si Dàmpesle;* tous les soirs Michel a sa petite cuite.

Dàntsche. — (Haute-Alsace), digue en bois ou en maçonnerie. On dit encore à Mulhouse: *Uffs Dollfüesse Dàntsche* pour désigner un établissement de la maison Dollfus, situé près d'une ancienne digue.

Dàtsche. — Battre, frapper avec la main plate. *De bése Kinder s' Fidle dàtsche;* corriger les enfants méchants en les frappant de la main plate sur le derrière.

Dàtscher. — Un battoir de lavandière. *S'Blunder dàtsche;* se servir du battoir en lavant le linge. *Abdàtsche* (Basse-Alsace), décamper.

Déble, Dewle, Débles, Dewles. — (Haute-Alsace), férule. *D'Schüelmeister derfe de Kinder nimme Dewles gà wie vor Zitte;* il n'est plus permis aux instituteurs de donner, comme autrefois, des férules à leurs élèves.

Deck. — (Lorraine allemande), souvent. *Er kummt deck zu uns;* il vient souvent nous voir.

Deffle et **verdeffle.** — (Haute- et Basse-Alsace), donner une série de giffles, flanquer une roulée. *Denne soll ich awwer verdeffelt hân!* (Strasbourg); quelle sacrée raclée je lui ai f....!

Dipfe et **Dipfi.** — (Haute-Alsace), casserole en fer. *Unser Keche het e güete Brodis im Dipfe;* notre cuisinière a un bon rôti dans la casserole.

Dipfele. — (Haute-Alsace), un point. *Me brücht mer nit die Dipfele uf d'i mache;* il n'est pas nécessaire de me mettre les points sur les i.

Digitized by Google

Dupfe signifie un gros point, comme celui que l'on fait avec le bout du doigt trempé dans l'encre.

Dittele. — Petite niaise (Haute- et Basse-Alsace). *Du dummes Dittele!* Oh la petite niaise.

Düttle. — Grande niaise. *Dumme Dütte;* grande sotte.

Dirmlig. — (Haute-Alsace), qui a le vertige. Se dit à Strasbourg *Dirmeltich. Wenn ich vom Minster n'abschau so wird's mer ganz dirmeltich;* quand je regarde en bas de la cathédrale je prends le vertige.

Doggele (s'). — *S'Doggelemànle, s'Duggelemànle* (Haute-Alsace), le cauchemar, latin *incubus.* Gnome qui, suivant la légende, se pose sur la poitrine des dormeurs pour les étouffer. *Er hat die Nacht s' Duggelemànle ghâ;* il a eu le cauchemar cette nuit. Dans la Basse-Alsace on dit *s' Rützel* et encore *s' Erdmànnel.*

Dolder (der). — (Haute-Alsace), la cime d'un arbre, se dit dans la Basse-Alsace *Doller,* par extension, la tête. — *Schlag em eis uf der Dolder;* donne lui un coup sur la tête. Analogie avec l'allemand *Dolde,* ombelle.

Dolge. — Une tache d'encre sur un cahier ou sur un livre (Haute-Alsace), *Dolges* (Basse-Alsace). *Gib acht dass de kàï Dolge uf di nei Büech machsch;* fais attention de ne pas faire de tache d'encre sur ton livre neuf.

Dosche. — Crapaud (Suisse et bords du Rhin). *Breite Dosche hüete dert e bzeichnete Chörper* (Hebel); de larges crapauds veillent là sur un corps maudit.

Dôtsch. — (Haute- et Basse-Alsace), lourdaud, maladroit. *A dummer, en àifäliger Dôtsch;* un homme bête, maladroit, idiot. Dans la Basse-Alsace, on désigne par le même mot une espèce de galette ou d'omelette.

Driwlière. — Tourmenter, embêter (Haute- et Basse-Alsace). *Er hat mi lang gnüàg driwelièrt, biss i ihm s' Jôwort gàh hâ;* il m'a assez longtemps tourmenté avant que je ne lui dise oui. Analogie avec le latin *tribulare.*

Drôle. — (Haute-Alsace), rouler; *awe-drôle,* rouler de haut en bas. *S' Bett awe-drôle;* rouler en bas du lit. Se dit aussi *dréele* et *awe-dréele* dans certaines localités de la Haute-Alsace.

Düelte. — (Haute-Alsace), conduite souterraine pour écouler les eaux, égoût, rigole de drainage.

Duàle. — (Basse-Alsace), même signification.

Dôle. — (Haute-Alsace et Lorraine allemande), même signification. *S' geht e Dôle unterm Isebahn durch;* il passe une conduite d'eau sous la voie ferrée.

Digitized by Google

Duble et **Duwle.** — Un liard (Haute-Alsace et bords du Rhin). *Duwwel* (Basse-Alsace). *Un so hàn se gspielt von ere Duble bis züenere Lüdor* (Hebel): et ainsi ils jouèrent depuis un liard jusqu'à un louis.

Dublefuxer et **Duwlefuxer.** — (Haute-Alsace), un lâdre, un grippe-sou. *Der alte Duwlefuxer hat mehr ass e Million Vermége;* ce vieux grippe-sou a plus d'un million de fortune. Se dit à Strasbourg *Makimmispitzer,* qui taille le cumin en pointe, et encore dans certaines localités de la Haute-Alsace *Linzespalter,* fendeur de lentilles, qui pousse l'économie à l'excès.

Dummle (sich). — Se dépêcher. *Dummel di, sunst kemme mer z'spoth;* dépêche-toi, sinon nous arriverons en retard.

Dunder. — *Pots-dunder!* sacrebleu! Analogie avec l'allemand *Donner,* tonnerre. *Dundersnett,* gentille à ravir. *Es isch so flinck on dundersnett* (Hebel); elle est si leste et si gentille.

Durâne. Partout. *Der Mann isch jetzt durane gsieh!* Mais cet homme a voyagé partout!

Düsse (sich). — Se faire petit pour ne pas être vu (Haute-Alsace et bords du Rhin). *Jo düss di numme wie de witt* (Hebel); oui, tu as beau te faire petit pour te cacher.

Düssele. — (Haute- et Basse-Alsace, bords du Rhin), marcher sans faire de bruit. *Was düsselet in de Hürste, was rüehret si im Laub?* (Hebel); qui est-ce qui marche là doucement dans les buissons, qui est-ce qui remue dans les feuilles?

Düsselig. — En se glissant, en ne faisant pas de bruit.

Düssele-mislès spiele. — Jouer à la souris qui se cache, au collin-maillard.

Düddle. — (Basse-Alsace), qui vous corne dans les oreilles, qui vous vient à l'esprit. *Mir düddelt nix e so* (Arnold, *Pfingstmontag*); à moi il ne vient rien de pareil à l'esprit.

E

Ebber. — (Haute-Alsace), quelqu'un, se dit *jemmet* dans la Basse-Alsace.

Ebbes et **ebs.** — Quelque chose (Haute- et Basse-Alsace). Allemand *etwas.*

Àcht, echt, àchterst, echterst. — (Suivant les localités), peut-être, par hasard. *Bin ich echt blind?* (Strasbourg); suis-je par hasard aveugle? *Het er mi echterst gseh?* (Hebel); m'aurait-il vu par hasard?

Digitized by Google

Egerte, Aegerte, agerte. — Qui est en jachère (Haute-Alsace et haut duché de Bade). *Der Aegerte Uehli* (Hebel); Ulrich de la ferme de la jachère.

Egelàse. — Lézard (Haute-Alsace), se dit:

Ejelàse. — (Vers Colmar.)

Ejedàsle. — (Vers Schlestadt.)

Heilàser. — En Lorraine allemande. En vieil allemand *egedassa*, en patois roman l'*édjèze*, et à Strasbourg *Jungfer Sarrah. Bi uns git's zweierlei Egelàse, grième uf em Fàld, un graue uf de n'alte Mûre;* nous avons en Alsace deux sortes de lézards, le vert dans les champs et le gris dans les vieux murs.

Èrgle. — Baquet (aux environs de Colmar). *Hòl mer en Èrgle voll Wasser am Brunne;* cherche-moi un baquet d'eau à la fontaine.

F

Fàrn. — L'an passé (Haute-Alsace). *Fàrn isch fast kàï Winter gsih;* l'an passé il n'y a presque pas eu d'hiver.

Fàndrig. — Quelquefois *fàrndrig*, de l'an passé. *Wo isch der fàrndrig Schnee?* où sont les neiges d'antan?

Fàttig. — Aile (Haute-Alsace).

Fetti. — Id. (Basse-Alsace).

Flettwisch. — Id. (aux environs de Seltz).

Ferderst (d's). — Devant, en tête. *Dàr wo si Sach am beste ghah, derf d'ferderst sitze;* celui qui sait le mieux sa leçon osera se mettre à la tête du banc.

Fechtel et Fochtel. — Eventail, *Windfechtel, Windfochtel.* En allemand *Fächer.*

Fetzle. — Blaguer quelqu'un. *Dû brüchsch nième z'fetzle, s'gitt no gschèidere as dû;* tu n'as besoin de blaguer personne, il y en a de plus malins que toi.

Fetzel et Fetzler. — Blagueur.

Fidle. — (Haute-Alsace), le bas du dos.

Figgedewis. — (Haute-Alsace), un malin, un demi-savant. Les paysans de la Haute-Alsace appellent ainsi un homme qui est plus malin, qui a plus d'instruction que le vulgaire. A Strasbourg on dit *s'isch e Kautz*, c'est un malin. On dit encore d'une personne qui prétend trancher toutes les questions: *s'isch à Pfiffküs*, c'est un madré. Allemand *pfiffig*, madré.

Digitized by Google

Finke. — Babouches (Strasbourg).

Firwàre. — (Haute-Alsace), courtillière. En allemand *Maulwurfsgrille. D' Firwàre mache im Frièjjohr grôse Schade in de Gàrte;* les courtillières font au printemps beaucoup de dégâts dans les jardins.

Fisigugges. — (Suisse), même signification que *Figgedewis* (Moschenrosch, 1577, *Strafschriften*). Ce mot, ainsi que le mot *Pfiffikus*, est peut-être une altération du mot latin *physicus*, médecin, magicien.

Fitzer. — Faquin (Haute-Alsace). *D' Fitzer ùs der Stadt kemme in Dörfer uf d' Kilwe;* les faquins de la ville viennent à la fête des villages.

Fitze. — (Haute-Alsace), fouetter. *D' béese Kinder fitzt me mit der Rüàde;* on donne la verge aux petits enfants méchants.

Fleckling. — (Haute-Alsace), un madrier. *Us e me Eichbaum Fleckling sàge;* scier un tronc de chêne en madriers.

Fotzle. — Des loques, des guenilles.

Fotzlig. — Qui tombe en loques.

Fotzel. — Un homme déguenillé.

Füre (geh). — S'avancer. *Gesch mer hinterem Tisch füre!* Veux-tu bien sortir de derrière la table!

Füerig. — Drôle, drolatique, à Strasbourg *füerich. Dess isch mer emol à füeriche Gschicht;* c'est pour le coup une bien drôle d'histoire.

Fuggere et **verfuggere.** — Droguer, bazarder, dissiper. *Der Fülànzer hat si ganz Vermége verfuggert;* ce fainéant a dissipé toute sa fortune.

G

Gàder. — Tendons qui se trouvent dans la viande bouillie et qu'on ne peut mâcher; (Haute-Alsace) *gàdrig,* viande qui renferme de ces tendons.

Gâger. — Un jars, allemand *Gänserich,* se dit *Gâgi* dans le Sundgau et *Gunzer* dans la Lorraine allemande. On dit d'un petit garçon dont la chemise sort par le derrière des culottes: *Der Gâger lauft em nô;* le jars court après lui. *Er hàngt der Gâgi ùse;* même signification.

Gàï. — Ce mot a double signification suivant qu'il est précédé de la préposition *in* ou *auf. Ufs Gàï geh,* l'action d'aller à la campagne pour acheter des bêtes destinées à la boucherie. *In's Gàï geh,* aller sur les brisées d'un autre, pour courtiser une fille, pour contrecarrer un marché. *Der Metzger geht ufs Gàï;* le boucher s'en va aux achats. *I hâ welle das Hüss kaufe, awer s'isch mer e Jüd ins Gàï ghuh;* j'ai voulu

Digitized by Google

acheter cette maison, mais un juif est venu contrecarrer mon marché. Analogie avec l'allemand *Gau*, canton, contrée.

Gaïtsche. — Barbotter dans l'eau en la faisant sortir du vase qui la contient; par extension, habler, parler à tort et à travers (Haute-Alsace.

Gaïtscher. — (Haute-Alsace), hableur. *Wer erlèest mi vo dàm verflüechte Gaïtscher?* Qui me délivrera de ce maudit bavard.

Gàll (awer). — N'est-ce pas? au pluriel *gàllet awer?* (Haute-Alsace). A Strasbourg, *gell* et *gellet awer?*

Galtz. — Cochon châtré (Haute-Alsace).

Galtzen. — Châtrer (Haute-Alsace); *gältzen* (Basse-Alsace); allemand, *geilen*.

Galtzer. — Châtreur (Haute-Alsace); *Gältzer* (Basse-Alsace; allemand, *Geiler*.

Gàtzi. — (Haute-Alsace et Suisse allemande), poche en cuivre, bois ou fer blanc pour puiser l'eau.

Gàse. — Donner la becquetée aux petits oiseaux. *Hasch dï Amsle scho gàst?* As-tu déjà donné la becquetée à ton jeune merle? A Strasbourg *gäse*.

Gàbel. — Pignon d'une maison, se dit aussi *Gàwel;* dans la Basse-Alsace *Gäwel;* en allemand *Giebel*.

Ganfe. — Voler, dérober; n'est usité que dans les localités où il y a des juifs.

Ganfer. — Voleur; id.

Gattig. — Elégant de forme et de tournure (Haute-Alsace, Suisse, duché de Bade). *E gattig Màidle* (Hebel); une jeune fille bien tournée, qui a des manières. Analogie avec l'allemand *Gattung*, genre.

Géere. — Giron, allemand *Schoss*. *D' Müeter nimmt ihr Kind in d' Géere;* la mère prend son enfant dans le giron, sur les genoux.

Gelges. — Ce qui pend au nez d'un enfant qui oublie de se moucher (Haute-Alsace), se dit aussi *Gelger* dans certaines localités, *Golger* et *Golges* dans d'autres.

Geller. — Cri éclatant et involontaire (Basse-Alsace). *E Geller üslön* (Strasbourg); pousser le cri en question à la suite d'une frayeur ou d'une forte émotion.

Gette et **Gedde.** — (Haute-Alsace), parrain; *Pfetter* dans la Basse-Alsace; en allemand *Gevatter* ou *Pathe;* en Suisse *Götti*.

Gotte et **Godde.** — (Haute-Alsace), marraine; à Strasbourg *Göddel*. *Mi Gette un mi Gotte sin scho lang gstörwe;* mon parrain et ma marraine sont morts depuis longtemps.

Digitized by Google

Geïtze. — (Haute-Alsace), la fourche d'une charrue.

Ghäb. — Qui est étanche, qui ferme hermétiquement (Basse-Alsace). *Me spiert à Durchzug, d' Fenster sin nit ghäb züe;* on sent un courant d'air, les fenêtres sont mal fermées.

Gigse. — Pousser un cri aigû, strident, d'où le substantif *Gegyx. Kinder, ihr verspränge mer d'Ohre mit eierem Gegyx!* Enfants, vous me cassez les oreilles avec vos cris éclatants! *Gigse*, faire semblant de piquer un enfant en approchant de sa poitrine le doigt ou un objet aigû pour l'exciter à rire.

Gittig et **Giddig.** — (Haute-Alsace), *gittig àsse, gittig trinke;* manger, boire gloutonnement.

Gitzi. — Chèvre (Basse-Alsace).

Gitzele. — Chevreau (Basse-Alsace).

Glessà. — Une redingote, une anglaise (Haute-Alsace). *Hittiges Tags trage d' Bürebüàwe Glessà wie d' Herre üss der Stadt;* aujourd'hui les jeunes paysans portent redingote comme les messieurs de la ville.

Glicker. — Pluriel; billes en pierre, en porcelaine, en marbre ou agate (Haute-Alsace); au singulier *Glucker.*

Dicker
Hasch Glicker
Gib mer o dervô
Mir wànn mitnander awe lô. (Mulhouse.)

Un écolier en rencontre un autre et lui dit; Dis-donc mon gros, as-tu des billes, donne m'en, nous voulons jouer ensemble à la choquette. Se dit *Stunze* à Colmar, *Gstunze* dans la Basse-Alsace, et *Stinzer* ou *Stinzler* dans certaines localités.

Glüre. — Loucher (Strasbourg).

Glüri. — Loucheur id.

Gosche. — Gueule, grouin, museau (Haute-Alsace). *Schlah em àïs uf d'Gosche;* tape-lui sur la gueule.

Grattel, Graddel. — Fierté insolante et déplacée (Basse-Alsace, surtout Strasbourg). *Was han die für e Graddel, mer thät meine se wärre Millionäre;* comme ces gens sont d'une fierté insolente, on dirait qu'ils sont millionnaires.

Gspraddel mache. — Faire des embarras, de l'esbrouffe (Basse-Alsace). *Do gitt sich's erst e Käs, un macht e wüedis Gspraddel (Pfingstmontag);* c'est alors qu'elle se donne des airs et fait des embarras insensés.

Gribse. — Chiper, en allemand *stibitzen.*

Grumse. — Geindre, grogner, redire (Haute- et Basse-Alsace, bords

Digitized by Google

du Rhin). *Grums un hül so lang de witt, i châ der nit helfe* (Hebel); tu as beau pleurer et te tourmenter, je ne puis t'aider. *Er mag mache was er will, so hat si Frau allewil z'grumse;* il peut faire n'importe quoi, sa femme trouvera toujours à redire.

Grüssele, Grüsselbeere (Haute-Alsace), **Gressettle** (Lorraine allemande). — Groseilles, en allemand *Stachelbeere.*

Grüsibâi. — (Haute-Alsace), terme de boucherie, os d'articulation que les cuisinières recherchent pour obtenir un bon potage.

Gspriggelt. — Tacheté, moucheté, bigaré. *D' Wachtleeier sin gspriggelt;* les œufs de caille sont tachetés. Analogie avec l'allemand *gesprenkelt.*

Gufe. — Une épingle, allemand *Spingel.*

Gufebigsle. — Étui à aiguilles. *Bigsle,* de l'allemand *Büchse,* boîte.

Güggle. — Regarder par une petite ouverture, par un trou, une fente, à la dérobée; en allemend *gucken. Was güggelet in de Hurste?* (Hebel); qui me regarde à travers les buissons?

Gugges et **guggis.** — Allemand israélite. *Er isch z'gugges gange;* il s'est ruiné.

Guggernill. — (Haute-Alsace), aux enfants gourmands qui demandent ce qu'on aura à dîner, la mère répond: *Guggernill im Häfele* ou bien *Guggernill mit Kràbswàdel;* un met inconnu avec des queues d'écrevisses.

Gumbist. — Des choux confits (Haute- et Basse-Alsace). *Gumbistäpfel,* des pommes confites dans la choucroute, régal des enfants dans la Haute-Alsace.

Gumsle. — Fille de mauvaise vie. *Soldategumsle* (Strasbourg), fille qui roule avec les soldats.

Guttere. — Bonbonne ou tourrie pour contenir des acides, de l'eau-de-vie, etc. (Haute-Alsace). *A Guttere voll Kirschwasser;* une bonbonne de kirsch.

Gitterle. — Diminutif de *Guttere.* Une fiole de pharmacie.

Guggel, Güggel. — (Haute-Alsace), un coq.

Gühl. — (Suisse, duché de Bade), id.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ESSAIS D'INTERPRÉTATIONS CELTIQUES

Etude sur le sens du mot « Bälchä »

Depuis longtemps on a cherché à interpréter de différentes manières le mot *Bälchä*, dénomination allémannique de plusieurs hautes montagnes de nos contrées, sans que le résultat ait été satisfaisant.

L'une de ces explications basée en partie sur le celto-breton et concluant au sens de Lieu-de-Bel (lieu consacré au dieu Bel), a paru à plusieurs personnes le dernier mot qui ait pu être dit là-dessus.

Cependant l'auteur de ces lignes, étudiant depuis de longues années les dialectes celtes-armoricains, pense que le breton offre quelque chose de plus rationnel pour l'éclaircissement de cette question intéressant particulièrement notre pays.

Le grand dictionnaire breton-français de Le Gonidec, revu par le vicomte Th. Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, imprimé à Saint-Brieuc chez Ludovic Prud'homme en 1850, dit : *Balc'h*, adjectif et substantif masculin, signifie Fier, Altier, Hautain, Orgueilleux ; c'est un nom de famille fort commun en Bretagne. *Balc'hder,* substantif, signifie Fierté, Hauteur, Orgueil.

Le vocabulaire français-breton et breton-français de Le Gonidec, revu par A.-E. Troude, colonel en retraite, premier adjoint de la ville de Brest, imprimé à Saint-Brieuc, chez Ludovic Prud'homme, en 1860, dit : Fier signifie *Balc'h ; Balc'h* signifie Fier, Altier.

Le nouveau dictionnaire pratique français-breton de A-.E.

Digitized by Google

Troude, imprimé à Brest chez J.-B. et A. Lefournier, en 1869, corrobore à l'article Fier les énoncés des livres précédents.

Enfin, le nouveau dictionnaire pratique breton-français de A.-E. Troude, imprimé à Brest chez J.-B. et A. Lefournier, en 1876, dit de plus : *Balc'h,* adjectif, signifie Escarpé, en parlant d'une roche, d'une falaise.

De ces citations il ressort, que l'interprétation la plus simple et par conséquent la plus naturelle est, que *Dr Bälchä* veut dire Le Fier, Le Hautain, et vient de l'expression *Ar Balc'h,* dénomination celtique correspondant à l'appellation allemande *Stolzenberg,* qui les deux ont été très justement données par les populations à des hauteurs dont l'aspect hardi et dominant les frappait de prime abord.

Encore de nos jours, à l'autre bout de la France, 1,200,000 personnes parlent la langue dans laquelle la phrase :

« Entre ces monts, *le fier* qui est au milieu est le plus beau », s'exprime ainsi : *E-touez ar ménésiou-ma, ar balc'h a zo er c'hreiz e ma ar gaera.*

Octobre 1882.

Une erreur étymologique

L'explication du sens de *Bälchä* par *Bel-Lec'h* tombe de soi-même.

Dans la langue celte, toute appellation de lieu composée de deux substantifs dont l'un est un nom propre, a celui-ci pour partie terminale.

Cette règle étant l'un des principes fondamentaux et constitutifs de cet idiôme, elle existe dans tous ses dialectes et ne souffre aucune exception.

Donc pour écrire Lieu-de-Bel en celto-breton ou *brézounek,* il faut mettre non pas *Bel-Lec'h,* mais *Lec'h-Bel* ou mieux *Lok-Bel,* toutes les dénominations anciennes non articulées où le mot Lieu se trouve avec un nom propre de divinité, de

Digitized by Google

personne ou de chose, ayant au lieu de *Lec'h* une autre de ses formes qui est le terme *Lok*. Ces choses sont prouvées surabondamment par la nomenclature géographique de la Bretagne, comme on le voit par les exemples suivants :

Lok-Eginer, lieu d'Eguiner ; *Lok-Geltas,* lieu de Gueltas ; *Lok-Güenolé,* lieu de Güenolé ; *Lok-Harn,* lieu de Harn ; *Lok-Krist,* lieu de Christ ; *Lok-Malo,* lieu de Malo : *Lok-Maria,* lieu de Marie ; *Lok-Miné,* lieu de Miné ; *Lok-Ronan,* lieu de Ronan ; *Lok-Tudi,* lieu de Tudi ; *Kér Ahès,* habitation d'Ahès ; *Kér-Ana,* habitation d'Anne ; *Kér-Odern,* habitation d'Odern ; *Plou-Armel,* village d'Armel ; *Plou-Nèventer,* village de Néventer ; *Pleu-Kadeuk,* village de Kadok ; *Pont-Aven,* pont de l'Aven ; *Pont-Divi,* pont de David ; *Pont-Skorf,* pont du Skorf ; *Lan-Ternok,* pays de Ternock ; *Lan-Huon,* pays de Huon ; *Aber-Bénoet,* Hâvre de Benoît ; *Kastel-Odren,* château d'Odren ; *Méné-C'hom,* montagne de Côme ; *Pors-Pol,* port de Paul ; *Poul-Dahut,* baie de Dahut ; *Roc'h-Derien,* roche de Derien ; *Ros-Madek,* colline de Madek ; *Ru-Stéfan,* tertre d'Etienne ; *Tré-Gomar,* hameau de Gomar.

Pour rendre correctement en armoricain Lieu-de-*Bel,* en se servant de *Lec'h,* il faut user d'une expression articulée du genre de : *Lés-an-Even,* cour d'Even ; *Léz-ar-Drieu,* cour du Trieu, et dire *Lec'h-an-Bel* ou *Lec'h-ar-Bel,* littéralement Lieu-du-*Bel.*

Ce qui a fait faire la grave faute de syntaxe, objet de la présente réfutation, c'est l'aspect de l'une ou de plusieurs des désinences de lieux et endroits dans lesquelles il n'y a pas de nom propre, qui n'en sont pas elles-mêmes et où *Lec'h* se trouve à la fin.

Exemples : *Dour-lec'h,* abreuvoir ; *Goué-lec'h,* désert ; *Kac'h-lec'h,* lieu d'aisance ; *Koen-lec'h,* cénacle ; *Kroaz-lec'h,* place marquée naturellement d'une croix sur le dos d'une bête de somme ; *Kroum-lec'h,* Cromlech ; *Marc'hal-lec'h,* place de marché ; *Mel-lec'h,* partie postérieure du crâne ; *Skourn-lec'h,*

Digitized by Google

glacière; *Staot-lec'h*, lieu où l'on urine; *Tan-lec'h,* phare; *Trémen-lec'h,* lieu de passage.

La preuve manifeste qu'il est absolument contre la nature même du Breton de placer le nom propre en tête d'appellations de la première espèce, c'est que dans la multitude de ces noms topographiques il n'existe pas un seul cas de transposition.

Construire un tel nom dans la disposition retournée des mots, c'est commettre un barbarisme colossal analogue à ceux qui feraient de *Teufelsbrücke, Brücketeufels,* de *Michelfelden, Feldenmichel* et d'*Odilienberg, Bergodilien.*

Le germanisme *Bel-Lec'h* est une énormité qui ferait sourire, non seulement les autorités en matière de philologie celtique, mais même le dernier valet de ferme bas-breton.

Comme complément de cet exposé j'y joins le tableau des formes qu'a le mot Lieu dans les différents dialectes bretons.

Dialectes : Léonais, *Leac'h;* Cornouaillais, *Lec'h;* Trégorrois, *Lec'h;* Vannetais, *Lec'h et Leh;* Gallois, *Lé;* — *Lok,* dans la composition de noms de lieux.

Novembre 1882.

Interprétation par le breton armoricain du mot « Bälchä », nom allémannique de plusieurs hautes montagnes.

Balc'hen, forme primordiale de ce nom, signifiant Mont-Fier, par conséquent haut et escarpé. Elle est composée de *Balc'h,* Fier, Hautain, Altier, qualification s'appliquant aussi aux montagnes, roches et falaises escarpées, et de la terminaison *en,* qui, ajoutée à certains adjectifs en forme des noms, possédant en plus de la faculté qualifiante de l'adjectif qui est leur radical, a le sens d'un substantif qui y est sous-entendu.

Balc'h, fier; *Balc'hen,* mont fier (montagne haute et escarpée).

Digitized by Google

Exemples : *Güen,* blanc, *Güénen,* taie blanche sur un œil (tache sur la prunelle); *Koz*, vieux, *Kozen,* vieille femme (femme très âgée); *Sec'h*, sec, *Séc'hen,* femme sèche (femme très maigre); *Névez*, nouveau, *Névézen,* champ neuf (terrain nouvellement cultivé); *Glaz,* vert, *Glazen,* gazon, prairie (lieu vert); *Kompez,* égal, uni, *Kompézen*, plaine unie (campagne plane); *Izel*, bas, *Izélen*, vallée (lieu bas); *Stank,* bouché, *Stanken,* vallée encaissée (combe); *Hüel*, haut, *Hüélen*, tertre, colline, montagne (hauteur de terrain).

Balc'hen s'est conservé presqu'identique dans le dialecte haut-allemand :

Der Belchen — Ar Balc'hen.

Balon, première forme francisée de *Balc'hen*, résultat de l'abandon par les Français du son guttural *c'h*, *ch* si difficile à prononcer pour eux, et de la transformation en la nazale *on* de la terminaison dure *en*. *Ar Balc'hen — Le Bal on.*

Bälchä, forme allémannique ayant succédé à la celtique *Balc'hen,* et produite par la modification de l'*a* en *ä* et par l'abréviation de la syllabe finale *en,* devenue *ä* dans la bouche des populations, abréviation qu'elle fait aussi subir à l'orthographe haut-allemande de tous les noms de lieux terminés par le son *en.*

Exemples : *Belchen,* Bälchä; *Fülleren,* Fïlarä; *Franken,* Frangkä; *Ueberkümen,* Iïvärkhïmä; *Largitzen,* Largïzä; *Mülhausen*, Mïlhüüsä; *Reiningen*, Renigä; *Tiefenmatten,* Tiäfämatä.

Ar Balc'hen — Dr Bälchä.

Bèlon, deuxième forme française, où le son *a* est devenu le son *è*, ayant suivi l'évolution qui s'était effectuée du côté allemand : *Ar Balc'hen,* le Balon ; *Dr Bälchä,* le Bèlon.

Balc'h, deuxième forme celtique, qui est le qualificatif *Balc'h* pris substantivement comme nom propre, cas identique à celui de l'exemple du nom de montagne :

Digitized by Google

Dr Blauä, Le Bleu ; *Ar Balc'h,* Le Fier.

Ce qui prouve que l'emploi de l'adjectif *Balc'h* comme substantif nom propre est tout à fait normal, c'est que le nom de famille *Ar Balc'h,* Le Fier est très répandu en Bretagne. De plus, ce mot est encore la racine des trois autres ci-après.

Balchä, Balgä, verbe allémannique signifiant gronder avec autorité et gronder avec fierté ou hauteur, mot plus ou moins en usage des deux côtés du Rhin, depuis Liehtstall jusqu'à Blodelsheim et du versant Ouest de la Forêt-Noire au versant Est des Vosges.

Balg, substantif vieux-allemand qui veut dire colère.

Balga, verbe de la même langue, être en colère.

Bälch, deuxième forme allémannique, ayant remplacé la celtique *Balc'h ;* elle est peu usitée.

Ar Balc'h — Dr Bälch.

Il est certain que la solution que je propose ne satisfera nullement les amis du romantique ; il leur en coûterait trop de dépouiller les cîmes en question de l'auréole quasi olympienne dont ils se plaisent à les couronner, pour accepter des conclusions qui, bien que rigoureusement logiques, sont trop simples et trop naturelles pour eux ; mais leur obstination vient se briser contre la faute grammaticale sur laquelle repose leur illusion volontaire. Heureusement que de nos jours les assertions non fondées les plus enthousiastes ne reçoivent plus d'accueil de la part des personnes animées de l'amour du vrai, qui se tiennent sur leurs gardes contre l'entraînement par le merveilleux ou l'extraordinaire. En somme, on ne peut servir utilement la science dans les recherches de cette espèce, qu'au moyen des connaissances linguistiques nécessaires guidées par le bon sens.

Donc les appellations de montagnes *Dr Bälchä* et *Le Balon* signifient Le Mont-Fier, et voici rendu son véritable sens au nom antique du majestueux *Balc'hen,* du populaire sommet

Digitized by Google

des *Voaségo*,[1] dont les flancs alimentent depuis les siècles, d'un côté le *Dour*[2] et de l'autre, par son *Louc'h*[3] admirable, la rivière qui en porte le nom.[4]

17 novembre 1882.

Origine du nom de la ville de Montbéliard

Montbéliard, qu'on nomme en allemand *Mömpelgard*, s'appelait aux temps romains *Castrum Biliardæ*, *Castrum Bilicardæ* et *Mons Beliardæ*, formes latinisées de *Ménébéligard* (Mont de la cour du maître), désignant l'habitation du chef de la contrée chez les habitants de race celte.

Cette appellation se décompose ainsi :

Méné, mont, autrement *Mènez*.

Béli, maître, de *Bel* ou *Baal* des langues sémitiques et qui ont le même sens ; de *Béli* est venu bailli.

Gard, cour ; encore en usage dans le gaël irlandais et dans celui d'Ecosse ; *Gard* se retrouve dans le *Gaard* des Scandinaves, dans le *Garten* et le *Gaartä* des dialectes germains et dans le *Garz* des Gallois et des Bretons français. Dans les idiômes celtiques *Gard* et ses variantes *Garz* et *Garc'h* signifient à la fois haie, clos, cour, courtil et jardin, tandis que *Gaard* n'a plus que le sens de cour chez les Suédois, les Islandais et les Danois, et *Garten* chez les Allemands plus que celui de jardin, mot qui lui-même est le dérivé français de Gard.

19 février 1883.

[1] *Voaségo* (*Vosego*, Vosges), de *Vos*, Ruisseau par *Voasek*. Abondant en ruisseaux, qui pris substantivement a pour pluriel *Voaségo*. — *Ar Voaségo*. — Les (monts) abondants en ruisseaux.

[2] La Thur, de *Dour*, eau, cours d'eau, rivière.

[3] *Louc'h*, lac.

[4] La Lauch.

Digitized by Google

Un nom mulhousien

Un Pierre *Benner* apparaissant déjà comme acquittant des contributions, dans le registre de prestations de 1405, le plus vieux de la république de Mulhouse; la famille patricienne des Benner est l'une des plus anciennes de cette ville.

La date du commencement de son existence dans cette cité et la notion du lieu d'où elle y est venue sont perdues dans un passé lointain et son nom fait exception parmi ceux des vieilles souches du pays, lesquels appartiennent pour la plupart à divers dialectes allemands ou sont de provenance latine.

Ce nom isolé, porté par une seule lignée et ne disant absolument rien dans aucun des idiômes usités dans notre contrée et dans celles d'alentour, se trouve avoir un sens en armoricain, langue dans laquelle il signifie tailleur de pierres. (Le Gonidec revu par De la Villemarqué.) Dans un dictionnaire breton-français-latin de Jean Lagadeuc, manuscrit de 1464, conservé à la bibliothèque nationale de Paris, fonds Lancelot, n° 160, Bener a en plus le sens de sculpteur.[1]

Le nom *Benner* est donc d'origine celtique, et le dialecte qui l'a engendré n'ayant plus été parlé lors des croisades, quand les noms de familles se formèrent, que dans la presqu'île d'Armor, il est évident qu'il est venu de là en Alsace, apporté, peut-être, par un soldat breton qui, faisant partie de l'une de ces bandes des siècles reculés vaguant entre l'Océan et le Rhin se mettant au service des seigneurs et des villes, se serait fixé dans la nôtre.

Par des coïncidences singulières on a vu de notre temps le

[1] *Ben,* taille de la pierre, sculpture; de *Ben,* pierre en hébreu. — *Bena,* tailler la pierre, sculpter. — *Bener,* tailleur de pierres, sculpteur. — *Benerez,* taille des pierres, sculpture. Tailleuse de pierres, femme qui sculpte.

Dans tous les cas par un sujet dont un ascendant exerça l'une des professions désignées par *Bener.*

Digitized by Google

génie de la peinture et de la sculpture prospérer chez plusieurs membres de la famille en question, dont l'un perfectionna son talent sous la direction d'un peintre distingué, M. Pils de Douarnenez, un maître breton.

24 février 1883.

EUGÈNE FALLOT.

Digitized by Google

LES PROTESTANTS DU DUCHÉ DE LORRAINE

SOUS LE RÈGNE DU

Roi STANISLAS, le Philosophe bienfaisant

1737-1766

« Il y a quelques luthériens tolérés dans les cantons qui « bordent la Sarre ou qui avoisinent l'Allemagne » écrivait en 1778 Durival dans sa *Description de la Lorraine et du Barrois.*[1]

C'est l'histoire de ces « quelques luthériens » que je vais essayer d'esquisser, me bornant toutefois au règne du roi Stanislas qui, en 1737, avait remplacé le dernier souverain de l'ancienne maison ducale de Lorraine. Ils habitaient, en effet, les frontières du comté de Nassau et Saarbrück-Saarwerden, terre d'empire, et ils touchaient par quelques villages à l'Alsace, où il y avait libre exercice du culte. Ils étaient répartis: 1° Dans les bailliages de Fénétrange et de Lixheim, limitrophes du pays de Nassau et de l'Alsace, et 2° dans la prévôté royale de Bouquenom (Saarunion), enclavée complètement dans le Nassau.

Les historiens lorrains ne se sont jamais occupés d'eux pendant le dix-huitième siècle et le plus connu d'entre eux de nos jours, feu A. Digot, était de bonne foi en écrivant dans son *Histoire de Lorraine* que le luthéranisme était détruit dans la Lorraine allemande.[2] Le docte écrivain avait arrêté ses recherches à la révocation de l'édit de Nantes.

Il est vrai de dire que les documents officiels manquent

[1] Nancy, 1778, I. 113.

[2] T. VI, 395. Table.

Digitized by Google

généralement. Tous les papiers du Conseil d'État et de la chancellerie du roi Stanislas ont été transportés à Paris lors de sa mort et on ne songeait pas encore à consulter les archives locales.

C'est en y prenant des notes que l'on trouve bien des détails intéressants sur les protestants lorrains, toujours sur la brèche pour réclamer leurs droits. Ils invoquaient les clauses du traité de Ryswick, à une époque où il était presque oublié, car le laps de temps que comprennent ces recherches, de 1737 à 1766, peut être considéré comme le véritable commencement de la période française, et il faut bien l'avouer, le roi Stanislas avait cédé la souveraineté de ses états à son gendre, Louis XV, moyennant quelques millions annuels. Tout le pouvoir dans les duchés de Lorraine et de Barr appartenait au représentant de la France, au chancelier la Galaizière, homme d'un mérite supérieur, mais presque toujours dur et brutal vis-à-vis d'un peuple qui se croyait encore une nation.

Lorsque le duc de Lorraine, Léopold, rentra dans ses états, en vertu du traité de Ryswick, l'édit de la révocation de l'édit de Nantes cessa d'être la loi; l'intendant et le parlement de Metz, qui l'avaient exécuté avec tant de rigueur, n'eurent plus le droit de parler. La population protestante convertie en masse retourna à son ancienne foi, sans avoir à supporter de nouvelles violences. Le duc était trop prudent pour chasser de ses états une population laborieuse qui ne demandait qu'à jouir en paix des clauses du traité qui lui rendait son souverain. En effet, le duc Léopold reprenait ses duchés dans le même état que son oncle, le vaillant duc Charles IV, les avait possédés en 1670.[1] Les protestants étaient donc dans leur droit de reprendre la religion qui avait été la leur à cette date.

[1] XXVIII. *Dux Lothariæ restituetur in plenariam possessionem eorum statuum, locorum et bonorum, quæ patruus ejus Carolus anno 1670 possidebat, exceptis mutationibus explanandis.*

Digitized by Google

Un autre motif engageait encore le duc à ne pas molester ses sujets. La Lorraine, par suite des épouvantables guerres du XVIIe siècle, était presque ruinée et il fallait laisser se repeupler les villages déserts. Les protestants jouirent donc d'un peu de repos sous le duc Léopold et sous son fils, François III, le futur empereur. Mais ce qu'ils n'obtinrent jamais, malgré leurs incessantes réclamations et la juste interprétation du traité, ce fut le libre exercice de leur culte. On leur refusa toujours des temples, des ministres et des écoles. La proximité des villages nassauviens rendait la rigueur des ordonnances moins dure pour eux, mais ne pouvait les satisfaire.

Nous allons voir ce que les communautés des deux cultes devinrent sous le règne de Stanislas, ou pour parler avec vérité sous la main de fer du chancelier, et pour rendre plus intelligible notre travail, nous l'avons partagé en quatre chapitres, comprenant :

I. La baronnie de Fénétrange;
II. La principauté de Lixheim ;
III. La prévôté royale de Bouquenom ;
IV. Le duché de Lorraine;
IVbis. Pièces justificatives.

La langue allemande est la langue usuelle dans les cantons de la Sarre qui forment les bailliages de Fénétrange, de Lixheim et la prévôté de Bouquenom. Il y a longtemps que les enfants des réfugiés ont oublié leur langue maternelle. Leurs noms, non germanisés, rappellent seuls leur origine française.

Avant 1789, les trois juridictions de Fénétrange, de Lixheim et de Bouquenom se trouvaient dans l'évêché de Metz, archidiaconé de Sarrebourg, archiprêtré de Bouquenom. De nos jours, on y trouve une population protestante de 5535 âmes pour l'ancienne portion du duché de Lorraine qui entre dans le cadre de notre travail.

Mais avant de raconter ce que devinrent les protestants

Digitized by Google

lorrains du Westrich sous le chancelier la Galaizière, voyons ce qui se passait à leur égard à Lunéville, la véritable capitale du duché de Lorraine, le séjour des deux derniers ducs et du roi de Pologne. Nous aurons un bon témoin, c'est le voyageur J.-G. Keyssler,[1] membre de l'académie de Londres et précepteur des enfants du comte de Bernstorf, ministre de l'électeur de Hanovre. Il les avait conduits à Lunéville pour suivre les cours de la célèbre académie fondée dans cette ville par le duc Léopold.

C'était en 1731, le duc François III régnait. « La religion catholique, dit Keyssler, est la seule dominante et la seule tolérée dans le pays. Le zèle est si grand que par un édit du duc Charles III, si un Lorrain embrassait le protestantisme, il serait puni de la corde. De temps en temps on fait renouveler cette cruelle ordonnance et M. Nivar, professeur de droit public de Genève, raconte que sous le duc Léopold, un individu fut encore condamné à la corde pour ce fait, mais il eut le temps de se sauver; il fut pendu en effigie.

« Il faut cependant avouer que l'on ne tracasse pas les pro-
« testants qui séjournent en Lorraine, soit comme voyageurs,
« soit comme étrangers. Mais s'ils meurent, leurs corps sont
« transportés hors de la frontière pour y être enterrés. On
« n'exempta pas de cette mesure ce grand ministre lorrain
« qui rendit de si grands services au pays pendant de si
« longues années. Il mourut en 1724, son corps fut conduit à
« Sainte-Marie-aux-Mines, partie alsacienne. »[2]

[1] *Voyage en Allemagne, Bohême, Hongrie, Italie et Lorraine.* Hanovre, 2 vol. in-4° (1740-1746). En allemand. — Feu M. Ballon, conservateur de la bibliothèque de Nancy, m'a montré une note de l'abbé Grégoire, indiquant qu'il y avait une traduction anglaise de ces voyages estimés que Jamerai Du Val signalait à Dom Calmet. « Il daigna assister à une de mes leçons d'histoire, » dit l'ancien pâtre. Feu A. Digot n'a pas connu l'ouvrage de Keyssler, qui le premier a raconté longuement la vie de J. Du Val.

[2] Malgré les recherches de M. Baumgartner, maire de Sainte-Marie-

Digitized by Google

« On admet des protestants à l'académie de Lunéville, « continue Keyssler, on leur demande seulement par politesse « de vouloir bien faire maigre les vendredi et samedi soir, à « moins que les mets servis ne leur soient nuisibles. Ils sont « reçus à la Cour que préside la duchesse régente Elisabeth-« Charlotte d'Orléans, veuve du défunt duc. »

Sous le roi Stanislas, les voyageurs et étrangers allemands jouirent également à Lunéville de la plus grande liberté. Voltaire, Montesquieu, Helvetius avaient été reçus avec distinction au palais de Lunéville. L'académie littéraire, fondée à Nancy par le bon roi, avait de nombreux philosophes dans son sein; à leur tête était le comte de Tressan, le gouverneur de Bitsche, Saint-Lambert, le chevalier de Boufflers, etc.

Quant au roi, son entourage, peint en quelques lignes par le célèbre patriarche de Ferney, était loin d'être religieux. Le scepticisme y régnait et la liberté qui dominait dans les idées religieuses des courtisans du roi, formait un singulier contraste avec les mesures acerbes adoptées contre les non-catholiques du duché.

Le roi avait pour médecin un luthérien, le docteur de Ronnow qui, par les devoirs de sa charge, couchait dans la chambre royale.[1] Ce fut lui qui, le 6 mars 1766, signa le certificat d'embaumement de Stanislas.

aux-Mines, il a été impossible de découvrir le nom de « ce grand ministre lorrain. » En 1782, les ordonnances ne furent plus exécutées à la lettre; le 9 décembre de cette année, mourut dans son château de Vandeuvre, près de Nancy, Anna Vita Werntworth, *Baronness*, âgée de 40 ans, fille de sir William Werntworth, de la religion anglicane, elle fut enterrée au cimetière de Fénétrange, jusqu'alors interdit aux Lorrains.

[1] Le mordant Jamet raconte sur le médecin et sur son maître une anecdote assez plaisante. Deux capucins couchaient dans un cabinet placé non loin du lit du roi; la porte était ouverte; lorsque Stanislas ne parvenait pas à s'endormir, il entamait avec les religieux une question de controverse religieuse à laquelle le docteur, réveillé par le

Digitized by Google

La reine de Pologne, de son côté, avait également pour premier médecin un luthérien, le docteur Kast, Jean-Christophe, né à Strasbourg, qui créa à Lunéville un petit jardin botanique et, ce qui lui fait le plus d'honneur, était un fervent serviteur des pauvres, auxquels il prodiguait gratuitement tous ses soins. Minéralogiste distingué pour l'époque, il parcourut toutes les Vosges et les eaux de bains lui doivent leur restauration. A la mort de la reine, en 1747, il fut attaché à la personne du roi. Il mourut à Lunéville, le 15 décembre 1754, universellement regretté, dit Durival. Son corps fut transporté à Sainte-Marie-aux-Mines, partie alsacienne.[1]

Puisque nous sommes à Lunéville, nous ne pouvons nous empêcher de raconter l'action courageuse d'un enfant de cette ville envers les malheureux protestants du midi. Charles Just, prince de Beauveau, maréchal de France, grand maître de la maison du roi de Pologne, né à Lunéville en 1720. — Chargé du commandement de la province du Languedoc, il donna un bel exemple de tolérance en plaidant à la cour la cause d'une classe d'infortunés « dont les pères échappés aux massacres « et aux persécutions ne leur avaient laissé que leur industrie, « la croyance et le malheur de leurs ancêtres. » Etant à Aigues-Mortes, il délivra, en 1766, toutes les captives de la tour de Constance.[2] Il fut blâmé à la Cour, mais déjà le courant de la tolérance était si prononcé que le ministre lui-même ne put y résister, dit M. Jules Bonnet.[3] Ainsi se

bruit, prenait part. Bientôt on n'entendait plus que sa voix et celles des deux enfants de saint François. C'est au milieu de leurs cris et de leurs exclamations que le roi s'endormait.....

[1] V. Pièce justificative n° I. Communication bienveillante de M. Baumgartner.

[2] V. Pièce justificative n° II.

[3] Secrétaire de la Société de l'Histoire du protestantisme français. *Rapport sur le concours de 1882-1883 à l'Assemblée générale de Nîmes* (9 octobre 1883). Bulletin de la Société. Paris, 1883, 457.

Digitized by Google

trouve confirmé dans ses conclusions le récit du chevalier de Boufflers,[1] récusé trop légèrement par M. le pasteur Daniel Benoit de Montauban,[2] qui n'y voit qu'une page d'éloquence académique. Il est vrai que, le 8 août 1768, plus d'un an après la visite du maréchal, il y avait encore plusieurs captives à la tour de Constance, mais elles en sortirent avant la fin de l'année, comme le prouve la lettre du ministre Saint-Florentin au comte de Saint-Priest en date du 11 décembre 1768.[3]

Nous venons de nous écarter un peu de notre sujet, nous allons y rentrer en déclarant hautement avec M. J. Bonnet que si « l'intolérance des âges de foi est cruelle, elle a sa « grandeur, presque son excuse dans sa sincérité, l'intolérance « administrative n'inspire que du dégoût. »[4]

I

BAILLIAGE DE FÉNÉTRANGE

La seigneurie de Fénétrange qui ne dépendit jamais des évêques de Metz, qu'au point de vue spirituel, malgré l'assertion de Dom Calmet, était une libre baronnie du saint Empire appartenant par moitié, dans le cours du seizième siècle, aux Rhingraffs de Salm et à la marquise de Havré, Diane de Dommartin. Les premiers possédaient la seigneurie dite Schwanhalz (Berthelming, Bettborn, Langatte, Mittersheim et Wieberswiller); la seconde la seigneurie dite Brackenkopft (Bœrendorf, Haut-Clocher, Hilbesheim, Romelfing, Diane-Capelle). Il y avait en outre la seigneurie commune (Fénétrange, Lhor, Metting, Niederstinzel, Munster, Schalbach, Postroff et Wolfskirchen).

[1] Eloge de M. de Beauveau. Paris, 1805.

[2] Marie Durand, prisonnière de la Tour de Constance.

[3] Archives de l'Intendance à Montpellier.

[4] Rapport lu dans le grand temple de Nîmes, le 9 octobre 1883. (Bulletin, 549).

Digitized by Google

Lorsqu'en 1565, les Rhingraffs embrassèrent la Réforme, ils chassèrent les chanoines de la collégiale, donnèrent l'église aux luthériens et placèrent des ministres dans leurs villages et dans ceux de la seigneurie commune, sauf à Munster. La marquise de Havré fut obligée par la Cour de Rome de bâtir une chapelle dédiée à saint Maurice dans le château de Fénétrange, ses villages restèrent catholiques. Pendant la guerre de Trente ans, le petit-fils de la marquise, l'évêque luthérien de Camin se refugia dans ce château avec sa mère, la princesse de Poméranie. Leur bailli fut pendant quelques années le célèbre Moscheroch.

En 1665, le duc Charles IV acheta la part du prélat et la donna à son fils, le prince de Vaudémont. Les armées françaises occupaient le pays et bientôt le roi Louis XIV commanda en maître. En 1685, il y fit publier l'édit de la révocation de l'édit de Nantes. L'intendant la Goupillière confisqua les biens des églises, les fit abattre ou fermer, chassa les ministres et ordonna les conversions en masse.[1]

Il n'y avait plus de protestants à Fénétrange, lorsque le traité de Ryswick fut proclamé. Le duc de Lorraine rentrait dans ses états et plus tard reprenait la moitié de la seigneurie achetée par son oncle. Le prince de Salm-Salm, dont l'aïeul était retourné au catholicisme, avait hérité de la part de ses cousins, les Rhingraffs. Chaque seigneur avait ses officiers de justice et les appels allaient à un bureau souverain composé de juges des deux seigneurs. Cela dura ainsi jusqu'en 1751, le prince de Salm-Salm échangea sa moitié pour des équivalents que lui céda le roi de Pologne. La baronnie de Fénétrange cessa alors de dépendre pour moitié de l'Empire, elle devint

[1] V. *La chapelle castrale de Fénétrange*, par L. Benoit, Nancy, 1862. — *La pierre tombale de M. Kilburger*, par le même, Nancy, 1861. — *La pierre tombale d'Arnould Souart*, par le même, Nancy, 1863. — *Angelus. Wanderungen eines Protestanten in Lothringen, Strassburg*, 1880, in-8°, 115 pp.

Digitized by Google

totalement française et on y installa un bailliage.[1] Le sort des protestants fut presque le même que dans le reste du royaume jusqu'à l'édit de 1785.

FÉNÉTRANGE

Cette petite ville, une des quatre archimaréchaussées du saint Empire, avait, d'après le Pouillé du diocèse de Metz[2] écrit vers 1770, 45 familles luthériennes et 14 familles calvinistes; celles-ci étaient généralement venues pendant les guerres du siècle dernier, tandis que les premières formaient le fond de l'ancienne population. Le numéro III des *pièces justificatives* donnera le tableau des baptêmes, des mariages et des décès des deux communautés de 1737 à 1766.[3] Le pasteur luthérien de Pisdorf exerça les fonctions religieuses jusqu'en 1756, le pasteur de Wolfskirchen-Diedendorf le remplaça. Le culte fut célébré à Pisdorf, puis à Diedendorf, comté de Nassau, localité bien plus rapprochée.

CURE LUTHÉRIENNE DE PISDORF

1731-1743 Posth, nommé deuxième pasteur à Ottwiller; il ne fut remplacé qu'au mois de mars 1744;

1744-1755 Clément Textor; le 6 décembre 1755 l'autorité ecclésiastique du comté lui défendit de desservir les communautés luthériennes de Wolfskirchen et de Diedendorf, et le pasteur

1756-1773 Jean-Chrétien Barthels d'Harskirchen prit, en 1756, possession de ces deux cures et il tint le registre pour Fénétrange.

[1] Au moment de la paix de Ryswick, la baronnie était une dépendance de l'Empire, ses seigneurs étaient le prince de Salm-Salm et le prince de Vaudémont fils du duc Charles IV. En 1708, le prince ayant cédé sa part au duc Léopold, la baronnie dépendit de l'Empire et de la Lorraine.

[2] Bibliothèque de la ville de Metz.

[3] Au dernier recensement il y avait à Fénétrange 574 protestants et autant de catholiques.

Digitized by Google

CURE RÉFORMÉE DE DIEDENDORF

Le pasteur Samuel de Berroudet, prédicateur en allemand et en français; il mourut le 23 janvier 1748, âgé de 82 ans, après cinquante ans de pastorat à Diedendorf.

Le pasteur Henri Reus lui succéda au mois d'octobre 1748.

Les registres des deux cultes sont parfaitement tenus; mais nécessairement, ils doivent présenter des lacunes, car un pasteur pouvait être malade ou absent; on ne peut donc pas se fier sur les chiffres qu'ils donnent pour établir une véritable base de la population protestante à cette époque.[1]

On remarque dans ces registres qu'il y avait presque toujours deux parrains ou deux marraines. Chez les luthériens, les réformés n'étaient admis que par « permission spéciale ».

L'un d'eux s'étant fait luthérien, le pasteur s'exprime ainsi : « Il a abjuré l'erreur calviniste et il est retourné à notre église qui seule donne le salut. »

On trouve rarement des annotations; en voici cependant quelques-unes des pasteurs Textor et Barthels :

29 mai 1753. — Martin Kœller, ancien berger, trouvé mort dans son lit; il avait longtemps scandalisé la paroisse à cause de sa conduite non chrétienne et de son ivrognerie jusqu'à sa mort.

13 avril 1757. — Décès d'Anne-Marguerite Bricka, femme de Jacob Kugel,[2] son service eut lieu le dimanche suivant et le texte, d'après le désir du mari, fut pris sur les paroles du sermon de la montagne : *Heureux les pacifiques !*

Les annotations historiques sont des plus rares, le pasteur Posth dit cependant quelques mots de l'affaire de Royal-Allemand qu'il appelle un régiment polonais; nous allons en parler :

[1] Au mois de novembre 1751, le pasteur Textor se plaint qu'on ne lui a pas déclaré des décès d'enfants.

[2] Leur fille Eva Kugel, née le 20 avril 1735, fut, avec sa cousine, poursuivie lors du procès de la procession du Saint Sacrement en 1756.

Digitized by Google

Ce régiment, réputé étranger, était presque entièrement recruté sur les confins de l'Alsace et était composé de luthériens qui avaient le droit de libre exercice. Un aumônier attaché à l'état-major leur faisait le prêche tous les dimanches.

Dans le courant de l'année 1743, au moment de la guerre de la succession d'Autriche, quatre compagnies de ce régiment étaient cantonnées à Fénétrange qu'un mauvais mur garni de tours et deux hautes portes faisaient, ainsi qu'à Bouquenom, classer comme place à l'abri d'un coup de main. Les soldats allaient comme d'habitude au prêche de leur aumônier; les bourgeois n'osaient y assister. A la fin, ils ne purent résister de chanter encore une fois les vieux psaumes de leurs pères. Mal leur en prit, car cette infraction aux ordonnances fut de suite connue à Lunéville; le chancelier avisa M. de Saintignon, grand bailli d'épée du bailliage, et les officiers de ce tribunal qu'ils aient à faire défense à la communauté d'assister aux exercices religieux de la troupe, sous peine d'être poursuivie, selon la rigueur des ordonnances. Le 4 avril suivant, Messieurs du bailliage firent signifier les ordres du chancelier à l'aumônier [1] qui dut ne plus prêcher dans les maisons de Jérémie Bricka [2] et d'Hostein au faubourg et ne plus y rassembler les soldats, les bourgeois et leurs femmes.

Ces derniers se soumirent en maugréant, cependant le chancelier s'était montré bénin à leur égard; il fut plus que sévère l'année suivante. La guerre continuait toujours, les

[1] Le 13 janvier 1744, le pasteur Geyger, aumônier du régiment Royal-Polonais, baptise à Diedendorf la fille d'un « corporal » de son régiment. Philippe Müller parrain avec Jérémie Bricka, Madame Müller, marraine.

[2] Le *Kirchencensor* Jérémie Bricka mourut le 16 juillet 1756. Son service se fit à Diedendorf le 6e dimanche après la Trinité. Il était fils de Jean Bricka et d'Elisabeth Kilburger, arrière-petite-fille du bailli des Rhingraffs au moment de la Réforme.

Un autre Jérémie Bricka mourut le 15 mai 1759. Cette famille vint de Berthelming à Fénétrange à la fin du XVIIe siècle. Un Bricka fut haut maire de la baronnie sous le duc Léopold.

Digitized by Google

pandours du duc Charles-Alexandre de Lorraine avaient paru sur le versant lorrain des Vosges, la place forte de Phalsbourg avait été insultée et la terreur avait été telle à Lunéville que le bon roi Stanislas avait jugé prudent de se réfugier à Metz.

Royal-Allemand était toujours en quartier à Fénétrange et rien n'avait été changé quant aux exercices religieux des cavaliers. Malgré l'avertissement des officiers du bailliage, les bourgeois se retrouvèrent encore une fois au prêche avec ces derniers. Cette fois, la justice locale fut inexorable. Le 16 novembre 1744, une amende énorme, montant à 3000 livres, vint les frapper. C'était une lourde somme à payer et ils cherchèrent de suite un défenseur. Ils le trouvèrent dans l'âme charitable de la princesse Louise-Sophie de Hanau Lichtenberg, comtesse douairière de Nassau. Cette généreuse princesse s'empressa d'écrire en leur faveur au roi de Pologne. Sa lettre où se reflétait la bonté de son cœur n'eut pour réponse qu'une dédaigneuse missive du chancelier en date du 25 janvier 1745. La Galaizière se permettait de faire savoir à la comtesse que Sa Majesté voulait bien, à cause de l'intérêt qu'elle y prenait, remettre la portion de l'amende qui lui revenait[1]. Il est malheureux que l'abbé Proyart et les autres panégyristes du roi de Pologne aient ignoré ce nouveau trait de bienfaisance du Titus lorrain.

Huit ans après l'affaire de Royal, la communauté fut encore une fois rappelée à l'exécution des ordonnances. En 1752, un an après que le prince de Salm-Salm eut cédé ses droits au roi de Pologne, l'instituteur catholique Keller, assez piètre personnage, accusa la communauté d'avoir un maître d'école clandestin. Le bailliage de Fénétrange fut nécessairement saisi, et il ordonna, le 14 juillet 1752, aux luthériens et aux calvinistes de ne pas loger des maîtres d'école ou des précepteurs de leur culte.[2] Le « quidam » objet de la basse dénon-

[1] V. Pièce justificative n° IV.

[2] V. Pièce justificative n° V.

Digitized by Google

ciation de Keller devait sortir dans les trois jours de la ville et de la baronnie sous peine de punition corporelle.[1]

Cinq ans après la réunion définitive de tout le Fénétrangeois à la Lorraine, un fait scandaleux vint encore raviver les haines religieuses. En 1756, la fille et la nièce du cordonnier Jacob Bricka, bourgeois, furent condamnées le 26 juin à deux cents francs d'amende et à quinze jours de prison pour, selon la plainte, lors de la procession du *Corpus Domini*, avoir craché sur plusieurs personnes et leur avoir jeté du gravois d'une fenêtre de la maison paternelle. Malgré que les jeunes inculpées eussent déclaré qu'elles avaient agi sans aucune mauvaise intention, elles furent condamnées; il n'y eut pas d'appel et l'amende fut payée dans les huit jours par le père.[2]

Les dernières années du règne de Stanislas virent naître un long procès qui était encore rappelé en 1788 et que la communauté gagna devant la cour souveraine. Il est connu par le factum[3] produit par leurs adversaires qui demandaient l'enlèvement de pierres tumulaires encastrées dans le mur mitoyen des cimetières catholique et protestant. La communauté gagna parce qu'elle avait pour elle le droit de propriété, point de droit commun que les juges ne pouvaient lui enlever.

[1] L'ancienne maison d'école catholique, confisquée sur les protestants, fut donnée, en 1746, par le chancelier au curé, à charge de payer au domaine la moitié de ce que le fisc percevait avant. Le curé y logea son vicaire et l'instituteur catholique.

[2] V. Pièce justificative n° VI. Une écurie remplace la maison du cordonnier.

[3] A Nos Seigneurs, Nos Seigneurs de la Cour Souveraine de Lorraine, supplient humblement tous les habitans bourgeois catholiques de la ville de Fénétrange, intimés, intervenans et défendeurs contre les prétendus bourgeois et habitans de la même ville de la confession d'Augsbourg, appelans, demandeurs et défendeurs, sur l'intervention signée : Marchand et Dumesnil fils, avocat. 2 décembre 1766. (Copie moderne, in-folio, 14 p.)

Digitized by Google

Lorsque le cimetière avec l'église fut repris aux luthériens, on leur accorda sur la route de Dieuze, au faubourg, un emplacement assez spacieux qu'ils entourèrent d'un mur. Plus tard, les catholiques établirent aussi un cimetière à côté du leur et le mur situé au couchant fut mitoyen. En 1724, la communauté, pour honorer la mémoire de ses membres les plus respectables, ordonna que leurs pierres tombales seraient encastrées dans ce mur. Elles devaient être sculptées avec soin et indiquer leur devise, leur marque de métier et leurs inscriptions laudatives. Leur hauteur était de six pieds, leur largeur de trois et leur épaisseur de huit pouces. On les voit encore, l'une à côté de l'autre, couvertes de mousse; elles sont au nombre de quinze et elles sont le seul souvenir du grand procès de 1765. Le premier luthérien qui eut les honneurs d'une pareille sépulture fut Sébastien Lerch, mort le 19 décembre 1724. Comme le mur n'avait que dix-huit pouces d'épaisseur, il y eut bientôt des crevasses et il présentait en 1765 un tel état de délabrement que, le 1er avril de cette année, le vicaire général de Metz ordonna sa reconstruction, sous peine d'interdit.

Les officiers municipaux s'empressèrent d'obéir à cette injonction, mais ils allèrent trop vite, car ils ne prirent pas l'autorisation de l'intendant, dont l'amicale intervention leur était acquise. Ils ordonnèrent donc aux bourgeois de se rendre au cimetière le 9 mai pour commencer la démolition du mur et procéder à l'enlèvement, avec le plus grand soin, des pierres tumulaires. Tous les bourgeois catholiques se présentèrent. Malgré l'avertissement donné par Jérémie Bricka, peu de bourgeois protestants se montrèrent. A peine le travail était-il commencé que Daniel Muller [1] vint leur ordonner de se retirer,

[1] Né le 8 janvier 1715, un de ses parrains fut à Diedendorf le pasteur Josias Messerer, de Thal. Il demeurait dans la *Stamsgasse*. On voit encore sur sa porte sa marque de boucher, un couperet avec le millésime 1728. Il épousa, le 17 avril 1742, Louise Suzanna, fille de Jérémie

Digitized by Google

et le 10, il envoya au Magistrat une protestation au nom d'Adam Bricka,[1] Jacob Muller[2] et autres. Le Magistrat répondit en réitérant son ordonnance.

Les pierres furent enlevées le 25, après une nouvelle signification, et le 28 septembre seulement, on connut l'appel à la Cour en date du 12 de ce mois, fait par Daniel Muller, au nom de ses coreligionnaires de la ville et du faubourg.

Le procès commença l'année suivante par un arrêt de non lieu par défaut, rendu le 20 mai, contre les appelants qui formèrent opposition, en demandant le libre exercice du culte; ils présentaient à l'appui une masse considérable de titres. Ils disaient que Louis XIV n'avait jamais été souverain en Lorraine, qu'il ne pouvait donc pas y faire publier l'édit de 1675, que leurs frères d'Alsace n'avaient pas plus de droit qu'eux; ils demandaient à être traités comme ils l'étaient au point de vue religieux. Ils ajoutaient qu'ils n'étaient pas obligés de faire transcrire au greffe ou chez le curé leurs actes de l'état civil.

On devait avoir foi dans les extraits délivrés par les ministres demeurant dans les pays étrangers. Ces assertions, justes au fond, étaient en contradiction formelle avec la lettre écrite au curé de Bouquenom par le procureur général de la Cour, en 1744, qui exigeait l'enregistrement des actes de l'état civil par le curé catholique.[3]

Les catholiques répondaient de leur côté que le cimetière appartenait à la ville, d'après la visite du ban faite en 1719.

Bricka. La veuve de celui-ci loua sa maison en 1760 au curé catholique pendant la reconstruction de la maison de cure. La ville paya la location.

[1] *Kirchencensor*, 1770; fils de Jacob Bricka, *Kirchencensor*.

[2] Jacob Muller, marchand et maître de poste, mort le 16 septembre 1774. En 1737-1747 on voit les *Kirchencensor* Philippe et Jacob Muller, et Philippe Kilburger, *Chirurgus*.

[3] V. au chapitre Bouquenom.

Digitized by Google

Quant à l'exercice public, ils rappelaient les jugements rendus par les officiers du bailliage, et entre autres, celui de Sébastien Lerch,[1] condamné à cent florins d'amende pour avoir, contre les ordres du prince de Salm-Salm, co-seigneur, malgré les sentences répétées, et les dispositions du traité de Ryswick, logé chez lui un ministre luthérien. L'affaire du prêche de l'aumônier de Royal-Allemand était également rappelée. En outre, les bourgeois catholiques dénonçaient les expressions gravées sur les pierres tumulaires, objet du procès. Ces expressions, selon eux, pouvaient faire croire que la communauté jouissait du libre exercice. Ainsi sur la tombe de Philippe Muller,[2] mort en 1763, on lisait le mot *Vorsteher,* qui signifierait « chef de la communauté », titre usurpé, car il ne pouvait le prendre dans les actes publics.

Puis rentrant dans le côté matériel du procès, ils demandaient ce que deviendrait le mur si, de leur côté, ils y plaçaient aussi des pierres tombales. Pour terminer leurs griefs, les catholiques demandaient à la Cour de ne plus permettre le replacement des dites pierres, à moins de les replacer contre le mur à l'aide de crampons. Tout le procès, dans lequel se traitaient les plus hautes questions, se terminait par un travail de maréchal ferrant. La Cour, après plusieurs au-

[1] Sébastien Lerch eut le premier une pierre tumulaire distincte, il était aubergiste et marchand. Il mourut subitement le 19 décembre 1724 en invoquant le nom de Dieu, il avait près de 64 ans. Une de ses filles, nommée Anne-Catherine, était l'épouse de Jérémie Bricka, tanneur et *Kirchencensor*. Son service funèbre fut célébré à Diedendorf, le 18 décembre 1766, par le pasteur Haldy, de Weyer. On voit encore à la *Stamsgasse* sa maison paternelle, reconnaissable par deux alouettes becquetant une rose, sculptées au-dessus de la porte d'entrée, et le millésime 1763.

[2] Le 22 mai il était *Kirchencensor,* élu par la communauté. Un Daniel Muller demeurait au faubourg de Romelfing, il avait acheté dans la baronnie le droit de troupeau à part.

Digitized by Google

diences, débouta les catholiques. Pendant ce procès, la communauté eut une autre affaire bien plus sérieuse.

Le duc Léopold avait observé fidèlement le traité de Ryswick, les protestants avaient conservé leur titre de bourgeois, et même il avait été donné aux luthériens venus à Fénétrange après 1670. Les enfants héritaient du titre paternel et ils étaient admis aux honneurs municipaux[1]. Les catholiques dans le cours du procès précédent les avaient qualifiés de prétendus bourgeois, mais cette qualification n'avait pas été maintenue au fond. Il plut encore une fois au chancelier du roi de Pologne d'imposer à ce sujet une nouvelle vexation.

Il écrivait de Lunéville le 25 mai 1766 au comte de Saintignon,[2] grand bailli d'épée qu'il refusait d'admettre au nombre des bourgeois les nommés Hauer et Havelat, luthériens quoique fils de bourgeois par les lignes paternelles et maternelles, reçus dans le cours du dix-septième siècle et avant le traité de Ryswick. D'après M. de la Galaizière, cette exclusion était un premier pas pour exclure les luthériens de la bourgeoisie. « C'était assez, ajouta-t-il, que la religion luthérienne fut tolérée. » La communauté dut réclamer; mais malheureusement on ne sait comment se termina l'injuste injonction du chancelier.

Les réformés de Fénétrange étaient généralement ceux que ne pouvait protéger le traité de Ryswick, car ils étaient venus après l'année 1670; ils avaient été néanmoins reçus bourgeois. Mais ils ne furent pas oubliés à Lunéville, d'où partaient

[1] On lit sur la croix du cimetière : « 2 octobre 1732. — En commé« moration éternelle de celui qui est le commencement et l'achève« ment de la fin. L'honorable bourgoisie évangélique. » (en allemand).

On ne pourra bientôt plus lire cette inscription, il en est de même des inscriptions des pierres, objet du procès de 1765. C'est cependant une collection bien rare de tombes qu'il faudrait conserver avec soin.

[2] M. de Saintignon se montra toujours bienveillant pour les protestants de Fénétrange.

Digitized by Google

toutes les mesures vexatoires. A la mort d'Adam Burgy, bourgeois réformé, le 3 février 1765, on ne reçut plus de bourgeois de cette confession.

L'état précaire des bourgeois luthériens, au point de vue spirituel, n'empêchait pas qu'ils ne fussent les plus aisés dans la petite cité. Leurs tanneries étaient renommées et ils étaient généralement les fermiers des droits seigneuriaux, de la gabelle et des décimateurs. En voici quelques exemples montrant les sommes qu'ils payaient annuellement au domaine; le maître boucher Daniel Muller donnait 6000 francs pour la ferme de Munster, les dîmes, les droits de gabelle, les revenus seigneuriaux de divers villages en 1744; Jérémie Bricka payait 2600 francs pour le passage des flottes à Fénétrange; le cabaretier Gangloff à Metting donnait 2500 francs pour la gabelle; le maître bonnetier Stroh payait 1200 francs pour les dîmes et frais seigneuriaux; Georges Muller, tanneur à Fénétrange, donnait 1350 fr. pour la gabelle, la pêche, les dîmes de Bettborn et de Berthelming, etc.

Les perceptions amenaient souvent des contrastes piquants: ainsi le 30 juin 1769, le curé de Berthelming, Jean Martin, s'unit au boucher Daniel Muller pour poursuivre un de ses paroissiens qui refusait de payer la dîme[1].

Les registres de police de la ville de Fénétrange nous donnent quelques traits de mœurs qui montrent que les cabarets étaient fréquentés comme de nos jours et que les procès-verbaux étaient aussi nombreux que maintenant. En voici quelques-uns concernant spécialement les protestants.

Le 2 juin 1752, Jean Bettmann et Jean Hérold sont condamnés à cinq florins d'amende, affectés à la décoration de l'hôtel de ville, pour avoir donné à boire pendant les offices du dimanche et après la retraite à des dragons en cantonnement.

[1] Registres de l'enregistrement et du domaine à Fénétrange. En 1744, il y a, parmi les notables, Michel Hérold, *chirurgus*.

Digitized by Google

Jean Muller a, le 15 octobre de l'année suivante, un procès-verbal pour avoir eu chez lui des joueurs de violon et avoir laissé danser sans permission.

Le 21 janvier 1760, la scène est plus violente. C'était un dimanche soir, à huit heures, la retraite sonnée, des bourgeois luthériens de Fénétrange et de Kirrberg-Nassau buvaient et jouaient. Le garde de police vint les avertir qu'il était l'heure de se retirer, et comme ils ne voulaient pas cesser leur partie, il prit le jeu comme pièce de conviction, en ajoutant que le dimanche était un jour trop respectable pour jouer et boire à heure indue. A ces mots, un paysan de Kirrberg l'empoigne et le force de rendre les cartes, tandis que le cabaretier Hérold lui lance la bière de son verre sur son habit en criant qu'il.... sur le jour du dimanche et qu'il mènera le garde à la mode du diable, s'il fait son rapport. Le garde effrayé se sauve. A l'audience Hérold est plus calme, il nie le propos sur le dimanche et avoue tout le reste. Il n'est condamné qu'à dix francs pour chacune des deux contraventions.

En 1762, on défendit, de même qu'à Bouquenom et à Lixheim, la pâture le dimanche de huit heures du matin à trois heures du soir. Le manquement aux offices, le vol dans la campagne rendaient cette mesure nécessaire.

Le seul procès-verbal qui ait une couleur confessionnelle est celui de Daniel Muller, condamné le 14 mars 1757 à dix francs d'amende pour avoir voituré du fumier le dimanche[1].

Une autre cause de contraventions était le débit de la viande de carême. Pendant cette époque de l'année, les boucheries étaient fermées et la ville louait à un seul boucher le droit de débiter de la viande aux malades et les jours permis par l'Eglise catholique. En 1758, un juif, fermier du droit, fit faire un procès-verbal contre un boucher et un cabaretier luthériens, chez lesquels on avait trouvé de la viande, ils

[1] V. Pièce justificative n° VII.

Digitized by Google

furent condamnés chacun à vingt-cinq francs d'amende.[1] Cette somme fut remise au curé pour les pauvres.

Les chanoines de l'église collégiale, curés primitifs de la paroisse, toujours en procès entre eux, ne songeaient pas à créer des difficultés à la communauté. Ce n'est pas d'eux que venaient les dénonciations; il y avait toujours des gens envieux croyant que de nouvelles confiscations allaient arriver comme en 1685.

Les conversions sont donc peu nombreuses, et on n'en compte que dix pendant le laps de temps qui nous occupe; elles ont généralement le mariage pour but.

Le 7 avril 1737, une servante luthérienne, d'Ottwiller, comté de Nassau;[2]

Le 21 mars 1739, une jeune luthérienne qui, le 30, épouse un cavalier du régiment Royal-Dauphin, cantonné à Fénétrange;

Le 6 septembre, même année, une autre fille luthérienne;

Le 20 mars 1744, une fille calviniste;

Le 25 octobre 1750, Samuel Barthelémy, orfèvre, calviniste, âgé de 36 ans, né à Hanau, près de Francfort-s.-le-Mein, et son fils François-Bernard, calviniste, né à Alzey, et sa femme, Anne-Marthe Hinquel, luthérienne;

Le 2 janvier 1752, la sœur de la fille calviniste citée plus haut, elle se marie à un catholique le 25;[3]

Le 24 juin 1756, un garçon luthérien, et

[1] V. Pièce justificative n° VIII.

[2] Registres de l'état civil de Fénétrange.

Le n° 238 du fonds de la collégiale de Fénétrange (archives départementales, Nancy) contient un factum intitulé : Jugement du 17 août 1754, qui condamne à mort le nommé Teissier, dit Lafage, convaincu d'avoir fait les fonctions de ministre de la Religion P. R.-A. Montpellier, de l'imprimerie de A. F. Rochard, imp. du Roy, 1754.

[3] V. Pièce justificative n° IX.

Digitized by Google

Le 22 juillet 1764, un autre garçon luthérien, originaire de Thal (Nassau).[1]

La présence de familles protestantes dans le Saargau, excita le zèle d'un jeune vicaire de la paroisse Saint-Victor de Metz. Jean-Martin Moye,[2] né à Cutting, près de Dieuze, le 27 janvier 1730. Il voulait reprendre l'œuvre de la propagande du grand roi qu'il voyait encore debout à Metz, mais son zèle échoua devant les obstacles qu'il rencontra. Il mourut en émigration à Trèves, le 4 mai 1793, après avoir fondé une communauté puissante, et avoir montré pendant de longues années son zèle apostolique au Tonkin.[3]

Une autre source détournée de conversions, était pour les filles mères non catholiques l'ordre de faire baptiser leurs enfants par le curé du lieu. Nous n'avons trouvé que deux baptêmes de ce genre, le 6 septembre 1739 et le 20 avril 1740. Les mères étaient luthériennes.[4]

En résumé, les enfants des protestants étaient reçus bourgeois, en payant le droit d'entrée; ils pouvaient alors commencer un commerce, acheter des maisons, des terres, etc. Jamais l'Etat ne leur refusa de prendre à cens des places à

[1] Le 1er décembre 1753, mourut à Fénétrange Marie-Marguerite Gundelsheimer, âgée de 72 ans, veuve de Josias Messerer, pasteur de Berg. Son service eut lieu à Diedendorf, le 2e dimanche de l'Avent. Elle était fille de Théobald Gundelsheimer, greffier de la ville qui, en 1680, demanda à l'évêque, au nom de la communauté, l'église collégiale qui venait d'être rendue aux catholiques. Il se fit catholique après 1685 et il retourna à la religion de ses pères, peu après la rentrée du duc Léopold dans ses états. Il mourut en 1729, son service eut lieu à Pisdorf, sa tombe ornée d'emblèmes se voit encore au cimetière de Fénétrange.

[2] V. Pièce justificative n° X.

[3] Cette tentative religieuse dans le Saargau n'a pas été connue par l'historien de l'abbé Moye (Paris, 1872, in-8°), M. Marchal vicaire-général de Saint-Dié (archevêque de Bourges).

[4] Le 5 février 1744, une servante luthérienne de Wolfskirchen déclare que son enfant a pour père un cavalier de Royal-Allemand.

Digitized by Google

bâtir ou des terrains incultes. Le chancelier fut impuissant à leur ôter ces droits que leur assurait le traité de Ryswick.

En 1757, le bailli d'Hame, voyant la ville se remplir de « réfugiés » de tous cultes, leur ordonna de prendre des permissions près du grand bailli, sous peine d'expulsion; la plupart, hommes, femmes, filles, obéirent. Cela augmenta un peu les finances de la ville. On reçut cependant, en 1760, un certain Dominique Meyer, « étranger », sans lui faire payer le droit. Le motif de cette faveur était que deux ans auparavant il avait embrassé le catholicisme.

Villages du Bailliage

BERTHELMING [1]

D'après le Pouillé, manuscrits du diocèse de Metz, écrit vers 1770, il y avait une famille calviniste.

BETTBORN [2]

En 1738, 19 habitants chefs de famille, moitié protestants, moitié catholiques; d'après le Pouillé, 5 familles luthériennes.

Le 28 mai 1737, le curé Blaise[3] reçoit l'abjuration de J.-G. Vautrin, calviniste, meunier à Hellering, qui fait bénir son mariage avec Gertrude Meski, *coram predicante et ministro calvinista contractum.* Il signe une croix dans un rond et sa femme ébauche une croix. Quelques années auparavant, sa mère et plusieurs de ses frères et sœurs avaient embrassé le catholicisme à Berthelming.[4]

Les luthériens allaient à Hirschland, les réformés à Diedendorf (comté de Nassau).

L'ancien cimetière protestant du XVIIe siècle est encore

[1] Canton de Fénétrange.

[2] Canton de Fénétrange, 29 protestants d'après le dernier recensement.

[3] Son portrait est conservé à la cure de Bettborn.

[4] Archives de Berthelming.

Digitized by Google

désigné comme tel par les habitants. Une tradition curieuse existe dans le village. Une tête sculptée dans du grès vosgien encastrée dans le mur méridional de la maison de cure, représenterait celle de Luther. « On comprend pourquoi le soussigné n'a pu vérifier le fait, » observe M. le pasteur Hütter, de Hellering, dans son rapport sur l'église réformée de ce village, rapport dont nous parlerons plus loin.

Il y a tout lieu à présumer que cette prétendue tête de Luther n'est qu'un fragment de sculpture gallo-romaine, qu'il serait intéressant d'examiner.

BÜST[1]

Selon un état de la terre de Fénétrange, ce village était entièrement luthérien, il y avait un temple et pas d'église catholique. En 1738, 13 cultivateurs, 9 journaliers.

Büst fut cédé avec Bærendorf, village catholique, au comte de Nassau-Saarbrück, le 15 février 1766.

La fabrique protestante de la Petite-Pierre possède sur le ban 12 ares.

LANGATTE[2]

Une famille luthérienne (Pouillé).

METTING[3]

D'après le Pouillé, 12 familles luthériennes,[4] allant à Wintersbourg, comté de la Petite-Pierre, Alsace.

Le chancelier La Galaizière, dans une lettre écrite le 20 mai 1768, du château de Neuviller-sur-Moselle au duc de Choiseul à Paris, lui marque que le roi a rejeté la demande des luthériens de Metting de continuer l'exercice public du culte.

[1] Canton de Drulingen, 515 protestants; il y a actuellement une cure luthérienne.

[2] Canton de Sarrebourg.

[3] Canton de Phalsbourg, 291 protestants.

[4] H. Lepage, *Communes de la Meurthe.*

Digitized by Google

MITTERSHEIM [1]

15 ménages luthériens et 2 calvinistes, d'après le Pouillé. Les luthériens allaient à Altwiller-Nassau et les réformés à Diedendorf. On trouve dans les registres de cette église: 1749, un décès, et 1750, un autre.

MUNSTER [2]

Ce village, entièrement catholique et qui possède une magnifique église du XIVe siècle, a en 1748 un baptême d'un enfant de parents calvinistes « de nulle résidence ». [3]

NIEDERSTINZEL [4]

En 1738, 25 chefs de famille, moitié catholiques et luthériens. Les luthériens allaient à Pisdorf, puis à Wolfskirchen. Les registres de Diedendorf nous donnent:

Baptêmes

1741	1	1763	1
1756	1	1764	1
1758	1	1766	2
1761	2		

Décès

1738	1	1752	1
1749	1	1760	1

Il y a quelques conversions au catholicisme: [5] Le 22 avril 1762 le R. P. Wolf, de la compagnie de Jésus à Bouquenom,

[1] Canton de Fénétrange, 253 protestants.

Les familles Klein, Wagner et Heilmann figurent dans un procès relatif au *simultaneum* de l'église catholique avant le Concordat. V. « *Encore une attaque de l'intolérance religieuse* » (3 janvier 1798), par A Jordy, avocat à Sarrebourg, en allemand, une brochure in-12, 42 p. Bibliothèque de l'Université à Strasbourg (Heitz, 916, 99).

[2] Canton d'Albestroff.

[3] Registres de la mairie.

[4] Canton de Fénétrange, 320 protestants.

[5] Archives communales.

Digitized by Google

reçoit l'abjuration de Jean Liancourt de Dimarque en Languedoc, calviniste, âgé de 22 ans, et de Pierre Haquart, de Nyons en Dauphiné, tous les deux cavaliers au régiment de la reine.

En 1745, une fille calviniste de Loudweiller, pays de Saarbruck, abjure; son enfant baptisé catholique, meurt la même année.

2 février 1747, abjuration d'Anne Barbe de Zurich.

31 août 1751, le R. P. Trubers de la compagnie de Jésus, supérieur de la maison de Bouquenom, reçoit l'abjuration de Carl Auguste, libre baron de Luders, luthérien, fils de Wilhelm de Luders et de Catherine-Henriette de Bodé[1], demeurant au château de Diedendorf.

Une jeune fille de Niederstinzel avait embrassé le luthéranisme à Lorentzen (Nassau) pour se marier à un jeune homme de cette religion. En 1762, étant devenue veuve, elle retourna dans son endroit natal, où elle se remit catholique. Ses enfants furent aussi catholiques.

19 février 1764, abjuration d'une luthérienne, âgée de 24 ans, après six ans de mariage avec un homme de Niederstinzel, de la compagnie franche des hussards de Fischer.

POSTROFF[2]

En 1738, 33 chefs de famille, moitié catholiques, moitié luthériens. D'après le Pouillé, il y avait un ministre luthérien, mais il ne faisait aucun exercice public de religion. 33 familles luthériennes et calvinistes. D'après les registres de la paroisse réformée de Diedendorf, il y avait un baptême dans chacune des années 1740, 1744, 1746, 1749 et 1751 et un décès en 1750. Les luthériens allaient à Hirschland. En 1759, les officiers du

[1] M. de Bodé, conseiller intime du comte de Nassau. La tombe de sa femme († 1770) est dans le temple de Diedendorf.

[2] Canton de Fénétrange, 290 protestants.

Digitized by Google

bailliage de Fénétrange condamnent une femme luthérienne pour avoir troublé les cérémonies du culte catholique.

SCHALBACH [1]

En 1738, 67 habitants, luthériens, calvinistes et catholiques. D'après le Pouillé, 16 familles calvinistes et 35 luthériennes, qui allaient à Wintersbourg.

WIEBERSWILLER [2]

En 1738, 25 familles luthériennes, calvinistes et catholiques. Le Pouillé se trompe en n'indiquant que deux familles luthériennes et deux calvinistes, qui allaient à Altwiller, village limitrophe.

En 1744, une jeune luthérienne est forcée de payer au domaine 40 florins pour pouvoir suivre son mari à Nanzweiler (Saarbruck). Sa famille était de condition servile.

WOLFSKIRCHEN [3]

Ce village était indivis entre la Lorraine, le Nassau et le Rhingraviat de Salm à Diemeringen. Le roi le céda en 1766 au comte de Nassau.

Louis, comte de Nassau-Saarbruck, fit imprimer en 1651 la liturgie pour les églises nassauviennes, que le comte Philippe, son oncle, avait rédigée en 1581. Elle fut adoptée par tous ses sujets, et plusieurs passages sont remarquables par l'esprit religieux qui les anime.[4]

D'après le Pouillé, les catholiques du comté étaient obligés de chômer le premier mercredi de chaque mois, sous peine d'amende.

[1] Canton de Fénétrange, 170 protestants.

[2] Canton d'Albestroff, 351 protestants.

[3] Canton de Drulingen, 716 protestants.

[4] F. C. Bose. Etablissement de la réforme dans le ci-devant comté de Saarwerden.... Thèse de bachelier en théologie. Strasbourg, 1855.

Il n'y eut jamais de liturgie propre à Fénétrange, on y suivit celles de Strasbourg, de Bade ou de Wurtemberg.

Digitized by Google

Nous avons déjà dit que l'autorité ecclésiastique du comté de Nassau créa une cure luthérienne à Wolfskirchen-Diedendorf le 5 décembre 1755. Jean-Christian Barthels d'Harekirchen en fut le premier titulaire au commencement de l'année 1756, il mourut en 1773. Le curé catholique quitta Wolfskirchen et se retira à Eschwiller, où l'on bâtit une église.

Les rares réformés allaient à Diedendorf, on y trouve en 1763 un baptême et en 1756 un mariage.

La fabrique protestante de l'église de Wolfskirchen a sur le ban 4 hectares 95 ares; l'église évangélique du même lieu a 10 hectares 8 ares [1].

En résumé, sous le règne de Stanislas, il y avait des communautés luthériennes et calvinistes dans la ville de Fénétrange et dans les villages de Bettborn, Büst, Metting, Mittersheim, Niederstinzel, Postroff, Schalbach, Wieberswiller et Wolfskirchen. Le mauvais vouloir du chancelier la Galaizière a été assez montré; quant à la Cour souveraine de Lorraine, elle ne permit jamais aucune innovation, et la base de ses arrêts était que jamais les ducs de Lorraine et le roi de Pologne n'avaient permis à de nouveaux protestants de s'établir en Lorraine.

Au commencement de ce siècle, ceux-ci étaient répartis dans les mêmes villages cités plus haut. Lors de l'organisation, après le rapport de Portalis, on établit des cures luthériennes à Fénétrange, à Wieberswiller et à Wolfskirchen; bien plus tard on en créa à Postroff et à Büst.

[1] A.-G. Heinhold, relevé détaillé des biens de Saint-Thomas. Strasbourg, 1854.

A. Benoit.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

LE FIROBE[1] SUNDGOWIEN

Opérette en 2 actes

Paroles sundgowiennes d'Auguste Stoeber

Musique de Joseph Heyberger, professeur au Conservatoire de Paris

---

Traduction française de CH. BERDELLÉ

PERSONNAGES

Hansuöli (Jean-Ulrich), le grand-père.

Hansiobbi (Jean-Jacques), aubergiste *au Soleil qui luit pour tout le monde.*

Rose, fille de Hansiobbi.

Seppi (Joseph), sommelier, amoureux de Rose.

L'Apparitrur.

Frantzsepp (François-Joseph), habitué.

Frantzseppeli (le petit François-Joseph), son fils.

Féri (Xavier), habitué.

Phrasi (Euphrasie), sa tante.

Toni (Antoine) } habitués.
Natzi (Ignace) }

Frénelé (Véronique) }
Fraentzelé (Françoise) } servantes chez Hansiobbi.
Trinelé (Catherine) }

Clarinette, cornet, violon et autres musiciens.

Buveurs.

Lieu de la scène pour les 2 actes : Salle d'auberge sundgowienne.

[1] J'ai traduit le mot Firobe par lui-même parce qu'il existe dans certains patois de la Lorraine française des environs de Sarrebourg, notamment à Abreschwiller, où l'on dit *faire firôbe,* pour cesser tout travail.

Digitized by Google

ACTE I

SCÈNE I

Seppi (seul)

Seppi est occupé au comptoir à laver des verres. Il essuie les mains, prend un époussetoir et nettoie les tables. Pendant ce temps on entend du dehors la

1. CHANSON DES CONSCRITS SUNDGOWIENS

Je suis conscrit et ma vie
Appartient à la patrie !
Adieu, frères, pour longtemps,
Nous allons aux régiments.

SEPPI

Ecoutez les conscrits. Ils chantent pour aller
A l'Etoile ! Chez nous ils voulaient s'installer.
Mon patron n'en veut pas. Il dit que leur ramage
N'est point assez bruyant !.... Eh ! mon travail est fait.
Je m'en vais respirer. Chacun dans le village
De Seppi le joyeux aime le gai visage
Et dans les environs tout chacun me connaît.

2. CHANSON DE SEPPI

1

On aime la figure
De Seppi le joyeux
Chez moi l'humeur ne dure
Qu'une heure, jamais deux.

2

Dans mon cœur ne s'implante
Ni souci ni chagrin,
Car je ris et je chante
Déjà de bon matin

3

Que mon patron me gronde,
Je me dis : bien souvent

Digitized by Google

Le beau temps en ce monde
Vient après le grand vent.

4

Qui donc n'a rien à craindre
En ce monde bossu?
Souvent l'on voit se plaindre
L'homme le plus cossu.

5

Prenons cette chopine,
Remplissons-la de vin.
A ma belle Rosine!
A l'oubli du chagrin.

Seppi veut boire, Le grand-père Hansuöli entre et met sa canne entre sa bouche et le verre.

SCÈNE II

Seppi. Hansuöli

Seppi se réfugie derrière une table où Hansuöli le poursuit

HANSUÖLI (tenant Seppi par l'oreille)

A ma belle Rosine? A l'oubli du chagrin?
Hé! Seppi, mon ami, serais-tu pris de vin?
Pour guérir ta raison qui me semble aveuglée,
De l'onguent de cinq doigts faut-il oindre tes yeux,
Frictionner ton dos de cendre non brûlée,
Affranchir ta figure avec des timbres bleus?

3. DUO DE HANSUÖLI ET SEPPI

1

HANSUÖLI.... Fallait-il que je t'attrape,
Paresseux, fieffé vaurien?
Tu mérites une tape.
Ah! chez nous tout marche bien!

2

SEPPI..... Ce n'était qu'un petit reste,
Il aigrissait sûrement.

Digitized by Google

Il était temps, je l'atteste,
De le boire promptement.

3

HANSUÖLI.... Flandrin ! quoi ! c'est notre Rose
Que tu voudrais courtiser ?
Comment ! Seppi ! Quoi ! l'on ose !
SEPPI ..... Oui ! je voudrais l'épouser.

4

HANSUÖLI.... Tu voudrais !... Cette alouette
Sous le nez te passera
SEPPI ..... Oui ! moi j'aime bien Rosette !
Je crois qu'elle m'aimera !

5

HANSUÖLI.... Tu voudrais cette alouette ?
SEPPI ..... Oui ! moi j'aime bien Rosette.
HANSUÖLI.... Sous ton nez ça passera
SEPPI ..... Je crois qu'elle m'aimera.

HANSUÖLI

Va-t-en, loin de chez nous, à la chasse aux nigauds,
Et ne t'attaque pas à de pareils morceaux.
Crois-tu que l'on te paye et que l'on te goberge,
Crois-tu qu'on lui défend notre salle d'auberge
Pour qu'elle puisse mieux s'amouracher de toi ?
Oui ! comptez-y, nigaud. Tu l'auras, par ma foi,
A la Grand-Saint-Jamais, encor faut-il qu'il grèle
Des chats !

Seppi va travailler au comptoir.

ROSE (ouvrant le vasistas de la cuisine)

Compte sur moi ! Je te serai fidèle !

Seppi, derrière le grand-père, envoie un baiser à Rose qui referme le vasistas. Hansuöli se met dans un fauteuil et feuillete le *Lustige Hans-Michel*.

Digitized by Google

SCÈNE III

Les précédents. Hansiobbi

HANSIOBBI (entre, fouet en main)

Bonsoir, père, bonsoir !

HANSUÖLI

— Que Dieu te remercie !
Et la paille ? En as-tu ? Pour combien ? je t'en prie :
A bon compte ?

HANSIOBBI

Pas trop ! quatre francs le quintal.
Ah ! s'il veut de la paille un acheteur se blouse
En cette saison-ci. Des cochers de Mulhouse
Se trouvaient à Sierentz, et l'un d'eux, l'animal !
A tout accaparé. Par la mauvaise route
Force me fut d'aller à Bruebach où sans doute
Le bout du monde est fermé, cloisonné
Par des planches, ma foi, solides et bien jointes
Avec un grand renfort et de clous et de pointes.
Quoi ! sept heures déjà ! Diable ! As-tu combiné
Ce qu'il va me falloir à la cave.

SEPPI

Patron,
J'ai nettoyé moi-même et verres et bouteilles.
Auprès du grand tonneau vous trouverez deux seilles
Et dans le même endroit des verres, le litron.
A pleins bords les remplit une onde pure et claire
Que vient de me fournir « *la source salutaire* : »
C'est notre meilleure eau.

HANSIOBBI

Qu'il est intelligent !

SEPPI

Ah ! je possède un oncle, un ancien militaire,

Digitized by Google

Un roublard de la ligne. Il m'a dit bien souvent
Quand le mot d'ordre est *Vin,* le mot de ralliment
Est *Verseau.* Ce cher oncle est à Dannemarie
Tambour-maître aux pompiers, et plein de rouerie[1]

4. TRIO DE SEPPI, HANSUÖLI, HANSIOBBI

Ce n'est pas que les poissons
Que l'eau désaltère,
Car nous hommes nous puisons
Santé dans l'eau claire!

HANSUÖLI

Ceux qui boivent le vin pur
Sont vite ivres, c'est bien sûr!

SEPPI

Mais la tête reste saine
Avec l'eau de la fontaine!

HANSIOBBI

Pour ce qu'il faut qu'on défraye
Il est permis qu'on essaye
Tout! Les temps sont si mauvais
Il faut rentrer dans ses frais.

LITANIE

HANSIOBBI	HANSUÖLI ET SEPPI
Vigneron.....	Veut qu'on le paye,
Tonnelier.....	Veut qu'on le paye,
Boulanger.....	Veut qu'on le paye,
Et boucher.....	Veut qu'on le paye,
Et tailleur.....	Veut qu'on le paye,
Maréchal.....	Veut qu'on le paye,

[1] J'aurais pu mettre *et rempli de roûrie,* mais, n'en déplaise aux auteurs de Dictionnaires de rimes, cette manière de scander le mot *rouerie* en trois syllabes me blesse l'oreille.

Digitized by Google

Et charron..... Veut qu'on le paye,
Le notaire..... Aime qu'on paye,
Médecin..... Veut qu'on le paye,
Le taupier..... Veut qu'on le paye,
Percepteur..... Veut qu'on le paye,

HANSIOBBI

Même quelquefois l'huissier

HANSUÔLI ET SEPPI

Au comptant se fait payer.

TRIO

Tous, tous veulent qu'on les paye!
Tout ça fait de fameux trous!
Il faut donc que l'on essaye
Tout, pour gagner quelques sous
Et joindre enfin les deux bouts.

HANSUÖLI

On vend petite mesure
De vin baptisé d'eau pure.

SEPPI

Au buveur qui ne nous paye
L'on marque avec double craie.

HANSIOBBI

Sans cela tous nos profits
Seraient vraiment trop petits.

TRIO

Car tous veulent qu'on les paye,
Tout ça fait de fameux trous.
Il faut donc que l'on essaye
Tout pour gagner quelques sous
Et joindre enfin les deux bouts.

Digitized by Google

HANSIOBBI

Eh! voici nos buveurs. Je les entends crier.
Ecoutez! c'est Frantzsepp qui monte l'escalier.

SCÈNE IV

Les précédents. Frantzsepp, Féri, Natzi, Toni et autres buveurs (entrent successivement).

CHAQUE NOUVEL ENTRANT

Bonsoir, la compagnie!

LES PREMIERS VENUS

Que Dieu vous remercie!

5. CHŒUR DU BONSOIR

Bonsoir, chers amis! Bonsoir,
Toute l'assemblée.
On a peiné, fallait voir!
Toute la journée,
Battu, labouré, creusé,
On est vraiment harassé.
Aussi vive la bouteille
Pour s'égayer lorsqu'on veille.
Elle ne nous fait pas peur!
Bonheur, honneur! honneur, bonheur
A tout brave laboureur.

SCÈNE V

Les précédents, l'appariteur (entré à la fin du chœur dont il répète le refrain).

BUVEURS

Tiens c'est l'appariteur!

D'AUTRES

Bonsoir, appariteur!

Digitized by Google

L'APPARITEUR

Pareillement, messieurs! Que Dieu vous remercie!
De bonne heure au travail! et chacun bon buveur!
Eh! Seppi! va donc vite. Apporte une demie
Nom de la loi!

BUVEURS

Bravo!

APPARITEUR

Je ne puis m'égayer
Avec vous aujourd'hui, car, au bas du village
Je vais courir d'un pas chez Michel le barbier
Qu'il remplisse d'onguent un petit moutardier
Pour le maire qui s'est écorché le visage
En tombant sur le nez. Pour madame l'adjoint
Il faut que je rapporte encor douze sangsues
Qu'on doit mettre ce soir... Je ferais des bévues
Si je vous disais où, car... je ne le sais point.
Aux oreilles sans doute. Eh! ce qu'elle aime entendre
Elle ne l'entend plus. Oh, messieurs, les honneurs
Sont souvent fatigants. Si l'on voulait comprendre
Que chez nous il faudrait cinq, six appariteurs.

FRANTZSEPP

C'est vrai!

HANSIOBBI

Nous te plaignons!

APPARITEUR

Oui! messieurs les buveurs,
J'ai tant couru, couru que pas la moindre goutte
Aujourd'hui n'humecta mon gosier, et je doute
De pouvoir supporter plus longtemps ce métier.

(Il va vers la porte et dit avant de sortir :)

Digitized by Google

Hansiobbi, c'est ce soir que je viendrai payer
Mon verre.

HANSIOBBI

Bien ! très bien ! ce n'est pas ton dernier.

TONI

Nom de la loi !

HANSUÖLI

D'accord ! Pour mon compte je songe
Qu'il doit dans l'estomac avoir fameuse éponge,
Car elle absorbe bien.

HANSIOBBI

Mais, qu'est-ce qu'on entend
A la porte ? On dirait le son d'un instrument.

Scène VI

Précédents moins l'appariteur. Ménétriers

MUSICIENS (en entrant)

Bonsoir, la compagnie !

BUVEURS

Que Dieu vous remercie !

NATZI

Hé ! d'où venez-vous donc ?

CLARINETTE

Eh bien ! de par là haut
De « *l'âpre région* » qu'on décrit en un mot
En disant qu'aux moissons les moineaux, pauvres bêtes
Y crè.... pardon, messieurs, y font leurs testaments.
Nous sommes altérés, et prêts à tenir tête
A quelques bons flacons. Avec nos instruments
Nous vous joûrons après de beaux airs de musique.

(Hansiobbi et Seppi servent les musiciens)

Digitized by Google

TONI

Eh ! ce sera très beau !

CORNET

A toute la boutique !

A vos santés, messieurs !

BUVEURS

A nos musiciens !

MUSICIENS

Vivent les paysans, les bons Sundgowiens !

TOUS

A tous, honneur, bonheur !

BUVEURS

Honneur, bonheur ! bonheur, honneur
A tout brave laboureur.

FRANTZSEPP

C'est à vous maintenant de venir nous surprendre
Avec de jolis airs. Nous aimons les entendre.

CLARINETTE (aux buveurs)

Pour nous-mêmes, messieurs, c'est un fort grand honneur !

(Aux musiciens)

Numéro trente-et-un, la belle sérinade
Que l'on a fait entendre à Monsieur le préfet
Et qui nous a valu la belle régalade
Dont vous vous souvenez, d'un joli vin jaunet.

6. SÉRÉNADE

BUVEURS

Bravo ! très bien joué !

CLARINETTE

Allons ! Quarante-quatre :
La sauteuse, glisseuse et valse. Il faudra battre

Digitized by Google

Mesure avec ensemble, et marcher vivement
De crainte de laisser geler votre instrument.

7. INTRODUCTION A LA VALSE

SCÈNE VII

Précédents, Frénelé, Trinelé, Fräntzelé

FRÉNELÉ

Vous appelez, grand-père?

TRINELÉ

Monsieur Hansiobb, que faut-il faire?

FRÆNTZELÉ

Me voici, l'on entend
Et l'on vient promptement.

7e. VALSE

Toni prend Frénelé, Natzi prend Trinelé et Fèri Fräntzelé. Danse générale. Rose regarde tristement par le vasistas. Seppi va lui causer tout bas. A la fin de la valse les filles s'échappent en courant, au rire et aux applaudissements des buveurs.

SCÈNE VIII

Précédents, moins Frénelé, Trinelé et Fräntzelé.

HANSUÖLI

Avez-vous vu le coup? Les sorcières! venues
Au premier coup d'archet, au dernier disparues.
Il ne manquait vraiment que les balais!

FRANTZSEPP

Ma foi
La femme aime la danse. Il le faut. C'est la loi
Naturelle. Vos airs étaient pleins d'harmonie
Et vos danses surtout ne manquaient pas d'attraits
A notre tour! Chantons la belle mélodie
En l'honneur de la paix!

Digitized by Google

8. CHŒUR DE LA PAIX

1

La paix! la paix! quel doux réveil!
Commerce et labourage
Tout renaît, comme le soleil
Qui vient après l'orage.

2

Ce sont les travaux de la paix
Qui charment notre vie,
Qui donnent naissance aux progrès
Des arts, de l'industrie.

3

Mais qui viendrait en nos hameaux
Pour nous prendre à la gorge
S'aplatirait sous nos fléaux
Plus que la paille d'orge.[1]

Les musiciens qui sont groupés autour des chanteurs saisissent leurs instruments à la fin de ce dernier couplet, et font les gestes de batteurs en grange.

ACTE II

SCÈNE I

Hansuöli, Hansiobbi, Seppi, Toni, Natzi, Féri, Frantzsepp et autres buveurs.

9. CHŒUR

CHŒUR

Klingklang! Klingklang!

PETIT CHŒUR I

Ah! déjà neuf heures!
Gagnons nos demeures.

[1] VARIANTE AU DERNIER COUPLET

Mais si jamais en nos hameaux
Un ennemi s'avance,
Avec des faux et des fléaux
Nous défendrons la France

Digitized by Google

PETIT CHŒUR II

Non ! non ! moi j'opine
De boire chopine.

CHŒUR

Klingklang ! Klingklang !

PETIT CHŒUR I

Quel sonneur habile !

CHŒUR

Klingklang ! Klingklang !

PETIT CHŒUR II

Il tire à suer le sang,
S'échauffer la bile.

CHŒUR

Klingklang ! Klingklang !

10. CHANSON DE L'APPARITEUR

L'APPARITEUR (dans la rue)

Oyez ce que je veux dire :
Neuf heures ! qu'on se retire !
Videz verre et flacon,
Rentrez à la maison :
Neuf heures ! qu'on se retire !

11. SOLOS ET TRIO

NATZI

Seppi, sers-nous vitement,
Encore un bon litre !
D'une histoire on aime tant,
Le dernier chapitre !

HANSIOBBI

Seppi, dans le grand tonneau
Prends un litre, mais surtout
Mets le plus grand verre d'eau.

Digitized by Google

Quand la veillée est au bout
Il faut à nos hôtes
Epargner des fautes.

SEPPI

Oh! décrire des languettes
Par la rue en s'en allant
Serait par trop insolent!

HANSIOBBI

Faut donc que tu leur apprêtes
Un vin qui n'aille en leurs têtes
Porter le trouble. Une goutte
D'eau fera l'effet sans doute.

NATZI

Je crois qu'il dit qu'il s'apprête
Un grand trouble dans ma tête,
Parce que je bois la goutte.
Parlez bas : oh!... moi j'écoute!

SCÈNE II

Les précédents, moins Seppi. Frantzseppeli

HANSIOBBI

Qui donc vient là?

FRANTZSEPPELI

C'est moi!

HANSIOBBI

Je pense bien! Qui toi?

FRANTZSEPPELI

Frantzseppeli de chez Frantzsepp, le grand tailleur.

FRANTZSEPP

Que me veux-tu, petit farceur?

Digitized by Google

FRANTZSEPPELI

Moi ? je viens t'appeler, mon père.

FRANTSEPP

Pourquoi ?

FRANTSEPPELI

La chatte noire a fait
De beaux petits chatons. Et pour cela ma mère
M'envoie...

FRANTZSEPP

Eh bien ! dis-lui de faire
Pour ces petits chatons de bonne soupe au lait.
C'est un régal pour eux.

NATZI

Frantzseppeli, viens boire.
A ta santé, gamin.

FRANTZSEPPELI

Messieurs, à la santé !
Que Dieu vous remercie. Ainsi, c'est arrêté
Que pour les petits chats la mère fera cuire
Du lait.

FRANTZEPP

Absolument comme je viens de dire.

FRANTZSEPPELI

Mais la chatte pourtant...

FRANTZSEPP

Vas-tu me répliquer ?
Va ! qu'on fasse le plat que je viens d'indiquer.

TONI

Frantzseppeli, viens donc... viens, polisson ; écoute !

(Il lui parle bas.)

Digitized by Google

FRANTZSEPPELI

Demandez à mon père.

FRANTZSEPP

Eh! vous voulez sans doute
Qu'il vous chante le beau couplet
De la chatte?

TONI

En effet?

FRANTZSEPP

Eh bien, gamin, chante-la vite
Mais après il faudra détaler tout de suite.

12. COUPLET DE LA CHATTE

FRANTZSEPPELI

Dans le village, au haut, au bas,
On connaît notre chatte.
Ah! qu'elle est vive en ses ébats!
Mais surtout à la chasse aux rats,
Quels jolis coups de patte!
Aussitôt vus, aussitôt pris,
Si bien les rats que les souris!
C'est une fière chatte!
Mais hélas! à tous les matous
Elle dit faisant les yeux doux:
Miaou! Miaou!

BUVEURS

Bravo! Frantzseppeli! Que dit-elle au matou?

FRANTZSEPPELI (sortant)

Miaou!

Digitized by Google

SCÈNE III

Précédents (moins Frantzseppeli), Seppi

SEPPI (apportant du vin)

Voici du vin, messieurs, que je vous recommande.
Vous le trouverez bon. Sa couleur affriande.
Pour ce vin, pas besoin d'être à quatre buveurs.

HANSIOBBI

Jamais l'eau de mes vins n'affadit les saveurs.

13. CHŒUR DES BUVEURS

CHŒUR

Haïdreloumm! tralala!
Rebuvons! restons là!
Quel bon vin! Dieu du ciel!
Beaucoup plus doux que le miel.

HANSUÖLI

S'il ne les pique il leur racle
Langue et gosier que c'est un vrai miracle
Hattt-sssi!

BUVEURS

Grand-père, Dieu vous bénisse!

HANSUÖLI

Merci!

CHŒUR

Haïdreloumm! tralala! etc.

SCÈNE IV

Précédents. L'appariteur.

L'APPARITEUR (avec hallebarde et lanterne)

Rentrez chez vous! Nom de la loi!
Quels sont ces affreux cris? Eh quoi!

Digitized by Google

Ma cloche ne vous fait pas taire?
A-t-on de la poix au derrière?
Sachez! j'ai prêté mes serments
D'appariteur depuis trente ans.

CHŒUR

Depuis trente ans?

APPARITEUR

Oui! mais oui! depuis trente ans!

CHŒUR

Déjà trente ans!

APPARITEUR

C'est aujourd'hui juste l'anniversaire
De mon entrée en la carrière.

CHŒUR

Haïdreloumm! tralala!

APPARITEUR

Rentrez chez vous, nom de la loi!

CHŒUR

Rebuvous! Restons là.

APPARITEUR

Procès-verbaux je dresserai
Et tous je vous blasphèmerai.

CHŒUR

Quel bon vin, Dieu du ciel
Beaucoup plus doux que le miel!

HANSUÖLI

S'il ne les pique, il leur racle
Langue et gosier que c'est un vrai miracle!
Hattt-ssi!

Digitized by Google

CHŒUR

Grand-père, Dieu vous bénisse!

HANSUÖLI

Merci!

CHŒUR

Haïdreloumm! tralala!
Rebuvons, restons là!
Quel bon vin! Dieu du ciel!
Beaucoup plus doux que le miel.

SCÈNE V

Précédents. Phrasi

PHRASI (à Féri)

Tu vois ce billet jaune. Un porteur de contraintes,
Un garnisaire vient de l'apporter ce soir,
Et je te vois ici! Malgré mes cris, mes plaintes
A boire, à te souler? Grand ivrogne! Entonnoir!
Eponge.

NATZI

Mais Phrasi!

FRANTZSEPP

La tante est par trop franche!

L'APPARITEUR

Elle vient t'appeler par tes noms du dimanche.
Je vois qu'elle est en train de te montrer les dents,
Elle ne finira de sitôt! Je vais faire
Une petite ronde.

SCÈNE VI

Précédents, moins l'appariteur

FÉRI

Eh bien! ma tante, prends

Digitized by Google

Ce joli billet jaune et vite le suspends
Dans notre cheminée. Eh bien! la chose est claire :
Il y deviendra noir.

PHRASI

Oh! le fichu vaurien!

FÉRI

Avant de tant crier, ma tante, comprends bien.
J'ai payé mes impôts pendant la matinée.
Le garnisaire avait commencé sa tournée.
Pour la quittance, elle est derrière le miroir.
Eh! pends donc hardiment dans notre cheminée
Le billet jaune, afin qu'il y devienne noir.

PHRASI

Ça! c'est une autre affaire.

HANSIOBBI

Oh! Féri ne veut voir
A cette extrémité funeste aller la chose.

HANSUÖLI

Ça te satisfait-il maintenant, belle rose
De l'an nonante-neuf?

PHRASI

Hansuöli! comment! quoi!
De l'an nonante-neuf? J'aurais donc, d'après toi?...

HANSUÖLI

Fleuri depuis longtemps en ce charmant parterre.

FRANTZSEPP

Une cueillette ou deux de cerises n'y font
Pas grand chose. On ne veut pas vous faire un affront.
Eh! Phrasi, voulez-vous bien accepter mon verre,
Et me rendre raison?

Digitized by Google

PHRASI

Oh ! Frantzsepp, grand merci !
Des aigreurs d'estomac, le brûle-cou.....

HANSIOBBI

Viens ! porte,
Seppi, du chien tout pur. Je sais bien que ceci
Elle l'acceptera, car elle n'est pas forte
De son pauvre estomac.

PHRASI

C'est du délicieux !
Hansiobbi sait très bien ce qui convient le mieux
A mon tempérament. Eh ! bonsoir l'assemblée.
Je pendrai le billet dans notre cheminée.

(Elle sort et rentre immédiatement)

Ah ! Féri ! que j'ai peur ! tu devrais bien venir,
Si ça ne te fait rien, avec une chandelle
M'accompagner au moins jusqu'à la passerelle.
Tous les soirs un méchant lutin y va tenir
Son sabbat. Un beau soir ce fantôme invisible
S'est fait porter par moi depuis l'heure terrible
Du couvre-feu jusqu'à celle où le jour blanchit.
Où croyez-vous que j'ai retrouvé connaissance ?

NATZI

Facile à deviner. Pardieu ! dans votre lit
Derrière vos rideaux à grandes fleurs.

PHRASI

Puissance
Du ciel ! Sur le *Lisbühl,* sous le grand néflier
Où le grand noir de chez *Iörri* le tonnelier
Avait assassiné le vieux garde champêtre.

FÉRI

Poltronne ! tu vois bien que cela ne peut être

Digitized by Google

Qu'un rêve. Crois-tu donc aux spectres, aux lutins ?
C'est du *Larifari* du vieux temps, du butin
Passé de mode. Aucun chrétien n'y veut plus croire.

PHRASI

Je sais ce que je sais. L'esprit tient garnison
Dessous la passerelle, auprès de la maison
De Lisi la laveuse. Ah ! tu veux rester boire ?
Prends, Seppi, ta lanterne, et viens, si tu le veux,
Me ramener chez moi.

SEPPI

Faut-il, patron ?

HANSIOBBI

Sans doute !
Il le faut pour lui faire évacuer ces lieux
Et nous débarasser.

PHRASI

Merci, Hansiobb ! En route,
Seppi. Mais, Féri, toi, ne reste pas longtemps
A l'auberge. Tu sais les soucis et tourments
Que ça me fait. Bonsoir, toute la compagnie.

TOUS

Bonsoir, Phrasi, bonsoir ! Que Dieu te remercie.

SCÈNE VII

Les mêmes, moins Phrasi et Seppi.

TONI

A propos de lutin, qui connaît la chanson
Que l'on chantait jadis ?

FÉRI

Oh ! mais chaque garçon
La chante à la veillée.

Digitized by Google

NATZI

On aurait pu l'apprendre
Chez la Féfi de chez Baschi, notre berger,
Car à la Saint Sylvestre elle l'a fait entendre :
N'est-ce pas vrai Frantzsepp ?

FRANTZSEPP

Si vous voulez attendre,
Je me la remémore, et vous pourrez juger.

14. CHANSON DU LUTIN

FRANTZSEPP

On voyait, il y a cent ans
Mener triste existence,
Un méchant parmi les méchants
Vrai gibier de potence.
Ivrogne ! il avalait le moût,
Le vin vieux et la bière,
Et puis, ne payant rien du tout,
Cassait bouteille et verre.

C'était un ivrogne, un coquin,
Et maintenant c'est un lutin !

Joueur, il trichait à tous coups,
Pipait les dés, capable
De vous retourner des atouts
Qu'il cachait sous la table.
Parjure ! il se livrait au mal
Depuis son plus jeune âge,
Et, pour la moitié d'un journal,
Portait faux témoignage.

C'était un parjure, un coquin,
Et maintenant c'est un lutin.

Digitized by Google

Il trouvait son pré trop petit :
Un soir, il sortit, morne,
S'y rendit sans témoins, la nuit,
Et déterra la borne.
Il la déplaçait, quand soudain
Un grand coup de tonnerre
Le tua. Depuis, en lutin,
Il erre sur la terre.

C'était un voleur, un coquin,
Et maintenant c'est un lutin.[1]

SCÈNE VIII

Les précédents. L'appariteur. Seppi

L'APPARITEUR

Arriver justement, faut-il avoir la chance ?
Quand la chanson finit... *(à part)* et que l'on recommence
A boire!
Victoire! victoire!

15. RÉCITATIF ET CHANSON AVEC REFRAIN EN CHŒUR

APPARITEUR

Au nom de la loi, de l'ordre et de la paix
Rentrez chez vous, sinon.... près de vous je me mets,

NATZI

C'est un beau mot : chacun l'admire.
A celui qui vient de le dire!
(Ils trinquent)

FRANTZSEPP

Les verres qui se choquent,
A chanter nous provoquent.

[1] VARIANTE POUR LES TROIS COUPLETS

C'était le méchant Iockelé
Qui maintenant est Dogkelé!

Digitized by Google

FÉRI

Pour moi je suis d'accord. Que Frantzsepp nous déballe
Un de ses beaux morceaux. Il est de la Chorale
De Schlierbach.

FRANTZSEPP

Ma foi oui! je m'en fais grand honneur.
Je veux bien commencer. Mais que chaque chanteur
Nous chante son couplet.

NATZI ET TONI

On te suivra. Détale.

FRANTZSEPP

De chanter après nos travaux
Qui voudrait nous reprendre?
Le chant embellit le repos;
Qui voudrait le défendre.

CHŒUR

Appariteur
En ton honneur!
Toquons!
Choquons
Verres et flacons.

TONI

Le vent à travers les rameaux
Souffle, on dirait qu'il chante,
Et du murmure des ruisseaux
Le doux son nous enchante.
Appariteur, etc.

NATZI

L'abeille, en courtisant la fleur,
Le hanneton bourdonne,
Et pour témoigner son bonheur
Notre minet ronronne.
Appariteur, etc.

Digitized by Google

FÉRI

Les alouettes, vers l'azur
S'envolant si gentilles,
Nous lancent, de leur timbre pur
Leurs admirables trilles.
Appariteur, etc.

SEPPI

Quand un fiancé fait sa cour,
Pour parler des souffrances
Et des bonheurs de son amour,
Il chante des romances.
Appariteur, etc.

HANSUÖLI

Tais-toi, nigaud. Crois-tu tenir notre Rosette?

TONI

Votre couplet, grand-père, à notre chansonnette.

HANSUÖLI

Dans le Sundgau, quand nous trinquons
En belle compagnie,
Le chant au son de nos flacons
Mêle son harmonie.
Appariteur, etc.

CHŒUR

De chanter après nos travaux
Qui voudrait nous reprendre?
Le chant embellit le repos,
Qui pourrait le défendre?
Appariteur,
En ton honneur!
Toquons!
Choquons
Verres et flacons.

Digitized by Google

16. SOLO DE L'APPARITEUR

Sacré jeudi! que le temps passe vite!
Déjà dix heures, la cloche m'invite
A les crier. Sans cela nous aurions
De la part du maire de fameux horions

HANSUÖLI

Cours, au nom de la loi. Je suis las et je veux
Me rendre dans mon lit. C'est très bon pour les vieux
Et pour vous tous aussi.

FRANTZSEPPI

Mais oui! nous allons faire
Comme vous. Dormez bien.

LES AUTRES

Bonsoir, bonsoir, grand-père.

L'APPARITEUR (à la rue)

Oyez ce que je veux dire.
Dix heures! que l'on s'étire!
Eteignez feux, flambeaux
Livrez-vous au repos
Dix heures! que l'on s'étire!

SCÈNE IX

Précédents, moins l'appariteur et Hansuöli

FÉRI

Nous devrions, je crois, fonder une chorale
Comme ceux de Schlierbach. La chose est très morale.
A Mulhouse ils ont fait entendre leur couplet
Lors du grand festival. C'était, dit-on, parfait.
Ah! Seppi le joyeux voudra sans doute en être
Car sa voix est fort belle.

Digitized by Google

TONI

Eh! voudrais-tu nous mettre
En état d'en juger.

SEPPI

Moi je veux bien chanter.
De mon faible talent il faut vous contenter.

17. CHANSON DE SEPPI

Voyez dans l'azur des cieux
L'étoile qui brille.
J'en sais un, plus radieux
Une jeune fille.

Du joyeux chardonneret
La voix nous enchante.
Je connais un oiselet
Qui mieux que lui chante.

Il existe bien des fleurs
Que le monde admire.
Une seule prend nos cœurs
Et se les attire.

Je veux l'oiselet, la fleur
Et l'étoile. J'ose
Demander, pour mon bonheur,
La main de ma Rose.

Mille plumes ne diraient
Combien Rose est belle,
Et jamais ne décriraient
Mon amour pour elle.

TOUS

Bravo! fort bien chanté!
Nous buvons, Seppi, tous à ta bonne santé.

Digitized by Google

SCÈNE X

Les précédents. L'appariteur.

L'APPARITEUR

Je suis las comme un chien, et j'apporte une lettre
Qu'un veilleur m'a donné, car, faute d'en connaître
L'adresse, le facteur vient de s'en décharger
Sur nous. Je lis l'adresse. On pourra la remettre

(Mettant ses lunettes et fixant bien l'enveloppe)

Franco. Pour Monsieur
Monsieur Joseph Freudinger
Sommelier chez Monsieur Schang Schag Schmit aubergiste
A l'hotel : le soleil pour tout le monde luit,
a [redacted]

Je ne puis plus lire. A ce point il existe
Un gros pâté. De plus il fait sombre la nuit.

HANSIOBBI

La lettre est pour Seppi. Mais qui vient de l'écrire?
Il doit être galant et poli. Qu'il sait dire
Les choses galamment, et mettre après vos noms
Des titres, des....

SEPPI

La lettre est de Dannemarie
De mon oncle et parrain. Mon patron je vous prie
De me la laisser lire.

HANSIOBBI

Oh! lis-la promptement
Pour te mettre au courant de ce qu'il veut te dire

SEPPI (lit)

Mon névé,
Je ne puis me dispenser d'écrire

Digitized by Google

Ces lignes, dans l'espoir qu'elles te trouveront
En parfaite santé. Moi je suis gras et rond.
Mon ancien coronel chez qui, toute ma vie
J'étais brossair, de plus cap oral destambours,
Et jardinier plus tard dans ce Dannemarie,
Est mort et enterré depuis bientôt huit jours.
Mon névé, dans sa tombe, à la cérimonie
On a tiré. Pourquoi? C'était un officier
De la légiong d'honnair, et moi, son jardinier,
Content de mon service et de mon grand mérite
Il m'a, mon cher, couché dessur son testament
Pour trente mille francs. Je n'ai qu'un seul parent
Le seul fils de ma sœur Crischone Marguerite.
Je viendrai près de lui. Qu'il me ferme les yeux,
Quand un jour je mourrai, que tout seul il hérite.
Je vais tout vendre ici, tant le neuf que le vieux,
Et je te rejoindrai, si tu n'aimes pas mieux
Venir ici me prendre, et je viens de remettre
Galons, casque, plumet et rang de tambour-maître-
Pompier au capitaine. Il m'exprime, à l'instant,
Ses regrets et j'y crois et termine ma lettre
Par t'assurer,

Névé,

Du très grand dévoûment
De ton oncle et parrain :

FLAMMANN-LÉGER MORAND.

(Agitant triomphalement la lettre)

Mon patron, maintenant j'aurai celle que j'aime.

HANSIOBBI

Si je ne dis pas oui, je ne dirai pas non.
Le grand-père dira qu'il y consent : sinon !...
Et d'abord il faudrait consulter Rose même
Qui dort depuis longtemps.

Digitized by Google

SCÈNE XI

Precédents. Rose

ROSE (entrant soudain)

Oh non ! je ne dors pas !
Mon père, sachez-le. j'emboiterai le pas
De Seppi.

HANSIOBBI

La sorcière écoutait à la porte.

ROSE

L'impulsion du cœur était beaucoup trop forte
Pour pouvoir résister... Seppi m'épousera.

BUVEURS

Nous vous félicitons, gai Seppi, belle Rose.

HANSIOBBI

Pas si vite, messieurs, vous le voyez, la chose
Ne se fait pas encor,

APPARITEUR

Mais demain se fera.
Seppi se conduit bien. Le grand-père voudra
Comme vous.

HANSIOBBI

On verra. Toi, Rose, va-t-en vite.
Tu ne devrais si tard être ici. Tout de suite
Va te coucher.

ROSE

J'y vais ! que ne suis-je à demain !

SEPPI

Viens ! que j'embrasse encor, encor ta douce main !
Mille plumes ne diraient
Combien Rose est belle,
Et jamais ne décriraient
Mon amour pour elle.

Digitized by Google

SCÈNE XII

Précédents, moins Rose

L'APPARITEUR

Hansiobbi, donne-nous encore une chopine
Pour boire à la santé de Seppi, de Rosine.

18. LE FIROBE

L'APPARITEUR

Hansiobbi, ce verre, qu'il est donc petit
J'en boirais bien douze avant d'aller au lit

HANSIOBBI (à l'appariteur)

Appariteur, assez !
Au comptoir vite passez :
Allez payer vos écots.
Bonne nuit et bon repos !

(A tous)

Rentrez doucement, rentrer est de saison.
Ecoutez, l'on ronfle dans chaque maison.

APPARITEUR

Oh ! puisque Hansiobbi nous met à la porte,
Au nom de la loi, c'est Firobe ! de sorte
Que si je restais à boire en ce local
Moi-même me dresserais procès-verbal !
O chance ! la lune ce soir n'est pas terne.
Point d'huile ! et la mèche manque en ma lanterne !

CHŒUR

Rentrons doucement, rentrer est de saison !
Ecoutez ! l'on ronfle dans chaque maison.

HANSIOBBI

Appariteur, assez, etc.

Digitized by Google

DUO

APPARITEUR	HANSIOBBI
Rentrons doucement, etc.	Rentrez doucement, etc.

TONI

Je crois qu'il est grand temps maintenant de partir.

FÉRI

Appariteur, chacun est tout prêt à sortir.

19. CHŒUR FINAL

CHŒUR

Bonne nuit, bon repos,
Les oignons ont sept peaux,
Les cochons sont couverts de soies,
De laine les moutons, les oies
De plumes. Plus coquets
Nous portons des plumets!
Les étoiles, qui luisent
Là-haut, nous reconduisent.
Si le soleil demain matin
Revient et nous éclaire
Chacun, se réveillant soudain,
Retourne à son affaire.
Chacun travaille d'un bon train,
Car le travail fournit le pain.

APPARITEUR (reprenant hallebarde et lanterne)

Qu'on regagne, docile,
Chacun son domicile.

CHŒUR

Firobe! Firobe!
La pleine lune au firmament
Brille et nous reconduit
Jamais spectacle plus charmant

Digitized by Google

Que l'étoile qui luit
La nuit,
Nous suit!
Bonne nuit!

L'APPARITEUR (tapant de sa hallebarde)

Chacun rentre chez soi:
Au nom de la loi!

Traduit à Rioz, du 8 au 15 décembre 1880.

CH. BERDELLÉ.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

sur l'état et le développement

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A HÉRICOURT

Depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours

Suite et fin[1]

L'instituteur chantre

En suite de la laïcisation des écoles (octobre 1880) les instituteurs d'Héricourt ont dû cesser d'exercer les fonctions extra-scolaires de chantre et d'organiste.

— Les regrettent-ils ? —

Non, assurément; c'était un service pénible et trop assujettissant. Bien que depuis le bon vieux temps, ce service d'église se fût... comment dirais-je ?... humanisé, civilisé, car tout le travail manuel, le balayage, le blanchissage des linges pour la sainte Cène, le rallumage du luminaire, la sonnerie des cloches, tout ce travail de sacristain avait disparu — et qu'il ne restât plus que la partie relevée, artistique, le chant, qui s'harmonise davantage avec les fonctions du pédagogue, eh bien! malgré ces améliorations, il n'y avait rien encore dans ces fonctions, qui pût attacher et enchaîner.

Quoi? Examinons.

La majesté, la beauté des hymnes saintes, des cantiques pieux ?.....

[1] Voir les livraisons des 2e et 4e trimestre 1884.

Digitized by Google

Mais a-t-on jamais vu un chantre d'église s'élever jusqu'à ces régions pures et sereines où se complaît la foi? Ils sont rares les instants où il chante avec son âme. Il accomplit une tâche, souvent fort pénible, à tant par séance — lorsqu'il est payé — et avec toute la vulgarité incrédule d'un sacristain.

Les discours du prédicant?..... Il y en a de bons et d'ordinaires: plus de ceux-ci que de ceux-là. Mais il en a tant et tant entendu, qu'il n'en entend plus aucun; cette voix traînante et chantante des prédicateurs sacrés, cette voix des « lamentations » c'est le bruit monotone du moulin qui endort le meunier; lorsqu'elle s'arrête, le chantre se réveille en sursaut, se lève, frotte ses lunettes, tousse et recommence à chanter.

Ce ne pouvaient être non plus les longues heures des « catéchisations » et leurs non moins longues explications dogmatiques dont on ressasse l'esprit des jeunes enfants, ces malheureux qui n'entendent rien à ces grands mots, à ces solennelles métaphores, pour eux, vides de sens, inintelligibles, barbares..... « *mortification de la chair, régénération des âmes, rédemption par le sang du Christ,* etc. » Ah! ils ne sont pas nombreux les directeurs spirituels qui savent rendre ces petites réunions intéressantes et attrayantes, leur donner de la vie, animer leurs récits et leur communiquer ce je ne sais quoi — qui leur a toujours fait défaut — qui attire au lieu d'éloigner. Nous en avons pourtant rencontré quelques-uns.

Alors les rapports de service?.....

Pas davantage..... Oh! extérieurement ils étaient irréprochables de formes; de la politesse, de la courtoisie, de l'affabilité, rien n'y manquait; mais au fond, on y sentait cet air de bienveillante protection, cette onctueuse condescendance des gens d'église qui laissaient une impression désagréable, pénible, chez tout individu ayant conscience de son propre mérite et de sa dignité. Car enfin, ces deux vocations de l'instituteur et du prêtre sont parallèles par le but élevé qu'elles se proposent, et le grand tort de l'Eglise, dont les

Digitized by Google

générations passées se sont faites les complices, c'est de considérer l'une comme devant être la servante de l'autre. Et l'on sait la part d'autorité abusive et despotique que le clergé s'était adjugée. Jusqu'à nos jours, l'Eglise dominait l'école, et mal en prenait à l'instituteur de l'oublier. On le lui faisait bien voir. C'était sans doute pour qu'il ne l'oubliât pas, pour qu'il ne se crût pas indépendant, qu'on l'obligeait à se rendre, chaque dimanche, au presbytère, quelques instants avant le prône ou le prêche, pour y prendre l'ordre du service, le numéro du cantique ou du psaume à chanter. Et remarquez bien ceci, c'est que tout cela n'était pas absolument nécessaire; on pouvait fort bien lui éviter cette démarche, « cette corvée », témoin la situation actuelle; mais par ce moyen on avait l'instituteur sous sa main, on lui donnait des ordres, des conseils, des directions, on lui adressait des remontrances — ce qui est une grande marque de supériorité. — Et si chez ces deux interlocuteurs, il y avait un curieux et un causeur, on se renseignait sur ceci, sur cela, on se tenait au courant de ce qui se passait, se disait ou même se pensait. Dans ce cas, c'étaient deux commères qui bavardaient, rôle indigne de la situation de toutes deux.

Hâtons-nous d'ajouter que ces visites n'ont pas toujours eu ce caractère et que, parfois, loin d'être des « corvées désagréables », elles étaient l'occasion de serrer la main à de véritables amis, car il a existé d'excellents rapports entre le prêtre et l'instituteur. *Experto crede.*

Mais on a sagement fait d'affranchir l'école de cette servitude qui nuisait à sa considération: c'était une question de dignité. L'homme d'éducation et d'enseignement ne doit plus, à notre époque, être sous la dépendance de celui qui bénit, dont il est parfois l'égal — et il est appelé à le devenir — et par l'instruction et par l'éducation. Et ces fonctions subalternes qu'il remplissait à l'église, le plaçaient dans cette situation inférieure et dépendante; libres de les accepter,

Digitized by Google

ceux qui ont pu s'en accomoder étaient dignes d'être valets; ils n'étaient pas nombreux. Appelé comme le prêtre à un poste de confiance, l'instituteur a droit aux mêmes égards, à la même considération. L'État en relevant la condition matérielle et morale des maîtres de la jeunesse n'a fait que réparer une injustice.

Combien ce service d'église a été dur et pénible pour quelques instituteurs! que d'angines, d'esquinancies et autres affections de même farine ils y ont gagnées. Nous en savons quelque chose. Dieu veut-il qu'à le louer, on compromette sa santé?

Combien d'instituteurs, assure-t-on, y ont laissé leur santé, en y contractant les germes d'une fin prématurée!

On raconte que dans la plupart des paroisses — cela se voyait encore il y a à peine trois quarts de siècle — il se livrait de véritables assauts à l'église entre chantres officiels et paroissiens. Des jeunes gens, des hommes d'âge mûr se réunissaient en groupe et se donnaient le malin plaisir de chanter plus fort que celui qui trônait au lutrin. Un défi: Le malheureux chantre, se sentant menacé dans ses fonctions, suant sang et eau, chantait, chantait plus fort. Voulant tenir tête à l'orage, il se brisait la poitrine, il se tuait. Vaincu, il était perdu dans l'estime de la population; il n'avait plus qu'à abandonner la place. Et la lutte recommençait, chaque dimanche, ardente, inégale, jusqu'à ce que le chantre succombât épuisé, anéanti! La phthisie l'emportait. Malheureuse victime d'un amour-propre exagéré et de mœurs singulières, heureusement disparues depuis longtemps!

Mes vénérables prédécesseurs, Poirel et Surleau, mes maîtres et amis — qui n'ont plus eu à livrer de pareilles batailles, mais qui ont vu plus d'un de leurs collègues ruraux y succomber — les détails qui précèdent, je les tiens d'eux — se sont amèrement plaints de ces fonctions d'église. Ce n'était pas précisément contre les fatigues du chant que leurs

Digitized by Google

plaintes s'élevaient; eux, étaient taillés pour la lutte; ils étaient solidement charpentés, courts, trapus, replets, à la poitrine développée, à l'estomac robuste, ainsi qu'en témoignaient leur face grasse et fleurie d'un chantre de cathédrale et leur abdomen arrondi d'un notaire de campagne; mais ils se plaignaient surtout de l'assujettissement de ce service qui les privait de leurs congés du jeudi, les occupait toute la journée du dimanche, contrairement aux préceptes de l'Eglise, et ne leur permettait pas la plus petite promenade, la moindre course à travers la campagne. Pour obtenir la permission de s'absenter un dimanche, qu'ils devaient demander l'un au pasteur et l'autre au curé, c'était tout un événement; aussi ne sortaient-ils jamais.

« Ah! disaient-ils souvent, le jour où pasteurs et curés se « se décideront à se passer du concours des maîtres d'école « dans la célébration des offices divins, il y aura grande « réjouissance dans le corps des instituteurs. — Mais ce jour- « là ne luira jamais pour nous, se hâtait d'ajouter philoso- « phiquement le brave et digne papa Poirel; attendre cette « mesure du clergé est une chimère; je le connais trop bien; « il n'est pas dans ses habitudes d'être aussi large. Sans « doute, on y rencontre des esprits bienveillants tout disposés « à reconnaître que « ces pauvres diables de chantres » gagnent, « à ce métier ingrat, plus de maux de gorge que grasse pré- « bende, mais c'est pitié purement platonique, partant d'un « bon cœur, voilà tout. De là, à nous rendre libres, il y a toute « l'épaisseur du principe d'autorité, leur dada, qu'ils n'aban- « donneront jamais. Soyons philosophes, mon brave Surleau; « chantres nous avons toujours été, chantres nous resterons, « et c'est dans la peau d'un chantre de l'Eternel que nous « délogerons d'ici-bas. Il se servait alors d'un mot plus pitto- « resque dont se souviennent encore tous ceux qui l'ont connu « intimement. »

Et il avait raison.

Digitized by Google

L'Eglise, en effet, n'avait jamais songé à recruter ses chantres ailleurs que chez les instituteurs. Si aujourd'hui les instituteurs sont déchargés de ces fonctions subalternes du culte, ils le doivent à la loi du 28 mars 1882, art. 2, sur l'enseignement primaire obligatoire.[1]

Voilà la vérité.

Salles d'asile de la ville d'Héricourt

1854. — A côté des charges supportées par la commune pour le service de l'instruction publique, il est juste de signaler, à la reconnaissance de tous, ce que fait la générosité publique pour le même objet. Ce rapide aperçu, tout en nous présentant la nature humaine sous une de ses faces les plus belles et les plus nobles, nous montrera en même temps que notre époque, tant calomniée, est bien autrement supérieure, au point de vue humanitaire, à toutes celles qui l'ont précédée. Nos ancêtres avaient une foi plus robuste, nous répète-t-on avec l'accent du regret; nous, nous montrons plus de cœur avec moins de foi, ce qui vaut infiniment mieux; les malheureux sont les premiers à le constater.

Héricourt compte, parmi ses établissements destinés à la jeunesse, deux salles d'asile, admirables refuges de la tendre enfance nécessiteuse et un ouvroir où les jeunes filles de toute condition peuvent s'exercer dans l'art si utile de la couture.

Ces deux établissements sont dotés et entretenus par des dons particuliers.

Chaque église a sa salle d'asile confessionnelle.

La salle d'asile catholique, ouverte le 2 janvier 1854, tire toutes ses ressources de l'archevêché de Besançon, qui subventionne en même temps l'école congréganiste de filles; la dépense pour ces deux objets s'élève à 1800 fr.; l'une et l'autre

[1] Voir règlement scolaire, modèle du 18 juillet 1882, art. 5.

Digitized by Google

ont été fondées en 1854; ce fut le premier résultat de la loi de Falloux qui consacrait la séparation des cultes.

Le 14 novembre 1853, le Conseil presbytéral d'Héricourt, sur la proposition de M. le pasteur Lods, prit une délibération par laquelle il reconnaissait la nécessité d'établir une salle d'asile à l'usage des protestants. Quelques semaines plus tard, la maison Girardot, située à côté de l'hôtel-de-ville, était louée pour 6 ans au taux de 300 fr.; les salles du premier étage étaient disposées et aménagées pour y recevoir les enfants, et le 8 janvier 1854 eut lieu l'inauguration de l'établissement. Mlle Surleau était appelée à la direction; on lui adjoignit pour aide la veuve Bœschlin. On leur servait un traitement de 600 fr., savoir 400 fr. à la directrice et 200 fr. à l'aide.

De la maison Girardot, la salle d'asile vint se réfugier dans le bâtiment de l'ancienne mairie (1860), en attendant l'achèvement des travaux d'un bâtiment spécialement affecté à la salle d'asile, car dès le début de l'œuvre, on avait reconnu les inconvénients de ces installations provisoires et la nécessité de bâtir.

Mais pour arriver à ce résultat, un appel à la générosité des fidèles, cette fois à une générosité large, abondante, était d'autant plus nécessaire qu'on ne possédait pas un centime en réserve pour cet objet.

L'appel, adressé du haut de la chaire, fut entendu, et de toutes parts les cotisations affluèrent; l'obole du pauvre et le superflu du riche permirent d'entreprendre les travaux qui furent achevés dans le printemps de 1860 (juin). L'iuauguration eut lieu le 14 juillet 1861.

La dépense totale s'éleva à 27,000 francs.

N'est-ce pas là un des beaux résultats de la charité et de la fraternité?

Parmi les donateurs généreux, nous citerons les familles Noblot, Bretegnier, Herr, Méquillet, Macler, Boigeol, Lods,

Digitized by Google

Lods-Lubert, etc., qui contribuèrent pour une large part à la construction du beau bâtiment situé dans la partie nord de notre ville.

Mais parmi tous ces souscripteurs, il en est deux qui ont droit plus spécialement que les autres à la reconnaissance publique, ce sont MM. Louis Macler, ancien maire, et Jean Bretegnier, industriel. Si M. Macler fut le créateur et l'organisateur de l'œuvre, M. J. Bretegnier en fut le bienfalteur. Grâce à l'active et intelligente direction du premier, les travaux de construction furent promptement exécutés; le bâtiment s'embellit d'un jardin orné de parterres aux fleurs variées, d'allées ombreuses et devint ainsi ce riant et frais asile si cher à nos jeunes enfants; mais ce fut grâce à la générosité du second que l'on put surmonter les difficultés matérielles d'une œuvre à ses débuts et envisager l'avenir avec sécurité. M. J. Bretegnier consacrait au développement de cette bienfaisante institution les bénéfices que lui procurait l'agence de la compagnie d'assurances le *Phénix* qu'il dirigeait. Nous sommes heureux d'ajouter que son fils, M. Ernest Bretegnier, continue les généreuses traditions d'un père vénéré.

L'*ouvroir*, de création récente (1873), est installé dans les salles de l'étage de l'asile; entretenu par les protestants, il n'en est pas moins ouvert à tous, sans distinction de culte. Il reçoit les jeunes filles adultes, les jeunes servantes spécialement de 1 à 3 heures, les petites filles des écoles de 3 à 5 heures, et de 7 ½ à 9 ½ heures du soir les jeunes ouvrières de fabrique. Des lectures et des chants se mêlent agréablement aux travaux des jeunes filles et des enfants.

Cet atelier de couture rend de grands services à la population ouvrière.

Les dépenses annuelles de la salle d'asile et de l'ouvroir s'élèvent actuellement à 2200 fr.

Digitized by Google

Elles se décomposent de la manière suivante:

Traitement de la directrice de la salle d'asile....	800 fr.
Aide.....	480
Directrice de l'ouvroir.....	600
Impôts, assurances, réparations et entretien du jardin.....	320
Total.....	2200 fr.

On y fait face au moyen de recettes de diverses provenances:

1° Produit annuel d'une loterie.....	1000 fr.
2° Subvention de M. E. Bretegnier.....	600
3° Rétribution des enfants (les parents aisés)....	280
4° Caisse des pauvres	200
5° Subvention du département (très irrégulière).	60
Total.....	2140

A ce total, il faut ajouter divers dons particuliers faits à l'occasion d'un décès, d'un mariage, d'une naissance, et qui permettent ordinairement de subvenir aux dépenses sans qu'il soit nécessaire de recourir à la petite réserve que l'administration de l'établissement a su se ménager pour les jours mauvais; car, on thésaurise dans cette administration, et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons, au contraire; en agissant de la sorte, elle poursuit un but qui est des plus louables, celui de constituer un capital assez fort pour permettre à l'œuvre de vivre par elle-même sans qu'il soit besoin de recourir à ces quêtes périodiques qui fatiguent et les personnes qui en sont chargées, et plus encore celles à qui elles s'adressent.

Il serait à désirer que ce but fût atteint.

Espérons que quelques pieux et généreux testateurs auront à cœur, avant de quitter ce bas monde pour les demeures éternelles, d'assurer l'avenir de cette bienfaisante institution par une philanthropique dotation. Ceci s'adresse tout parti-

Digitized by Google

culièrement aux pasteurs, pour » qu'ils advertissent et admo-
« nestent leurs malades riches qui font leur testament, selon
« la recommandation de l'Ordonnance ecclésiastique du pays
« de Montbéliard, lesquels n'ont ne parents, ne héritiers
« pauvres, afin qu'ils donnent et laissent quelque chose au
« thrésor des pôvres. »

Considérations générales sur la condition sociale des anciens maîtres d'école et des instituteurs actuels. — Conclusion.

Il nous reste à conclure. Dans cette étude, où une foule de questions se sont présentées sous notre plume, toutes n'ont pas été traitées avec tous les développements que réclamaient leur importance; quelques-unes mêmes ont été légèrement esquissées, tandis que d'autres ont dû être sacrifiées parce que les renseignements et le temps nous faisaient également défaut.

Mais tout imparfaite qu'elle est, elle servira à nous redire l'état de l'instruction populaire à ses origines, sa marche à travers les différentes époques, et la condition des maîtres depuis le temps où les premières écoles s'organisent jusqu'à nos jours.

Ainsi qu'on a pu le voir, nous avons surtout fait ressortir la situation sociale de ces bons vieux maîtres du « vilain temps »; nous avons pu voir que cette condition n'avait rien de bien attrayant, ne comportant que fort peu de respect, d'égards et encore moins d'indépendance; nous les avons vu remplir les fonctions les plus humbles comme les plus variées; être tout, plutôt que maître d'école: sergent de ville ici, garde-champêtre là, tambour ailleurs et partout marguiller, bedaud, fossoyeur, sonneur, carillonneur, etc., si bien qu'à voir la multiplicité de ces fonctions, rien moins que scolaires, on a pu se demander avec raison où ils pouvaient bien trouver le nécessaire pour faire leurs classes.

Digitized by Google

Mais partout — et cela a duré jusqu'à nos jours dans un grand nombre de localités — ils ont été les humbles serviteurs de l'Eglise, les domestiques du curé ou du pasteur, qui ne faisaient pas un pas, en dehors de leur presbytère, sans être accompagnés du « régent ».

Nous connaissons bien par les anciennes ordonnances scolaires, par des réglements, par des marchés, les obligations et les devoirs de ces fonctionnaires à tout faire; ils devaient sonner l'angelus, carillonner aux processions, rallumer le luminaire, blanchir les linges de l'église et accompagner le curé ou le pasteur « dans toutes les fonctions de la religion ».

C'étaient là les obligations afférentes à leurs fonctions, les devoirs prévus, connus, obligatoires et acceptés: c'étaient les devoirs officiels.

Mais tout ce qu'ils devaient faire pour leur service du presbytère, tout ce que la femme du pasteur ou la servante du curé exigeaient d'eux, nous ne le saurons jamais; cependant ce que nous connaissons nous montre à quel point devaient arriver ces exigences. Il fallait être au mieux avec la cure alors toute-puissante, qui appelait ou renvoyait les maîtres d'école; il fallait plaire à « madame » ou à « mademoiselle », être à leurs petits soins, à leurs ordres quotidiens, faire la grosse besogne du ménage, soigner le bétail, porter l'eau, scier le bois, cultiver le jardin, etc. Le malheureux régent qui ne se pliait pas de bon cœur à toutes ces servitudes, que dis-je? qui ne se montrait pas flatté d'être occupé dans la maison du représentant d'un Dieu compatissant et charitable, celui, en un mot, qui s'attirait le courroux de ces tyrans en cotillon était perdu. Il n'avait plus qu'à plier bagage et chercher un nouveau poste.

Etait-ce assez humiliant? Et cette situation, peut-on, doit-on la regretter?

Aujourd'hui, les choses n'en sont plus là, tout a bien changé; la situation s'est considérablement améliorée.

Digitized by Google

L'instituteur, disent les circulaires ministérielles, sera désormais l'homme de l'école, il s'occupera uniquement de sa classe; plus de service à l'église pendant les heures qu'il doit aux enfants; il ne sera plus « l'homme lige » du curé ou du pasteur; à chacun sa charge, sa responsabilité, à l'un les âmes, à l'autre les intelligences; missions sœurs, missions sacrées et qui ont un droit égal au respect de tous; ne pas le reconnaître à l'une était une injustice criante que notre époque de démocratie et de justice devait faire disparaître.

Et ce qui sera une des gloires du gouvernement républicain actuel, c'est d'avoir procuré aux instituteurs, à ces indispensables auxiliaires du progrès social, du progrès moral surtout, le respect, la considération et quelque peu d'indépendance qu'ils n'ont jamais connue, d'avoir sauvegardé leur position, assuré leur avenir et préservé leurs vieux jours des cruelles atteintes de la gêne et de la misère.

Envisagée au point de vue de la considération et des égards, la situation est certainement satisfaisante; au point de vue matériel, il y a encore des réserves à faire: c'est ce qu'il nous reste à examiner.

Si l'on se contente de mettre en regard les traitements que l'on sert aux instituteurs d'Héricourt en 1883 et ceux que recevaient les régents « d'antan », on est amené à cette conclusion forcée, à savoir qu'une amélioration fort sensible a été apportée dans la situation matérielle des membres de l'instruction primaire. Cela est vrai en thèse générale; mais la comparaison seulement de ces chiffres n'est pas suffisante; pour apprécier sainement et exactement la différence des situations, il faut tenir compte des époques, des habitudes, des besoins et surtout des obligations imposées aux uns et aux autres.

D'ailleurs, cette amélioration amenée par la force des choses et qui a besoin d'être continuée pour élever la situation des éducateurs de la jeunesse au niveau de l'importance

Digitized by Google

de leur mission, n'a fait que suivre — et toujours de fort loin — la marche ascendante du développement du bien-être en général dans toutes les classes de la société. Personne n'osera soutenir que les traitements actuels soient capables de mettre un homme à l'aise et qu'avec douze cents francs on puisse vivre largement. On n'a fait, jusqu'à ce jour, que tirer les instituteurs du besoin et pas autre chose, mais on ne leur a pas créé des rentes, ce qu'ils n'ont jamais demandé, ni espéré.

Non, il n'est pas prouvé que les régents du « bon vieux temps » éprouvassent plus de difficultés pour subvenir à leur entretien personnel, aux besoins de leur famille que ceux d'aujourd'hui. Autre temps, autre mœurs. Être maître d'école, autrefois, n'était pas un état: on ne sollicitait cette charge qu'afin d'augmenter les ressources de son véritable métier. C'étaient parfois des personnes très à l'aise qui remplissaient ces fonctions.

En 1721, le régent David Carmien possédait, ainsi que le constate le « Terrier »[1] d'alors, quarante-cinq quartes de champ, ce qui suppose une certaine aisance; il cultivait par conséquent bien au-delà de l'entretien de sa maison. Et combien d'autres furent dans le même cas![2]

[1] Registre contenant le dénombrement des particuliers qui relevaient d'une seigneurie, de leurs propriétés ou redevances et de leurs bestiaux.

[2] A cette époque, Héricourt n'avait aucune industrie; tous les habitants se livraient à l'agriculture, les ministres du culte même avaient grange et écurie, où ils gardaient et élevaient des bestiaux. Dans ce même « Terrier » déjà cité, on y voit que le pasteur Cucuel, marié à dame Richardot, était propriétaire de cent vingt-trois quartes de champ, et avait dans sa maison — je cite — une servante et deux vaches.

Dans le même temps son diacre ou vicaire, Pierre Tueffert amodiait pour quatre ou cinq chariots de foin appartenant au ministre de Chagey, Samuel Méquillet, qui était un riche propriétaire par sa femme Juliane Lods d'Héricourt. Voici la désignation des terrains, telle que nous la trouvons dans un état de comptes de cette époque. « Amodié mes fossés « à la porte de Saint-Vaubert au prix de huit livres. Un autre pré de

Digitized by Google

Pendant tout le cours du XVIIIe siècle et pendant une bonne partie de celui que nous traversons et achevons, le maître d'école fut cordonnier ou tisserand ou tailleur, mais le plus généralement cultivateur, surtout à partir de la Révolution; cela s'explique, parce qu'il épousait presque toujours une des plus riches héritières de la commune. Devenu gros fermier, il faisait valoir ses propriétés: l'école n'était plus alors qu'un accessoire. Il vivait de sa culture et l'argent de son traitement, si peu élevé qu'il nous paraisse, parce que nous ne tenons pas assez compte de la grande valeur du numéraire à cette époque, venait augmenter d'autant son bien-être et accroître le chiffre de ses économies, ce qu'il ne fait plus de nos jours, malgré l'élévation des salaires. Avec un traitement qui atteignit et dépassa fort souvent deux cents livres, à Héricourt — ce qui équivaut à plus de 1000 fr. de nos jours — et le prix peu élevé des objets de première nécessité, le régent était relativement aisé, sa position fut, dans maint cas, bien supérieure à celle de l'instituteur actuel.

Car il faut bien se rappeler qu'alors il y avait moins de dépenses sous tous les rapports: la table n'obligeait à aucune dépense d'argent; le pain, les légumes, le laitage composaient les mets habituels de la classe moyenne; peu de viande, du vin rarement; à moins de circonstances extraordinaires on n'allait à la boucherie et chez le marchand de vin qu'aux jours de fêtes de famille; il est vrai de dire que ces jours-là on se dédommageait, on se « rattrapait » comme on dit fort pittoresquement; on mangeait, on buvait à bouche que veux-tu? mais comme cela n'arrivait que fort rarement, le budget n'en recevait pas d'atteintes trop sensibles.

Le vêtement se fabriquant, se confectionnant dans le ménage, coûtait fort peu de chose; les habitudes de luxe dans la

« trois chariots pour dix-neuf livres; ledit Pierre Tueffert me paiera le « tout à la saint Martin prochaine.» (1720. Mémoires du ministre S. Méquillet.)

Digitized by Google

toilette ou l'habillement, qui sont de nos jours l'objet de dépenses considérables, étaient inconnues alors; l'enfant usait les vieilles défroques que l'on ajustait à sa taille et n'endossait son premier vêtement neuf qu'à sa première communion. Ce costume, fait de bonne grisette ou de droguet inusable, appelé « *diablement fort* » ne se mettait qu'aux grands jours; on le retrouvait encore à l'époque du mariage.

Mon Dieu! c'était bien simple; on le taillait de façon que les individus les plus gros y fussent à l'aise et il arrivait ceci, que ce même habit au collet montant et aux basques à queue d'hirondelle, servait à plusieurs générations. Voit-on ça de nos jours?

Se représente-t-on l'instituteur, le débutant en 1883 revêtu de l'habit de son arrière-grand-père? Du coup, vous entendez les éclats de rire malins des gamins moqueurs, les quolibets des jeunes gens, des jeunes filles surtout qui sont impitoyables sur ce chapitre; même le vieillard, qui, dans sa jeunesse a porté peut-être la même tunique, le saluera le sourire aux lèvres.

Non, il ne saurait paraître revêtu de ce costume qui aujourd'hui serait ridicule, grotesque; il faut qu'il soit habillé comme tout le monde, et comme tout le monde il se voit obligé à dépenser beaucoup: il lui faut payer fort cher l'étoffe et la façon de son paletot, de sa redingote, que la mode, capricieuse et ruineuse pour son maigre budget, veut qu'il porte.

Et quand il a payé sa pension au taux de 50 à 60 fr. par mois, que lui reste-t-il de ses 800 fr.? (Loi du 19 juillet 1875). Où trouvera-t-il des ressources pour ses autres dépenses? S'il ne peut espérer d'aide de sa famille, ou il fera des dettes ou il vivra de privations.

On me dira que c'est la situation de l'instituteur adjoint que je viens d'esquisser et que les débuts, dans toutes les carrières, sont toujours pénibles et rarement attrayants; mais que la situation de l'instituteur titulaire est actuellement

Digitized by Google

belle et avantageuse. — Avantageuse, non! Qu'on l'ait améliorée, c'est vrai; c'était d'ailleurs d'une absolue nécessité; mais qu'on l'ait rendue enviable et recherchée, c'est autre chose. Peut-on soutenir que neuf cents ou douze cents francs, selon que l'instituteur est de première ou de quatrième classe, soient suffisants pour faire face aux charges d'une famille même peu nombreuse? Non; jusqu'ici, comme on l'a dit avec beaucoup de vérité, on ne donne aux instituteurs que juste de quoi ne pas mourir de faim, et ceci est particulièrement trop vrai pour ceux d'Héricourt où les dépenses sont plus grandes que dans les villages environnants.

Tant qu'il fut permis à l'instituteur d'exercer à côté de sa classe un métier quelconque, il put toujours se tirer convenablement d'affaire et comme on dit vulgairement « nouer les deux bouts ». Cela a duré pendant fort longtemps, mais à mesure que des améliorations ont été apportées dans l'instruction publique et surtout dans le salaire des instituteurs, les « Maître Jacques » de l'enseignement primaire ont disparu peu à peu.

Aujourd'hui, on ne rencontre pas plus d'instituteur tailleur que d'instituteur cultivateur.

Il y a quelques années, dans le rayon d'Héricourt, — peut-être, cela se pratiquait-il ailleurs? — un assez grand nombre d'instituteurs cumulaient les fonctions de courtiers en vin, dans lesquelles ils trouvaient d'assez jolis bénéfices. Mais l'autorité académique, informée de cet état de choses par les réclamations des négociants, fit cesser ces travaux extra-scolaires, prétextant, non sans raison, que ces préoccupations vinicoles et commerciales devaient nuire à la bonne marche de l'école. Les instituteurs, avertis et mis en demeure de choisir entre leurs fonctions auxquelles ils devaient tout leur temps et la patente de négociants, cessèrent ouvertement leurs commandes aux négociants du midi et de l'ouest, mais aussitôt et de tous côtés, ils firent entendre à leurs supérieurs

Digitized by Google

immédiats que c'était les réduire à la misère que de vouloir les obliger à vivre uniquement de leurs traitements devenus insuffisants par suite du renchérissement de toutes choses.

Et c'était vrai!

Et il a bien fallu pour retenir les instituteurs dans l'enseignement et s'assurer un recrutement suffisant en nombre et en capacité, élever les traitements de 600 à 800, puis à 900 et enfin à 1200 fr.[1]

Nous nous plaisons à espérer que là ne se bornera pas cette augmentation et qu'une nouvelle loi déterminant les traitements des fonctionnaires de l'enseignement primaire, établis cette fois d'après l'importance de la classe et le mérite des instituteurs, viendra modifier et améliorer celle de 1875 et faire disparaître les inégalités choquantes de la situation actuelle. Il est certains instituteurs, ceux des petites villes entre autres, et des localités dont la population scolaire est importante, qui n'ont nullement profité de ces augmentations successives et qui sont encore dans les mêmes conditions de traitement qu'il y a vingt ou trente ans. Lorsqu'autour d'eux, les salaires de leurs collègues ruraux ont été doublés, il n'a été apporté qu'une insignifiante augmentation aux leurs. Avec

[1] La loi du 19 juillet 1875 relative au traitement des instituteurs et institutrices primaires est ainsi conçue :

Art. 1er. — Les traitements minima des instituteurs et institutrices publics sont fixés de la manière suivante :

Instituteurs titulaires divisés en 4 classes

4me classe	900 fr.
3me classe	1000
2me classe	1100
1re classe	1200

Institutrices titulaires divisées en 3 classes

3me classe	700 fr.
2me classe	800
1re classe	900

Instituteurs-adjoints 700 fr., institutrices-adjointes 600 fr., etc.

Digitized by Google

des classes fort nombreuses, trop nombreuses souvent, ils ne reçoivent pas plus que ceux qui n'ont que vingt élèves, quelquefois moins, et dont la classe est déserte en été. Non, la loi actuelle, qui détermine les traitements est incomplète, disons mieux, elle n'est pas équitable. La loi nouvelle, que l'on attend depuis longtemps, devra, pour établir une plus juste répartition dans les salaires, tenir compte de l'importance de la classe, des charges et des obligations attachées à tel ou tel poste; et pour y parvenir, il n'y a qu'à augmenter le nombre des classes et la rétribution des plus élevées. Si le législateur avait introduit ce principe rationnel dans la loi de 1875, on ne constaterait pas aujourd'hui cette inégalité qui deviendrait, si elle devait durer, une véritable prime à la paresse.

Tant que cette question ne sera pas résolue selon que le demandent la justice et l'équité, il y aura toujours une lacune dans cette grande loi de l'instruction primaire.

Il lui faut la loi qui réglera le traitement des fonctionnaires de l'instruction primaire: c'est là son complément indispensable, en même temps que le grand *desideratum* des instituteurs français. Alors seulement, la profession d'instituteur offrira des avantages matériels qui la feront rechercher, apprécier et estimer. Espérons que ce but, si ardemment désiré, n'est pas éloigné.

Il nous reste maintenant à examiner rapidement les améliorations qui ont été apportées depuis quelques années dans la condition matérielle des instituteurs. Ces améliorations sont importantes et témoignent tout à la fois de l'intérêt et de l'importance que les générations actuelles attachent à l'instruction publique. Elles sont renfermées dans les trois lois suivantes:

1° Loi du 19 juillet 1875 établissant le traitement des instituteurs;

2° Loi du 17 août 1876 sur la retraite;

Digitized by Google

3° Loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'enseignement primaire.

Nous connaissons les dispositions de la première qui n'a eu d'autre but que de tirer les instituteurs de la misère, et, comme on l'a dit fort pittoresquement, de les empêcher de mourir de faim.

La loi sur la retraite assure à tout instituteur, après 25 ans de service et 55 ans d'âge, une pension de 600 fr. qui peut atteindre un chiffre plus élevé: cette pension est basée sur la moyenne du traitement dont l'ayant droit aura joui pendant les six années qui auront produit le chiffre le plus élevé. C'est le pain assuré pour la vieillesse: avantage considérable que n'ont pas connu les « vieux maistres d'eschole ».

La loi établissant la gratuité a transformé la situation de l'instituteur. Ce n'est plus un employé de la commune, c'est un fonctionnaire de l'État, payé par l'État, qui fixe son traitement. Il est affranchi de la tutelle du Conseil municipal; il n'est plus sous son absolue dépendance. Chaque année, la discussion du budget communal le ramenait sur la sellette, où il était maltraité souvent, critiqué toujours; partisans et adversaires s'escrimaient sur son compte. Sa considération en souffrait. La loi actuelle a supprimé toutes ces discussions irritantes. Le traitement de l'instituteur est déterminé par la classe qu'il occupe; de plus, il est obligatoire. Les charges en sont supportées par les communes et par l'Etat. Elles sont réparties de la manière suivante:

Quatre centimes spéciaux au principal des quatre contributions directes, augmentés d'un cinquième de certains revenus communaux sont obligatoires pour le service de l'instruction primaire. En cas d'insuffisance des ressources que nous venons d'énumérer, les dépenses seront couvertes par une subvention de l'État.

Sont désormais exceptées de tout prélèvement sur leurs revenus ordinaires les communes dans lesquelles la valeur du

Digitized by Google

centime additionnel au principal des quatre contributions directes n'atteint pas 20 fr.[1]

Telle est l'essence de cette loi, la sauvegarde de la considération des instituteurs.

Sous les lois nouvelles pour la réorganisation des écoles primaires, les trois quarts des instituteurs de France en seraient encore à la portion congrue; ils n'avaient rien à espérer des conseillers municipaux; jamais, avec leur esprit étroit et égoïste, ils n'eussent songé à élever leur traitement à 900 et à 1200 fr. Et cela s'explique. La plupart des édiles ruraux, les uns pauvres diables besoigneux, estimant que l'instituteur était dans une situation de salaire supérieure à la leur, gagnant plus qu'eux, n'étaient pas d'humeur à lui voter une augmentation; au contraire, ils ne songeaient qu'à rogner sur ce traitement qu'ils convoitaient; les autres, l'ayant toujours vu dans un état voisin de la gêne, côtoyant la misère, dont le lendemain n'était pas assuré, se faisaient difficilement à l'idée qu'on lui servît un traitement rémunérateur et capable de le faire vivre dans une modeste aisance, non pas cette « médiocrité dorée » dont parle le poète, mais telle qu'il ne se vît plus exposé à tirer le diable par la queue.

C'est pourtant de cette situation précaire que l'instituteur a été tiré par les lois sur la réorganisation de l'instruction primaire.

Telles sont les réformes qui ont rendu plus acceptable la profession d'instituteur, qui lui permettent de vivre modestement, sans être obligé à recourir, comme autrefois, à des expédients peu compatibles avec sa mission et le rang qu'il doit occuper dans la société.

Cette situation nouvelle est autrement supérieure à celle qui était faite aux vieux maîtres « d'antan »; mais elle l'est surtout au point de vue moral, de la considération et du

[1] Loi du 16 juin 1881.

Digitized by Google

respect. Cette supériorité est particulièrement marquée lorsqu'on la compare avec celle qu'ont eue les instituteurs depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la troisième république, car c'est certainement la période la moins avantageuse, la plus mauvaise, dans l'histoire des maîtres d'école: les traitements étaient dérisoires. Si l'instituteur n'avait pas de ressources personnelles, s'il avait surtout une nombreuse famille à élever, il était forcément besoigneux, pauvre et misérable. Où trouver de la considération et du respect quand on n'inspire que pitié ou mépris? car dans la société, tant vaut la place, tant vaut l'homme: ....l'estime publique, elle est vers les écus! elle est en tout cas proportionnelle au taux du salaire de l'individu. Et il était d'autant plus indispensable d'accorder à l'instituteur quelque peu de cette considération que le monde prise tant, qu'il en a non moins besoin que d'air et de lumière.

Envisagée à un point de vue plus élevé, au point de vue du développement intellectuel en général, l'instruction primaire, telle que l'ont organisée les législateurs de la troisième république, est appelée à transformer la nation: « Changez l'éducation, a dit Leibnitz, et vous changerez la face du monde. »

Mais on n'obtiendra ce résultat qu'à la condition que les lois qui la régissent soient scrupuleusement et consciencieusement appliquées.

Les générations qui nous succèderont ne connaîtront plus d'illettrés et se demanderont avec étonnement comment leurs pères ont pu laisser subsister cette plaie sociale. Le bien-être sera plus général, pénétrera plus profondément dans la masse du peuple, le progrès moral plus grand, plus continu; et sans rêver le retour d'un âge d'or, qui n'a jamais existé que dans l'imagination des poètes, il est au moins patriotique d'espérer les destinées les plus grandes, les plus prospères et les plus pacifiques pour notre belle patrie. C'est par ce vœu que nous terminerons cette étude.

Digitized by Google

Tableau des anciens maîtres d'eschole depuis le XVIe siècle

1538. Introduction du protestantisme dans la principauté de Montbéliard.

1563. Introduction du protestantisme dans la seigneurie d'Héricourt. A cette date, il y avait déjà une école.[1]

1568.	Amaignier Claude,	maistre d'eschole et diacre.
1581-1584.	Faivre Pierre,	» »
1584-1586.	Heintzel Nicolas,	» »
1586-1587.	Cucuel Ogier,	» »
1587-1590.	Larcher Christophe,[2]	» »
1589-1590.	Quailot Antoine,	» »
1590-1591.	Barthol Mathieu,	» »
1591-1593.	Frédérich dit La Grange,	» »
1593-1593.	Thiersault Jean,	» »
1593-1595.	Donzé Jehan,	» »
1595-1596.	Saunier Hugues,	» »
1596-1598.	Cucuel Jean,	» »
1598-1600.	Bataille Hugues,	» »
1600-1601.	Barthol Daniel,	» »
1601-1602.	Debout Ogier-Julius,	» »
1602-1607.	Schön Nicolas dit Sinelos,[3]	» »
1607-1611.	Perdrix Claude,	» »
1611-1611.	Charrière Hugues,	» »
1611-1617.	Cuvier Jacques,	» »
1617-1620.	Macler Jean-Christophe,	» »
1620.	Debout Jacques	maistre d'eschole.
1624.	Georges Jehan,	»
1625.	Manal Jehan,	»
1635.	Perier Jacques,	»

[1] Voir 1er trimestre 1884, page 152.

[2] Larcher Christophe, fils de Jean Larcher, premier pasteur de la paroisse d'Héricourt, fut ensuite maître d'école à Blâmont, puis ministre à Valentigney.

[3] Son père fut pasteur de la paroisse d'Héricourt de 1592 à 1600.

Digitized by Google

1638. Thiébaud Thomas, maistre d'eschole.
1649. Parrot François, »
1657. Trichet Nicolas, »
1666. Mounier Adam, »
1669. Recordon Abraham, »
1675. Valanson René,[1] »
1695. Carmien David, »
1700. » »

1700 mai-juin. — Prise de l'église d'Héricourt par les soldats de Louis XIV. — Restauration du culte catholique. — La paroisse catholique s'organise. — Un régent catholique y est appelé quelques années plus tard.

Régents luthériens

1713-1725. Carmien David.
1725-1745. Carmien Jean-Georges.
1745-1752. Minal François.
1752-1754. Figadier Catherine.[2]
1754-1775. Mellezé Jacques-Frédéric.[3]

[1] René Valanson était de Die en Dauphiné, il fut reçu bourgeois d'Héricourt le 21 décembre 1674, « en faveur et considération, dit l'acte de bourgeoisie, des services qu'il a rendus à la ville depuis quelques années en l'exercice de sa charge de maistre d'eschole. » (Archives L 7, page 193.)

[2] A reçu une somme de 25 fr. par chaque an pour avoir servi de maistre d'eschole luthérien étant fille de bonne conduite et approuvée du ministre.

[3] Les régents d'alors entraient au conseil des notables. On lit dans une requête — 1782 — adressée à M. de Boynes, intendant de Franche-Comté.... « Le but qu'on se propose est de semer la division entre les catholiques et les protestants. En effet qu'a-t-on demandé? Que les maîtres d'eschole et autres personnes au gage de la ville ne seraient plus admis à entrer au corps des notables parce que le sieur Minal (Pre-Christophe) en faisait partie l'an dernier (1781). Le sieur Mellezé, quoique régent d'école, fut nommé par Sa Majesté en 1773 pour remplir les fonctions de second échevin. Son brevet lui fut envoyé par vous, Monseigneur, sans que le sieur Monnoye ait jamais pensé à s'y opposer. (Requête des notables luthériens contre les élections au magistrat.)

Digitized by Google

1775-1778. Carmien.
1778-1784. Minal Pierre-Christophe.
1784-1785. Mellezé.
1785-1789. Picard J.-Christophe.
1789. Mellezé Pierre.

Régents catholiques

1713. ***[1]
1730-1735. Jurin Pierre.
1735-1739. Buessard Guillaume-Joseph.
1739-1743. Chevalier Pierre.[2]
1743-1750. Maillot.
1750-1751. Monnoye Pierre.
1751-1764. Faivre Claude-Antoine.
1764-1766. Favelet Jean-Baptiste.
1766. Rouge a exercé pendant 1 mois.
1766-1768. Ferry Claude.
1768-1773. Versin Jean-Claude.[3]
1773-1774. Vouin J.-Félix.
1774-1778. Motyron J.-François.
1778-1787. Simonin Nicolas.
1787-1788. Bernard Antoine.
1788-1789. Pillard Joseph père.
1789-1792. Pillard cadet.
1792 8 sept. — Réunion des écoles catholiques et protestantes. — Suppression des maîtresses d'école. L'instituteur Boilloux fut chargé de la classe des filles.
1792. Mellezé et Boilloux. Damotte Jean-Claude. — Le Concordat sépare de nouveau les écoles.

Instituteurs protestants : Grandgirard Philippe;[4] Rigoulot; Mann Jean-Samuel[5] (1816-1821).

[1] En 1713 l'école catholique existait. Voir livraison du 4e trimestre 1884.

[2] Voir quittance, livraison du 2e trimestre 1884, page 185.

[3] Venait de Saulx; le transport de ses meubles payé par la commune a coûté 48 fr.

[4] Grandgirard, instituteur libre, tenant sa classe dans le bâtiment occupé de nos jours par Mme Veuve Hux.

[5] Né à Egvil, canton de Berne, mort en 1821, âgé de 35 ans, d'une

Digitized by Google

Instituteurs catholiques : Roy ; Chauvelot ; Poirel Joseph-Victor (16 juillet 1819 au 4 février 1868).

1822. Réunion des écoles. Ecoles mixtes quant au culte. On y pratique l'enseignement mutuel. — L'instituteur Mann fut chargé de l'organiser. — Les trois instituteurs qui y professent sont : Poirel, Nardin et Rayot.

Poirel Joseph-Victor.

1822. Nardin Georges-Conrad (12 novembre 1821-1829).

1822. Rayot Pierre (17 septembre 1822-1825).

1822. Lang Marc-Frédéric (25 octobre 1822).[1]

École mutuelle (1822-1852)

Poirel, Nardin; Roland (1829-1841); Houter François (1841-janvier 1858); Rayot; Surleau Léon-Antoine (30 juin 1825 à octobre 1867).

1852. Séparation des écoles. Application de la loi de Falloux. — Création de deux écoles de filles; l'école des filles protestantes s'installe dans le bâtiment appelé *la Vieille Mairie*, l'école congréganiste de filles catholiques occupe le *Petit Château*, ancienne maison du « Bailli ».

Instituteurs protestants

1852. Surleau Léon[2] et Houter François.

Houter François et Abry Pierre (oct. 1857 à oct. 1858).

1858 janvier. Surleau et Abry.

1858 1er déc. Surleau et Canel Charles-Frédéric.

1867. Canel Charles-Frédéric.

1868. Le 12 février Canel est nommé directeur de la classe protestante. On lui adjoint successivement :

1868 4 fév. Richard Frédéric.

maladie de poitrine. Le chant de l'église l'a tué, disent ses anciens élèves. Avant d'être au service de la ville, il donnait des répétitions; il inaugura l'enseignement de la grammaire. On étudiait alors « Lhomond. »

[1] Lang était instituteur libre. Il tint successivement ses classes dans la maison Diény sur la Planchotte, et dans la maison qu'habite actuellement le coiffeur Joseph Clément.

[2] En octobre 1857, Surleau démissionne et est remplacé par Pierre Abry de Luze, aujourd'hui en retraite et propriétaire du restaurant de la gare, à Héricourt.

Digitized by Google

1872 octobre. Jacquot Julien.
1873 janvier. Faivre Pierre.
1873 2 juin. Maurique G.-Frédéric.
1878 octobre. Girardez Julien.
1878 juin. Maurique G.-Frédéric.

Instituteurs catholiques

1852. Poirel Joseph-Victor.
1865. » » et Nicod Adolphe.
1867. » » et Nicod Ernest.
1867 octobre. Poirel Joseph-Victor et Soitoux.
1868 4 fév. Bonamy Antide (1864 4 fév. au 4 janv. 1872).
(Le poste d'adjoint est supprimé.)
1872 4 janv. Bobay François.
1878 octobre. » » et Goux adjoint.[1]
1880 janvier. » » et Gradeler Louis.

Réunion des deux écoles de garçons en une seule école municipale comprenant 4 classes mixtes quant au culte. L'enseignement religieux est donné, en dehors des heures de classe, par MM. les ministres des trois cultes (protestant, catholique et israélite).

1880 4 oct. Directeur: Canel Charles-Fréd. (chargé de la 1re classe).
» » Bobay François (2e classe).
» » Maurique G.-Fr.[2] (3e classe).
» » Gradler Louis (4e classe).
1880 20 déc. Gradler Louis (3e classe).
» » Lods Georges[3] (4e classe).
1882 28 oct. Duvernoy Emile[4] (4e classe).
1882 13 déc. Huguenard[5] (5e classe).
1883 nov. Lods Georges (4e classe).

[1] Le poste d'adjoint est rétabli.

[2] Maurique est appelé à Paris en qualité d'adjoint. Gradler est nommé en sa place; Lods Georges est nommé adjoint dans la 4e classe.

[3] Lods entre au collége de Montbéliard, Duvernoy est nommé en sa place.

[4] Duvernoy est nommé titulaire au poste de Verlans. Lods quitte le collége de Montbéliard et reprend son ancienne classe (nov. 1883).

[5] Création d'un quatrième emploi d'adjoint, décision ministérielle du 13 décembre 1882.

Digitized by Google

Tableau des anciennes maîtresses d'eschole depuis le XVIe siècle

La séparation des garçons et des filles dans les écoles luthériennes du XVIe siècle se trouve inscrite en tête de la Constitution des écoles dans la fameuse «Ordonnance de 1560». On y lit :

« Et pour ce qu'en aucunes escholes, où on montre en françois, non-« seulement les garçons, mais aussi les filles, y apprennent à lire, on « les doit séparer des garçons, et les enseigner à part, et les garçons « aussi à part; et ne leur faut permettre de se hanter indeument les « uns les autres. »

Nota. — Il nous a été impossible de retrouver les noms de ces vénérables maîtresses d'école. Nous indiquons les années où il est fait mention d'elles.

1635 26 juillet. La vieille maîtresse d'école fut enterrée. Que Dieu lui donne une joyeuse résurrection. (Registre des décès.)

1705. Catherine Augier, maistresse d'eschole des fillettes d'Héricourt, a reçu 8 livres pour le gage de son année.

Luthériennes	Gages	*Catholiques*	Gages
1739. Elisabeth Mairot....	8 fr.	1743. Maillot.....	100 fr.
1755. Figadier Catherine..	20	1750. Mortière Marguerite.	»
1760. Andey Jeanne.....	20	1750. Klée Marguerite....	»
1762. Figadier Catherine..	»	1755. Pervin Jeanne-Claude	»
1775. Picard Elisabeth....	»	1757. Couleaux Marianne..	»
1790. Minal (Veuve).....	100	1777. Frézard.....	»

1754. Réorganisation des deux écoles de filles.

Protestantes

1854 13 sept. Petithory (1re classe).

1861. Faivre (1re classe).

1863 14 oct. Vaugier Julie (1re classe).

» » Vaugier Louise (2e classe).

1878 1er avril. Belfis (1re classe).

Digitized by Google

1883. Greget[1] (3e classe).
1884. Patenaye (3e classe).

Congréganistes

1854. Sœur Sigismond.	1871. Sœur Isidorine.
1861. » Pélage M.	1878. » Élisée Maria.
1865. » Koska M.	1884. » »

Note sur Jean Pétrole Pavot Damotte, régent d'école à Héricourt en 1792.

Jean *Pétrole Pavot* Damotte : ses prénoms véritables étaient Jean-Claude. Ardent partisan de la Révolution dont il avait épousé les idées avec la passion et la fougue d'un énergumène, il était parfaitement décidé à faire table rase de tout ce qui rappelait l'ancien régime. Aussi n'avait-il pas hésité à se débarrasser de ses noms patronymiques de Jean Claude pour prendre ceux de Pétrole Pavot, se conformant ainsi aux idées qui prédominaient dans les sphères gouvernementales.

On se rappelle en effet, que la Convention venait de décréter le calendrier républicain 15 octobre 1793, lequel comme chacun sait, faisait une colossale hécatombe de tous les noms des saints et des bienheureux du Paradis. — Saint Sylvestre et Saint Basile étaient détrônés comme les descendants des Capets et remplacés — ô humiliation ! — voilez-vous la face, « mânes des saints qui fûtes les ornements de la terre et qui maintenant vous promenez dans les espaces muets des Champs-Elysées » — ils furent remplacés par tout ce qu'il y a de bas et de matériel, par les noms d'un produit agricole : d'un animal ou d'un instrument utile à l'agriculture.

Si les noms de mois du Calendrier Républicain furent une

[1] Création d'un deuxième emploi d'adjointe, décision ministérielle du 28 mars 1883.

Digitized by Google

heureuse trouvaille s'adaptant plus ou moins bien aux diverses époques de l'année qu'ils représentaient — et encore? cela dépend de la latitude — nous n'en dirons pas autant de ceux des décades, qui n'avaient rien d'harmonieux et étaient par trop latins pour des Français; quant à ceux qui étaient destinés à remplacer le nom des saints, bon nombre étaient ridicules ou grotesques.

On s'en fera une idée par les noms des jours de la première décade de vendémiaire, premier mois de l'année (22 septembre 1792).

1 *Primidi*...	Raisin	6 *Sèxtidi*....	Balsamine
2 *Duodi*.....	Safran	7 *Septidi*....	Carotte
3 *Tridi*.....	Châtaigne	8 *Octidi*.....	Amarante
4 *Quartidi*...	Colchique	9 *Nonidi*....	Panais
5 *Quintidi*...	Cheval	10 *Decadi*....	Cuve

L'usage de cette nouvelle appellation n'a pas prévalu.

Se représente-t-on un jeune couple aux doux noms de *Cheval* ou *Navet* pour le mari, et de *Cuve* ou *Carotte* pour la femme? Comme cela serait gracieux. Vous vous imaginez aussi les scènes grotesques qui en résulteraient, lorsque le mari ou la femme dans un accès de tendresse s'appelleraient langoureusement: « mon petit cheval! » ou « ma petite cuve! » ou avec l'accent de la paix troublée: « vieux navet! » ou « vilaine carotte! » Ajoutons cependant que « *Navet* et *Carotte* » seraient des noms parfaits pour un ménage de cuisiniers.....?

Non pas que ces noms soient plus étranges que certains du Calendrier grégorien, et que *Pépin* ou *Fiacre* ou *Scholastique* soient plus gracieux que *Raisin, Safran, Balsamine* ou *Amarante,* qui sont au contraire fort harmonieux; mais l'idée de s'appeler *Cheval* ou *Navet* a suffi pour rejeter et condamner ce nouveau vocable.

Nous avons eu la curiosité de consulter les registres de l'Etat civil d'Héricourt pour savoir si Pétrole Pavot Damotte avait eu de nombreux imitateurs; nous n'avons trouvé que

Digitized by Google

trois noms rappelant le souvenir de cette époque, Julie *Liberté* Monnoye, Philippe *Égalité* Bourquin, Louis *de la Patrie* Boilloux.

Ainsi qu'on l'a vu par le fac-simile de sa déclaration manuscrite que nous avons rapportée au commencement de cette étude, Damotte avait obtenu du Conseil général d'Héricourt un certificat de *Civisme* qui n'était délivré qu'aux citoyens professant ouvertement les idées républicaines les plus avancées, et se comportant comme on disait alors, de la manière la plus civique et la plus révolutionnaire.

Voici la formule de ce serment :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par la Convention nationale, de remplir avec exactitude et impartialité les fonctions de ma charge et de mourir à mon poste. »

Damotte n'était pas un partisan platonique des idées nouvelles; il en était au contraire un des apôtres fervents et actifs : il faisait de la propagande et s'efforçait de répandre au sein des populations les opinions avancées et qui étaient celles d'une grande partie des chefs de famille l'ayant appelé au poste d'instituteur à Héricourt; on pourrait croire que la base de son enseignement était la diffusion des principes républicains.

Des personnes dignes de foi nous rapportent qu'il exerçait ses grands élèves à la déclamation — et à cette époque il y en avait de 16 à 18 ans — et lorsqu'ils étaient bien préparés, parfaitement dressés et stylés, il les conduisait à l'église d'où l'on avait chassé le pasteur et le curé[1] et là devant les patriotes accourus en foule, ils prononçaient ou plutôt récitaient des discours révolutionnaires fortement imprégnés du goût du jour et du « *Ça ira* » de sanglante mémoire.

Des chants patriotiques, entonnés par toute l'assistance et

[1] Délibération du 15 prairial an II.

Digitized by Google

répétés par la jeunesse des écoles primaires massée sur la « *montagne de mousse* » espèce de monticule élevé dans le chœur de l'église, terminaient cette parodie de la plus auguste cérémonie de la religion chrétienne.

Ce n'étaient pas seulement les élèves de Pétrole Pavot Damotte qui prononçaient des discours dans l'église d'Héricourt. On raconte que J.-Christ. Perdrizet qui fut plus tard le premier juge de paix constitutionnel, y portait souvent la parole.

Il commença, dit-on, un de ses discours par ces paroles : « Citoyens ! » jamais parole de vérité n'a été dite dans cette chaire que ce que je vais vous dire. »

Cet exorde agressif promettait.... Il serait curieux de connaître la suite de son discours.

Ces grotesques événements eurent lieu pendant la période du Culte de la Raison (10 novembre 1793) de l'Être suprême (mai 1794); ce dernier essai de culte subsista jusqu'à la journée du 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

Ce singulier citoyen n'était rien moins que tolérant, et qui n'admirait pas ses amis politiques, n'était pas son ami. Un de ses élèves lui ayant dit un jour : « Eh bien ! M. Damotte, votre ami Robespierre est mort aussi ! » L'enfant en reçut pour toute réponse un si violent soufflet qu'il roula sur le plancher.

Cet élève fut depuis M. David Méquillet qui se plaisait à raconter ce souvenir brutal de sa jeunesse écolière.

Cet instituteur, aux passions politiques ardentes et violentes, comme en a tant vu cette époque de régénération sociale, a laissé dans le souvenir de la population d'Héricourt, la réputation d'un maître capable et distingué ; il était surtout bon arithméticien et géomètre expérimenté, connaissances ignorées chez les instituteurs d'autrefois.

CH. CANEL.

Digitized by Google

L'ALSACE ARTISTIQUE

Suite[1]

ADOLPHE BRAUN

Photographe 18..-1878

L'Art étant la manifestation du Beau tel que le conçoit l'intelligence humaine et ses progrès étant intimement liés aux développements de cette intelligence, il ne peut s'élever qu'autant que l'idée qu'on s'en fait est plus nette et plus vive. Il en résulte qu'aucune œuvre d'art ne saurait être exécutée par des forces purement mécaniques. L'instrument de l'art doit être nécessairement intelligent; tout ce que font les machines est du métier. Aussi la photographie n'est-elle pas un art et les photographes ne doivent pas être rangés parmi les artistes. Ils ne peuvent être considérés comme tels, que lorsque, comme Adolphe Braun, ils ont, par ce moyen mécanique, vulgarisé les chefs-d'œuvres anciens et modernes renfermés dans les musées et les collections du monde entier.

Braun était né à Dornach, près de Mulhouse. Avant de se consacrer à la photographie, à laquelle il devait donner une impulsion remarquable, il était attaché, comme dessinateur, à l'une des grandes maisons d'impression de cette ville. Quelques jours après sa mort, au mois de janvier 1878, le *Journal Officiel* publia sur lui l'étude remarquable qui suit, due à la plume de M. Charles Blanc, de l'Académie française.

[1] Voir les livraisons des 3e et 4e trimestres 1882, des 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1883, et des 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1884.

Digitized by Google

« Adolphe Braun vient de mourir plein d'énergie encore et de volonté, plein du feu sacré qui l'anima toute sa vie. Cet homme doux et ferme, doué pour le bien d'une invincible obstination, armé de cette patience qui est le génie du travailleur, avait formé à Dornach, il y a trente ans environ, un établissement qui est, en son genre, le plus magnifique et le plus vaste du monde. Plus de cent ouvriers y travaillent du matin au soir à tirer des épreuves de quatre-vingt mille clichés emmagasinés dans cette maison-mère. C'est la vapeur qui fait mouvoir les machines et qui permet d'obtenir avec une rapidité prodigieuse ces tirages à l'encre grasse qui, maintenant, font des ateliers photographiques de véritables imprimeries des œuvres de la lumière.

« Après s'être employé à reproduire dans la perfection les curiosités de la nature, notamment des fleurs, qu'il trouvait le moyen de colorier en masse par une teinte mise à l'envers qui leur ôtait le froid de la grisaille, après avoir fait les plus heureuses applications de son industrie au stéréoscope, Adolphe Braun imagina de se consacrer particulièrement à propager les merveilles de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, à composer un musée en portefeuille qui fut l'image de tous les musées du monde, à former surtout une collection qui fut comme la bibliothèque de tous les dessins écrits par les grands maîtres et dispersés en Europe.

« Pour cela, il lui fallut envoyer des missionnaires dans tous les pays et dans toutes les villes où se trouvent des œuvres choisies des peintres et des sculpteurs en renom, à Rome, à Naples, à Florence, à Bologne, à Venise, à Milan, à Vienne, à Berlin, à Dresde, à Weimar, à Londres, à Bruxelles, à La Haye, à Amsterdam. De toutes ces villes lui sont venus des clichés admirables d'après les dessins des plus illustres artistes italiens, allemands, flamands, hollandais, sans parler des artistes français, dont il avait commencé à réunir les plus belles œuvres.

Digitized by Google

« De Rome lui ont été envoyés des négatifs excellents d'après les loges et les chambres de Raphaël, les sculptures de la galerie du Vatican, toutes les fresques de la chapelle Sixtine en cent vingt-cinq pièces. Dans la galerie des Offices de Florence les opérateurs dressés par Adolphe Braun, parmi lesquels son fils, Gaston Braun, n'est pas le moins habile, ont fait mille vingt-sept clichés; ils en ont fait onze cents dans l'Albertina de Vienne, c'est-à-dire dans la collection de l'archiduc Albert; trois cent vingt-trois à l'Académie de Venise; cinq cent dix au musée de Dresde, cent cinquante-deux dans la galerie du duc de Saxe-Weimar.

« Enfin, à Paris, dans le Louvre, ils ont photographié environ mille dessins de toutes les écoles, de sorte que ces feuilles volantes, si sujettes à périr, sont devenues impérissables; ces autographes des maîtres sont entrés dans le domaine public, ont pénétré dans les ateliers de tous les artistes jaloux de ne pas rompre avec les hautes traditions; ils ont fait la joie des amateurs dont l'âme est ouverte au sentiment des belles choses et pour qui les posséder est le suprême bonheur.

« C'est un service inappréciable rendu aux beaux-arts que d'avoir reproduit avec une irréprochable exactitude, avec une fidélité frappante, tant de beaux dessins qui sont comme les familières confidences du génie, ces dessins que nos pères appelaient si bien les premières pensées de grands artistes. Quelles leçons pour un sculpteur, pour un peintre! Quel présent lui faire qui soit plus précieux que celui-là! car il n'y a pas la moindre différence entre les originaux et les photographies de Braun qui les reproduisent, et l'on peut dire que la ressemblance va jusqu'à l'identité.

« Non-seulement le dessin se répète sur le collodion avec ses clairs, ses ombres et ses demi-teintes, avec ses contours hésitants ou résolus, avec ses audaces, ses reprises, ses repentirs; mais on retrouve, à l'impression, la couleur même

Digitized by Google

et la contexture du papier, le caractère propre de l'instrument dont le dessinateur s'est servi. Si le dessin est un lavis, la photographie rend à merveille les couches d'encre, de sépia ou de bistre; s'il est tracé à la plume, vous avez sous les yeux tous les traits, gros ou fins, par lesquels s'est manifesté la pensée du maître et qui révèlent son sentiment de la forme, tantôt préconçue vaguement, tantôt modelée de mémoire, de pratique, en vue d'une peinture projetée ou d'une statue future, tantôt modelée sur le vif avec une attention patiente et pieuse, avec amour. Si le dessin est crayonné, le papier de l'épreuve conservera, jusque dans le menu, le gras de la pierre noire, son grain et sa friabilité, ses taches et ses parties estompées, et les heurts du crayon aux endroits où le peintre l'a écrasé du bout de son doigt.

« Oui, c'était l'emploi le plus noble à faire de la photographie que de l'appliquer à répandre les ouvrages cachés et immobilisés dans un coin obscur, souvent inconnu; de multiplier les chefs-d'œuvre dont l'exemplaire est unique; de détruire ainsi le privilége de la fortune en faisant entrer dans le portefeuille du plus modeste amateur, de l'artiste le plus pauvre, les dessins sublimes de Michel-Ange, de Léonard de Vinci, de Rembrandt, les augustes études de Raphaël, les gracieuses inventions d'André del Sarte, les écritures si savantes et si pénétrantes d'Albert Durer et de Holbein, les brillants lavis ou les crayons frémissants d'un Rubens, les griffonnements robustes d'un Titien ou d'un Giorgione, les avant-propos d'un bouquet de Véronèse, les pensées d'un Poussin. Quand même Adolphe Braun n'aurait pas rendu d'autre service que d'avoir travaillé plus que personne et avant tous les autres à la propagation de tant de merveilles, ce serait assez pour qu'il eut bien mérité de l'esthétique et de l'art.

« L'Alsace a perdu en lui un de ses enfants les plus actifs, les plus intelligents, les plus dévoués à l'idée de faire de belles

Digitized by Google

choses et de les bien faire. Heureusement qu'il laisse à la grande maison, fondée par lui à Dornach, son fils, Gaston Braun, digne héritier de la clairvoyance, de la ténacité et de la probité paternelles. Nous l'avons connu, ce fils, nous l'avons vu à l'œuvre tout jeune encore, lorsque nous faisions avec lui le voyage de la Haute-Egypte, lorsqu'il portait son appareil d'Alexandrie au Caire, du Caire à Louysor, de Karnach à Silsihs et dans l'île de Philæ; lorsqu'il prenait la photographie des temples de Thébes et d'Edfou, et celles des admirables mosquées du sultan Hassan, de Barkouk, de Kati-bey.

« Nous l'avons accompagné lorsqu'il allait planter son chevalet dans le sable du désert sous un ciel torride, pour avoir un cliché de la grande pyramide ou du grand sphinx. Nous avons été témoins de son courage, de son habileté, de sa promptitude à bien choisir les points de vue, les conditions d'heure, de distance, de lumière et de relief. Nous pouvons donc affirmer qu'il continuera dignement l'œuvre de son père. Il la continuera d'ailleurs plus facilement que son père ne l'a créée, parce qu'il aura de plus la vitesse acquise, le capital accumulé, l'ardeur de la jeunesse, le stimulant de l'exemple à suivre et du nom qui oblige. »

BENJAMIN ULMANN

Peintre d'histoire (1829-1884)

Ulmann, qui naquit le 24 mai 1829 à Blotzheim (Haut-Rhin), alla de bonne heure à Paris et entra dans l'atelier de Michel Drolling, où il devint le condisciple de Baudry, de Jules Breton, de Jundt, de Henner, etc. Il avait pris la ferme résolution de suivre assidûment les cours de l'Ecole des beaux-arts; aussi, à la mort de Drolling, arrivée en 1851, passa-t-il dans l'atelier de Picot. C'est chez ces maîtres qu'il reçut une éducation classique des plus complètes, qui se fait sentir dans toutes ses œuvres.

Digitized by Google

Tout en étudiant la peinture, Ulmann fut contraint, pour vivre, de faire des travaux *d'art industriel* (de 1848 à 1852). Grâce à un travail opiniâtre et à une persévérance à toute épreuve, il finit par se faire connaître. En 1855 il exposa au Salon, pour la première fois, *Dante et Farinata.* Trois fois consécutives, il concourut pour le grand prix de Rome et trois fois il fut vaincu: en 1856, par Elie Delaunay avec le *Retour de Tobie;* en 1857, par Sellier avec la *Résurrection de Lazare;* en 1858, par son compatriote Henner avec *Adam et Ève retrouvant le corps d'Abel,* sujet pour lequel il eut le second prix. Enfin, l'année suivante il sortit victorieux du concours avec *Coriolan chez Tullius* et eut le droit de devenir l'hôte de la villa Médicis. En 1857 il avait obtenu, pour son tableau intitulé *Junius Brutus* (au musée du Luxembourg), tout à la fois une troisième médaille, le prix Lambert, les éloges d'Eugène Delacroix et d'Hippolyte Flandrin, ainsi que la critique de son maître Picot, qui lui disait parfois à l'atelier: « Prenez garde, il y a encore de la couleur de votre Brutus sur votre palette. » Cette toile de *Junius Brutus* est empreinte d'une science rare d'arrangement et de dessin, et de sentiment dramatique.

Ulmann se rendit, au mois de janvier 1860, à Rome et y travailla avec ardeur. Son premier envoi fut *Patrocle chez Amphidamas* (Salon de 1861), qui se trouve au musée du Mans. C'est une œuvre excellente, pleine de correction et en même temps de charme. Les années suivantes il envoya *Samson et Dalila* (1863), une *Défaite* (1864) qui appartient au musée de Colmar, et *Sylla et Marius* (1866). Tous ces tableaux, où le nu domine, attestent une étude approfondie du corps humain et l'importance qu'Ulmann y attache. *Sylla chez Marius,* qui figure au musée du Luxembourg, est une toile immense qui n'obtint qu'un succès d'estime auprès du public. La *Défaite* représente un jeune guerrier blessé, ayant à ses pieds un glaive brisé; on voit dans la pénombre un champ de

Digitized by Google

bataille semé de cadavres. « On sent dans cette œuvre, dit M. Charles Goutzwiller,[1] dont l'ensemble révèle l'étude de l'antiquité classique, une préoccupation de la forme qui s'accentue d'une manière correcte sans exclure la souplesse qu'enseigne l'étude de la nature vivante. »

Pendant son séjour à Rome, Ulmann s'était épris des beaux paysages qu'il avait sous les yeux. C'est sous l'empire de ces impressions qu'il fit l'*Ora del pianto* (l'heure des lamentations), fort belle peinture qui figura au Salon de 1867 et appartient au musée de Marseille. La scène se passe dans la campagne romaine, à l'église de Piperno (Marais Pontins). Le cadavre d'une jeune fille est étendu par terre, sur un tapis, au milieu de l'église; autour sont rangés les membres de la famille, les uns agenouillés sur les dalles, les autres assis dans les bancs; leurs visages sont empreints d'une douleur profonde. Ce tableau, d'une composition tout à la fois pittoresque et sévère, reçut les éloges de la critique parisienne.

En 1868 Ulmann fut chargé de décorer la Cour de cassation. Il révéla tout son talent dans les vastes compositions où il a représenté la *Cour protégeant l'innocence et faisant châtier le crime,* la *Cour sanctionnant un verdict* et la *Cour cassant un arrêt.*

Ulmann a peint aussi quelques tableaux de genre, tels que les *Gitanos de l'abbacyn de Grenade;* mais alors il est resté inférieur à lui-même. Les sujets qui convenaient à son tempérament, à son éducation artistique, étaient les sujets classiques.

En 1869 Ulmann exposa la *Mort d'Etienne Marcel* et *Ariane abandonnée.* La même année il peignit, sur le plafond de la chambre du conseil de la cour d'assises d'Amiens, l'*Equité démasquant le Crime.* Malheureusement la salle ayant été meublée, l'œuvre de l'artiste se trouva anéantie. Il envoya au Salon de 1870 un tableau historique: *Le 2 août 1358,* repré-

[1] Le Musée de Colmar.

Digitized by Google

sentant le Régent (depuis Charles V) qui, après avoir fait son entrée à Paris en grande pompe, eut la joie, en passant devant l'église Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, de contempler les cadavres d'Etienne Marcel, de Philippe Giffart et de Jean de Lisle exposés à l'endroit où il avait vu ceux de ses fidèles maréchaux. Dans cette toile de haut style, Ulmann a reproduit avec un goût infini les vieux costumes et les antiques mœurs de la France.

En 1872 Ulmann exposa deux toiles remarquables. Dans l'une, les *Sonneurs de Nuremberg,* on aperçoit au bas d'un escalier tournant en vieux bois de chêne, éclairé par des vitraux, trois sonneurs aux costumes jaunes et rouges, tailladés comme les vêtements des reîtres d'Albert Durer, qui mettent en branle une lourde cloche. Au fond, un sonneur altéré *hume le picot* et rappelle ce dicton: boire comme un sonneur. L'autre tableau a été inspiré à l'artiste par les cruels souvenirs que lui a laissés la guerre de 1870-1871; il est intitulé *Hulans pillant une ferme* ou *avec Dieu pour le roi et la patrie.* Les femmes se défendent à coups de balai et les Prussiens les soufflètent. Un soldat frappe un enfant d'un coup de pied; on emporte les pendules et les meubles; on emmène les moutons et les bœufs; on défonce les tonneaux, on boit, on brise; un pauvre paysan ruiné pleure dans un coin; un officier supérieur contemple froidement ce sac affreux d'une propriété, tout en fumant son cigare. Cette toile, peinte avec toute la colère d'un ardent patriote, fut proscrite du Salon, ainsi qu'une autre d'Edouard Detaille, mais elle a été bien vite popularisée par la gravure et la photographie.

Ulmann exposa en 1873 la *jeune Alsacienne*, en 1874 les *Gitanos de l'abbacyn de Grenade,* en 1875 le *Remords de Caïn.* Ce dernier tableau fut inspiré à l'artiste par la légende arabe suivante: « Vainement pour fuir le remords, Caïn portait plus loin le cadavre de son frère. Un jour, épuisé de fatigue, il tombe, impuissant à éloigner les oiseaux de proie qui mena-

Digitized by Google

cent le corps d'Abel. » — « La légende arabe, dit M. Claretie,[1] a fourni à Ulmann l'occasion de traiter avec une science solide ces deux études de corps humain: Caïn, robuste et les muscles tannés; Abel, faible, élégant et délicat comme une femme. Le peintre, habitué par ses études précédentes à serrer de près les choses, à ne rien laisser que tout ne soit achevé et précis, se retrouve là avec toutes ses qualités sincères et sans charlatanisme. Le fond du tableau, la masse sombre des collines violacées et incendiées à la fois par le soleil couchant, et sur lesquelles les corbeaux détachent leurs silhouettes noires, forme un excellent morceau, plein de mélancolie et de majesté. »

A l'exposition de Mulhouse, en 1876, Ulmann envoya une toile: l'*Ondine et le Pêcheur,* dont il avait puisé le sujet dans une ballade de Gœthe, et *Ariane abandonnée.* Au Salon de Paris de 1877, il exposa une grande toile: la *Justice contentieuse,* destinée à la salle des séances publiques du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes; en 1878, *Lorelei,* sujet tiré d'une légende de Henri Heine; en 1879, *Caton arraché du Sénat par les licteurs de César* et jeté en prison pour s'être opposé à une loi proposée par ce dernier; en 1880, *Marguerite en prison,* aquarelle d'une exécution et d'un sentiment parfaits, et l'esquisse d'un grand tableau destiné à la Chambre des députés, représentant la fameuse scène du 23 juin 1789, où Mirabeau déclara au marquis de Dreux-Brézé que les députés du Tiers-Etat ne quitteraient leurs places que par la force des bayonnettes.

Ulmann a fait de remarquables portraits, tels que ceux du jeune *E. Hayem,* de *M*^me^ *Lecomte,* de *M*^me^ *Jules Claretie,* de *Ph. Jourde,* rédacteur du *Siècle,* de *Victor Schœlcher,* de *M*^lle^ *Marcelle,* d'*Adolphe Crèmieux,* de *M*^me^ *Second,* fille de Mme Edmond Adam, de *M. G. Decaux,* de sa propre fille, etc.

[1] *L'art et les artistes français contemporains.*

Digitized by Google

Benjamin Ulmann, qui avait obtenu des médailles aux Salons de 1859, 1866 et 1872, et à l'exposition universelle de Vienne, et qui était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1872, mourut d'une fluxion de poitrine le 24 février 1884. Il travaillait à un grand tableau d'histoire: *Thiers à la séance du mois de mai,* où l'assemblée nationale l'acclama pendant que M. de Fourtou était à la tribune. Le carton de ce tableau avait figuré au dernier Salon. Ulmann projetait aussi de traiter de nouveau le sujet d'*Etienne Marcel,* qui lui avait valu autrefois un succès, et d'illustrer les œuvres de Schakespeare, pour lesquelles il avait déjà fait quelques dessins très remarquables.

Esprit droit, très fin, d'une verve demeurée juvénile, Ulmann avait un sens juste, une rare conscience artistique et ne prononça jamais sur les autres artistes que des jugements d'une loyauté parfaite. Il était épris des grandes choses, dans un temps où triomphent le croquis, la facture sans pensée et le *morceau.* [1]

[1] Journal le *Temps,* numéro du 26 février 1884.

P.-E. TUEFFERD.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I

Haguenau au temps de la Révolution, 1787-1799 (18 brumaire, an VIII), par J. Klélé, secrétaire de la mairie. — Haguenau, imp. de Gilardon, 1885 — 1 vol. in-8° de III-391 pages. A Strasbourg, chez Fréd. Bull, librairie de l'Université.

Dans une soupente, couverte en zinc, des combles de l'hôtel-de-ville, M. Klélé découvrit, il y a quelques années, un mètre cube de papiers en décomposition et dont l'existence, il faut le croire, était ignorée des générations qui succédèrent aux contemporains de la Révolution française. Ces papiers concernaient les actes de l'administration locale, les faits et gestes des acteurs révolutionnaires du Bas-Rhin, les mouvements et les manifestations qui se produisirent au sein de l'ancienne ville libre pendant de longues années de troubles, de violences et de transformation sociale dont 1789 fut le point de départ. Après avoir préservé d'une destruction complète tout ce qui pouvait être sauvé de ce dépôt secret ou ignoré, M. Klélé, occupé à l'inventaire sommaire des archives, consacra ses heures libres au dépouillement du trésor qu'il avait mis au jour. C'est le résultat de ce labeur qu'il vient de livrer à l'impression. Son livre est écrit en langue allemande et imprimé en caractères français.

Les deux premiers paragraphes, pour ne pas dire chapitres de ce livre, sont consacrés à l'exposition très abrégée (6 pages) du régime social et administratif sous lequel l'ancien chef-lieu de la décapole a vécu depuis le second siècle de sa fondation

Digitized by Google

jusqu'en 1789. La Révolution y apporta un changement si profond que l'on ne saurait s'étonner des difficultés qui surgirent: comme ailleurs, ces difficultés devaient engendrer les déchirements qui caractérisent cette époque. Pour Haguenau, M. Klélé avait sous la main les sources officielles dont il a tiré bon parti. Eclairés par les informations exactes demandées à la réimpression du *Moniteur,* les faits particuliers à Haguenau, exposés chronologiquement, s'expliquent à la première lecture et sans fatigue pour l'esprit, informé préalablement des causes déterminantes. Les acteurs occupent le rang qui leur appartient et toutes les fois que M. Klélé a des renseignements biographiques sur l'un ou l'autre de ces personnages, il ne manque pas de les produire. Ainsi en est-il pour Westermann et notamment pour Euloge Schneider, la plus exécrable des figures vomies par l'église allemande pour affliger le Bas-Rhin et aboutir en fin de compte à l'échafaud. En somme, ce sont les annales révolutionnaires de Haguenau et des environs que M. Klélé expose avec beaucoup de soin dans le volume que nous signalons et qui se recommande par lui-même à l'attention du public.

II

Bibliographie vosgienne de l'année 1883, ou Catalogue méthodique et raisonné des publications (imprimés, gravures, etc.) sur les Vosges, comprenant 463 numéros, dont 22 sur Jeanne d'Arc, avec tables des noms d'auteurs, d'éditeurs ou imprimeurs, de lieux, de personnes et de matières, par N. Haillant, docteur en droit et avoué à Epinal. — Epinal, imp. de V. Collot, 1884, broch. in-8° de 87 pages.

La *Société d'émulation des Vosges* a la bonne fortune d'avoir pour secrétaire un ami dévoué de toutes les choses qui se rapportent à la vie intellectuelle et à l'activité sociale de son pays. La Société lui est redevable de plusieurs communications, dont trois sont spéciales à la langue populaire de la

Digitized by Google

contrée. Elle a encore de lui sous presse le *Dictionnaire phonétique et étymologique du patois vosgien,* au prix de 6 fr. pour les souscripteurs qui se feront inscrire d'ici au 28 février; d'un autre côté M. le secrétaire lui prépare une *Bibliographie vosgienne* pour laquelle il a déjà en ce moment 12,000 fiches prêtes à prendre rang dans le catalogue que la *Société d'émulation* couvre de son patronage.

Si la brochure, dont le titre est en tête de ces lignes, devait donner une idée exacte de la manière dont M. Haillant conçoit le catalogue d'une *bibliothèque vosgienne,* voire même régionale, il faudrait craindre que le but fût outrepassé par l'admission d'éléments auxquels l'auteur paraît accorder une attention peut-être trop systématique.

Pour avoir le droit de figurer au *Catalogue raisonné* d'une bibliothèque vosgienne, il faut qu'une production écrite, quelle qu'elle soit, ait pour objet, pour théâtre, pour objectif concret — ou abstrait, — le pays vosgien proprement dit, et que, par l'impression, cette production ait été *individualisée,* en d'autres termes ait pris la forme d'un volume, d'une brochure, plaquette ou feuille volante, spéciale, indépendante de toute autre publication polygraphique particulière ou étrangère au pays. En dehors de cette règle, pour ainsi dire absolue, on verserait dans l'ornière des généralités et de la confusion.

En appliquant cette règle à la *Bibliographie vosgienne* de M. Haillant pour 1883, on en ferait disparaître les neuf dixièmes des numéros dans lesquels se noient les écrits ayant le droit d'y occuper une place.

Est-ce à dire qu'il ne faut faire aucun cas des matières exclues ? Nullement! Mais on doit reléguer ces miettes bibliographiques dans la catégorie à laquelle elles appartiennent, c'est-à-dire dans l'inventaire sommaire des articles concernant le pays, et disséminés dans les publications périodiques, telles que *bulletins, journaux, annuaires* et *almanachs.* Un

Digitized by Google

répertoire de ce genre a son utilité, mais il ne doit être que l'appendice d'une *bibliographie locale* proprement dite.

Cette remarque ne peut atteindre le petit essai que nous signalons, car après sa devise « *sparsa colligo* », après le « *jugement convenu* » qu'il sollicite, les réserves de M. Haillant interdisent toute critique. Le grand travail bibliographique que la *Société d'émulation* prend sous son patronage subira, sans doute, ou a déjà subi une élaboration préalable qui donnera satisfaction à toutes les exigences. L'initiative de M. Haillant est digne de tous les encouragements, car, à quoi peuvent servir au public des collections communales, si ce public n'a pas à sa disposition un catalogue méthodique qui lui permette de s'assurer, sans de longues recherches, si le ou les livres qu'il veut consulter existent dans la collection? En l'absence de bons catalogues nos bibliothèques spéciales sont des richesses sans emploi, parce qu'elles sont inconnues, excepté d'un très petit nombre de personnes des localités ou des villes qui en ont le dépôt. Seul, un bon catalogue, imprimé et répandu intelligemment, peut leur donner une clientèle laborieuse et d'affection.

Mais un bon catalogue est une œuvre ingrate et assez difficile à accomplir. Il ne suffit pas de placer en tête du livret *Catalogue méthodique et raisonné* pour que ce catalogue soit d'un usage aussi facile, aussi prompt que l'est un vulgaire dictionnaire de langue. Tout dépend de la méthode qui a présidé à sa confection. A cet égard, c'est souvent le cas de dire: *tot capita tot sensus.*

Pour faire disparaître ces divergences, il suffirait que les personnes qui, comme M. Haillant, ne pensent pas qu'une besogne de ce genre soit indigne de leur savoir et de leur mérite personnel, voulussent bien se concerter pour donner des limites fixes à cette méthode, afin d'assurer une uniformité rationnelle et satisfaisante à tous les catalogues des collections locales de contrées voisines. Nos académies de l'Est

Digitized by Google

pourraient prendre l'initiative d'une telle entente, si dans chacune d'elles il se trouvait un homme aussi actif, aussi dévoué aux choses de la vie intellectuelle de sa région que l'est M. Haillant pour les Vosges.

La main qui formule ce vœu pourrait consigner ici des anecdotes littéraires qui rendraient plus sensible qu'on ne peut le penser, l'utilité qu'il y aurait pour tous de concentrer un instant sur ce terrain les relations amicales, si chères au monde de la République des lettres. Mais elle craint d'abuser de l'attention des lecteurs et termine en félicitant M. Haillant de son entreprise et en souhaitant à celle-ci le succès qu'elle mérite.

III

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XVIII, avec atlas. — Orléans, Herluison, libraire-éditeur, rue Jeanne d'Arc, 17, et Paris, Société bibliographique, boulevard Saint-Germain, 195. — 1 vol. in-8° de 602 p.

Atlas de ce tome, grand in-4° de 13 planches.

Bulletins des 1er, 2e et 3e trimestres de la même Société pour 1884. In-8° de 220 p. avec 4 planches hors texte.

La Société de l'Orléanais renferme strictement ses travaux dans le cadre défini par le titre qu'elle a choisi. La ville d'Orléans, l'Orléanais et l'ancien gouvernement de la province occupent une place assez grande dans l'histoire de France pour fournir aux hommes distingués de la Société matière à des recherches et à des études qui, pour demeurer circonscrites ou locales, ne contribuent pas moins à enrichir les sources auxquelles nos historiens nationaux doivent sans cesse avoir recours, afin de se tenir au niveau des sciences historiques. Dans l'Orléanais, la phalange qui a l'amour du pays et le culte des traditions est robuste et nombreuse. Les travaux qu'elle a mis au jour dans ses *Mémoires* constituent une bibliothèque locale et une diplomatique de grande impor-

Digitized by Google

tance. Par bien des côtés, cette collection se rattache aux autres provinces du territoire français. L'homme d'étude ne perdra pas son temps en la consultant dans l'intérêt des travaux qui l'occupent.

Ainsi que l'indiquent les titres placés en tête de ces lignes, la Société fait deux publications distinctes : l'une renfermant les *Mémoires* jugés dignes de sa publication principale, l'autre, dite *Bulletin*, renfermant les procès-verbaux de ses séances régulières, la mention des communications courantes qu'elle reçoit et les notes fournies sur quelques découvertes récentes, sur quelques travaux en projet ou en élaboration.

Dans le tome XVIII des Mémoires que nous avons sous les yeux, les quatorze premières pages, dues à M. *Desnoyers*, font faire à notre esprit le voyage d'Orléans à Ribeauvillé, de Ribeauvillé à l'île de Chypre, de l'île de Chypre au musée d'Orléans et enfin du musée d'Orléans au musée d'Unterlinden à Colmar. Voilà beaucoup de chemin parcouru en très peu de temps. Voici à quelle occasion : il y a au musée d'Orléans un bijou en or, une boucle d'oreille de formes particulières dont M. Desnoyers recherche la signification. Ce bijou provient des fouilles faites à l'île de Chypre, par notre regretté compatriote, Aug. Saltzmann, de Ribeauvillé. Son frère, M. Fréd. Saltzmann, a fait don au musée de Colmar d'un certain nombre d'objets de même origine. Ces objets ne sont pas d'une matière aussi recherchée que celle du bijou d'Orléans ; ils n'en sont pas moins aussi précieux par leur antiquité et leur emploi dans une civilisation sur laquelle on n'a pas encore d'informations étendues. Selon M. Desnoyers, une pyramide triangulaire, granulée, dont le bijou est muni, représenterait la déesse Vénus, qui était adorée à l'île de Chypre au temps où la personne à qui ce bijou appartenait a été enterrée.

A l'intéressante notice de M. Desnoyers succède un rapport dû à M. Boucher de Molandon, sur la transcription littérale des comptes de la ville d'Orléans aux XIVe et XVe siècles. Là-

Digitized by Google

bas, on attribue avec raison une grande valeur historique à ces comptes, car ils renferment des indications précieuses sur les événements de cette époque, c'est-à-dire sur l'invasion anglaise, sur Jeanne d'Arc et sa famille. Afin de préserver ces sources d'une destruction possible, comme cela est arrivé à Strasbourg — c'est la Société qui fait cette remarque — on les transcrit littéralement sur des registres nouveaux. Quarante-trois volumes in-4° sont déjà remplis de cette transcription et la besogne commencée sera continuée jusqu'à épuisement. Voilà un labeur digne d'une Société que l'on doit prendre au sérieux; car, si, d'une part ces documents intéressent l'histoire particulière de la ville, ils intéressent au plus haut degré l'histoire de France. De Jeanne d'Arc on a dit tant de choses, qu'un peu moins de mystagogie historique enflerait notre littérature, si les auteurs avaient pu consulter les sources au lieu de donner carrière à leur imagination.

Une charte secrète d'Isabeau de Bavière et une notice sur le décanat de Réginal de Saint-Aignan d'Orléans, par M. J. Doinel; une notice sur une reine de Pologne, Marie-Casimire d'Arquian, femme de Jean Sobieski, par M. Buchet; des documents orléanais du règne de Philippe-Auguste, par M. Boucher de Molandon et une notice de M. Louis Jarry sur une tombe du XIVe siècle se succèdent pour arriver à un *essai historique* sur le régime municipal à Orléans de 1389 à 1790, par M. F. Bonnardot, ancien archiviste de la ville. Ce travail est celui d'un homme compétent et maître du sujet qu'il résume avec clarté. M. Léon Dumuys rend compte des découvertes archéologiques faites à Orléans pendant le deuxième trimestre de l'année; il donne son attention aux puits funéraires dont quelques traces ont été découvertes à Orléans et il est amené à conclure de ce cimetière gallo-celte que c'est à Orléans plutôt qu'à Gien qu'il faut placer le *Genabum* gaulois. Cette étude fort bien conduite, est appuyée d'une planche dans

Digitized by Google

l'Atlas du tome XVIII des *Mémoires*. Une notice sur Chantecoq, sa paroisse, sa seigneurie et son ancien château, est fournie par M. Augustin Berton.

Une *chronique anonyme* du xve siècle, relative au siége d'Orléans par l'invasion anglaise, à Jeanne d'Arc, à la délivrance de la ville assiégée et à l'institution de la fête commémorative, est l'objet d'une étude, exposée avec autant de savoir que de réserve et d'élégance. Ce document, objet d'une lointaine et fugitive mention, est demeuré dans l'oubli pendant quatre siècles, parce qu'il avait disparu des archives d'Orléans auxquelles il appartenait. L'esprit moderne de critique et de sollicitude historique en a retrouvé la trace et a fini par découvrir l'original aux archives du Vatican et une transcription aux archives de Saint-Pétersbourg. La *Société* publie les deux textes l'un en regard de l'autre et les soumet à un examen qui en établit l'authenticité, à une étude philologique qui donne la priorité à l'exemplaire du Vatican et enfin à des investigations critiques qui attribuent à Jean de Mascou, docteur et chanoine de l'église d'Orléans, la rédaction de la chronique ou *Journal du siége*. La chronique de Mascou et les renseignements fournis par la transcription des comptes de la ville devront désormais être consultés par les écrivains de nos jours et de l'avenir qui seront tentés d'ajouter de nouvelles pages à celles que l'on possède sur cet épisode de l'histoire nationale.

D'autres travaux, non moins diserts et consciencieux que les précédents, terminent le tome que nous signalons. L'espace dont il nous est donné de disposer nous oblige à n'indiquer que les titres de ces derniers travaux. Ce sont : une notice sur l'ancienne chapelle du château de Germonville et une dalle funéraire du xve siècle; une note sur une sonnette du xvie siècle, par M. Desnoyers; la relation de la mort de Concino Concini, marquis d'Ancre; les armes du siége de 1428, par M. Jules Doinel; des lettres inédites de Gabriel de

Digitized by Google

L'Aubespine à Pieresc; la description du château de Chantecoq, par M. L. Dumuys; les inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à Saint-Benoît-sur-Loire, par M. Boucher de Molandon et quelques appendices à des mémoires précédents.

Ce recensement sera terminé lorsque nous aurons dit que les 13 planches composant l'Atlas reproduisent l'image du bijou chypriote d'Aug. Saltzmann, le plan du sol où ont été découverts les puits funéraires et les débris antiques, la tombe du XVe siècle à Germonville, la sonnette de M. Desnoyers, le plan du château de Chantecoq (3 planches) et enfin les inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à Saint-Benoît-sur-Loire.

En résumé, les travaux de nos sociétés de la province offrent, dans leur ensemble, une somme de richesses scientifiques fort remarquables. Ce qui vient d'être constaté au profit de la *Société archéologique et historique de l'Orléanais* le démontre victorieusement.

FRÉDÉRIC KURTZ.

MULHOUSE, IMPRIMERIE VEUVE BADER ET Cie

Digitized by Google

DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CHEZ LES GERMAINS

à propos d'un ouvrage anglais récent[1]

Le régime de la propriété foncière chez les Germains a depuis longtemps attiré l'attention et provoqué les investigations tant des jurisconsultes que des historiens. Naguère il faisait, au sein de l'Académie des sciences morales, l'objet d'une discussion approfondie, dont les principaux champions étaient, avec M. L. Aucoc, deux hommes chers à l'Alsace à des titres divers, MM. Fustel de Coulanges et E. Glasson. Le sujet n'est pas seulement intéressant, comme tout autre sujet d'histoire ancienne, à raison des aperçus qu'il ouvre sur l'organisation des sociétés primitives. Il nous touche directement, nous autres habitants de l'Europe centrale, qui, du chef des Francs ou des Goths, des Burgondes ou des Suèves, avons tous plus ou moins de sang germanique dans les veines. Bien des institutions qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, ont leur fondement dans celles de ces peuples : l'organisation de la famille, les droits de pâturage et d'aflouage, la transmission des droits réels immobiliers, le droit de succession, ont gardé la trace des notions juridiques qui avaient cours parmi eux. En nous transportant par la pensée, en compagnie de M. D. W. Ross, dans les régions, incultes ou couvertes d'épaisses forêts, de la Thuringe ou de la Bavière, où le guerrier germain vivait il y a deux mille ans au milieu de ses troupeaux et de

[1] *The early history of land-holding among the Germans,* by Denman W. Ross, Ph. D. ; 1 vol. in-8°, Londres, Trübner, 1883.

Digitized by Google

ses esclaves, ce sont les origines de notre propre histoire que nous tâcherons de surprendre, à la lumière de documents malheureusement trop rares et laissant trop de place aux conjectures.

M. Ross a mis au service de son œuvre de reconstitution une vaste érudition et beaucoup de sagacité. Nous avons cependant, en le prenant pour guide, des réserves à faire sur certaines de ses conclusions. Son livre n'est pas un simple exposé historique; l'auteur a ses thèses, qu'il défend avec habileté. L'une de celles auxquelles il paraît attacher le plus d'importance est que la propriété foncière a commencé par être, chez les Germains, comme elle l'a été incontestablement plus tard à Rome, individuelle et exclusive, et non pas collective et commune, ainsi qu'on l'avait généralement cru jusqu'à présent. Nous ne voulons pas discuter ici cette grosse question, sur laquelle il y aurait des volumes à écrire et que les lecteurs de la *Revue d'Alsace* trouveraient sans doute un peu trop spéciale. Mais nous devons confesser que M. Ross nous paraît, à cet égard, beaucoup trop absolu. Le guerrier qui allait défricher un coin de forêt et s'y installait avec sa famille était évidemment, dans un certain sens, propriétaire individuel et exclusif de la terre qu'il occupait et de l'établissement qu'il créait. Après sa mort, ses successeurs étaient également propriétaires individuels de leur maison particulière et peut-être des terres arables ou du jardin qui en dépendaient immédiatement: les plus anciens documents semblent donner raison à M. Ross sur ce point. Mais, à côté de ces biens qui avaient fait l'objet d'une *occupation* et d'une appropriation individuelles, il y avait de vastes terres — pâturages ou forêts — comprises dans le domaine primitif et qui appartenaient collectivement à tous les membres de la famille ou du clan : chacun d'eux avait la jouissance de l'ensemble, sous la seule condition de respecter le droit égal de ses consorts. Ces terres possédées en commun n'étaient pas de simples propriétés matériellement

Digitized by Google

indivises et dont chaque usager n'avait, en réalité, qu'une fraction non encore délimitée. Les terres communes ont pu, parfois, plus tard, être assimilées à de simples terres indivises et soumises à un partage entre les divers intéressés, mais elles avaient alors perdu leur caractère primitif. Quant aux terres arables, si elles suivaient chez la plupart des peuples germains le sort de la maison dont elles dépendaient, et appartenaient au propriétaire de cette maison, il n'est guère douteux qu'au point de vue de leur exploitation, elles formaient un tout, réparti périodiquement entre les tenanciers du propriétaire; le domaine *utile,* tout au moins, était collectif, et l'on sait que la propriété moderne n'est, dans une foule de cas, qu'un domaine utile transformé et affranchi.

Quelle aurait été, d'ailleurs, l'utilité d'une propriété individuelle?

La propriété individuelle n'a sa raison d'être que quand la terre à occuper est limitée et que chacun n'en peut pas prendre à sa guise autant qu'il lui conviendrait d'en posséder. Son caractère essentiel est d'être exclusive: c'est une arme contre les empiètements du voisin. Tant que le sol est vierge, que les parties cultivées ne forment que de petites oasis au milieu de vastes espaces tout aussi fertiles mais inoccupés, que signifierait un droit exclusif sur tels ou tels arpens, puisque personne ne songerait et n'aurait intérêt à les disputer à leur premier possesseur et que les terres encore inoccupées à à gauche auraient exactement la même valeur que les terres déjà occupées à droite? Ceux qui voudraient s'étendre s'empareraient des premières et ne s'amuseraient pas à contester à leurs voisins la paisible possession des secondes. La propriété individuelle ne peut naître qu'au moment où il n'y a plus d'espaces sans maître et où les premiers occupants ont, par là même, intérêt à défendre ce qu'ils détiennent contre les appétits des nouveaux venus.

On n'est pas propriétaire individuel parce que, comme

Digitized by Google

membre d'une communauté qui transporte chaque année ses cultures d'une région dans une autre, on a droit à un nombre déterminé d'arpens: ce droit est un droit personnel, il n'est pas un droit réel puisque l'objet sur lequel il porte change chaque année, et c'est détourner les termes juridiques de leur véritable sens que de qualifier un semblable droit de propriété individuelle: il lui manque la fixité, qui est l'élément essentiel de toute propriété foncière.

C'est, selon toute probabilité, le domaine *direct* qui a commencé par être individuel, bien avant le domaine utile. Le seigneur ou chef de clan, du moment où ses terres ont confiné aux terres de ses voisins et où il n'a plus pu s'étendre et se transporter à sa guise dans la contrée, a acquis un droit individuel et exclusif sur l'espace qu'il s'était attribué. Au contraire, les membres de sa famille ou les esclaves qui cultivaient les terres arables comprises dans ce vaste domaine et qui, d'une année à l'autre, transportaient leurs cultures d'un point à un autre, procédant chaque fois entre eux à une nouvelle répartition de la surface à exploiter, en un mot, les cultivateurs investis du domaine utile, n'avaient certainement pas, à cette époque, un droit réel individuel sur les terres: quant à eux, la propriété individuelle n'existait pas encore si ce n'est, comme nous le disions tout à l'heure, sur leurs maisons et peut-être sur le jardin qui les entourait; le domaine utile des terres cultivées demeurait collectif, et il le resta jusqu'au jour où, la population devenant plus dense, il ne fut plus possible de changer périodiquement la place des cultures et où chacun resta définitivement installé sur le lot obtenu lors de la dernière répartition. Encore ne savons-nous pas si, en Allemagne comme on l'a fait en Russie jusqu'à ces dernières années, on ne remettait pas périodiquement les terres arables en commun pour procéder à une nouvelle répartition, ce qui aurait encore reculé l'époque de la conversion de la propriété collective en propriété individuelle.

Digitized by Google

Au reste, si l'on veut qualifier de propriété individuelle le domaine *direct,* le droit reposant sur la tête du maître ou du chef de famille, il ne faut pas perdre de vue que, chez les Germains, la propriété immobilière ne conférait jamais à celui qui en était investi les droits de libre et absolue disposition qui sont le trait caractéristique de la propriété individuelle dans les législations qui l'ont expressément consacrée. Du vivant même du chef de la famille, ses héritiers présomptifs avaient sur ses biens-fonds certains droits d'expectative, dont il ne pouvait les frustrer par une aliénation non consentie par eux. De là à un *condominium familiæ,* à une sorte de co-propriété de famille, exclusive de toute appropriation individuelle en matière d'immeubles, il n'y a évidemment pas loin. Si la propriété individuelle, ainsi enrayée en fait et en droit, n'est pas un vain mot, il est clair, tout au moins, qu'elle ne ressemble guère à ce qu'on appelle ainsi en droit romain et dans les législations qui s'en sont inspirées.

Nous ne voulons pas en dire davantage sur cette question. Ceux qui seraient tentés de l'approfondir trouveront dans le livre de M. Ross les textes et les arguments pour et contre. Nous nous en tiendrons ici à un simple exposé des faits relevés par l'auteur et qui nous paraissent définitivement acquis.

I

Les anciens Germains menaient plutôt la vie de pasteurs que celle d'agriculteurs. Obligés de demander à la terre une partie de leur subsistance, ils s'occupèrent de culture, d'abord accidentellement, puis d'une façon régulière. Mais leur principale richesse consistait en troupeaux; c'est des produits de leur bétail qu'ils vivaient surtout, et ils avaient moins de champs proprement dits que de vastes pâturages pour leurs moutons et leurs bêtes à cornes.

Digitized by Google

Les hommes libres demeuraient dans des habitations isolées *(Einzelhöfe)*. L'étendue du pâturage que chaque homme libre occupait autour de sa cour était proportionnelle à l'importance de ses troupeaux. Il y avait, dans les temps primitifs, de la place pour tout le monde; chacun prenait autant de terres qu'il lui en fallait pour ses besoins. Tout le territoire dépendant d'une cour n'était pas, d'ailleurs, affecté à la pâture en vert. Comme, en hiver, il y avait de la neige, on ne pouvait faire vivre le bétail qu'à la condition d'avoir amassé suffisamment de fourrage pendant la belle saison; une partie des terres était donc réservée pour la récolte de l'herbe.

Du temps de César, notamment parmi les Suèves, on cultivait le sol à tour de rôle; tandis qu'une partie du peuple allait guerroyer, l'autre restait sur place pour s'occuper des semailles et des moissons. Tel était encore, au dire de Tacite, l'usage dans la plupart des peuplades germaniques au commencement de l'ère chrétienne. Au surplus, il était rare qu'un homme libre consentît à mettre lui-même la main à la charrue quand il pouvait s'en dispenser. Les Germains considéraient la culture des champs comme une besogne servile; lorsqu'ils n'étaient pas en campagne, ils passaient leur temps à la chasse ou dans leurs nombreuses assemblées, et ne s'abaissaient à labourer la terre qu'à défaut d'esclaves pour le faire: l'élève du bétail était à leurs yeux un moyen de subsistance infiniment moins pénible. C'est assez généralement l'institution de l'esclavage qui a facilité la transition de la vie pastorale à la vie agricole; il en a été certainement ainsi chez les Germains. Les esclaves étaient des prisonniers de guerre ou tout simplement les indigènes des pays conquis. Leur sort n'était pas excessivement misérable; ou, du moins, au point de vue de ce que nous appellerions aujourd'hui le confortable de la vie, il n'y avait pas entre eux et leur maître une différence bien sensible. Le maître vivait avec eux et à peu près comme eux: « Il n'y a point, dit Tacite (*Germ.*, XX), de délicatesses qui

Digitized by Google

distinguent, dans l'éducation, le maître d'avec l'esclave ; tous deux passent leur enfance ensemble au milieu des mêmes troupeaux, dans les mêmes champs, jusqu'à ce que l'âge sépare l'homme libre et que sa vaillance le fasse reconnaître. »

Vers la même époque, on voit apparaître dans l'histoire une classe d'hommes primitivement libres, mais ayant accepté une dépendance volontaire et formant une sorte de classe intermédiaire entre les esclaves et les hommes libres qui n'avaient rien aliéné de leur indépendance. Ils vivaient sous le patronage d'un autre homme, soit parce que, nés esclaves, mais émancipés par lui, ils n'avaient pas le moyen de pourvoir à leur subsistance loin de sa maison faute d'armes, de terres et de bestiaux, soit parce que, libres de naissance, ils se sentaient isolés et abandonnés dans le monde et espéraient trouver plus de sécurité auprès d'un chef de famille riche et redouté. Ils pouvaient sans doute quitter, quand bon leur semblait, le patron de leur choix, à condition de lui rembourser ce qu'ils avaient reçu de lui ; mais ils étaient rarement en mesure de le faire. Libres en droit, ils étaient donc, en général, dépendants en fait, en leur qualité de débiteurs insolvables. Bien souvent, il leur fallait accepter un lot de terre, le cultiver de leurs propres mains et payer au seigneur, à titre de redevance, une part du produit de leur travail. Leur position ne valait alors guère mieux que celle d'esclaves ; elle paraît même avoir empiré, dans la suite des temps, de telle sorte que les deux classes, celle des esclaves et la leur, se confondirent en une seule, celle des serfs, qui forma le gros de la population pendant tout le moyen âge.

La quantité de terres labourables occupée par chaque homme libre et constituant, si l'on veut, sa propriété personnelle, était proportionnelle au nombre de cultivateurs et d'esclaves qui habitaient sa maison ou le voisinage. Chaque cultivateur recevait une étendue de terre que Tacite appelle *ager* et qu'on a appelée plus tard de divers noms : *hida, mansus,*

Digitized by Google

huba, etc. Des fermes qui avaient deux cultivateurs dépendait un champ de deux *agri;* de celles qui en avaient vingt ou cent un champ de vingt ou de cent *agri.* Lorsque les *agri* étaient de même qualité, ils se répartissaient entre les cultivateurs par la voie du sort. Lorsqu'ils étaient d'inégale fertilité, on procédait différemment; car, chaque cultivateur devant à son maître une redevance égale, il eût été inique d'imposer indéfiniment une même obligation aux favorisés du sort et à ceux qui étaient tombés sur un terrain improductif. On imagina, pour avoir des lots autant que possible égaux en étendue et en fertilité, de partager l'ensemble des terres dépendant d'une même cour en sections rectangulaires présentant la même fertilité sur toute leur étendue. Puis chaque section était subdivisée à son tour en autant de bandes égales qu'il y avait de cultivateurs à lotir, et chaque cultivateur recevait, par la voie du sort, une bande de chacune des sections. D'autres fois, les cultivateurs s'arrangeaient directement entre eux pour arriver au même résultat: ils se rendaient ensemble sur le terrain, y marquaient pour chacun une longue bande étroite correspondant à ce qu'il pouvait labourer dans la journée *(journal, morgen),* et chacun mettait immédiatement la charrue sur son lot. Le lendemain, ils allaient plus loin et procédaient à la même opération sur le terrain voisin; et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'ensemble des terres fût réparti et labouré. Chaque cultivateur, au lieu de posséder un bien d'un seul tenant, avait donc presque toujours, d'après l'un ou l'autre des deux systèmes, une série de bandes de terrain d'inégale fertilité, réparties sur toute la surface de ce que nous appellerions aujourd'hui la banlieue. Ce mode de répartition si caractéristique a laissé jusqu'à nos jours des traces irrécusables dans tous les pays agricoles occupés par la race germanique. Ainsi, en Alsace, les propriétés rurales considérables, d'un seul tenant, sont très rares; le territoire de chaque village est morcelé en un nombre prodigieux de

Digitized by Google

parcelles souvent minuscules, et chaque fermier possède de ces parcelles aux quatre points cardinaux de la banlieue; on y achète et l'on y vend, non pas comme ailleurs une propriété d'un tenant, close de murs ou de haies, mais des « corps de biens », comptant parfois pour une superficie totale de quelques hectares jusqu'à quatre-vingts ou cent parcelles d'inégale dimension, de qualité plus inégale encore et qui, depuis douze ou quinze siècles peut-être, ont toujours dépendu de la même exploitation rurale. Il est infiniment probable qu'au début, les lotissements, quel qu'en fût le mode, se refaisaient périodiquement.

Au surplus, comme on l'a vu plus haut, les terres vouées à la culture, prises dans leur ensemble, ne formaient, dans les temps anciens, qu'une partie minime du sol dépendant d'une cour ou du siége d'un homme libre. Ce sol consistait essentiellement en pâturages et en prairies, et c'est aux dépens de ces herbages que l'on faisait de l'agriculture. Comme, au bout d'un certain temps, les parties cultivées s'épuisaient, on trouvait intérêt à les laisser reposer et à labourer d'autres portions du domaine. On cultivait donc alternativement des portions différentes et l'on rendait à la pâture celles qui se trouvaient momentanément épuisées. Dans certaines contrées, le changement était annuel; dans d'autres, on avait des périodes d'assolement plus longues.

Chaque cultivateur recevait de son seigneur une charrue et une paire de bœufs. Quelquefois, il ne recevait que les bœufs, et la même charrue devait servir à plusieurs ménages; tantôt on s'en servait à tour de rôle, tantôt on y attelait à la fois tous les bœufs des co-usagers et on labourait ensemble tous leurs champs.

Pendant fort longtemps, il n'y eut pas de limites, dans les herbages, entre les parties réservées à la récolte du foin et celles où l'on faisait paître le bétail. Le seigneur ou ses gens indiquaient chaque année les places où ils entendaient qu'on

Digitized by Google

laissât pousser l'herbe, et le pâtre s'arrangeait de façon à en écarter ses bêtes. Tant qu'il y eut des herbages en surabondance, chacun faucha à sa guise et en proportion de ses besoins. Lors, au contraire, que la quantité d'herbe disponible se trouva limitée, on en attribua à chaque homme un nombre déterminé de charges : une étendue de prés s'estimait d'après le nombre de charges de foin qu'elle était susceptible de produire. Plus tard, on divisa tout simplement les prés, comme les champs, en lots dont chaque homme reçut le sien, et l'on établit entre les usagers une sorte de rotation afin de compenser les inégalités de qualité. La jouissance des pâturages passa à peu près par les mêmes phases ; d'abord, chaque homme fut libre d'y mettre autant de têtes de bétail qu'il lui convenait ; puis il ne put plus en envoyer qu'un nombre déterminé, et c'est, par exemple à Schwytz, la vache qui servait d'unité de compte (*Kuhesse, Kuhweide,* ce que mange une vache) : un homme avait le droit de faire pâturer tant de vaches, mais il pouvait les remplacer par d'autres animaux, un cheval comptant pour deux vaches, sept chèvres ou moutons pour une vache ; le pâturage se mesurait d'après le nombre de bêtes qu'il pouvait nourrir.

Quant aux forêts, qui, à l'époque dont il s'agit, couvraient des espaces immenses, chacun y prenait à son gré le bois de chauffage ou de construction dont il avait besoin. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on reconnut la nécessité d'en réglementer l'exploitation.

A l'époque de César et de Tacite, il n'y avait pas encore de limite précise entre les domaines des divers propriétaires. Les hommes libres vivaient disséminés à de grandes distances les uns des autres, leurs établissements formant comme autant d'oasis au milieu des forêts et des landes qui couvraient le pays. A mesure que les terres occupées par la culture ou la pâture prirent plus d'extension, la bande neutre qui séparait les domaines voisins alla s'amincissant, et les propriétaires

Digitized by Google

prirent peu à peu l'habitude de s'entendre sur la délimitation de leurs terres; ils posaient, d'un commun accord, des pierres-bornes, ou convenaient d'autres signes de démarcations : arbres, buttes de terre, etc. Lorsque leurs domaines étaient trop vastes pour pouvoir être facilement exploités depuis la maison seigneuriale primitive et le village qui s'était formé à l'entour, la ruche essaimait, s'il nous est permis de nous servir de cette comparaison : un certain nombre de cultivateurs et de bergers allaient s'établir à une certaine distance, sous la conduite d'un des fils ou des serviteurs de confiance du maître et fondaient un nouveau hameau sur le modèle de l'agglomération originaire.

Chaque petit centre recevait un nom, tiré tantôt de la proximité d'un cours d'eau ou d'un bois, tantôt de la nature ou de la configuration du sol, tantôt tout simplement du nom même du chef, accolé à l'une des nombreuses expressions qui, dans le vieil allemand, indiquaient une habitation ou un groupe d'habitations (*hof, hofen, hausen, willer, heim,* etc.) Nous dirons en passant que, *ing* (où l'on retrouve le mot moderne *enkel*) signifiant fils de...., descendant de...., un grand nombre de noms de lieux se sont formés d'un nom d'homme, généralement court, suivi de la syllabe patronymique *ing* et terminé par l'un des noms désignant une maison ou un hameau; ils se traduisent donc littéralement par « demeure des descendants de.... » telle personne. Souvent la terminaison *heim* se contracte en *en*, et l'on a ainsi les innombrables noms en *ingen,* ou, par corruption, *igen* ou *ikon,* qui émaillent toutes les cartes d'Alsace, de Suisse et d'Allemagne.

Digitized by Google

II

Le seigneur, sur son domaine, jouissait d'une indépendance complète. Il y trouvait largement tout ce qui était nécessaire à son entretien. Ses forêts lui fournissaient le combustible à discrétion et, d'autre part, le bois pour la construction de sa demeure, des maisons de ses gens, de ses étables, de ses granges. Son bétail lui donnait de la viande, du lait et des fromages. La laine de ses moutons servait à la fabrication des étoffes chaudes dont il se vêtait, lui et les siens. Il avait de vastes pâturages, sur lesquels ses troupeaux passaient toute la bonne saison, et des prés, dont il tirait leur nourriture pour l'hiver. Ses champs produisaient du blé pour faire le pain, de l'avoine pour nourrir les chevaux, de l'orge pour brasser de la bière, du lin et du chanvre que les femmes filaient et tissaient. Chaque homme libre se suffisait donc sur son domaine. Sans parler de l'indépendance et de l'autorité que cet état de choses lui assurait comme chef de famille, par rapport à tous ceux qui dépendaient de lui à un titre quelconque, on s'explique que, dans ces conditions, le commerce ait été lent à naître et à se développer, et que, jusqu'à la fin du moyen âge, les lois et coutumiers soient restés en Allemagne à peu près muets sur tout ce qui touche au droit des obligations et au droit commercial. Pourquoi aurait-on règlementé des relations et des contrats dont nul ne ressentait la nécessité ?

Lorsque le chef de famille venait à mourir, il est probable qu'à l'origine sa succession demeurait indivise et qu'enfants et descendants continuaient à vivre en commun sur son fonds jusqu'à ce que, devenus trop nombreux pour ne former qu'un seul ménage, les uns ou les autres dussent songer à s'établir ailleurs, emmenant leur part de bétail et d'esclaves. Quant à la terre, on ne la partagea pas tant qu'il y en eut dans le pays indéfiniment et pour tout le monde : ceux qui se sentaient à

Digitized by Google

l'étroit faisaient ce que font encore aujourd'hui les pionniers dans le Far West; ils allaient s'installer sur un point quelconque de la forêt, encore inoccupé, abattaient les arbres sur une étendue plus ou moins considérable, bâtissaient des maisons et des étables, choisissaient certains cantons pour le pâturage, en affectaient d'autres à la culture; en un mot, recommençaient ce que leur auteur avait fait antérieurement sur le coin de terre qu'ils se décidaient à quitter. Peu à peu, l'usage s'introduisit que la maison paternelle restât en propre à un seul des héritiers; le plus souvent au fils aîné, parfois au cadet; ce dernier usage s'est perpétué dans plusieurs codes de la Suisse allemande. Les autres héritiers allaient, avec leur part de succession mobilière, se bâtir une résidence ailleurs, soit sur un autre point du domaine paternel s'il était assez vaste pour continuer à les nourrir tous avec leur bétail, soit, comme nous le disions tout à l'heure, dans une partie encore inoccupée du pays. L'occupation était, par excellence, le mode d'acquisition de la propriété immobilière: on était propriétaire des terres dont on avait pris possession et qu'on exploitait; ce sont ces terres que le père, à sa mort, laissait en héritage à ses enfants. M. Ross relève ingénieusement ce fait que le mot *erbe,* qui, dans le vieil allemand signifie héritage immobilier, a la même racine que *arbeit,* travail, et il en déduit une corrélation intime entre le droit de propriété et le labeur qui en est la première et la véritable source.

Lorsque la population devint plus dense et qu'il n'y eut plus de places disponibles pour la fondation de nouveaux établissements absolument distincts des anciens, les héritiers continuèrent à vivre dans le voisinage les uns des autres, non pas sous le même toit, mais dans des maisons bâties, selon les besoins, à côté de la maison paternelle. Le *Einzelhof* se convertit ainsi peu à peu en un village ou *Gehöferschaft.* Quand arrivait la saison des labours, on continuait, comme par le passé, à former autant de lots qu'il y avait, en tout, de

Digitized by Google

cultivateurs ou de serfs dans le village, chaque homme libre en prenant un nombre égal à celui des cultivateurs qui dépendaient de lui. Les prés, les pâturages, les bois n'étaient pas divisés; ils formaient la propriété indivise de tous les hommes libres du village. Plus tard, cependant, on précisa la part de chacun d'entre eux sur les communaux: on décida généralement que cette part serait proportionnelle au nombre de maisons de serfs ou au nombre de lots de terres arables qu'il possédait. La loi burgonde prévit même le cas où l'un ou l'autre des usagers préférerait ne pas rester dans l'indivision et règla le mode de partage. Dans une partie de la Suisse, on posa en principe que le droit de chaque usager se mesurerait au nombre de têtes de bétail qu'il pourrait faire hiverner dans ses propres étables: l'étalon est différent, mais le principe de proportionnalité se retrouve identique.

Il arriva un moment où le partage annuel ou périodique des terres arables au prorata du nombre des cultivateurs ne répondit plus aux intérêts bien entendus des copropriétaires du sol et où ils aspirèrent à un lotissement plus définitif. En d'autres termes, ils reconnurent la nécessité de substituer la propriété individuelle à la propriété collective ou tout simplement indivise des siècles précédents. Jusqu'alors, on n'avait partagé, au décès du père de famille, que son avoir mobilier, ses bestiaux et ses esclaves; dorénavant on procéda aussi au partage de ses champs. Cette évolution était déjà opérée presque partout à l'époque où l'on rédigea les codes connus dans l'histoire du droit sous le nom de Lois des barbares, c'est-à-dire au VIe et au VIIe siècle de notre ère. Toutefois un ou deux peuples de race germanique conservèrent l'habitude de ne pas procéder aux partages de successions tant que les cohéritiers étaient de très proches parents, frères, oncles ou neveux: on continuait, dans ces conditions spéciales, à jouir en commun des biens de l'auteur défunt. Cet usage s'est perpétué sous le nom technique d'*indivision* dans quelques

Digitized by Google

districts des cantons suisses de Fribourg et de Neuchâtel, et les codes actuellement en vigueur y règlementent encore les relations des *indivis* à peu près comme elles devaient l'être il y a quinze cents ans parmi la plupart des peuples germains. Partout ailleurs, au contraire, prévalut la règle inscrite depuis dans toutes nos lois: « nul n'est tenu de rester dans l'indivision »; chaque cohéritier ou copropriétaire avait le droit de réclamer le partage de l'immeuble commun, sauf à laisser indivis les chemins, les sources et autres parties du fonds qu'il y avait intérêt de maintenir à la disposition de tous.

A défaut de très proches parents, les successions étaient habituellement dévolues aux « voisins », ce qui s'explique par ce que nous avons dit de la façon dont le pays s'est peuplé, de proche en proche, de personnes issues primitivement d'une même souche. Ces voisins héritaient non pas collectivement, comme une sorte de corporation, mais individuellement et chacun pour sa part. Par la suite des temps, le titre de voisin ne suffit plus pour donner droit à une succession; il fallut justifier d'une parenté effective, et l'on posa la règle qu'une succession appartiendrait toujours aux plus proches parents à l'exclusion des parents plus éloignés: les héritiers se divisèrent en classes appelées à défaut les unes des autres.

De ce que les fils, les parents, les voisins avaient le droit de recueillir les biens après le décès du propriétaire, on ne tarda pas à déduire, pour celui-ci, l'obligation d'obtenir leur consentement à toute aliénation entre vifs projetée par lui au détriment, sinon d'une copropriété positive, du moins de leur droit d'expectative.

Ce régime essentiellement patrimonial et familial subit pourtant, dans la suite des siècles, deux ou trois atteintes profondes, qui finirent par en modifier le caractère: d'abord, on admit les filles à hériter des terres, sinon concurremment avec les mâles, du moins à leur défaut; ensuite, les étrangers purent être appelés, par voie d'adoption, à recueillir tout ou

Digitized by Google

partie de ces terres; enfin, sauf quelques réserves, les terres devinrent aliénables au gré du propriétaire. Chez les Angles et les Varnes, les filles ne succédaient qu'à défaut de tout héritier mâle appartenant à l'une des cinq premières générations issues de l'auteur commun. Chez les Francs, pendant longtemps, la succession immobilière fut exclusivement réservée aux hommes de la famille et aux voisins: les femmes ne pouvaient recueillir aucune portion de la « terre salique ». Toutefois cette exclusion finit par paraître inique; certains novateurs proposèrent que sœurs et frères fussent mis sur un pied de complète égalité. Trop libérale pour le temps, cette doctrine ne prévalut pas; mais, à la fin du sixième siècle, un édit du roi Chilpéric accorda l'hérédité aux filles à défaut de fils et aux sœurs à défaut de frères. Plusieurs autres peuples germains, Alamans, Burgondes, Bavarois, Saxons, adoptèrent le même moyen terme. La conséquence immédiate de cette concession fut d'introduire, sur les domaines et dans les villages de la famille, des étrangers: les maris et les descendants des héritières. Au reste, les adoptions directes n'étaient pas très rares; malgré les termes de fils et d'héritier qui figuraient dans la formule d'adoption, elles ne créaient pas, comme à Rome, un lien proprement dit de paternité et de filiation: l'adopté n'entrait pas, à titre de fils, dans la famille de l'adoptant; mais il pouvait recevoir, et recevait généralement, des donations immobilières ou mobilières, s'attachait plus ou moins intimement à la personne de son bienfaiteur et faisait désormais partie de son entourage immédiat, tout comme s'il était issu de la même souche.

En matière d'aliénation d'immeubles, les règles n'ont pas été également rigoureuses chez tous les peuples germains et dans tous les temps. Chez les Francs saliens et ripuaires, chaque homme libre avait, en principe, le droit de faire de ses biens ce que bon lui semblait. Chez les Saxons, il jouissait de la même faculté, mais à la condition de ne pas déshériter par là ses

Digitized by Google

enfants. La loi lombarde lui défendait de déshériter ses fils ou, tout simplement, de porter atteinte à leur légitime sans une juste cause. Il résultait de ces dispositions et d'autres analogues que, pour qu'une aliénation fût valable, il fallait que les héritiers y eussent donné leur assentiment. La loi burgonde, se préoccupant également des intérêts des descendants, interdisait à tout homme la vente de la totalité de son fonds : il était tenu d'en conserver une portion pour sa postérité. Quand on renonça à subordonner la validité des aliénations au consentement préalable des héritiers présomptifs, on leur attribua un droit de préférence ou de retrait : les successibles devaient, à prix égal, être préférés à tout autre acheteur ou pouvaient contraindre ce dernier à leur céder l'immeuble au prix coûtant ; plus tard, la loi exigea seulement qu'ils fussent avertis de la vente et mis par là même en mesure de l'attaquer dans un certain délai, s'ils le jugeraient à propos.

La prescription acquisitive a été sanctionnée par plusieurs des Lois barbares, même à une époque où les aliénations volontaires étaient encore plus ou moins entravées : lorsqu'un étranger s'installait sur une pièce de terre sans provoquer aucune réclamation, il en était réputé propriétaire au bout d'une période de paisible possession qui varia, suivant les temps et les lieux, de douze mois à trente ans, et il faisait désormais partie de la population régulière du pays, au même titre que « les autres voisins », dit la loi salique. Mais cette usucapion n'avait pas chez les Germains le caractère absolu et irréfragable qu'elle avait à Rome : autant ils accordaient de valeur au fait même de la possession, paisible et publique, autant ils tenaient pour secondaires les simples questions de délai. Ainsi, un spoliateur aurait vainement objecté au véritable propriétaire qu'il détenait l'immeuble depuis le nombre de mois ou d'années exigé pour la prescription ; il n'aurait pu se soustraire sous ce prétexte au combat judiciaire, qui, dans

Digitized by Google

les anciens temps, était le moyen légal de vider toutes les contestations; et de l'issue du combat seule eût dépendu la question de propriété, à quelque moment qu'on l'eût soulevée.

Une fois qu'un étranger avait acquis une propriété dans le pays soit par achat, soit par usucapion, il devenait de plein droit membre du village. A sa mort, ses descendants l'étaient à leur tour par droit d'héritage. Une famille d'une autre souche se trouvait donc définitivement implantée au milieu de gens qui avaient tous, dans le principe, une commune origine. Peu à peu le nombre de ces familles s'accrut de telle sorte que les villages, au lieu de constituer un groupe de parents plus ou moins rapprochés, devinrent ce qu'ils sont restés depuis: une agglomération de propriétaires venus des quatre points cardinaux et n'ayant pas d'autre lien entre eux que la contiguité de leurs terres et la cojouissance des communaux. Du reste, il arriva souvent que les villages se formèrent, pour ainsi dire, de toutes pièces: des hommes libres qui ne trouvaient plus sur le domaine primitivement occupé par leur auteur un emploi avantageux de leurs forces, se réunissaient pour aller fonder plus loin une colonie, autour de laquelle chacun défrichait et cultivait une étendue de terres proportionnée à ses besoins et à ses ressources; on comptait généralement une trentaine d'arpents, soit environ dix hectares par famille, abstraction faite des prés, des pâturages, des forêts, qui, selon l'usage, restaient indivis. Les terres arables formaient, en général, la propriété collective de toute la colonie et se répartissaient périodiquement entre ses membres par la voie du sort ou au moyen d'une rotation; nous avons déjà indiqué plus haut les procédés employés pour maintenir autant que possible l'égalité entre les cointéressés: c'est exactement ce qui s'est passé jusqu'à nos jours, et pour les mêmes raisons, dans les villages agricoles de la Russie. Il n'est pas sans intérêt de retrouver, à cet égard, des institutions identiques à l'origine chez les Slaves et les Germains.

Digitized by Google

III

Il n'était pas rare, même dans des temps fort reculés, qu'un seigneur riche en terres en concédât des parcelles à ses serfs moyennant une redevance annuelle ou certains services personnels. En droit, ces concessions étaient temporaires et révocables à volonté; en fait, elles étaient le plus souvent héréditaires, et le tenancier n'encourait une éviction qu'autant qu'il ne s'acquittait pas exactement de ses obligations. A la mort du tenancier primitif, ses enfants et descendants restaient en possession du bien, tantôt ensemble, tantôt en le subdivisant entre eux. Lorsqu'ils s'étaient assez multipliés pour devoir se bâtir de nouvelles habitations autour de la demeure de leur auteur, ils formaient, à leur tour, des villages dans lesquels la propriété individuelle ou collective se dessinait peu à peu, exactement comme dans les villages d'origine différente dont nous avons parlé plus haut. Le seigneur et ses héritiers continuaient, cela va sans dire, à percevoir les rentes et à jouir de la somme de travail imposées aux concessionnaires primitifs.

Il arriva, d'ailleurs, assez fréquemment, par la suite, que des possesseurs libres devinrent de simples tenanciers, assujettis à certaines redevances envers un seigneur dont relevaient désormais leurs terres. Parfois ce lien de vassalité ou de servage, comme on voudra l'appeler, fut la suite des guerres qui, pendant tant de siècles, ensanglantèrent l'Europe centrale: le vainqueur s'emparait du sol et ne laissait les possesseurs en jouissance qu'à charge de reconnaître sa suzeraineté avec toutes ses conséquences. D'autres fois, la sujétion fut toute volontaire: des hommes libres, propriétaires des terres qu'ils cultivaient, mais trop faibles pour les défendre contre les incursions de voisins plus puissants, trouvaient avantage à se placer sous la protection du roi et de princes ecclésiastiques ou laïques; ils faisaient hommage de leurs terres à ces sei-

Digitized by Google

gneurs, ne les tenaient plus qu'à titre de fiefs mouvants d'eux, s'engageaient à leur rendre certains services ou à leur payer certaines redevances, et achetaient ainsi, au prix de leur indépendance, une protection plus ou moins efficace.

Ces redevances sont l'une des sources de nos impôts modernes. Dans le principe, les propriétaires fonciers étaient exempts de tout impôt. Souverains sur leur petit territoire, ils ne devaient rien à personne : toute propriété allodiale jouissait d'une immunité absolue. Plus tard, lorsque les peuples s'organisèrent petit à petit et se donnèrent un gouvernement, ce gouvernement, composé d'un chef (roi, duc ou prince) et d'un conseil, réclama de temps en temps quelques subsides des propriétaires même allodiaux. Ces propriétaires les accordaient d'abord bénévolement; ou, dans tous les cas, ils étaient réputés avoir été consultés et avoir donné leur consentement. Plus tard, le chef de la nation s'arrogea le droit d'imposer des contributions moyennant le seul assentiment des grands de son entourage, considérés comme représentant le peuple ; assentiment d'autant plus aisé à obtenir que généralement les grands le subordonnaient à une exemption personnelle absolue. On posa alors en principe que tout possesseur de terres devait un impôt et ne serait protégé en cette qualité qu'à la condition de le payer. Dès l'époque de Chlothaire Ier, il y eut un impôt régulier sur les produits des champs et sur le bétail. Chilpéric mit des contributions fort lourdes sur les terres et sur les esclaves. Ailleurs, on réclama une amphore de vin par arpent. Sous une forme ou sous une autre, nous trouvons des impôts de ce genre pendant toute la période mérovingienne et carolingienne.

Mais, comme on vient de le voir, les grands et, à plus forte raison, le roi savaient se soustraire à leur part de charges. Dans un capitulaire de Chlothaire Ier de l'an 560, il est question d'exemptions d'impôts accordées à certaines personnes par son grand-père, son père et son frère ; ces exemp-

Digitized by Google

tions remontaient donc au temps de la loi salique elle-même; on en connaît un grand nombre des VIIe et VIIIe siècles. Un de leurs effets assurément inattendus fut de grossir considérablement les domaines des personnages qui les avaient obtenus. Les petits propriétaires des alentours, taxés à merci, imaginèrent, pour s'exonérer des impôts, de faire hommage de leurs fonds à leur puissant voisin à charge d'en être immédiatement et héréditairement investis par lui; le fonds appartenait, désormais, en droit, au seigneur exempté, se trouvait mis au bénéfice de la même immunité, et ne payait au suzerain qu'une redevance fixe très inférieure à l'impôt réclamé par l'état. Un grand nombre de propriétés allodiales furent ainsi converties en fiefs et se concentrèrent entre les mains de quelques privilégiés. Il arriva un moment où la classe des petits propriétaires libres et indépendants disparut presque complètement pour faire place à de simples tenanciers libres, lesquels, en fait, ne différaient guère des tenanciers serfs qu'en ce qu'ils n'étaient pas astreints à des corvées personnelles et payaient même le plus souvent une redevance purement nominale. Au lieu d'un peuple composé d'hommes libres, égaux entre eux, souverains sur leurs domaines et n'ayant au-dessus d'eux qu'un chef électif à peu près dépourvu d'autorité en temps de paix, on eut une aristocratie possédant toutes les terres et régnant sur un monde de tenanciers, les uns libres, les autres serfs, mais, en somme, aussi dépendants les uns que les autres.

Comme ces grands domaines, une fois formés, étaient entre les mains du chef de famille un élément de puissance et pour tous les siens une source d'influence, on jugea qu'il y avait intérêt, pour les familles elles-mêmes, à en empêcher le morcellement suivant les lois héréditaires ordinaires. En conséquence, au principe du partage égal des successions entre les héritiers du même degré se substitua chez plusieurs peuples le principe d'un héritier unique recueillant le domaine tout

Digitized by Google

entier tandis que ses frères iraient chercher fortune ailleurs ou se contenteraient chez lui d'un rôle de vassal. Au début, cet héritier privilégié n'était pas désigné par sa naissance : comme le dit déjà Tacite à propos des Teuctères, la succession était dévolue « au plus vaillant et au meilleur, *feroci bello et meliori* ». Une semblable règle devait nécessairement soulever de grosses difficultés d'application : il y avait souvent dans une même famille plusieurs frères également bien qualifiés pour en prendre la direction, animés d'une égale ambition et peu enclins à une abnégation dont nulle condition précise ne leur faisait un devoir personnel. Cette condition, on la chercha tout naturellement dans l'aînesse, et le droit d'hériter devint le privilége de la primogéniture, à moins que l'aîné ne fût décidément incapable. La question fit, d'ailleurs, dans la plupart des familles, l'objet d'un pacte spécial, *Hausgesetz,* dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours dans la haute noblesse allemande. Les cadets, sans être complètement dépouillés, ne recevaient qu'une certaine quotité de biens meubles ou des apanages immobiliers qui demeuraient sous la suzeraineté de l'aîné. L'exemple donné, en matière d'héritages, par la haute noblesse fut suivi, pour des raisons analogues, dans les classes moins élevées de la société. Plusieurs peuples germaniques finirent par adopter en principe la loi de la primogéniture pour les successions immobilières ; on sait qu'elle est demeurée en vigueur en Angleterre. Les autres peuples, au contraire, restèrent fidèles à la vieille règle du partage égal ; la conséquence en fut un appauvrissement graduel et, par suite, un état de dépendance croissant.

Il n'y eut qu'un pas à franchir pour passer du système de tenures que nous venons d'exposer au système féodal proprement dit. Nous devons, avec le savant qui nous a servi de guide, nous arrêter au seuil de cette nouvelle période, assurément intéressante à étudier, elle aussi, mais infiniment mieux connue ; car les règles féodales ont été les mêmes pour toute

Digitized by Google

l'Europe et sont restées en vigueur à peu près partout pendant des siècles. Ceux qui seraient curieux d'en prendre une idée sans remonter bien haut dans l'histoire du moyen âge, n'auraient qu'à passer la Manche : en Angleterre, la propriété foncière est encore organisée, du moins en apparence et pour la forme, d'après les notions du régime féodal pur.[1] Quand, en visitant l'une des nations les plus civilisées et les plus « pratiques » de l'univers, on se trouve en présence de cet édifice gothique et forcément lézardé, on éprouve une surprise et une curiosité analogues à celles qu'excitait encore naguère chez les voyageurs le tableau de la propriété collective en pleine activité dans les communes rurales de la Russie : de part et d'autre, vestiges d'un passé dont nous n'appelons certes pas le retour, mais qui a eu sa raison d'être et ses heures brillantes.

[1] Nous nous permettons de renvoyer, à cet égard, à nos *Eléments de droit civil anglais* (1 gros vol. in-8°, Paris, Larose et Forcel, 1884).

ERNEST LEHR.

Digitized by Google

GLOSSOGRAPHIE

DES

PATOIS DE L'ALSACE

Suite[1]

H

Hàïderling. — Chanterelle, espèce de champignon jaune, comestible bien connu en Alsace. *Am Suntig am Morge friej gehn mer Haïderling suàche im Dannewald;* nous irons dimanche de grand matin chercher des chanterelles au Tannewald.

Hàïdebritsch. — Très vite, au galop (Haute- et Basse-Alsace). *I bie Heidebritsch heim g'loffe* (Hebel); j'ai couru à la maison au galop. *Gehn sie als Haidebritsch zües Prechters* (Arnold, *Pfingstmontag*); ils courent alors au galop chez les Prechter. D'après Auguste Stœber ce mot nous serait arrivé du fond de l'Autriche, où le mot *heide* signifie viens, et *britsch* vite. Le Bohémien dit : *ô desch britsch,* va-t-en vite. Le Turc dit aussi : *Aïde! aïde!* va-t'en !

Hàïsche. — Demander, aller mandier. *I han em sie Màsser g'hàïsche;* je lui ai demandé son couteau. *Dàr alte Mann isch ammet rich gsie, un jetz geht er in der Stadt umme hàïsche;* ce vieillard était autrefois riche et maintenant il va mendier par la ville.

Hànzle. — Importuner quelqu'un, monter une scie, blaguer.

Hàlzig ou **Hàlsig** (das). — Une corde servant à attacher une bête (Haute-Alsace et Suisse).

Hàdzle. — Un geai. En allemand *Häher,* à Strasbourg *Herrevogel.* Ne pas confondre avec l'allemand *Atzel* qui, de même que *Elster,* signifie une pie et qui se dit en notre patois du Haut-Rhin *Àgerste.*

Hàrtschig. — Le foyer, l'âtre, ou plutôt un plateau en fonte couché sur une maçonnerie et sur lequel se trouve placé le foyer, se dit aussi *Hàrtschet* et *Fìrhàrtschet.* En allemand *Herd.*

[1] Voir la livraison du 1er trimestre 1885.

Digitized by Google

Helgele. — Se dit aussi *Helge* et *Helje (Heiligenbild)*, image de saint, et par extension signifie toute image peinte sur papier. *Landsam schüttelt der Pater si Chopf, und under der Chutte lengt er e Hanfle voll Helge* (Hebel); lentement le moine secoue la tête et tire de dessous sa robe un paquet d'images.

Hemgluncker et **Hemgluncki.** — De *Hembd,* chemise et *Glunki* qui veut dire habillé à moitié. Se dit des enfants qui courent en chemise. *Schàm di dü Hemgluncker!* sois honteux de courir en chemise. Mot à mot, coureur en chemise.

Heimle. — Grillon domestique. *Müheimle,* grillon champêtre. *D'Heimle sin wiss un halte si in de Hiser uf wos warm isch, d'Müheimle sin schwarz un làwe uffem Fàld;* les grillons blancs habitent dans les maisons près des foyers, et les grillons noirs habitent les champs.

Higgere. — Grimper. *Higgergàïs,* chèvre qui grimpe sur les rochers. *E Kind wo vo Morge bis Nacht uf de Stièhl umme higgert;* un enfant qui grimpe sur les chaises du matin au soir.

Himble. — Se dit des affaires qui vont mal (Haute- et Basse-Alsace). *I glaub es himbelt* (ou *es thüet himble*) *bim Nochber der Wihàndler;* je crois que notre voisin le marchand de vin ne fait pas ses affaires. En allemand *es spuckt.*

Hirli. — (Strasbourg), un brocheton, diminutif *Hirjele. Bis e halb Pfund isch der Hecht e Hirjele, bis anderthalb Pfund e Hirli und wird dernottert erst e Hecht* (Strasbourg); au-dessous d'une demi-livre le brocheton à Strasbourg se nomme *Hirjele,* on l'appelle *Hirli* quand il pèse d'une demi-livre à une livre et demie, et il prend seulement après le nom de brochet.

Hist, hott, hi, hô, hàr. — Termes dont on se sert pour faire aller à droite ou à gauche, pour faire avancer ou arrêter les animaux de trait.

Hitscherle. — La doucette, s'appelle aussi *Kàtterle, Làmlazingle, Rebgresse, Rebsalat,* suivant les localités.

Hoboja. — (Lorraine allemande), un écervelé, un individu qui fait des folies.

Hornigle. — Sensation très vive que le froid fait éprouver aux extrémités. *D'Hànd hornigle mer vom Schneeballemache;* les doigts me picotent d'avoir fait des pelotes de neige. Allemand *pricklen.*

Hôgemann. — L'homme au croc, qui, suivant la légende, tire au fond des puits ou des rivières les enfants imprudents qui s'en approchent. *Kinder gehn nit nôch zum Brunne, sunst kunt der Hôgemann un zieht ech âwe;* enfants, écartez-vous de la fontaine, sinon l'homme au crochet vous saisit et vous y entraîne.

Digitized by Google

Hôreglàï. — Tout jusqu'au dernier (peut-être de *Haar und Klein*). *Er hat die Kirsche alle Hôreglàï ufgàsse;* il a mangé toutes les cerises jusqu'à la dernière.

Horrôge. — Terme de boucherie. *Horrôgestickle,* un morceau de vertèbre de porc. *E Horrôgestickle im Sürkrüt isch nit z'verachte;* un morceau de vertèbre de porc dans la choucroute n'est pas à dédaigner.

Hummel et **Ummel.** — Un bourdon. *Lüege wie ni e gschwullener Finger hâ, s'hat mi ne Hummel gstoche;* voyez comme j'ai le doigt enflé, j'ai été piqué par un bourdon.

Hupple ou **Hubble.** — Jeu d'enfants qui consiste à sauter sur une jambe en chassant du bout du pied une pierre plate hors d'un tracé. *E Hubble mache;* faire à terre un tracé pour ce jeu. *D'Sunne schint, s'Vegele krint, s'huppelt uf em Lâde;* le soleil luit, l'oiseau pleure, il sautille sur le volet (vieille chanson de la Haute-Alsace).

Hurt. — Cellier où l'on met les fruits pour les conserver pendant l'hiver. *An Maria Geburt, thüet me d'Aepfel uf d'Hurt* (proverbe alsacien); à la fête de la Nativité on met les pommes au cellier.

Husche. — Un coup de poing dans le dos, tandis que *Tàsche, Dachtel, Patsch, Watsch* signifient un coup à la tête.

Hutte. — Une hotte en douves qui sert à porter le raisin ou le vin.

Huttemann. — L'homme qui, lors des vendanges, est chargé de recueillir le raisin vendangé dans une hotte et de le porter dans les cuves. Le vendangeur qui a son baquet rempli, crie *Huttemann lauf!* pour appeler le *Huttemann* chargé d'emporter le raisin.

Hüwe. — Dans la Haute- et la Basse-Alsace, la Suisse allemande et le duché de Bade en emploie la locution: *Geh mer ab der Hüwe;* ôte-toi de mon dos, cesse de m'embêter, débarrasse-moi de ta présence. Mot à mot, ôte-toi de mon acre, de mon arpent; l'allemand *Hufe* pourrait bien venir de *Hüwe.* — On appelle encore *Hüwe* un bonnet brodé d'or et de pierreries que portaient autrefois les paysannes riches de l'Alsace et qui se nomme *Haube* en allemand.

Hurst. — Buisson, allemand *Busch. Wenn me uff d'Hirst schlâht so fliège d'Spatze furt* (proverbe); quand on bat les buissons les moineaux s'envolent. *Wer güggelet in de Hürste?* (Hebel); qui me guigne à travers les buissons?

Huzle. — Porter sur le dos. *I bi mièd, mechtsch mi nit e bissel huzle* (Basse-Alsace): je suis fatigué, ne voudrais-tu pas me porter un peu sur le dos. Haute-Alsace *kràrtzle.*

Hutzel. — (Basse-Alsace), une balançoire. Se dit aussi *Reitzel* et *Rintsch.*

Digitized by Google

Hüüre. — (Basse-Alsace), être accroupi sur les talons.

Hurlibaus. — Le tonnerre. *Dreimol chlepft der Hurlibaus* (Hebel); trois fois le tonnerre éclate.

Hurlebuss. — On appelle ainsi dans la Basse-Alsace un homme violent, emporté, un trouble-fête.

I, J

Jàïche. — *Umenanderjàïche*, courir par ci, par là.

Jast. — Échauffement, excitation, fermentation. *I hâ e grausammer Jast im Lib;* je sens dans le corps une cruelle irritation.

Jéele. — Crier en gémissant. *Schreje un jéele;* crier et se lamenter.

Jàste. — Être affairé, se donner beaucoup de mouvement, avoir l'air de travailler sans rien faire. *Die Magd jàstet vom Morge bis Nacht im Hüss umme un am Owet isch doch kàï Arwet fertig;* cette servante se donne du matin au soir du mouvement par toute la maison et néanmoins le soir il n'y a aucun travail de fait.

Jàtte et **jette.** — Sarcler, allemand *gäten. Un üf un furt, jetz gang i, s'wird jetten im Salat* (Hebel); et sur ce je m'en vais, elle doit être occupée à sarcler la salade.

Irthe. — L'écot, les dépenses faites à l'auberge (Haute-Alsace et bords du Rhin) *I glaub de machsch der d'Irthe* (Hebel); je crois que tu fais l'addition de tes dépenses.

Imme. — Abeille, allemand *Biene. Der Imme stosst;* le jeune essaim sort de la ruche. *Immehüs*, rucher; *Immekorb*, ruche.

Jippe. — Jupe. Italien *giuppa. Uf d'Ostere kauft mer d'Müeter e nèie Jippe;* à Pâques ma mère m'achetera une jupe neuve. Une vieille chanson locale que les enfants chantent en dansant en rond dit :

Reje, reje Rôse
D'Müàwe mache in d'Hôse,
D'Mäïdle mache in d'Jippe,
D'Büewe miens usbigge.

Jàtte. — Donner la verge aux enfants. *D'Kinder wo nit folge müess me met der Rüethe jàtte, s'isch nur schad für dass wo nàwe n'ab fallt;* quand les enfants désobéissent il faut leur donner la verge, il n'y a de dommage que pour ce qui tombe à côté. (C'est un dicton local, mais on peut ne pas partager cet avis.)

Iwere, iwerâne. — De l'autre côté, partout.

Iwerüse. — Dehors. *Kumm mer wànn àmol iwerüse mit enander ge rede;* viens, nous allons causer ensemble dehors. Allemand *über aus.*

Iweregs. — De travers. *Wenn i der Fülànzer làse mach, so spricht*

Digitized by Google

er mer alle Wort iweregs üs; quand je fais lire ce paresseux, il me prononce tous les mots de travers.

Innert. — Dans l'espace de, s'emploie avec la préposition *bei* et se prononce alors *b'innert,* au lieu de *bei* ou *bi innert. B'innert sechs Stunde umwàgs isch kei Quàlle z'finde;* on ne trouve pas de source à six lieux à la ronde.

K

Kabbedütz. — Sorte de bonnet rembourré de coton que les femmes de la campagne portaient, il y a une quarantaine d'années, dans la Haute-Alsace. Les paysannes de la Lorraine allemande portent encore un bonnet du même genre avec un coussinet très large ayant la forme d'un gâteau et qu'elles appellent *Newelkabb.*

Kachel. — Écuelle en terre, en faïence.

Kachelofe. — Grand fourneau en faïence muni de trois ou quatre gradins où l'on peut s'asseoir pour se chauffer. Ces fourneaux sont encore en usage dans la Haute-Alsace, le duché de Bade et la Suisse.

Kàchele. — Diminutif de *Kachel,* petite écuelle en terre ou en fer-blanc dans laquelle on donne à manger ou à boire aux oiseaux.

Kàlte. — La veillée. *D's Kàlte geh* (Haute-Alsace et Suisse); aller à la veillée. On dit dans les environs de Colmar *Quàlte* et dans la Basse-Alsace *in d'Kungelstubb,* chambre à la quenouille. L'ancien allemand était *gveld, cvild* d'après Grimm. *Chuiltiwerch,* travail qui se fait à la veillée. *Wenn d'Wibslitt z'Kàlte gehn, so nàmme se ihre Spinnredle mit, un wàrendem Spinne thüen plaudere vo allem was im Dorf vorgeht;* quand les femmes s'en vont à la veillée, elles emportent leur rouet, et en filant bavardent de tout ce qui se passe au village.

Kàlterle. — (Haute-Alsace), *Kelterle* (Basse-Alsace), *Kelteblüemle* (Lorraine). La colchique, en allemand *Zeitlose.* Se dit encore *Fülefüde* dans certaines localités de la Basse-Alsace.

Kalfactere. — Faire le flatteur, le calin, rapporter sur le compte des autres.

Kalfacterer. — Flatteur, rapporteur, mouchard.

Kànsterle. — Sorte de bahut pour la vaiselle et les provisions de cuisine. *S'Kuchekànsterle,* l'armoire à cuisine; *s'Uehrekànsterle,* l'armoire à pendule (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade). Analogie avec le latin *canistrum.*

Karchle. — Râler (Haute- et Basse-Alsace). *Er isch am Stàrwe, er thüet scho karchle;* il est à l'agonie, il râle déjà.

Digitized by Google

Karfunkel. — A double signification : 1° Fluxion au visage provenant d'un courant d'air ou d'un refroidissement, se dit dans la Basse-Alsace *Rothschien. Glust's di wieder no eme Karfunkel* (Hebel); as-tu encore envie d'une fluxion. 2° Pierre précieuse, escarboule, rubis monté sur une bague. *Lüeg wie der Karfunkel eim ablitzt* (Hebel); vois donc l'éclat de ce brillant.

Katterle. — Nom qu'on donne à la doucette *(valerianella olitoria)* dans certaines localités de la Haute-Alsace. Sur la frontière suisse on dit *Lamlezingle*, à Guebwiller *Hitscherle*, à Strasbourg *Rebgresse*, à Niederbronn *Lämmerwäid. Hitscherle* peut venir de l'ancien allemand *hetsch* qui veut dire mou, tendre.

Kawis. — Chou cabus, en allemand *Kappes* ou *Kappis*. Les Saxons de la Transylvanie disent *Kampes*. Choux verts confits, *Kawiskrüt*.

Kib et **Chib.** — Colère (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade). *Mer mecht versprenge vor lütter Chib un Aerger* (Hebel); on voudrait crever de colère et de dépit.

Kibbes. — Dispute, contestation.

Kibig et **Kiwig, Chibig** et **Chiwig.** — Être en colère. *Bisch nô kibig iwer mi?* es-tu encore fâché contre moi.

Keie — Tomber, *awekeie* tomber de quelque chose. *Er isch im Schlôf s'Bett awekeit;* il est tombé en bas du lit pendant son sommeil. Analogie avec le grec κείσθαί, tomber.

Kerle et **Cherle.** — Jatte à lait à large ouverture (Haute-Alsace, Suisse). Le mot s'est conservé dans les Vosges, se prononce *Kèrlè* à Bussang, *Karling* aux environs de Vagney et *Skillet* à Gérardmer.

Kingele. — Lapin, en allemand *Kaninchen*.

Kitter. — Pigeon mâle.

Kittere. — Rire de contentement, roucouler.

Kipfle. — Mesure de capacité, le quart du boisseau, est encore usité dans les environs de Mulhouse et dans le duché de Bade et correspond au quart du double décalitre ou à cinq litres. *A Kipfle Hàrdepfel;* un quarteron de pommes de terre.

Killig ou **Chillig.** — Usité dans la locution *isch's dir e Killig?* (allemand juif); cela ne t'est-il pas indifférent.

Kippe et **Chippe.** — Autre locution allemande israélite, être de moitié dans les profits et pertes, dans le jeu, dans une affaire ou une entreprise, *Hàn mer Kippe?* partageons-nous les bénéfices ou les pertes?

Kilbe ou **Kilwe, Chilbe** ou **Chilwe.** — (Haute-Alsace, Suisse, duché de Bade), fête patronale. Allemand *Kirchweihe*. Se dit *Màsti* et *Mesti* dans la Basse-Alsace, *Kirb* en Lorraine, *Kirmess* à Saarbrück.

Digitized by Google

Am Sundi iwer acht Taüi wurd dr Màsti verstäit, wie es vor Zitte isch gsinn (chanson du Bas-Rhin); dimanche en huit on mettra la fête aux enchères, ainsi que cela se pratiquait autrefois.

Kittle. — Trou que les enfants font en terre pour jouer aux billes ou à la balle. *Kittlespielis, Kittleballis;* nom que l'on donne à ce jeu.

Klafister. — Clavier d'orgue. *D'Minsterorgel hat drei Klafister;* les orgues de la cathédrale ont trois claviers. Allemand *Claviatur, Tastenbrett.*

Kliggele. — Les poussins.

Kluggere. — La poule couveuse. *D'Kluggere gitt uf ihre Kliggele acht;* la poule veille sur ses poussins.

Klucker. — Voyez *Glicker.*

Klowe. — (Basse-Alsace), pipe recourbée qui prête à rire par sa forme ou ses dimensions. *Schau emol, was hat der für e Klowe!* voyez donc quelle drôle de pipe il a.

Knawere. — Bavarder (Basse-Alsace, Lorraine allemande), de là le substantif *Gegnawers,* bavardage. *Haltet s'Mül mit eierem Gegnawers;* taisez-vous avec votre bavardage.

Knàtsche. — Broyer, écraser (Haute-Alsace). De là *verknàtscht,* qui est écrasé, en marmelade. *Die Kirsche in dàm Korb sin gauz verknàtscht;* ce panier de cerises est tout en marmelade. Allemand *quetschen, zerquetscht.*

Knorze. — Se dit aussi *Knortsche* et *Knorsche.* Un nœud de bois, une tubérosité sur le contours d'une miche de pain.

Knepfle. — Des boulettes, met farineux, très usité en Alsace, en Suisse et de l'autre côté du Rhin. Allemand *Knödel.*

Knippe. — Tranchet de cordonnier. Allemand et anglais *Kneif.* On appelle aussi *Knippe* à Strasbourg une salle de danse où se réunissait la corporation des cordonniers. *Mir gehn dene n'owe uf de Knippe;* nous allons ce soir au poèle des cordonniers.

Knôde. — La cheville du pied. Analogie avec l'allemand *Knoten,* nœud, renflement. nodosité.

Knübbe. — Subst. f. Une bosse provenant d'une contusion ou d'un abcès.

Knüppe. — Verbe. Tirer les cheveux à quelqu'un avec les deux mains; de là *verknüppe* et *verknüppt,* défrisé, un ouvrage manqué, torché. *Was er macht isch verknüppt;* tout ce qu'il fait est torché. Analogie avec l'allemand *Kneifen* et *Kneipen,* pincer.

Kratte. — Panier pour la cueillette des fruits. *Kirschekratte;* panier pour cueillir les cerises.

Digitized by Google

Kràtze. — Hotte en osier dont se servent les vignerons d'Alsace pour porter le fumier sur les hauteurs. Se dit *Rückkorb* aux environs de Colmar. Allemand *Kötze.*

Kràrtze et **Kràrtzer.** — Les bretelles (Haute-Alsace et Suisse). *Hosekràrtzer* dans certaines localités, *Hosetràger* dans d'autres, et *Galje* dans la Lorraine allemande.

Kràtzle et **kràrtzle.** — Porter quelqu'un sur le dos (Haute-Alsace). Dans la Basse-Alsace et la Lorraine on dit *Hutzle.*

Krakéel et **Krakéels.** — Cris poussés par la foule, tapage. *Was isch das für a Krakéels uf em Platz?* Quel est ce tapage que l'on entend sur la place?

Krakéele. — Action de faire du tapage.

Kralle. — Grains de chapelet, en verre, en os, en bois, en coco.

Költsch et **Keltsch.** — De la verguelure, espèce de toile en fil bleu et blanc pour literie à la campagne.

Kòli. — Cheval noir (Haute-Alsace, Suisse et bords du Rhin). Allemand *Rappe.*

Kramból. — Tumulte, confusion, mêlée où l'on se bat, tohu-bohu. *Es gitt Kramból;* il y aura du tapage. *Mir gehn Kramból schlage* (Mulhouse); nous allons faire du tapage. *Es isch wirkli e wüetijer Kramból uffem Paradeplatz* (Strasbourg); il y a en ce moment une terrible mêlée sur la place d'armes. *Es isch Kramból z'Paris;* il y a des troubles à Paris. Analogie avec le français carambolage.

Kraüle. — Les griffes du chat. De là le verbe *gräule,* griffer; se dit aussi *vergraüle* et *vergràwle,* suivant les localités. Allemand *Klaue, Kralle,* griffe, et *krammen,* griffer.

Krautsche. — Pêche à la main qui se pratique au temps du frai et qui consiste à prendre le poisson avec les deux mains sous les herbes où il se retire pour frayer. *Wer am Krautsche erwitscht wird kreith wenigstens drei Monet Thurnstrof* (Strasbourg); quiconque est pris pêchant à la main est condamné au minimum à trois mois de prison.

Krisle. — (Haute-Alsace), petite cruche en faïence ou en grès, servant à monter le vin pour les repas. Se dit en Suisse et dans le duché de Bade *Chrüsli. Ey bringet ihr s'Chrüsli?* (Hebel); eh bien, allez-vous bientôt apporter la cruche?

Kripse. — Chiper, dérober. Allemand *stibitzen.*

Kripser. — Chipeur.

Krips. — Le collet (Haute-Alsace). *Pack en am Krips!* saisis-le au collet!

Digitized by Google

Kriwis-Kràwis. — En tout sens (Haute-Alsace).

Kriwis-Kràwis Eierstock
Wie mànk Finger streckt der Bock?

Jeu d'enfants en usage dans la Haute-Alsace. Un enfant, appelé le bouc, est assis sur une chaise ; ses camarades font cercle autour de lui; l'un d'entre eux, après avoir passé en tout sens les doigts des deux mains sur la tête du bouc en prononçant *Kriwis-kràwis*, etc., en lève un ou plusieurs en simulant des cornes. Le bouc est obligé d'en deviner le nombre. S'il devine, il est remplacé sur la sellette par le camarade qui l'a interrogé et ainsi de suite à tour de rôle.

Krüppe. — S'accroupir (Haute-Alsace). *Chrüppe* en Suisse et duché de Bade. *Wer krüppt dert hinter de Hürscht?* qui est-ce qui est accroupi là derrière les buissons ?

Krugse. — Geindre, se plaindre de souffrir (Haute- et Basse-Alsace, Lorraine, Suisse, bords du Rhin). *D'alte Litt hànn allewil z'Krugse;* les vieilles gens ont toujours à se plaindre.

Küdrig. — Se dit des radis, des navets qui sont creux. On dit *belzig* dans la Basse-Alsace.

Küder. — Étoupe, grossière filasse servant à faire la toile pour les sacs. De là vient *Küderzàckle,* la botte d'étoupe qui s'attache à la quenouille. *Er frisst Küder un speït Bàndel;* il mange de l'étoupe et crache des rubans. Allemand *Werk.*

Küehne. — La fleur du vin (Basse-Alsace). *Der Win het Küehne;* ce vin a des fleurs.

Kumlig. — Commode. *Der Isebahn un der Telegraph sin doch zwei kumlige Sache;* les chemins de fer et le télégraphe sont pourtant deux choses bien commodes.

Kutte et Chutte. — Robe de moine. (Basse-Alsace) *Kutt. Landsam schüttelt der Pater si Chopf und unter der Chutte zieht er e Hanpfle voll Helge* (Hebel); lentement le moine remue la tête et de dessous sa robe tire une poignée d'images.

Kurantze. — Apostropher (Strasbourg). *Sie brücht mich gar nit so z'kurantze;* il n'est pas nécessaire de m'apostropher de la sorte.

Küdde. — Mitonner, s'emploie avec le verbe *lassen. Len mer das Gschàft nur küdde* (Haute-Alsace); laissons seulement couver l'affaire. A Strasbourg on dit *lón mer 's drabbe,* laissons marcher cela.

Digitized by Google

L

Labbi. — Un personnage grossier, un malotru. *E grower Labbi* (Haute-Alsace). Allemand *Flegel, Bengel.*

Làlle et **Lelle.** — Longue langue. *Eàllekinig,* on appelait ainsi une tête grotesque ornée d'une couronne, placée à l'une des meurtrières de la tour située à Bâle à l'entrée du pont du Rhin, et qui, à chaque mouvement de pendule d'une horloge située au-dessus, tirait une langue énorme pour se moquer des habitants de Petit-Bâle. Cette tour a été démolie en 1836 ou 1837.

Làlli. — Se dit d'un individu qui parle difficilement parce que sa langue s'avance trop entre les dents.

Làïfle, Làïflet et **Làïfleta** — Le brou de la noix (Haute-Alsace, Suisse, duché de Bade).

Làïflig. — Se dit de la noix quand elle est mûre, que le brou se fend pour laisser couler la noix. *Wenn d'Nuss làïflig sin so thüet me se schwinge;* on gaule les noix quand le brou s'en fend. *D'Làïflete keie mer um d'Bäim umme, se thüet se vom Unrôt abhalte;* et nous en jetons le brou au pied des arbres pour les préserver de la vermine.

Làmbe. — Le bout du bas à partir du talon. *S'Mäïdele hat dà Morge ne Strumpf gstrickt bis an der Làmpe;* cette petite fille a dans la matinée tricoté un bas jusqu'au talon.

Laberdôn. — Nom que dans la Lorraine allemande et une partie de la Basse-Alsace on donne à la morue salée. *In der Faschtezitt ist mer Laberdôn un Stockfisch;* en carême on mange de la morue salée et du stockfisch.

Landere. — (Haute-Alsace), une treille, vigne plantée contre une treille.

Làndele. — Timonière de char-à banc ou de calèche. *S'Ross isch verschreche un s'Làndele isch broche;* le cheval a pris le mors aux dents et la timonière s'est cassée.

Làspe. — (Haute-Alsace), les lèvres. Allemand *Lippe. Wenn me wüll d'Zèen zàïge, so müess me d'Làspe vonenander mache;* pour montrer les dents il faut ouvrir les lèvres (proverbe).

Làfzge. — Même sens.

Làntsche. — Grande bouche grimaçante et large. *Er macht wenn er hilt e Lànteche wie ne Grièschkotzer;* il fait quand il pleure une bouche comme celle qui vomit le son au moulin. On dit à Strasbourg *e Britsch.*

Làtschi. — Un homme mou, paresseux.

Digitized by Google

Làtscherig. — Qui n'est pas ferme (Haute-Alsace). *Dàr Galleri isch nit gröthe, er isch z'làtscherig;* cette gelée n'est pas réussie, elle est trop molle.

Làtschàngel. — Se dit d'un homme qui a des jambes longues et mal tournées. A peu près la signification que le mot *tortillard* aux environs de Belfort.

Latz. — Surnom que les gens de la Basse-Alsace donnent à ceux de la Haute-Alsace, dont les pantalons étaient autrefois à pont-levis. *Hoselatz, Hôselade,* nom donné à ce pont-levis. Lorsque les gens du Bas-Rhin veulent injurier un habitant du Sundgau, ils l'appellent *grower Latz,* grossier pont-levis.

Làtz. — Qui est à rebours, à l'envers. *Sie hat à Strumpf làtz â, s'isch à schlàcht Zäïche;* elle a mis un bas à l'envers, c'est mauvais signe.

Làtt. — Terre glaise (allemand *Thon, Letten*).

Làttkiegele. — Boulettes de terre glaise qu'on met dans la sarbacane.

Lewatt. — La navette. *Summer-, Winter-Lewatt;* navette semée en été, en hiver. (Latin *brassica.*)

Liesch. — (Haute-Alsace), joncs, herbes aquatiques; dans la Basse-Alsace on dit *Liest.* Ce mot s'applique principalement aux joncs à larges feuilles qui croissent sur les bords des rivières ou des marais. Les roseaux, qui dans la Basse-Alsace et la Lorraine allemande, se confondent avec les autres herbes aquatiques dans la dénomination *Liest,* s'appellent *Soôr* dans la Haute-Alsace et les bords du Haut-Rhin.

Lilache. — Drap de lit. *Ligen under einem Lylach vor dem Minster* (*liber vagatorum,* xve siècle, biblioth. muninicipale de Belfort); sont couchés sous un drap de lit devant la cathédrale.

Lôhne. — Cheville en fer qu'on met dans l'essieu pour empêcher la roue d'en sortir. *Mache à làdriger Rième dur d'Lôhne dass se nit ùskafalle;* passez une courroie dans la cheville afin qu'elle ne puisse tomber. On dit *Luhnel* dans la Basse-Alsace.

Lögel. — Petit tonnelet dont on fait usage en Alsace pour emporter à boire dans les vignes ou aux champs. Se dit à Colmar *Loïle* et dans le Bas-Rhin *Löjel,* ancien allemand *Lögel* et *Leglin* selon Geiler de Kaysersberg. *Henk s'Loïle an de Waje* (Colmar); pends le tonnelet à la voiture. Analogie avec la latin *lagena, lagellus,* bouteille.

Loddel. — Un traînard, un trembleur; de là *Hoseloddel,* qui tremble dans ses culottes. *Han i mi làbdig so ne Hoseloddel gsàh?* ai-je de ma vie vu un pareil poltron?

Loddlig. — Ce qui remue, qui n'est pas solide, qui tremble sur sa base.

Digitized by Google

Loddle. — Qui remue, qui branle. *I ha ne Zahn wo loddelt;* j'ai une dent qui branle.

Lôse. — Écouter (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade). *Ey lôset wie 's schüttet* (Hebel); entendez-vous comme il pleut à verse. Les gens de la Basse-Alsace pour se moquer d'un habitant de la Haute-Alsace qui dit *lôse* en place de *horche* ou *höre* lui disent: *D'Saü lôse wenn se in d'Bach brunze;* les cochons écoutent lorsqu'ils pissent dans l'eau.

Luck. — Qui n'est pas serré, qui est lâche. *Bind dine Strumpfbàndel, se sinn luck;* liez vos jarretières qui se défont.

Lüenze et **Lüenz.** — Fille de mauvaise vie, rouleuse (Basse-Alsace). *E freche Lüenz;* une effrontée coquine.

Lumme. — Une lame de couteau, diminutif *Lummele.* Allemand *Klinge. Mi Fàdermàsser hat zwei Lummele* (Haute-Alsace, Suisse); mon canif a deux lames.

Lummelig. — Qui est mou. *Im Summer wird der Anke ganz lummelig* (Haute-Alsace); le beurre devient tout mou en été.

Lulle. — Têter (Haute-Alsace), se dit *nulle* dans le Bas-Rhin, se dit aussi *zulle* aux environs de Mulhouse.

Lulli. — Tampon fait avec un linge dans lequel on met du sucre-candi pilé avec de la mie de pain, et que l'on donne à têter aux enfants pour les faire taire. Ce tampon se dit: *e Null* dans le Bas-Rhin et *à Zully* aux environs de Mulhouse.

Lullizapfe. — Surnom donné aux enfants qui déjà grands ont l'habitude de têter leur pouce. *Zullizapfe-Gigenapfe!* disent les enfants de Mulhouse pour se moquer de leur camarade qui tête le pouce.

Lummel. — Terme de boucherie, aloyau (Strasbourg). Allemand *Lendenbraten.*

Lüstere et **uflüstere.** — Écouter attentivement. *Lüàge wie die Buàwe thien uflüstere, wenn e ne der Jobbi sine Ràïwergschichte verzehlt;* voyez comme ces garçons sont attentifs quand Jacques leur raconte ses histoires de brigands.

Lunzi. — Dans un jeu d'écolier on appelle dans la Haute-Alsace *Lunzi* celui qui court sur une jambe après ses camarades et cherche à les toucher avec un mouchoir noué qu'il tient à la main. On accompagne ce jeu en chantant: *Der Lunzi kunnt, er isch boll do, un schleift der Waddel hinde nô;* le *Lunzi* arrive, il approche, et traîne sa queue derrière lui.

Lüentsche. — S'étendre d'une manière nonchalante, en écartant bras et jambes (Basse-Alsace).

Digitized by Google

M

Macke. — Tache, défaut, vice (Haute- et Basse-Alsace, Suisse et bords du Rhin). *Der Aepfel hat e Macke;* cette pomme a une tache, un commencement de pourriture. Quand il s'agit d'une personne, *Macke* signifie un vice de constitution, principalement des cicatrices d'écrouelles.

Màje. — 1° Une fleur. *Mer hàn allerhand für schéne Màje in unserem Garte;* nous avons dans notre jardin toutes sortes de belles fleurs. 2° Un mai (sapin orné de rubans que l'on plante devant la porte d'un maire ou d'un curé nouvellement nommé. *Wenn me nàïm nit wohl will so steckt me n'àïm kàï Màje;* quand on ne vous veut pas de bien, on ne vous plante pas de mai (proverbe fort usité en Alsace).

Maggàie. — Tuer, assassiner (Strasbourg). *Die Nacht isch einer maggàit worre am Gerwergrave;* un individu a été assassiné cette nuit au fossé des Tanneurs.

Magges. — (Allemand juif, Haute- et Basse-Alsace), des coups. *Er geht nimme in das Dorf, sunscht thàt er Magges bekû;* il ne va plus dans ce village, car il serait rossé.

Maïcher. — (Haute-Alsace et bords du Rhin), nom d'une espèce de pommes blanches ou jaunâtres particulièrement recherchées pour être mises dans les tonnes avec la choucroute et pour en faire les pommes confites appelées *Gumbistäpfel.*

Malàste. — Embarras, ennuis (Haute- et Basse-Alsace). *Mache mer doch kàï so grose Malàste;* ne me faites donc pas tant d'embarras. *Der Bùà macht mer graüsame Malàste;* ce garçon me cause de cruels ennuis.

Marabelône. — Grandes mirabelles (Haute-Alsace).

Marabeléenle. — Petites mirabelles (Haute-Alsace).

Mârolf. — Croquemitaine (Haute-Alsace). Pour empêcher les enfants de sortir la nuit, on les menace du *Mârolf. Gib acht, der Mârolf nimmt di;* prends garde, le croquemitaine va te prendre.

Meïes. — Monnaie (allemand juif, Haute- et Basse-Alsace). *Er hat Meïes im Kiss;* il a des écus dans la poche, il est riche.

Mejele. — Marie (Haute-Alsace, Suisse, bords du Rhin). *Anne-Mejele,* Anne-Marie. *Mareille,* Marie-Anne.

Meggerle. — Nom d'un petit morceau de bois pointu aux deux bouts que, dans un jeu, appelé quinet ou quiné, les enfants chassent avec un bâton. De là *Meggerles,* le nom du jeu. *Wenn d'Schûàl ùs isch so thien mer Meggerles schlâ;* après la classe nous jouerons au quinet.

Mellele. — Abricot (Haute-Alsace).

Digitized by Google

Memmle. — Boire à petits coups, beaucoup, souvent et longtemps; vulgairement flûter. *Er memmelt alle Morje sine sechs Schepple Margràfler;* il flûte tous les matins ses six chopines de marquisat.

Micker. — Le dessus de la tête. En terme de boucherie certaines parties du suif.

Mierâ. — Terme d'approbation, soit, je veux bien, j'y consens. *Du kasch mierá geh wenn's der gfallt;* tu peux, quant à moi, partir quand tu voudras. A Strasbourg *mieran.*

Miggele. — Terme de boucherie; *Ohremiggele* certaines parties de viande aux environs de l'oreille, ne se dit que de la viande de porc. *Der Metzger hat mer für Züegowe ne Stück Ohremiggele gàh;* le boucher m'a donné par-dessus le marché un morceau de tête.

Mifze. — Sentir de la bouche (Strasbourg).

Miesch. — (Haute-Alsace), de la mousse. Allemand *Moss;* Lorraine allemande *Most.*

Migsele. — Petit cri presque imperceptible (Haute- et Basse-Alsace). *Mache mer kàï Migsele;* ne faites pas le moindre bruit.

Mièchlig et **Nièchlig**. — Qui sent le moisi (Haute-Alsace), se dit dans certaines parties de l'Alsace *nièchlig. Das Fass isch mièchlig;* ce tonneau sent le moisi. *Der Wi mièchelt;* ce vin sent le moisi. Du verbe *mièchle,* même signification. A Strasbourg on dit *mûchelse,* à Bischwiller *grüentze* et en Lorraine *greibse.*

Milwe et **Milb**. — (Lorraine allemande), chevène, chavanais, poisson de la famille des cyprins. Se dit à Strasbourg *Furne;* à Mulhouse *Mohnfisch* et sur les bords du Rhin *Aalet.* En allemand *Möhne.*

Mispes. — Grabuge, embrouillement, dispute (Haute- et Basse-Alsace). *Do isch Mispes drunter;* il y a là-dessous des choses qui ne sont pas claires. *Gehn hinnecht nit ins Wirthshüs, s' git allewàg Mispes;* n'allez pas à l'auberge ce soir, il y aura certainement des disputes.

Mitschele. — Petit pain fait avec le restant de la pâte. *Siwe Làïb Brod un e Mitschele;* sept miches de pain et une michette (Haute-Alsace, Suisse et bords du Rhin.)

Mitzermüs. — Musaraigne. Allemand *Hamster. D'Katze mache d'Mitzer tod, awer se fràsse se nit;* les chats tuent les musaraignes, mais ne les mangent pas. Les Mulhousiens appellent *Mitzer* les habitants d'Illzach.

Mocke. — Un morceau. *E Mocke Brod;* un trognon de pain. Diminutif *Möckele.*

Moderi. — Mouron des oiseaux (Haute-Alsace). Se dit aussi *Mauterich* dans certaines parties du Sundgau et de la Suisse. Allemand *Gauchheil, Hühnerdarm.*

Digitized by Google

Moggel. — Se dit d'un homme petit, gras et trapu. *Dicker Moggel;* gros lourdeau (Haute-Alsace).

Molli. — (Basse-Alsace), le taureau. *Mouni* dans la Haute-Alsace, allemand *Stier.*

Mollikopf. — (Haute- et Basse-Alsace), grosse tête; mot à mot: tête de taureau. *In dàm Dorf hàn se alle Mollikepf;* dans ce village ils ont tous de grosses têtes.

Molenker. — (Strasbourg), vairon, petit poisson des eaux de source qui sert comme amorce vive. *D'Hirli nehme nix liewers als d'Molenkerle;* le vairon est la meilleure amorce pour le brocheton.

Morre. — (Allemand juif), peur. *Er hat Morre;* il a peur.

Morn. — Demain. *Liewer hit as morn* (Hebel); plutôt aujourd'hui que demain. Anglais *morning,* allemand *morgen.*

Moschges. — (Haute-Alsace), un homme gros et maladroit, un lourdeau.

Mouni. — Taureau (Haute-Alsace). *Monin* en patois rouman. *Mounimatte,* pré communal donné en jouissance à celui qui entretient le taureau communal.

Müchle. — Être hypocrite; de là *vermüchle,* cacher ses actions. *Müchler, Müchlera,* celui ou celle qui fait l'hypocrite.

Müdere (sich). — Muer, en parlant des oiseaux. Allemand *mausen. Unsere Kanarivégel thien si müdere;* nos canaris font leur mue.

Muddere. — Gromeler.

Mudderfalle. — Vieille femme grognarde.

Muddi. — (Haute-Alsace), barbe de bouc. *Muddigàïs,* une chèvre qui a une barbe comme le bouc. On donne aussi le surnom de *Muddi* à une secte d'anabaptistes qui ne portent que la barbiche au menton, comme les quackers d'Amérique.

Müddig. — (Haute-Alsace), cachette ordinairement située dans la grange, où les jeunes gens de la campagne cachent leur argent, ou des fruits, ou des œufs. En Suisse *Müttech. Mer hàn si Müddig gfunde uf der Hàïbiehne, un hàn si nem ùsglàrt;* nous avons découvert sa cachette au grenier à foin et la lui avons vidée.

Müer. — Le marais, la mare, la fange, la vase. *Der Àntejàger isch em Müer bliwe stàcke;* ce chasseur de canards est resté enfoncé dans la mare. En patois rouman *la muere.*

Müerig. — Vient du précédent, et se dit de ce qui est trouble. *Wenn me will viel Gressele fange so müess me s'Wasser müerig mache;* pour prendre beaucoup de goujons, il faut troubler l'eau.

Müge et **vermüge.** — Bouger. *Das Kind hat si d'ganze Nacht nit vermügt;* ce bébé n'a pas bouché toute la nuit.

Digitized by Google

Mòn. — (Haute-Alsace), la lune; en Suisse *Moo*, allemand *Mond*. *Lüeg Müeterli was isch im Moo? He siesch denn nit, e Maa?* (Hebel). Regarde donc petite mère, qu'y a-t-il dans la lune? Eh! ne vois-tu pas, c'est un homme?

Mummel. — Taureau; *Mummi*, bestiaux. *Butzemummel*, épouvantail, mannequin fait avec des vieux habits rembourrés de paille et coiffé d'un chapeau, que l'on place dans les genevières pour en écarter les oiseaux. *Mummel* se dit aussi d'un homme peu sociable. *Er isch e Mummel;* c'est un ours, un bourru.

Murke. — (Strasbourg), un morceau de pain sec.

Mutz. — Se dit des animaux à courte queue.

Mutzewàck. — Coupé ras. *Er hat si der Finger mutzewàck g'haue;* il s'est coupé le doigt tout ras. *Kuchemutz*, un marmiton; se dit aussi d'un petit enfant qui va fureter à la cuisine pour voir ce que l'on prépare à dîner.

Mutzhüehn. — Poule à courte queue.

Mutzguggel. — Coq à courte queue.

Mutzwaddel. — Qui a la queue coupée, écourtée. *Me macht de Müeterscheef alle Mutzwàdel;* on coupe la queue à toutes les brebis.

Murgse. — (Strasbourg), grogner.

Mutze (sich). — Se parer, se mettre en toilette. *Wenn de mit mer uf d'Kilwe witt, so müesch di scheen mutze;* si tu veux aller avec moi à la fête, il faudra te mettre bien en toilette. Allemand *sich putzen*. *Ufgemutzt* (Strasbourg), qui est en toilette, qui est bien attifé. Allemand *aufgeputzt*.

N

Nànne. — Petite mère, petite maman (Haute-Alsace).

Nànnetitti. — On appelle ainsi dans la Haute-Alsace les enfants qui, déjà d'un certain âge, ne veulent jamais aller nulle part sans que leur maman soit avec eux.

Nàïme et nàïmen. — Quelque part, se dit aussi suivant les localités *enàïme, enàïwe, enàïmis, enàïwis*. *Er geht enàïmen âne* (Haute-Alsace); il va quelque part. *S'isch e Plàtzli nàumen, es goht no Ege no Pflueg druf* (Hebel); il y a quelque part une place, il n'y passe ni herse, ni charrue.

Nàdlig. — Une aiguillée de fil (Haute-Alsace, Suisse). *Gib mer e Nàdlig Fade;* passe-moi une aiguillée de fil. Allemand *Nadellänge*.

Nätz. — (Basse-Alsace, Lorraine allemande), du fil. Analogie avec *nähen*, coudre. Allemand *Faden*.

Digitized by Google

Nàchde. — Hier au soir (Haute-Alsace). Basse-Alsace *Nàchdi. Nàchde sin mer z'Kàlte gsie;* hier soir nous avons été à la veillée.

Narde. — Nom qu'à Strasbourg on donne aux cuves carrées et plates dans lesquelles les pêcheurs exposent le poisson à vendre.

Narredeie. — Des bêtises, des niaiseries, des bagatelles (Haute- et Basse-Alsace). *Der grôse Büe git si nur mit Narredeie ab;* ce grand garçon ne s'occupe que de niaiseries.

Nàtsche. — (Haute-Alsace). Basse-Alsace *netsche*; se dit aussi *ràtsche,* bavarder, déblatérer sur le compte d'autrui, rapporter. De là *Nàtscher, Netscher, Ràtscher, Rütscher, Ràtschwiwer;* bavard, bavarde. *Die bèese Frau lauft der ganze Tag im Dorf umme ge iwer alle Litt ràtsche;* cette méchante femme court toute la journée par le village pour déblatérer sur le compte d'autrui.

Nàstkitter, Nàstkitterle, Nàsthüpper, Nàstkrüpper, Nàstrückerle, Nestquacker. — Suivant les localités. Nom que l'on donne dans une nichée d'oiseaux au dernier éclos qui est ordinairement plus petit que les autres. Se dit aussi du dernier né des enfants. *Mine Kanarivégel hànn finf junge ghâ awer s' Nàstkitterle isch nit dervo ghu;* mes canaris ont eu cinq petits, mais le dernier né en est mort. *Isch das eier Nàsthüpper?* est-ce là votre dernier né?

Naüse. — A double signification: 1° Faire des économies de bout de chandelle. *Wenn me ebbis ràchts kaufe will so müess me mit em Pries nit naüse*; si l'on veut acheter du bon il ne faut pas lésiner sur le prix. 2° Geindre pour obtenir quelque chose. *Wenn das Kind ebbis hâ will, so müess es allewîl z'erst naüse;* pour avoir quelque chose cet enfant commence toujours par geindre.

Neddele. — Une soubrette jolie et de mœurs légères (Basse-Alsace).

Néet. — (Haute-Alsace), avoir l'estomac creux, la fringale. *Es isch mer so néet, i müess ebbis àsse;* j'ai l'estomac si creux qu'il faut que je mange quelque chose En Suisse *nöd.*

Nidibutz. — (Haute-Alsace), se dit d'une personne qui est toujours de mauvaise humeur. *Das isch e verflüechter Nidibutz!* quel sacré rageur que cela fait!

Nièdle. — Crême de lait doux (environs d'Altkirch). *Der Anke isch vo lütter siesze Nièdle g'macht;* ce beurre est fait uniquement de crême de lait doux.

Nimme. — (Haute-Alsace), plus. *Es geht nimme;* cela ne va plus.

Niène, niènes, niènetz. — Nulle part. Allemand *nirgends. Mer hànn nen nènes gsà;* nous ne l'avons vu nulle part.

Digitized by Google

Niène-mé. — Plus nulle part. *Me findet niène keine mé*: on n'en trouve plus nulle part.

Nimme-mé. — Plus jamais. *Ich redd nimme-mé mit em;* je ne lui parlerai plus jamais.

Nièla. — Fouiller dans la boue. *Die Kinder thien im Dràk umme nièle;* ces enfants tripotent de la boue. Allemand *wühlen. Umme nièle,* même signification. *Unternander nièle,* bouleverser, mêler. *Dü brüchsch mer mine Sache nit alle unternander nièle;* tu n'as pas besoin de me brouiller toutes mes affaires. *Génièls,* action de tripoter, fouiller, embrouiller.

Nüel. — Désordre (Haute-Alsace).

Nippe et **Nüppe.** — Des bosses. *Der hat Nippe* ou *Nüppe hinter den Ohre;* il a des bosses derrière les oreilles, c'est-à-dire c'est un madré.

Ninggi. — (Basse-Alsace), celui qui parle du nez, nazillard.

Nisi. — Une femme d'humeur acariâtre.

Nooch ou **Noot.** — (Basse-Alsace), la gouttière, la conduite d'eau de l'évier.

Nodno et **notzno.** — Peu à peu. *Er isch hüslig gsie un isch nodno rich worde;* il a été économe et peu à peu s'est enrichi.

Nüddi. — Petit garçon gros, joufflu et bien bâti.

Nüpper. — Au contraire, veut dire malingre, gringalet. *Die Frau hat zwei Büewe uf e mol beku, einer isch e dicker Nüddi und der ander e kleiner Nüpper;* cette femme a eu deux garçons jumeaux, l'un gros et bien bâti, l'autre gringalet.

Numme. — Seulement (Haute- et Basse-Alsace). *Kumm numme mit mer;* viens seulement avec moi.

Nurgse. — Parler difficilement, se dit aussi *nargse.*

Nunnemacher. — Le châtreur de porcs.

Nuster. — (Haute-Alsace), chapelet. Basse-Alsace *Nister.* Allemand *Rosenkranz. Das Nuster isch vom Papst bsàgnet*; ce chapelet a été béni par le pape. Vient probablement du latin *Pater noster.*

L. Rœsch.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES PROTESTANTS DU DUCHÉ DE LORRAINE

SOUS LE RÈGNE DU

Roi STANISLAS, le Philosophe bienfaisant

(1737-1766)

Suite[1]

II

BAILLIAGE DE LIXHEIM

Ce bailliage, créé comme celui de Fénétrange en 1751, était composé de la principauté franche de Lixheim et de la baronnie de Sarreck; ses limites étaient au nord le comté de Nassau et au couchant les terres du comté de la Petite-Pierre, Alsace.

La petite ville de Lixheim[2] fut bâtie en 1608 par l'électeur palatin Frédéric V pour servir de place de sûreté aux réformés français. Le temple était l'église d'un couvent de bénédictins sécularisé, dont Wolfgang Musculus, un des premiers adeptes de la Réforme, avait été prieur. Cet édifice est l'église actuelle. En 1623, Lixheim, avec quelques villages en dépendant, fut vendu par le « malheureux roi d'un jour » au duc de Lorraine Henri II, dit le Bon, qui fit don de sa nouvelle acquisition à son favori Louis de Guise, créé par l'empereur, en 1629, prince de Phalsbourg et de Lixheim en faveur de son mariage avec la belle Henriette de Lorraine-Vaudémont.

[1] Voir la livraison du 1er trimestre 1885.

[2] On trouve des plans de Lixheim dans plusieurs ouvrages du XVIIe siècle, Tassin, Beaulieu, etc.

Digitized by Google

Malgré les stipulations formelles de l'acte de vente, les Lorrains cherchèrent par tous les moyens à faire du prosélytisme. Des oratoriens chassés par les hordes weimariennes, des tiercelins qui se maintinrent jusqu'à la Révolution furent chargés successivement du service religieux, et la Cour de Rome, pour stimuler le zèle de ces missionnaires, établit dans la ville un vicariat apostolique enlevant pour un temps la principauté à la crosse épiscopale de Metz.

En 1722, un passage d'un mandement du charitable abbé de Mahuet, vicaire apostolique, montre le peu de zèle religieux des habitants: « Les personnes qui, le 27 juillet, n'ont pas « encore fait leurs Pâques, y est-il dit, sont averties de satis- « faire incessamment à ce devoir. Il est ordonné aux parois- « siens d'assister exactement les dimanches et jours fériés aux « offices et d'envoyer leurs enfants au catéchisme au moins « pendant l'avent et le carême. »

M. de Mahuet mourut en 1740. Dès 1738, Stanislas, sans aucune permission de Rome, autorisa verbalement M. de Saint-Simon, évêque de Metz, à reprendre les fonctions épiscopales dans la principauté.[1]

Au moment de la Réforme, les villages au nord et à l'est de Lixheim, Fleisheim, Hellering, Hérange, Vieux-Lixheim avaient suivi leur seigneur dans son changement de religion. Par contre, les localités vers les Vosges étaient restées catholiques. Lorsque le duc Léopold prit possession de la principauté en 1702, à la mort du prince de Grimaldi, dernier mari de la princesse Henriette, il y avait encore des protestants dans les villages près de Lixheim et surtout dans cette ville et à Hellering.

[1] *Anno 1738, episcopus metensis de St-Simon, lite mota et feliciter peracta est, ad suam diocesim, junxit Lixheim et Hellering, olim nullius diocesis.* (A. Corneille, curé d'Hellering.)

Digitized by Google

LIXHEIM[1]

Les Lorrains maîtres de la ville se saisirent du temple; ils donnèrent cependant aux réformés un emplacement pour bâtir un oratoire, démoli en 1685, lorsque le ministre Rochard dut se réfugier dans le pays de Hesse-Cassel avec plusieurs de ses paroissiens, dont plusieurs abjurèrent. Les biens de l'église ainsi que l'argent montant à la somme de 4000 livres furent saisis et donnés à la fabrique catholique après que l'intendant la Goupillière eut soigneusement visé les titres. En 1713, on louait pour la fabrique de l'église catholique le *Guerstenfeld* (route de Phalsbourg), moyennant 24 livres argent d'Allemagne et le jardin dit « l'ancien cimetière des protestants » pour 14 schellings par an.

On dit que sous le duc Léopold, deux familles réformées, nommées Durand et Gangloff, revinrent s'établir à Lixheim et furent le principal noyau de la communauté de cette ville avec les convertis de 1685 qui étaient retournés à leur ancienne religion. Ils devaient faire baptiser leurs enfants par le curé; mais ils ne remplirent jamais cette condition et ce ne fut qu'après l'édit réparateur de 1787 qu'ils consentirent, comme à Hellering, à faire transcrire leurs actes de l'état civil par le clergé catholique.

En 1705, on comptait 25 réfugiés.[2]

Les réformés se rendaient à Rauwiller,[3] Nassau, et les rares luthériens à Wintersbourg,[4] comté de la Petite-Pierre, Alsace. En 1761, un rapport de M. d'Affincourt, subdélégué, indique que les religionnaires sont les plus aisés à Lixheim, mais qu'aucun n'a des terres pour former une charrue complète.[5]

[1] Canton de Phalsbourg, 189 protestants.

[2] Le pasteur Hild. *Notice historique sur l'église protestante de Lixheim.* Strasbourg, 1865.

[3] Canton de Drulingen.

[4] Canton de Phalsbourg.

[5] H. Lepage, *Communes de la Meurthe.*

Digitized by Google

Sous Stanislas, comme sous Léopold, ils demandèrent toujours le libre exercice du culte et le droit de rétablir le temple sur son ancien emplacement, dont avait voulu s'emparer le fermier du domaine, mais sa demande avait été repoussée. Ils disaient avec raison que de jusqu'en 1702, date la mort de leur prince, ils avaient fait partie d'une principauté franche dans le Westrich, relevant du Saint-Empire; que les clauses du traité de Ryswick ne les regardaient nullement, puis que le titre de fondation de leur ville et le contrat de vente au duc de Lorraine, les maintenaient expressément dans leur religion.[1] Ils demandaient avec raison s'ils étaient moins que les juifs et les anabaptistes qui avaient une tranquille tolérance et l'exercice public du culte; ils observaient amèrement qu'ils étaient privés des offices municipaux; quoique comme assujettis aux charges onéreuses de la bourgeoisie, on leur fit payer la plus forte partie des impositions; ils étaient obligés d'aller se marier au temple de Rauwiller, où était leur cimetière. C'était là qu'ils faisaient baptiser leurs enfants. Il y avait une bonne lieue pour se rendre dans ce village nassauvien et cette longue course privait les vieillards, les femmes enceintes et les enfants du secours de la Religion.

Lors de la reconstruction en 1727 du temple de Rauwiller, ils avaient donné avec joie leur cotisation selon le règlement fait par le Consistoire réformé du comté, où leur ancien et celui d'Hellering avaient droit de prendre place. On ne pouvait rien décider sans eux, soit pour les dépenses de l'église, soit pour les secours aux pauvres. En outre, le ministre de Rauwiller devait spécialement, pour les Lixheimois, faire tous les quinze jours une prédication et un examen en langue française, selon l'ancien usage. Enfin, ceux-ci jouissaient de tous les droits et priviléges des paroissiens de Rauwiller, n'étant pas regardés comme étrangers, suivant l'arrangement fait au consistoire central, le 18 juillet 1723.

[1] Papiers de l'église de Lixheim.

Digitized by Google

Mais un nouveau pasteur[1] faillit gâter la bonne harmonie qui existait entre les Lixheimois et les Nassauviens; il crut devoir considérer les premiers comme étrangers, contrairement aux ordonnances du prince défunt, aussi les lésés s'adressèrent-ils à son successeur qui s'empressa d'écrire la lettre suivante qui rétablit l'ordre.

A Saarbrück, ce 13 novembre 1764.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en faveur des protestants de Lixheim. Je me ferai rendre un compte exact de la situation des articles qui ont pu donner des plaintes à vos habitants et je me ferai un vrai plaisir de lever les obstacles s'ils sont de nature à pouvoir le faire sans blesser personne avec justice. Il est très louable, Monsieur, que vous pensiez en homme rempli d'équité. Je prouverai à vos voisins de Lixheim que cela me sera toujours agréable de pouvoir les obliger selon leur désir.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectueux serviteur

« Le prince de Nassau-Saarbrück. »[2]

La lettre qu'on va lire prouve que l'ancien de Lixheim était rentré dans ses droits et que les innovations avaient pris fin.

« Harskirchen, le 17 mars 1767.

« Vous devez savoir quelles difficultés, il y a jusqu'ici, à propos des comptes Hugenel. J'ai désigné le 22 mars pour y mettre ordre. Comme la paroisse de Lixheim y est intéressée, vous devez assister à cette reddition de compte audit 22 mars.

[1] Le pasteur Wagner, gendre de M. de Beroudet, de Diedendorf, exerça le saint ministère à Rauwiller de 1722 à 1765, date de sa mort. On voit combien ses paroissiens de Lixheim le regrettèrent; ils eurent à se plaindre de son successeur J.-H. Lictenhan. La cure réformée de Rauwiller avait été créée en 1720.

[2] Id. copie.

Digitized by Google

Il vous est loisible de vous faire accompagner d'un de vos coparoissiens.

« LAUTZ,
« *Greffier du haut bailliage.* »[1]

Bien des années avant la réclamation de l'ancien, la communauté avait cherché des protecteurs puissants pour parvenir au but tant désiré de rétablir l'ancien temple. Un ministre réformé de Saarbrück avait mis tout le zèle possible pour faire réussir l'entreprise. Il s'était surtout appuyé à Berlin, où se tenait le Consistoire général des églises réformées de l'Allemagne. Le pasteur Jean-Jacob Mansa,[2] originaire de Berne, en Suisse, avait été appelé, en 1747, à Saarbrück par le prince Guillaume-Henri pour organiser l'église réformée de cette ville dont il venait d'autoriser la création. Mansa fit, en 1761, des quêtes pour son église en Angleterre et en Hollande et partout il chercha des auxiliaires pour la religieuse entreprise de la communauté de Lixheim. Il mourut en 1767, et son fils Guillaume-Henri-Jacob le remplaça.

Le pasteur Mansa avait été pasteur à Bourbach. Il avait connu les réformés de Lixheim. C'est ce qui explique les sympathies qu'il leur témoigne. La lecture de quelques pièces de cette longue affaire la fera mieux comprendre que le meilleur résumé.

Le pasteur écrivit d'abord à deux fonctionnaires ecclésiastiques de Berlin.

1° *A l'honoré docteur Elsner, consciller ecclésiastique à Berlin :*

« J'ai appris avec un grand plaisir par la lettre de M. le pasteur Ramm que l'affaire si importante de l'église de Lixheim n'est pas encore oubliée à Berlin. Que le Seigneur

[1] Id. orignal allemand.

[2] A. KŒLLNER, *Geschichte der Städte Saarbrück und St.-Johann.* Saarbrücken, 1865, II, 408.

Digitized by Google

seconde et fortifie Votre Révérence dans un projet si chrétien. Dans le mémoire ci-joint, j'ai été un peu long pour pouvoir clairement établir la justice de cette cause par les actes de cette église qui se trouvent aux archives de Berlin. Il est facile de voir avec quelle activité et quelle réussite le roi Frédéric a poussé la chose. Si, à cette époque, la paroisse (de Lixheim) n'avait pas été intimidée, elle aurait obtenu les droits qu'elle avait perdus. J'ai maintenant une prière à adresser à Votre Révérence. Veuillez presser cette affaire religieuse autant que possible, parce qu'il y a quinze jours il a été ordonné aux sujets réformés de Lixheim de déclarer au couvent (des tiercelins)[1] les noms de ceux qui ont été baptisés, mariés et enterrés à Rauwiller et ils craignent, non sans raison, qu'il y ait du mauvais caché en cela. Nos frères ont été se plaindre de cette mesure à Lunéville, mais ils n'ont pu obtenir audience, ni savoir de qui venait cet ordre. Mais je ne manquerai pas de communiquer en détail à Votre Révérence tout ce qui se passera à l'avenir de nouveau à ce sujet.

« Saarbrück, le 8 janvier 1749.

« MANSA. »

2° *Au révérend pasteur Ramm, à Berlin :*[2]

« Je commence par remercier Votre Révérence de la bonté

[1] Le curé était alors le P. Justin Robert, gardien des tiercelins. A chaque visite épiscopale, les curés devaient faire connaître « s'il n'y « avait point de religionnaires luthériens ou calvinistes et combien de « familles. » Cela ne tirait pas à conséquence. C'est un état semblable que le doyen Guire, de Fénétrange, envoyait en 1768 par le notaire apostolique : il donnait les noms et surnoms de ceux qui vers 1690 avaient abjuré. « On voit par cette liste, ajoutait-il, quels sont les pères et mères des protestants qui sont relaps. »

Ces listes, plus ou moins bien faites, allaient aussitôt se perdre dans les archives épiscopales, et elles ne servaient à rien, sinon pour établir le Pouillé du diocèse, et même celui de la bibliothèque de Metz n'indique pas la population non catholique de la principauté de Lixheim.

[2] Id. Les deux lettres sont des brouillons en allemand.

Digitized by Google

que vous avez de vous charger de l'affaire de Lixheim; que Dieu accorde à Votre honorée mère, que l'on vénère ici comme une seconde Esther, la sagesse et le courage nécessaires pour mener à bonne fin cette pieuse œuvre au succès de laquelle des centaines d'âmes dans le chagrin font des vœux. Du reste, j'ai envoyé le *Pro memoria* demandé par Votre Révérence au conseiller ecclésiastique Elsner.

« J'ai en même temps le plaisir d'apprendre à Votre Révérence que nos frères persécutés à Metz commencent à émigrer en grand nombre ici; diverses personnes de cette ville ont été mariées dans notre église et d'autres, à l'âge de trente à quarante ans, admis pour la première fois à la Sainte Cène.

« Il y a quelques semaines, une jeune fille qui avait été pendant cinq ans au couvent,[1] mais qui n'avait jamais voulu abjurer, a sauté, malgré le grand danger, par la fenêtre dans le jardin de la maison, a grimpé avec le secours d'un espalier sur le mur, qui était très élevé et a sauté dans la rue sans se faire aucun mal. Elle est arrivée heureusement ici, malgré une poursuite acharnée.

« Je suis le dévoué serviteur de Votre Révérence et de Votre mère.

« Saarbrück, le 8 janvier 1749.

« MANSA. »

[1] La maison de la propagation de la foi à Metz pour filles, rue Taison, fut fondée en 1656; elle subsista jusqu'à la Révolution; des legs permettaient aux jeunes converties de se marier. Presque toutes les converties profitèrent de cette aubaine. Le 13 janvier 1767, Jeanne Wissmann donne quittance à la supérieure de la maison de 114 livres qu'elle reçoit pour se marier à un maître menuisier et bourgeois à Thiaucourt. C'était un don fait par un chanoine de Metz. Le 30 avril suivant, le mari donne encore quittance de 60 livres à la supérieure à Nomeny. — Il y avait dans la maison beaucoup de juives, on nommait celles-ci *nouvelles chrétiennes*, les autres *nouvelles catholiques*. (Archives départementales, Metz, G., 1291.)

Digitized by Google

Voici une troisième lettre du même pasteur sur le même sujet adressée à un ecclésiastique dont la résidence est inconnue.

A Monsieur Sack, chapelain.[1]

Monsieur,

L'affaire de Lixheim est trop importante et votre zèle pour le bien de nos églises trop connu pour ne pas être autorisé à vous importuner de nouveau. Le contenu de l'incluse, quoique un peu confus, est conforme au placet que je présentais au Directoire des Eglises. J'ajoute seulement que l'Eglise de Lixheim peut être considérée en quelque manière comme étant en connexion avec l'Empire et qu'elle se distingue encore favorablement de toutes les anciennes églises de France par la liberté dont jouissent les sujets réformés de se marier, de faire baptiser leurs enfants et faire enterrer publiquement leurs morts dans le comté de Saarwerden qui est terre d'empire et limitrophe de la principauté de Lixheim. Vous avez embrassé les intérêts de cette pauvre église, je vous supplie, Monsieur, de continuer vos soins et d'apprécier le présent placet que vous aurez la bonté de faire mettre à la poste de la manière la plus convenable. Si les sujets réformés de Lixheim sont hors d'état de proportion pour leur reconnaissance à l'ardeur avec laquelle vous travaillez en leur faveur, l'Eternel sera votre salaire et votre récompense.

« Il n'y a pas deux jours que je ne suis revenu heureusement de mon voyage, qui rapporte à mon église passé 2100 argent comptant, sans compter que nous aurons encore les principautés d'Anhalt, de Brême, Zelle, Hanovre, les comtés de Lippe et de Beckebourg (?) et de Francfort.

« Je suis, etc.

« MANSA. »

Le placet que le chapelain Sack devait mettre à la poste était-il le suivant. Le traité d'Aix-la-Chapelle venait de rendre

[1] Id. Brouillon français.

Digitized by Google

la paix à toute l'Europe, le ministre Mansa pouvait s'adresser au petit-fils du souverain qui avait accueilli dans ses états avec empressement les refugiés français de 1685.

« Sire,[1]

« Les sujets réformés de la ville et principauté de Lixheim représentent à Votre Majesté, avec la soumission la plus respectueuse, que Frédéric V, électeur palatin et roi de Bohême, vendit en 1623 au duc de Lorraine ladite ville et principauté de Lixheim avec cette condition expresse que les réformés seroient maintenus dans l'exercice de leur religion et de tous les priviléges qu'ils avaient eus depuis 1608 et ce ne fut en effet que l'année fatale de l'édit révocatif de Nantes qui enveloppa cette église dans une même misère avec celle de France. Lesdits sujets réformés ayant fait inutilement plusieurs démarches à la cour de Lorraine, s'adressèrent enfin l'année 1710 à celle de Prusse. Les archives de Berlin font voir avec quels fondemens et avec combien de zèle, on traita cette négociation depuis 1710-1719. La chose resta en suspens. Nous prouvons cependant que l'édit de Nantes n'étant pas le fondement de ladite église de Lixheim, sa révocation n'en doit pas être la ruine; que l'article IV de la paix de Ryswick ne nous regarde pas, que nous sommes encore par rapport à l'état ecclésiastique dans une certaine connexion avec l'empire. Lesdits réformés sont encore distingués aujourd'hui très favorablement de ceux de France par la liberté qu'ils ont de se faire marier, et de se faire baptiser leurs enfants et leurs morts dans le comté de Saarwerden qui est terre d'empire et limitrophe de la principauté de Lixheim.

« La maison de Brandebourg a depuis nombre d'années la glorieuse tâche de nos églises réformées. Les sujets réformés de Lixheim supplient très humblement Sa Majesté de leur accorder sa protection et d'intercéder gracieusement en leur

[1] Id. Brouillon français.

Digitized by Google

faveur auprès du roi de France, afin qu'ils soient rétablis dans tous leurs anciens droits et priviléges. Ils continueront à faire à Dieu les vœux les plus ardens pour la conservation et prospérité de Votre Majesté et toute la famille royale,

« De Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur,

« MANSA,

« *Pasteur de l'église réformée française et allemande de Saarbrück au nom desdits sujets réformés de Lixheim.*

Saarbrück, ce 18e octobre 1748.

La supplique fut accueillie favorablement, car la lettre suivante arrivait trois mois après au « Sr baron de la Chambris à Paris. »

« Vous recevrez[1] à la suite de la présente une requeste qui m'a été adressée en date du 20me d'octobre de l'année passée de la part des sujets réformés de Lixheim en Lorraine; ne pouvant à l'exemple de mes ancêtres me dispenser de m'intéresser pour cette communauté protestante et surtout que la cause me paraît à tout égard juste et raisonnable; ma volonté est que vous vous interposiez en sa faveur auprès du ministre de Sa Majesté très chrétienne, que vous lui recommandiez de ma part le redressement de ses griefs et que vous fassiez les démarches nécessaires pour qu'elle soit restituée dans ses anciens droits, immunités, prérogatives et priviléges. Vous n'oublierez pas de m'informer en son temps de l'effet que produiront ces remontrances. A Berlin, ce 18e de janvier 1749.

« FRIEDERICH. »

Au Sr Baron de la Chambris à Paris.

Nécessairement la démarche du baron n'aboutit pas et la communauté de Lixheim ne perdit pas courage, car cette

[1] Id. Copie, français.

Digitized by Google

lettre datée de La Haye, 1er octobre 1761, adressée par un pasteur nommé Royer à son confrère Mansa, doit aussi concerner les réformés de cette ville et elle montre qu'ils s'adressaient partout par l'intermédiaire de leur ami le pasteur de Saarbrück pour avoir gain de cause. Dans tous les cas, que ce dernier réussisse ou ne réussisse pas, il savait faire marcher les personnes qu'il employait; on peut s'en convaincre :

« La Haye, 1er octobre 1761.

« Monsieur et très honoré Frère,

« Je reçus avant-hier votre lettre du 12 du passé et les papiers qui étaient joints. Hier matin, je me donnai l'honneur d'aller chercher Monsieur le greffier Fagel et l'ayant manqué à sa maison, j'allai à son bureau aux Etats généraux où Monsieur le baron Pick de Sœlen, Président de l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances, étant entré; j'ai eu l'honneur de lui mettre en personne la lettre et le mémoire qui étoient pour L. L. H. P. que ce seigneur m'a dit qu'il proposeroit à l'Assemblée et M. le greffier Fagel m'a promis de ce qu'en temps et lieu, on pensa à cette affaire, l'occurence n'étant pas actuellement favorable à cause de la rupture des négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre.

« J'ai porté ce matin chez S. E. Monsieur Yorke le paquet adressé à Milord archevêque de Canterbury, en y joignant une lettre parce que j'avais à lui écrire sur une autre affaire et n'ayant pas rencontré M. l'ambassadeur chez lui, j'ai laissé le paquet entre les mains de M. de Laval, son secrétaire, qui m'a promis de le remettre à S. E. et assuré qu'il partiroit par le premier courier. J'ai passé aussi chez M. de Hellen, ministre du roi de Prusse, pour le prier de faire parvenir à M. le chapelain Sack le paquet qui est à son adresse et l'ayant manqué, je compte y retourner demain matin. Je prie Dieu

[1] Id. original, français, cachet.

Digitized by Google

de couronner de sa bénédiction les soins infatigables que vous vous donnez pour la réussite de cette affaire à laquelle je m'intéresse de cœur. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur et très honoré frère, V. T. H. et T. D. serviteur.

« ROYER. »

Monsieur Mansa t. F. M. D. S. E. et pasteur de l'église réformée à Saarbrück.

Au moment où les protestants de Lixheim faisaient les plus actives démarches pour obtenir la reconnaissance de leur titre de fondation, ils purent, à une demi-lieue de chez eux, assister au passage du convoi funèbre d'un de leurs plus illustres coreligionnaires qui, comme le plus humble d'entre eux, ne pouvait obtenir un peu de terre dans un pays qu'il avait vaillamment défendu. Le maréchal de Saxe[1] était mort à Chambord, le 30 novembre 1750, et la ville de Strasbourg fut désignée pour recevoir son corps. Le 30 janvier 1751, son convoi funèbre et militaire traversa Nancy; le commandant et le lieutenant de place allèrent au-devant, le canon fut tiré et une salle de l'arsenal, drapée et décorée de douze flambeaux, reçut son corps pour la nuit. Le lendemain le cortége fut salué à Lunéville de douze coups de canon et les gardes lorraines en armes formaient la haie (DURIVAL). Il dut coucher à Blâmont et le lendemain, être à Sarrebourg et à Phalsbourg (2 février).

Dans les dernières années du règne de Stanislas, le bailliage

[1] Le 11 juin 1749, le maréchal allant à Dresde, s'était arrêté au château de la Malgrange près de Nancy. Le 12 suivant, il couchait au château de Commercy. Stanislas le recevait toujours à Lunéville avec les plus grands honneurs, ainsi que les autres officiers professant la religion protestante. Ce ne fut qu'en 1759, que Louis XV établit l'ordre du mérite militaire pour eux. La première grand'croix fut pour le prince de Saarbrück, lieutenant général, ancien colonel de Royal-Allemand.

Digitized by Google

de Lixheim eut pour procureur du roi un jeune avocat, né à Sarrebourg, M. Thouvenin, qui avait fait ses études juridiques à Strasbourg; il y avait puisé des idées de tolérance qu'il montra toute sa vie. Il fit recevoir, malgré les conseillers de l'hôtel de ville, comme bourgeois quatre jeunes étrangers qui avaient épousé des filles de la ville et qui, d'après le règlement, n'avaient pas le droit de résider à Lixheim. Un cinquième nouveau marié, originaire de l'Alsace, Jacob Lischer, calviniste, eut bien plus de peine pour se faire recevoir. Non-seulement il refusa de montrer ses papiers et de payer la taxe de nouvel entrant, mais encore il eut l'audace de réclamer à la mairie une copie de l'acte de vente de 1623. Les échevins, par une délibération solennelle, ordonnèrent son « expulsion par l'éjection de ses meubles sur le carreau, » il ne fut que plus décidé à rester. Au reste, le bailliage avait mis à néant la délibération de la ville. Ce fut l'occasion d'une nouvelle instance; l'hôtel de ville en appela au Conseil du roi et prit une consultation à Nancy. L'avocat Dumesnil, le 23 avril 1774, répondit qu'une lettre du chancelier justifiait la demande. La Galaizière avait toujours déclaré que les intentions royales étaient que les choses restassent sur le pied où elles étaient lors de la cession de la Lorraine, c'est-à-dire, comme le disait Krommenacker, échevin et trésorier de la ville, « aucun de la « secte ne devait résider, s'il n'était natif, et ce droit n'était « accordé qu'aux mâles, les filles étant obligées de suivre le « parti qu'elles épousent. Il n'y a que depuis huit à neuf ans « que notre procureur du roi en a fait entrer quatre malgré « les officiers de l'hôtel de ville sous divers prétextes, le meil- « leur est à cause qu'il les protège, étant logé chez une veuve « de cette nation. » (Lixheim, 27 juin 1774.) Malgré l'avocat Dumesnil, la cour, après plusieurs audiences, débouta le 8 février 1776 les échevins de la ville et cet arrêt fut l'occasion de plusieurs autres demandes de bourgeoisie.

La lecture des actes de baptême ne donne aucune abjuration.

Digitized by Google

On trouve trois baptêmes d'enfants naturels. 1739, 8 avril, le fils d'une fille luthérienne de Zillingen, en condition à Hérange.[1] 1745, 8 janvier, et 1747, 7 juillet, les fils d'un fille réformée de Lixheim; il y eut légitimation par acte de mariage du 9 mars 1771 avec un catholique.

Lorsque la religion, la raison, la justice, l'éloquence élevèrent simultanément la voix, dit Grégoire,[2] et provoquèrent l'édit de 1787, qui assura aux protestants la validité de leurs unions et des droits qui en dérivent, les réformés de Lixheim demandèrent à ce qu'on leur donnât un cimetière hors la ville. Les officiers municipaux ne voulaient pas participer aux charges de clôture, mais le procureur du roi, Thouvenin, força le magistrat à aider les 44 ménages protestants et si l'imposition tomba sur ceux-ci, elle atteignit aussi justement les catholiques et les juifs.[3] Les événements qui arrivèrent ne permirent pas aux réformés de pousser plus loin leurs demandes de rebâtir leur ancien temple qui était situé au coin des rues Saint-Dominique et Saint-Antoine, au N.-E. de la ville, près l'étang.

Comme dans les autres localités, les protestants prenaient à ferme les redevances du domaine. Le 17 décembre 1756, les

[1] Ce jourd'huy 8e avril 1739, a été baptisé dans notre église de Hérange, Antoine, fils naturel d'Elisabeth Klein, nièce et servante du sr Daniel Mayer dudit Hérange, fille luthérienne de Zillingen, qu'elle dit avoir eu, selon le témoignage qui nous a été rapporté par la sage-femme des œuvres de Daniel Christmann, garçon dudit Hérange; ayant été contrainte à cet effet d'en déclarer le père, suivant les formes de droit et justice et qu'elle a réitéré par serment exigé d'elle dans les premières douleurs de l'enfantement et n'en ayant point déclaré d'autre. Cet enfant a eu pour parrain et pour marraine.... de cette paroisse. Ce que j'atteste, F. Dupuy Sigisbert, en présence des témoins suivants † † B. Freund, régent d'école; J. Jacquin, J. F. Jacquin. M. A. Baiche. (Archives communales.)

[2] *Histoire des sectes religieuses.* Paris, 1845, VI, 97.

[3] Archives départementales. Nancy, C, 208.

Digitized by Google

graines, les dîmes en argent, chapon, etc. des bans d'Eschbourg et de l'ancienne abbaye de Craufthal, en Alsace, et du domaine de Lixheim furent adjugés à Adam Marzloff, bourgeois luthérien de Metting,[1] moyennant un canon annuel de 270 francs.

Par décision du 11 germinal an XII, un oratoire réformé fut établi à Zillingen,[2] canton de Phalsbourg, ancienne Alsace. Cet oratoire fut transféré à Lixheim dans l'église des Tiercelins, dont le couvent avait été acheté pour le logement du ministre, le culte et l'école.

HELLERING[3]

Ce ne fut que vers la fin du dix-septième siècle que cette commune commença à se repeupler. Les deux frères Tony et Ulrich Fichter vinrent alors de la Suisse défricher les terres

[1] En 1721, il y avait dans ce village 24 familles catholiques, 20 luthériennes et 6 juives.

Voici la lettre de l'intendant dont il a été parlé:

« Vous êtes instruit, Monsieur, que les habitants luthériens de Metting, s'étaient pourvus au Conseil pour continuer l'exercice de leur culte. M. le duc de Choiseul me marque que sur le compte qui en a été rendu au Roy de leur demande, Sa Majesté l'a jugée mal fondée et comme telle, elle a été rejetée. Vous voudrez bien en instruire les luthériens. »

[2] Zillingen est une annexe de la cure luthérienne de Wintersbourg. C'est dans le cimetière de ce dernier village, que l'on enterrait les militaires protestants de la garnison de Phalsbourg (1776, P. L. de Gottesheim, noble alsacien, capitaine à Bouillon, infanterie). Le 15 décembre 1786, Guillaume, baron de Lützow, capitaine à Royal-Bavière, infanterie, ayant été tué à une partie de chasse où il assistait à Reding avec d'autres officiers de Phalsbourg, chez le comte de Saintignon, son corps fut également transporté à Wintersbourg avec les honneurs dus à son rang. L'aumônier protestant de Royal-Bavière se nommait Schmidt de Bergzabern.

[3] Canton de Fénétrange, 202 protestants.

Digitized by Google

incultes du ban. Ils étaient de la confession helvétique et ils formèrent la famille réformée du village la plus forte.

Incolæ sunt Calvinistæ (dit le curé Cornet, 1731-1734), *et Lutherani alii Judæi, alii incolæ ad mediam partem sunt catholici.*

Les garçons protestants avaient le droit de chercher femme au-dehors, droit refusé aux filles protestantes de l'endroit. Il arriva cependant qu'on contrevint à ce règlement. Ainsi le mari de Barbe Adam fut conduit plusieurs fois sur la limite du comté de Nassau-Saarwerden; mais d'ordinaire, l'expulsé était de retour dans sa maison avant les expulsants.

Si on consulte les registres de la paroisse catholique, on lit qu'au printemps de 1739, il y eut une grande mortalité parmi les enfants âgés de sept ans, et le curé écrit en 1744:[1]

Ego, Antonius Corneille missus sum, nescio quandiu permansurus, meo tempore nihil memorabile contigit. Totis viribus augendus parochiæ incombo.

Il ne fit cependant aucune conversion. On n'en compte que douze de 1700 à 1790. Le curé Schœller qui, depuis 1747, desservait Kirrberg, Nassau, où l'on ne comptait que trois ménages catholiques, en obtint une *in extremis* en 1754 et le dernier curé des deux villages, N^as^ Bauer, en signa deux en 1760 et en 1771, un homme et une pauvre femme.

Il y eut deux baptêmes d'enfants naturels protestants, le 25 mars 1777 et le 25 décembre 1778.

Une petite partie de la commune allait à la paroisse luthérienne d'Hirschland, Nassau, où un sentier est encore connu sous le nom de « chemin des protestants. » La plus grande partie de ceux-ci fréquentaient le temple de Rauwiller, où

[1] Histoire du protestantisme à Hellering. Copie manuscrite d'une notice historique envoyée par le vénérable consistoire à S. Ex. le ministre des cultes par le pasteur d'Hellering, Gustave Hütter, né à Niederbronn (Alsace), le 9 mars 1806, nommé à Hellering en octobre 1832. Il y mourut le 24 février 1862.

Digitized by Google

était le cimetière. Il y a cependant un baptême à Diedendorf en 1766.[1]

Hellering est entouré par trois villages du Nassau, Gœrlingen, Rauwiller et Kirrberg, connus dans les environs sous le nom des « villages français, *die drey welsche Dörfer.* » En effet, leurs premiers habitants étaient des réfugiés de l'intérieur de la France de 1685.[2] Le type du midi se retrouve souvent sur la figure de leurs descendants. Ils ont dû habiter des pays vignobles, car ils ont essayé la vigne à Gœrlingen malgré que le terrain ne fut pas propice. Ces réfugiés ont de leurs descendants à Hellering. Des noms français se rencontrent également à Diedendorf (de la Lorraine, du Barrois, etc.)

Ces noms n'ont pas été germanisés. Au siècle dernier bien des vieillards ne connaissaient l'oraison dominicale qu'en français. On rencontre encore des bibles et des psautiers dans cette langue imprimés dans la Suisse romande.

Jusque vers le commencement de ce siècle, le langage fut entremêlé de mots français dans quelques familles et des expressions macaroniques sont passées en dicton dans le pays.[3] Toutes les pièces de l'église réformée, sauf quelques-unes, étaient transcrites en français.

Les protestants lorrains, grâce à la proximité de la frontière, jouissaient d'immenses avantages que n'avaient pas leurs frères de France. Ils pouvaient remplir leurs devoirs religieux dans le Nassau, et les princes de Saarbrück, bien à la cour de Versailles, étaient toujours disposés à les protéger. Ceux-ci entretenaient de bonnes relations avec le clergé romain; ils pensionnaient quelques curés, entre autres celui de Kirrberg. Le clergé catholique connaissait de son côté la légalité de l'existence des communautés. Dans sa visite de la paroisse de

[1] Tous ces villages sont du canton de Drulingen.

[2] Billard, Brion, Bruat, Girardin, Godefroi, Noé Pierson, etc.

[3] *Grabbel* ici et monte là. — Apporte les *Bohnestecke* à l'*Hinterthür*. Va chercher les *Gans* à la *Bach*, le *Rummelwetter* va venir, etc.

Digitized by Google

Fénétrange, l'archiprêtre de Bouquenom, curé de Fénétrange, reconnaît en 1723 « que les hérétiques n'ont point d'exercice « dans la paroisse, mais liberté d'y faire baptiser leurs enfants, « de se faire marier par les ministres du comté de Nassau, « leur cimetière est commun pour les luthériens et les cal- « vinistes. » On respectait le droit à cette époque. C'est ce qui explique le peu de part du clergé catholique dans les procès intentés aux protestants. On laissait dormir la loi, elle était trop sévère quand elle parlait.

A la Cour de Versailles, on songeait à ménager une population frontière qui fournissait les meilleurs soldats du royaume. Du reste, les persécutions prenaient fin en France. En 1763, le Consistoire de Nîmes rouvrait ses registres, le prêche se célébrait au désert et ailleurs avec une clandestinité légale. On pouvait enfin respirer dans le midi après les persécutions de 1743, 1744 et surtout celles de 1753 et 1754.[1] Jusqu'à la Révolution, les pasteurs protestants ne purent résider dans le Saargau lorrain. Le parlement du duché ne désarma jamais.

Les évêques de Metz ne tenaient pas à réveiller les haines. L'intérêt de leurs ouailles le leur défendait; n'avaient-ils pas des catholiques dans des principautés de l'empire, dans les comtés de Saarbrück, de Créhange, le duché de Deux-Ponts, le Rhingraviat de Salm à Diemeringen, etc. Ils pouvaient craindre des représailles pour la portion de leur troupeau qui se trouvait dans ces seigneuries.

De 1738 à 1760, le diocèse de Metz eut pour évêque M. de Saint-Simon et de 1760 à la Révolution M. de Montmorency-Laval, tous les deux aussi charitables que leurs prédécesseurs MM. de la Feuillade[2] et de Coislin.

[1] Ch. Dardier, Paul Rabaut (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1863).

[2] La conduite de ce prélat, en 1685, contrasta singulièrement avec celle que tint le parlement qui se soumit aveuglément aux ordres du roi. (V. J. Olry, *la Persécution de l'Église de Metz*, rééditée par M. le pasteur O. Cuvier, Paris, 1859.)

Digitized by Google

Les évêques de Toul sous Stanislas, MM. Drouas et Bégon, ne songeaient qu'à abattre le jansénisme que soutenait la Cour souveraine. Les protestants étaient dans leurs diocèses une rarissime exception qu'ils ignoraient.

Quant aux écoles, les enfants protestants fréquentaient celles des catholiques. A l'époque de la première cène, ils allaient recevoir l'instruction religieuse chez le pasteur voisin. Ils commençaient les premières étapes d'une route qu'ils devaient parcourir jusqu'à leur mort et dont chaque pas leur rappelait l'infortune de leurs parents et les encourageait à imiter leur exemple.

Le règlement des églises réformées du comté de Saarwerden fut édicté à Ottwiller, le 27 octobre 1707, par ordre des princes de Nassau qui le signent. Dans les mariages mixtes (luthériens et réformés), le fils suivait la religion du père et la fille celle de la mère, à moins que dans l'acte de mariage le contraire ait été stipulé, au su du consistoire (art. XV).

Et dans les localités où il y a des enfants des deux cultes, et qu'un maître d'école, « si celui-ci est réformé, il devra « enseigner aux enfants du culte évangélique le catéchisme « de Luther, et s'il est luthérien, il devra traiter pour les « enfants calvinistes leur catéchisme (art. XVI). »

Il résulte de ce règlement, que la religion réformée était au second rang; car les ministres ne devaient pas empêcher leurs ouailles d'embrasser le luthéranisme et encore bien moins les excommunier et les damner (art. I); ils ne devaient pas outrager les doctrines de la Confession d'Augsbourg dans les sermons ou de toute autre manière (II); ils ne devaient pas empêcher les parents de faire baptiser leurs enfants par des pasteurs luthériens (VIII); ils en étaient de même pour les mariages (XI); généralement c'était devant le pasteur de la religion du futur que l'on se mariait. Il était défendu aux ministres réformés d'assister à des sinodes dans des pays

Digitized by Google

étrangers, et dans le territoire nassauvien, ils ne pouvaient tenir aucun sinode (XIII).

Dans le comté de Nassau, les ministres réformés assistaient aux sinodes de leurs confrères de la Confession d'Augsbourg. Ainsi, le 23 juillet 1733, à Neu-Saarwerden, les trois ministres réformés du comté, Jean-Henri Wagner, du Palatinat, pasteur de Rauwiller; Herbert, de Bâle, d'Altwiller et Samuel de Berroudet, *Gallus,* de Diedendorf, sont présents avec le Dr Jean-Jacob Lucius, de la Vétéravie, pasteur luthérien à Hirschland, Weyer et Rauwiller; Fois Barthels, Nassauvien, pasteur d'Altwiller, Harskirchen, Hinsingen et Inswiller;[1] Gve Herrenschmidt, d'Ulm, pasteur de Neu-Saarwerden; Jean-Adam Pfender, de Pfaffenhoven, à Kekastel et Schopperten; Philippe Beer, de Saarbrück, à Pistorf, Bourbach, Wolfskirchen et Diedendorf; Jean-Joseph Messerer, de Souabe, à Thal, Rexingen et Eywiller; André Posth, vicaire, recteur de l'école latine de Saarbrück; Jean-Henri Rosenkrantz, de la Vétéravie, pasteur à Drulingen, Ottwiller et Siewiller, etc.[2]

En l'an XII, un oratoire réformé fut créé à Oberstinzel,[3] village entièrement catholique, pour les communautés de Bettborn et de Hellering. Peu de mois après, l'oratoire d'Oberstinzel fut transféré dans l'église catholique de Hellering, qui fut déclarée mixte, sauf le chœur, et un ministre du Saint Évangile y fut installé par M. Petersen, président du Consistoire réformé de Strasbourg, le dimanche 25 janvier 1806.[4]

Fleisheim et Vieux-Lixheim (canton de Fénétrange), et

[1] En 1725, il y avait 9 familles luthériennes à Altwiller et Inswiller.

[2] Archives communales de Saar-Union.

[3] Canton de Fénétrange.

[4] Il y a quelques années, les catholiques ont bâti à leurs frais une nouvelle église et ont abandonné l'ancienne aux protestants. Comme à Wiberswiller, ils ont eu l'honneur de mettre un terme à une situation équivoque, fâcheuse et pleine d'inconvénients.

Digitized by Google

Hérange (canton de Phalsbourg) dépendaient de la principauté de Lixheim. A Fleisheim, l'intendant de Lorraine fit défense au nommé Hartmann de s'établir; il y eut longtemps deux familles. A Vieux-Lixheim, le moulin est occupé par un réformé.

La baronnie de Saareck relevait du bailliage de Lixheim. Le Pouillé indique une famille calviniste à Oberstinzel. Peut-être habitait-elle la ferme de Saareck, appartenant au comte de Custine, seigneur de la baronnie, qui avait des anabaptistes dans sa cense d'Alzine, commune de Gosselming.[1] Il savait les protéger, grâce à l'appui du duc de Choiseul.

Après Fénétrange et Lixheim, il reste à parler de Bouquenom et Saarwerden dont l'histoire religieuse est des plus intéressantes; car si dans les deux premières de ces villes dont une dépendit de l'empire jusqu'en 1751 et qui, toutes deux, vinrent de seconde main au duc Léopold après le traité de Ryswick, il existait une liberté relative (les oratoires et les ministres du culte proscrit), il n'en fut pas de même à Bouquenom, où les protestants se trouvèrent en 1697 légalement placés sous le bon vouloir du souverain. A Fénétrange, ils avaient un cimetière; à Lixheim, ils ne cessèrent de réclamer la ville bâtie pour eux et où on semblait les considérer comme étrangers. Ils surent intéresser toute l'Europe. Jamais à Fénétrange, ni à Lixheim, il n'y eut une maison confisquée et jamais les chanoines-curés, ni les tiercelins-curés ne songèrent à remplir l'office de greffier de l'état-civil. Il n'en fut pas de même à Bouquenom; le duc y fut de suite souverain. Le 22 mars 1707, il permettait les mariages, mais à condition de les faire inscrire chez le curé, moyennant rétribution. Dans l'enregistrement des baptêmes, le curé désignait les pères et mères comme soi-disant époux, à cause de leur religion et qu'ils avaient été se marier hors de la ville. Cette mesure vexatoire étant un peu oubliée, on eut soin de la rappeler de Nancy au curé :

[1] Canton de Fénétrange.

Digitized by Google

Nancy, le 12 mai 1744.

Les religionnaires de votre ville, Monsieur, doivent être en cas de mariage et de baptême et de mort, inscrits sur vos registres et vous devez bien leur enjoindre de ma part de se conformer à cette obligation; mais s'ils refusent de le faire, vous n'avez qu'à remettre ma lettre à mon substitut sur les lieux, pour qu'il fasse d'office les poursuites nécessaires à cet égard. Je lui ai déjà envoyé l'ordre; mais sans doute, il en a négligé l'exécution.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURCIER DE MONTUREUX.

Nous ordonnons la lecture et la publication de cette lettre, enregistrée au greffe et publiée dans tous les carrefours de notre ville pour qu'on n'en prétexte cause d'ignorance.

C. C. HASSEL.

Il était défendu, en outre, de s'établir hors du duché sous peine d'une amende assez lourde. Vers 1770, un protestant ayant été demeurer à Neu-Saarwerden, la Cour souveraine, toujours attentive à l'ordre public et qui ne toléra jamais de nouveaux établissements, quand elle était saisie de la question, ne lui permit plus de retourner à Bouquenom.[1] Elle avait toujours devant elle les ordonnances de 1523, 1539, 1545, 1626, 1698, 1700, etc.

Plus tard, deux jeunes protestants, étant allés se fixer à l'étranger, ils ne purent obtenir la succession paternelle et on leur confisqua leur maison à Bouquenom; elle fut donnée aux religieuses de la congrégation Notre-Dame.

On n'a pas vu de pareilles vexations à Fénétrange et à Lixheim. Enfin, de tout le Saargau lorrain, il n'y a que Bou-

[1] Par contre, elle soutenait toujours les curés lorrains contre les évêques français de Metz et de Toul.

Digitized by Google

quenom qui fournit des pensionnaires à la maison de la Propagation de la Foi à Metz.

Le 3 août 1758, entrée de Marie-Madeleine Cablé, âgée d'environ 20 ans, elle en sort le 18 avril suivant « nouvelle catholique ».

Le 21 juillet 1767, entrée d'une autre fille âgée de près 26 ans, sortie le 17 septembre 1768, « nouvelle catholique ». Je ne me suis pas assurée si elles avaient trouvé un mari.

Au reste, les temps devinrent meilleurs, car le 15 octobre 1780, le prince de Montbarey, dont la fille épousa cinq ans après le jeune prince héréditaire de Saarbrück, écrivait de Versailles à l'intendant de faire recevoir comme bourgeois Daniel et David Braun, de Neu-Saarwerden, époux des demoiselles Muller, de Fénétrange, malgré que le magistrat de cette ville s'y opposât. Un Daniel Braun, leur père peut-être, bourgeois de Bouquenom, pour avoir le droit de se fixer à Neu-Saarwerden, avait été obligé de verser au receveur de Lorraine la somme de quatre cents livres.

A. Benoit.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

LÉGENDES

ET

TRADITIONS ALSACIENNES

TRADUITES DE L'ALLEMAND

D'AUGUSTE STŒBER, FRÉDÉRIC OTTE, ADALBERT DE CHAMISSO DE BONCOURT, CHARLES CANDIDUS ET CHARLES BERDELLÉ

par

CHARLES BERDELLÉ

LE NAIN AUX CLOCHETTES

DES VIGNES D'ECKENDORF, ETTENDORF, ETC.

La lune luit. Sous son rayon
Toute la plaine s'illumine,
Et des parfums de la saison
La vigne embaume la colline.

Quel est ce son? comme un cristal
Il frappe et charme nos oreilles?
Clochettes faites d'un métal
Qu'on trouve au pays des merveilles!

Un bon génie, un petit nain
Annonce, par ces sons étranges,
Aux joyeux buveurs, du bon vin;
Aux vignerons, bonnes vendanges.

(D'après Auguste Stœber.)

Digitized by Google

L'AUBERGE DES REVENANTS

PRÈS DE MIETESHEIM

La nuit arrive, et de son voile
Elle va tout couvrir.
Voyageur, ta mauvaise étoile
Ici t'a fait venir.

Vois-tu là-bas dans la clairière
Les reflets rutilants?
Une sinistre torche éclaire
L'auberge aux revenants.

N'entends-tu pas l'affreux tapage
Que les spectres y font?
Des filles au pâle visage
Là-bas te serviront.

Du vin la couleur est livide,
C'est le vin du trépas.
Voyageur, que ta lèvre avide
Ne s'en abreuve pas.

Avec les gens de l'autre monde,
Sortis de leurs tombeaux,
Tu danserais l'horrible ronde
Sans trêve ni repos.

. . . . . .

L'ombre s'enfuit, le jour se lève:
Dans les ronces couché,
Le voyageur croit voir en rêve
Un homme assassiné!

(D'après Aug. Stœber.)

Digitized by Google

LE SECOURS DES TRÉPASSÉS

TRADITION DE FAMILLE

Nicolas de Bulach était un chevalier
Brave, aimant secourir les faibles en danger,
Se jetant vaillamment au plus fort des batailles,
Fréquentant les tournois, les danses, les ripailles,
Les festins, les plaisirs du monde, et cependant
N'oubliant pas le ciel. On le voyait souvent,
Quand le soir il passait devant un cimetière,
S'arrêter un instant et faire une prière
Afin de soulager les pauvres trépassés
Des maux du purgatoire. En ces vieux temps passés
Il arrivait déjà que la plus noble vie
Ne pouvait garantir un homme de l'envie
Et de la haine. Un soir qu'au sortir d'un repas
Auprès d'un cimetière il arrêtait ses pas
En disant un Pater, une troupe maudite,
De bandits appostés, sur lui se précipite,
Les poignards à la main et la menace aux yeux.
En vaillant chevalier, Bulach, pour se défendre,
Veut tirer son épée. Avant de pouvoir prendre
Le glaive redoutable, il voit, aspect hideux!
Des squelettes en troupe, avec un bruit affreux,
Sortir de leurs tombeaux, et faire la conduite,
A grands coups de bâtons, de pierres, d'ossements,
Aux bandits effrayés qui prenaient tous la fuite.

Un des fantômes reste et dit au bon Seigneur :
« Nicolas Zorn de Bulach, sois sans peur!
« Maintes fois dans les cimetières
« Pour les morts tu fis des prières :
« Par eux toujours tu seras défendu! »

Jamais un bienfait n'est perdu.

Digitized by Google

LE CARNAGE DE SAVERNE

OU LES

GILETS ROUGES DES PAYSANS ALSACIENS

Pour conquérir la Liberté
Une rustique race
Se réunit avec fierté
De tous les points d'Alsace.

Ils jurent, comme les bourgeois,
De faire résistance
Aux seigneurs dont les dures lois
Les couvraient de souffrance.

Et leur drapeau, c'est le soulier
Dont le talon les blesse:
« Grand Dieu, viens nous débarrasser
« Du joug de la noblesse! »

C'est là le cri des paysans.
Mais le duc de Lorraine
Vient accabler ces braves gens
Sous le poids de sa haine.

A Lupstein il les assaillit,
Fait périr quatre mille,
Puis à Saverne les trahit
Au sortir de la ville.

Seize milliers sont égorgés:
Bravement chacun tombe,
Et six mille autres sont tués,
A Dambach est leur tombe.

On en livre tout près d'Entzheim
Un grand nombre au supplice.
Le sang du prévôt de Rosheim
Demande encor justice!

Digitized by Google

Couvents et châteaux renversés,
On les fait reconstruire
Par ceux qui s'étaient efforcés,
Hélas! de les détruire!

Mais, amant de la Liberté,
Le paysan d'Alsace
De cet amour a conservé
Sur lui la noble trace.

La couleur de la Liberté
Sur son cœur lui rappelle
Le sang si vaillemment versé
Par ses aïeux pour elle.

(D'après Charles Candidus.)

LA CLOCHE DE RUELISHEIM

Près Ruelisheim au cabaret
On boit en jouant le piquet,
On triche, on se dit mainte injure,
On crie, on blasphème et l'on jure,
On fait un bruit si fabuleux
Que cela devient scandaleux:

« Dieu me damne! Dieu m'enterre!
« Jouons, buvons à plein verre!
« Dieu me »..... Tous ces jurements
Font peur aux honnêtes gens.
— « Messieurs, assez de débauche!
« N'entendez-vous pas la cloche?
« Aux vêpres il faut aller! »
— « Non, je m'en vais m'installer

Digitized by Google

« Près d'une chopine entière!
« Dieu me damne! Que la terre
« S'ouvre sous moi, » dit Henri
« Si je sors de cet abri! »

La cloche cesse. Le tonnerre
Vient l'interrompre. Sous la terre
S'enfonce alors le cabaret
Avec le joueur de piquet!
Le passant aujourd'hui ne trouve sur la place
Ni cartes, ni vin blanc, car il ne reste trace
D'auberge ou cabaret! Le pâtre seul y va
Conduire ses moutons, et lui vous le dira:
« Depuis le jour fatal cette place est maudite,
« Et jamais plus, humain n'y bâtira son gîte! »

Aussi, croyez-le, jeunes gens,
La débauche et l'ivrognerie,
Le blasphème et les jurements,
Les cartes et la tricherie
Ne sont que des emportements
Dignes de mauvais garnements.
En homme sensé, moi j'opine
Que mieux vaut, pour de bons garçons,
Chanter auprès de leur chopine
Les joyeux airs de nos chansons.

(D'après Ch. Berdellé, *Elsässisches Samstagsblatt.*)

LA CHÈVRE DU GLŒCKELSBERG

O toi, qui célébras par tes accents épiques
De fabuleux héros les exploits poétiques,
D'Achille aux pieds légers les actes glorieux,
D'Ulysse, le rusé, les voyages nombreux

Digitized by Google

Et les événements que dans sa traversée
Eut à subir, hélas! le trois fois pieux Enée.
O Muse, inspire moi! Mais de tes beaux accents
Rabaisse un peu le ton, car je vais dans mes chants
Célébrer une chèvre.
Un animal timide
Par ruse faisant prendre un loup, un monstre avide
Qui depuis trop longtemps désolait le canton,
Prouva que le plus fort n'a pas toujours raison.

Au haut du Glœckelsberg s'élève une chapelle,
On y voit notre chèvre. Une longue ficelle,
A la porte attachant cet animal joyeux,
Lui permet et de paître, et de sauter au mieux.

Mais que voit-elle au loin? Qui fait cesser si vite
Ses sauts capricieux? — La crainte qui l'agite
S'explique, hélas! trop bien, car un énorme loup
Au loin dans la campagne a paru tout à coup,
Faisant la promenade, et cherchant nourriture.
Mais la maudite corde attache à la serrure
La pauvre chèvre qui, ne pouvant se sauver,
Derrière le portail va vite se cacher.

Cependant maître loup croyant tenir la chèvre
Et songeant au régal, se caresse la lèvre,
Il entre en la chapelle, et courant vers le fond,
Au bout du bâtiment arrive d'un seul bond,
Et, penaud de ne pas y retrouver sa proie,
Il revient sur ses pas. Mais que voit-il alors?
La chèvre qui s'élance, et se trouvant dehors,
Qui tire sur la corde, et qui bèle de joie.

Le loup devint furieux de se voir prisonnier,
Et plus penaud encore, il se mit à hurler.
Mais par ces affreux cris il attira du monde.
On délivra la chèvre, assénant à la ronde

Digitized by Google

Des coups bien mérités au loup qui, prétend-on,
Se voyant le moins fort, fut doux comme un mouton.
Il y laissa sa peau.
Du loup la fin fatale
Démontre clairement que la force brutale,
L'insolente vigueur ne fait pas toujours loi,
Et que le fort souvent trouve plus fort que soi.

LES GÉANTS DU NIDECK

Du rocher de Nideck la Hasel écumeuse
Tapisse les parois de ses flots bouillonnants,
Tandis qu'à son sommet s'élève, encor fameuse,
La demeure où jadis habitaient les géants.

Un beau jour du château la jeune demoiselle
Sortit du haut manoir afin de s'égayer.
La roche de porphyre était au plus pour elle
Ce qu'est pour un de nous un degré d'escalier.

Aussi dans quelques pas elle atteignit la plaine,
Et s'étonna de voir les villages nombreux,
Dans lesquels s'agitait la fourmilière humaine :
Jamais rien de pareil n'avait frappé ses yeux.

A ses pieds elle voit, conduisant sa charrue,
Un petit paysan et son petit coursier,
Et se réjouissant, la fille, à cette vue,
Se courbe vers la terre, étend son tablier.

Elle y met de sa main, et l'homme qui travaille,
Et charrue et cheval, puis retourne au château.
Ce qui lui plaît le plus dans sa belle trouvaille
C'est le soc qui ressemble à son petit couteau.

Digitized by Google

Le géant, étonné de sa joyeuse mine,
Lui dit: « Quel grand bonheur te fait rire et chanter? »
— « Mon père, » répond-elle, « Ah! mon père, examine
« Les amusants jouets que je viens de trouver! »

Le père était assis. Près de lui sur la table
Un flacon de cristal brillait comme de l'or!
A son enfant il dit du ton le plus affable:
« Allons, petite, allons, montre-moi ton trésor! »

Alors elle étala sous les yeux de son père
Avec de joyeux cris et l'homme, et le grand fouet,
Et charrue, et cheval. Mais lui d'un ton sévère:
« Remporte tout! jamais l'homme n'est un jouet!

« Car nous autres géants, habitant la montagne,
« Nous avons tous besoin du travail de ce nain.
« S'il n'allait plus pour nous labourer la campagne,
« Dans notre fier château nous manquerions de pain!

« Il faut donc envers tous se montrer équitable;
« Les humbles, les puissants, tous ont un égal droit,
« Et l'on doit, quoique grand, respecter son semblable
« Et l'aimer, si petit et si faible qu'il soit! »

Du rocher de Nideck la Hasel écumeuse
Tapisse les parois de ses flots bouillonnants,
Tandis qu'à son sommet s'élève, encor fameuse,
La demeure où jadis habitaient les géants!

(D'après l'allemand d'Adelbert de Chamisso de Boncourt).

Digitized by Google

LE PRIEUR DE NEUBOURG

Le couvent de Neubourg avait pris plusieurs champs
Aux villages voisins, et pendant bien longtemps
Entre le couvent, les villages
La funeste chicane exerça ses ravages.
Des procès et de leur fatras
Les pauvres paysans à la fin furent las,
Et tous, d'un accord unanime,
Aux terres, leur bien légitime,
Résolurent de renoncer,
Si le prieur, vêtu des grands habits de prêtre,
Sur les champs contestés osait bien prononcer
Le serment solennel qu'il s'en croyait le maître
Au nom de son couvent. Le prieur accepta.
Quand vint le jour fixé tout chacun assista,
Dans ses plus beaux habits, à la cérémonie
Qui devait mettre fin à tant de zizanie.
Devant les paysans s'avança le prieur
Orné des grands habits de fête :
« J'en atteste, » dit-il, « *le grand Dispensateur*
« *Au-dessus de ma tête*
« *La terre que je foule* appartient au couvent ! »

Quand le peuple entendit le prieur impudent,
La stupeur se peignit par un profond silence,
Puis tout à coup quelqu'un vers le moine s'élance,
Enlève son bonnet et son grand capuchon,
Devant les gens surpris en retire un pochon
Qui servait au couvent à *dispenser* la soupe,
Puis avec l'aide de la troupe
Des paysans et des fermiers,
Il vient arracher les souliers
Du prieur effaré. La chaussure du père
Renfermait de la terre

Digitized by Google

Qu'il avait prise au jardin du couvent!
On comprit seulement l'insidieux serment;
Et tous les villageois de tomber sur le moine.
On l'assomma. Son corps fut jeté dans l'étang.
A l'endroit baigné de son sang
S'élève la « *croix de l'avoine.* »
Si le soir vous passez auprès de cette croix,
Pour peu que vous quittiez joyeuse compagnie,
Du malheureux prieur vous entendez la voix
Répéter le serment empreint de félonie.
Puis vous sentez s'embarrasser vos pas,
Vous marchez et n'avancez pas.
Aussi ne vous servez jamais de subterfuge
Pour vous approprier les terres du prochain.
Le champ que par fraude on s'adjuge
Jamais ne produit de bon pain;
Et puis.... auprès de la bouteille
Ne vous attablez pas trop avant dans la nuit,
Sans cela le prieur qui veille
Vous attend et vous reconduit.

LE TRIBUNAL DES MORTS

AU CHATEAU DE GUIRBADEN

I

Les fiers soldats de la Lorraine,
Guirbaden, aire des vautours,
Dans leur orgueil et dans leur haine
En grand nombre assiégent tes tours.
Et toi, vaillante forteresse,
Un petit amas de guerriers
Te défend, malgré ta détresse,
Méprisant craintes et dangers.

Digitized by Google

Ce que la force n'a pu faire,
Un serviteur de la maison
L'accomplit, le vil mercenaire,
Par la nocturne trahison.
Aux Lorrains dans les bois il montre
Un sentier, de tous ignoré,
Au bout duquel leur pied rencontre
Un objet à leurs yeux caché.

C'est là la porte souterraine
Par laquelle ils vont tous entrer.
Chacun d'eux retient son haleine
Dans l'ombre se laissant guider.
Et les vents de la nuit gémissent
Dans le feuillage des tilleuls,
Le long des grands remparts se glissent
Quelques gardiens qui veillent seuls.

Ils sont là, pleins de confiance,
Ces guerriers, quoique peu nombreux.
L'abri des murs, et la vaillance
Au besoin combattront pour eux.
Aucun ne sait, hélas! qu'un traître,
Qu'un homme infâme et criminel,
Trafiquant du sang de son maître,
Livre la porte du Castel.

Comme un torrent avec furie
S'élance du haut d'un rocher,
Des Lorrains la troupe ennemie
Se précipite pour tuer.
Fier vautour, aiguise ta serre,
Bientôt tu ne combattras plus.
L'entends-tu, ce vieux cri de guerre:
« Lorraine! malheur aux vaincus! »

Digitized by Google

Ah ! quel carnage !... La défaite
De la trop faible garnison
Est, hélas ! horrible et complète,
Grâce à l'odieuse trahison !
Le vainqueur n'épargne la vie
D'aucun des vaillants défenseurs.
Le triste et livide incendie
Dans la nuit répand ses lueurs !

Le chef vainqueur cherche le traître
Pour lui payer le prix du sang.
Mais on ne le voit plus paraître,
Les morts le comptent dans leur rang.
L'infâme est puni de ses crimes,
Il est tombé dans l'action,
Couvert des coups de ses victimes,
Et de leur malédiction.

II

Il est minuit... Le superbe manoir
N'existe plus. Le voyageur peut voir
Les vieux créneaux enlacés par le lierre,
Les anciens murs crouler pierre par pierre.
Troublant la nuit de sa sinistre voix
L'oiseau nocturne établit son repaire
Où les seigneurs demeuraient autrefois.

Il est minuit !... Quel est ce léger bruit ?
Cette clarté qui dans l'ombre reluit ?
Le vieux castel (serait-ce donc un rêve ?)
De bas en haut lentement se relève
Par le travail de pâles revenants,
Et lentement le bâtiment s'achève
Aux yeux surpris des voyageurs tremblants.

Digitized by Google

Les voyez-vous monter dans le château,
Ces vieux guerriers sortis de leur tombeau,
Comme jadis, couverts de leur armure !
Dans une salle à la noire tenture
Ils entrent tous, leur épée à la main !
La voyez-vous, la sinistre figure,
La noble dame au seigneur châtelain ?

Les traits empreints d'une sombre fureur,
Le front couvert d'une mate pâleur,
Elle prend place au milieu d'une table
Où l'on peut voir (aspect épouvantable !)
Un crucifix que la rouille a rongé,
Un glaive immense, au tranchant redoutable
Un crâne ouvert et tout ensanglanté.

La trahison va recevoir son prix !
Ces vieux guerriers, les voilà réunis
Pour le juger, le serviteur infâme !
Malheur ! malheur ! à son corps ! à son âme !
Que dans la tombe il ne repose pas !
Que sur son front on lise en traits de flamme,
Comme un stigmate : « Emule de Judas ! »

Mais le voilà, pâle, abattu, tremblant,
Enveloppé dans un linceul sanglant,
Tenant la clef, l'instrument de son crime !
L'un des guerriers sortis du sombre abîme
Prend la parole. On n'entend qu'un son sourd,
Pendant qu'on voit, misérable victime !
Le serviteur se traîner d'un pas lourd.

Et les remords se peignent dans ses yeux.
Le juge alors, d'un geste furieux
Lance vers lui, signe de sa colère,
Un bâton qui se brise sur la terre

Digitized by Google

En mille éclats, avec un affreux bruit.
Chaque guerrier d'une voix de tonnerre
Crie : « A jamais le traître soit maudit ! »

En même temps le voyageur entend
Le glas sonné des mains d'un revenant
Avec les cris des hiboux et des raines....
.... Mais le soleil des montagnes lointaines
Envoie alors un rayon éclatant.
Et tout à coup spectres, images vaines
Ont disparu devant le jour brillant.

Plus rien !... Les morts ont repris leur repos,
Ils dorment tous au fond de leurs tombeaux,
Jusqu'à ce que la nuit de ses ténèbres
Recouvre encor ces ruines célèbres.
Le forestier, rêvant vers le matin,
En songe entend mourir les sons funèbres
Du glas qui tinte encore dans le lointain.

(D'après Frédéric Otte.)

LES DEUX VEUVES

I

Un beau jour le bon Dieu, devenu soucieux
Du sort de ses enfants, descend du haut des cieux
Et parmi les mortels va faire un long voyage,
A pied, incognito. Tout près d'un grand village
Il arrive à la nuit, lassé, n'en pouvant plus.
Vient une pauvre veuve, et le voyant perclus
De fatigue et de faim, la vieille et brave femme
Le fait entrer chez elle, et puis cette bonne âme
Prépare un bon repas, tel que sa pauvreté
Lui permet de l'offrir, car, dans sa charité,

Digitized by Google

Pour le pauvre étranger elle vide sa huche,
Et près d'un tonnelet va remplir une cruche
D'un petit vin clairet bien précieux pour elle:
C'est qu'elle n'en buvait que lorsqu'une nouvelle
Venait la réjouir, ou lorsque d'un grand jour
Le messager boîteux annonçait le retour.
Puis de son propre lit prenant une paillasse,
Elle en fait une couche où le pauvre inconnu,
Son appétit calmé, s'étend et se délasse.

Il se lève aussitôt que le jour est venu
Pour repartir, et dit, saluant son hôtesse:
« Vous avez secouru, malgré votre faiblesse,
« Un plus faible que vous; aussi bien vous saurez
« Que le premier travail qu'aujourd'hui vous ferez
« Vous portera bonheur. »..... Alors la pauvre vieille
Empoignait le cruchon qui servait de bouteille
Pour aller reverser le reste de son vin
Dedans le tonnelet. Mais qu'est-ce? Elle s'étonne!
Le vin coule toujours du cruchon dans la tonne,
Sans tarir ni cesser. Elle se dit enfin:
« Je croyais secourir un pauvre en sa souffrance,
« Et ce pauvre était Dieu, qui rend en abondance
« Le peu que j'ai donné! Que son nom soit béni! »
Et la source de vin n'avait encore fini
De couler, et la tonne allait se trouver pleine.
Elle en emprunte une autre et la remplit encor,
Elle en remplit toujours, et les vend. Bientôt l'or
Se trouve abondamment dans son humble chaumière.
La vieille femme est riche, et n'en est pas plus fière
Envers les pauvres gens. Bien plus! dans le malheur
Chacun trouve un refuge auprès de son bon cœur!

Digitized by Google

II

Tout près de ce village, une riche fermière
Cultivait ses grands biens. Veuve de l'ancien maire,
Elle avait à foison des prés que le ruisseau,
En débordant l'hiver, fécondait de son eau ;
Le bétail le plus beau garnissait son étable ;
Ses immenses vergers fournissaient à sa table
Des fruits bien savoureux ; ses beaux et nombreux champs
De navette ou de blé pouvaient en peu de temps
Produire une fortune, et, malgré sa richesse,
L'avare ne faisait pas la moindre largesse.
A sa porte jamais le pauvre ne trouvait
Un bienveillant accueil. Non ! personne n'avait
Reçu de ses bienfaits. L'aventure étonnante
Qui de la pauvre veuve avait fait le bonheur
De fiel et de venin remplit son mauvais cœur.
Mais elle vint, cachant une haine impuissante,
La prier d'envoyer le divin étranger
Dans sa riche maison, si le cours d'un voyage
Devait le ramener un jour dans le village,
Et prit l'engagement de si bien l'héberger
Qu'il en serait content. La femme complaisante
Chez elle trouve un jour l'étranger revenu.
A sa nouvelle hôtesse elle amène et présente,
Comme elle avait promis, le puissant inconnu.
La femme qui partout et toujours était chiche,
Oui ! celle qui jamais n'entamait une miche
Pour nourrir l'affamé, prépare un grand repas,
Invite ses parents, fait tuer le veau gras,
Apprête du gibier, sans compter les volailles
Qu'elle faisait plumer. Depuis ses fiançailles
Jamais on n'avait vu de festins aussi beaux.
On apporte au dessert et tartes et gâteaux,

Digitized by Google

Biscuits et massepains, bouteilles cachetées,
Et des fines liqueurs qu'elle avait achetées
A la plus proche ville. Au milieu de la nuit
On mange et boit encor. Après on le conduit,
L'étranger tant fêté, dans la plus belle pièce
De toute la maison, où la veuve le laisse
Après avoir montré du ton le plus mielleux
Un grand lit à ressort, bien doux et bien moëlleux.
Le lendemain matin c'est avec allégresse
Qu'elle entend ce salut que l'étranger adresse,
Avant de repartir, à son avide hôtesse :
« L'objet qui le premier par vos mains passera
« Dans le jour d'aujourd'hui se multipliera,
« Pour vous récompenser de vos soins charitables ! »

Songez combien ces mots devaient être agréables !
Elle court vers sa bourse et veut compter l'argent
Pour le multiplier. Dans son empressement
Par un choc elle fait choir la carafe pleine
Et la relève vite. Oh ! la terreur soudaine !
Le désappointement !.... De la carafe sourd
De l'eau par gros bouillons. L'avide veuve court
Et veut mettre un bouchon. La peine est inutile :
Le faible bouchon saute, et l'eau s'écoule et file
Par les appartements, inondant la maison.
L'avide veuve pense en perdre la raison,
Quand elle s'aperçoit encore que la bourse
Ne veut pas s'alourdir. Mais la maudite source
Coule et coule toujours. On se décide enfin
A noyer la carafe au plus profond du Rhin.

Le bien que l'on ne fait que pour la récompense,
Si grande que d'ailleurs puisse être la dépense,
N'est au fond qu'un marché qu'on passe avec autrui.
Qu'un pauvre, généreux malgré son indigence,

Digitized by Google

Soutienne de ses dons de plus pauvres que lui,
Sans but intéressé leur prête son appui ;
Si peu qu'il ait donné, c'est un bienfait immense :
Car, bien plus que l'argent et que l'or, un bon cœur
Est propre à soulager l'homme dans le malheur !

CH. BERDELLÉ.

Digitized by Google

SIGILLOGRAPHIE DE L'EMPIRE BYZANTIN[1]

PAR

GUSTAVE SCHLUMBERGER

Notre savant et zélé compatriote vient de mettre au jour un nouvel ouvrage, qui ne lui fait pas moins d'honneur que ceux qu'il nous a donnés précédemment. Jusqu'ici c'était surtout à la numismatique que M. Schlumberger avait voué ses recherches : nous rappellerons son livre *Des Bractéates d'Allemagne,* qui a fait connaître au public français une branche des plus curieuses de la numismatique d'outre-Rhin ; ses *Principautés franques du Levant au moyen âge, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique,* article de la *Revue des Deux-Mondes*, repris et complété par un choix de figures des principales monnaies ; son *Trésor de San'a,* étude de numismatique himyaritique ; et enfin, sa *Numismatique de l'Orient latin,* œuvre considérable et justement appréciée. La *Sigillographie de l'empire byzantin* en forme, en quelque sorte, le complément, car l'étude des sceaux est, on le sait, intimement liée à celle des monnaies. Ce vaste sujet n'avait jamais été traité dans son ensemble avant M. Schlumberger. On n'avait encore que quelques travaux partiels, de MM. Sabatier, Miller, Dr Mordtmann et Frœhner, qui faisaient tout au plus pressentir tout le profit que la science pourrait tirer un jour de l'étude complète des sceaux byzantins, mais c'est tout. A notre compatriote revenait l'honneur d'aborder de front et de mener à bonne fin, en moins de cinq ans, une œuvre dont

[1] Un volume in-4°, de 148 pages et 1100 dessins, par Dardel. — Paris, Ernest Leroux, 1884.

Digitized by Google

l'étendue et les difficultés étaient faites pour arrêter un savant moins courageux et moins ardent que lui. Nos lecteurs liront peut-être volontiers quelques détails sur le sujet traité si magistralement par M. Schlumberger. Qu'est-ce que les sceaux byzantins? quelle est leur utilité au triple point de vue de l'histoire, de l'archéologie et de l'art? voilà ce que nous allons essayer de leur expliquer.

Tandis qu'en Occident on ne se servait guère que de sceaux de cire, en Orient, les Byzantins faisaient usage de sceaux ou *bulles* de plomb couverts sur leurs deux faces de légendes et de types extrêmement variés. On s'en servait pour les correspondances officielles ou privées. Depuis l'empereur jusqu'au simple particulier, tous à Byzance avaient adopté ce mode d'authentiquer leur correspondance et d'en assurer le secret. Ces bulles (j'emprunte ici les termes mêmes de l'auteur) consistaient, à l'état brut, en deux plaques de plomb arrondies, appliquées l'une contre l'autre et munies chacune sur le milieu de leur face interne d'une rainure profonde. Après avoir introduit les lacs du document à sceller dans le canal formé par les rainures, on plaçait le plomb constitué par la réunion des deux plaques entre les mors du *boullotirion,* sorte de moule disposé probablement en forme de *forces* ou de fers à gaufres. Les mors de ce boullotirion portaient gravés en creux les types de la face et du revers, et en imprimant à l'instrument une forte pression, les images et légendes se trouvaient reproduites en relief sur le flan métallique; en même temps, le fil d'attache, violemment comprimé, se trouvait définitivement maintenu. — L'immense majorité des sceaux byzantins sont de plomb. Les empereurs seuls avaient le droit de sceller en or, et encore ne le faisaient-ils que rarement. Les souverains d'Occident, les doges de Venise, les rois normands de Sicile et les empereurs d'Allemagne ont parfois également bullé avec de l'or. Il y avait aussi des bulles dorées ou argentées. Tous les sceaux byzantins sont de forme ronde;

Digitized by Google

ils sont de dimensions très variées, de 8 à 60 millimètres. En général, les sceaux des personnages importants sont les plus grands et en même temps les plus intéressants, en raison de la longueur de leurs légendes.

L'étude des bulles byzantines est d'une utilité incontestable. Elle a été, jusqu'ici, négligée presque entièrement, pour deux raisons : le petit nombre des sceaux retrouvés, et le discrédit injuste où le moyen âge byzantin était resté plongé. Les savantes recherches de M. Schlumberger y ont jeté des clartés inattendues. Peu de séries de monuments antiques sont plus riches en enseignements de tout genre sur les époques diverses auxquelles ils appartiennent. Les types ont un intérêt égal à celui des légendes. Les sujets gravés sur les sceaux byzantins sont du plus grand secours, surtout pour la connaissance de l'iconographie religieuse. Sur un très grand nombre de sceaux figurent les effigies de la Vierge, du Christ, des saints, dans les attitudes, sous les traits, avec le costume et les attributs traditionnels qui leur sont propres. « Rien que pour l'histoire de la Vierge, la grande Panagia, la Théotokos si chère aux Byzantins, l'examen des sceaux est une mine véritablement inépuisable ; la *Reine des cieux toute sainte* y figure en variétés infinies, sous toutes ses formes, sous tous ses aspects divers nés de la profonde dévotion byzantine. C'est sur les sceaux qu'on peut le mieux étudier les différents types sous lesquels la Mère de Dieu était adorée à Constantinople, soit que ce fût comme guide des armées victorieuses, la divine *Hodigitria,* soit comme la bienfaitrice suprême, l'*Evergetissa,* ou sous les traits de la célèbre image *Non peinte par la main des hommes,* la fameuse Vierge *Achiropoiitos,* ou tant d'autres encore. Il en est de même pour l'iconographie des principaux saints. C'est par les sceaux surtout qu'on peut apprendre à bien connaître les grands patrons militaires si aimés des Byzantins, saint Georges, le plus connu de tous, saint Démétrus, l'illustre patron de Salonique, les deux saints

Digitized by Google

Théodore. Constamment reproduits au droit des bulles, ils y figurent dans leurs attitudes variées, avec leurs attributs et leur costume guerrier soigneusement reproduits dans leurs moindres détails. On peut en dire autant de saint Michel, de saint Nicolas, ces deux protecteurs célestes si vénérés par les Grecs et d'une infinité d'autres saints moins illustres et par cela même plus difficiles à bien connaître. D'autres sceaux portent des représentations curieuses des grandes scènes de la Passion, de la Résurrection, et de bien d'autres épisodes de la vie du Christ et des saints...

« C'est aussi pour la connaissance de l'art byzantin que l'étude des sceaux de plomb est riche en aperçus nouveaux fort importants. Il suffit à l'observateur le plus inattentif de jeter un coup d'œil sur une suite quelque peu considérable de grands et beaux sceaux byzantins d'âges différents, pour être édifié sur la valeur incomparable de tous ces monuments d'aspects si divers, souvent datés à peu d'années près, qui nous renseignent si sûrement sur les moindres détails des arts graphiques à Constantinople à tous les siècles du moyen âge, et nous donnent sur leur état, à chaque époque, des indications d'une nature autrement variée que celles qui nous sont fournies par les monnaies dont les types sont infiniment plus uniformes. Un petit nombre de bulles nous donnent des représentations contemporaines de monuments ; entreautres, la fameuse bulle du clergé de Sainte-Sophie, avec l'image de la coupole de la Grande Eglise. D'autres sceaux nous donnent les effigies des empereurs et des impératrices, et quelques bulles de fonctionnaires portent les effigies de leurs propriétaires.

« L'étude des légendes fournit des renseignements d'une importance bien autrement considérable que ceux qu'on doit à l'examen des types. Celles-ci, en effet, nous font passer en revue la société byzantine tout entière, à tous ses âges, la cour, la noblesse, l'administration civile, le clergé, l'armée, la

Digitized by Google

foule des fonctionnaires, des religieux, des soldats, des simples particuliers ; elles nous donnent sur chacun de ces innombrables membres de ces grands corps de l'Etat, de ces grandes classes de la société, des indications en nombre infini.

« Un *corpus* de la sigillographie byzantine, comme celui dont je tente de tracer ici le cadre, nous ferait successivement passer en revue l'empereur et les princes du sang, les milliers de hauts fonctionnaires, les chefs de l'armée et de tous les corps étrangers de la garde, le patriarche, la foule des membres du clergé de la capitale et des provinces, les stratèges des thèmes et leur nombreuse suite de fonctionnaires civils et militaires, les officiers de la flotte, les commandants des forteresses, les chefs des douanes, le personnel immense des couvents et des fondations pieuses si puissantes et si multipliées, les mille employés du Palais sacré, les mille dignitaires de la cour gardée de Dieu, depuis le grand écuyer et le grand logothète, jusqu'au dernier spathaire, au plus humble courrier. Que sais-je encore! Ces titres qui se comptent par centaines, presque par milliers, ces titres en qui se résume l'histoire officielle et sociale de Byzance, nous ne les étudions nulle part mieux que dans les légendes de ces sceaux de plomb si dédaignés jusqu'ici.

« Ces sceaux nous fournissent encore par leurs légendes les renseignements les plus exacts sur les noms géographiques de l'empire byzantin. Tous les noms des éparchies, des thèmes, des villes, des forteresses, des simples *clisures,* des évêchés, des couvents, des abbayes, des églises, des palais, figurent sur ces petits monuments à la suite des noms des éparques, des stratèges, des protonotaires, des comtes de la tente, des châtelains, des turmarques, des archevêques et évêques, des higoumènes, etc., etc.

« Puis viennent les indications non moins importantes sur les grandes familles de la noblesse byzantine, tant de la capi-

Digitized by Google

tale que des provinces... Le catalogue des noms de famille relevés sur les sceaux byzantins est déjà fort considérable. »

Une autre série est celle des sceaux qu'on peut appeler *historiques;* c'est celle des sceaux qui ont appartenu à des personnages parfois illustres, dont les noms se retrouvent dans les écrits des chroniqueurs. M. Schlumberger en possède dans sa collection une suite d'au moins deux cents.

Sous le nom de *topographiques,* l'auteur désigne une classe de sceaux fort curieux, sur lesquels sont inscrits les noms des fonctionnaires de palais, d'églises, de couvents, d'hôpitaux, etc. de la capitale, avec les noms presque toujours historiques, souvent célèbres, de ces monuments. Certaines bulles portent des légendes métriques, et ont du prix pour la connaissance de la littérature poétique. Car elles ne portent pas seulement la sèche énumération des noms et des titres des titulaires, mais les formules les plus variées, « tantôt simples invocations de mode précieux, de tournure raffinée, tantôt déclarations anonymes rédigées dans le but de céler aux indiscrets le nom du propriétaire, tantôt véritables énigmes laissant deviner péniblement ce nom, tantôt enfin distiques ou sonnets rappelant d'assez près les pieuses ou galantes inscriptions de nos bagues et de nos joyaux français du moyen âge. Tous ces petits textes de forme et de fond si variés sont une mine inépuisable d'enseignements sur les costumes, les mœurs, la littérature, la langue et l'esprit public à Byzance ».

Il n'était pas aisé, dans un sujet aussi vaste, de trouver un ordre logique et clair, et de répartir en classes plusieurs milliers de sceaux dont les quatre cinquièmes étaient inédits. La classification de M. Schlumberger est, à notre avis, aussi satisfaisante que possible. Elle embrasse cinq grandes divisions :

La première, qui pourrait être désignée sous le nom de *série géographique,* comprend tous les sceaux de fonctionnaires de thèmes et de villes, et de titulaires de siéges ecclé-

Digitized by Google

siastiques sur lesquels sont inscrits ces noms de thèmes, de villes, d'évêchés, etc.

La deuxième, celle des sceaux *militaires* ou de l'armée, comprend les sceaux de tous les personnages d'ordre militaire.

La troisième, celle des sceaux d'ordre *ecclésiastique* ou religieux, est réservée au clergé.

La quatrième, celle des *titres, fonctions et dignités,* est réservée : *a)* aux sceaux des empereurs, des impératrices, des princes de la famille impériale, des princes étrangers alliés ou vassaux; *b)* à ceux des dignitaires d'ordre *civil,* ou plutôt de tous ceux de ces personnages qui ne rentrent pas dans les deux précédentes divisions consacrées à l'armée et à l'église ; ce chapitre est le plus vaste de tous.

La cinquième division, ou division des sceaux dits *patronymiques,* comprend les sceaux des familles byzantines, qui mentionnent un nom de famille ou nom patronymique.

Chacune de ces classes renferme un grand nombre de chapitres, dans le détail desquels nous n'entrerons pas ici. Nous croyons en avoir dit assez pour permettre à nos lecteurs de juger de l'importance du nouvel ouvrage de M. Gustave Schlumberger, dont la compétence dans ces matières spéciales est trop connue pour que nous en fassions un plus long éloge.

ARTHUR ENGEL.

Digitized by Google

LE

TRAITEMENT HYDROTHÉRAPIQUE ET RELIGIEUX DES FOUS A SAINT-DIZIER

I

Saint-Dizier a été autrefois un lieu de pèlerinage très fréquenté.

On amenait dans ce village, depuis la Franche-Comté, les Vosges, le Jura bernois et même de l'Alsace, les malheureux dont la raison avait fait naufrage. On les soumettait à un traitement semi-religieux et hydrothérapique, pendant neuf jours consécutifs.

Cette coutume, qui est très ancienne et qui remonte peut-être à une époque antérieure au christianisme, n'a été entièrement abolie que depuis environ quarante ans. M. le docteur Muston a contribué à la suppression de ce traitement pour des raisons qui se rattachent à la science médicale. A-t-il eu raison? N'ayant pas la compétence nécessaire pour trancher une question de cette importance, je me borne à constater le fait, sans me permettre de l'accompagner d'aucune réflexion.

II

Cet usage d'amener les fous à Saint-Dizier pour leur rendre la raison a été l'objet de critiques, de lazzis et de grosses plaisanteries à l'encontre des habitants de cette commune. Ces plaisanteries tombent d'elles-mêmes en présence des

Digitized by Google

guérisons nombreuses qui ont été obtenues à la suite du traitement qu'on faisait subir aux aliénés.

Ce traitement est fort peu connu: bientôt il sera relégué dans l'oubli du passé. La génération actuelle du village n'en a plus aucun souvenir. On décoche bien encore des traits plus ou moins spirituels aux gens de cette paroisse; mais on n'en connaîtra bientôt plus la cause.

A propos de ces plaisanteries, on me permettra d'en citer une qui fera juger des autres :

Un vieillard du village m'a raconté que son père était, il y a plus de soixante ans, dans une auberge à Arbois (Jura); un malin curieux lui demanda d'où il était. Ce brave homme lui répondit: « *Je suis de Saint-Dizier.* » — Ah, oui! répliqua l'autre avec ironie, *c'est là que l'on mène les fous.* — Il me semble vous reconnaître, lui dit l'homme de Saint-Dizier. Ce malin, victime de sa mauvaise plaisanterie, devint l'objet des risées de toute la société, qui était nombreuse.

III

Comme la connaissance du traitement des aliénés à Saint-Dizier doit avoir pour beaucoup de gens un certain attrait de curiosité, nous allons raconter comment on le suivait et les cérémonies dont on l'accompagnait.

Les personnes qui avaient le malheur de posséder un aliéné dans leur famille, venaient trouver le curé de Saint-Dizier pour s'entendre avec lui sur les obligations à remplir pour faire admettre leur parent à ce traitement.

Le curé leur faisait subir un interrogatoire. Il leur demandait : l'âge du malade; sa profession; depuis quand il était dans cet état; si jamais antérieurement il n'avait donné des signes de folie; s'il y avait eu déjà des fous dans la famille; quelle était la cause de l'état dans lequel se trouvait leur parent; si c'était la peur, la crainte, des chagrins domestiques, ou des

Digitized by Google

malheurs, des projets contrecarrés, et, enfin, il leur demandait s'ils avaient foi dans le pèlerinage et dans la vertu du traitement. Après cet interrogatoire le curé était seul juge de la question.[1]

Quand le sujet était admis au traitement, les parents amenaient le malade à Saint-Dizier. On choisissait aussitôt deux hommes honnêtes, d'un caractère ferme, d'une conduite irréprochable, spirituels, un peu farceurs si l'on veut. Il fallait qu'ils puissent répondre aux lazzis des fous et qu'ils sachent supporter leurs mauvaises raisons. Ces deux hommes étaient les gardiens des fous. Les parents les abandonnaient à leur discrétion et à leur sollicitude.

Ils leur préparaient leur lit *à l'église, dans une chambre à cet usage*. On les conduisait ensuite à Croix, baiser *les neuf gouttes du sang de Saint-Dizier* empreintes sur le seuil d'une porte, à moitié murée de l'église. Le lendemain on les conduisait au Val, prendre un bain froid et des douches à la fontaine consacrée sous le vocable de Saint-Dizier. On les faisait assister à la messe qui se disait à leur intention. Au dernier évangile, on les conduisait au pied de l'hôtel. Le prêtre récitait sur eux des prières, après lesquelles il leur donnait à baiser le reli-

[1] Tous les anciens curés de Saint-Dizier étaient des savants. L'un des derniers, mort en 1810, était un médecin renommé. Il s'appelait François Giraudeau; il était de Lure, un de ses parents était membre de l'Assemblée des états généraux.

Son successeur, M. Jacques-Nicolas Juster, du Valdoye, n'était pas moins distingué par sa science et sa grande popularité. C'était un ancien militaire de l'armée de Condé, qui aimait à causer de ses campagnes avec les soldats de Napoléon. C'était un spectacle curieux d'entendre de vieux soldats, qui avaient combattu dans des camps si opposés, parler de leurs exploits avec amabilité et tolérance. Sa sœur, qui n'était connue que sous le nom de *la Demoiselle*, était une véritable sœur de charité; elle était réputée avoir de grandes connaissances en médecine. Des vieillards m'ont raconté qu'elle leur avait sauvé la vie pendant les désastreuses invasions des alliés.

Digitized by Google

quaire appelé la *main de Saint-Dizier* et leur ôtait l'étole qu'on leur avait mis sur les épaules pendant la messe. Après ces cérémonies on les faisait passer sous les célèbres pierres qu'on appelle les tombes. Elles sont encore à l'église; on peut les voir.[1] Le cinquième jour de la neuvaine on leur faisait pratiquer une saignée par un médecin. Ce jour-là on ne les conduisait pas aux bains.

Le régime alimentaire était curieux. Ils n'avaient à manger que du pain de froment de bonne qualité, récolté sur le ban de la commune, et à boire du bon vin d'Arbois. Le prêtre bénissait le tout, chaque jour, à la messe. Pendant la journée on occupait les fous comme on pouvait. Notre bon vieux maître d'école nous faisait prier, après la classe, *un pater pour le pauvre malade*. Il était mal séant de les appeler *fous*. Les bonnes âmes — alors elles n'étaient pas rares — allaient à la messe prier pour eux.

Les renseignements qui ne me sont pas personnels, je les tiens d'un vieillard du village qui est mort, il y a quelques années, à 84 ans. Il avait été longtemps sacristain et souvent gardien des fous.

IV

Comme on vient de le voir, ce traitement n'avait rien d'anormal, rien d'insolite. On suivait presque à la lettre le traitement des célèbres médecins philanthropes Pinel et Esquirol : la distraction, la promenade, le travail manuel, les grandes réunions dans la saison de l'hiver. On les conduisait dans les maisons où l'on rencontrait le plus de sujets de distraction; on les faisait discourir avec les personnes les plus aptes à répondre à leurs propos, qui étaient un assemblage de raison et de folie. Voilà ce qui se faisait pour le côté

[1] La partie capitale du cénotaphe placé sur le sarcophage de Saint-Dizier, à l'entrée du chœur.

Digitized by Google

moral. Le côté matériel n'était pas moins ingénieux. On les faisait prendre un bain dès l'aurore et à midi, et non le soir; le soleil couchant n'a pas d'adorateur! On les soumettait à des douches, sous une cascade de plus d'un mètre de chute.

La nourriture se composait uniquement de pain et de vin qui avaient été bénis à la messe, on était très sévère sous ce rapport. Les gardiens en avaient conduit un dans une maison où l'on faisait du beurre. Le fou demanda à boire de la *batture* (lait de beurre) au maître de la maison, qui consentit à lui en donner, sous la réserve expresse qu'il n'en dirait rien à M. le curé. Le fou le promit, mais le lendemain en allant à l'église, dès qu'il fut en vue de la cure, il se mit à crier de toutes ses forces: « *Monsieur le curé, donnez beaucoup de fourrage à Jean, il m'a donné à boire de la batture, tout du beurre, tout du beurre!* »

Les célèbres pierres sous lesquelles on faisait passer les fous sont les tombeaux de saint Dizier et de saint Reinfroi.[1]

V

La coutume de faire passer les aliénés sous les catafalques est assez singulière: ni saint Dizier, ni Reinfroi ne sont réputés dans la légende chrétienne comme ayant, de leur vivant, rendu miraculeusement la raison aux aliénés. On se demande si le fait particulier à l'église de Saint-Dizier n'aurait pas son origine dans la croyance des populations celtes, c'est-à-dire des temps antérieurs au christianisme dans la contrée. Le christianisme aurait ainsi trouvé cette coutume établie au VIIIe siècle et l'aurait adoptée en la christianisant par l'intervention des deux martyrs inhumés à l'oratoire de saint Martin.

« A Saint-Dizier, dit M. Voulot (*les Vosges avant l'histoire,*

[1] Voy. au sujet de ces tombeaux A. DE BARTHELÉMY, *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, année 1874.

Digitized by Google

pag. 180), près de Delle, l'antique église renferme une arcade byzantine, évidemment substituée à un monument payen, et sous laquelle on faisait passer les gens qui avaient perdu la raison pour la leur faire retrouver. »

Nous avons cherché des preuves à l'appui de l'affirmation relative à la préexistance d'un monument païen. En explorant les alentours de l'église, nous avons trouvé une arcature dans laquelle un homme pouvait facilement passer; si ses angles n'étaient point usés ou polis par l'usage, on peut néanmoins conclure que, cette arcature ayant été enfouie pendant des siècles, l'usure a pu être ramenée à la rugosité des mégalites si nombreux dans notre région. Dans notre hypothèse elle provient du monument païen qui a été brisé par les premiers chrétiens. Nous l'avons encastré sur la porte de la cave de notre jardin afin de la sauver d'une destruction certaine. Ainsi s'expliquerait la raison pour laquelle on faisait passer les fous sous les tombes de saint Dizier et de saint Reinfroi.

VI

Les bains froids qu'on leur faisait prendre, rentraient dans le traitement rationnel qu'on fait subir aux aliénés dans les maisons de santé.

L'eau de la fontaine de Saint-Dizier jaillit d'une petite grotte ayant la forme d'un cône régulier posé de champ, pratiqué dans une grosse roche calcaire. Elle ne tarit jamais. A la suite des longues pluies son volume augmente bien un peu, mais son eau conserve toute sa limpidité cristalline. Au contraire les quatre autres sources qui jaillissent à quelques mètres plus à l'est deviennent troubles au point de n'être plus propres aux usages domestiques.[1]

[1] Quand une source est réputée pour ses propriétés médicinales, surtout merveilleuses et consacrée à l'un des saints primitifs du christianisme ou à quelque saint local dont le nom est bizarre et la

Digitized by Google

Plusieurs personnes ont été guéries de diverses affections après avoir fait usage des eaux salutaires de la fontaine de Saint-Dizier. Pourquoi les bains, les ablutions, les douches de ces eaux salutaires ne guériraient-elles pas les maladies mentales ?

Il est à croire que ces eaux ont attiré dans ce vallon solitaire une foule de monde. Un ancien chemin celtique le traversait dans toute sa longueur, depuis Delle jusqu'à Croix. Un cimetière a été découvert, il y a quelques années, à une petite distance en aval des fontaines. Il y a encore des squelettes en cet endroit. On ne les a pas tous découverts.[1]

Il n'y a pas eu que des gens du peuple qui ont été soumis au traitement employé à Saint-Dizier. Il y a eu des gens de toutes conditions. Le traitement était gratuit. Il y a eu des malades appartenant à des cultes dissidents. Un des derniers était un protestant auquel la raison pleine et entière a été rendue. Quand il a été remercier le curé des soins qu'il avait eus pour lui, le vicaire lui dit : Eh bien ! mon ami vous avez été guéri par l'intercession de notre saint, vous devriez embrasser notre religion. Il répondit : Monsieur l'abbé, habit retourné ne valut jamais rien.

VII

Les nombreux sujets qui ont obtenu leur guérison à Saint-Dizier, se sont toujours montrés reconnaissants. Ils venaient voir le curé, leurs gardiens et les gens dont ils avaient reçu des honnêtetés.

La tradition rapporte qu'un fils de famille noble a été guéri

légende singulière, la source fut, on le devine, fréquentée et vénérée par les populations de la Gaule païenne. Au culte celtique l'Eglise a substitué une consécration chrétienne. (Bial, *les chemins celtiques*, p. 20.)

[1] Voir *Revue d'Alsace*, article *Légendes et Traditions*, année 1882, p. 169 et 170.

Digitized by Google

de la folie à Saint-Dizier. Les parents, par esprit de reconnaissance, vinrent habiter une grande maison qu'ils avaient fait construire à l'ouest de l'église, derrière la cure; c'est la première maison qui a été établie de ce côté de l'église. Nous avons réellement vu une grande maison bourgeoise à l'endroit indiqué par la tradition. Il reste de cette maison une grande porte cintrée au sommet de laquelle on remarque un joli blason sculpté en relief (un cornet en bande).

Avant sa destruction ce village a dû être important. Il est qualifié du titre de *villa* dans des actes de 1413.[1] Le jour de la fête de saint Dizier il s'y tenait des foires importantes. Les seigneurs de Morvillars prélevaient des droits sur les objets qu'on y exposait en vente.[2]

Il n'y a rien d'étonnant dans les cures nombreuses qui ont été faites avec un plein succès à Saint-Dizier. Ce village était alors une vaste maison de santé. On accueillait les fous dans toutes les familles. Quand ils venaient dans les maisons les enfants se rangeaient, on les faisait causer avec eux. Les parents leur prodiguaient toutes les bontés et les honnêtetés dont ils étaient capables. Quand nous sortions de l'école, nous allions nous cacher dans les buissons qui bordaient le chemin conduisant à la fontaine pour les voir passer, mais personne ne se permettait aucun cri, aucune parole irrévérencieuse. Nous ôtions nos *capes* et nous ne dépassions jamais les rochers qui masquent la fontaine du côté du village.

La population d'alors était homogène. Toutes les familles étaient parentes. Les vieillards avaient dans leur tenue, dans leur langage des dehors de politesse qu'ils avaient contractés dans leurs nombreuses relations avec les gens du bailliage de Delle. Les curés, qui étaient des personnages, entretenaient cette urbanité par leurs bonnes relations avec les jeunes gens.

[1] Le Dr Muston, *Supplément à l'Histoire d'un Village*, p. 23.

[2] Voir *Revue d'Alsace*, année 1863, p. 123.

Digitized by Google

Ils avaient un jeu de quilles dans la cour de leur habitation. Le village, qui avait moins de quatre cents âmes de population, était une grande famille dont le curé était le chef. Avant 1830, jamais aucun habitant de ce village n'avait subi de prison. *Quam mutatus ab illo !*

P.-J. Tallon.

Digitized by Google

L'ALSACE ARTISTIQUE

Suite et fin[1]

PAUL-GUSTAVE DORÉ

Peintre, graveur et sculpteur[2] **(1832-1883).**

Cet illustre artiste reçut le jour à Strasbourg le 6 janvier 1832. Son père était ingénieur des ponts et chaussées. C'est au lycée de cette ville qu'il commença ses études classiques. Sa vocation se révéla dès l'âge de six ans; sur les bancs de l'école il illustrait déjà ses livres et ses cahiers de sujets tirés de nos campagnes d'Afrique, notamment de siéges de Mazagran. Ces premiers essais faisaient l'admiration, non seulement de ses petits camarades, mais encore de ses professeurs.

Son père ayant été appelé à Bourg-en-Bresse, Doré publia chez Ceyzeriat, imprimeur en cette ville, deux lithographies amusantes; il avait fait l'une d'elles à la suite de l'inauguration de la statue de Bichat; elle dénotait beaucoup de facilité et d'humour; l'autre représentait la Martinoire, grande glissoire que les gamins de la ville organisent l'hiver sur la pente de la place du Bastion.

Au lycée de Bourges Doré continua à orner ses livres de

[1] Voir les livraisons des 3e et 4e trimestres 1882, des 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1883, des 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1884, et du 1er trimestre 1885.

[2] Auteurs consultés: René Ménard, *L'Art en Alsace-Lorraine;* René Delorme, *Galerie contemporaine littéraire et artistique;* Jules Clarétie, *L'Art et les artistes français contemporains, et peintres et sculpteurs contemporains,* etc.

Digitized by Google

croquis très remarquables. Un jour, dans une composition en version, il fit, en guise de traduction, un dessin représentant avec beaucoup de vérité le meurtre de Clitus par Alexandre. Le professeur n'hésita point à lui donner la première place de sa classe.

Gustave Doré ayant obtenu plusieurs prix à la fin de l'année scolaire, son père, pour le récompenser, lui fit faire le voyage de Paris. Mais il était à peine arrivé, qu'il s'esquiva et courut chez Philippon, le directeur du *Journal pour rire,* lui montra une série de dessins, entre autres les *Travaux d'Hercule,* et lui fit part de son vif désir de rester dans la capitale pour se faire artiste et de sa crainte de retourner à Bourg. « Laissez-moi vos dessins, lui dit Philippon, retournez près de votre père et dites-lui de venir me voir. » Celui-ci s'étant rendu à l'invitation, Philippon lui fit connaître la détermination bien arrêtée de son fils et l'engagea à le laisser à Paris pour étudier le dessin où il montrait de si étonnantes dispositions. Il s'engagea même, afin qu'il put faire face à une partie de ses dépenses au lycée Charlemagne, à publier les *Travaux d'Hercule* et les autres compositions qu'il ferait dans la suite. Ce fut en 1848 que parut cette série de charges à peu près introuvable actuellement.

Les nouveaux professeurs de Doré, appréciant son talent naissant, furent aussi bienveillants pour lui que ceux de Bourg. On raconte que lorsque son professeur d'histoire, M. Girard, avait exposé à ses élèves les traits et le caractère d'un empereur romain, il terminait son cours en disant amicalement à Doré : « Allez au tableau et faites le portrait de ce monarque, pour que vos camarades comprennent bien ce que je viens de dire. » Un des autres professeurs du lycée était M. Berger, qui enseignait le grec ; sa rotondité et son esprit faisaient dire de lui que c'était l'homme le plus gros et le plus fin de France. Il disait à Doré, qui continuait à faire ses versions au crayon : « Tant que je ferai ma classe, il ne sera

Digitized by Google

jamais question de Vitellius, parce que vous feriez mon portrait et que j'ai conservé un reste de fatuité. »

La vogue s'attacha rapidement au nom de Doré; les directeurs des journaux illustrés se disputaient à l'envi ses dessins, et il publia d'innombrables fantaisies, dénotant un talent puissamment original. Dans le *Journal pour tous*, entre autres, parmi les compositions de Doré, qui parurent lors de la création de ce journal, il y en a deux surtout fort originales. L'une représente les ruines d'un château féodal, aux tours altières envahies par le lierre. Leur masse noire se profile sur un ciel blafard, éclairé par la lune qui surgissant de nuages semblables à des fantômes désespérés. Au premier plan, dans l'obscurité, on entrevoit de vieux troncs d'arbres, aux formes fantastiques, qui semblent s'agiter et se tordre dans les convulsions et élever leurs bras décharnés vers le ciel, comme pour implorer la miséricorde divine. Une femme échevelée passe au fond de la scène, emportée par un cheval informe dans une course furibonde. C'est une vision d'Hoffmann. Dans l'autre dessin, qui est une *Allée de vieux chênes,* jamais on n'a exprimé comme Doré, avec une telle énergie, la désespérance absolue de l'être à qui la mort a ravi tout ce qui lui était cher, cheminant entre deux rangées d'arbres séculaires, entre deux rangées de tombeaux. Dans ce vide, le malheureux marche seul, sans voir, la tête penchée, le corps courbé. Que lui importe la bise d'hiver fouettant son visage, gémissant entre les branches, emportant les dernières feuilles, faisant rouler des nuages sombres dans un ciel plus sombre encore! Il est seul, il a tout perdu; pour lui, c'est le néant absolu, éternel! Il marche, il marchera toujours, jusqu'à l'heure où il tombera pour ne plus se relever!

Ce sentiment passionné, énergique, qui est un des caractères distinctifs de Doré, s'est traduit plus tard, lorsqu'il arriva à la maturité de son talent, dans une œuvre qui laisse un souvenir ineffaçable une fois qu'on l'a vue; nous voulons

Digitized by Google

parler de la *Marseillaise,* qui lui fut inspirée, si nous ne nous trompons, par les événements de la néfaste année de 1870. Alors, comme en 1792, la France eut besoin de tous ses enfants pour repousser l'envahisseur; alors aussi l'hymne sublime de Rouget de l'Isle, banni par un gouvernement excécrable, se fit entendre de nouveau. A ses accents, tout un peuple s'est levé : ouvriers, paysans, bourgeois; ceux qui manient une plume ou un pinceau, comme ceux qui conduisent une charrue ou se servent d'un outil; les vieux soldats ont repris leur fusil, le forgeron, faute de mieux, a saisi son marteau, le paysan sa faux; le vieillard marche à côté de l'adolescent; le prêtre les accompagne, il les suit sur les champs de bataille, il consolera les blessés et les mourants. Les uns sont en sabots, les autres vont nu-pieds; ils marchent avec les bataillons de nos soldats, au pas de charge, au son du tambour et des clairons, conduits par une femme aux traits énergiques, à l'attitude altière, qui tient d'une main le drapeau de la patrie et de l'autre un glaive étincelant. Ils chantent avec elle les strophes de la Marseillaise, leur front est illuminé du sourire de ceux qui sont prêts à tous les sacrifices.... Dans cette œuvre, le peintre a égalé le poète.

La Marseillaise, comme toutes les grandes et belles choses, a exercé une puissante attraction sur Doré; c'est un sujet dont il s'est inspiré souvent. Dans un dessin, il a représenté, au milieu d'un champ de bataille jonché de morts et de blessés, un jeune homme fièrement campé sur le cheval d'un dragon blessé à mort, dont il vient de révêtir le casque et qui lui tend son sabre, comme pour lui dire de le venger; il est pieds-nus; il tient le drapeau tricolore et s'apprête à s'élancer dans la mêlée avec les cavaliers que l'on voit, dans le fond du tableau, agiter leurs épées. — L'artiste a traduit avec son crayon ces paroles :

Tout est soldat pour vous combattre;
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tous prêts à se battre.

Digitized by Google

Mais si Doré brille par la passion, par la fougue, il ne faut pas croire qu'il ne sache pas traiter de main de maître des sujets calmes, gais ou gracieux. Voyez plutôt le *Pays des Fées*. Quatre ravissantes sylphides, aux ailes de phalène, étendues sur l'herbe d'une clairière, jouent au milieu d'un nombre prodigieux d'êtres microscopiques dont les uns, tels que des hommes, des animaux, des insectes, appartiennent au monde réel, et les autres, aux formes bizarres, ont été enfantés par la puissante imagination de l'artiste. Dans la prairie voisine, deux lièvres ont cessé de brouter pour contempler cette scène féerique. Le paysage, au milieu duquel elle se passe, est borné par des bois mystérieux et éclairé par la douce et vague lumière de la lune.

Ce fut en 1848, l'année même où il quitta le lycée, que Doré commença à étudier la peinture. En 1853, il débuta au Salon avec des toiles qui firent sensation : les *Deux mères*, les *Femmes d'Alsace*, le *Saltimbanque qui a volé un enfant* et des *Paysages*. Toutefois pour vivre, il continua à dessiner, à fournir des croquis au *Journal amusant* et à illustrer les romans à deux sous publiés par Auguste Bry. C'est à cet éditeur qu'il avait offert la suite des dessins si originaux que lui avait inspirés la lecture de Rabelais. Mais Bry, qui traitait les fantaisies de l'artiste *d'aberrations d'enfant*, aurait refusé net, si Paul Lacroix, auquel cet éditeur avait de grandes obligations, ne lui eut en quelque sorte imposé l'impression du Rabelais de Doré [1] (1854).

Chaque jour, le succès du jeune artiste s'accentuait davantage. Il recevait des demandes de toutes parts, on lui faisait des offres magnifiques, il produisait ces belles gravures sur bois qui font l'admiration de tout le monde. Aussitôt qu'une de ces œuvres nouvelles paraissait, elle était enlevée en quelques heures par un public enthousiaste. Jamais, on peut le

[1] Doré illustra de nouveau Rabelais en 2 vol. in-folio (1872).

Digitized by Google

dire, artiste n'eut de succès plus éclatant et en même temps plus mérité. Doué d'une fécondité inépuisable, Doré illustra successivement la *Légende du Juif errant* avec les vers de Pierre Dupont, les *Contes drolatiques* de Balzac, la *Divine comédie* du Dante, les *Contes de Perrault,* les *Essais de Montaigne,* le *Voyage aux Pyrennées* de Taine, *Atala* de Chateaubriand, *Don Quichotte* de Cervantes, la *Bible* (qui est considérée comme son œuvre capitale), *Rabelais, Milton,* les *Fables de Lafontaine, Eliane, Viviane et Geneviève,* poëme de Tenneysen, le *Capitaine Fracasse* de Théophile Gauthier, la *Mythologie du Rhin,* le *Capitaine Castagnette,* les *Aventures du baron de Munchausen,* la *Chanson du vieux marin* de Coledrige, l'*Histoire des croisades* de Michaud, *Shakespeare,* l'*Arioste, Londres,* par L. Enault, etc.

Parmi les dessins que Doré a exposés aux Salons nous citerons : Les *Anges rebelles précipités* et les *Titans; Dante et Virgile,* traversant le Styx et rencontrant l'ombre de Philippe Argenti; *Virgile et Dante aux enfers* (devant la tombe ardente du florentin Farinata); *Paolo et Françoise de Rimini aux enfers;* la *Retraite en 1812; Isaïe voyant en songe Babylone en ruine.*[1]

Comme on a pu le voir par cette brève énumération, Doré était doué d'une fécondité extraordinaire; néanmoins, jamais il ne se répétait, il savait reproduire sous des formes nouvelles des sujets identiques. Il plaît, même dans ses exagérations, avec ses châteaux fantastiques construits sur des rochers aux formes les plus capricieuses, dominant des forêts sauvages et pleines d'horreur; mais aussi combien sont gracieuses et sveltes ses châtelaines et ses fées, merveilleux ses palais enchantés, vivantes ses fêtes, admirables ses paysages!

[1] Malgré le nombre prodigieux des dessins exécutés par Doré, ils sont d'une très grande rareté; cela provient de ce qu'il avait l'habitude de dessiner sur le bois même, taillé ensuite par le graveur, qui détruit l'original.

Digitized by Google

Comme il sait s'identifier avec son sujet! quelle grandeur dans les scènes tirées du Dante! quelle puissance dans ses convulsions de damnés! quelle finesse dans ses illustrations des contes de Perrault et de Lafontaine ou des aventures de don Quichotte! quelle tendresse, quelle poésie dans Attala, dans Eliane! quelle humour dans le capitaine Fracasse ou dans le baron de Munchausen! quelle verve, quelle gaîté dans les contes de Balzac et de Rabelais! C'est surtout par la gaîté que se montre le côté saillant, la puissance irrésistible de l'artiste. Personne, comme lui, n'a rendu les *beuveries* sans fin du bon Pantagruel et de ses compagnons, les ripailles des moines pansus et enluminés ou des soudards éborgnés et éclopés du curé de Meudon, les chevauchées des nobles châtelaines, les coups d'épées des chevaliers bardés de fer, les mêlées furieuses des armées.

Aussi, à la vue de ces superbes planches, le public enthousiasmé a-t-il proclamé Doré le premier dessinateur de son époque. Mais, quand il se mit à exposer des tableaux, ce même public fut surpris, étonné; il ne pouvait comprendre que celui qui savait si bien manier le crayon, eut l'audace de prendre un pinceau. Ce fut un vrai *tolle*. Certains critiques d'art, qui se joignirent à cette cacophonie de cris et d'injures, ont reproché à l'artiste de se laisser trop facilement entraîner par sa grande facilité, par son imagination ardente, et de ne pas s'astreindre aux exigences rigides de la grande peinture. Doré a répondu à ces critiques mal fondées, ou tout au moins exagérées, par une série de compositions dont certaines sont magistrales. Parmi celles qu'il a envoyées aux Salons, nous citerons: *Dante et Virgile dans le neuvième cercle des enfers,* qui visitent les traîtres condamnés au supplice de glace et y rencontrent le comte Ugolin et l'archevêque Ruggieri (1857); un *Épisode du déluge; Françoise de Rimini et Paolo aux enfers* (1863); l'*Ange Tobie* (1865); la *Fille de Jephté et ses compagnes* (1867); le *Néophite* (1868); l'*Alsace;* le *Massacre*

Digitized by Google

des innocents (1872); les *Ténèbres* (1873); les *Martyrs chrétiens* (1874); *Dante et Virgile traversant la septième enceinte de l'enfer;* la *Maison de Caïphe* (1875); l'*Entrée de Jésus à Jérusalem* (1876); *Ecce Homo; Moïse devant Pharaon* (1878); la *Mort d'Orphée* (1879).

Nous n'avons mentionné que quelques-uns des tableaux historiques ou religieux de Doré; mais, il a peint aussi un grand nombre de paysages et des scènes de mœurs qu'il a rapportés de ses voyages en Espagne, en Suisse ou en Ecosse, contrées pittoresques qui plaisaient à son imagination et où il allait presque chaque année. Il a aussi fait des sites de ces pays de charmantes aquarelles qui se distinguent par la sûreté de main, la franchise de touche, la netteté de ton qui sont les traits distinctifs de son talent.

Parmi ses paysages et ses scènes de mœurs à l'huile on doit citer : *Un torrent,* souvenir des Alpes; l'*Orage; Souvenir des Vosges; Solitude;* un *Sommet de montagne dans les Alpes;* une *Vue prise en Alsace;* un *Pâturage; Effet de soleil couchant dans les Alpes* (1857); — un *Vallon des Vosges,* effet du matin (1861); — le *Vito,* danse de gitanos en Espagne (1863); — *Une gitane espagnole* (1865); — une *Soirée dans la campagne de Grenade; Souvenir de la Savoie* (1866); — le *Tupis Vert* (1867); — la *Siesta,* souvenir d'Espagne (1868); — les *Alpes* dans les environs de Cormayeur en Savoie; — un *Vallon,* souvenir de Rosenlawi, dans l'Oberland (1869); — l'*Aumône; Souvenir de la Savoie* (1870); — le *Désert,* souvenir des Alpes (1873); — le *Sentier,* souvenir des Alpes; les *Ruines du château de Dreystein* aux environs de Sainte-Odile (1874); — les *Vagabonds* (1875); — *Souvenir des côtes d'Ecosse;* l'*Aurore dans les Alpes* (Exposition universelle de 1878). Au Salon de 1880, Doré avait exposé un *Coin de forêt du Hohwald* (Vosges); le *Crépuscule* et *Souvenir de Loch-Lomon en Ecosse.* Dans le *Crépuscule* il a représenté un paysage des Grampians d'Ecosse. Une haute ceinture de montagnes s'assombrit peu à peu; ces

Digitized by Google

montagnes sont baignées par les eaux calmes d'un lac; le ciel, voilé déjà par les ténèbres, commence à être illuminé par les étoiles. Tout dans cette toile respire une haute poésie et est traité avec une vérité surprenante. Le *Souvenir de Loch-Lomon,* que l'artiste a peint de la manière la plus brillante, représente un effet d'arc-en-ciel sur des cimes prodigieusement hautes où le cerf et le chamois peuvent seuls s'aventurer.

Au Salon de 1882, Doré avait exposé deux paysages, l'un représentant le *Garry,* torrent dans le Pertshire, en Ecosse; l'autre, intitulé le *Ravin,* souvenir des Alpes du Valais.

Si les tableaux de Doré sont vivement critiqués en France, il n'en est pas de même de l'autre côté du détroit. Les Anglais sont fous de ses peintures; ils aiment la manière large, la fougue, la *furia* avec laquelle il traite la peinture comme la gravure sur bois. Ils raffolent de ces cohues d'êtres qu'il sait grouper sur la toile dans des poses pittoresques. Il y a à Londres *(New Bond Street)* une vaste galerie exclusivement consacrée à ses œuvres, qui porte le nom de *Doré Gallery.* C'est là qu'on peut admirer, parmi les nombreuses toiles du maître, la *Sortie du prétoire,* la *Promenade de la sainte Croix dans le camp des croisés,* la *Vision de Calpurnie, femme de Pilate,* le *Triomphe du Christianisme* et la *Chute du Paganisme,* toile immense connue aussi sous le titre des *Anges rebelles précipités.* Le Christ, précédé de ses anges guerriers, arrive pour précipiter dans l'abîme les dieux du paganisme. Saint Michel et ses cohortes sont aux prises avec toutes les religions de l'antiquité, représentées par leurs divinités et leurs attributs. Ce tableau, comme détails, comme exécution, comme érudition et comme grandeur, est l'œuvre la plus importante de Doré.

Lorsqu'il se rendait à Londres, il était l'objet de l'attention sympathique de toutes les classes de la société. En 1871, les membres de la famille royale allèrent lui faire visite en équipage officiel. Se promenait-il dans les quartiers les plus pau-

Digitized by Google

vres de la ville, chacun s'empressait autour de lui. Un jour qu'il venait de crayonner quelques types curieux de marchands de poissons, ceux-ci l'ayant reconnu l'entourèrent et, après lui avoir adressé un *speach* court mais bien cordial, glissèrent dans sa voiture, sans qu'il s'en aperçut, une bourriche de marée fraîche.

Doré n'était pas seulement célèbre en Angleterre, mais encore dans d'autres pays. Pendant les voyages qu'il fit en Suisse, il eut le désagrément de perdre son passe-port; arrivé à Lucerne, il s'adresse au bourgmestre pour en avoir un autre, et celui-ci n'étant point sûr de l'identité de Doré lui tendit du papier et un crayon pour qu'il dessinât quelque chose. L'artiste, en deux coups de crayon fit le croquis très exact et surtout très personnel d'un groupe de marchandes de pommes qui se tenait en face de l'hôtel-de-ville. Le magistrat municipal, après l'avoir examiné attentivement, lui dit : « Votre passeport est parfaitement valable; seulement, permettez-moi de le conserver en souvenir de vous; je vais vous en faire délivrer immédiatement un autre dans la forme ordinaire. »[1]

Le talent de Doré, contrairement à celui de la plupart de nos artistes modernes, avait trop d'amplitude pour se confiner dans un seul domaine de l'art; il ressentait le besoin impérieux de les parcourir tous. Doré était dessinateur, il était peintre; il voulut être sculpteur. C'est au Salon de 1877 qu'il exposa pour la première fois un morceau de sculpture intitulé la *Parque et l'Amour*, groupe en plâtre qui se distingue par le cachet original que l'artiste imprime à tout ce qu'il fait. Un charmant enfant, aux formes d'un modelé parfait, s'appuie contre une vieille femme sombre et froide, drapée dans un manteau aux larges plis, et joue avec le fuseau qui file le jour des humains. Quel contraste entre ce bel enfant insouciant et souriant et cette implacable pourvoyeuse de la mort !

[1] René Delorme.

Digitized by Google

L'apparition de cette œuvre fut un nouveau sujet d'étonnement pour ceux qui n'admettent pas qu'un artiste puisse être varié. Ils pensaient, peut-être, que ce n'était qu'une fantaisie qui s'évanouirait aussitôt éclose; mais ils se trompaient, car l'année suivante Doré exposa la *Gloire*, groupe en plâtre. « La gloire, la maîtresse enviée, sollicitée par tous les forts, par tous les jeunes, par tous les ardents, ménage à ses préférés d'étranges et de cruels baisers. Doré a traduit cette pensée par deux figures expressives : la *Gloire*, sous les traits d'une femme belle et froide, tient embrassé un homme dans la force de l'âge, de la beauté, du talent. Elle le serre contre son sein implacable; mais sa main, qui lui apporte des palmes, cache en même temps un poignard qui va percer au cœur l'amant sans défiance; et lui, sentant déjà le fer pénétrer dans sa chair, se débat, et d'un bras sans force cherche en vain à arracher la couronne de laurier qui pèse sur son front. »[1]

Au Salon de 1879 Doré a exposé un autre groupe en plâtre, l'*Effroi*, qui offre les caractères énergiques des œuvres précédentes. La même année ou l'année précédente on put admirer à l'Exposition de l'Union artistique du Cercle de la place Vendôme son *Ganymède*. S'inspirant de la fable et des monuments antiques, l'artiste a représenté le fils de Tros et de Callirohé enlevé par Jupiter qui a pris la forme d'un aigle.

C'est en vain que Ganymède pousse des cris et se débat sous les étreintes du roi des airs; celui-ci l'arrache du sol pour le transporter au milieu des dieux de l'Olympe dont il remplira les coupes de nectar. La pose du jeune homme, le mouvement d'ailes de l'oiseau de proie, tout respire dans cette œuvre l'énergie alliée à un sentiment exquis de formes.

La même année Doré concourut, avec son compatriote Bartholdi et Barrias, pour le monument qui devait remplacer au rond-point de Courbevoie la statue de Napoléon Ier, par David d'Angers, renversée le 4 septembre 1870, et rappeler

[1] René Delorme.

Digitized by Google

la défense héroïque de Paris. Doré, se renfermant strictement dans les limites indiquées dans le programme du Conseil municipal, a représenté la ville de Paris debout, drapée dans un long vêtement de deuil, serrant contre son sein le drapeau national, et montrant l'ennemi à un garde national, placé devant elle, auquel il a donné les traits d'Henri Regnault. Ce groupe est empreint d'une sombre énergie; il est mouvementé et traduit admirablement les sentiments patriotiques qui animaient la population parisienne. Malgré ses mérites ce ne fut pas le projet de Doré, mais celui de Barrias qui fut adopté.

Dans la *Nuit,* modèle de torchère monumentale dont le *Journal illustré* a publié le dessin, Doré a représenté la mère des ténèbres sous la forme d'une femme portée sur un croissant de la lune. comme la Vierge de Murillo; des amours et des songes, symbolisés par des enfants, jouent à ses pieds; elle lève ses bras délicats et imprime à la ronde des étoiles un mouvement d'un effet extraordinaire.

Doré est encore l'auteur d'un vase immense en plâtre, intitulé la *Vigne*, qui a figuré au Salon de 1878 et a été coulé en bronze pour le Salon de 1882. Il a deux mètres de hauteur, un ventre très développé et le goulot aminci. Il est décoré de tout un monde galant de bacchantes, d'amours et de satyres qui dansent ou se jouent entre des guirlandes de feuilles de vigne et de grappes de raisins. « Parmi les femmes, aux formes exquises, les unes sont à demi-étendues dans l'indolence d'une pose plastique; les autres, vaincues par Bacchus, se livrent et s'abandonnent; d'autres, plus vaillantes, en sont aux premières délices de l'ivresse, à la gaîté des vins blonds ensoleillés. A côté de ces visions gracieuses, voici le Silène grotesque, aux flancs plissés de graisse, le Dieu Goulu; voici le faune au pied et au cœur de bouc; voici enfin les amours, compagnons souriants des joyeux festins. Rabelais, le poète de la dive bouteille, n'a pas si bien parlé. »[1]

[1] René Delorme.

Digitized by Google

Au Salon de 1880 Doré envoya une *Madone* conçue avec une originalité très délicate. Elle est debout et présente au monde l'enfant divin qui vient de naître et doit apporter à l'humanité la délivrance. Mais, obéissant à une inspiration de génie, Doré a donné à Jésus, par le mouvement de la mère qui le soutient sous ses petits bras, la forme même de la croix sur laquelle il est appelé à mourir pour accomplir son œuvre de rédemption.

La même année, Doré exposa au cercle de la rue de Volney la *Danse* (plâtre), représentée par une jeune femme aux ailes de papillon, qui saute légèrement en faisant tourbillonner sur sa tête une couronne de roses.

Au Salon de 1881 il envoya le *Christianisme*. C'est une sœur de charité qui emporte un blessé. Dans cette œuvre, Doré a voulu symboliser la charité qui est la vertu chrétienne par excellence. La même année il exposa au cercle des Mirlitons un groupe en bronze, les *Acrobates*, représentant une pyramide humaine. C'est un véritable tour de force que lui seul pouvait tenter et dont il n'a pu complétement triompher malgré sa prodigieuse facilité.

Doré s'occupait de l'illustration des œuvres de Shakespeare, destinée à remplacer l'édition que sir John Gilbert avait ornée de remarquables compositions, lorsqu'une angine de poitrine l'emporta dans la tombe le 23 janvier 1883. Mourant, et ne se sentant pas mourir, il disait à ses amis : « Il faut me relever vite ! j'ai à achever mon Shakespeare ! » Mais s'il n'en eut pas le temps, du moins il eut la consolation de pouvoir terminer le monument d'*Alexandre Dumas*, dont le bronze a été fourni par l'Etat et qui doit être érigé sur la place Malesherbe à Paris. Doré a représenté le grand romancier tel qu'il était chez lui lorsqu'il travaillait, la chemise bouffante, le col nu, la figure rieuse plutôt que pensive. Deux bas-reliefs ornent le socle : d'un côté, un groupe d'hommes et de femmes lit les œuvres de Dumas, tandis qu'un ouvrier écoute avec ravisse-

Digitized by Google

ment cette lecture; de l'autre côté, comme veillant sur la gloire du maître, un mousquetaire est assis et tient sa loyale épée, instrument de ses exploits épiques.

Doré venait d'envoyer à l'Exposition des aquarellistes français (rue de Sèze) des dessins et des aquarelles reproduisant, selon son habitude, les sujets les plus variés: les *Enfants pauvres de Londres*, une fantaisie sur le *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare, des *Elfes*, des *Mendiants de Burgos*, les *Docks de Londres*, avec leur animation, des *Paysages* pleins de rêverie et des *Scènes militaires* mouvementées.

Les obsèques de Doré eurent lieu le 25 janvier en l'église Sainte-Clotilde, d'où il fut transporté au cimetière du Père Lachaise. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1861, il avait été nommé officier en 1879. Jules Claretie a apprécié de la manière suivante[1] le talent de ce grand artiste : « Producteur infatigable, dessinateur inventif, génial, peintre, paysagiste, sculpteur, capable de traduire par un crayon les rêves dorés de l'Arioste et les réalités noires des misères de Londres, de sculpter un vase féérique comme celui qu'on vit à l'Exposition universelle et de rendre des effets singuliers de couchers de soleils sur les monts d'Ecosse, aquarelliste et architecte au besoin, Doré a fait penser à ces stupéfiants artistes de la Renaissance qui étaient peintres, tailleurs de pierres, constructeurs de dômes, poètes, et, s'il fallait, soldats. »

« Quelle facilité ! s'écriait Théophile Gauthier devant les œuvres de Doré. Quelle richesse, quelle force, quelle profondeur intuitive, quelle pénétration des sujets les plus divers ! Quel sens de la réalité et en même temps quel esprit visionnaire et chimérique ! L'être et le non-être, le corps et le spectre, le soleil et la nuit, Gustave Doré peut tout rendre. C'est à lui qu'on devra la première illustration du Dante, puisque celle de Michel-Ange est perdue. »

[1] Journal *Le Temps*, 26 janvier 1883.

Digitized by Google

Doré avait deux ateliers. Dans l'un, attenant à son appartement de la rue Saint-Dominique, il dessinait, faisait des aquarelles ou des eaux-fortes; c'est là qu'il donnait des soirées artistiques. Mais quand il voulait peindre ses grandes toiles, il se rendait dans un autre atelier situé dans la rue Bayard. C'est dans cette salle, grande comme la nef d'une église, qu'il a exécuté l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*, tableau gigantesque qui nécessita, tant pour la toile que pour les couleurs, les modèles et les accessoires, une dépense de 50 mille francs. Doré était, comme Ingres, particulièrement fier de son talent sur le violon, et il était même arrivé à une assez jolie force. C'est avec cet instrument, toujours à portée de sa main, qu'il se récréait pendant les quelques instants de repos qu'il accordait à un labeur opiniâtre.

Doré n'était pas seulement un grand artiste, mais encore un causeur charmant, plein d'originalité, de justesse dans les idées. M. René Delorme raconte que se trouvant un jour dans son atelier, il lui demanda quelle était, de toutes les toiles suspendues aux murs, celle qu'il préférait : « Celle-ci, lui répondit l'artiste, en désignant du doigt une toile encore blanche. On préfère toujours à l'œuvre déjà terminée celle que l'on va entreprendre et qui est encore dans toute la beauté du rêve. On espère toujours que l'œuvre de demain sera en progrès sur l'œuvre d'hier. Puis, dans les reflets et les faux jours de la teinte blanche appliquée à la toile, on voit des mondes infinis de groupes. C'est bien le meilleur tableau, puisqu'il contient tous les tableaux possibles. »

EUGÈNE ENSFELDER

Dessinateur[1] (1836-1876)

Ensfelder naquit à Strasbourg le 7 octobre 1836; son père était boulanger et sa mère sœur du savant théologien

[1] Extrait d'une notice biographique insérée par M. A. Barth dans la *Revue d'Alsace*, année 1877.

Digitized by Google

J.-J. Bochinger, mort jeune. Il fit ses études au gymnase de sa ville natale; dès son enfance il manifesta un goût très vif pour le dessin et y consacra tous ses loisirs sous la direction d'un pauvre maître d'école du Temple-Neuf, du nom de Dietrich. Malgré la défectuosité de cet enseignement, Ensfelder fit des progrès rapides et fut assez apprécié par son professeur de troisième, M. Schweighäuser, pour être chargé par lui de tracer sur une grande feuille les divinités de l'Olympe qui devaient servir à l'explication de ses leçons de mythologie.

Après avoir été reçu bachelier en 1854, Ensfelder manifesta à ses parents le désir de se vouer à la peinture; mais, sur leur refus, il commença ses études en théologie protestante; néanmoins il ne négligea point le dessin et fit une quantité de croquis représentant des scènes de la vie des étudiants. Il fit aussi des illustrations pour la chanson populaire allemande *Prinz Eugen der edle Ritter,* qui devait être imprimée à Munich. Mais la guerre d'Italie étant survenue, Ensfelder retira ses dessins, ne voulant pas glorifier, même en plaisantant, ce général autrichien. Ce fut vers la même époque qu'il fit le portrait de *Butzer,* servant de frontispice à la biographie consacrée par le professeur Baum à ce réformateur, et une grande planche lithographiée, à la plume, représentant l'*Adoration des mages* dans un style rappelant celui du vieil art allemand.

Ayant terminé ses études théologiques en 1859, Ensfelder partit pour Genève avant de se consacrer au ministère pastoral. En passant à Bâle, il visita le riche musée de cette ville et y admira particulièrement les œuvres de Holbein.

Après un séjour de six mois à Genève, d'où il put jouir de la vue splendide des Alpes qui lui laissèrent une impression profonde, il revint en Alsace et remplit successivement les fonctions de vicaire à Hausbergen, à Sainte-Aurélie et au Temple-Neuf de Strasbourg, enfin à Bouxwiller (1860).

Tout en remplissant scrupuleusement ses devoirs profes-

Digitized by Google

sionnels, Ensfelder continua à dessiner, et, sans aucun maître, parvint à se servir avec habileté de la mine de plomp, du crayon noir, du fusain et de la sanguine. Il avait deviné quelques-uns des procédés de la sépia et de l'aquarelle. Aussi, le peintre Ch. Marchal, qui se trouvait alors à Bouxwiller, ayant vu une série de compositions d'Ensfelder, s'écria : « C'est prodigieux, ce garçon a inventé le dessin ! »

Après bien des tâtonnements, il parvint à traiter des sujets où respirent les deux qualités maîtresses en dessin : le sentiment du mouvement et celui de la composition. Les conseils de Ch. Marchal lui furent d'un puissant secours. Il étudia aussi avec amour les œuvres gravées d'Albert Durer, dont le tour de pensée allégorique et la naïve grandeur exerçaient une puissante attraction sur son esprit méditatif et sur son imagination poétique. C'est sous l'influence de ce grand maître qu'Ensfelder exécuta plusieurs compositions, telles qu'une *Mêlée de guerriers au Moyen-âge,* au milieu de laquelle la mort se livre à une ronde furieuse, abattant hommes d'armes et chevaliers, et une *série de dessins sur les Niebelungen,* d'une grande facture.

Ensfelder avait l'intention de reprendre un jour ces ébauches, quand il pourrait les traiter d'une manière plus perfectionnée. Toutefois, il ne donna pas suite à ce projet et se contenta d'aborder des sujets moins relevés, mais plus réels et plus en rapport avec son talent. Il dessina une série considérable de scènes champêtres : l'enfance avec ses yeux, ses gestes si gracieux et si expressifs ; la vie des villages des environs de Bouxwiller ; celle des Juifs, des Bohémiens, des marchands ambulants. Il se sentit sur son vrai terrain dans ce petit monde et se mit à le reproduire tel qu'il s'offrait à lui, sous tous ses aspects, sous son côté jovial et comique, comme dans sa simple et parfois touchante poésie, avec une finesse et une vérité d'expression, avec une originalité et une saveur de style qui, aux yeux de tout connaisseur, devaient

Digitized by Google

compenser et au-delà les insuffisances trop réelles de l'exécution. Il n'y a pas d'artiste qui ait su mieux comprendre et rendre le paysan alsacien.

L'étude de ces types villageois le conduisit naturellement à celle du paysage où ils se mouvaient et qu'il avait entièrement négligé jusqu'alors. Il employa ses loisirs à parcourir les environs de Bouxwiller, surtout les montagnes entre Lichtenberg et Saverne, et finit par acquérir une telle expérience du dessin qu'il sut reproduire avec un peu de blanc sur du noir tout ce qui s'offrait à ses yeux.

Plusieurs de ses dessins furent publiés par l'Illustration; d'autres, par l'entremise de Ch. Marchal, lui furent achetés par des marchands ou des amateurs de Paris. Il était entré en relations avec la maison Hetzel. Des personnes compétentes lui adressaient des critiques qu'il acceptait avec reconnaissance, ou des éloges dont il rougissait, mais qui lui donnaient courage.

Il se sentait entraîné par un mouvement impérieux vers l'art. Néanmoins il résista quelque temps, croyant qu'il était de son devoir de continuer ses fonctions pastorales. « Je dessine trop pour un pasteur, écrivait-il en décembre 1862; je monte en chaire avec déplaisir; ce n'est plus mon endroit. » A partir de ce moment son parti fut irrévocablement pris et il donna sa démission.

Il partit pour Paris en novembre 1863, où il devait trouver bien des déceptions et passer des moments de tristesse accablante. Doué d'une nature timide et impressionnable, il allait, désarmé, affronter les luttes de la vie. Il ignorait l'art de se créer et d'entretenir des relations, et la moindre démarche intéressée lui apparaissait comme une sorte d'humiliation. Néanmoins, il travailla avec ardeur; il apprit la gravure sur bois, il s'essaya à l'eau-forte et commença, mais sans succès, à peindre à l'huile. Son sentiment de la couleur était juste, mais il manquait de vigueur, de tempérament. Il

Digitized by Google

n'avait d'autre maître que lui-même; mais, eut-il été mieux dirigé, qu'il ne serait probablement pas arrivé à quelque chose de supérieur à l'enluminure. Pour tout le reste, son talent acheva de se former et de mûrir, et ses connaissances artistiques s'augmentèrent considérablement par la fréquentation de quelques ateliers et des expositions de peinture, et par l'étude des chefs-d'œuvres de nos musées.

Parmi les nombreuses lettres qu'il écrivait à son ami M. A. Barth, dans lesquelles il lui faisait part de ses travaux et de ses impressions, nous citerons celle qui porte la date de janvier 1864 : « Depuis cinq semaines je vais dessiner à l'Académie chez Suisse, au milieu d'une clique de jeunes gens plus ou moins forts et de vieux démocrates qui exposent parmi les refusés. Deux fois j'ai dessiné des filles d'Ève. C'est bien brutal, mais ce n'est que cela. Et puis, rien n'est fait pour réconcilier avec les choses naturelles, comme de les voir. Une femme nue est vingt fois plus convenable que certains costumes de l'Opéra. Il m'est même arrivé, en dessinant, d'admirer très chastement les formes du modèle. En somme, j'ai trouvé vrai ce que me disaient des artistes et ce que je prenais pour une manière de dire : « on ne songe qu'au dessin et c'est assez difficile pour distraire du reste. »

Au mois d'août 1865, Ensfelder retourna en Alsace pour respirer l'air natal et se retremper au foyer domestique. Il n'avait pas renoncé à la lutte et il pensait revenir à Paris au mois de novembre suivant, quand il fut obligé de remettre son voyage par suite de la maladie de sa mère qui mourut au printemps de 1866. Pour calmer sa douleur, il alla passer une partie de l'année à la campagne, dans le village de Dossenheim. C'est à cette époque qu'il fit une série de vignettes pour les Berger-Levrault et s'intéressa vivement aux essais d'un procédé d'eau-forte typographique qu'on expérimentait dans les ateliers de cette maison.

Ce fut alors qu'on lui proposa la place de professeur de

Digitized by Google

dessin au collége de Bouxwiller, qu'il accepta avec empressement, heureux de revenir dans une contrée où il avait passé les plus heureux moments de sa jeunesse. A partir de cette époque il partagea son temps entre Bouxwiller et Strasbourg. Avec le calme de l'esprit il avait retrouvé sa facilité d'autrefois, soutenue maintenant par une exécution plus savante. Il n'envoya cependant que deux dessins aux Salons de Paris. L'un, de grand format et à la plume, représente un pasteur en chaire, s'adressant à un auditoire de villageois. C'est un morceau achevé, d'un style un peu étrange dans son austérité, mais plein de vérité et d'effet. Il appartient à un des frères d'Ensfelder. Les expositions des Amis des beaux-arts de Strasbourg, auxquelles jusqu'alors il n'avait pris part que rarement, reçurent un certain nombre de ses œuvres représentant des scènes champêtres ou enfantines, une *Matinée de dimanche au village* (tableau); les *Petits casseurs de pierre* (fusain); le *Printemps* (dessin); un *Arbre abattu* (fusain) et une charmante petite *Promenade sous bois,* que possède M. A. Barth.

L'avenir semblait calme et assuré à Ensfelder, quand éclata la guerre de 1870. Après le siége de Strasbourg, il retourna à son poste, mais il en fut chassé par les Prussiens. Il eut alors le désir de retourner à Paris et de tâcher de s'y créer une nouvelle position, mais il ne put réaliser son projet; sa santé avait été gravement compromise dans le trajet que, pendant l'hiver rigoureux de cette année, il avait été obligé de faire un jour à pied pour se rendre à Bouxwiller. Il devint phthisique et fut contraint de rester à Strasbourg. La première chose à laquelle il songea, ce fut de s'assurer un gagne-pain, car il entendait autant que possible se suffire à lui-même jusqu'à son dernier jour. Depuis longtemps il s'était essayé à figurer des histoires par des séries de dessins. Il considérait cet exercice comme très utile au point de vue de la composition, chaque image devant représenter nettement une situation

Digitized by Google

donnée, et l'histoire entière devant s'expliquer aux yeux sans l'aide, pour ainsi dire, du texte. Il avait notamment composé autrefois des séries analogues, en collaboration avec Edmond Febvrel, l'auteur des *Fleurettes*, et plus récemment il avait donné dans le même genre une rédaction très réussie des *Annales du roi Gambrinus*. Quelques-unes de ces feuilles avaient été lithographiées à Epinal. Il fut ainsi amené tout naturellement à s'adresser à l'imagerie, qui lui offrait un débit assuré et en même temps une occupation, fastidieuse il est vrai, mais facile et appropriée aux forces d'un malade. Quant à l'humilité du genre, il était de l'avis du proverbe qui dit : qu'il n'y a pas de sot métier. Il passa donc un traité en règle avec la maison Pinot, d'Epinal, et avec une autre de Pont-à-Mousson. Avec cela et quelques commandes pour illustrer des almanachs, et ce que lui rapportait la place de professeur de dessin à l'École industrielle israélite de Strasbourg, le nécessaire lui était assuré et il attendit avec résignation la mort.

Il fallut cinq ans à la maladie pour avoir raison de cette nature robuste ; lorsqu'elle lui laissait quelque répit, il reprenait le crayon, le fusain ou le pinceau pour des œuvres plus dignes de lui, qui lui étaient aussitôt enlevées par quelques amateurs qui avaient appris à connaître et à apprécier son talent. Ces scènes, où règnent la grâce et la fraîcheur, ne semblent pas provenir d'un homme qui se sentait mourir. Plusieurs de ses fusains ont été photographiés par Winter. La *Querelle au cabaret* est dessinée avec abandon et vigueur ; dans une autre composition, représentant un groupe de jeunes paysannes endimanchées, Ensfelder a su reproduire sur leurs frais visages le bonheur et le contentement ; la vie, le mouvement, la joie bruyante animent les filles et les garçons, qu'il a représentés un jour de fête sur la galerie d'une auberge de village.

Il lui fallait une rare force d'âme pour dessiner ainsi dans

Digitized by Google

l'état où il se trouva bientôt réduit. Enfin, après plusieurs crises, il expira dans son fauteuil le 11 mai 1876, paisiblement et avec la pleine connaissance de lui-même. Il avait tenu le crayon jusqu'à la fin et, en ce moment même, deux de ses aquarelles, la *Lecture pieuse* et la *Petite gardeuse d'oies* étaient exposées à Mulhouse parmi les œuvres d'arts alsaciens réunies à l'occasion du Jubilé de la Société industrielle.

JOSEPH-FRÉDÉRIC FLAXLAND

Peintre (1814-1884)

Ce peintre de talent est né à Strasbourg en 1814. Si son nom n'est guère connu en dehors de sa province natale, c'est que sa modestie, qui égale son mérite, l'a empêché d'envoyer aux Salons de Paris ses œuvres qu'il a réservées exclusivement aux expositions des *Amis des arts de Strasbourg,* depuis 1838 jusqu'en 1856.

Élève de l'école municipale de dessin de Strasbourg, Flaxland y obtint en 1829 le premier prix. En 1832, il entra dans l'atelier de Gabriel Guérin qui fut aussi le maître d'autres artistes alsaciens, tels que Brion, Schützenberger, Jundt, Henner, etc.

De 1832 à 1838, Flaxland peignit un certain nombre de petits tableaux de genre et s'occupa en outre de lithographies. Il fut chargé par l'éditeur Bernard de faire les portraits des hommes célèbres de l'Alsace destinés à illustrer un ouvrage où se trouvent les vues de cette province dessinées par l'aquarelliste Sandmann.

Flaxland se rendit en 1838 à Paris. Deux ans après, il alla à Munich pour y rejoindre ses amis Muller et Wittmann qu'il devait voir mourir la même année dans cette ville, et Félix Haffner qui, plus heureux, était appelé à s'illustrer par ses tableaux de genre et ses paysages.

Digitized by Google

De retour à Strasbourg en 1841, Flaxland fut chargé de l'exécution de quatre grands tableaux pour l'église qui venait d'être construite à Masevaux (Haut-Rhin). L'un de ces tableaux, qui représente *la Vierge distribuant des couronnes à des saintes,* figura à l'exposition des Amis des arts de Strasbourg en 1842. De 1844 à 1846 il peignit successivement: une grande toile représentant une *Mise au tombeau,* destinée au temple protestant de Sainte-Marie-aux-Mines; un tableau de maître-autel pour l'église de Drusenheim (Bas-Rhin); un *Chemin de la Croix* pour celle de Saint-Jean à Strasbourg, ainsi qu'un grand nombre de portraits.

Au commencement de 1847 Flaxland retourna à Paris et y exécuta, pour le musée de Strasbourg, une copie des *Moissonneurs napolitains,* de Léopold Robert. Cette toile fut, comme les autres, détruite par le bombardement de 1870.

Flaxland revint à Strasbourg en 1848 et continua à s'occuper de portraits, de têtes d'études et de tableaux de genre. Un certain nombre de ceux-ci fut acheté successivement, de 1838 à 1852, par la *Société des Amis des arts* et par celle des *Artistes alsaciens.*

En 1852, Flaxland se retira à Kientzheim où il devint professeur de dessin du pensionnat de jeunes filles dirigé par les dames du Sacré-Cœur. A partir de ce moment il s'occupa plus spécialement de sciences et d'agriculture, publia plusieurs ouvrages agronomiques et collabora au *Courrier du Bas-Rhin,* à la *Revue d'Alsace,* au *Journal d'agriculture pratique* et à la *Réforme agricole.* Il est aussi l'auteur de petits romans dont les scènes se passent en Alsace pendant la guerre de 1870.

Après avoir représenté, de 1873 à 1878, le canton de Kaysersberg au Conseil général du Haut-Rhin, Flaxland s'est retiré en 1879 à Neuilly-sur-Marne où il a repris ses travaux artistiques.

Depuis longtemps le talent de Flaxland a été apprécié à sa juste valeur, notamment par Charles Goutzwiller qui, en

Digitized by Google

rendant compte des toiles exposées à Strasbourg en 1851 par cet artiste, a dit de lui: « Flaxland n'abuse pas du coloris; sa touche est sobre et harmonieuse; il possède à un haut degré le sentiment de la lumière; il sait revêtir les compositions d'une teinte mélancolique qui leur donne un charme puissant. Peintre essentiellement populaire, il a le talent de bien choisir ses types. Rien de plus touchant, par exemple, que son tableau intitulé la *Consolation de la Veuve;* il serait difficile de mieux rendre la résignation religieuse de la femme. La Bible est ouverte sur ses genoux; elle médite sans doute un de ces passages de l'Ecclésiaste ou de Job, si riches en consolations. Un petit crucifix de bois, appendu au mur triste et nu, rappelle à la pauvre affligée que les affections brisées du cœur ne peuvent trouver leur baume que dans le sentiment religieux. »

Au sujet d'un autre tableau, intitulé la *Jalousie,* que Flaxland exposa en 1852 et où il avait représenté un homme embusqué au coin d'une rue, qui attend un rival dans une attitude sombre et méditative dénotant un sinistre projet, M. Goutzwiller s'exprime de la manière suivante: « Sans aborder de grands sujets où le thème exige l'action de plusieurs personnages, Flaxland sait concentrer un drame dans une seule figure et faire jouer les ressorts de la passion avec des moyens aussi simples que sûrs, sans aucun fracas de mise en scène. »

Parmi les autres œuvres de Flaxland on peut citer: un *Concert* et une *jeune Fille dans son atelier de peinture* (1846); une *Bergère* (1848); *jeune Fille avec un chat, deux Enfants au repos* et un *Portrait d'homme* (1853); *Saint Joseph,* et la *Vierge avec l'enfant Jésus* (1854); le *Retour des champs* et une *Mater dolorosa* (1856).

Flaxland est mort à la fin de 1884, à Paris, où il s'était retiré.

Digitized by Google

L'art lithographique en Alsace et ses principaux représentants : Engelmann, Simon et Silbermann.

La lithographie ou l'art de tracer sur la pierre, au moyen d'un crayon gras, des dessins qu'on reproduit ensuite sur le papier, fut trouvée, comme l'on sait, dans les dernières années du XVIIIe siècle par Aloys Senefelder, pauvre choriste du théâtre de Munich. Il s'associa à un musicien-compositeur nommé Gleisner, et tous deux obtinrent en 1799 du roi de Bavière le privilége d'exploiter leur découverte pendant dix ans. L'année suivante, Senefelder créa un autre établissement à Offenbach avec les trois frères André, et tous ensemble essayèrent d'introduire l'art nouveau à Paris, à Londres, à Vienne et à Berlin, mais cette tentative ne réussit point dans les deux premières villes. A Paris, de nouveaux essais, qui n'eurent pas plus de succès, furent renouvelés par André, d'Offenbach, par Choron, le célèbre fondateur de l'école de musique sacrée, et par Baltard, habile graveur et architecte distingué. Ce ne fut qu'après bien des tâtonnements que le professeur Mitterer, de Munich, finit par trouver la composition d'un crayon lithographique et la préparation des pierres; l'*impression chimique* était découverte, ainsi que la vraie lithographie.

On fit à l'école de dessin de Munich des modèles au crayon, et à Stuttgart de la *gravure* en intailles, à la manière du cuivre; c'est dans cette dernière ville que parut le premier traité sur la lithographie.

Senefelder, qui s'était associé avec le baron d'Arétin, vendit son établissement, après quelques publications qui ne lui avaient pas réussi. Ce fut Mannlich, directeur du musée de Munich, qui lui succéda; sous ses auspices, deux artistes bavarois, Strixner et Pilotti, exécutèrent la première œuvre vraiment artistique que la lithographie ait produite; c'est

Digitized by Google

une collection de fac-simile de dessins de Raphaël, de Michel-Ange, d'Albert Durer et d'autres grands maîtres, qui appartiennent au cabinet du roi de Bavière.

L'art nouveau se répandit en Italie et en Angleterre sous le nom de *polyantographie*. En France, il eut à lutter contre les préventions des artistes et surtout du gouvernement impérial qui craignait que la lithographie ne permit à chacun d'établir des imprimeries clandestines. Denon, directeur du musée impérial, et le général Lejeune ne purent obtenir en 1807 l'autorisation de créer un établissement lithographique à Paris ; Mannlich ne fut pas plus heureux en 1810.

Ce ne fut qu'en 1815 que Godefroi Engelmann, de Mulhouse, introduisit sérieusement la lithographie en France, en fondant dans sa ville natale un atelier d'où sortirent aussitôt des produits assez remarquables pour attirer, dès l'année suivante, l'attention de la société d'encouragement. Paris fut doté en 1816 par Engelmann d'un établissement lithographique et l'année suivante d'un autre par le comte de Lasteyre, qui était allé étudier l'art nouveau en Allemagne.

La lithographie n'était cependant pas encore parvenue au degré de perfectionnement qu'on attendait de sa part ; elle ne servait guère qu'à des impressions commerciales d'écritures. Mais cet état de choses ne devait pas durer ; l'art nouveau sut bien vite reproduire les croquis spirituels de Carle Vernet, certaines études d'ornement de Fragonard, les Vues de France de Bourgeois, les paysages colorés de Thiénon, les Essais d'Isabey. Des artistes de talent, tels que Delpech, Villeneuve, Robert, Athalin, Gosse, Daguerre, Cicéri, Chapuis, prêtèrent leur crayon à ce nouveau genre d'illustration. L'Alsace ne resta pas en arrière ; plusieurs dessinateurs de cette province, dont nous parlerons plus loin, produisirent des œuvres remarquables dans l'art propagé par Godefroi Engelmann.

Ce dernier était né le 17 août 1788. Ses parents l'avaient

Digitized by Google

destiné au commerce, mais il ne tarda pas à abandonner cette carrière qui n'avait aucun attrait pour lui ; il quitta Mulhouse pour aller étudier à Paris la peinture dans l'atelier de Regnault. En 1814 il se rendit à Munich afin de s'initier à la lithographie, récemment découverte par Senefelder. Il ne fut donc pas, comme le prétend la *Biographie Didot,* l'un des inventeurs de cet art, mais seulement un de ses propagateurs les plus intelligents ; il sut lui donner une impulsion plus grande en perfectionnant les encres, les crayons et certains procédés. Engelmann n'inventa pas même la *chromo-lithographie* ou impression lithographique en couleurs ; ce genre d'impression avait été déjà décrit en détail dans l'*Art lithographique* de Senefelder, qui avait fait lui-même de nombreux essais et obtenu de remarquables résultats.

Outre les maisons qu'il avait fondées à Mulhouse et à Paris, Engelmann en créa une autre à Londres. En 1836, il joignit à son établissement de Paris un atelier de chromo-lithographie d'où sont sortis des produits remarquables qui ont popularisé l'art de l'impression en couleurs.

Parmi les recueils d'estampes les plus connus qui ont été exécutés dans les ateliers d'Engelmann, on cite les illustrations des ouvrages suivants : *Lettres sur la Suisse*, par Raoul Rochette (1822) ; *Un mois à Venise*, par le comte de Forbin ; *Cours d'histoire naturelle,* par Oudard (1824) ; *Cours de dessin linéaire*, par Laurent ; *Voyage pittoresque dans le Brésil,* par Rugeudas; *Voyage pittoresque et militaire en Espagne,* par Langlois (1826) ; les *Antiquités d'Alsace*, par J.-J. Schweighauser et de Golbéry (1828). Plusieurs planches de ce superbe ouvrage sont de la propre main d'Engelmann, qui était très bon dessinateur lithographe.

Il a laissé plusieurs traités remarquables sur son art : un *Recueil d'essais lithographiques* (Paris, 1817, in-4°) ; un *Manuel du dessinateur lithographe* (Paris, 1823) ; un *Traité théorique et pratique de la lithographie* (Paris, 1839-1840, in-4°). Ce

Digitized by Google

dernier ouvrage, qu'il écrivit avec la collaboration de son fils, est précédé d'une excellente biographie d'Ensefelder et accompagné de 50 planches.

Engelmann, qui avait propagé la lithographie en France, y vulgarisa aussi la *chromo-lithographie,* ou impression lithographique en couleur trouvée, au commencement de ce siècle, par Marcel de Serres. Il perfectionna les procédés de ce dernier en inventant une machine à repérer, pour laquelle il prit un brevet d'invention le 31 août 1837 et à laquelle Bresset, père, apporta plus tard d'heureuses modifications. Les perfectionnements donnés par Engelmann à l'art chromo-lithographique lui valurent, en 1837, un prix de 2,000 francs de la part de la Société d'encouragement.

Godefroi Engelmann mourut en 1839. Son fils Robert, qui a été longtemps son associé, dirige la maison de Paris qui excelle dans la chromo-lithographie. Quant à celle de Mulhouse, elle est devenue, depuis quelques années, la propriété de Mme veuve Bader qui continue les traditions laissées par ses prédécesseurs.

Après Mulhouse, c'est Strasbourg qui, de toutes les villes d'Alsace, a possédé les établissements lithographiques les plus importants. Le premier lithographe de cette ville a été Bœhm, ancien commissaire de police, qui avait passé un traité avec un élève de Senefelder pour exploiter l'art nouveau. Son atelier, ouvert en 1817, laissait beaucoup à désirer. Le second établissement lithographique fut créé en 1820 par Levrault, imprimeur typographe et libraire. Il s'était adjoint, pour diriger cet atelier, Clément Senefelder, frère de l'inventeur et habile écrivain lithographe.

Quelque temps après, sous le ministère de Villèle, la lithographie fut assimilée à la typographie et la création des établissements de ce genre soumise à l'obtention d'un brevet. Le gouvernement, qui n'accordait plus de brevet, le refusa à

Digitized by Google

Frédéric-Sigismond Simon [1] qui y avait tous les droits comme graveur en taille-douce établi à Strasbourg depuis 25 ans. Ce ne fut qu'à la chute de M. de Villèle, sous le ministère Martignac et à la fin de 1828, que Simon obtint le premier nouveau brevet, qui fut suivi en 1829 de ceux qu'on accorda au graveur Oberthur, au libraire Jundt et à plusieurs autres personnes.

Simon avait un fils, Frédéric-Emile, né en 1805, qui avait commencé à faire de la gravure ; ayant été obligé d'y renoncer, à cause de maux de tête, il étudiait la pharmacie lorsque son père obtint le brevet d'imprimeur-lithographe. Il renonça alors à cette nouvelle profession et se rendit à Francfort et à Munich pour s'initier dans l'art de la lithographie. A son retour, vers la fin de 1829, lui et son père ouvrirent un atelier lithographique avec deux presses. Toutefois, leur association ne dura que trois ans ; le père s'étant retiré, le fils resta seul à la tête de l'établissement qu'il dirige encore, et d'où sont sorties des lithographies et chromo-lithographies qui ont fait connaître son nom dans l'Europe entière.

De 1830 à 1855, les ateliers de Simon ont possédé un certain nombre d'artistes distingués : Burck, Muller, Kreutzberger, Bossert, qui illustrèrent les ouvrages des professeurs Schimper, Ehrmann, Sédillot, etc. Le procédé de bois aquarellé, employé par Simon à la reproduction d'aquarelles de maîtres, qu'il exposa à Paris en 1855, lui valut la croix de la Légion d'honneur. Ce procédé est délicat, demande des imprimeurs intelligents et ne peut guère être employé à la machine. Après 1855, la maison Simon n'a plus produit grand'chose en fait de chromo-lithographies.

A côté des imprimeurs-lithographes Engelmann et Simon, on doit placer Henri-Rodolphe-Gustave Silbermann, né à Strasbourg en 1801. Après avoir étudié le droit dans sa ville

[1] Mort en 1849 à l'âge de 72 ans.

Digitized by Google

natale, il prit, à la mort de son père, la direction de l'imprimerie de celui-ci. Voulant en faire un établissement modèle, Silbermann se rendit à Paris, où il resta longtemps dans la maison Didot; puis il visita l'Angleterre et la Hollande. De retour à Strasbourg, il introduisit de grands perfectionnements dans ses ateliers, particulièrement au point de vue de l'impression en couleur. Ses produits chromo-lithographiques, qui consistaient soit en ouvrages de luxe, soit en illustrations populaires, en soldats coloriés, etc., lui valurent la croix de la Légion d'honneur (1845), et des médailles aux expositions de 1844, 1849, 1851, 1855, etc. Parmi les ouvrages sortis de ses presses, nous citerons : l'*Album typographique* (1840), présentant une série de caractères d'imprimerie, depuis l'origine de cet art jusqu'à nos jours; le *Code historique de la ville de Strasbourg* (1840), offrant cette particularité qu'on n'y rencontre pas un seul mot coupé au bout des lignes; la *Zoologie du jeune-âge* (1842-1860), comprenant 34 planches in-4°; les *Vitraux de la cathédrale de Strasbourg* (1851-1855), in-folio, ayant jusqu'à 18 couleurs; l'*Ancienne bannière de Strasbourg*, planche en 36 nuances, ornant l'*Alsace ancienne et moderne,* de Bacquol et Ristelhuber, etc.

Comme productions artistiques en Alsace, la période de 1830 à 1845 a été fertile en dessins au crayon lithographique; elle a produit un grand nombre de portraits, de paysages et de monuments par Charles Schuler, graveur (cousin de Théophile Schuler), Sandmann, Flaxland, J.-D. Beyer, Weinzorn, Wittmann, Rothmuller, etc. La chromo-lithographie n'élevait pas encore son vol jusque dans les régions de l'art; ce n'était encore que de la calligraphie. Jusqu'en 1855, on continua le crayon; c'étaient les dessins de Théophile Schuler, de Schutzenberger, de Haffner, de Chuquet, de Laville, de Lallemand, etc., tous artistes distingués. Théophile Schuler dessinait à la plume sur pierre, et presque à main levée, ses Schlitteurs des Vosges et ses illustrations du Pfingstmontag.

Digitized by Google

Les autres lithographies de Strasbourg ont été celles de Seupel, de Havard et de Baltzer ; les plus récentes ont été créées par Fassoli, Lemaître, Groshost, Dusch, qui sont sortis des ateliers de Simon. On peut encore citer parmi les établissements de ce genre, ceux de Hahn et de Vix à Colmar, celui de Wentzel à Wissembourg.

SUPPLÉMENT

BIELER JEAN-FÉLIX

Peintre (XVIe siècle)

Il était né à Strasbourg. Deux de ses peintures sur bois, représentant *Jésus-Christ sur la croix* et le *Rapt des Sabines*, ainsi qu'un bon dessin à la plume daté de 1635 et figurant un *Garçon qui rit*, appartenaient au célèbre amateur strasbourgeois Elias Brackenhoffer.

BUHLER JEAN-FRÉDÉRIC

Peintre (XVIe siècle)

Il appartenait à une famille d'artistes strasbourgeois. La collection Kunast possédait de lui : les *Douze mois de l'année*, le *Roi Nabuchodonozor*, et *Tobie avec l'archange Raphaël*.

DEUBLER JEAN-JACOB

Peintre (XVIIe siècle)

Originaire de Strasbourg. On connaît de lui trois paysages qui appartenaient à Kunast.

Digitized by Google

EGNER JEAN-FÉLIX

(Sculpteur (XVIe siècle)

Né à Strasbourg, il était un habile sculpteur sur ivoire.

FRANCKENBERGER TOBIE

Dessinateur et miniaturiste (XVIIe siècle)

Cet artiste de talent, né à Strasbourg, fut l'élève de Brentel père et vivait au milieu du XVIIe siècle. Il était bon dessinateur et faisait des miniatures sur émail.

FREY

Peintre (XVIIIe siècle)

Frey, qui était originaire de Guebwiller, trouva, dit-on, le moyen de fixer le pastel. Il travailla longtemps à Paris, puis à Strasbourg. Il mourut à un âge avancé dans sa ville natale, pendant la Révolution.

HALDENWANGER ET HANS

Peintres (XVIIIe siècle)

Ces deux peintres, nés à Strasbourg, dessinèrent des animaux pour le célèbre naturaliste Hermann. Hans grava aussi sur cuivre. Haldenwanger mourut en 1780.

HEILLER

Graveur (XVIIe siècle)

Originaire de Strasbourg, Heiller reproduisit par la gravure la voûte ouverte qui se trouve dans la partie supérieure de la flèche de la cathédrale de cette ville.

Digitized by Google

LAVALETTE

Sculpteur (XIXe siècle)

Cet artiste est né à Eguisheim (Haut-Rhin). Le musée de Colmar a de lui : un buste colossal en plâtre de Rapp ; une esquisse en plâtre d'un monument qu'on voulait ériger à ce général ; enfin le buste de Martin Schöngauer.

MANLICH

Peintre (XVIIIe siècle)

Manlich, qui est né à Strasbourg, a fait de bons tableaux de genre et excellait à peindre des animaux et des fruits.

MERLIN CHARLES-LOUIS

Peintre (XIXe siècle)

Il naquit en 1783 à Strasbourg, où son père exerçait la profession de mécanicien. Il eut pour premier maître Wocher, puis Duperreux, peintres bâlois. Merlin était très habile paysagiste à l'aquarelle et à l'huile.

ORTLIEB DAVID

Architecte et dessinateur (XIXe siècle)

Il est né à Colmar; le musée de cette ville possède de lui deux dessins à la sépia représentant des vues de la vallée de Munster. Cet artiste a exposé à Strasbourg, pendant plusieurs années, de beaux dessins à la sépia concernant des vues des Vosges.

ROTHMULLER JACQUES

Lithographe (XIXe siècle)

Il naquit à Colmar, le 29 décembre 1804, et y mourut le

Digitized by Google

10 février 1862. Il a reproduit par la lithographie les vues et les monuments de l'Alsace. Le musée de Colmar a de lui les portraits du poète Pfeffel et de l'organiste Martin Vogt.

RUDINGER GEORGE

Architecte (XVIIe siècle)

Cet architecte de talent, originaire de Strasbourg, alla se fixer au commencement du XVIIe siècle à la cour de l'électeur de Mayence, qui était alors Jean Schweighardt de Cronberg (1604-1626). C'est sous les auspices de ce prélat, que Rüdinger commença la construction du magnifique palais d'Aschaffenbourg, dont il publia la description en un volume in-folio.

SCHAM LUCAS

Peintre (XVIe siècle)

Il naquit à Strasbourg, où il peignit des oiseaux d'après nature, qu'il envoyait au naturaliste Gesner.

SILBERMANN JEAN-ANDRÉ

Dessinateur (XVIIIe siècle)

Il reçut le jour à Strasbourg en 1712 et y mourut en 1783. Il fut tout à la fois constructeur d'orgues, historien, antiquaire et dessinateur habile. Il est l'auteur d'un grand nombre de dessins représentant des vues et des châteaux d'Alsace, dessins qui appartenaient à la bibliothèque de la ville de Strasbourg avant sa destruction en 1870.

WAHL JOSEPH

Sculpteur (fin du XVIIIe et commencement du XIXe siècle)

Il naquit à Strasbourg en 1760 et y mourut en 1833. Il a

Digitized by Google

restauré un grand nombre de statues de la cathédrale de cette ville.

WEINZORN EUGÈNE

Dessinateur, lithographe et sculpteur (XIXe siècle)

Originaire d'Ensisheim (Haut-Rhin), Weinzorn a exécuté de belles compositions à la plume et des lithographies. Le musée de Colmar possède de lui : le portrait lithographié du *docteur Morel;* un petit médaillon en plâtre, modelé d'après une gravure sur bois du XVe siècle et représentant le célèbre prédicateur *Jean Geyler de Kaysersberg ;* un médaillon aussi en plâtre du *docteur Morel* et un autre représentant le pape alsacien *Léon IX.*

WEISS JEAN-MARTIN

Graveur et dessinateur (XVIIIe siècle)

Weiss, originaire de Strasbourg et élève de François de Poilly, a dessiné les 11 grandes planches représentant les fêtes qui eurent lieu à Strasbourg en 1744, à l'occasion de l'arrivée de Louis XV dans cette ville. Il mourut peu de temps après, et les planches furent gravées par Lebas.

ZIPELIUS

Peintre (XIXe siècle)

Il est né à Strasbourg et y est mort en 1866. Il affectionnait les sujets religieux. Le *Christ mort* fut sa dernière toile. Il a représenté le Sauveur sur la croix; deux anges descendent des cieux; l'un lui apporte la palme des martyrs et l'autre lui ouvre les portes du paradis. C'est une bonne toile et qui promettait un brillant avenir au jeune artiste.

P.-E. TUEFFERD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I

Cartulaire de Mulhouse, par X. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, etc., tome troisième. Strasbourg, imprimerie de J.-H.-Ed. Heitz, 1885. Un vol. in-4°, de VII-574 p. Chez Eug. Barth, libraire, à Colmar. Prix 25 fr.

Que dire de la troisième pierre fournie par M. Mossmann au monument élevé en l'honneur de la ville de Mulhouse? On demeure confondu devant un pareil labeur, dont la troisième partie nous conduit jusque vers la fin du xve siècle. Dans un sobre avertissement placé en tête de ce tome, M. Mossmann dégage les vérités historiques dont ses textes sont la justification compendieusement développée, trop compendieusement peut-être, pour la plupart des Mulhousiens, mais dont ne se plaindront certes pas les savants, ni les érudits, ni les curieux, ni les hommes d'étude et de travail. Pour élever un monument aussi complet, il faut, outre la dépense, l'amour de l'œuvre, le savoir et l'inébranlable volonté d'en poursuivre l'exécution jusqu'au couronnement. Ces qualités, si rarement réunies, ne font pas défaut, et nous souhaitons que la force et le courage dont M. Mossmann a fait preuve jusqu'ici, le soutiennent jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche entreprise.

Digitized by Google

II

Notice biographique sur Jean-Louis Stoltz, ancien officier de santé des hôpitaux et des armées de la République et de l'Empire, propriétaire à Andlau-au-Val, suivie de quelques fragments autobiographiques sur les guerres d'Allemagne et de Suisse, 1793 à 1801. — Paris, librairie de Asselin et Houzeau, place de l'Ecole de Médecine, 1884. — In-8° de 102 pages avec un portrait.

Le citoyen dont cette notice nous retrace l'origine, la vie et les travaux, a occupé en Alsace une place distinguée entre toutes dans la notoriété publique. La conscience du devoir, les vertus privées et civiques, le dévouement aux intérêts de ses concitoyens, au progrès agricole de sa province et à l'enseignement populaire lui avaient conquis la peu tapageuse mais solide notoriété à laquelle nous faisons allusion. Il fut l'un des premiers collaborateurs de la *Revue d'Alsace,* à l'existence de laquelle il s'intéressa comme à une fondation d'utilité publique, comme il s'intéressait d'ailleurs à toute autre œuvre utilitaire. La notice biographique de cet homme de bien est un pieux hommage rendu à sa mémoire par celui-là seul qui en possédait les éléments. Le respect filial a eu enfin raison d'une modestie inconnue des générations nouvelles, et nos lecteurs se joindront certainement à nous pour remercier M. le doyen honoraire de l'ancienne Faculté de médecine de Strasbourg d'avoir fait violence à un sentiment respectable sans doute, mais qui devait céder devant le devoir.

La mémoire de Jean-Louis Stoltz n'appartient pas seulement à sa famille; elle est aussi le patrimoine des Alsaciens qui ont vu le patriote à l'œuvre, qui ont profité de ses leçons et de ses exemples. En leur présentant, avec une simplicité exquise, calculée peut-être, le tableau de la vie et des travaux du modeste officier de santé, M. le doyen honoraire n'a fait que s'acquitter d'une dette filiale envers le public de sa province. Ce public lui en saura gré et lira avec reconnaissance

Digitized by Google

non-seulement la courte notice, mais surtout aussi les notes autobiographiques qui la suivent. Une province frontière doit revendiquer tout ce qui a été fait pour elle et réprouver tout ce qui a été fait contre elle. Le sentiment de la famille a des droits que la force ne saurait prescrire.

III

Le Livre d'or de Strasbourg, par J. Kindler de Knobloch. — Première partie, avec 23 planches de sceaux et armoiries. Vienne (Autriche), imprimerie de Charles Gerold fils, 1885, in-8° de 192 pages.

La *Revue d'Alsace* a signalé en 1882 (p. 287 du tome 33e) la première publication de M. Kindler concernant: *Der alte Adel im Ober-Elsass,* c'est-à-dire *la vieille noblesse de la Haute-Alsace.* Le demi-volume qu'elle annonce aujourd'hui est la première partie d'un travail du même genre sous le titre de: *Das goldene Buch von Strassburg,* c'est-à-dire *le Livre d'or de Strasbourg.*

Nous ne voulons pas chercher une querelle d'Allemand à l'auteur pour n'avoir pas conservé à sa nouvelle publication le titre de la première avec la variante: *im Unter-Elsass;* mais nous aurions préféré cela, par la raison qu'au début le laborieux spécialiste nous a paru soucieux de réveiller en Alsace le souvenir d'une caste dont la Révolution française a sapé l'assise sociale. Chez nous, le *Livre d'or* était réservé conventionnellement aux anciennes familles bourgeoises qui, de père en fils, ont marqué dans les annales locales par leurs vertus, par leurs services et surtout par les luttes qu'il fallut soutenir contre une caste dont la vie publique et la vie privée ne sont pas demeurées exemptes d'actes et de vices les plus condamnables. La noblesse, avec ses idées féodales, excluait de sa société la roture de toute catégorie et nous ne voyons pas que celle de la Basse-Alsace ait jamais admis sur les listes de son directoire ceux qui, à notre sens, ont des droits à une

Digitized by Google

place dans le *Livre d'or*. Pour nos roturiers ancêtres, il faudra donc ouvrir un *Livre d'argent,* bien que le bimétallisme français soit exclu du régime nouveau.

Ces réserves faites, nous devons constater que M. Kindler de Knobloch fournit à notre littérature historique un répertoire d'une grande valeur. Nous l'en félicitons et attendons avec impatience la deuxième partie qui formera, avec la première, notre catalogue nobiliaire de l'Alsace. Il va sans dire que pour l'établir M. Kindler a utilisé toutes nos publications antérieures; il les désigne loyalement dans sa préface. Il a fait mieux: il a eu rcours à nos archives et c'est là qu'il a pris et reproduit les empreintes de tous les cachets appendus aux chartes des personnages dont il avait à établir la généalogie et les alliances. Aucune sauce littéraire proprement dite — excepté ça et là quelques salutations polies en passant devant des notabilités modernes — ne rompt l'exposition exacte des indications composant le précieux recueil que nous avons le plaisir de signaler.

IV

Bulletin de la Société philomatique vosgienne — 10e année, 1884-85. Saint-Dié, imp. de L. Humbert, 1885. 1 vol. in-8°, de 189 p.

Le Bulletin que cette société vient de faire distribuer est non moins attrayant que celui de l'année précédente. Il commence par une notice bien étudiée, due à M. P. de Boureulle, sur l'Alsace au moyen âge. M. Henri Bardy vient ensuite nous retracer une belle page de l'histoire militaire de la ville de Belfort, le siége de cette place forte par un gouverneur de la Lorraine, Gaspard de Champagne, marquis de la Ferté-Senneterre et maréchal de France. A ce que l'on savait de cet épisode historique concernant le comte de la Suze et Anne de Coligny, sa femme, M. Bardy ajoute le texte, inédit

Digitized by Google

jusqu'ici, de la capitulation, ainsi que d'autres pièces où nos historiens ont puisé la sommaire indication de faits accessoires. Une notice sur la bibliothèque, les manuscrits et les archives de l'abbaye d'Etival (Vosges), 1739-1790, est fournie par M. A. Benoit, avec appendice et une planche d'armoiries et de cachets. M. le Dr A. Fournier, qui n'est jamais en retard, fournit une excellente note sur la sorcellerie dans les Vosges, surtout aux XVe et XVIe siècles. Au Folk-Lore vosgien, le gracieux et savant anonyme, M. X., apporte deux nouvelles poésies patoises extraites d'un recueil inédit qu'il possède et dont il voudra, sans doute, continuer à gratifier le public par l'organe du Bulletin. C'est bien ainsi que l'on parlait et que l'on doit écrire un idiôme auquel on demande, un peu tardivement, de nouvelles lumières sur nos origines. M. l'abbé Ch. Chapelier vient en dernier lieu avec un travail intéressant sur l'archéologie et l'épigraphie de l'église de Domjulien, canton de Vittel. Le Bulletin se termine, comme d'usage, par les procès-verbaux des séances de la Société et la liste de ses membres.

V

Bibliothèque de la ville de Mulhouse. Catalogue de la collection d'*alsatiques* de feu CHARLES GÉRARD. Mulhouse, imprimerie de Brustlein & Cie. — 1 vol. in-8° de X-320 pages.

Voici enfin un catalogue raisonné, dans la bonne acception du mot. Il n'est pas exactement ce que nous attendions avant de l'avoir parcouru ou examiné. Pour l'établir il a fallu réunir et faire connaissance, aussi exacte que possible, avec les livres, brochures, opuscules et pièces que l'on devait enregistrer. Ce n'a point été l'affaire de quelques mois pour celui qui l'a composé et peuplé; il a fallu des années d'occupations séduisantes et patriotiques; il a fallu le frottement amical d'hommes animés

Digitized by Google

du même amour, la discussion, la controverse et la comparaison qui devaient, en fin de compte, amener un esprit distingué à dresser un inventaire acceptable de richesses acquises à grands frais aux librairies anciennes, tandis que l'auteur récoltait au bric-à-brac, moyennant quelques pièces blanches et chez des amis, heureux de pouvoir lui être agréables, de précieux volumes, de curieuses brochures, plaquettes ou pièces volantes ayant droit au numérotage qu'il leur a assigné.

Charles Gérard n'a réellement mordu aux *Alsatiques* qu'après avoir eu donné à la *Revue d'Alsace* les premiers chapitres de l'*Ancienne Alsace à table;* mais alors, il s'y adonna avec une passion qu'il a nourrie jusqu'à sa mort. Une première collection lui fut achetée moyennant 20,000 fr. pour la bibliothèque de Berlin — plusieurs années avant la guerre. Ce fut pour lui un grand sacrifice qu'il dût faire à ses devoirs de père de famille, se promettant d'ailleurs, de recommencer aussitôt une nouvelle collection pour lui-même et de la composer encore mieux que celle qu'il avait dû abandonner. Gérard se faisait une douce illusion, car beaucoup de choses curieuses qu'il possédait sont devenues introuvables. Il est vrai que dans ses nouvelles recherches, il en a découvert d'autres qui manquent à la première, de sorte que pour l'ami passionné des choses de l'Alsace il y eut une compensation satisfaisante.

Son premier catalogue diffère quelque peu de celui qui vient d'être édité. Ses grandes divisions ne me paraissent pas être aussi bien entendues que les premières; c'est ce qui l'a conduit à une multitude de subdivisions qui, selon moi, ont l'inconvénient de présenter une certaine confusion pour les personnes non initiées à la connaissance de la bibliographie spéciale à l'Alsace. Mais tel qu'il est, son catalogue est sans contredit le meilleur qui a paru; il peut servir de guide aux amateurs d'*Alsatica* qui, pour n'être plus aussi nombreux qu'autrefois, sont pour le moins aussi amoureux de leur pays

Digitized by Google

que l'étaient, il y a trente ans, leurs devanciers. Quand Gérard et celui qui écrit ces lignes commencèrent leurs bibliothèques spéciales, on connaissait en Alsace deux personnes éprises de la même « tocade » : c'étaient feu Dorlan, avocat à Schlestadt et représentant du peuple à la Constituante de 1848; puis feu M. Heitz père, libraire à Strasbourg. La *Revue d'Alsace* venant de naître en 1850 et le coup d'État ayant fait des loisirs à Gérard, représentant du Bas-Rhin, les deux « pestiférés » de Colmar se livrèrent à la chasse aux *Alsatiques*, occupation peu compromettante et aussi quelque peu à la pêche à la ligne en passant par des chemins détournés afin d'échapper aux reflexions sarcastiques des triomphants. C'est dans ces heures d'entretien en face des carpes, que l'on prenait rarement et dont on ne redoutait pas les rapports aux Andrieux du temps, qu'étaient élaborés les plans de campagne contre les nouveaux « frères et amis » dont on voulait s'entourer en leur donnant la meilleure des places sur les rayons du cabinet de travail. Ces conspirations durèrent quatre ans sans éveiller la jalousie des capables devisant sur les bienfaits du coup hardi qui leur avait remis un peu de cœur au ventre. Cependant la chasse aux *Alsatiques* s'ébruita parce qu'elle devenait de jour en jour plus fructueuse. Le bric-à-brac devenait aussi plus exigeant, car il avait flairé la piste qui fut une source de beaux bénéfices, surtout lorsque les capables, fatigués d'ineptes cancans ou déjà repus d'illusions, se décidèrent aussi à être de la partie. C'est alors que le marché fut couru par des voyageurs spéciaux qui favorisèrent la formation, à beaux deniers, d'assez nombreuses collections. Le plus éclairé de tous les nouveaux venus, Ignace Chauffour, se livra corps et âme à la même chasse et forma la belle collection privée dont la ville de Colmar devait bénéficier et dont elle fait aussi imprimer, en ce moment, le catalogue. De tous les hommes distingués qui ne se connaissaient que de nom, et que la *Revue d'Alsace* mit en relation directe, grâce à l'appui moral

Digitized by Google

et effectif des professeurs en renom de notre ancienne université de Strasbourg, de tous ces hommes, disons-nous, il en est bien peu qui survivent à nos désastres. Chaque année apporte un nouveau contingent à notre nécrologe, dont il faudra bien parler un jour. Des quatre principaux que nous avons nommés, Dorlan fut le premier à descendre dans la tombe. M. Heitz, dont la collection a également pris le chemin de l'Allemagne au prix de 30,000 fr., le suivit à distance; puis ce fut le tour de Gérard dont Ignace Chauffour a écrit la biographie pour la *Revue*, biographie demeurée inédite entre les mains de ses héritiers; enfin ce fut, quelques années plus tard, que l'inévitable mort vint jeter l'affliction au sein de la famille de ce dernier, à qui il était réservé, avant sa mort, d'aplanir les voies par lesquelles la collection Gérard est arrivée à l'asile tutélaire où son catalogue reçoit les honneurs de l'impression.

Nous en adressons nos félicitations et nos remercîments à la ville de Mulhouse, nous réservant d'ailleurs de préciser, en temps et lieu, les éloges et les critiques dont ce nouveau document alsatique nous paraît susceptible.

VI

Annonçons, pour terminer ce bulletin, une publication pittoresque d'un grand mérite artistique, si l'on doit en juger par le spécimen qui nous arrive. Nous voulons parler du *Voyage aux châteaux historiques de la plaine des Vosges,* par M. Henri Ganier, juge au tribunal civil d'Épinal. Ce n'est point une imitation des divers pittoresques qui ont paru jusqu'à présent sur nos vieilles ruines féodales. Ce n'est point (comme le dit l'auteur) une publication visant à la science; c'est « une promenade à coups de crayon à travers nos montagnes. » Fort bien, Monsieur Ganier, mais vous nous permettrez de vous dire que, dans la pénombre de cette

Digitized by Google

franche déclaration, nous avons cru découvrir la confiance légitime — et justifiée — de l'artiste, maître de son sujet, ne redoutant en aucune façon le jugement que portera sur l'œuvre le public auquel vous la destinez. Faut-il vous le dire? Eh bien! nous partageons absolument votre confiance et nous souscrivons avec le plus grand plaisir à l'invitation de votre éditeur, la maison Berger-Levrault & Cie, à Nancy.

FRÉDÉRIC KURTZ.

MULHOUSE, IMPRIMERIE VEUVE BADER ET Cie

Digitized by Google

UN PHYSIOCRATE TOURANGEAU

EN ALSACE ET DANS LE MARGRAVIAT DE BADE

CHARLES DE BUTRÉ

1724—1805

En décembre 1879 mourut à Strasbourg un vieux célibataire de plus de quatre-vingts ans, l'un des types les plus originaux, à coup sûr, de sa ville natale. Architecte de nom, il n'avait jamais remué de moellons ni dressé le plan d'aucun édifice et l'unique distraction de ce solitaire avait été, pendant plus d'un demi-siècle, de cultiver ses fleurs et de thésauriser ses écus. Ce bizarre vieillard, que personne ne voyait plus sortir de chez lui depuis le bombardement de 1870, dont la porte s'entrebâillait avec peine et dont les volets restaient toujours fermés, aimait cependant ou croyait du moins aimer les livres. De fait, il n'en lisait guère; lorsqu'après sa mort les affectueuses relations de famille qui m'unissent à son exécuteur testamentaire et légataire universel, me permirent de pénétrer dans la bâtisse délabrée de la rue des Bestiaux qu'habitait le vieux Fritz, un des étonnements d'une première exploration, nécessairement succincte, fut de trouver dans certaines pièces de gros tas de livres brochés et parfaitement intacts, qui jonchaient le plancher au milieu d'ustensiles de ménage, de vieux habits et d'instruments agricoles. M. Schoop m'autorisa généreusement à puiser dans ces amoncellements indicibles,

Digitized by Google

qui surgissaient au sein d'une malpropreté vraiment épique, tout ce qui me semblerait de quelque intérêt pour la Bibliothèque municipale, et j'en tirais successivement, non sans un travail ardu, plus de deux mille volumes, de valeur fort inégale, il est vrai, mais dont plusieurs étaient rares. Ce n'est pas d'eux pourtant qu'il s'agit ici. En effet, un voyage d'exploration plus minutieux m'amena dans une espèce de hangar ou de soupente en ruines, dont le toit, ébrêché par les bombes, laissait pénétrer depuis bien des hivers la neige et la pluie. C'est là que je découvris un amas de paperasses à moitié pourries, formé d'imprimés et de manuscrits gisant pêle-mêle, et sur lesquelles les poules du vieux Fritz avaient niché, tandis que les moineaux et les hirondelles y prenaient leurs ébats journaliers. Les couches supérieures de ce massif bibliographique étaient absolument détruites par les intempéris des saisons, si bien qu'en essayant une timide enquête sur leur contenu, j'enfonçais mon doigt tout au travers du rarissime cinquième volume de l'*Argos,* d'Euloge Schneider; on voit d'ici la figure d'un collectionneur acharné d'alsatiques en présence d'un pareil désastre!

Cependant le tout me sembla mériter un examen plus approfondi, avant de consigner définitivement ces détritus apparents à une mort ignominieuse. Et quand, au bas d'une lettre, sur un feuillet presque illisible, j'eus déchiffré le nom de Mirabeau, je fus saisi d'un beau zèle et me promis de ne reculer devant rien pour mener à bon terme l'exploration d'un trésor qui ne payait pas d'apparence. Grâce à la bienveillante autorisation de M. Schoop, ce tas à l'aspect si peu engageant était transporté, dès le lendemain, à la Bibliothèque de la ville, et je consacrais de longues semaines au triage de ces papiers, manuscrits dépareillés, correspondances éparses, brochures révolutionnaires, etc., condamnant au feu ce qui ne pouvait absolument pas être conservé — c'était la majeure partie, hélas! — séchant et nettoyant tant bien que

Digitized by Google

mal le reste. Ce premier travail achevé, j'entrepris celui de classer et de coordonner les pièces qu'on pouvait espérer sauver, et qui demeuraient à peu près entières. J'ai réussi finalement à reconstituer de la sorte une série de manuscrits plus ou moins cohérents, relatifs à l'économie politique, au magnétisme et à l'alchimie, et à classer un nombre de lettres assez considérable, signées en partie de noms célèbres du XVIIIe siècle; j'en ai dégagé, ce qui mieux est, une personnalité. Profondément inconnu sans doute à l'Alsace contemporaine, le baron Charles de Butré mérite au moins quelques mots de souvenir, ne fut-ce qu'à cause des individualités marquantes au milieu desquelles il a vécu et des efforts sincères qu'il a faits pour améliorer l'état économique de notre pays. Les éléments nécessaires me font défaut pour retracer ici la biographie complète d'un homme dont naguère encore — je dois l'avouer humblement — j'ignorais l'existence. Peut-être d'ailleurs ne mériterait-il pas, même en ce temps d'exhumations posthumes, les honneurs d'un travail plus volumineux. Mais on ne lira pas, je l'espère, sans un certain intérêt les extraits puisés dans la correspondance qu'un heureux hasard nous a fait retrouver et qui, utilisée plus en détail que nous ne pouvons le faire ici, contribuerait à mieux faire connaître certains côtés de l'histoire économique du XVIIIe siècle et plus particulièrement celle de l'Alsace et du grand-duché de Bade actuel. Quand j'aurai dit que les correspondants de M. de Butré s'appelaient le marquis de Mirabeau, le fameux *Ami des hommes,* Turgot, Raynal, Dupont de Nemours, La-Tour-d'Auvergne, le margrave Charles-Fréderic de Bade, le baron d'Edelsheim, son premier ministre, etc., on comprendra qu'il peut y avoir un certain plaisir, même pour les simples curieux, à feuilleter les volumes aujourd'hui classés à la Bibliothèque municipale sous la rubrique de *Papiers du baron de Butré.* Nous avons essayé de donner un cadre à ces extraits en esquissant, d'après nos documents inédits eux-mêmes, l'exis-

Digitized by Google

tence de M. de Butré. Cette esquisse est forcément remplie de lacunes. La première moitié de l'existence du fervent adepte de la *physiocratie* nous échappe tout entière et c'est à ses concitoyens poitevins et tourangeaux que nous devons abandonner la tâche de la reconstituer quelque jour. Nul doute aussi qu'on ne puisse retrouver des pièces intéressantes aux archives générales de Carlsruhe, témoignant de la longue activité de Butré sur le territoire du margraviat de Bade. Mais nous n'avions ni les loisirs nécessaires, ni un désir assez vif d'élargir notre connaissance du sujet, pour entreprendre ce supplément d'enquête. Même réduite à ces proportions modestes, cette notice sera d'ailleurs la plus complète que l'on aura donnée sur le gentilhomme-agriculteur et jardinier du XVIIIe siècle, dont l'existence même était ignorée hier encore aux lieux où il a vécu si longtemps et où il a fermé les yeux.[1]

I

Le baron de Butré ne semblait aucunement appelé par sa naissance à trouver jamais un historiographe en Alsace. Il est né bien loin des bords de l'Ill et du Rhin, dans le Poitou. C'est sans doute dans la terre paternelle de Butré, qui se trouvait près de la paroisse de Lezay, aujourd'hui chef-lieu de canton des Deux-Sèvres,[2] qu'il est venu au monde, dans le

[1] Les quelques lignes consacrées à Butré dans nos recueils encyclopédiques (*Biographie générale,* de Didot, *Dictionnaire historique,* de Lalanne, etc.) fourmillent d'erreurs que nos pièces inédites nous permettent de redresser.

[2] Nous n'avions pu trouver dans aucun recueil géographique ou généalogique la terre ou la seigneurie de Butré dont il portait le nom. Certains indices nous la faisaient chercher de préférence dans le Poitou, où se trouvaient aussi les terres de son ami et correspondant

Digitized by Google

cours de l'année 1724.[1] Tout ce que nous savons sur son enfance et sa jeunesse se résume en un passage d'une lettre qu'il adressait au baron d'Edelsheim, ministre badois, à la date du 4 février 1792: « Je suis né à la vérité dans un château de France qui servait de repaire, où mes ancêtres, depuis mille ans, exerçaient le sot métier de nobles, pour ne pas dire pis. J'eus horreur, dès mon enfance, de cette vie animale et féroce; je fus mis à sept ans dans des colléges et après ma philosophie, je m'en éloignai pour toujours, à la réserve de quelques apparitions que j'y fis pour étudier l'art agricole comparatif et enfin, après la mort de mon féal père, j'y revins pour vendre le château et me réunir au peuple de toute la terre pour annoncer ses droits si étrangement violés sur tout le globe. » C'est un développement analogue que semble indiquer l'auteur anonyme de la courte notice insérée dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot: « D'une famille noble et riche, dit-il, Butret renonça à son rang et à ses titres en faveur de son frère puiné, pour se dévouer aux progrès de l'agriculture et travailler au bonheur des habitants de la campagne. »[2] Il doit avoir commencé de très bonne heure à manifester son intérêt pour l'agriculture et la culture des arbres fruitiers, car nous lisons dans l'introduction de son

le marquis de Mirabeau. Notre ami, M. Louis Ducros, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, a bien voulu interroger pour nous M. Richard, l'archiviste de cette ville, et, grâce à l'obligeance de ce savant, nous avons pu fixer la situation du château de Butré, qui, d'après M. Richard, n'était d'ailleurs qu'une « petite gentilhommière ». Elle était possédée vers la fin du XVIIe siècle par une branche de la famille Garnier, descendue d'un maire de Poitiers, et dont les armoiries sont indiquées chez Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, nouv. édit., t. III, p. 369 et 383.

[1] Dans une lettre du 22 octobre 1793, il raconte qu'il est dans sa soixante-dixième année.

[2] *Nouvelle Biographie générale*, Paris, 1863, t. VII, p. 907. Il dut garder cependant une part de la fortune paternelle.

Digitized by Google

travail sur la *Taille raisonnée des arbres fruitiers*, publié en 1795, qu'il y a plus de cinquante ans déjà qu'il s'occupe en praticien du sujet qu'il traite ici.[1]

S'il avait ainsi fui le château de ses pères, comme il le dit, on est tenté de croire que c'est en un coin quelconque de la paisible Touraine qu'il s'était fixé dès lors pour se livrer à ses travaux agricoles. Cependant on a quelque peine à comprendre qu'établi de la sorte à la campagne, il ait pu la quitter plus tard pour entrer dans la carrière militaire, et qu'un homme, faisant fi de son rang et de ses titres de noblesse, ait pu figurer ensuite au milieu de la cour la plus élégante et la plus corrompue d'Europe. Il n'en est pas moins certain — nous le voyons par la suscription de quelques-unes des lettres à lui adressées — que M. de Butré fut à un certain moment de la compagnie des gardes-du-corps du roi. S'il est permis d'émettre une hypothèse à cet égard, on peut dire que l'abandon de sa fortune à son cadet le poussa à chercher une position qui le fît vivre et que des relations de famille l'amenèrent à Versailles; peut-être aussi que le désir d'être plus près des hommes dont il partageait déjà les tendances économiques, et plus spécialement du chef de l'école qui commençait à se constituer en France, l'ont-ils précisément conduit dans la résidence royale. On sait en effet que c'est sous l'égide du despotisme, à quelques pas des salons somptueux de Louis XV et des boudoirs de Mme de Pompadour, que le docteur Quesnay, le « Confucius moderne » comme l'appelaient ses disciples, rendait ses oracles et présidait à la discussion de ses systèmes. Nous n'avons aucunement l'intention d'écrire ici, même en abrégé, l'histoire de l'école et des doctrines physiocratiques. Une pareille tentative nous mènerait infiniment trop loin, et ne présenterait pas d'ailleurs un intérêt

[1] *Taille raisonnée des arbres fruitiers*, par C. Butret, jardinier. Paris, Dupont, an III, p. 3.

Digitized by Google

majeur, aujourd'hui que les théories de cette secte autrefois fameuse sont tombées dans un profond oubli.[1] Nous rappellerons seulement — ce mot devant revenir forcément bien des fois sous notre plume — que les économistes, disciples de Quesnay, s'appelaient eux-mêmes physiocrates,[2] parce qu'ils prétendaient avoir découvert le système de gouvernement et d'administration le plus conforme aux lois de la nature. La *science* — c'est de ce mot ambitieux qu'ils caractérisaient l'ensemble de leurs théories — a trouvé d'abord les lois *physiques* nécessaires et invariables qui forment l'*ordre moral* évidemment le plus avantageux aux hommes, et en fait découler enfin l'*ordre social*. Le bien-être matériel est la base indispensable de l'ordre moral et social, car l'*ordre physique*, considéré dans ses rapports avec nous, nos facultés, notre constitution, se réduit à la *loi de la subsistance*. De là l'importance extrême de l'agriculture dans le système des physiocrates. Leur principe économique est qu'il n'est d'autres richesses dans un pays que la production du sol. Tous ceux qui ne se nourrissent pas directement du travail agricole, ne subsistent qu'aux dépens du travail des autres, de l'excédant de produits que la terre donne chaque année, après déduction des frais de culture et des avances du travailleur; ils appellent cet excédant le *produit net* et déclarent que la société humaine n'a point, en réalité, d'autre revenu disponible, niant la plus-valeur que le travail industriel, par exemple, donne aux produits bruts de la nature. Aussi qualifient-ils les laboureurs et les fermiers seuls de *classe productive*, et les négociants, artisans, les professions libérales, etc. de *classe stérile*. Dégager le *produit net* d'un pays, établir dans quelles proportions cet

[1] Voy. sur les physiocrates en général l'ouvrage de M. Léonce de Lavergne, *les Économistes du XVIIIe siècle*, et la *Collection des physiocrates*, de M. Eugène Daire.

[2] Mot formé des deux mots grecs qui signifient l'un *nature* et l'autre *pouvoir*.

Digitized by Google

excédant de revenu devait être partagé entre les différentes classes des citoyens, y compris le souverain, ce fut là partout la grande préoccupation des physiocrates; ils se livrèrent dans ce but à de longs et fastidieux calculs, purement hypothétiques pour la plupart, la statistique n'existant point encore à cette époque. Le plus célèbre monument de l'école est le *Tableau économique* de Quesnay, imprimé, dit-on, à Versailles même, sous l'égide royale. Une tradition, très peu certaine d'ailleurs, prétend que Louis XV en personne ne dédaigna pas d'en composer quelques lignes et d'en tirer quelques exemplaires. Une des conséquences pratiques de la théorie de Quesnay, c'était l'abolition des impôts de toute nature et leur remplacement par un impôt unique, portant exclusivement sur le *produit net* du sol, et frappant par suite uniquement les propriétaires fonciers. Le médecin de Mme de Pompadour et ses disciples recommandaient cette grande opération de la transformation des impôts à tous les princes de leur temps comme fort profitable pour leur trésor et comme un énorme soulagement pour leurs sujets épuisés de redevances de toute nature. Heureusement qu'aucun d'eux ne voulut essayer en grand l'expérimentation de ce système qui aurait fini sans doute par l'écrasement de la propriété foncière et la banqueroute publique.

Ces quelques mots étaient indispensables pour faire comprendre les lettres citées dans la suite et qui renferment à chaque page les expressions de *produit net*, d'*ordre social*, etc. dont nous tâcherons d'ailleurs d'abuser aussi peu que possible, ces dissertations économiques du temps jadis ne pouvant intéresser grandement un public habitué à entendre discuter des problèmes analogues d'une façon toute différente. Les années passées à Versailles, dans le voisinage et sous l'influence de Quesnay furent décisives pour la direction d'esprit de M. de Butré. Il y devint un adepte convaincu de la doctrine physiocratique et le resta jusqu'à son dernier soupir. Mais ce

Digitized by Google

qui le distingue de la plupart de ses collègues et fait son mérite particulier, c'est qu'il ne se contenta jamais de raisonner théoriquement sur les choses, mais y joignit toujours un esprit de philanthropie pratique vis-à-vis des classes souffrantes de l'humanité. Nous pencherions même à croire qu'il était philanthrope dans l'âme avant d'avoir entendu parler de doctrine *économique,* et que c'est parce qu'il y découvrit un moyen de faire le plus de bien possible qu'il se rangea sous le drapeau de Quesnay.

Combien de temps séjourna-t-il à Versailles, comme garde-du-corps, dans la société du chef de la secte lui-même? C'est ce qu'il est impossible de fixer avec les documents dont nous disposons aujourd'hui. On est tenté de croire que c'est vers 1762 qu'il s'éloigna de la résidence royale, pour retourner en province et y vivre de cette vie rurale qu'il appréciait tant. Du moins nous avons retrouvé parmi ses papiers un exploit d'huissier, daté du 4 avril 1763, par lequel ce représentant de la loi notifie aux habitants de la communauté de Vallières que messire Charles-Richard, écuyer, seigneur de Butré, s'est rendu acquéreur de la terre de Chevallet, près la chapelle de Chevallet, sur la paroisse de Vallières, en vertu d'une ordonnance rendue au siége d'élection de Tours; cette terre avait appartenu précédemment au sieur François Archambault, cirier à Tours, et à son épouse.[1] C'est donc en Touraine, qu'il s'établit, et c'est à ce nouveau champ d'expériences agricoles que s'applique sans doute ce fragment de lettre non daté: « Je suis domicilié près de Tours, sur les jolis coteaux qui bordent la Loire. Je n'ai point une grande terre, je ne possède que dix arpents mais j'en ai assez pour jouir d'une vie tranquille et heureuse. »

[1] Vallières est une commune du canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), située sur les limites du département d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

Tout en s'y livrant à l'horticulture, Butré restait en relations sincères avec ses amis de Versailles. Nous en avons la preuve dans une lettre que lui adresse en mai 1767, le chanoine Loyseau, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture d'Orléans, l'une des plus zélées pour la propagande des nouvelles idées économiques. « M. Quesnay, y est-il dit, a fait espérer à la Société d'Orléans que vous voudrez bien accepter une place d'associé étranger qu'elle a l'honneur de vous offrir. Il l'a instruite des connaissances profondes sur toutes les parties de l'agriculture et de la science économique que vous possédez... Pourrait-elle se flatter que les espérances que M. Quesnay lui a données ne seraient pas vaines et que vous ne refuserez pas d'aider et de partager ses travaux ? »[1] On le voit, le médecin du roi avait bonne opinion du gentilhomme tourangeau ; quant à savoir si M. de Butré avait, à ce moment déjà, acquis une réputation plus étendue par ses écrits, c'est un point que nous ne saurions élucider d'une façon suffisante. Il publiait, à cette date même de 1767, un travail intitulé : *Pain économique et examen de la mouture et de la boulangerie,* Francfort, 1767,[2] que nous n'avons pu nous procurer. Il fut aussi l'un des collaborateurs assidus des *Ephémérides du citoyen,* recueil mensuel dont l'abbé Beaudeau et Dupont (de Nemours) firent, à partir de 1767 le moniteur officiel de la nouvelle école ; mais a-t-il écrit, antérieurement déjà, quelques opuscules économiques ? Nous avouons l'ignorer absolument.

[1] Lettre du 16 mai 1767. C'est la plus ancienne en date des lettres qui nous restent de la correspondance de Butré.

[2] On doit supposer que *Francfort* est ici un nom de guerre pour *Paris.* Il n'y a guère de vraisemblance à ce qu'alors déjà l'auteur fût en relation avec l'Allemagne.

Digitized by Google

II

Comment le paisible habitant des bords de la Loire se vit-il amené subitement à quitter sa patrie pour vivre durant de longues années sur la rive gauche du Rhin? C'est encore un problème dont la solution ne peut être que devinée pour le moment, toute la correspondance des années 1767 à 1774 étant absolument perdue. Voici pourtant comme on peut raisonnablement l'expliquer par conjecture.

Nous avons dit que les physiocrates s'occupaient surtout du bien-être matériel des peuples. A ce titre ils devaient être bien vus par les princes réformateurs du XVIIIe siècle, qui les considéraient presque comme des alliés contre les révolutionnaires philosophiques, et qui s'efforçaient sincèrement, en partie du moins, d'améliorer le sort de leurs sujets.

Parmi tous les souverains, grands et petits, de cette époque, aucun ne prenait plus à cœur sa tâche de « père du peuple » que le digne margrave Charles-Frédéric de Bade-Dourlach. Egalement désireux de s'instruire lui-même et d'instruire les populations soumises à son autorité, le futur premier grand-duc de Bade a mérité de passer, pendant son règne exceptionnellement long (1746-1811), pour le modèle des princes de son temps. Souverain d'un pays trop petit pour jouer un rôle politique et pouvant se consacrer ainsi tout entier aux travaux de la paix, il s'était appliqué, dès le moment de sa majorité, à diminuer les charges de l'Etat. L'un des premiers il avait étudié le système de Quesnay et avait été séduit par le côté humanitaire de ses théories. En homme prudent il résolut cependant de ne faire que des expériences partielles avant de bouleverser complètement le système des impôts en vigueur. Il fit donc établir, dès 1769, un champ d'expériences dans la commune de Dietlingen, au bailliage de Pforzheim, commune qui se trouvait ruinée par de mauvaises récoltes et

Digitized by Google

des impôts trop lourds ; il y remplaça tous les droits féodaux et les redevances quelconques par un impôt foncier unique, qui devait à la fois grever moins lourdement les paysans et remplir plus sûrement les caisses publiques.[1]

Cette expérience, dont les débuts furent assez favorables, n'avait point encore donné de résultats décisifs quand le margrave fit, en 1771, le voyage de Paris avec toute sa famille. Il y séjourna quatre mois et fréquenta beaucoup les savants et les économistes, particulièrement le vieux médecin du roi, et le marquis de Mirabeau, dont les écrits jouissaient alors de l'approbation des souverains et du grand public. Charles-Frédéric s'affermit dans ses idées réformistes au contact journalier de ces adeptes de la *science* de Quesnay, et quand il fut de retour dans son pays, il établit un second champ d'expériences dans les villages de Theningen et de Bahlingen, afin d'arriver à des conclusions certaines sur la portée de ces réformes. On peut juger de la sincérité de ses convictions d'alors en le voyant rédiger lui-même un manuel d'économie politique à l'usage de ses fonctionnaires et de leurs administrés.[2] Quand les *Ephémérides* de Dupont (de Nemours) eurent été momentanément supprimées par la censure, en 1772, il appela cet économiste distingué dans ses Etats et le pria de le diriger par ses conseils. Les vers, assez médiocres d'ailleurs, que le souverain échangeait alors avec le futur membre de la Constituante, témoignent de l'affectueuse estime qu'il professait pour lui ;[3] et plus tard, quand Dupont eut été rappelé à Paris par Turgot, lors de son entrée au ministère (juillet 1774), Charles-Frédéric sollicitait du gouvernement

[1] E. W. von Drais, *Geschichte der Regierung und Bildung von Baden unter Carl Friedrich.* Carlsruhe, 1818, t. I, p. 316-326.

[2] *Abrégé des principes de l'économie politique,* par S. A. S. Mgr. le margrave de Bade, à Carlsruhe et se vend à Paris, chez Lacombe, 1772, 8°.

[3] Drais, *op. cit.,* t. II, *Beilagen,* p. 6-8.

Digitized by Google

français l'autorisation de faire du nouveau « conseiller de commerce » son chargé d'affaires à Versailles, pour lui donner une marque nouvelle de son attachement.

On pourrait être tenté de croire que nous avons un peu trop longtemps quitté l'homme dont nous essayons de retracer en ce moment l'histoire, mais ce serait une erreur. En effet, l'homme qui succède à Dupont dans l'entourage du margrave, l'ambassadeur de la physiocratie, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que nous rencontrons désormais auprès de lui, n'est autre que le baron de Butré. Comment a-t-il quitté Vallières pour Carlsruhe et sur l'appel de qui le voyons-nous entreprendre cette émigration volontaire? Ce qui reste de sa correspondance ne nous le dit pas. Il n'est guère admissible pourtant qu'il soit venu, simple touriste, inspecter les champs d'expériences du margrave et prêcher la doctrine économique aux administrateurs « routiniers » d'Allemagne. Le pied d'intimité sur lequel nous le verrons bientôt à la cour de Charles-Frédéric, permet de supposer que ce dernier a lui-même exprimé le désir de voir un homme compétent se rendre auprès de lui, pour l'aider dans les calculs fort compliqués que nécessitait l'introduction de l'impôt nouveau, et pour endoctriner les fonctionnaires récalcitrants du margraviat qui ne goûtaient guère ces innovations étrangères. Toujours est-il que nous trouvons M. de Butré, parfaitement content de lui et de son rôle, au printemps de 1775, établi dans la résidence du souverain badois. Un brouillon de lettre,[1] adressé précisément à celui de ses confrères qu'il venait d'y remplacer, nous retrace en même temps un tableau fidèle de la disposition de son esprit et de celle de son entourage. Aussi transcrivons-nous ici cette lettre en entier, malgré sa longueur; elle

[1] Butré semble avoir écrit toutes ses lettres en brouillon, se défiant de son talent épistolaire, et ces brouillons fortement raturés, nous permettent de retrouver au moins par moments le sens de ses débris de correspondance.

Digitized by Google

donnera au lecteur une idée assez exacte du ton général de sa correspondance où l'ardeur exubérante du néophyte, persistant jusqu'à l'extrême vieillesse, ne cessera jamais de donner une certaine enflure à un style naturellement terne et fort peu littéraire, défaut commun d'ailleurs à toute l'école physiocratique.

L'introduction de la lettre et certains passages de la fin s'appliquent évidemment à des reproches discrets que Dupont (de Nemours) avait faits à M. de Butré. Le chargé d'affaires du margrave, le conseiller de Turgot, craignait sans doute d'être mis à l'écart à la cour de Carlsruhe par le nouveau venu; peut-être aussi, plus calme lui-même, appréhendait-il que l'humeur un peu brouillonne du gentilhomme tourangeau le fît pousser trop brusquement la grande expérience tentée par Charles-Frédéric, mais qui, dès ce moment, commençait à tourner en déception pour les esprits moins entichés des prétendus axiomes du *Tableau économique.*

DU 7 MARS 1775

« Monsieur et cher confrère, je suis on ne peut plus peiné d'avoir pu vous causer la moindre inquiétude. Ce n'est sûrement point dans mon âme d'en procurer à qui que ce soit sur la terre, ainsi à vous que j'aime et chéris de tout mon cœur... Je n'ai eu en vue que d'exprimer un désir qui m'agite depuis longtemps et qui est relatif à ce que vous me disiez « qu'être utile à l'espèce humaine n'est aisé nulle part. » Le voici. J'irais dans tous les principaux lieux de l'Europe, former une petite société d'économistes purement libres, comme j'en ai fait ici; j'établirais une correspondance entre toutes et j'irais sans cesse de l'une à l'autre, et chacune s'occuperait à faire des élèves et à répandre la lumière. Ainsi ayant opéré ici en ce genre ce que souhaiterais, je partirais pour un autre lieu et de même dans la suite... Je suis dans la ferme persuasion que c'est ce qu'il y aurait de mieux à faire pour le bien général

Digitized by Google

et le plus sûr coup que l'on pourrait porter contre la fiscalité! C'est la seule semence que mon cœur voudrait planter en Europe et tout le mouvement que j'y voudrais donner...

« Quant à l'autorité, c'est une arme dont je ne ferais jamais usage nulle part et que je me donnerais bien garde de manier, quand même on voudrait que je la fisse agir. Elle n'a jamais donné que des secousses violentes qui ne sont point la marche de l'ordre et de la nature, qui va à pas lents, mais infaillibles, dans toutes ses productions. Il en est dans le moral comme dans le physique; il faut semer avant de recueillir et bien préparer son champ et ses semences avant de les répandre. La moisson est sûre et avantageuse ensuite et certaine et ce n'est que peu à peu qu'on peut détruire l'ivraie et toutes les plantes parasites qui dévorent les sucs alimentaires du bon grain.

« Ainsi donc, mon cher confrère, je n'ai nulle impatience, nul désir de rien établir ni de rien hâter et faire que d'instruire tout doucement et j'ai toujours trouvé que cela était partout facile et qu'on trouvait partout de bonnes âmes qui saisissaient avidement la vérité et la répandaient, et qu'on venait à nous sans que nous fassions d'efforts pour cela, et surtout avec le moyen que j'ai toujours employé, qui est celui de l'ordre physique de la reproduction. J'ai étudié l'ordre agricole et tous ses travaux dans tous les genres de culture; je trouve tout le monde très disposé à recevoir les lumières que je puis leur donner là-dessus et après des mémoires et des examens, faits sur ce sujet, on passe facilement de cette base primitive à l'ordre social, qui n'est que l'ordre de reproduction et de distribution, comme vous le savez mieux que moi.

« Tout le monde parle ici actuellement avances, produit net, classe productive, classe stérile, etc. Qui est-ce qui a opéré cette heureuse révolution? Ce n'est pas autre chose que l'ordre agricole, que les fermes de Mgr et de Madame la Margrave, dont j'ai tiré les comptes du chaos où ils étaient et

Digitized by Google

qu'on fait rédiger actuellement dans le vrai ordre économique. Ainsi voilà l'ordre qui s'établit sur la vraie base essentielle et qui se répand infailliblement. Voilà ce que je crois avoir pu faire de mieux; quant à son établissement absolu, c'est l'affaire du temps et non la mienne, qui n'est que d'apprendre à compter, et quand j'aurai un peu plus instruit là-dessus, ma mission sera faite et je ne dois plus désirer autre chose.

« J'ignorais totalement, mon cher confrère, votre traitement de Pologne, les sacrifices que vous pouvez y avoir faits et ce qu'on vous a donné ici. Je savais en gros que vous aviez été en Pologne, que vous étiez revenu, et étiez employé chez nous, mais rien autre que ce que votre lettre m'apprend.[1] Ainsi vous vous trompez fort quand vous avez pensé que j'avais voulu toucher à votre état... Je vous ai toujours regardé comme un brave et digne chevalier de l'ordre et c'est à ce seul titre que je vous ai parlé et vous parlerai toujours, en vous exprimant quelquefois un peu fortement mes idées, comme à un brave qui a l'âme chaude et le courage grand et magnanime, et avec qui on peut donner de l'extension à son âme patriotique, avantage dont je serais privé si vous me soupçonniez d'aussi minces idées que celles qui vous ont très mal à propos frappées.

« L'état de laboureur est une vie bien douce et dans laquelle on peut passer des années paisibles et heureuses, quand la philosophie en dirige les travaux et en fait recueillir les fruits, et les répandre, pour faire l'aisance de ceux qui en partagent les sueurs et qui sont les êtres les plus sensibles et les plus reconnaissants de la terre. Malheureux peuple, condamné à subir toutes les fatigues les plus pénibles et les ardeurs de

[1] Après la suppression temporaire des *Ephémérides du citoyen*, en 1772, Dupont était d'abord allé en Pologne comme précepteur chez le prince Czatoriski. Il semble y avoir été déçu dans ses espérances, d'après ce que dit ici Butré, et accepta volontiers l'invitation du margrave.

Digitized by Google

toutes les saisons, c'est dans vos champs qu'on peut trouver encore des plaisirs purs et bien doux, quand on connaît le prix de vos travaux et qu'on sait en partager les fruits avec vous! Mais malgré tous ces charmes, préférables aux vains amusements des cités et des cours, ce ne sera jamais l'objet de mes occupations. Votre état pénible suit la condamnation de la peine originelle et non votre état naturel. Il est un autre ordre sublime et divin dont le Ciel a bien voulu me donner la connaissance et qui m'ouvre le sanctuaire de la nature et me présente évidemment toutes les religions et les monuments de l'antiquité. Il sera toujours l'objet de mes hautes considérations et un doux repos pour mon âme, qui voit évidemment la vérité des Ecritures et des traditions et les grands sujets de leurs allégories si élevées. Adieu, mon cher confrère, un peu de philosophie et beaucoup d'amitié pour tous les hommes; ne les voyons jamais en noir. »

Dans ce dernier paragraphe nous voyons poindre une autre des préoccupations favorites de Butré. Ce sujet d'études qui le disputait souvent à ses rêveries économiques, c'était la *science hermétique,* fort à la mode alors dans certains cercles aristocratiques d'Europe, science ou plutôt folie qui fit le succès des loges maçonniques d'alors, des Rosecroix, des Illuminés, des Mesmer et des Cagliostro, en poussant ses adeptes à sonder les mystères de la Vie universelle, à reprendre les rêveries alchimiques du moyen âge et à construire des symbolismes obscurs autour de toutes les questions métaphysiques que la philosophie mettait alors à l'ordre du jour. M. de Butré croyait, dès lors, — et il le croira de plus en plus — être arrivé à pénétrer fort avant dans les arcanes du monde invisible et nous ne nous trompons pas sans doute en admettant que ces prétentions mystérieuses ont pu contribuer, dans une certaine mesure, à lui valoir un accueil empressé dans l'aristocratie allemande fort portée, à cette

Digitized by Google

époque, pour ces spéculations fantastiques et les mystères des sociétés secrètes.[1]

Mais pendant que M. de Butré s'occupe, ainsi que nous le verrons tantôt, à initier la cour de Bade aux mystères de l'économie politique, il suit d'un œil attentif ce qui se passe en France; il sympathise aux efforts énergiques et trop peu fructueux de Turgot pour réformer les abus, il lui offre ses services scientifiques et profite de l'occasion pour lui adresser ses doléances sur la taxe extraordinaire frappée sur sa terre de Touraine à la suite d'émeutes populaires amenées par les prétendus « accaparages » de grain du prévoyant ministre. Turgot lui répondait de Versailles, le 27 août 1775:

« J'ay reçu votre lettre, monsieur, et je verrai avec plaisir les mémoires que vous m'annoncez sur les moyens d'estimer les revenus du royaume. A l'égard de la taxe à laquelle vous êtes imposé pour réparation de dommages causés sur les bleds je conviens qu'elle est désagréable pour vous comme pour bien d'autres qui n'ont sûrement pas eu part aux émeutes, mais vous sentez que si la répartition générale de ces sortes de dédommagement est un mal pour les particuliers innocents sur qui elle tombe, elle est néanmoins indispensable pour établir la confiance des commerçans contre les mouvemens populaires et pour intéresser la totalité du païs à les prévenir et à s'y opposer. Vous connaissez les sentiments avec lequels je suis, monsieur, votre très-humble et très-obeïssant serviteur,

« TURGOT. »

Le 25 septembre Butré faisait partir pour Versailles le mémoire qu'il avait promis sur l'estimation des revenus publics, et qu'il avait composé primitivement pour la Société d'agriculture de Limoges. Après avoir remercié le contrôleur

[1] On peut consulter sur ce sujet le curieux ouvrage du docteur SIERKE : *Schwärmer und Schwindler zu Ende des XVIII. Jahrhunderts.* Leipzig, 1874, 8°.

Digitized by Google

général des bontés qu'il veut bien lui témoigner, notre économiste lui développe l'utilité d'une statistique de la propriété foncière du royaume. Il faut pour bien juger ces questions fiscales « une connaissance à laquelle nous ne pouvons parvenir que par un dépouillement général par provinces et par cantons. N'ayant rien qui m'occupe actuellement que l'étude des droits des hommes je désirerais fort de pouvoir faire un voyage dans nos provinces de petite culture pour les inventorier, mais mes facultés qui n'empruntent rien de personne, m'obligent de garder le foyer et de former sans cesse de stériles vœux. »

Après avoir exposé plus longuement ses idées à ce sujet, il termine par les lignes suivantes :

« J'espère que vous ne désapprouverez pas la liberté que je prends de vous exposer mes petites idées. Je connais assurément mieux que personne et ne cesserai de rendre la plus haute justice aux grandes lumières qui dirigent vos travaux. Je suis bien persuadé que si vous aviez tout le pouvoir nécessaire, nous en verrions les effets les plus avantageux mais pour faire marcher des êtres intelligens vers l'*ordre,* il faut nécessairement les éclairer, et le zèle le plus ardent, l'autorité la plus bienfaisante ont besoin du flambeau de l'évidence des lois physiques. C'est faute de cette base essentielle que les meilleurs souverains n'ont rien fait pour leur postérité. Il n'y a pas encore une chaire d'économie politique en France; ainsi que peut-on attendre du zèle de quelques citoyens éclairés que le moindre changement peut rendre tout-à-coup infructueux ?...

« P.-S. — Vous voudrez bien excuser ma mauvaise écriture, mais je n'ai point de secrétaire et ne communique à personne mes petits travaux. »

Il y a dans cette lettre une sollicitation indirecte; évidemment, M. de Butré, en parlant des relevés statistiques à faire

Digitized by Google

en France et en disant que « ses facultés » lui interdisaient de faire autre chose que des « vœux stériles », n'aurait pas été fâché de faire naître chez le ministre la pensée d'employer les talents de son correspondant aux frais de l'État. C'est peut-être même afin d'agir plus efficacement dans ce sens que Butré quitta pour quelques mois le margraviat de Bade et s'en vint faire une apparition en Touraine, après avoir sans doute passé par la capitale. C'est de Paris que lui écrivait le marquis de Mirabeau, à la date du 18 décembre 1775, en lui adressant son épître à Tours. Cette pièce, dont nous donnons ici quelques extraits, est la plus ancienne d'entre celles d'une volumineuse correspondance poursuivie avec l'*Ami des hommes* jusqu'au moment de sa mort.[1]

« Je commence ma lettre, monsieur, *ne varietur,* quoique ne sachant pas quand je la finirai, honteux que je suis de n'avoir pas répondu encore à la votre du 3, qui m'a fait plaisir et grand bien et qui est demeurée ouverte depuis sur mon bureau, comme la plus pressée, sauf le courant de devoir. Mais je suis entré dans une nouvelle maison où les détails me fatiguent, outre que me voilà à l'âge où les jours sont courts et les mois longs et puis les plus tristes affaires majeures me poursuivent ici. Toutefois ma chère étude qui m'a soutenu dans toutes les angoisses de ma vie pénible, en faisant diversion, ne m'en est que plus précieux. Votre lettre m'a donné un coup de lumière sur la juridiction des propriétaires, vous savez que je suis bon entendeur... Il m'est même venu une autre idée, car il est temps, du moins pour cet ouvrage, de se rappeler la leçon du Maître que j'ai si mal suivie: « Ce qui est une fois imprimé l'est pour toujours » : c'est de vous faire parvenir les différentes parties l'une après l'autre. Cela me

[1] Voy. sur le marquis de Mirabeau le second volume de l'intéressant ouvrage de M. Louis de Loménie, *les Mirabeau, nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle.* Paris, Dentu, 1879, 8°.

Digitized by Google

retardera encore considérablement, outre qu'ici je n'ai que des instants à la volée, mais j'y gagnerai beaucoup et quand je dis je, vous pensez bien, je crois, que je ne parle pas de mon amour-propre, mais de l'ouvrage en soi. C'est vous dire, monsieur, combien je suis content de votre manière économique. Seul vous avez hérité de la précision substantielle du docteur, quoique sous la forme du Scythe et de son inébranlabilité fondamentale, si l'on peut s'exprimer ainsi... »

Le marquis discute ensuite avec lui la question des propriétaires, lui raconte qu'à l'une des dernières « assemblées du mardi », l'abbé Baudeau a fait une terrible sortie contre certaines théories de Butré, sans parvenir cependant à le réfuter, puis il aborde le sujet déjà touché plus haut, dans la lettre à Turgot.

« Pour ce qui est de vous voir travailler à des recensements vous savez que ce fut toujours le vœu du docteur. Peut-être l'eut-il obtenu, s'il eut vécu. J'ai désiré et demandé même chose, quoique bien certain qu'ils ne vous croiraient pas, ni vous ni votre travail et que la distance de leurs vues et puis celle de leur manière vous feraient votre procès. Ils n'ont sur tout cela encore que des semi-idées et des semi-volontés. Rien n'est mûr encore; nous ne pouvons qu'instruire et j'ai fixé à six générations, il y a longtemps, y compris celles qui existent, le temps où l'ordre naturel sera connu et son régime établi. Je ne plains point votre morceau de lard, mais je plains le siècle qui ne vous emploie pas et votre genre de talent, si nécessaire, qui peut finir avec vous. C'est vous dire que je ne vous oublierai pas. En attendant je profiterai de vos lumières pour le peu qu'il me reste à faire et surtout pour l'analyse des ouvrages économiques du docteur. Sur ce je vous quitte et j'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un attachement sincère et respectueux, votre très-humble et très-obeïssant serviteur « MIRABEAU. »

Digitized by Google

M. de Butré, après avoir séjourné quelque temps dans sa province natale,[1] s'en retourna, dans le courant de l'année 1776, à la cour de Carlsruhe. Il y était de retour au plus tard au mois d'octobre[2] et depuis il ne quitta le territoire badois qu'en passant et à d'assez longs intervalles, jusqu'au moment où éclata la Révolution française.

[1] Il ne rapporta de ce voyage en France qu'une légère satisfaction d'amour-propre. Le 5 janvier 1776, le secrétaire du Bureau d'agriculture de Tours, Servier (?) lui écrivait que cette Société économique l'avait nommé son associé à la place d'un membre récemment décédé, « ne pouvant jeter les yeux sur une personne plus éclairée et plus digne de remplir cette place avec distinction ». Il l'invitait à suivre les séances hebdomadaires du Bureau, qui se réunit tous les jeudis au soir chez M. Du Cluzel. Le nom de notre économiste devait être peu connu à Tours même parce que la lettre est adressée à « Monsieur Bouttré » près Sainte-Aldegonde, à Tours, chez M. Laficelle.

[2] Cela ressort d'un mémoire du tailleur Jacques Wohlgemuth, dressé à Carlsruhe « *für Ihro freyherrlichen Gnaden, Baron von Butré* » et acquitté par le baron, à la date du 11 octobre 1776.

Rod. Reuss.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

UN DERNIER ÉPISODE

DE LA

CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTE

BREUCHE-LA-GRAND

La pièce que l'on va lire ci-dessous, et à laquelle aucun historien que nous sachions n'a fait allusion jusqu'à ce jour, est relative à la dernière trace de vitalité qu'ait donnée la nationalité franc-comtoise à la suite de la conquête définitive de Louis XIV. C'est l'épisode final de ces luttes fréquentes qui se renouvelèrent à quatre ou cinq reprises, pendant deux cents ans, entre la France et la Franche-Comté, lutte dernière cette fois, qui détachait pour toujours cette belle province de la couronne d'Espagne pour l'incorporer à la monarchie française. Le fait était accompli, et peu après il devait recevoir la consécration du droit par le traité de Nimègue, du 17 septembre 1678.

Pour apprécier comme il convient les lettres de grâce qu'on lira après cette notice, il faut oublier pour un instant que nous sommes français aujourd'hui, songer que nous étions espagnols alors, dévoués à Dieu et au roi, et que les habitants de Breuche-la-Grand, dissimulés dans les replis d'une belle mais sauvage vallée des montagnes des Vosges confinant à la Lorraine, avaient conservé vivace dans leur cœur le souvenir de la maison d'Espagne, et cela peut-être à un plus haut degré que dans aucune autre partie du pays conquis.

Cependant, partout en Franche-Comté, chez le peuple du

Digitized by Google

moins, existaient les sentiments les plus hostiles envers la France. On n'ignorait pas que depuis plusieurs siècles cette nation jetait des regards de convoitise sur cette lointaine possession espagnole. Les invasions de 1477 et 1479 sous Louis XI, — la conquête de 1595 par Henri IV, — surtout celle de 1639 sous Louis XIII, durant laquelle les 18,000 soldats allemands du duc de Saxe-Weymar, à la solde du cardinal de Richelieu, au prix annuel de quatre millions, se montrèrent les dignes émules, dans le meurtre, l'incendie et le pillage, des hordes d'Attila, — la conquête par la ruse et les trahisons de 1668 et enfin celle de 1674, n'étaient pas faits pour exciter des sympathies envers la France. Le contraste surtout augmentait encore les préventions et la haine. Loin de l'Espagne, les Comtois eussent facilement conquis leur indépendance, si telle eût été leur volonté; mais ils n'avaient garde de le faire, car l'influence de ce gouvernement ne se révélait que par des bienfaits et la protection qu'il leur accordait contre d'ambitieux voisins. En fait, ils jouissaient d'une telle liberté qu'ils pouvaient se croire indépendants. Les faibles impôts qu'ils payaient sous le nom de *don gratuit* étaient employés dans leur pays à leur profit, ce qui les rendait des plus légers, et ils étaient fiers de l'estime que, depuis Charles-Quint, l'Espagne leur avait toujours témoignée, en les appelant en grand nombre, aux plus hautes fonctions de la monarchie.

Ainsi, d'un côté la Franche-Comté n'avait eu à supporter que le régime le plus doux avec point ou peu d'impôts, jouissant presque de son indépendance, et sensible au dernier point au cas que l'on faisait d'elle dans la mère-patrie, en y comblant de considération et d'honneur une foule d'illustres Franc-Comtois; tandis que, de l'autre, en dehors du sentiment national qui se trouvait profondément blessé, un passé de fourberies, de violences, de carnage était un présage très peu rassurant pour l'avenir.

Qu'on ajoute à ces causes générales d'irritation l'impression

Digitized by Google

qu'avait produite sur les habitants de Breuche-la-Grand le dernier épisode de la conquête, dont le drame sanglant venait de se passer sous leurs yeux, le 4 juillet 1674, et l'on sera porté à juger avec moins de sévérité, quoique français aujourd'hui, le petit soulèvement du 23 avril 1676, qui ne nous est à peu près connu, à quelques légers détails près, que par la pièce que nous reproduisons plus loin.

La petite ville de Faucogney, chef-lieu du pays, dont les habitants jouissaient d'une grande renommée au moyen âge pour leur caractère belliqueux, ne voulut pas rompre avec ces nobles traditions lors de la conquête de 1674. Elle résolut de combattre vigoureusement, comme elle l'avait déjà fait deux cents ans auparavant, le 13 septembre 1474, à la bataille d'Héricourt, où elle fit en vain de tels prodiges de valeur au profit de Charles-le-Téméraire, contre les Suisses et Allemands alliés, que sur 800 hommes elle en perdit plus de 700, supportant ainsi à elle seule plus du tiers des morts, dont le total ne dépassait pas deux mille. Les bourgeois de la ville, auxquels s'étaient joints quelques habitants des villages voisins et très probablement de Breuche-la-Grand, eurent l'héroïsme de résister, sans canons, avec de mauvaises murailles, aux gardes du corps, gens d'armes, chevau-légers du roi Louis XIV, commandés par le marquis de Resnel et appuyés par une nombreuse infanterie et deux pièces de canon de gros calibre. On ne peut compter pour quelque chose les soldats espagnols, en petit nombre, qui, sous les ordres d'un sergent-major réformé, l'Italien don Francisco Ravira, accupaient le château; car, s'ils ne furent point un embarras, ils n'apportèrent, dans tous les cas, aucun secours efficace aux braves Faucognais. Toute la population, hommes, femmes, filles et enfants, armée de faulx emmanchées en manière de hallebardes, le maire Pierre-Baptiste Henrion [1] en tête, combattant pour le maintien

[1] Un membre de cette famille, Jean-Baptiste Henrion, de Faucogney,

Digitized by Google

de la douce domination du grand roi d'Espagne, leur prince et légitime souverain,[1] résista avec une telle énergie pendant deux jours, qu'alors même qu'une brèche de 30 pieds de large[2] avait été ouverte dans les murailles, à peu près à la place où se trouve aujourd'hui l'hôtel-de-ville, par les deux pièces de 16 et de 24 livres de balles, elle refusait encore de se rendre.

Malheureusement, une petite porte mal fermée et mal surveillée sur l'un des côtés intérieurs de la brèche, donna aux assiégeants accès dans la place. Cette vaillante population paya cher alors sa fidélité à son roi et à son pays. Le massacre, commencé dans la rue, où les braves Francs-Comtois continrent trois fois l'ennemi, ne s'arrêta pas même sur les marches de l'autel, où, en présence du prêtre tenant entre ses mains le Saint-Sacrement, les vainqueurs tuèrent hommes, femmes, filles, vieillards et enfants.

Les assaillants mirent ensuite le feu à la ville, qui fut presque entièrement consumée, et se retirèrent après avoir fait un butin de plus de trente mille écus et emportant jusqu'aux barreaux de fer des fenêtres et aux plaques de fonte qui garnissaient l'âtre des cheminées.

avait été autorisé avant la conquête à acheter des fiefs nobles jusqu'à concurrence de 500 fr. de revenus, par édit daté de Bruxelles en septembre 1666. Précédemment déjà un sieur Jean Henrion avait été autorisé, le 22 août 1633, à tenir un fief. Enfin Jean-Baptiste Henrion fut ensuite annobli après la conquête par Louis XIV. Si le maire Pierre-Baptiste Henrion et Jean-Baptiste ne sont pas la même personne dont les noms auraient été tronqués, ce serait une preuve que l'un des Henrion tenait pour l'Espagne, tandis que Jean-Baptiste était dévoué à la France. (Archives de la chambre des comptes de Dôle, 3e registre des fiefs, folio 447, et 2e registre des fiefs, folio 51.)

[1] Siége de Faucogney, par un notable de cette ville (*Revue franc-comtoise*, de 1843, p. 130).

[2] D'après Rougebief. Il y a probablement erreur, car la relation ne parle que de trois pieds, ce qui ne doit pas être plus exact. Il s'agit probablement de 3 toises ou 18 pieds.

Digitized by Google

Ce fut le 4 juillet 1674, d'après le récit d'un notable de Faucogney, qui doit être le maire Henrion, et le 5, suivant une relation française, qu'à la suite de deux jours de combat, cette petite ville fut prise d'assaut, après avoir résisté avec un courage héroïque, sans soldats, sans canon, presque sans armes et sans murailles, à des troupes nombreuses, aguerries, munies de deux pièces d'artillerie de gros calibre et ayant à leur tête la garde de Louis XIV.

On comprend qu'une pareille conduite dans la victoire n'était pas faite pour attirer aux vainqueurs les sympathies des populations. Aussi, les sentiments hostiles étaient si vivaces que la lutte ouverte étant terminée, on résista passivement encore en refusant d'acquitter les impôts ; on ne voulait pas se soumettre. Le gouvernement français, voyant son autorité méconnue, fut obligé d'envoyer à Faucogney un détachement de dragons du roi, dont quelques hommes accompagnaient le collecteur des impôts dans ses tournées.

Dans la nuit du 23 avril 1676, le lieutenant de Marigny, de la compagnie de la Fère des dragons de Sa Majesté, son valet et six dragons, se trouvaient à Breuche-la-Grand, pour y opérer au besoin par la force la perception des impôts. Que se passa-t-il ? On l'ignore..... Seulement, le lendemain, un seul dragon, qui avait erré dans la montagne, où il s'était égaré, arriva, à moitié vêtu, à Faucogney, où il raconta au commandant du détachement que son lieutenant, son valet et ses camarades avaient tous été massacrés.

Etait-ce en se défendant contre les exactions des cavaliers du roi, ou en les frappant alors qu'ils étaient endormis, que cette scène de carnage avait eu lieu ?..... La tradition est muette sur ce point, seulement, la première hypothèse paraît avoir plus de vraisemblance, car les lettres de grâce, dont nous donnons ci-après la copie, ne se servent, et à plusieurs reprises, que du mot *meurtre,* qui sans doute aurait été remplacé par celui d'assassinat, si les habitants de Breuche-la-

Digitized by Google

Grand, sans cause apparente, se fussent furtivement glissés dans l'ombre pour frapper les dragons pendant leur sommeil.

Il ne s'agit donc probablement que d'un fait de résistance à un acte avant-coureur des dragonnades de 1684, résistance un peu sauvage il est vrai, mais qui pourra être comprise en se reportant à l'époque, en tenant compte des faits odieux qui s'étaient passés vingt mois auparavant au sac de Faucogney et en songeant qu'il s'agissait d'une population espagnole par les mœurs, sinon entièrement par le sang, et qui n'a fait qu'exécuter en petit ce que la mère-patrie fit moins d'un siècle et demi après sur une plus vaste échelle, quand elle résista par tous les moyens aux vaillantes armées de Napoléon Ier.

Une enquête fut ouverte, et après une minutieuse information, vingt-quatre accusés furent poursuivis devant le prévôt du comté de Bourgogne. Il en résulta une sentence, à la date du 8 mai 1676, qui ne fut contradictoire qu'à l'égard de quatre prévenus seulement, sur lesquels la justice avait pu mettre la main, les autres ayant trouvé moyen de se soustraire à ses recherches par la fuite.

Les quatre malheureux qui payèrent de leur vie pour tous les autres, et contre lesquels la sentence fut immédiatement exécutée, étaient Jean Perrin l'aîné, condamné à être rompu vif; puis Claude Perrin l'aîné et Pierre et Jacques Lespérin frères, condamnés à être pendus et étranglés comme convaincus desdits meurtres. — Le jugement ordonne la confiscation de leurs biens.

Quant aux accusés défaillants, ils furent également condamnés à être rompus vifs et à la confiscation de leurs biens. Voici leurs noms :

Claude et Antoine Perrin, fils de Jean Perrin l'aîné, exécuté; — Jean Perrin le jeune, frère de Jean Perrin l'aîné, exécuté; — Pierre Perrin; — Jacques Perrin; — Claude Tisserand; — les deux fils du précédent; François Géhant, fils de Laurent Géhant, dit Cent-Sols; — Thiébaud Lam-

Digitized by Google

boullé; — François Duchasnoy et Claude Duchasnoy, frères; — Claude Sauvage; — Nicolas Sauné; — Jacques Grandgirard; — Jean Lamboullé; — Jean Girard; — Nicolas Giletot et Adam Giletot, dit Jacques Rée, frères; et enfin Denis Grandmangin.

C'est sur un recours en grâce des vingt condamnés par défaut, dont on vient de lire les noms, qui devaient former à peu près la totalité de la population masculine et valide de Breuche-la-Grand, qui encore aujourd'hui n'est qu'un petit hameau, que sont intervenues les lettres de grâce du 31 juillet 1677, portant la signature autographe du roi Louis XIV.

Ils obtinrent tous pardon et remise de leur peine, amendes corporelles, civiles et criminelles, restitution en leur bonne renommée et en leurs biens, à l'exception toutefois de ceux qui avaient pu être vendus en vertu des ordres que Sa Majesté en avait donné à cette fin, et satisfaction „*préalablement faite à partie civile, si faicte n'a été et s'il y échet*".

D'après cette dernière réserve, y eut-il des dommages-intérêts à payer aux parents des dragons morts et quel en fut le chiffre? ..... C'est une question à laquelle il est impossible de répondre, la tradition et les documents connus étant également muets sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Les Français, spirituels alors comme toujours, se vengèrent de la défaite des sept dragons du roi par un mot. Les indomptables habitants de Breuche-la Grand ne furent plus pour eux que la population de *Breuche-les-Loups;* Breuche-les-Lions auraient-ils dû dire pour être plus exacts, mais c'eût été un éloge et il fallait une épigramme.

Il y a une cinquantaine d'années que l'on a découvert, non loin du hameau, dans le dessus d'un pré resserré entre deux petits bois, des ossements d'hommes, de chevaux et des fers de ces derniers. Une fosse commune avait ainsi recueilli les victimes de cette dernière hécatombe offerte à l'indépen-

Digitized by Google

dance de leur patrie par ces Français d'une année, qui plus tard devaient, autant qu'aucun Français de vieille roche, s'enorgueillir d'appartenir à l'illustre nationalité française.

Les habitants de ce petit hameau de Breuche-la-Grand, dans le canton de Faucogney, sont ainsi les derniers des Francs-Comtois qui aient résisté à la conquête. La grande vitalité du sentiment national et de dévouement à son roi a fini avec le temps par s'affaiblir, et peu à peu la France s'est substituée à l'Espagne dans l'affection des Francs-Comtois, de telle sorte qu'aujourd'hui, en-deçà comme au-delà de la Saône, il n'y a plus que des populations fières d'être françaises. Le canton de Faucogney n'est pas resté étranger à cette assimilation, à cette fusion intime, et l'énergie dont ses habitants ont fait preuve contre la France, qui était alors l'étranger pour eux, est un sûr garant que si jamais il s'agissait de combattre les ennemis de sa nouvelle patrie, cette valeureuse population le ferait aujourd'hui avec non moins de courage et d'énergie qu'elle le fit dans l'intérêt de l'Espagne en 1674 et 1676.

F. Poly,

membre de plusieurs sociétés savantes,
à Breuches (Haute-Saône).

Lettres de grâce du 31 juillet 1677

relatives à une sentence de mort prononcée contre vingt-quatre habitants du village de Breuche-la-Grand, canton de Faucogney (Haute-Saône), accusés du meurtre de sept dragons du roi dans la nuit du 23 avril 1676, et condamnés le 8 mai suivant.

Aujourd'hui dernier jour de juillet 1677, le roy estant à Versailles, sur ce qui a esté représenté à Sa Majesté de la part des nommés Claude et Antoine Perrin, fils de Jean Perrin l'aisné ; Jean Perrin le jeune, frère ; Pierre et Jacques Perrin

Digitized by Google

Claude Tisserand et ses deux fils; François Géhant, fils de Laurent dit Cent-Sols; Thiébaud Lamboullé; François et Claude Duchasnoy, frères; Claude Sauvage; Nicolas Sauné; Jacques Grandgirard; Jean Lamboullé; Jean Girard; Nicolas et Adam Giletot, dit Jacques Rée, frères, et Denis Grandmangin, tous habitants du village de Breuche-la-Grand, en la comté de Bourgogne, qu'ils ont esté accusés de meurtre commis dans ledit village, la nuit du 23 avril de l'année dernière 1676, ès personnes du sieur de Marigny, lieutenant de la compagnie de la Fère, du régiment des dragons de Sa Majesté, du valet dudit sieur de Marigny, et de cinq dragons de ladite compagnie. Ils avaient esté condamnés par jugement du prévost général dudit comté de Bourgogne du 8 may de ladite année 1676, rendu par deffaut contre eux, à estre roués tout vifs et leurs biens confisqués au profit de Sa Majesté, et dict que par la même sentence les nommés Jean Perrin l'aisné, Claude Perrin l'aisné, Pierre et Jacques Lespérin frères, aussi habitants dudit village de Breuche-la-Grand, ayant été condamnés, savoir: ledit Jean Perrin l'aisné à estre rompu tout vif, et lesdits Claude Perrin l'aisné et Pierre et Jacques Lespérin frères à estre pendus et estranglés comme atteints et convaincus desdits meurtres, ont été exécutés à mort; lesdicts exposants qui ont un extrême repentir desdicts meurtres, ont eu recours à la clémence de Sa Majesté, la suppliant très humblement de leur pardonner les susdicts meurtres; à quoi ayant esgard et désirant aussi préférer miséricorde à rigueur de justice, Sa Majesté a quitté, remis et pardonné auxdicts Claude et Antoine Perrin, fils de Jean Perrin l'aisné, Jean Perrin le jeune, frère; Pierre et Jacques Perrin; Claude Tisserand et ses deux fils; François Géhant, fils de Laurent, dit Cent-Sols; Thiébaud Lamboullée; François et Claude Duchasnoy, frères; Claude Sauvage; Nicolas Sauné; Jacques Grandgirard; Jean Lamboullé; Jean Girard; Nicolas et Adam Giletot, dits Jacques Rée, frères, et Denis

Digitized by Google

Grandmangin, le faict et cas susdict pour lequel ils ont été condamnés à mort par deffaut, par ledict jugement du prévost général du comté de Bourgogne, dudict jour, 8e may de ladicte année 1676, ensemble les autres peines, amendes corporelles, civiles ou criminelles, qu'ils pourront avoir encourues pour raison de ce envers Sa Majesté et justice, laquelle met pour cette fin à néant, à leur égard seulement, ledict jugement, et leur rend et restitue en leur bonne rénommée et en leurs biens non d'ailleurs confisqués, à la réserve toutefois de ceux qui se trouveront avoir été vendus en vertu des ordres que Sa Majesté en avait donnés à cette fin, à l'intendance de justice, police et finance de ladicte comté, en conséquence dudict jugement de condamnation, satisfaction préalablement faicte à partie civile, si faicte n'a esté et si il y échet, imposant sur ce silence perpétuel à ses procureurs généraux, leurs substituts présents et à venir et à tous autres. Mande et ordonne Sa Majesté au prévost général et provincial dudict comté de Bourgogne de faire jouir et user lesdicts exposants de la présente grâce, pardon et rémission paisiblement et personnellement, faisant cesser tout trouble, empêchement au contraire. Et ce en vertu du présent brevet, lequel Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, a signé de sa main et faict contresigner par moi, son conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandements et finances. — Louis.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'EXERCICE DES CULTES

DANS L'ÉGLISE DE TAVEY (HAUTE-SAONE)

1565-1885

Peu d'églises ont subi des vicissitudes aussi diverses et ont donné lieu à des contestations aussi vives et aussi prolongées que l'église de Tavey. Depuis l'année 1565 où la réforme religieuse fut introduite dans les villages de la seigneurie d'Héricourt jusque presque à l'époque actuelle, cette église n'a cessé en effet d'être un sujet de discorde entre catholiques et protestants, les uns et les autres prétendant s'en approprier la jouissance exclusive. Il nous a semblé qu'il valait la peine de conserver le souvenir de ces faits historiques. Tel est l'objet de notre notice composée à l'aide des documents authentiques conservés dans les archives du département de la Haute-Saône, de la mairie, du consistoire et de la paroisse protestante d'Héricourt.

L'église de Tavey soumise au simultaneum
1565-1623

Antérieurement à l'époque de l'introduction de la réforme religieuse dans la seigneurie d'Héricourt en 1565, l'église catholique de Tavey était commune aux habitants de Tavey, de Laire et de Byans. Ces deux derniers villages étaient placés

Digitized by Google

en entier sous la souveraineté du prince de Montbéliard; Tavey était en partie de la souveraineté du prince de Montbéliard, en partie de celle de l'abbaye de Lure.

Par ordonnance du 7 avril 1565, le prince de Montbéliard introduisit la réforme religieuse dans la seigneurie d'Héricourt qui lui appartenait depuis 1561. Tous les habitants de Byans et de Laire, étant sujets du prince, se firent alors protestants; ceux des habitants de Tavey qui relevaient de la seigneurie d'Héricourt et qui étaient sujets du prince, se convertirent également; seuls les sujets que l'abbé de Lure avait à Tavey demeurèrent catholiques. Les deux cultes, catholique et protestant, furent dès lors exercés simultanément dans l'église de Tavey; le culte protestant pour les habitants des trois villages qui s'y étaient rattachés, et le culte catholique pour une partie des habitants de Tavey. Le curé du lieu y conserva sa résidence, et ce fut le pasteur de Vyans qui vint desservir les protestants.[1] Le cimetière de Tavey, entourant l'église, fut aussi commun aux deux cultes. — Cet état de choses se prolongea sans interruption jusqu'à l'époque de la guerre de trente ans, soit jusque vers la fin de l'année 1623.

L'église de Tavey aux seuls protestants

1623-1684

Dans les derniers mois de 1623, la population catholique de Tavey se trouvant réduite à quelques individus et le nombre des prêtres étant fort restreint, les offices catholiques cessèrent d'être régulièrement célébrés dans l'église de Tavey. Les protestants de Tavey, Byans et Laire bénéficièrent de cet état

[1] Le pasteur de Vyans desservit les protestants de Tavey, de Laire et de Byans, dans l'église de Tavey, de 1565 à 1681. A partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui, ils furent desservis par les pasteurs d'Héricourt. (Voir l'appendice.)

Digitized by Google

de choses, s'attribuèrent la possession exclusive de l'édifice et dès le commencement de l'an 1624 furent seuls à y célébrer les services de leur culte. Cette interruption du *simultaneum* amena bientôt un vif démêlé entre le prince de Montbéliard comme souverain seigneur de la seigneurie d'Héricourt, et l'abbé de Lure comme souverain de la partie catholique du village de Tavey. Sur les réclamations de ce dernier, l'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, auteur de l'édit de restitution, rendit le 20 septembre 1630 un décret aux termes duquel « l'abbaye de Lure procédera en vertu des droits et de la principale juridiction qu'elle a à Tavey, en démettant le ministre huguenot y introduit et en y établissant un curé catholique. » Mais cette prescription impériale ne fut pas exécutée à cause des troubles et des calamités du temps, et l'abbé de Lure en fut pour adresser de cinq en cinq ans une sommation régulière au gouvernement de Montbéliard, sommation qui demeura sans effet jusqu'en 1684.

L'église de Tavey aux seuls catholiques

1684-1790

Un fait important venait de se produire. Louis XIV, à qui le traité de Nimègue (septembre 1678) avait cédé la Franche-Comté, n'avait pas craint de fouler aux pieds le droit et les traités internationaux de Westphalie (1648) et de Nimègue (février 1679), en se faisant adjuger, dès le 1er septembre 1679, par le parlement de Besançon, la souveraineté des seigneuries d'Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, adjointes au comté de Montbéliard. C'était l'époque où le grand roi se préparait à révoquer l'édit de Nantes (1685), et les réclamations de l'abbé de Lure, d'ailleurs fondées en partie, devaient être entendues.

Le 13 mars 1684, Félix Egon de Furstemberg, abbé de Lure,

Digitized by Google

adressa requête au parlement de Besançon à l'effet d'obtenir l'exécution du décret impérial de 1630. Le mois suivant, le conseil de régence de Montbéliard fit savoir, de son côté, au même parlement, que le décret de 1630 ne pouvait être exécuté, attendu que par l'article 5 du traité d'Osnabruck, 1648, confirmé par ceux de Munster, 1648, et de Nimègue, 1679, il était expressément déclaré que les princes de la confession d'Augsbourg, et conséquemment le prince de Montbéliard, étaient et seraient maintenus en l'état et droit ecclésiastique dont ils étaient en possession au premier jour de l'an 1624.

Évidemment la seule solution équitable du différend eût été le rétablissement pur et simple du *simultaneum* comme il avait existé jusqu'à l'an 1623. L'intendant de Franche-Comté, Louis de Chauvelin, avait en effet écrit au comte Georges de Montbéliard, le 6 juillet 1680, que « Sa Majesté était dans la ferme intention de maintenir les sujets des quatre terres d'Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, dans l'exercice paisible de la religion luthérienne. » Néanmoins, le 4 mai 1684, le parlement de Besançon, pour qui le luthéranisme n'avait plus de raison d'être dans les quatre terres susdites depuis qu'elles étaient placées sous la souveraineté de la France, rendit l'arrêt suivant : « Vu les requêtes et réponses des parties, la cour déclare que le décret donné par l'empereur Ferdinand, le 20 septembre 1630, au sujet du rétablissement d'un curé ou prédicateur catholique au village de Tavey sera exécuté, et en conséquence ordonne qu'il y sera rétabli un curé ou pasteur catholique qui y jouira de tous les fruits, profits, revenus, émoluments, maison curiale, dîmes, héritages, et généralement de tout ce qui dépend de ladite cure, à l'effet de quoi le diocèse en pourvoira une personne idoine et capable par droit de dévolu, condamne les défenseurs ainsi le souffrir, même le diacre Nicolas Vurpillot[1] de n'apporter

[1] Le diacre était le deuxième pasteur d'Héricourt, chargé spéciale-

Digitized by Google

aucuns empêchements au curé qui sera établi en l'administration de ladite cure et église de Tavey, ni en la jouissance des revenus temporels ci-dessus... » Et, conformément à cet arrêt, Pierre Menestrier, curé de Saulnot et doyen rural de Granges-le-Bourg, fut aussitôt délégué par l'archevêque dans les fonctions d'administrateur de la cure et de l'église de Tavey.

Le Conseil de régence de Montbéliard s'empressa de demander qu'il fût sursis à l'exécution de l'arrêt, ou que du moins la moitié de l'église fût laissée aux protestants. Réponse fut donnée à cette demande par un nouvel arrêt du Parlement rendu le 9 juin 1684 à la requête de l'abbé de Lure, et portant: « La cour a ordonné et ordonne, tant à ceux de la régence de Montbéliard qu'aux échevins et maître d'école de Tavey, de même qu'au ministre dudit lieu de remettre dans vingt-quatre heures après signification, au bailli de Lure ou autre commis de l'abbé dudit lieu, les clefs de l'église de Tavey et maison curiale dudit lieu, avec défense de les troubler, molester ou inquiéter en la possession ou jouissance de ladite église et maison curiale, et ainsi que des fruits, profits et revenus d'icelle, conformément à l'arrêt de la cour du 4 de Mai de l'an présent, comme encore audit ministre et autres de la R. P. R., d'en faire aucun acte et exercice dans ladite église, le tout à peine de mille livres envers Sa Majesté, et d'être punis corporellement..... » Quelques jours après, le bailli de Lure, accompagné de deux hommes d'église, se présentait à la porte de l'église de Tavey qu'il faisait enfoncer, et il prenait possession de l'édifice « l'épée à la main, menaçant de tuer ceux qui se voudraient opposer. »

Exclus de l'église qu'avaient bâtie leurs ancêtres, les protestants de Tavey, Laire et Bians furent réduits à louer à leurs

ment de desservir les protestants de Tavey, Laire et Byans. Il portait aussi, dès 1681, le titre de ministre de Tavey, mais avait sa résidence à Héricourt.

Digitized by Google

frais, dans une maison particulière de Tavey, une chambre qui leur servît de lieu de culte. Privés aussi de leur portion du cimetière, ils durent enterrer leurs morts dans les cimetières protestants du voisinage. Et cependant ils furent, jusqu'à la chute de l'ancien régime, constamment astreints à contribuer à toutes les dépenses occasionnées par l'exercice du culte catholique à Tavey, par la raison, disait l'intendant M. de La Fond dans une ordonnance rendue contre eux en 1690, que « le luthéranisme qu'ils avaient embrassé n'avait pu leur ôter ni la qualité ni les devoirs de paroissiens. »

L'église de Tavey, soumise en droit au simultaneum, demeure en fait aux seuls catholiques

1790-1798

La Révolution française amena des temps nouveaux et des idées nouvelles. Le 9 septembre 1790, l'Assemblée nationale rendit son mémorable décret, sanctionné par le roi Louis XVI le 18 du même mois, et dont la teneur suit :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de constitution,

« Considérant que les protestants de la confession d'Augsbourg habitant les quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot, situées dans la ci-devant province de Franche-Comté, et dépendantes aujourd'hui des départements du Doubs et de la Haute-Saône, ont toujours eu l'exercice public de leur culte avec églises, écoles, sépultures, fabriques, consistoires, paiement de ministres et de maîtres d'école,

« Décrète en conséquence, et d'après les principes adoptés pour les protestants qui habitent la ci-devant province d'Alsace, qu'ils continueront désormais à jouir de l'exercice public de leur culte, avec tout ce qui en dépend, dans l'étendue des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot, et

Digitized by Google

que les atteintes qui peuvent y avoir été portées seront regardées comme nulles et non avenues. »

En vertu de ce décret-loi, les protestants de Tavey, de Laire et de Byans auraient dû rentrer immédiatement dans la co-propriété et la co-jouissance de l'église de Tavey. Mais il leur fallut auparavant compter avec la municipalité catholique de ce village, qui refusa de restituer l'édifice en question, et ce ne fut que vers la fin de 1792, après le départ forcé de l'intolérant curé Pilon, que l'église de Tavey redevint, pour quelques mois seulement, commune aux deux cultes.

En se faisant une arme des iniquités antérieures et en ne reculant pas devant l'emploi du mensonge, la municipalité de Tavey imagina de prétendre et de soutenir que les protestants possédaient à Tavey un temple distinct de l'église catholique, et qu'il y avait lieu pour eux de se contenter de ce temple. On voulait ainsi faire passer pour un édifice spécialement consacré au culte la chambre dans laquelle les protestants avaient été contraints par la force de tenir leurs assemblées religieuses depuis 1684. Ce moyen, inventé en désespoir de cause, réussit parfaitement à ses auteurs. En suite d'une délibération prise par la municipalité de Tavey, le directoire du département de la Haute-Saône rendit, le 23 janvier 1793, un arrêté aux termes duquel « les habitants catholiques et les protestants de Tavey, ayant des temples séparés, continueraient à en jouir comme du passé, jusqu'à ce que la Convention nationale eût statué sur l'exercice simultané des deux cultes dans le même édifice. »

Les protestants réclamèrent en vain, pendant toute l'année 1793, l'exécution du décret-loi des 9 et 18 septembre 1790, et force leur fut de revenir, pour célébrer leur culte, dans la chambre où ils se réunissaient précédemment. Au commencement de 1794, ne pouvant avoir raison du mauvais vouloir de la municipalité de Tavey, ils tentèrent, pour rentrer dans l'église, d'y introduire le culte de la Raison. Ils s'adressèrent

Digitized by Google

en conséquence à la *Société populaire d'Héricourt,* qui délégua six de ses membres, dont deux, l'instituteur catholique Jean-Claude Damotte, surnommé Pétrole Pavot, et l'horloger Martial-Auguste Gany, devaient prononcer chacun un discours « analogue aux circonstances et à la solennité de la décade. » Arrivés à Tavey le décadi 20 pluviose an II (samedi 8 février 1794), vers dix heures du matin, le président de la Société, Pierre-Christophe Noblot, le secrétaire P. P. Damotte, et les quatre membres Jean Lods, Jean-Joseph Lardemer, sans-culotte, François Bailly et Martial-Auguste Gany, sans-culotte, se rencontrèrent avec « les citoyens et les citoyennes protestants » de Laire, de Byans et de Tavey, à la porte de l'église qui se trouva fermée. Après que les citoyens Jean-Nicolas Canel, maire de Byans, et Frédéric Georges, maire de Laire, eurent inutilement cherché la clef chez le maire du village, Georges Couturier, et chez l'agent national, Etienne Danguel, qui tous deux étaient absents, « les citoyens et les citoyennes, assemblés autour du temple, remarquèrent que ledit temple était rempli de foin, jusque même dans la chaire, ce que voyant, une partie de ces citoyens assemblés se transportèrent dans les écuries et grange de la cure dudit Tavey pour y examiner si ce vaste bâtiment national était rempli de foin ou de paille.[1] Mais quelle fut leur surprise ! Ils n'y trouvèrent que très peu de foin d'un côté du grenier, une litière de foin dans la grange, et de l'autre côté du grenier un vide qui pourrait contenir aux environs de deux cents milliers

[1] Le curé Pilon avait quitté Tavey sur la fin du mois d'août 1792. Les offices catholiques furent dès lors célébrés à Tavey par les curés Damotte et Artus, d'Héricourt, jusqu'en décembre 1793. (Voir l'appendice.) En vertu de la loi du 18 mars 1796, le presbytère de Tavey, avec les jardin, verger, aisances et dépendances, fut vendu à Vesoul, le 11 août 1796, pour la somme de 5600 francs, au citoyen Jean-Claude Corne, notaire à Eprel. Il a appartenu depuis au citoyen Rochet, d'Héricourt, maître de forge à Chagey, et il appartient aujourd'hui à M. Charles Macler, ancien notaire, membre du consistoire d'Héricourt.

Digitized by Google

de foin, ce qui prouve (ajoute le procès-verbal dressé et signé séance tenante par les six membres de la *Société populaire),* que si les officiers municipaux de Tavey ont introduit du foin dans le temple, ce n'est que par un mouvement de contrariété que l'on peut appeler barbarie de fanatisme *(sic),* puisqu'ils ne l'ont fait que pour priver les citoyens des communes de Byans, Laire et une partie de Tavey, de la jouissance et de l'entrée de ce temple, et pour empêcher la célébration du culte de la Raison, parce que ces derniers sont des ci-devant luthériens, et que les officiers municipaux de Tavey sont des ci-devant sectateurs romains, que l'on peut traiter d'ennemis jurés de la liberté, de la fraternité et de l'union. » L'église de Tavey, convertie sans nécessité et à contre-cœur par la municipalité du lieu en soi-disant magasin national, échappait par le fait à la *profanation* des protestants.[1]

[1] Deux autres épisodes nous permettront de juger de la tolérance de la municipalité de Tavey à cette époque.

Le jeudi 23 janvier 1794, le pasteur Georges-Frédéric Méquillet ayant été requis par Georges Métin, de Laire, de se rendre au temple de Tavey pour procéder au baptême de son enfant, la porte de l'église lui fut ouverte par l'instituteur catholique. Mais laissons parler le procès-verbal qui fut dressé séance tenante : « Pendant que l'assemblée vaquait au culte par le chant des psaumes, on fut tout à coup interrompu par de grands cris qui imposaient silence au nom de la loi. Alors on vit paraître la municipalité de Tavey, entièrement composée de catholiques, laquelle demanda par quelle autorité on avait fait sonner la cloche ; à quoi il fut répondu que ladite municipalité savait assez qu'il était d'usage de sonner la cloche lorsqu'on allait à l'église pour célébrer le culte protestant aussi bien que pour le culte catholique. La municipalité interpella le ministre à déclarer ce qu'il prétendait faire. Il répondit qu'il avait été requis de baptiser un enfant, sur quoi le maire, prétendant que le baptême des enfants était de son ressort comme officier public, défendit au ministre d'y procéder. Le ministre répliqua qu'il était bien vrai que l'enregistrement des naissances faisait partie des fonctions de l'officier public, mais que, quant à la cérémonie du baptême, comme elle faisait partie du culte public,

Digitized by Google

A partir de mai 1794, proscription du culte chrétien qui se prolongea dans toute la France jusqu'à la fin de février 1795. A cette date, le culte catholique n'ayant pas recommencé à être célébré régulièrement dans l'église de Tavey à cause du manque de desservant tant dans ce village qu'à Héricourt, les protestants adressèrent leurs réclamations au directoire du district de Lure qui, par son arrêté du 16 juillet 1795 (28 messidor an III), enjoignit à la municipalité de Tavey de procurer le libre exercice du culte, dans l'église de ce lieu, aux protestants de Tavey, Laire et Byans. Mais la municipalité refusa

il était autorisé par la loi à la célébrer ; que néanmoins, puisque la municipalité le lui défendait, il allait se retirer, sans décider si l'on avait tort ou raison. Il se retira en effet incessamment, sans avoir baptisé l'enfant, et suivi de la plus grande partie de l'assemblée. Le citoyen Nocher, de Tavey, chargé de remplir les fonctions de chantre, ayant continué le chant et le service accoutumé avec Jacques Nocher, son frère, la municipalité les enferma dans le temple, et les y laissa jusque sur le soir, où le procureur de la commune vint leur ouvrir la porte. » Nous ferons remarquer, à la décharge du pasteur Méquillet, qu'on était alors aux plus sombres jours de la Terreur, et que le culte de la Raison avait seul droit de cité en France.

Autre fait. Le samedi 1er février 1794, vers 8 heures du matin, trois citoyens protestants de Byans, Georges Carpet, Jean-Nicolas Carpet et Jacques Français, et le citoyen protestant Jean-Nicolas Gilet, de Tavey, étaient occupés à creuser, dans le cimetière de Tavey, une fosse pour y enterrer le citoyen Jean-Nicolas Paris, de Byans, quand la municipalité de Tavey et le comité de surveillance du lieu se présentèrent devant lesdits fossoyeurs. « L'agent national porta la parole en leur demandant ce qu'ils faisaient là, sur quoi il fut répondu qu'ils creusaient une fosse pour enterrer un homme. L'agent répliqua qu'ils n'avaient aucun droit de creuser dans ce cimetière, et qu'ils n'avaient qu'à partir sur-le-champ. En même temps les officiers municipaux, maire et agent national ordonnèrent aux enfants qui étaient présents d'aller chercher des outils propres à remplir cette fosse, ce qui fut exécuté sur-le-champ, et les fossoyeurs furent obligés de déguerpir. » Le procès-verbal ajoute : « On ne peut pas s'empêcher de dire que cette clique est un ramassis de loyals fanatiques. »

Digitized by Google

d'exécuter cet arrêté, en objectant, comme par le passé, qu'il y avait deux temples à Tavey. Et l'arrêté demeura sans exécution pendant les années 1795, 1796 et 1797.

Le 11 janvier 1798 (22 nivôse an VI), l'administration municipale du canton d'Héricourt, à qui les pétitions adressées par les protestants des trois villages tant au directoire de district qu'au directoire du département avaient été renvoyées « pour faire jouir les pétitionnaires de la liberté des cultes », rendit un arrêté portant que « les pétitionnaires jouiront du temple de Tavey pour l'exercice simultané de leur culte avec les citoyens catholiques du même lieu, au vœu des lois en vigueur actuellement ; que les heures d'exercice journalier du culte desdits pétitionnaires demeurent provisoirement fixées de 8 à 9 heures du matin et 1 à 2 heures de relevée ; qu'enfin les clefs de cet édifice seront communes aux uns et aux autres, ou remises à l'agent municipal du lieu ». Mais la municipalité de Tavey ne fit pas plus cas de cet arrêté que du précédent. Trois jours après, le dimanche 14 janvier 1798, les protestants venus à 8 heures du matin pour célébrer leur culte et trouvant la porte de l'église fermée, firent sauter les serrures. Les catholiques du village eurent beau accourir, « armés de piques et de fusils pour chercher à s'opposer par cette attitude menaçante à l'ouverture du temple, néanmoins sans coup férir » ; le service fut fait dans l'église par le pasteur Méquillet, « après quoi les serrures furent remises à un serrurier de Champey pour en changer les contrières ; elles furent replacées le lendemain, le citoyen Georges Nocher, maire protestant de Tavey, ayant eu la précaution durant l'intervalle de requérir le commandant de la garde nationale qui pour lors était le sieur Noblot fils, de lui donner une garde qui veillât à ce qu'aucun désordre ne se commît, ni dans l'église, ni hors de son enceinte ». Ajoutons que les citoyens Canel, maire de Byans, et Nocher, maire de Tavey, venaient d'arriver de Vesoul, « où les administrateurs du

Digitized by Google

département leur avaient dit qu'au refus de la livraison des clefs de la part des catholiques, ils n'avaient qu'à forcer les portes de l'église ».

Cependant la municipalité de Tavey continuait à prétendre qu'il y avait à Tavey une église catholique et un temple protestant. Le 16 janvier 1798, sa pétition (demandant l'exclusion des protestants) fut renvoyée par le directoire du département à l'administration municipale du canton d'Héricourt « pour déclarer s'il existe dans la commune de Tavey deux édifices servant aux exercices religieux de deux sectes ». Le 29 janvier suivant, cette administration déléguait le citoyen Jean-Georges Jonte, agent municipal à Bussurel, en qualité de commissaire chargé de se transporter à Tavey « pour entendre les parties, vérifier leurs dires, et dresser procès-verbal ». Le 1er février, le citoyen Jonte reconnaissait à Tavey « que la maison où les protestants célèbrent leur culte appartient en propre au citoyen Pierre Parent et à son frère et provient de leurs ancêtres, que ce ne fut jamais un établissement public, que le local où les protestants font leur service religieux consiste simplement en une chambre large d'environ quinze pieds de toutes faces sur environ six pieds de hauteur, dans laquelle chambre il y a des tonneaux et sacs remplis de grain, du bois de chauffage et des planches, qu'au dessus est un grenier sous le toit, et au-dessous une cave, qu'aucun indice ne s'y trouve donnant à présumer que ce local puisse être considéré comme une église, et que là encore il n'y a aucun terrain affecté à la sépulture des morts des protestants ». Enfin le 4 février, toutes les pièces étaient renvoyées par l'administration du canton d'Héricourt à l'administration centrale du département pour statuer.

L'arrêté — nous ne pouvons pas encore dire : définitif — fut rendu à Vesoul le 14 février 1798 (26 pluviose an VI). Nous le transcrivons *in extenso :*

« Vu de nouveau la pétition ci-contre (des catholiques), le

Digitized by Google

procès-verbal des dires des parties, l'avis de l'administration municipale du canton d'Héricourt; ouï le rapport du citoyen Petitjean et le commissaire du Directoire exécutif entendu,

« L'administration centrale du département de la Haute-Saône,

« Considérant qu'il est prouvé par le rapport du commissaire Jonte à la date du 13 pluviose présent mois qu'il n'y a au lieu de Tavey qu'une seule église; qu'il est également prouvé par le tableau adressé à cette administration, en suite de sa circulaire du 10 thermidor, par l'administration municipale du canton d'Héricourt, qu'il n'existe qu'une seule église audit lieu de Tavey,

« Considérant que suivant le prescrit de la loi du 11 prairial relative à la célébration des différents cultes, les édifices dont les communes étaient en possession au premier jour de l'an II doivent leur être remis afin d'y exercer leur culte,

« Considérant qu'il est justifié que les protestants de la confession d'Augsbourg de la commune de Tavey sont dans le cas d'invoquer le bénéfice de la loi précitée,

« Considérant que par arrêté du ci-devant district de Lure du 28 messidor an III (16 juillet 1795), la dite municipalité demeure tenue d'ouvrir l'édifice dont il s'agit aux protestants; que l'agent de la dite commune n'a pu, sans contrevenir formellement aux lois et à l'arrêté précité, refuser aux protestants le droit d'entrer dans la dite église et d'y célébrer leur culte,

« Arrête que les catholiques faisant partie de la commune de Tavey jouiront conjointement avec les protestants de la dite commune de l'église y existant, pour les uns et les autres y exercer librement leur culte; leur fait défense de se troubler ou s'interrompre réciproquement dans leurs fonctions aux peines portées par la loi; arrête en outre que l'arrêté de l'administration municipale du canton d'Héricourt du 22 nivôse (11 janvier), qui fixe les heures auxquelles les pro-

Digitized by Google

testants et les catholiques pourront faire les fonctions de leur culte dans la dite église, demeure approuvé pour être exécuté en tout son entier. »

Les allégations et les prétentions de la municipalité de Tavey étaient réduites à néant, et les protestants des trois villages rentrèrent dans l'église dont ils partagèrent la jouissance avec les catholiques.

L'église de Tavey soumise de droit et de fait au simultaneum

1798—1885

La loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) ayant réorganisé les cultes catholique et protestant, un décret impérial en date du 26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804) vint fixer la circonscription de l'église consistoriale d'Héricourt. Le plan de circonscription annexé à ce décret indiquait, il est vrai, que les protestants de Tavey et de Byans, rattachés à la paroisse d'Héricourt, étaient en possession d'une église à Tavey, mais le décret lui-même ne disait rien de l'exercice du culte dans cette église, alors qu'il stipulait expressément le *simultaneum* pour celle de Chagey.[1] Cette omission fut signalée par M. Kern, président du Directoire de Strasbourg, au préfet de la Haute-Saône à la date du 4 novembre 1804

[1] L'article 28 de la loi du 18 germinal an X portant que « aucune église ne pourra s'étendre d'un département dans un autre », les protestants de Laire, département du Haut-Rhin, furent distraits de la paroisse d'Héricourt et de l'église de Tavey, Haute-Saône, pour être rattachés à la paroisse de Désandans et au consistoire de Saint-Julien. Ils furent toutefois rattachés de nouveau à la paroisse d'Héricourt et à l'église de Tavey, mais toujours sous la direction du consistoire de Saint-Julien, par décret impérial du 3 février 1811. Ils ne furent rattachés au consistoire d'Héricourt qu'à partir de 1827, époque où l'on considéra comme tombé en désuétude l'article 28 de la loi de germinal.

Digitized by Google

(13 brumaire an XIII). Le préfet écrivit le 16 novembre suivant au maire de Tavey pour l'inviter à s'entendre avec le curé du lieu et le pasteur d'Héricourt afin de dresser un projet de règlement fixant les heures d'exercice de chaque culte. Mais le maire se refusa, en date du 29 novembre (8 frimaire), à s'entendre avec le ministre protestant, alléguant que les luthériens de Tavey, au nombre de quarante-huit, étaient réunis à l'église d'Héricourt et qu'il leur était inutile d'avoir deux églises. Les heures attribuées à l'exercice respectif de chacun des deux cultes dans l'église en question furent en conséquence fixées par le préfet dans son arrêté du 22 janvier 1805 (2 pluviose an XIII), lequel fut pris « sans égard aux observations du maire de Tavey ». En vertu de cet arrêté, « le culte catholique sera exercé dans l'église de Tavey depuis les 8 heures du matin jusqu'à 10 heures sans alterner ; l'exercice du culte protestant ne commencera qu'à 10 heures ».

Malgré cet arrêté, les catholiques de Tavey, continuant à revendiquer l'usage exclusif de l'église, portèrent leurs doléances à l'archevêque de Besançon, M. Claude Lecoz.[1]

[1] Quel contraste entre la ténacité intolérante de la municipalité de Tavey et les sentiments des protestants d'Héricourt à la même époque! On en jugera par les lignes qui suivent, empruntées au *Journal* (officiel) *de la Haute-Saône,* numéro du 1er thermidor an XII (20 juillet 1804) :

« Tout homme que l'intolérance n'a pas rendu sauvage et l'ennemi implacable de ceux qui ne pensent point comme lui en matière de religion, aurait éprouvé les sensations les plus douces lors de la visite épiscopale que vient de faire Monsieur l'archevêque de Besançon à Héricourt.

« Cette ville dont les habitants sont, pour la très grande partie, de la religion réformée, n'a pour ainsi dire offert au prélat qu'un seul troupeau vivant dans une harmonie rare.

« Il y arriva le soir du 9 juin.

« Trente jeunes gens bien montés étaient venus à sa rencontre

Digitized by Google

Ce prélat écrivait en effet au consistoire d'Héricourt, à la date du 3 juillet 1805, une lettre dont nous extrayons le

jusqu'à plus de deux lieues d'Héricourt ; vingt-huit étaient protestants, parmi lesquels se trouvait un fils du ministre (Méquillet).

« La police dans l'église se fit le lendemain par des gardes nationaux, la plupart protestants, et tous très décents et très modestes.

« Après la cérémonie, grand dîner à l'hôtel de ville ; les catholiques et les protestants étaient entremêlés autant que possible. Le maire, protestant (Pierre Christophe Noblot), porta un premier toast à la santé de Monsieur l'archevêque ; un second, à la continuation de la bonne harmonie qui règne entre les catholiques et les protestants d'Héricourt. Ces toasts furent annoncés au bruit du canon, ainsi que le toast porté par Monsieur l'archevêque, par le maire, et par le général Méquillet à la santé du héros qui a sauvé la France.

« Monsieur l'archevêque, avant de se séparer d'un peuple qui l'avait plusieurs fois attendri, alla visiter le curé et le ministre, suivi d'une foule qui l'applaudissait, et dont faisaient partie les prêtres et plusieurs ministres voisins qui s'étaient rendus à Héricourt, les uns et les autres confondus et donnant l'exemple de la fraternité et de la plus intime union des cœurs.

« Le prélat quitta Héricourt le 10 juin, à 7 heures du soir, emportant tous les cœurs de cette commune et escorté, malgré lui, jusqu'à une lieue, par la même cavalcade qui était venue à sa rencontre. »

Suivent la réponse que fit l'archevêque, lors de son entrée, à la harangue du maire, et l'extrait d'un hymne présenté à l'archevêque, avant son départ d'Héricourt, par quatre pasteurs de la religion réformée. Nous donnons cette dernière pièce à titre de curiosité :

« Habitants fortunés des bords de la Luzène
Préparez vos chants les plus doux ;
Lecoz vient : ce n'est pas une pompe mondaine
Qui l'amène au milieu de vous.

L'éloquence sacrée, en ces lieux descendue,
Se fait entendre par sa voix,
Et la religion si longtemps éperdue
Rentre aujourd'hui dans tous ses droits.

Il la montre à vos yeux pure et surtout brillante
Des rayons de la charité ;

Digitized by Google

passage suivant : « Les catholiques de Tavey me portent une « doléance. Permettez-moi de vous la communiquer, Messieurs ; « vous jugerez si elle est fondée. L'église de Tavey, disent-ils, « a été bâtie des seuls deniers des catholiques et jusqu'à la « Révolution ils en avaient la jouissance exclusive. J'ai effec- « tivement sous les yeux les preuves de cette assertion qui « d'ailleurs ne me paraît point contestée. Ils ajoutent : dans « ces jours terribles où la force semblait décider de tout, cette « jouissance nous fut enlevée, et aujourd'hui on exige que « nous la partagions avec MM. les protestants. Ne serait-il « pas de la justice et de la délicatesse que ceux-ci se procu- « rassent un autre local et qu'ils nous rendissent dans sa tota- « lité celui dont ils ne peuvent nous contester la propriété. Je

Il l'annonce pour fille auguste et bienfaisante
D'un Dieu toujours plein de bonté.

Votre église est aussi l'église universelle :
Catholiques et protestants,
Dans les heureux cantons confiés à son zèle,
Sont ses amis, sont ses enfants.

Sur son front généreux la candeur est empreinte,
Et la franchise est dans ses traits.
A l'orgueilleux pervers s'il inspire la crainte,
Le pauvre a chez lui libre accès.

Quoiqu'en lui le savoir, toujours modeste et sage,
Voile l'éclat de ses talents,
Celui de ses vertus sollicite l'hommage
De tous les cœurs reconnaissants.

Ah ! puissent-ils longtemps, ces beaux jours de la France,
Briller sous les lois d'un héros !
Et puissent nos neveux bénir sa descendance
A la voix de sages Lecoz. »

Les pasteurs signataires de cette pièce étaient alors les quatre seuls du canton d'Héricourt : Georges-Fréderic Méquillet à Héricourt, Pierre-Nicolas Cuvier à Brevilliers, Isaac Ferrand à Trémoins et Jacques-Frédéric Duvernoy à Etobon.

Digitized by Google

« l'avoue, Messieurs, cet acte de justice ou de générosité me « ferait un grand plaisir ; il contribuerait à cimenter entre les « citoyens des deux cultes cette union franche et cette pré- « cieuse paix sans lesquelles la tranquillité, le bonheur des « uns et des autres courraient souvent le risque d'être mal- « heureusement altérés. Je désire si ardemment que cette « paix de Dieu qui, suivant l'expression de l'apôtre, surpasse « tous nos sentiments, toutes nos pensées, dirige les cœurs et « les esprits dans toute l'étendue de mon diocèse que j'ai cru « pouvoir vous inviter à y faire ce sacrifice. Que mes facultés « ne me le permettent-elles ! Avec quel plaisir je m'en char- « gerais moi-même ! . . . » Il est à peine besoin de dire que les protestants n'étaient nullement disposés à accéder au désir du prélat, et à renoncer à l'usage du *simultaneum*.

Les choses étaient en cet état et le *simultaneum* semblait irrévocablement établi dans l'église de Tavey lorsque les protestants de cette commune eurent l'idée d'adresser à la municipalité du lieu, à la date du 2 août 1807, une pétition tendant à obtenir que le produit des biens communaux de Tavey, affecté à former un supplément de traitement (320 francs) au succursaliste M. Grézel, fût également employé, en raison de la population protestante formant le quart de la population totale, à faire un supplément de traitement (80 francs) au pasteur Méquillet, d'Héricourt, desservant Tavey. La délibération prise à ce sujet par le conseil municipal, en date du 8 septembre 1807, accorda le supplément demandé, mais émit en même temps le vœu que les protestants de Tavey et de Byans fussent privés de la jouissance de l'église de Tavey, attendu qu'ils étaient rattachés à la paroisse d'Héricourt. Cette délibération fut, sur l'avis du sous-préfet, approuvée par le préfet, M. Hilaire, en date du 30 janvier 1808, et les protestants se virent de nouveau exclus de l'église de Tavey.

Leurs réclamations ne devaient pas se faire longtemps attendre. Elles furent immédiatement portées devant le préfet

Digitized by Google

par M. Méquillet, pasteur d'Héricourt et Tavey, et par M. Pierre-Nicolas Cuvier, pasteur de Brevilliers et président du consistoire d'Héricourt. Dès le 19 février, le sous-préfet de Lure, M. Mattheron, émettait l'avis que « c'était par erreur que l'administration a interdit aux protestants de Tavey et de Byans la faculté de célébrer leur culte dans l'église de Tavey, que cette erreur provient des fausses allégations du conseil municipal du dit Tavey et qu'il convient de la rectifier. » Aussi le préfet, M. Hilaire, éclairé par les *Observations* et les *Nouvelles Observations,* deux volumineux mémoires à lui adressés par le consistoire d'Héricourt en date des 25 avril et 20 juillet, rendit bientôt justice aux protestants. Le 22 août 1808, il signait un nouvel arrêté définitif, long de sept pages in-folio — véritable dossier de l'affaire — cassant et annulant son approbation du 30 janvier, qu'il déclarait être « l'effet de l'erreur et de la méprise », et réintégrait les protestants dans la co-jouissance de l'église de Tavey, qu'ils n'ont plus cessé d'occuper jusqu'à aujourd'hui.[1]

En conformité de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1805, les services religieux des protestants dans l'église de Tavey n'avaient lieu que le matin, à partir de 10 heures. Il en fut ainsi jusqu'au mois de juillet 1842. A cette époque, les pasteurs d'Héricourt, MM. Lods et Macler, ayant voulu introduire dans l'église le service du dimanche après midi, que venait de prescrire le Directoire de Strasbourg à tous les pasteurs de son ressort, ils en furent empêchés par le succursaliste de Tavey, appuyé par le conseil municipal de la commune. La question fut portée devant l'administration supérieure du département. L'archevêque de Besançon, le Directoire de Strasbourg et le ministre de la justice et des cultes intervinrent dans le débat,

[1] Ce fut le pasteur Georges-Frédéric Méquillet, d'Héricourt, qui rédigea les innombrables pièces, mémoires, observations, lettres, etc., adressés par les protestants, de 1790 à 1808, aux différentes administrations relativement à l'église de Tavey.

Digitized by Google

à la suite duquel, et seulement à la date du 24 janvier 1844, le préfet de la Haute-Saône, M. Mazères, rendit un arrêté aux termes duquel « les cérémonies du culte protestant de l'après-midi auront lieu dans l'église de Tavey de 3 heures à 4 heures et demie, depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques, et de 4 heures à 5 heures et demie de cette dernière époque au 1er novembre; elles devront toujours être présidées par un pasteur ». [1]

Les droits des protestants étaient désormais reconnus et affirmés, par l'administration, égaux à ceux des catholiques. Néanmoins, l'ère des difficultés et des conflits n'était pas close. Sur la fin de l'année 1868, le succursaliste de Tavey, M. Cholley, manifesta la prétention d'exclure les protestants du chœur de l'église et il fit dans ce but parvenir à l'administration départementale une plainte fondée sur l'usage, pratiqué par les protestants, d'occuper pendant l'exercice de leur culte la totalité de l'église, le chœur compris. Les réclamations du desservant n'ayant pas abouti, il les adressa de nouveau à la même administration sur la fin de l'année 1869, mais cette fois avec l'appui de l'archevêque de Besançon.

Le juge de paix du canton d'Héricourt, M. Paul-Auguste Lubert, consulté par le sous-préfet de Lure, ne fut pas favorable aux prétentions du desservant. Nous lisons en effet dans le rapport de ce magistrat, en date du 18 janvier 1870: « J'ai cherché vainement dans les nombreuses pièces que « toutes ces péripéties ont fait écrire par le gouvernement, « par l'administration locale et départementale, par les curés « de Tavey, par les prélats, quelques dispositions s'appliquant « à l'usage exclusif ou commun du chœur de l'église de Tavey. « Pas un mot ne tranche ni même ne pose la question; il « s'agit toujours et partout de l'usage commun, de la propriété

[1] La décision du ministre de la justice et des cultes, en date du 22 décembre 1843, portait « que l'église de Tavey doit en principe être considérée comme commune aux deux cultes, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre la première et la deuxième partie de la journée ».

Digitized by Google

« commune, du tout, non de la partie; les catholiques contes-
« tent les droits des protestants non sur le chœur, mais sur
« l'église entière; les protestants revendiquent non la nef,
« mais tout l'édifice: finalement le gouvernement lui-même
« attribue aux deux cultes la co-propriété indivise de l'édifice
« entier, chargeant seulement le préfet de faire cesser momen-
« tanément cette indivision en réglant les heures de la jouis-
« sance privative de chacun.[1] Dans ces circonstances et après
« l'étude consciencieuse à laquelle je viens de me livrer, il
« est de ma loyauté de confesser une erreur involontaire que
« j'ai commise dans mon rapport du 8 janvier 1869; j'en ai
« appelé dans ce travail aux statuts du *simultaneum* qui
« attribuent privativement aux catholiques le chœur des
« églises mixtes; ces statuts auxquels je croyais parce que
« l'existence m'en avait été affirmée par des documents éma-
« nés des autorités catholiques et par les prétentions du clergé
« de cette commune, ces statuts n'existent pas, du moins en
« ce qui concerne l'église de Tavey. Mis en demeure de me
« les présenter ou de me les indiquer, M. le desservant de
« cette paroisse m'a fait dire qu'il ne les connaissait pas, et
« s'est rejeté sur l'usage, sur les convenances, sur les pres-
« criptions canoniques et liturgiques, ajoutant qu'il faisait
« actuellement rechercher à Rome, à la sacrée congrégation
« des rites, les décisions qui peuvent se trouver en pareille
« matière, — pièces qui pourraient avoir quelque importance
« dans l'espèce, mais à une condition, c'est qu'elles auraient
« reçu la sanction du gouvernement français et auraient ainsi
« passé dans les lois de l'Etat. La base sur laquelle je raison-
« nais disparaissant, mon argumentation s'écroule également,
« et je retire ce que j'avais dit sur la qualification légale de
« la possession des protestants en ce qui concerne le chœur

[1] Décision précitée du ministre de la justice et des cultes, du 22 décembre 1843.

Digitized by Google

« de l'église de Tavey. Je crois maintenant au contraire qu'ils « sont co-propriétaires de l'édifice entier, que leur possession, « fondée sur un titre, doit être respectée, et qu'il y a lieu de « maintenir le *statu quo,* à moins qu'il n'intervienne une « transaction amiable entre les autorités supérieures de « chaque culte, par laquelle les protestants renonceraient à « l'usage du chœur, contre l'enlèvement par les catholiques, « de la nef, des objets spéciaux de leur culte, transaction qui « en tout cas devrait être sanctionnée par une décision de « S. E. Monsieur le ministre des cultes.... Je ne puis que « regretter qu'un pareil différend qui excite les esprits et « aigrit les cœurs se soit élevé par l'impatient empressement « d'un jeune prêtre qui aurait pu, ce semble, suivre les tradi- « tions modérées et conciliantes de ses trois ou quatre prédé- « cesseurs immédiats, sous lesquels aucune difficulté n'a pris « naissance. »

De son côté, le conseil presbytéral d'Héricourt, dans sa séance du 28 janvier 1870, décida de recourir à l'autorité du Directoire de Strasbourg, en le priant d'intervenir auprès de l'administration du département afin de faire respecter et maintenir le *statu quo.* Cette décision fut appuyée par le consistoire d'Héricourt dans sa séance du 1er février.

L'administration départementale était donc saisie de l'affaire dans les premiers mois de 1870; mais elle ne jugea pas à propos de lui donner de suite, non comme on pourrait le croire à cause des graves événements politiques qui ne tardèrent pas à se produire, mais sur la demande qui lui en fut formellement exprimée par l'archevêque.[1]

Telles ont été, de 1565 à aujourd'hui, les vicissitudes de l'église de Tavey.

AUG. CHENOT.

[1] Nous tenons ce renseignement d'une personne autorisée.

Digitized by Google

APPENDICE

Desservants de Tavey à partir de 1684

1684 —1708. Pierre Menestrier, curé de Saulnot, chargé de la desserte de l'église de Tavey. Il réside à Saulnot jusqu'en 1701, époque à laquelle il transfère sa résidence à Héricourt. L'année précédente, 1700, il avait été chargé de la desserte du chœur de l'église d'Héricourt.

1709—1709. Matthieu Cart, chargé comme le précédent de la desserte du chœur de l'église d'Héricourt. Réside à Héricourt.

1710—1711. Thomas-Antoine Drouhot. Dessert le chœur de l'église d'Héricourt où il réside.

1711 † 1748. Etienne-Joseph Busson. Dessert le chœur de l'église d'Héricourt où il réside jusqu'à 1718. A cette date, Tavey étant devenu chef-lieu de paroisse catholique et résidence d'un curé, il renonce à la cure d'Héricourt et devient curé de Tavey.

1749—1792. Claude-Baptiste Pilon. Il a pour vicaire dans les derniers temps de son ministère M. Pougnet. Il quitte Tavey sur la fin d'août 1792, époque où les curés d'Héricourt et de Chagey, déclarés réfractaires, quittent aussi leurs paroisses. Il n'y a plus, dès lors, de curé résidant à Tavey jusqu'en 1805. D'octobre 1792 à février 1793, Tavey est desservi par François-Nicolas Damotte, curé constitutionnel d'Héricourt. De mars 1793 à décembre 1793, il est également desservi par Pierre-François Artus, curé constitutionnel d'Héricourt. En 1794 et années suivantes, quelques actes de culte sont célébrés par des prêtres non assermentés, de passage dans la localité, MM. David, Sylvestre, Hugues, Grézel, Pilon et autres. Sur la fin de 1803, Jean-Thomas Labeuche, administrateur provisoire de la paroisse d'Héricourt, recommence à desservir régulièrement Tavey jusque sur la fin de 1805, où un curé y est de nouveau établi.

1805 † 1834. Pierre-Joseph Grézel.

1834 † 1835. Jean-Claude Girard.

1835—1850. François Lovocat.

Digitized by Google

1850—1853. Bernard Charles.
1853—1864. Jean-Ignace Péquillet.
1864—1868. Claude-Antoine Ternet.
1868—1884. Pierre-François Cholley.
1884. Alfred Retz, actuellement en fonction.

Pasteurs de Tavey à partir de 1565

De 1565 à 1681, l'église protestante de Tavey, filiale de celle de Vyans, est desservie par les pasteurs de ce dernier village.

1565—1569. Antonin Duc.
1569—1574. Jean de Novilier.
1574 † 1577. François Pelletier.
1577—1586. Antoine Sairray.
1586—1588. Jacques Macler.
1588—1593. Nicolas Schœn, dit Sinclos.
1593—1601. Ogier Cucuel.
1601—1616. Jean Cucuel.
1616 † 1660. Jacques Euvrard.
1661—1674. Jean-Christophe Stoffel.
1674—1681. Hugues Morlot.

De 1681 à 1745, l'église de Tavey, devenue filiale de celle d'Héricourt, est desservie par les diacres ou deuxièmes pasteurs d'Héricourt, résidant en cette ville.

1681—1682. Pierre Cucuel.
1682—1684. André Carlin.
1684—1685. Nicolas Vurpillot.
1685—1686. Jean-Nicolas Binninger.
1686—1688. Pierre-Christophe Parrot.
1688—1692. Pierre Cucuel, premier pasteur d'Héricourt.
1692—1694. Jules-Frédéric Duvernoy.
1694—1700. Samuel Méquillet.
1700—1705. Pierre Piguet.
1705—1707. Jacques Dubois.
1707—1711. David-Nicolas Berdot.
1711—1713. Jean-Georges Surleau.
1713—1714. Jules-Frédéric Macler.
1714—1718. Jean-Frédéric Nardin.
1718 † 1736. Georges-Christophe Tuefferd.

Digitized by Google

1737—1739. Jean Morel.
1739—1744. Georges-Etienne Vallet des Barres.
1744—1745. Jacques-Christophe Tuefferd.

A partir de 1745, où la place de diacre ou de second pasteur d'Héricourt fut supprimée par le gouvernement français, l'église de Tavey, filiale de celle d'Héricourt, fut desservie par les pasteurs de cette ville.

1745 † 1753. Jean-Georges Surleau.
1753—1786. Eberhard-Georges-Gaspard-Nicolas Méquillet.
1786 † 1831. Georges-Frédéric Méquillet.
1830 † 1879. Christophe-Frédéric Lods.
1830—1840. Georges-Frédéric Fallot.
1840 † 1878. Auguste-Frédéric Macler.
1879. Georges-Louis Girardez, actuellement en fonction.
1879. Charles-Auguste Chenot, actuellement en fonction.

Une deuxième place de pasteur ayant été créée à Héricourt en 1829, les deux pasteurs desservent Tavey *alternativement* depuis 1830.

Digitized by Google

TROIS-ÉPIS

DANS LA HAUTE-ALSACE

Poésies d'Auguste Stœber traduites en français par Charles Berdellé

I

SALUT AU LOIN

Aux cimes altières se trouve un jardin
Où nul jardinier jamais n'a mis la main,
Où poussent la gentiane et la bruyère,
Et la saxifrage, et la verte fougère,
La scabieuse à la corolle d'azur,
Les roses sauvages au parfum si pur.
Je les cueille avec les rustiques genets,
Et pour vous j'en fais ces modestes bouquets.

Aux cimes altières éclatent des chants;
Le plaisir s'épand en sons retentissants:
On entend le merle, on entend la mésange,
La voix du pinson d'une façon étrange
Retentit là haut. Moi je veux donc, joyeux,
Qu'à travers les airs des sons mélodieux,
Par monts et vallons arrivant jusqu'à vous,
S'envolent d'ici pour vous saluer tous!

Digitized by Google

II

AUX CIMES! MONTEZ!

Aux cimes, montez, vous tous dont, ardent,
Le sang coule encor dans les veines!
Aux cimes, montez, vous qui vaillamment
Parcourez les monts et les plaines!

Aux cimes, vous tous qui trouvez plaisir
Aux doux bruissements du feuillage,
Vous qui sous les bois écoutez gémir
Les sources que cache l'ombrage!

Là haut ceux qui sont heureux d'épier
Le pivert tapant en saccade,
Les ruses, les tours, détours du gibier,
Ou, d'un rocher qu'on escalade,

De voir le ciel bleu, les profonds vallons,
De tous côtés l'espace immense,
Partout où, soleil, tes brillants rayons
Au loin vont porter l'abondance.

III

LA LÉGENDE DU PÉLERINAGE

(D'après la Topographie alsacienne d'Ichtersheim, 1701)

De l'église du village,
Cheveux en désordre, sort
Un homme à l'aspect sauvage
Et plus pâle que la mort!

Il a, d'un vol sacrilége,
Pris un bien trop précieux,

Digitized by Google

Et le remords qui l'assiége
Ardent brille dans ses yeux.

En blasphémant il avance!
Parmi tout ce qu'il a pris
Il voit l'hostie, et la lance,
Jurant, dans un champ d'épis.

Entre trois épis s'arrête
L'hostie. Arrive un essaim
Qui bourdonne et qui s'apprête
A récolter son butin.

Les abeilles diligentes,
Tout en récoltant leur miel,
Vont abriter, diligentes,
Le trésor venu du ciel.

Des cellules, leur ouvrage,
Enfermant l'objet pieux,
Les fleurs s'ouvrent, l'air propage
Des accents mélodieux!

Et les gens de la vallée
Vont prier sur ces hauteurs,
Et leur âme est consolée
Par de célestes douceurs!

Un prêtre y monte en prière
Consacrer ces lieux bénis,
Et bientôt un sanctuaire
Renferme les *trois épis!*

Et l'histoire merveilleuse
Au loin partout se répand.
De tous les pays, pieuse,
La foule arrive en priant.

Digitized by Google

Et, l'église qui s'élance,
Protégeant les *trois épis,*
Sème et répand l'abondance
Sur tout notre beau pays.

IV

QUE VAS-TU FAIRE AUX TROIS-ÉPIS ?

Dis, ami, que vas-tu faire
Aux Trois-Épis tous les ans ?
Nulle source salutaire
N'y guérit maux ni tourments.

Que ton erreur est profonde !
Des sources sans nombre y vont
Déverser, avec leur onde,
La santé, par val et mont.

Nul pharmacien n'y brasse
Ni bouillon, ni potion,
Mais l'azur du ciel efface
Mainte tribulation.

Mais les parfums des bruyères,
Les aromes résineux
Des ombreuses sapinières
Calment les plus malheureux !

Le thym parfumé, la menthe
Embaument ces hauts plateaux,
Et la salutaire plante
Vrai remède à tous les maux.

Autre remède efficace
Contre soucis et douleurs

Digitized by Google

Plein du vin doré d'Alsace,
Haut le verre, francs buveurs !

Videz-le dans un cénacle
D'excellents, de vrais amis,
Et ce serait grand miracle
S'il vous restait des ennuis.

Du plaisir la corde vibre !
Tous nos jours s'en vont joyeux !
On chante, on cause, on rit libre !
Comment rester soucieux ?

C'est, ami, ce qu'on vient faire
Aux Trois-Épis tous les ans.
Dis ! n'est-ce pas salutaire
Pour guérir maux et tourments ?

V

LA FORÊT DE LA MONTAGNE

Que j'aime, ô forêts,
Vos parfums si frais,
Quand, sous les ombrages,
Aux bruits des feuillages,
Aux troncs verdoyants
Le lierre s'enroule,
Le ramier roucoule ;
Q'aux rayons brillants
L'abeille butine,
Qu'elle emmagasine !
Que j'aime, o forêts,
Vos parfums si frais

Digitized by Google

Que j'aime, o grands bois,
Vos terribles voix,
Sublime et sauvage
Quand on voit l'orage
Eclairer la nuit,
Des coups de tonnerre
Quand on voit la terre
Répéter le bruit,
Les chênes se fendre,
L'horreur se répandre !
Que j'aime, o grands bois,
Vos terribles voix !

VI

LE DIMANCHE AU « PARADIS » DES TROIS-ÉPIS

25 Août 1867

A l'amie A. F..., née B...

Aux Trois-Épis vont des sentiers nombreux
Par les prés verts et par les bois ombreux.
Irai-je donc, du haut du Belvédère
Voir le vallon de Munster, où, si claire,
La Fecht épand ses babillardes eaux,
Et d'où l'on peut saluer les châteaux
De Hohlandsberg et de Plixbourg ? Irai-je
Au Frauenkopf, ou bien dirigerai-je
Au Rabenfels mon pas indifférent,
Par de vrais champs, où la bruyère blanche
Ou rose pousse ? Avec ses fleurons tranche
Rouge sorbier, le fruit étincelant
Qui se balance à ta flexible branche.

Digitized by Google

Irai-je encor, par un autre chemin,
Escalader le Galz, pour voir du Rhin
Le cours fertile et les riches campagnes ?
Ou, vers l'Ouest, tâcherai-je de voir
Les lacs brillant au haut de nos montagnes ?
Ou, vers le Nord lointain, d'apercevoir
La cathédrale, à Strasbourg, dont le faîte
Dans le grand fleuve au soleil se reflète ?

Matin ! Dimanche ! Eh bien donc, je choisis
Ce beau sentier qui mène au « Paradis ».
Ah ! qu'il est doux, le résineux arome
De ces sapins moussus ! Qu'il vous embaume !
Tout est tranquille, et l'on ne sent dans l'air
Le moindre vent faisant vibrer l'éther ;
Mais on entend l'abeille qui bourdonne,
Le merle qui s'en va chanter sa bonne
Chanson là-bas, aux jeunes boquetaux
De chênes, dont les verdoyants rameaux
Donnent encore plus de magnificence
Aux rayons du soleil. Moi je m'avance
Par la verdure, avec des sentiments
Religieux, lorsque soudain j'entends
Dans la forêt un psaume qu'on commence,
En hésitant d'abord, avec douceur ;
Il se renforce, et monte, et s'harmonise
En sons pieux, comme un vrai chant d'église.
L'hymne divin me remplit de ferveur,
Je me rapproche, et derrière une branche
J'écoute ces doux et naïfs accents
Que, pour fêter le saint jour du dimanche,
Avec leur mère entonnaient des enfants,
Dans ce beau bois, vrai temple de verdure !
Et les clochers du val retentissaient

Digitized by Google

En animant cette belle nature;
Dans la forêt, les grands arbres bruissaient,
Et le ciel bleu qu'on voyait par leur cime
Semblait bénir ce pieux cercle intime.

VII

SOIRÉE SUR LE GALZ

Là haut, sur les cimes rocheuses
Où vont les esprits d'autrefois
J'entends des voix mystérieuses
Qui semblent causer dans le bois.

Et fixant les yeux dans l'espace
Sur montagne, et plaine, et vallons
Par discours, j'aime, ô mon Alsace,
Te célébrer, et par chansons!

Ah! que tes campagnes sont fières!
C'est un grand jardin, qui jadis
Vit fleurir, en ses pépinières
Fertiles, les plus beaux esprits.

D'un temple tu peux voir la cime
Au nord s'élever vers les cieux.
Là Gottfried fit jadis, sublime,
Chanter son luth harmonieux.

Hohenbourg, le couvent se dresse,
Regardant au loin. Là dedans
Herrade, la savante abbesse
Chanta les plus doux de ses chants.

Et plus tard, Wimpheling s'applique,
A Schlestadt, avec Rhenanus,

Digitized by Google

A détruire la Scolastique
Et d'autres non moins piètres us.

Toi, Colmar, tu donnas naissance
A Pfeffel qui, privé de voir,
Pourtant guide, par sa science,
Des clairvoyants vers le savoir.

Derrière ces bois vient sourire
Ensisheim. Baldé, son enfant,
Dut aux beaux accords de sa lyre
Le beau nom d'*Horace allemand.*

Mais maintenant l'ombre s'allonge
Et couvre les bois et les champs,
Et les oiselets, comme en songe
Gazouillent encore leurs chants.

Allons ! il faut que tu t'apprêtes
A redescendre en ruminant
Les chants de nos divins poètes,
Les beautés d'un pays charmant.

VIII

L'ILLUMINATION DES ALPES

Vue du Galz

La nuit vient, et déjà l'ombre
Couvre tout d'un crêpe noir.
Un doux murmure, au bois sombre,
Chante le repos du soir.

Alpes, votre crête altière,
Teinte en rose, jusqu'à nous

Digitized by Google

Fait parvenir sa lumière
Aux reflets si beaux, si doux !

L'or céleste, grand symbole,
Eclairant l'obscurité,
Te fait comme une auréole,
Pays de la *Liberté !*

IX

BELLEVUE

Sur le versant oriental du Galz

Quand ils sont fatigués, nos yeux,
Des grands et des lointains spectacles,
Le paysage nous plaît mieux
Borné par de prochains obstacles.

Dans le fond du vallon boisé
Que j'aime, loin de toute foule,
Le pré constamment arrosé
Par cette source qui s'écoule,

Et ces maisons en groupe autour
De l'église, et plus loin les vignes
Qu'exposent aux ardeurs du jour,
Ces côteaux sillonnés de lignes.

Le Wineck, brillant au matin,
Et ces blés que le vent agite,
Ce mont fleuri comme un jardin :
De beaux tableaux, ô belle suite !

Digitized by Google

X

PAYSAGE BRUMEUX

Vu du Belvédère

Un grand voile sur l'abîme
Flotte, vrai tissu d'argent,
Tandis qu'on voit sur la cime
Le soleil étincelant.

En bas, les humains se couvrent
De manteaux, tout frissonnants,
En attendant que s'entr'ouvrent
Ces brouillards étincelants.

Mais déjà la plaine grise
Va se déchirer. Nos yeux
Voient des arbres, une église
Qui s'élèvent vers les cieux.

Et puis on voit les villages
Dépouiller ces voiles blancs.
Pour le travail, les voyages,
Sortent bien des braves gens.

Dieu vous bénisse, et vous donne
Le succès ! Qu'un chant, qui sort
De vos cœurs, vous assaisonne
Chaque pas et chaque effort !

XI

A LA SOLITUDE

Quand la chaleur partout scintille
Et brûle notre haut sommet,
Quand le feuillage est immobile,
Je connais un réduit secret.

Digitized by Google

Loin des foules tumultueuses
J'y vais seul et silencieux.
Sa fraîcheur, et ses résineuses
Odeurs me rendent bienheureux.

Et solitaire je m'y plonge
Dans un fortifiant repos,
Me préparant, par un doux songe,
A de nouveaux et grands travaux.

XII

SUR LE BANC DE PIERRE DE LA « SURPRISE »

pente septentrionale du Frauenkopf

Viens, mon ami, mettons-nous sur ce banc :
Vois-tu ces monts ? Chacun est à son rang
Haut-Kœnigsbourg, qu'un grand bois vert décore,
Haut-Ribeaupierre, éclairé par l'aurore,
Du Tænnichel, le front plein de dédains,
Et le Bilstein qu'entourent les sapins,
Ces prés allant jusqu'à la maisonnette
D'Altweyer, qui s'élève sur la crête.

Mais, dans le bas, où les bois du vallon
Débouchent dans la plaine, une chanson,
Qu'un voyageur à la joyeuse mine
Fait éclater de sa forte poitrine,
Se répercute aux rochers ébahis,
Disant : « Salut à mon si beau pays ! »

Digitized by Google

XIII

LA PRAIRIE FORESTIÈRE

sur le chemin du Chaos

Le bois est borné par le pré
Au gazon vert et diapré :
Dans les buissons quel doux murmure,
Qu'elle est fraîche au pré la verdure !
Les oiseaux ont de si beaux chants,
Les fleurs des regards si touchants !
Quand la fleur fait sa révérence,
L'oiseau lui répond en cadence !
Mais, quand les enfants sont unis
Les parents aussi sont amis :
Prés et bois eurent, en tout âge,
De bons rapports de voisinage.

XIV

LE CHAOS

De plus en plus étroit est le chemin,
Et les rameaux n'y laissent plus de place,
Comme un chaos apparaît le terrain,
Et roc sur roc en désordre s'entasse.

De lourds géants avaient choisi ces lieux
Pour leurs ébats ; après la buverie,
Ils ont lancé ces rocs, à qui mieux mieux,
Sans aucun but, au gré de leur furie.

Pour mettre fin à ces jeux infernaux,
Nature vint, puissante, autant que sage,
Et se mettant au magique fuseau,
Recouvrit tout de son brillant ouvrage.

Digitized by Google

Elle tissa de grands et verts tapis
Où la pervenche et les fougères douces,
Et l'oxalis se mêlent au fouillis,
Au lit douillet que forment mille mousses.

Merci, Nature ! En parant les horreurs
Produites par d'infernales puissances,
Tu sais toujours en faire, pour nos cœurs
Réconfortés, des puits de jouissances.

XV

LA ROCHE DU CORBEAU

Jadis des sorcières, des fées
Dansaient sur ces rocheux plateaux,
Mais elles se sont dispersées,
Sous forme de sombres corbeaux.

Où jadis les vieilles sorcières
Au clair de lune avaient leur cour,
Des dames charmantes et fières
Font cercle aux rayons du grand jour.

Et maint doux regard étincelle
Aux sons des plus touchants accents.
Ah ! pour qu'on ne vous ensorcelle,
Prenez garde à vous, jeunes gens !

Digitized by Google

NOTES DE L'AUTEUR

AUGUSTE STOEBER

Le couvent et le pélerinage de Notre-Dame aux Trois-Epis se trouve sur un plateau des Vosges qui contient aussi un grand et un petit hôtel, quelques auberges et quelques maisons particulières. Ce plateau s'élève à 582 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dépend des trois communes d'Ammerschwihr, Niedermorschwihr et Türkheim. L'église du pélerinage est desservie par les *Missionnaires du précieux sang de Jésus.*

Comme séjour d'été, les *Trois-Epis* comptent parmi les plus beaux points de villégiature de toute la vallée du Rhin.

III. La légende du pélerinage

Outre la pieuse version que nous avons traitée d'après la *Topographie alsacienne d'Ichtersheim,* il en existe plusieurs autres. Voici celle que les pélerins admettent comme un fait réellement arrivé :

« Un maréchal d'Orbey, nommé Thierry Schœre, alla le 14 septembre 1491 de son village à Niedermorschwihr, pour acheter des grains au marché. Sur le plateau, il parvint à un vieux chêne dans le tronc duquel était placée l'image de *la mère des douleurs.* A son aspect, le pieux homme descendit de cheval, s'agenouilla et dit une fervente prière pour l'âme d'un pauvre faucheur qui dans le cours de l'année était mort à cet endroit d'une morsure de vipère, et en souvenir duquel cette image avait été placée là par ses amis et ses parents. Mais soudain une lumière rosée remplit l'espace autour de l'arbre, et devant lui se trouva la reine des cieux elle-même dans un costume rayonnant de blancheur. De la main droite elle tenait un chaume de blé terminé par *trois épis ;* de la

Digitized by Google

main gauche, un *glaçon*. Avec des paroles douces et pénétrantes elle expliqua à l'homme le sens des symboles qu'elle portait dans ses mains. Les trois épis annonçaient aux habitants des pays environnants la fertilité et les bénédictions du ciel, si, repentants de leurs fautes, ils voulaient se convertir et adopter une meilleure conduite ; le glaçon, au contraire, les menaçait de maladies, de la grèle et de mauvaises récoltes dans le cas où ils persévéreraient impénitents dans leurs péchés. « Va-t-en, ajouta-t-elle, annonce aux gens d'en bas ce que tu as vu et entendu, conseille-leur la pénitence, les bonnes œuvres et les processions. » En prononçant ces paroles, la brillante apparition disparut.

« Arrivé à Niedermorschwihr, il se rendit au marché qui était très fréquenté ; mais il n'osa parler à personne de l'apparition, ni des ordres qu'il avait reçus, de peur qu'on ne le crut pas et qu'on se moquat de lui.

« Il acheta donc son blé et se préparait, comme il l'avait toujours fait, à mettre le sac qui le contenait sur son cheval. Malgré toute la force qu'il y mit, il ne put soulever son sac de terre. Il appela un homme de connaissance, puis plusieurs autres, pour l'aider ; mais, malgré leurs efforts réunis, ils ne parvinrent à soulever le sac.

« Mais soudain il songea à l'apparition de la montagne, et aux ordres de la Sainte Vierge dont, par respect humain, il n'avait voulu parler. Il tomba à genoux, demanda avec ferveur pardon à la Sainte Vierge, annonça à tout le peuple ce qu'il avait vu et entendu, et appela tout le monde à faire pénitence. Il retourna près de son cheval, et, voyez ! le sac se laissa charger sans grande peine, et Schœre retourna tranquille à son village. »

Son histoire fut bientôt connue dans tous les pays environnants ; dans tous les villages on fit des processions de pénitence et de prières. A la place du chêne et de son image miraculeuse, s'éleva plus tard une chapelle dédiée à Notre-Dame

Digitized by Google

des Trois-Epis, chapelle qui donna lieu plus tard à la construction d'une église et d'un couvent.

VI. Le dimanche au Paradis des Trois-Epis

Le *Paradis* est un bois de sapins et de chênes, muni de bancs pour le promeneur fatigué, et dans lequel se croisent plusieurs sentiers. Il est situé à l'est et au nord-est du Grand-Hôtel. Des promenades non lointaines, c'est une de celles qu'on préfère, et l'on s'y rend à toutes les heures du jour.

VII. Soirée sur le Galz

Le *Galz* est situé au nord-ouest de l'hôtel. Pour y aller, on traverse le *Paradis,* ou on le longe par le haut en passant près du *Bras de fer*. Une inscription sur une pierre indique le sentier qui mène à la hauteur. Ce sommet, entouré d'un cercle de rochers, est à une hauteur de 740 mètres, et l'on y jouit de tous les côtés d'une vue magnifique. A l'est on voit depuis la cathédrale de Strasbourg jusqu'aux pieds du Jura, et depuis la pente orientale des Vosges jusqu'au-delà du Rhin, au *Kaiserstuhl,* et jusqu'à la Forêt-Noire, avec ses nombreuses localités. A l'ouest on voit les hautes ondulations des montagnes, dans les plis desquelles le *Lac blanc* et le *Lac noir* cachent leurs ondes en de silencieuses solitudes; sur les hauteurs les plus rapprochées brillent des groupes de maisons d'un blanc éclatant, ou des fermes isolées. Les ruines de châteaux qu'on peut voir sur les Vosges de la pointe du Galz sont, en commençant par le nord : Ortenberg, à l'entrée de la vallée de la Lièpvre; le Haut-Kœnigsbourg; les châteaux de Ribeaupierre; Bilstein, au-dessus de Hunawihr; Wineck, près de Katzenthal; Plixbourg; Hohlandsperg, Eguisheim et Schrankenfels, vers le sud.

VIII. L'illumination des Alpes, vue du Galz

On peut même voir ce magnifique spectacle depuis l'hôtel.

Digitized by Google

On le voit souvent aussi au lever du soleil, et dans ce cas le complaisant maître de l'hôtel, M. J.-B. Petitdemange, en avertit ses hôtes en tapant aux portes de leurs chambres et en criant : « On voit les Alpes ! »

X. Paysage brumeux vu du haut du Belvédère

Le Belvédère forme le versant sud-est du *Frauenkopf* qui a 735 mètres de hauteur. Il est à quelques minutes du plateau des Trois Epis, et offre une magnifique vue sur l'entrée de la vallée de Munster ; sur les châteaux de Plixbourg et de Hohen-Landsperg situés au-dessus des métairies de Saint-Gilles ; sur les trois tours d'Eguisheim qu'on aperçoit derrière le Hohen-Landsperg ; sur les nombreux lacets de la belle route qui traverse la montagne ; sur la vallée du Rhin ; à l'ouest et au nord-ouest sur les montagnes des Vosges.

XI. A la Solitude

On arrive à la Solitude par le chemin de la métairie ; on laisse à gauche la ci-devant fabrique de soie, et on avance à peu près 20 minutes, jusqu'à ce qu'on trouve à sa gauche un bloc de pierre qui indique le chemin. Plus loin, et toujours à gauche, il y en a un autre qui porte le nom de *Solitude*. Quand on s'est reposé là, on revient par le même chemin, ou bien l'on se dirige vers la métairie, jusqu'à ce qu'on trouve une pierre avec l'inscription *Sentier Louise*. C'est ce sentier Louise qu'on prend ordinairement pour revenir ; il passe par de belles parties de bois, et débouche au-dessous de l'hôtel des Trois-Rois.

XII. Sur le banc de pierre de la Surprise

Pour aller à la *Surprise* on prend le chemin à gauche du couvent, on monte le premier sentier également à gauche et on le suit jusqu'au point où il commence peu à peu à descendre. C'est là qu'on prend à droite pour se trouver en quelques pas à son but.

Digitized by Google

XIV. Le Chaos

On arrive au Chaos en passant entre les deux auberges de l'*Etoile* et de *Notre-Dame ;* on suit le sentier qui coupe le pré dans le bois, puis on poursuit dans le bois jusqu'à ce qu'on arrive à une pierre portant l'inscription de *Chaos.* Sur la hauteur, le sentier se détourne à gauche pour mener à la *Roche du Corbeau.*

NOTE DU TRADUCTEUR

Le traducteur n'a qu'à ajouter quelques mots relatifs aux personnages cités dans la *Soirée sur le Galz.*

Herrade de Landsperg, abbesse de Hohenbourg (couvent Sainte-Odile), en 1167, est connue surtout par son *Hortus deliciarum,* manuscrit de 324 feuillets en parchemin, la plupart illustrés, plusieurs avec de la musique, et où cette abbesse mit, pour l'instruction des chanoinesses de Hohenbourg des extraits des saints pères et d'écrivains profanes, des dissertations et instructions sur la philosophie et les arts libéraux, et des poésies latines de Herrade elle-même. — Ce manuscrit périt dans la nuit du 24 août 1870, dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, allumé par les bombes prussiennes.

Godfried, de Strasbourg (entre 1180 et 1250). Un des plus féconds poètes alsaciens de l'époque, célèbre surtout pour son poème de *Tristan et Iseult.*

Jacques Wimpheling (1450-1528) écrivit des poésies, des discours, des préfaces, s'occupa de pédagogie, de théologie, d'histoire.

Sébastien Bild (1485-1547) naquit d'un père originaire de Rhinau et se fit nommer *Beatus Rhenanus.* Il fut, en étudiant

Digitized by Google

à Paris, correcteur chez Henry Estienne; il le fut encore plus tard à Bâle. Il commenta et annota de nombreux auteurs de l'antiquité, et fut en correspondance avec les érudits et savants de son époque.

Jacques Baldé, né à Ensisheim, en 1603, entra aux jésuites à 21 ans, devint prédicateur à la cour de Bavière et se rendit célèbre par des poésies latines qui lui valurent le surnom d'*Horace allemand.*

Théophile-Conrad Pfeffel (1736-1809) perdit la vue et devint célèbre par ses contes, ses nouvelles, ses fables et ses chansons.

Ami d'Ehrenfried Stœber, il fut le parrain d'Auguste Stœber, dont nous venons de traduire les poésies dans ce volume.

(A suivre.)

Ch. Berdellé.

Digitized by Google

GLOSSOGRAPHIE

DES

PATOIS DE L'ALSACE

Suite[1]

O

Obsi. — Par le haut, opposé à *nidsi,* par le bas (Haute-Alsace, Suisse, duché de Bade). *Un was vom Bode obsi chunnt müess au zum Bode nidsi gô* (Hebel); ce qui vient à la surface de la terre retourne aussi dans son sein. *Unterobsi,* sens dessus dessous, se dit *ungerobsi* dans le Sundgau et la Suisse.

Oser. — (Suisse, duché de Bade), sac d'écolier en grosse toile. *Und jez göhnt in d'Schüel, dört hängt der Oser am Simse!* (Hebel); et maintenant allez à l'école, votre sac est pendu là, au chambranle de la fenêtre.

Ebb, öbb. — Avant que, ne pas confondre avec *eb* ou *ob,* si interrogatif. *Sie hänn nit kenne kû ebb me se üse glô hat;* ils n'ont pu venir avant qu'on ne les ait laissé sortir. *Frog en eb er mit iss will spaziere gô?* (Sundgau); demandez-lui s'il veut venir se promener avec nous?

Obsenat. — (Basse-Alsace), entêté (Arnold, *Pfingsmontag*). *Was isch diss für en obsenater Mensch!* quel entêté que cela fait!

P

Pappe. — De la bouillie (Haute-Alsace), se dit *Päpp* à Strasbourg. *Ebb d'Kinder vierzeh Tag alt sin, so sott me ne käï Pappe gà;* avant que les enfants n'aient quinze jours, il ne faudrait pas leur donner à manger de la bouillie. Allemand *Brei.* Un proverbe alsacien dit: *Wenn's Pappe ràgnet so hat er käï Leffel;* quand il pleut de la bouillie il n'a

[1] Voir les livraisons des 1er et 2e trimestres 1885.

Digitized by Google

pas de cuiller, c'est-à-dire qu'il n'est jamais prêt quand l'occasion se présente.

Pàp et **ghäb.** — Qui ferme bien (Haute-Alsace), *ghäb* (Basse-Alsace). *D'Fenster sin nit pàp, me spürt a Durzug do inne;* les fenêtres ne joignent pas, on sent un courant d'air dans cette chambre. *Der Win isch verdorwe will d'Botälle nit ghäb sin;* ce vin s'est gâté parce que les bouteilles sont mal bouchées.

Peppere. — Claquer du bec comme la cigogne. *Er pepperet no allìwil, und 'schint, er wiss no sölli viel* (Hebel); il continue à claquer du bec, et semble en savoir encore bien long.

Pepperle et **pöpperle.** — (Haute-Alsace et bords du Rhin), frapper à une porte ou à une vitre à petits coups discrets et répétés. *Chömmet, rüeft der Chnab und pöpperlet wieder am Fenster* (Hebel); venez, dit le jeune homme en toquant de nouveau à la fenêtre.

Pflànne. — (Haute-Alsace), *pflenne* (Basse-Alsace), pleurnicher avec contorsion du visage et surtout de la bouche. *Das Kind isch unerträgli mit sim ewige pflànne;* cet enfant est insupportable avec son éternelle pleurnicherie.

Pflânner. — Pleurnicheur.

Pfàtze. — Pincer.

Pfîse. — Bruit que fait une braise ardente quand on la jette dans l'eau; bruit que fait la vapeur d'eau qui sort de l'extrémité d'une buche humide qui brûle. *Wenn 's Holz im Ofe pfist so isch's nit trocke;* quand le bois siffle dans le fourneau, c'est une preuve qu'il n'est pas sec.

Pfütz. — Un clin d'œil (Strasbourg). *S'isch im e Pfütz gschehn;* cela s'est fait en un clin d'œil.

Pfützer. — (Basse-Alsace) faquin, freluquet. (Haute-Alsace) *Fitzer.*

Pflartsche. — Subst. f., une large tache, une bouse de vache, *Kièh-pflartsche,* se dit aussi d'une tache d'encre provenant non d'une goutte tombée de la plume, mais d'un encrier qu'on renverse. Une tache d'encre ordinaire se dit *Dolge* et *Dolges. Der Möler màïnt er heig e scheene Dafle gmacht, awer Litt wo si druf verstehn sage es seig nur e Pflartsche;* ce peintre croit avoir fait un chef-d'œuvre, mais des gens compétents affirment que son tableau n'est qu'une croûte. *Dàr Doddel hat 's Dindegschärr umgkeit un hat mer e grôse Pflartsche uf mi neï Büech g'macht;* ce maladroit m'a renversé l'encrier et m'a fait un gros pâté sur mon livre neuf.

Pflartsche. — Verbe; barbouiller, bousiller, torcher une peinture.

Pflartscher. — Le barbouilleur, bousilleur, rapin.

Pflartschi. — Même signification.

Digitized by Google

Pflätsche. — Tomber de son long (Strasbourg). *Er isch in de Dreck nin gepflätscht;* il est tombé dans la boue tout de son long. Haute-Alsace *inà pflàtschert.*

Pfliesel. — Coryza (Haute-Alsace), *Pfnüsel* en Suisse, Strasbourg *Schnüppe.* Analogie avec le grec *πνευσίς. I hâ scho ne Wuche lang der Pfliesel;* voici huit jours que j'ai le rhume de cerveau.

Pflüdde. — (Haute- et Basse-Alsace, Suisse, duché de Bade), sorte de quenelles faites avec de la farine et des pommes de terre écrasées ou de la semoule, tantôt cuites dans l'eau, tantôt frites dans le beurre ou l'huile, très en usage dans nos contrées et en Allemagne. *Griespflüdde, Hàrdepfelpflüdde;* des pfluddes à la semoule, aux pommes de terre.

Pfutze. — Boutons, éruptions provenant de l'impureté du sang. *Er hat 's Gsicht voll Pfutze;* il a la figure pleine de boutons. Se dit dans la Lorraine allemande *Pütte* et *Biwelà* dans la Haute-Alsace.

Pfumpfer. — (Basse-Alsace), un coup de poing poussé dans le dos ou dans les reins. *Er hat em a Pfumpfer gän;* il lui a poussé un coup de poing.

Pfurpf. — Un homme mal bâti et de petite taille, un avorton. *So ne Pfurpf wie dü isch nit güet für Soldat;* un avorton de ton espèce n'est pas apte au service militaire.

Pfüse. — Vesser (Haute-Alsace), Basse-Alsace *bübse,* allemand *fiesten.*

Pfüser. — Une vesse (Haute-Alsace), Basse-Alsace *Bübser,* allemand *Fiest.*

Plitsche. — Fouler la crême dans une baratte pour en faire du beurre.

Plitschfässle. — La baratte.

Plitschmilch. — Le petit lait. *Morn thien mer Anke plitsche, de kâsch kû Plitschmilch trinke;* demain nous faisons du beurre, tu peux venir boire du petit lait.

Plunder. — Linge, habits (Haute-Alsace); *Schwarzplunder,* linge sale. *Kinder verdràcke mer eier Suntigplunder nit;* enfants ne salisez pas vos habits de dimanche. Pourrait venir de *plündern,* piller, dépouiller, faire du butin, les vainqueurs enlevaient aux vaincus le linge et les habits.

Preste et **Pràste** — Défaut de constitution, hernie. *Das sin no alte Pràste;* ce sont encore des restes d'anciennes maladies.

Pristen. — Faire défaut. *Er prist nit an Geschicklichkeit* (Hebel); il ne manque pas d'adresse.

Pràgle. — Faire rôtir, frire (Haute-Alsace *pràgeltà Hàrdepfel,* Basse-Alsace *brädle, gebrädelt,* frit. *Gebrädeldi Grumbeere;* pommes de terre grillées.

Digitized by Google

Q

Quàckerlà. ('s) — L'oiseau de mort. Petite chouette blanche dont le cri présage, dit-on, la mort. On l'appelle dans la Basse-Alsace et la Lorraine allemande *der Todevojel*, l'oiseau de mort; à Colmar *'s Weckerle.*

Qualle. — Un gigot (Strasbourg), *e Hammelsqualle*, un gigot de mouton. *E' Hammelsqualle mit Grumbeere üssem Beckenofe, ess ich für min Lèwe gern;* le mets que je préfère est un gigot de mouton aux pommes, rôti dans le four.

Quàtschge. — Une prune. Se dit aussi *Zwàtschgà* dans les environs de Mulhouse, *Quetsche* à Strasbourg, et *Kawätschle* dans les environs de Saverne Allemand *Zwetsche.*

Quàtschgewàsserle. — Subst. masc., une goutte d'eau-de-vie de prunes. *Kawätschleküeche,* gâteau de prunes (Basse-Alsace) et *Quàtschgewàje* ou *Zwatschgewàje* dans le Haut-Rhin.

Quàlte. — *D's Quàlte geh,* environs de Colmar, aller à la veillée. Vieil allemand *Queld* (Grimm).

R

Ràble, Ràwle, Reble et **Verràwle.** — Suivant les localités. Se tordre péniblement, végéter, périr lentement de misère. *Wer hätt vor e Paar Johr glaubt dass e so e richer Mann miesst so armsàlig verràwle?* qui aurait cru il y a quelques années qu'un homme aussi riche finirait si misérablement? En parlant d'un commerçant qui a de la peine à s'en tirer, on dit *er ràwelt.*

Ràbs, Rebs, Rembes. — Vin fabriqué, qui est aigre, piquette. *Im Krizwirth si sàchzehner isch weritabler Ràbs;* le vin à seize sous de l'aubergiste *à la Croix* est de la vraie piquette.

Radde. — Lubies (Strasbourg). *Er hat Radde im Kopf;* il a des lubies en tête.

Raddebas. — (Strasbourg), une personne lunatique.

Raffle. — (Haute-Alsace), caisse en bois sur laquelle viennent frapper des marteaux soulevés au moyen d'un arbre denté que l'on fait tourner à l'aide d'une manivelle. Cet instrument, ainsi que la crécelle (qui se dit *Ràre*), est employé pendant la semaine sainte pour remplacer les sonneries dans les églises catholiques. Un autre instrument servant pour les mêmes circonstances, consiste en un marteau que l'on fait tomber sur une planchette et se dit *Spalàcke* (la taquette à Belfort).

Digitized by Google

Raffel (e). — Une personne bavarde (Strasbourg).

Rahn. — Maigre, élancé. *Der jung Mensch isch rahn wiè à Ràbstàcke;* ce jeune homme est maigre comme un échalas.

Ràhre. — Grasseyer (Haute-Alsace). *D' junge Litt vo Hinige un Burgliber ràhre me wott meine se seige alle z' Paris gsi;* les jeunes gens de Huningue et de Saint-Louis grasseyent, on dirait qu'ils aient tous été à Paris. A Strasbourg on dit de quelqu'un qui grasseye: *Er zèjt am Nièrbrode;* mot à mot : « il tire à la longe de veau ».

Ràre (e). — Une crécelle (Haute-Alsace), Basse-Alsace *Ràtsch*, allemand *Schnarre, Rassel.*

Râtsch. Le mâle du canard (Haute-Alsace), se dit aussi *Retsch* et *Retscher*. Dans la Basse-Alsace *Anrich, Endevogel* et *Antvogel.* En turc les canards se disent *Ràtze.*

Râtsche. — (Haute-Alsace), bavarder, rapporter, tailler une bavette. Basse-Alsace *rätsche.*

Râtscher. — (Haute-Alsace), bavard. *Rätscher* (Basse-Alsace).

Râtschwiwer. — (Haute-Alsace), femmes cancanières. *Rätschwiwer* (Basse-Alsace).

Rause. — (Haute-Alsace), aller en troupe en temps de carnaval chanter devant les maisons pour avoir des beignets.

Raus, raus, Kièchle raus,
Mer winsche eich Glück in eïer Haus,
Mer heere der Anke krache,
D' Kiechle mien scho bache!

Sortez, sortez vos beignets, nous vous souhaitons du bonheur dans le ménage, nous entendons le beurre pétiller, les beignets doivent être en train de frire.

Rause. — (Suisse et duché de Bade), faire des rigoles dans les prés pour l'irrigation.

Ràgholder. — Bois de genièvre. Allemand *Wachholder.*

Ràgholderbeere. — Baies de genièvre. Allemand *Wachholderbeere.*

Raspelhüs. — La maison de correction (Haute-Alsace). On désigne ainsi les maisons de correction d'Ensisheim et de Strasbourg, peut-être parce que les prisonniers soumis à un travail forcé se servent de la lime à bois appelée *Raspel. Er isch vier Johr lang im Raspelhüs gsie;* il a passé quatre années dans la maison de correction.

Reibse. — (Basse-Alsace), roter. Allemand *rülpsen.*

Reibser. — (Basse-Alsace), un rot.

Reitzel. — Une balançoire (Basse-Alsace). V. *Ridde.* Allemand *Schaukel.*

Digitized by Google

Reitzeln. — Se balancer.

Ridde ou **Riddede.** — (Haute-Alsace), une balançoire. Strasbourg *Reitzel*, plus bas *Ritsch* et *Rintsch*. *Mer wànn uf d'Riddede geh;* nous voulons aller sur la balançoire.

Riddere. — Un crible (Haute-Alsace). Allemand *Sieb*.

Riddere. — (Verbe), cribler.

Ridere. — Trembler, grelotter de froid. *Ich rîder ganz vor Kälte;* je suis tout grelottant de froid.

Ringer. — Plutôt, mieux. *I will ringer stàrwe;* j'aime plutôt mourir. *De wàrsch ringer d'heim bliwe, s'wàr der nit passiert;* tu aurais mieux fait de rester à la maison, il ne te serait rien arrivé.

Rickle. — La petite vérole (Haute-Alsace). *Gàn acht uf d'Kinder, d'Rickle regière;* la petite vérole règne, il faut veiller aux enfants.

Riste. — Une tresse de filasse. *Wie länger der Hanf, wie schéener d'Riste.* Plus le chanvre est long, plus la filasse sera belle.

Riester. — Pièce de cuir servant à raccommoder une chaussure.

Riestere. — Mettre un morceau sur une chaussure déchirée.

Ritzle. — Grapiller après la récolte (Basse-Alsace). Se dit aussi *retzle* pour les fruits, les légumes, les épis et même les herbes. Aux environs de Saint-Hippolyte (Haute-Alsace) grapiller se dit *späile, Triwel späile; Nusse, Grumbeere retzle;* glaner du raisin, des noix, des pommes de terre après la récolte. Se dit *stupfle* dans la Haute-Alsace. Allemand *nachlesen, stappeln*.

Rollhafe. — Chaudière dans laquelle, selon la légende, le diable fait rôtir les damnés. Quand les enfants sont méchants on les menace de la chaudière du diable, c'est-à-dire de l'enfer. *Wenn de bées bisch se kunsch in der Rollhafe* (Haute-Alsace); si tu es méchant tu iras dans la chaudière, en enfer.

Rossgöddel. — Nom qu'on donne à Strasbourg aux jeunes filles d'un méchant caractère.

Rubel et **Ruwel.** — (Haute-Alsace), personne marquée de la petite vérole. *E schéener Ruwel isch doch nit wiescht* (dicton); une belle personne grêlée n'est pas laide néanmoins.

Rublig et **Ruwlig.** — Adj., grêlé, marqué de la petite vérole (Haute-Alsace). Se dit aussi d'une surface rugueuse.

Rumpfle et **Rumpfel.** — Rides, plis de l'étoffe qu'on a froissée. *Di neï Kleid hat e Rumpfel;* ton habit neuf fait un pli.

Rumpflig. — Adj., qui est ridé, qui fait des plis. *E rumpflige Stirne;* un front ridé. Allemand *runzeln*, rider, froncer. L'allemand *rümpfen*

Digitized by Google

n'a pas la même signification et veut dire : contracter, rechigner, faire la moue.

Rung. — Un instant, une minute (Haute-Alsace). *Wart e Rung, i kumm glich;* attends une minute, je reviens de suite.

Rutsche. — Glisser en étant accroupi.

Rutschhàfele. — Pot de terre sous pieds, que l'on met dans un poële pour faire réchauffer de l'eau ou un mets.

Ruwwel. — Une lotte (Lorraine allemande). Haute-Alsace *ùfholtere.*

Ruwes un duwes. — Tout pêle-mêle. *Er isch loos, un hat alles ruwes un duwes mit gnumme;* il est parti en emportant tout pêle-mêle. Se dit aussi *rackel-backel* dans certaines localités.

Rure. — Murmurer, faire ronron en parlant du chat.

Ruri. — Un homme grognard.

S

Sàge. — (Subs.) Une scie. Vieux allemand *Saga.*

Sàge. — (Verbe), scier. *Versàge,* même signification.

Sàgesà. — Une faulx. Vieil allemand *Sagise. Wägese* (*Wagise*) anc. allemand), le coutre de la charrue.

Sàgsle. — Une serpe, *Sàsle* et *Sàsel* dans certaines localités.

Sàch. — Un soc de charrue. Allemand *Sech.*

Sigsle. — Une faucille, dans le Sundgau ; *Sichlà* aux environs de Mulhouse. Allemand *Sichel.* Tous ces noms semblent avoir la même racine.

Sàïsch (du). — Tu dis; pour *du sagst.*

Sàït (er). — Il dit; pour *er sagt.*

Sàït (g), gseit. — Dit; pour *gesagt. Sag i heig ders gseit* (Hebel); dis que c'est moi qui te l'ai dit.

Salfet. — Serviette (Haute- et Basse-Alsace). *Me müess am Tisch e Salfet âlege, wenn me d'Kleider will schône;* pour ménager les habits il faut se munir à table d'une serviette.

Salveni. — (Strasbourg), sauf vos respects. *Das Mehl isch schéen wiss, âwer es sin salveni Müsdreckler d'runter;* cette farine est bien blanche, mais on y trouve, sauf vos respects, des crottes de souris.

Sapperlot. — Sacrebleu, morbleu. *Du sapperlots Kàtzer!* (espèce de jurement); ah le f.... païen !

Sàrwe et **sàrbe.** — Dépérir, mourir lentement. *Der Baum isch verfrôre, er thuàt sàrwe;* cet arbre a été gelé, il dépérit.

Digitized by Google

Sàrwet et **Sàrbet.** — Dépérissement, phthysie. *In dàr Famillie stirbt me gwönlig am Sàrwet;* on meurt généralement phthysique dans cette famille.

Sibecke. — Une passoire, ustensile de cuisine en fer blanc. Vieil allemand *Sibeckin* (Geiler de Kaysersberg). *Wenn d'Nüdle kocht sin, so làrt se d'Keche ins Sibecke für se lo abtropfne;* quand les nouilles sont cuites, la cuisinière les verse dans la passoire pour en faire égoutter l'eau.

Sige. — Filtrer. *D' Milch sige;* passer le lait. Allemand *seyen.*

Siege. — Un filtre, une passoire.

Sinne. — Jauger, mesurer, fait au participe passé *g'sunne* et *g'sinnet* (Suisse, duché de Bade). *G'sinnet hen s'in e mol uf siebe Moos un e Schöpli* (Hebel); ils l'ont jaugé une fois et ont trouvé qu'il contenait sept pintes et demie (en parlant d'un grand buveur). On appelait aussi *d'Sinne* le lieu où se jaugeaient les tonneaux. Une rue de Mulhouse a conservé le nom de *Sinne,* ainsi qu'une rue de Colmar. Allemand *eichen.*

Sinner. — Le jaugeur.

Selwander, salwander, selbander et **salbander.** – A deux. *Mer han das Hüs salbander;* nous avons à nous deux la jouissance de cette maison.

Seylecht. — (Basse-Alsace), se dit des habits trempés au point que l'eau en dégoutte.

Schaub. — Paille de seigle, dont on fait les liens pour la vigne et dont la partie supérieure a été coupée.

Schàïble, Schàïwlà et **Tschàïble.** — (Haute-Alsace), Suisse, duché de Bade), un bouchon de paille ou d'herbe sèche qu'on met au bout d'un bâton piqué en terre pour indiquer un passage défendu, ou que l'on attache à un objet pour indiquer qu'il est à vendre. *In dem Füeswàg steht e Schàïwlà, s'isch verbotte dure d'zgeh bis s'Grass abgmàiht isch;* sur ce sentier se trouve un bouchon de paille, il est défendu d'y passer avant que les herbes soient fauchées. *Uf dem Fass isch e Schàïble, es isch züem verkaufe;* sur ce tonneau se trouve un bouchon de paille, il est à vendre.

Schàttere. — Le bruit que fait un corps solide dans un objet creux qu'on remue; le bruit des volets mal attachés.

Schaufel et **Schöfel.** — (Terme israélite), piètre, de peu de valeur. *Das isch schaufle Waar;* c'est de piètre marchandise.

Schàmdibutz. — (Haute-Alsace), un enfant honteux devant les étrangers. *Der Schàmdibutz traut nième azlüàge;* ce petit sournois n'ose regarder personne en face.

Digitized by Google

Schàretà. — Ce qui reste dans une casserole dans laquelle on a fait cuire du lait ou de la bouillie. *Wenn i Pappe koch so bekunnsch d'Schàretà wenn de braf bisch;* si tu es sage je te permettrai de gratter la poèle quand je ferai de la bouillie. Allemand *scherren.*

Schawe. — Les mottes, insectes qui mangent les habits.

Schabes et **Schawes.** — (Terme israélite), le sabbat.

Schawesgoïe. — Servante chrétienne qui fait le ménage aux israélites le jour du sabbat.

Scheie. — (Suisse, duché de Bade), les palissades autour d'un jardin, d'un verger.

Schechle. — (Haute-Alsace), petits tas de foin ou de regain qu'on établit en prévision de la pluie. *Wetterhiffle*, Basse-Alsace; *Schöchli* en Suisse et dans le duché de Bade. *S'gitt hinnecht Ràge, ihr mièn das Hàï uf Schechle mache;* il faut mettre ce foin en petits tas, il pleuvra cette nuit.

Schièwes et **schièbes** (gehn). — Qui est sur le point de crever. *Eier Hund hat Gift gfràsse, er geht allewàg schièwes;* votre chien a mangé du poison, il crevera sans doute.

Schlànz. — Un accroc.

Schlànze. — Déchirer de haut en bas. *Verschlànze,* même signification. *Er hat d'Hôse verschlànzt;* il s'est fait un accroc à son pantalon.

Schleider et **schloider.** — Escarpé (Haute-Alsace, aux environs de Colmar); se dit *scheep* ou *schéeb* dans la Basse-Alsace). Allemand *schief.*

Schleckel. — Confiture grossière faite avec des poires ou des prunes (Basse-Alsace). *De kreisch e Schleckelschmirr für din Owetesse;* tu auras une tartine de confiture pour ton goûter. Allemand *lecken,* lécher.

Schlàmbe et **Schlembe.** — Morceau de viande que l'on coupe ou d'étoffe que l'on arrache d'un morceau plus grand. *E Schlembe Brod, Fleisch;* un morceau de pain ou de viande. Se dit aussi dans la Basse-Alsace d'un loquet. *Drucke nur uf de Schlembe d'Thür isch nit bschlosse;* vous n'avez qu'à presser le loquet, la porte n'est pas fermée à clef.

Schlierge. — Traîner les pieds; de là vient *verschlierge,* barbouiller.

Schliergi. — Traînard.

Schluddi. — Espèce de tunique qu'on met aux enfants pour la nuit (Haute-Alsace). Se dit *Schlotte* et *Schlutte* en Suisse et dans le duché de Bade.

Schlumbe. — (Subst.), peigne pour carder la laine, une carde.

Schlumbe. — (Verbe), carder. *Mer hànn alle unsere Materatze lô schlumbe;* nous avons fait carder tous nos matelas.

Digitized by Google

Schlôse et **verschlôse.** — Grêler. *Gester hat's sechs Stund wit alles verschlôsst;* hier tout a été grêlé à six lieues à la ronde (Basse-Alsace).

Schlôse. — Les grêlons. *Sin Schlôse gfalle so grôs wie Nuss;* il est tombé des grêlons gros comme une noix (Basse-Alsace).

Schlurbe. — Savatte, pantoufle (Haute-Alsace). Verbe : traîner les pieds.

Schlurwe. — Même signification, se dit aussi *schlurpfe* dans certaines localités.

Schlurbi et **Schlurwi.** — Traînard.

Schluze. — Sucer (Basse-Alsace). *Bäretreck schluze;* sucer du jus de réglisse. Se dit *zulle* dans la Haute-Alsace).

Schmàle. — (Haute-Alsace), une haute graminée. *Schmehle* en Suisse et dans le duché de Bade. *D'Schmàle sin für d'Pfärd un's Rindvieh en uszeichnet Füeter;* les graminées constituent pour les chevaux et le bétail un excellent fourrage.

Schmarrauche. — Faire le parasite (Haute-Alsace).

Schmaraucher. — Parasite, même signification que *Schmarotzer*. On appelait ainsi les arrière-vassaux ou manants. *Hindersäs.*

Schmarickel. — Un fricot, un régal. *Die Landstricher hànn e Katz gstôle un mache sich dervo e guàter Schmarikel*; ces vagabonds ont volé un chat et s'en font un bon régal.

Schmalhanze. — Vivre sordidement tout en étant riche (Haute-Alsace). Se dit à Strasbourg *Schnarrmüle.*

Schmiss. — Des coups (Basse-Alsace). *Mach dich lôs, sust kreisch Schmiss;* tâches de décamper, sinon tu auras des coups.

Schmüerel. — Saligot. *Dreckschmüerel,* qui est crotté, malpropre (Strasbourg).

Schmutz. — (Haute-Alsace, Suisse, duché de Bade), un baiser retentissant. Allemand *Schmatz, Kuss.* Le mot allemand *Schmutz* veut dire crasse, saleté, ordure.

Schmützli. — Diminutif de *Schmutz,* petit baiser (Suisse, duché de Bade. *Druf het em 's Kätterli e Schmützli ge* (Hebel); là-dessus Catherine lui donna un petit baiser.

Schnàïge. — (Haute-Alsace), fureter dans les affaires des autres, se dit aussi des enfants qui cherchent à trouver quelque chose à manger dans les bahuts. De là *ummeschnàïge,* fureter de tous côtés.

Schnaikecht. — (Basse-Alsace), qui a de pâles couleurs, qui est maladif.

Schnaue. — Verbe (Suisse, duché de Bade), parler à quelqu'un

Digitized by Google

d'un ton bourru, acerbe. De là peut venir *schnauze, schnauben* et *schnöde* museau, respirer avec effort, insolent, acerbe.

Schnatte et **Schnette.** — Entaille (Haute-Alsace). *Dàr Holzhauer hat si e grosse Schnatte mit der Ax ins Bàï ghaue;* ce bûcheron s'est fait une forte entaille dans le pied avec sa hache.

Schneppekapp. — (Basse-Alsace), espèce de coiffure de femme couvrant les cheveux et les oreilles. Se dit aussi dans la Lorraine allemande d'une coiffure en peau de renard que mettent les chasseurs en hiver pour préserver les oreilles du froid.

Schnipper. — Une chiquenaude (Haute-Alsace). *Naseschnipper,* même signification. Allemand *Stüber.*

Schnitz. — Une craque, un mensonge (Haute-Alsace). Le mot *Schnitz* allemand a un autre sens; il signifie tranche, quartier.

Schnitzer. — Craqueur, blagueur.

Schniss. — Museau, groin (Basse-Alsace).

Schnuffel. — (Haute- et Basse-Alsace), même sens, mais le plus souvent museau de bœuf. *Schnuffelsalat,* salade de mufle.

Schnuder. — Bave, morve. Basse-Alsace *Schnuddel.*

Schnudernase, Schnuddelnas. — Morveux, qui ne se mouche pas.

Schnuderig. — Baveux, morveux.

Schnuderbüe. — Un petit morveux.

Schnuderperchig. — Une perche goujonnée (Haute-Alsace). *Schnuddelpersch* (Basse-Alsace).

Schnurrant. — Un magnien, un musicien ambulant et en général un individu sans domicile fixe, un vagabond, un mendiant.

Schoore. — Tas d'herbe alignée sous la faulx. *E Schoore Gras, e Schoore Frucht;* une couche d'herbe, de blé. Les partitions du vignoble de Mulhouse se nomment *d'öwere, d'mittlere, d'untere Schoore;* la section haute, la moyenne et la basse.

Schooremickele. — Petit garçon à qui l'on a coupé les cheveux très ras.

Schrânz. — Un pet retentissant (Haute-Alsace).

Schrânze. — Action de péter.

Schrédle. — Une petite boîte à serrer des bijoux (Haute-Alsace).

Schröde. — Une grande boîte (Haute-Alsace)

Schüre. — Ecurer, laver (Basse-Alsace). *Der Bode schüre;* laver le parquet. Allemand *scheuern,* latin *curare.*

Schückere. — Greloter. En Suisse et sur les bords du Rhin on dit *schoch, schocheli,* pour exprimer la sensation du froid. Patois roman, choqué.

Digitized by Google

Schupf (e). — Une poussée avec la main.

Schupfe. — Pousser avec les deux mains une personne assise sur une balançoire.

Schussel. — Un étourdi, qui a les mouvements précipités. *Der Schussel bricht alles was er in d'Hand nimmt;* cet étourdi casse tout ce qu'il touche.

Schwaudere. — Parler à tort et à travers (Haute-Alsace).

Schwauderi. — Hâbleur.

Schwaudermül. — Même sens.

Schwowe. — Le cafard noir et plat des boulangers (Haute- et Basse-Alsace). *Mit de Schwowe isch geüt uf d'Furne z'fische* (Strasbourg); le cafard des boulangers est pour les chevènes une excellente amorce.

Sirpfle. — Siroter (Haute-Alsace), se dit aussi *surpfle* dans certaines localités. *Ei Tropfe nonem andere sirpfle;* savourer une goutte après l'autre.

Sölli. — Tout à fait (Hebel). *Der Wi isch sö.li schlecht;* ce vin est archi-mauvais.

Sparklemànte (mache). — Faire des embarras, donner des raisons futiles. *Mache mer doch keine so Sparklemànte;* laissez-moi donc de côté ces bêtes de raisons.

Spackle. — (Basse-Alsace), lancer en visant, en jouant aux noix.

Spicke. — (Haute-Alsace). même sens.

Spicker. — La noix avec laquelle on joue sur les autres placées en petits tas de quatre.

Spàttle. — (Haute-Alsace) et *Spättle* (Basse-Alsace), petits morceaux de drap carrés ou en losange.

Schniderspàttle. — Espèce de pâte étendue au rouleau, coupée en carrés, dans lesquels on met une cuillerée de farce, et que l'on plie ensuite pour les faire cuire dans l'eau comme les nouilles. Mets très usité dans la Haute-Alsace.

Spelunkes et **Spelunk.** — Joueur enragé. *Der liederlig Spelunkes hat si ganz Vermége verbutzt;* ce misérable joueur a mangé au jeu toute sa fortune.

Sprenze. — Arroser (Basse-Alsace), se dit *spretze* dans la Haute-Alsace).

Sprenzkanne. — Arrosoir (Basse-Alsace), se dit *Spretzkanne* dans la Haute-Alsace et *Spretzer* en parlant d'un ustensile en fer blanc servant à arroser un plancher avant de le balayer.

Staffle et **Stapfle.** — (Haute-Alsace), marche d'escalier. *Vor em*

Digitized by Google

Hüss isch e steinige Stafle; il y a devant la maison une marche en pierre. Allemand *Stufe.*

Stàpfele. — Petite marche taillée dans la terre ou dans le roc dans un sentier escarpé

Stackle. — Bégayer en parlant.

Stackler. — Bégayeur.

Stempeneje. — Chicanes, entraves. *Mi Nochber hat mer scho allerlei Stempeneje gmacht;* mon voisin m'a déjà suscité toutes sorte de chicanes.

Stipper. — Soutien, étançon. *Mache ne Stipper an dà Gàwel, sunst fallt er um;* mettez un étançon à ce pignon, sinon il croulera.

Stippere. — Etançonner, mettre un soutien. *Der Baum hàngt so voll Obs dass men e hat mièsse stippere;* cet arbre est tellement chargé de fruits qu'il a fallu y mettre des soutiens.

Stracks. — Tout droit. *Er isch stracks uf en lôs gange;* il a marché droit sur lui. *Schnüerstracks,* en ligne droite, tiré au cordon.

Stramble. — Trépigner (Basse-Alsace), signifie encore se donner du mouvement.

Storze. — Trognon. *Krü'storze,* trognon de chou. Allemand *Griebs* et *Strunk.*

Stotze. — Un gigot, un cuissot. *E Kalbstotze,* un gigot de veau; *Hammelstotze,* gigot de mouton (Haute-Alsace). Se dit *Gwalle* dans la Basse-Alsace.

Stràwlière. — Tourmenter (Basse-Alsace), se dit aussi *striwlière* dans certaines localités.

Striwle. — Petite vis. *Wasserstriwle,* on appelle ainsi une espèce de beignet en forme de spirale. *Striwle* est le diminutif de *Struwe,* vis. Allemand *Schraube.*

Struwel. — Touffe de cheveux hérissés. On appelle aussi *Struwel* une personne qui parle sans suite, un hableur.

Struwlig. — Hérissé, ébouriffé.

Strudle. — Agir ou parler avec précipitation. *Das heisst me nit gschafft, das isch gstrudelt;* ce n'est pas travaillé, c'est torché, baclé.

Strudler. — Une personne qui travaille trop vite et sans réflexion.

Strolch. — Un vagabond, un vaurien. *Dem liederlige Strolch isch nit d'z traue;* on ne peut se fier à ce vaurien.

Stettig. — Entêté (Haute-Alsace), *steddi* (Basse-Alsace).

Stumpe. — Un sac à moitié plein. *Fünf Säck un e Stumpe;* cinq sacs pleins et un à moitié plein. *Bàsestumpe,* un balai usé. On appelle encore *Stumpe* un homme de petite taille.

Stuntze. — Billes à jouer (aux environs de Colmar). On dit aussi

Digitized by Google

Gstunze dans certaines localités, *Glicker* à Mulhouse, *Stinzler* dans la Basse-Alsace, *Schnelle* à Saverne.

Strapplizière. — (Basse-Alsace), agacer, tourmenter, embêter.

Süène. — Une rigole large pour l'irrigation des prés.

Süènle. — Une petite rigole.

Süde. — Dans la Haute-Alsace les gamins disent: *Mer wànn e Süde mache;* cela signifie manger tout cru un nid d'œufs trouvé dans un grenier à foin.

Süliboge. — Arc fait avec une branche de saule ou une baleine avec lequel les enfants s'amusent à lancer des roseaux en guise de flèches.

Süriwel. — (Basse-Alsace), homme à figure grincheuse, qui vous regarde de travers.

Süriegel. — (Haute-Alsace), même sens.

Surre. — (Fém.), sorte de jouet fait d'une planchette percée de deux trous traversés par une ficelle, et qui tourne en faisant du bruit lorsqu'on tire sur la ficelle.

Stuut. — Un poteau indicateur (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade).

Sutt. — Se dit d'une certaine quantité de beurre ou de graisse que l'on fait fondre, d'orge que l'on brasse. *E Sutt Anke, e Sutt Bier;* un brassin.

L. Rœsch.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DU

Prince George et d'Anne de Coligny, sa femme

Le prince George naquit au château de Montbéliard le 5 octobre 1626. Son père était le duc Louis-Frédéric de Wurtemberg et sa mère Anne-Eléonore de Nassau-Saarbruck-Weilbourg. Louis-Frédéric avait épousé celle-ci en secondes noces, le 9 juin 1624, après avoir perdu sa première femme, Elisabeth-Madeleine de Hesse-Darmstadt.

Selon Duvernoy[1], George avait reçu en France une grande partie de son éducation et soutenu avec succès des thèses en Sorbonne. Très versé dans la langue latine, son auteur favori était Tacite, qu'à l'âge de 12 ans il savait par cœur et qu'il commenta plus tard. Mais s'il connaissait bien le latin, il était moins versé dans la langue française, comme on pourra s'en convaincre par la lecture de son *Dialogue du ménage d'un seigneur*. Si, ajoute Duvernoy, l'on en croit l'un de ses panégyristes : « Il fut admis à 16 ans dans une étroite amitié et confiance par les cardinaux de Richelieu et Mazarin, et pour marque d'icelle ils établirent entre eux trois un certain ordre qui avait un 3 pour marque, où les trois noms étaient gravés en or et renfermés dans un cœur enrichi de diamans, et qui était appelé l'*Ordre de la Fidélité*, où chacun d'eux pouvait recevoir douze chevaliers de mérite. » Mais il est permis de révoquer en doute les allégations du panégyriste dont Duvernoy a oublié de citer le nom. A l'époque où le prince George avait

[1] Ephémérides du comté de Montbéliard, 5 oct.

Digitized by Google

16 ans, c'est-à-dire en 1642, Richelieu, qui était l'arbitre souverain de la France et même de l'Europe, n'aurait certainement pas traité d'égal à égal sa créature Mazarin, qu'il avait fait venir d'Italie, et lié commerce d'amitié intime avec lui et surtout avec un petit prince allemand, tel que George, qui était simple cadet de famille et ne possédait pas alors le moindre bien au soleil.

George succéda en 1662, dans la principauté de Montbéliard, à son frère aîné Léopold-Frédéric. Il avait épousé, le 20 avril 1648, Anne de Coligny, fille de Gaspard III, comte de Coligny, maréchal de Châtillon et petit-fils du célèbre amiral.[1] Les circonstances dans lesquelles ce mariage eut lieu méritent d'être rapportées.

Anne de Polignac, veuve de Gaspard de Coligny, s'était retirée à Belfort, avec sa fille cadette Anne, auprès de son autre fille Henriette qui, après avoir été mariée d'abord à Thomas Hamilton, comte de Hadington, avait épousé en secondes noces Gaspard de Champagne, comte de la Suze, gouverneur de Belfort de 1636 à 1654.[2] Cette Henriette se rendit célèbre autant par ses poésies que par ses mœurs légères.[3] Elle vivait fort mal avec son mari; elle abjura le protestantisme en 1653, *afin,* disait-elle, *de ne se trouver avec un époux ni dans ce monde ni dans l'autre.*[4] Or, dans une

[1] Gaspard III était né en 1584 et mourut en 1646.

[2] Louis XIII avait donné dès 1634 la seigneurie de Belfort au comte de la Suze, mais celui-ci n'en prit possession qu'en 1636, après en avoir chassé les Impériaux. Il la conserva jusqu'en 1654, époque où, ayant pris le parti du prince de Condé, il fut assiégé dans la ville par le maréchal de la Ferté et obligé de capituler. Louis XIV donna, au mois de novembre 1659, Belfort et la seigneurie à Mazarin, son ministre.

[3] Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes,* tome V, p. 208 et suiv., édit. Garnier frères.

[4] Le comte de la Suze était huguenot. Tallemant des Réaux parle de ce personnage de la manière suivante (tome V, p. 215) : « C'est un homme où jamais il n'y a eu ni rime ni raison. Lui et sa femme

Digitized by Google

mission que le prince George avait été chargé par Turenne de remplir dans le courant de janvier 1648, auprès de la maréchale de Châtillon, il s'éprit des charmes de la comtesse Anne et *lui promit la foi du mariage*. Mais, comme la demoiselle n'était pas de race souveraine et que la maison de Wurtemberg considérait cette union comme une mésalliance, il fallut d'abord lever l'opposition du duc Eberhard III, chef de la famille. Le comte George se rendit au mois de février suivant à Stuttgard, afin de faire connaître au duc régnant sa vive inclination pour Mlle de Coligny et ses engagements envers elle; ils étaient d'autant plus sacrés, qu'elle avait reçu de lui le *baiser d'époux*. Le duc Eberhard en écrivit à son beau-frère Léopold-Frédéric et lui dit que le *signum osculi* étant considéré comme l'emblème d'un lien indissoluble, rendait impossible toute opposition à l'accomplissement des vœux du prince George. Celui-ci, par contrat de mariage, accordait à sa future épouse, au cas qu'elle lui survécut, 6,000 livres de rente annuelle, sa vie durant, avec la jouissance du château et de la seigneurie de Horbourg; mais s'il leur naissait des enfants, cette rente serait réduite à 4,000 livres. La maréchale de Châtillon donna à sa fille, pour ce qu'elle avait à prétendre dans la succession de son père, les château, châtellenie, terre

avoient plus de 80,000 livres de rente. Pour l'acquitter, on lui proposa de se contenter de 12,000 écus par an pour quelques années; jamais il n'y a voulu entendre. Il avoit cent personnes chez lui, cent cinquante chiens avec lesquels il n'a jamais rien pris, grand nombre de méchants chevaux. Là dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont si bien réglées. Il buvoit un temps du vin, un autre de la bière, et un autre de l'eau. On dit qu'il est assez plaisant en débauche « Quand je n'aurai plus rien, disait-il, j'irai avec les Allemands. » Belfort lui valoit 40,000 livres de rente, mais ayant pris le parti de M. le prince, il a tout perdu. — Après une ivrognerie célèbre à Brissach, comme il s'en retournoit, un troupeau de cochons l'ayant renversé sur le pont, lui passa sur le corps, et il criait : « Quartier, cavalerie, quartier.»

Digitized by Google

et seigneurie de Claix-Saint-Germain, à condition qu'elle resterait dans la religion réformée et qu'elle continuerait à payer au pasteur de cette église, qui logerait au château, une pension annuelle de 100 livres.[1] Si Anne de Coligny venait à mourir sans laisser d'enfants, la dot devait retourner à la maréchale de Châtillon ou à ses héritiers. La jeune épouse du prince George apportait en outre pour 12,468 livres de bijoux et de meubles.

Le mariage fut célébré le 20 avril 1648 à Montbéliard. Le banquet nuptial eut lieu à l'hôtel de ville; le maire et les neuf maîtres bourgeois, comme parrains du prince George, assistèrent à la cérémonie et aux fêtes qui succédèrent; ils donnèrent au nouvel époux un plat long avec son aiguière en vermeil. Le mois suivant, George alla se fixer avec sa femme au château de Horbourg, dont la jouissance lui avait été assurée par le testament de Louis-Frédéric, son père.[2]

Le comte George, en épousant Mlle de Coligny, avait commis, comme tant d'autres, une grosse sottise. Si l'on en croit Tallemant des Réaux, elle avait eu, avant son mariage, des relations très intimes avec le marquis de Vineuil, secrétaire du roi,[3] et dans sa jeunesse elle souffrait déjà d'une maladie nerveuse. « Mademoiselle de Coligny, dit-il, avoit eu en son enfance, une maladie la plus étrange du monde; elle gravissoit, quand son mal la prenoit, le long d'une tapisserie, comme un chat, et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne savoit qu'en croire. A cet âge là, la *mère* ne fait point de si prodigieux effets. La maréchale croyoit que c'était un sort, et

[1] On verra plus loin de quelle façon cette clause fut respectée par le prince George.

[2] Ce château, qui avait été construit en 1543 par le comte George, bisaïeul de celui dont nous donnons la biographie, fut agrandi et fortifié en 1597 par l'architecte Schickard et rasé en 1675 par les ordres de Louis XIV.

[3] Voy. tome V, p. 211 et 212.

Digitized by Google

sa fille, quand elle fut guérie, a dit qu'une femme de Châtillon, en colère de ce qu'on ne vouloit pas qu'elle allât librement dans le parc, lui avoit donné un sort et qu'il lui avoit semblé qu'elle avaloit un boulet de feu. »[1]

« Cette fille, ajoute Tallemant, étant grande, n'étoit pas si bien faite que sa sœur, mais elle avoit bonne mine, et la qualité y fait. Sa mère lui donna trop de liberté, elle qui n'en vouloit pas donner à ses garçons, et qui leur fit haïr les sermons à force de les y faire aller. Elle eut grand tort de la laisser aller de son chef chez Madame la Princesse. »[2]

Il n'est pas étonnant que cette union fut, comme nous le verrons, une série non interrompue de chagrins et de tribulations pour le comte George. Celui-ci, qui était un luthérien rigide et fanatique, mit une telle persistance à faire adopter par sa femme, fervente calviniste, les dogmes de la confession d'Augsbourg, qu'elle fit sa conversion le jour de Noël 1662. « Il avoit travaillé, ce sont les propres expressions du comte George, à lui enseigner le luthérianisme dès le 26 janvier précédent. » Anne de Coligny se plaint amèrement de cette pression morale dans son testament du 31 octobre de la même année, où, après s'être longuement entretenue avec Dieu, dans lequel elle met toute sa confiance, elle ajoute : « O mon Dieu ! tu m'as rassasiée du pain de lärmes, tu m'as mise en débats avec mes plus proches ; j'ai cheminé avec peine dans la nuit et à travers les dangers ; mais me voici, ô mon Dieu ! j'ai éprouvé que toi seul es permanent. Quelles que soient nos fautes, et que les miennes sont grandes ! la douce main de ta clémence ne nous laisse point et tu es toujours notre bon Dieu ! » — Puis elle remercie le ciel de ce qu'il lui a donné un aimable époux, trois filles qui la chérissent, des amis rares par leur esprit et leur caractère. « Tu ne m'as refusé aucune de

[1] Tallemant ajoute en note : « La mère croyoit que sa fille avoit été délivrée par ses prières. »

[2] La princesse de Condé.

Digitized by Google

tes grâces ; j'ai reçu le baptême à Châtillon, où j'ai eu pour parrain le feu duc de la Force, pour marraine ma tante la duchesse, à présent de la Force ; j'ai reçu depuis l'âge de neuf ans, toutes les années, trois et jusqu'à six fois le sacrement de la Cène. Si je suivois mon cœur, je dirois : Je crois aux Ecritures, à ta parole, je crois à Jésus-Christ crucifié ; mais, puisqu'aujourd'hui il faut de nécessité choisir une confession, je dirai ingénuement que je n'ai rien vu de plus conforme à la parole de Dieu que celle des Réformés de France. Je supplie ceux qui désirent de voir ma confession, de la lire comme je l'ai fait imprimer. Je prends la liberté de supplier monseigneur et très aimable mari d'agréer le bien que Dieu m'a donné, savoir : dix mille livres de rentes par le moyen de deux cent mille livres que Monsieur de Turenne a au denier 18, plus Coligny, et qu'il en fasse le meilleur usage pour que nos chères filles puissent un jour assister les autres et ne manquent de rien. » Après différents legs qu'elle fait encore, Anne de Coligny ajoute : « Prince, cher époux, je vous dis adieu, je vous laisse une vertueuse mère, une belle-sœur incomparable [1], de jolis enfants, un bon conseil, un sage et prudent chancelier [2], des pasteurs débonnaires, un peuple bon et fidèle, etc. »

Les nobles sentiments qui respirent dans cet acte ne font guère supposer que leur auteur était en proie à une sombre mélancolie. Anne de Coligny se plaignait sans cesse de l'abandon de son mari ; elle l'accablait de reproches et d'outrages. Pour faire diversion à ses idées noires, on imagina de célébrer devant elle le culte avec une certaine mise en scène ; c'est ce que rapporte un journal manuscrit portant la date du 14 décembre 1665 : « La Princesse et toute la cour ont célébré les Avents dans la grande salle des fiefs (du château de Montbéliard), qui étoit éclairée par 400 bougies et

[1] La comtesse de la Suze, incomparable en amours !

[2] Christophe de Forstner, mort le 27 décembre 1668.

Digitized by Google

18 grands flambeaux. Caspar, le page, étoit habillé en ange et chargé de clinquant depuis la tête jusqu'aux pieds, et avoit une trompette aussi couverte de clinquant. Cela a duré une petite heure, pendant lequel temps on n'a fait que chanter les hymnes de Noël. »[1]

Cette malheureuse princesse mourut à Riquewihr le 13 janvier 1680, ayant depuis plusieurs années perdu complètement la raison. Avait-elle eu le cœur brisé par l'abjuration forcée de ses principes religieux? Ressentait-elle des remords sur les fautes de sa jeunesse? ou bien était-ce le retour de sa névrose d'autrefois qui s'était aggravée avec les années? Quoi qu'il en soit, elle transmit sa maladie à ses trois filles, et peut-être à son fils Léopold-Eberhard, dont l'immoralité, si tristement célèbre, peut fort bien n'avoir eu d'autre origine que l'insanité maternelle. Henriette, l'une des filles d'Anne de Coligny, ne voulut point lui survivre et se laissa mourir de faim neuf jours après. Les restes de la mère et de la fille furent conduits à Montbéliard et déposés dans les caveaux de l'église Saint-Maimbœuf (6 mars).[2]

Le comte George avait succédé, comme nous l'avons dit, le 15 juin 1662, à son frère consanguin Léopold-Frédéric dans la principauté de Montbéliard. Le jour où il confirma les franchises de cette ville et reçut le serment de fidélité des bourgeois, il fut condamné à entendre, malgré la modestie dont il faisait profession, une harangue du maître-bourgeois en chef, qui contenait entre autres les paroles suivantes : « Votre Altesse peut à bon droit être appelée un rameau d'or pur, fin et exquis, ou plutôt une précieuse opale; parce que, comme en l'opale se voit le pourpre de l'amétyste, le feu de l'escarboucle, la verdeur de l'émeraude et toutes les plus belles couleurs des

[1] Duvernoy, *Le château de Montbéliard et ses anciens maîtres.*

[2] Voir au sujet des funérailles d'Anne de Coligny et de sa fille Henriette ce qu'en dit le conseiller J.-G. Perdrix dans sa *Chronique*, année 1680.

Digitized by Google

pierres précieuses, ainsi en votre personne sérénissime se trouvent assemblées toutes les vertus de vos illustres ancêtres et devanciers. »[1]

Aussitôt après avoir pris possession du comté de Montbéliard, le prince George fit, pour les gens de sa cour, un règlement curieux. Après leur avoir recommandé de fréquents exercices religieux et la lecture de bons livres, il prescrit à ses domestiques mâles de ne point converser avec les filles ; à celles-ci de fuir l'entretien des hommes et *de ne point écouter leurs sornettes ;* à son maître d'hôtel *de tenir la serviette sous le bras* quand il annonce que la table est servie, et *de veiller à ce que la prière se fasse devant et après les repas ;* à toute sa domesticité *haute et basse de porter honneur à Son Altesse et à Madame et de leur faire à chaque rencontre quatre révérences à l'espagnole.* Les jurements et les mensonges sont sévèrement interdits, et, dans sa pieuse sollicitude pour le salut de l'âme de ses pages, ce prince recommande *qu'ils soient examinés à l'issue de chaque prêche, et que si quelqu'un d'eux n'a rien retenu, il soit envoyé auprès du ministre pour en être repris et demander pardon à la souveraine majesté de Dieu.* D'ailleurs, ces pages, mutins et lutins à la petite cour de Montbéliard comme dans toutes les autres, avaient le fouet en perspective pour chaque manquement aux devoirs de leur charge.[2]

La fatalité, qui s'était appesantie sur le comte George, devait le rendre aussi malheureux comme prince que comme époux. Dès l'année 1676, le pays de Montbéliard fut occupé par les armées de Louis XIV, et lui-même obligé de se réfugier en Allemagne. Il y resta vingt-trois années, vivant avec sa famille dans une profonde retraite et dans un dénuement presque absolu. Le traité de Ryswick l'ayant remis en possession de sa principauté, il revint au mois de février 1698 à

[1] DUVERNOY, *Le château de Montbéliard, etc.*
[2] DUVERNOY, *Le château de Montbéliard.*

Digitized by Google

Montbéliard, où il fut reçu avec joie par les habitants. Mais il eut la douleur d'assister à de nouvelles usurpations de la France sur ses droits de souverain, et il n'eut pas le temps de rendre à ses sujets la prospérité qu'ils avaient perdue, car il expira dans son fauteuil le 11 juin 1699, en répétant ces paroles consolantes : „*Je serai tantôt mieux, l'Eternel viendra bientôt à mon aide*".

Son corps fut exposé pendant plusieurs jours sur un lit de parade dans la salle des vassaux du château. Il était vêtu d'un manteau de velours rouge doublé d'hermine, et sur sa tête était posée une toque d'étoffe d'argent. Vingt-quatre bourgeois, habillés de noir, armés d'épées et de hallebardes, commandés par un des neuf maîtres-bourgeois, le veillèrent jusqu'au 23 juin, jour où il fut déposé dans les caveaux de l'église Saint-Maimbœuf. Ses funérailles solennelles n'eurent lieu que le 9 mai 1701, en présence du prince régnant, le duc Léopold-Eberhard, des envoyés de la ville et de l'évêque de Bâle, ainsi que de toutes les autorités civiles et militaires de la principauté de Montbéliard.[1]

Mlle de Montpensier a tracé dans ses *Mémoires* le portrait suivant peu flatteur du prince George, qui était allé, au mois de janvier 1672, faire une visite à Louis XIV, qui se trouvait alors en Alsace : « Lorsque nous partions de Sainte-Marie, un petit souverain vint saluer le roi ; c'étoit le prince de Montbéliard, de Wirtemberg ; je l'avois vu autrefois à Paris, lorsqu'il avoit épousé Mlle de Châtillon, fille du maréchal. Il me parut affreux, habillé comme un maître d'école de village, sans épée, avec un méchant carosse noir, parce qu'il portoit le deuil de l'impératrice ;[2] ses chevaux avoient des housses noires jusqu'à terre, et ses pages et laquais étoient vêtus de jaune avec des

[1] La relation de cette cérémonie, fort curieuse, se trouve dans les registres des *Notaux* déposés aux archives municipales de Montbéliard.

[2] Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV d'Espagne, épouse de l'empereur Léopold II.

Digitized by Google

garnitures de rubans rouges. Il avoit quinze ou vint gardes avec des casaques de même livrée, assez bien montés ; il me souvient que toute sa cour étoit dans un même carosse, duquel on vit sortir dix ou douze personnes, pour s'en faire honneur. »

Le prince George aimait le commerce des gens de lettres et des savants. Dans un voyage qu'il avait entrepris, au mois d'août et de septembre 1667, dans le nord de l'Allemagne, il fit la connaissance du docteur Spener, avec lequel il continua à entretenir des relations épistolaires. Il était aussi en correspondance avec les ministres Pierre Dumoulin et Moïse Amyrault, et avec le théologien Jean Duré, qui tenta vainement d'amener l'union entre les luthériens et les réformés.

Quoique très lettré, le prince George négligea beaucoup l'instruction de ses enfants. Son fils Léopold-Eberhard ne savait, à l'âge de 11 ans, ni lire ni écrire ; et, chose extraordinaire, il lui fit apprendre plus tard l'arabe et étudier le Coran, dans lequel il contracta, sans doute, le goût de la polygamie.[1]

C'était un fervent luthérien que le prince George ; il lisait chaque jour soixante chapitres de la Bible et récitait douze prières, plus une oraison qu'il avait composée lui-même et qui durait trois heures entières ; il chantait douze cantiques. Les dimanches, il redoublait sa dévotion, chantait, priait et lisait deux fois plus.

A ce prince tellement préoccupé du désir de faire son salut, il ne devait guère rester de temps pour s'occuper des affaires de l'Etat. Il était d'ailleurs, l'esclave de sa parole. Un de ses gentilshommes disait *qu'il estimait plus un mot de lui, que de tenir en la main ce qu'un autre lui promettait ;* l'Electeur palatin pensait *que ses propres serments n'étaient point aussi*

[1] Il avait épousé d'abord une Silésienne du nom d'Anne-Sabine Hedwiger, qu'il créa comtesse de Sponeck et qu'il répudia plus tard. Il eut quatre autres maîtresses à la fois, les filles Curie, auxquelles il fit donner le titre de baronnes de l'Espérance. De ces différentes femmes, il eut des enfants qu'il maria entre eux.

Digitized by Google

croyables que lorsqu'il attestait une chose sur la simple parole du duc de Montbéliard.

L'obstination et la défiance formaient le fond du caractère du prince George; aux idées les plus justes se trouvaient souvent alliées des bizarreries qui rendaient sa conduite pleine de contradictions. *Puisse la foudre du ciel embraser toutes les écoles de l'Allemagne!* disait-il un jour dans les transports d'une sainte colère; *ce n'est qu'à ce moyen que la paix et la concorde pourront jamais renaître dans l'Empire! — Un prince destiné à régner,* disait-il une autre fois, n'a besoin de rien apprendre; la Providence, en l'appelant au trône, saura *pourvoir à l'instruction qui lui manque.*

C'est pour se conformer à ce beau principe, qu'il négligea l'instruction de ses enfants. Et cependant, il fut le fondateur d'une académie à Montbéliard (1670)[1], le correspondant de plusieurs savants distingués, et l'un des nombreux commentateurs de Descartes! Il publia un *Traité de la Bible-close et d'Elie qui doit l'ouvrir,* commentaire de l'Apocalypse (Montbéliard, 1667, in-4° de 112 pages); *Comment l'on doit comprendre la Bible* (en allemand; Montbéliard, 1671, in-12). Il rédigea plusieurs traités, restés manuscrits, sur la philosophie et la théologie; un *Journal* écrit jour par jour sur un cahier de 70 pages in-folio, embrassant une période de dix années (1662-1672), où, à côté de quelques détails de gouvernement, il relate tous les actes de sa vie privée et religieuse, et où il pousse la franchise jusqu'à indiquer par de simples initiales les jours et les heures où il accomplissait ses devoirs conjugaux. Ce journal appartient à la bibliothèque de la ville de Besançon.

Dans un autre manuscrit, portant le titre de : *Dialogue du ménage d'un seigneur,* le comte George raconte les tribulations

[1] Cette académie n'eut qu'une durée éphémère; elle fut supprimée au mois de janvier 1677 par l'occupation française.

Digitized by Google

que sa femme lui faisait supporter et prête à celle-ci un langage qui est parfois d'une impudicité révoltante. Cet opuscule est plus digne de l'Arétin que d'un homme pieux et moral; quant au style, qui est lourd, diffus et souvent inintelligible, il est loin de rappeler celui des écrivains les plus médiocres du XVIIe siècle. A cause de tous ces défauts de forme et de fond, on n'a pas cru devoir reproduire ce dialogue dont le manuscrit original se trouve aux archives nationales.

P.-E. TUEFFERD.

Digitized by Google

COUTUMES POPULAIRES

I

L'Hirondelle

L'hirondelle revient ordinairement, dans nos climats, à la fin de mars ou au commencement d'avril. On l'attend toujours avec impatience, parce qu'il n'y a pas de printemps certain dans nos contrées qu'au retour de cet oiseau tant aimé des gens de la campagne.

L'hirondelle est le chantre de la chaumière ; quand elle est de retour on se le dit, on se l'annonce. Les enfants vont avec joie en porter la nouvelle aux parents, et le dire aux camarades. Quand on parle de ces oiseaux tant aimés des gens de la campagne, on emploie le pronom possessif, on dit: *nos* hirondelles, comme on dit: *nos* poules. Beaucoup de personnes croient que cet oiseau du bon Dieu fait partie intégrante de la maison, et qu'il lui apporte le bonheur.

Les hirondelles sont des hôtes chéris, dont le retour tant désiré est salué par toute la famille. Il est de mode de croire que les maisons où ces oiseaux font leurs nids sont des maisons bénies, dans lesquelles règnent la prospérité et la concorde, aussi on les attire, on les protège. Quand, pour des causes toujours inconnues, elles oublient de venir réparer le nid qui leur a servi d'asile pendant quelques étés, toute la famille en est dans le deuil. On cherche par tous les moyens à les rappeler à leur ancienne demeure en réparant le toit et les fenêtres où elles avaient accolé leurs nids.

Le retour hâtif de cet *oiseau ennemi des hivers* annonce une

Digitized by Google

bonne année. Si l'on détruit le nid d'une hirondelle, le malheur s'attache au bétail de la maison : il y aura une bête boîteuse toute l'année. Cette croyance est répandue dans tout le Porrentruy et le Sundgau.

II

Le 1er Mai

Les débris épars des traditions populaires offrent une foule de sujets de méditations. Le 1er Mai surtout était un jour consacré à une ancienne coutume qui tend à se perdre, mais elle est néanmoins encore assez vivace, dans certains villages, pour avoir conservé tous les caractères qui la distinguent dès la plus haute antiquité.

Dans l'ancien temps, tout le monde prenait part à cette gracieuse fête, mais aujourd'hui elle n'a plus qu'un très petit nombre d'adeptes qui diminuent d'année en année ; c'est que la civilisation relègue, dans l'oubli du passé, les vieilles observances païennes que le christianisme avait été, jusqu'ici, impuissant à déraciner de l'esprit de nos populations villageoises.

Plusieurs de ces coutumes populaires étaient, il est vrai, des jeux innocents que la vertu, même la plus austère, n'aurait pas désavoués au milieu de ces populations qui se distinguaient par leur bonne foi, leur franchise et l'aménité de leurs mœurs. Alors il n'y avait pas de distinction entre les classes de ces sociétés primitives. Tous les habitants d'un même village étaient égaux entre eux. Mais l'industrie est venue rompre l'autonomie qui existait ; si bien qu'aujourd'hui il y a des catégories au village comme à la ville. Voilà la cause de la désuétude dans laquelle sont tombées toutes ces fêtes traditionnelles, que les archéologues cherchent à exhumer de la poussière du passé, pour en faire le sujet de leurs études et

Digitized by Google

en rechercher le symbolisme dans le chaos de la théogonie païenne.

Le 1er Mai est encore, dans la vallée de la Largue, consacré à un usage qui était général dans le Sundgau et que voici :

Tous les habitants des villages de ce pays étaient bergers ou laboureurs. Il n'y avait guère de famille qui n'eût au moins une pièce de gros bétail que l'on entretenait, l'été, dans des pâturages communaux. Ce bétail était ordinairement confié à la garde des adolescents de l'un et de l'autre sexe. Dans chaque maison il y avait donc un berger ou une bergère que l'on désignait sous le nom de bouvier ou de bouvière.

Le 1er Mai toutes les bergères du Sundgau allemand choisissaient une de leurs compagnes pour être la reine de la fête. On dit que leur choix se portait, le plus souvent, sur la plus pauvre d'entre elles.

Pour donner à leur reine un costume conforme à sa dignité, elles la couvraient de guirlandes de feuillages et de bouquets, et lui mettaient sur la tête une couronne de toutes les fleurs de la saison. Sa figure était entièrement voilée avec des festons de la verdure renaissante.

Quand cette jeune reine, qui ne devait régner qu'un jour, était parée à leur guise, elles parcouraient le village en chantant des chansons dont le motif roulait sur le retour de la belle saison. Dans le refrain de ces cantilènes, elles demandaient du beurre, des œufs, de la farine.

Si le cœur de la maîtresse de la maison était insensible aux doux accents de cette jeunesse joyeuse, ce qui était rare, elles changeaient de thème, et, tout en chantant, elles maudissaient les poules de l'insensible ménagère et souhaitaient que les putois et les fouines vinsent les prendre pendant l'été, et l'une de ces aimables bergères allait planter sur le fumier de la maison un rameau de verdure qui devait être, dit-on, une branche de hêtre *foyard* ou *fau,* d'où nous est venu *fée*.

Les garçons, qui avaient le plus d'aptitude à la destruction,

Digitized by Google

démolissaient avec des crocs les fumiers sur lesquels les filles avaient planté le rameau de foyard.

N'y a-t-il pas là-dedans une réminiscence du sang de l'agneau dont les israélites avaient marqué leurs portes, avant le passage de l'ange exterminateur. Ou plutôt, le fumier étant le principe de la fécondité de la terre, les garçons mettaient de suite à exécution les malédictions qui avaient été lancées par les filles contre les femmes qui ne leur avaient rien donné.

Quand le tour du village était fait, toutes ces jeunes filles se réunissaient chez les parents de la reine de la fête, qui étaient ordinairement les bergers du menu bétail de toute la commune. Elles se donnaient ensuite un repas dont les œufs et la farine formaient le menu. Ce qui n'avait pas été employé restait aux gens de la maison. C'était une manière ingénieuse de faire une bonne charité à de pauvres gens.

Dans le Sundgau français, particulièrement dans les environs de Delle, cette coutume est perdue depuis la dernière invasion. Elle différait en quelques points, comme on va le voir, de ce qui se fait encore aujourd'hui dans la partie française de la vallée de la Largue.

Dans la partie française, c'était le premier dimanche de mai qu'on célébrait cette fête. Les filles et les garçons y prenaient tous part, pourvu qu'ils fussent bergers ou bergères, et il n'y avait point de riches.

Les garçons étaient tous armés d'un fouet à manche enrubanné et claquaient à qui mieux mieux, avec une cadence que le postillon de Lonjumeau lui-même leur eût enviée. Ils se plaçaient, autant que possible, sur les fumiers pour se livrer à ce bruyant exercice. Etait-ce pour être plus à leur aise, ou pour d'autres raisons ? On ne le sait plus.

Pendant que les garçons donnaient ces singulières sérénades devant les maisons, les jeunes filles chantaient des refrains, adressaient des vœux de joie et de bonheur et de-

Digitized by Google

mandaient du beurre, des œufs et de la farine. Si on leur en refusait, elles allaient planter des bouts de bois sec et jeter des pierres dans l'herbe des vergers. — Comme dans la partie allemande du Sundgau, la fête se terminait par un repas, qui, à une époque très éloignée, se faisait, dit-on, dans les pâturages.

On appelait le premier dimanche de mai le jour de la *Mairiatte;* on disait que les garçons claquaient la Mairiatte, et que les jeunes filles chantaient la Mairiatte.

Ces chants sont beaux : ils ont un cachet d'antiquité qui plaît beaucoup. Il est fâcheux qu'ils n'existent plus qu'à l'état de fragment dans la mémoire des vieillards. Il serait difficile de les compléter, même dans les villages allemands où cette fête se célèbre encore.

Nous ne voulons pas quitter ce sujet, sans rappeler un autre usage très répandu et qui est cause de bien des joies et de bien des chagrins pour maintes jeunes filles.

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai les garçons plantent un *Mai* fleuri, ou surmonté d'une couronne de fleurs, à la fenêtre de jeunes filles qui sont aimées et qui méritent un pareil témoignage d'estime. Mais comme chaque essence d'arbre a une signification symbolique, c'est pour la jeune fille à la fenêtre de laquelle on a planté un cerisier un sujet de honte et de chagrin pour longtemps.

Comme on le voit, ces coutumes différaient peu d'un pays à l'autre. Elles avaient, du reste, le même but : c'était de célébrer le commencement de l'année qui avait lieu, chez les Celtes nos ancêtres, le premier jour de mai.

III

Le Lundi de Pentecôte

A une époque qui remonte à 75 ans environ, il existait dans tous les villages de la vallée de la Largue une ancienne coutume dont la population actuelle a conservé quelques vestiges.

Digitized by Google

Le lundi de Pentecôte était consacré à un usage qui s'est maintenu jusqu'à nous. Il s'éloigne, il est vrai, de son but originel, et n'a plus de raison d'être depuis que la confrérie des bergers et des bouviers a disparu, avec le droit de parcours dans les pâturages et dans les bois. Mais les usages populaires résistent à toutes les révolutions. Ils ne disparaissent de nos mœurs villageoises que devant les progrès de la civilisation ; encore ne lui cèdent-ils le pas qu'à grands regrets. Est-ce bien ? Est-ce mal ? Nous ne voulons hasarder ici aucune opinion : pour résoudre une question de ce genre, il faudrait d'abord savoir si les populations laborieuses de nos villages sont meilleures qu'il y a un demi-siècle.

Le lundi de la Pentecôte, les bergers conduisaient de grand matin leur bétail dans les pâturages, car celui qui arrivait le dernier était *Pfingstblibel.*

D'après l'opinion de plusieurs vieillards que nous avons consultés, ce mot veut dire, dans son acception la plus étendue, le *fou,* le *monstre* ou le *hideux* de la Pentecôte. D'autres au contraire prétendent qu'il veut dire le *dernier venu* ou le *culot.*

Cette étymologie nous paraît en effet très rationnelle, puisque l'on appelait du nom de *Pfingstblibel* celui qui était arrivé le dernier au pâturage, et c'est à lui que revenait le principal rôle de la fête, rôle que chacun cherchait à éluder par le moyen bien simple de ne pas arriver le dernier. Mais enfin, celui qui s'était oublié dans les douceurs du sommeil, subissait l'humiliation d'être le *Pfingstblibel.*

On lui mettait une chemise blanche sur ses vêtements et on le coiffait d'un énorme chapeau noir ; on lui noircissait la figure et les mains. Pour compléter ce singulier accoutrement, on lui faisait une ceinture à laquelle on attachait tous les ustensiles : grelots et clochettes du troupeau, et on lui mettait un sabre ou un gros bâton à la main.

Tous les garçons parcouraient le village avec ce person-

Digitized by Google

nage grotesque, qui sautait et gambadait d'une manière burlesque. Toutes les extravagances lui étaient permises. Il cherchait surtout à noircir les jeunes filles qu'il pouvait atteindre. Aussi, pour que son entraînement à la folie n'aille pas à l'excès, un jeune homme le tenait avec une corde dont il était attaché par le milieu du corps. Les autres garçons chantaient de vieux refrains et allaient dans toutes les maisons demander du beurre, des œufs, de la farine pour le *Pfingstblibel.*

L'après-midi, on allait faire un copieux repas avec les comestibles qu'on avait recueillis au village. Cette fête était essentiellement champêtre. C'est au milieu des pâturages qu'on préparait ce repas et qu'on se livrait à la franche gaîté de ce festin, auquel participaient les bergers et les bergères.

Ces fêtes plaisaient à nos ancêtres. La caisse communale était, dans certains villages, mise à contribution pour acheter le vin que les paysans ne pouvaient pas donner dans une contrée où la vigne ne croît pas.

Si, de nos jours, cette fête a perdu son caractère antique, elle peut encore intéresser les amateurs de nos vieilles coutumes et les scrutateurs des secrets du passé.

Les enfants n'ont pas encore laissé tomber en désuétude cette fête dont l'origine remonte évidemment à l'antiquité païenne, Dans tous les villages de la vallée de la Largue, les jeunes garçons qui n'ont pas encore atteint leur 15me année y prennent part.

A Seppois-le-Haut il existe, depuis un temps immémorial, un vieux casque de chevalier du moyen-âge. Cette armure est fort bien conservée. Personne ne sait comment elle a été introduite au village. Chaque année, elle sert à orner la tête du *Pfingstblibel;* c'est sans doute à cette fête qu'on doit la conservation de cette coiffure de guerrier, qui a passé de la tête d'un baron du moyen-âge sur celle d'un jeune paysan de village.

Digitized by Google

A Strueth, cette fête n'a pas l'air de vouloir se perdre de sitôt. Elle a été dotée, il y a très longtemps, par une vieille fille qui a donné, par testament, sa fortune au *Pfingstblibel,* à condition, pour les enfants, d'aller prier un chapelet dans l'antique chapelle qui se trouve au-dessus du village. Cette obligation n'est pas onéreuse ; aussi, pas un jeune garçon ne se fait faute d'y manquer.

Ces revenus, bien que modestes, ont néanmoins tenté la cupidité : on a voulu, dit-on, les détourner de leur destination, mais la dernière volonté de la testatrice a trouvé des défenseurs, et les enfants jouissent encore chaque année de ses bienfaits, le lundi de la Pentecôte. On dit que cette personne avait été bergère toute sa vie, et que c'est en mémoire du plaisir qu'elle avait à cette fête, qu'elle lui a donné sa petite fortune.

Qu'on dise encore que l'amabilité des bergères n'existe que dans l'imagination des poètes.

P.-J. Tallon.

Digitized by Google

LES PROTESTANTS DU DUCHÉ DE LORRAINE

SOUS LE RÈGNE DU

Roi STANISLAS, le Philosophe bienfaisant

(1737-1766)

Suite[1]

III

PRÉVOTÉ ROYALE DE BOUQUENOM

Après un procès séculaire, la Chambre impériale de Spire avait rendu en 1628 un arrêt tranchant enfin la question du comté de Saarwerden en litige entre les ducs de Lorraine et les princes de Nassau. Ceux-ci avaient obtenu tout le comté, sauf Bouquenom et Saarwerden laissés à leurs adversaires.

De même qu'à Fénétrange et à Lixheim, Louis XIV y fut le maître jusqu'au traité de Ryswick. Le prince de Vaudémont, fils du duc Charles IV, rentra alors dans ses seigneuries du Westrich. Il se montra bon pour ses sujets de Bouquenom ; il laissa les convertis reprendre leur ancienne religion. Le temple de cette ville avait été démoli, et de toutes les propriétés de la communauté, il ne lui restait plus que son ancien cimetière.

En 1705, le prince, ayant perdu son fils unique tué à l'armée, céda Bouquenom et Saarwerden à son cousin, le duc Léopold. Les sujets protestants ne virent pas sans anxiété ce changement. Le zèle religieux si connu de la maison de Lorraine les effrayait. Quelques familles de Bouquenom, selon Rœrich,

[1] Voir les livraisons des 1er et 2me trimestres 1885, pp. 33 à 59 et 186 à 209.

Digitized by Google

vinrent s'établir sur la rive droite, dans la ville que venaient de créer les princes de Nassau. On ne voyait d'abord que de chétives masures, mais par la suite, de belles maisons s'élevèrent dans des rues spacieuses, puis on bâtit une église luthérienne, des halles, un tribunal, etc. Le château, agréablement situé, fut dévasté à la Révolution.[1] La nouvelle ville prit le nom de *Neu-Stadt* ou *Neu-Saarwerden* et elle fut le centre religieux[2] pour les protestants lorrains de la rive droite de la Sarre.

En 1749, les calvinistes allèrent en Alsace demander des secours pour la construction d'un temple. A Sainte-Marie-aux-Mines, la communauté réformée donna au quêteur la somme de neuf livres de France.[3]

En 1745, les princes de Nassau-Saarbruck et de Nassau-Weilbourg se partagèrent le comté jusqu'alors indivis. Les premiers établirent le chef-lieu de leur seigneurie à Harskirchen, les seconds à Neu-Saarwerden.

Au moment de la Révolution française, ce furent les sujets de ces derniers princes qui montrèrent le plus d'enthousiasme pour les nouvelles idées. La Convention nationale ne resta pas sourde à leurs vœux, car en 1794, elle annexa tout le comté à la République française. La nouvelle ville fut réunie à Bouquenom et les deux localités prirent le nom de *Saar-Union* par suite du beau pont qui les réunit.[4]

Un moment réuni au district de Bitche (Moselle), le comté

[1] Ses ruines furent vendues, il y a vingt ans, par le Domaine, au curé de Munster, qui les employa à la reconstruction de sa remarquable église.

[2] Il y a de nos jours, à Neu-Saarwerden, une église luthérienne, avec un pasteur, et un temple réformé. La fabrique de cette dernière église possède sur le ban 6 hectares, 45 ares, et l'autre fabrique 3 hectares, 24 ares; 1408 protestants dans les deux villes.

[3] *Une église calviniste au seizième siècle. Histoire de la communauté de Sainte-Marie-aux-Mines*, Paris 1882.

[4] C'est un chef-lieu de canton.

Digitized by Google

avec les deux localités lorraines fut plus tard compris dans l'arrondissement de Saverne. La question religieuse joua un certain rôle dans ce changement.

La singulière position topographique de Saar-Union et de Saarwerden forçait leurs habitants à vivre en bonne intelligence avec leurs voisins du Nassau. Le prince Guillaume-Henri évitait toujours les froissements. Dans les nombreuses discussions sur le droit de parcours, on le vit toujours chercher à arranger les affaires à l'amiable. En 1752, il accorda aux Lorrains la permission de faire du regain dans la *Hunau,* moyennant un faible droit. Le chancelier de la Galaizière, de son côté, soutenait les régnicoles ; il écrivit en 1742 aux officiers nassauviens pour se plaindre de ce que les gens de Zollingen molestaient les pâtres de Saarwerden. Il demandait leur punition.[1]

Les péages, le sel, le tabac étaient aussi des questions irritantes. En 1758, le receveur de Bouquenom se plaignait de ce que beaucoup de Nassauviens ne payaient pas le péage sur le pont[2], sous prétexte que ce qu'ils conduisaient, « bestiaux et autres denrées », étaient pour la table des princes ou de leurs officiers. Il fut autorisé à appliquer la taxe, lorsqu'il n'y aurait pas de certificats justificatifs.

Le bon voisinage avait failli se gâter en 1755, et la ville de Bouquenom se crut arrivée à ses derniers jours, et à ce qu'elle assurait, le régiment français qui y était toujours en garnison, les troupes à l'étape, les magasins du roi, les convois, etc., devaient avoir le même sort.

On sait que le sel lorrain était cédé à prix réduit aux étrangers, qui le revendaient aux régnicoles avec un léger bénéfice. Pour empêcher cette fraude, le fermier général de Nancy

[1] Archives municipales de Saarwerden.

[2] Un juif payait, en passant à pied ou à cheval, 2 sols. (Ordonnances de Lorraine, 1768.)

Digitized by Google

envoya un commis avec huit gardes armés, pour garder le pont et fouiller les Nassauviens, qui avaient cependant le droit de transit. Les officiers du comté, par représaille, défendirent à leurs sujets de fréquenter le marché de Bouquenom, ce qui causa un grand émoi chez les habitants, qui se virent au moment de manquer de tout ce qui était nécessaire à la vie : « Si ce projet s'exécutait — disaient-ils dans leur pétition « à l'intendant — les habitants de Bouquenom périront nécessairement, parce qu'ils manqueront non seulement de denrées les plus nécessaires, mais même jusqu'au beurre et aux « légumes. Ce qu'ils auront de commun avec les troupes du « roi qui tiennent garnison. »[1]

On ne pouvait rien faire venir de la Lorraine, à cause des péages nassauviens, qui auraient été une nouvelle source de difficultés. L'intendant donna l'ordre de faire rentrer les gardes.

Pour faire cesser ces continuelles difficultés, le roi, d'accord avec le prince, nomma des commissaires, l'ancien prévôt de Bouquenom Mathis et le conseiller intime Stutz. La frontière fut rectifiée, les péages revus, le droit de parcours assuré et les questions religieuses tranchées. Celles-ci étaient toujours l'objet de plaintes. Dès le 6 septembre 1762, le curé de Domfessel avait avisé M. Mathis que les luthériens avaient envahi son église, malgré les anciennes conventions. Malgré le bon droit des catholiques, leur réclamation ne put aboutir, car le *simultaneum* fut établi dans l'église de Domfessel, par suite du traité signé à Bouquenom le 15 février 1766. Parmi les villages cédés à la France, se trouvait le village d'Inswiller, habité par quelques familles protestantes, qui conservaient la faculté de se rendre dans le Nassau pour leurs devoirs religieux. Les ministres étaient autorisés à jouir en toute franchise des

[1] Archives de Bouquenom, 17 septembre 1755. La ville se plaignait aussi de ce qu'on ne respectait pas ses priviléges pour le tabac.

Digitized by Google

droits ou héritages qu'ils pouvaient posséder dans cette commune.

Le roi continuait à payer de sa cassette et à nommer les administrateurs des villages nassauviens où il y avait des paroisses. Ces prêtres avaient les mêmes exemptions que dans le royaume.

Le village catholique de Bœrendorf, de la baronnie de Fénétrange, était cédé avec le patronat de la cure; en outre, la liberté religieuse était proclamée dans le comté et le culte extérieur catholique pouvait s'exercer dans les anciens villages français cédés. Les curés étaient maintenus dans leurs priviléges.

BOUQUENOM (SAAR-UNION, SAAR-BOCKENHEIM)[1]

En 1723, d'après les registres presbytéraux de Neu-Saarwerden, il y avait à Bouquenom 43 bourgeois protestants et 7 veuves et à Saarwerden 13 bourgeois.

L'année suivante, l'archiprêtre de Bouquenom, curé de Fénétrange, déclare qu'il y a dans la ville 200 familles catholiques et de 50 à 60 familles protestantes. Le total général de la paroisse luthérienne de Neu-Saarwerden se subdivise ainsi : 51 bourgeois luthériens, 2 veuves, 23 bourgeois réformés et 1 bourgeois catholique à Neu-Saarwerden; 37 bourgeois évangéliques et 12 veuves à Bouquenon; 11 bourgeois à Saarwerden; 15 à Zollingen et 7 à Rimsdorf, en 1733.

En 1754, la population à Bouquenom, sans distinction de culte, se divisait en 16 laboureurs bons ou mauvais, 224 artisans et journaliers, 69 veuves, dont 33 à l'aumône.

D'après le Pouillé, il y avait à Bouquenom un tiers de protestants.

[1] A chaque sonnerie à la porte basse, on voyait deux boucs en fer, demi-grandeur, s'entrechoquer avec fureur. L'horloge avec ses armoiries parlantes est conservée dans une salle de la mairie.

Digitized by Google

Le relevé total de 1737 à 1766, fait d'après les registres de la paroisse luthérienne de Neu-Saarwerden, donne les chiffres suivants pour cette ville et ses annexes, Bouquenom, Saarwerden, etc. : 1286 naissances, 277 mariages et 770 décès.

Il y avait à Bouquenom une sage-femme protestante qui pouvait baptiser en cas de danger. Elle touchait annuellement, comme la catholique, une corde de bois : c'est ce qu'on donnait à chaque bourgeois.

La liste des pasteurs de Neu-Saarwerden donne les noms suivants : 1737, Gustave Herrenschmidt; 1742, 1743, les vicaires Conrad Ritter, Andres et Verseman; en 1744, Philippe Gœtz.

Ils tenaient les registres de l'état-civil pour leur culte. Ils sont écrits en allemand et ont été déposés à la mairie de Saar-Union. Les protestants de Bouquenom étaient obligés de faire inscrire de nouveau et de signer les actes chez le curé, en vertu de la lettre du procureur général, souvent lue aux intéressés (26 juin 1761). Les actes des curés sont écrits en français[1], et les registres timbrés, cotés et paraphés par le juge, selon l'ordonnance.

Un mémoire adressé en 1759 au procureur général de la cour de Lorraine par Jean Karcher[2] et Nicolas Kablé comme

[1] Voici un de ces actes : « L'an 1756, le 23 novembre, après la publication de trois bans faits sans opposition, ni empêchement dans le temple des luthériens de la Ville-Neuve, ont été mariés, par le sieur Gœtz, ministre luthérien de ladite ville Jean Nicolas Kablé, âgé de 24 ans, fils de Henri Kablé, bourgeois chamoiseur d'une part et Marie Hart âgée de 18 ans, fille de Jean Michel Hart, bourgeois boucher de cette ville et de Marie Silbéride ses père et mère d'autre part, en présence des dits sieurs Henri Kablé, Jean Michel Hart, Philippe Bricka, cordonnier de Fénétrange, s'arrêtant pour quelque temps ici et Christian Becker, bourgeois boucher luthérien de cette ville. Les dites personnes toutes luthériennes ont signé avec les parties contractantes et le susdit Jean Nicolas Kablé est fils de défunte Marie Baur. M. Albert, *vicaire de Bouquenom.*

[2] Sa maison à deux étages existe encore dans la Grand'rue, vis-à-vis

Digitized by Google

fondés de procuration et au nom de la communauté nous initie de suite à la situation.

Les catholiques, dans un placet envoyé à Lunéville, avaient demandé l'expulsion de quelques luthériens établis en ville contrairement aux ordonnances. *Dura lex, sed lex.* Ils alléguaient que « par une contravention affectée à ces mêmes « ordonnances, les luthériens avaient acquis les deux tiers des « bans de Bouquenom et de Saarwerden, quoique cela leur ait « été interdit, qu'ils achetaient des catholiques à quelque prix « que cela soit pour parvenir au but d'avoir la supériorité et « de mettre les catholiques qui se présentent en foule hors « d'état d'y pouvoir établir leur domicile ». Ils insistaient enfin à ce qu'on ne laissât plus des religionnaires étrangers se fixer dans la ville et qu'il fût défendu à leurs concitoyens protestants d'acheter du bien aux catholiques sans la permission du souverain.

Une attaque aussi vive n'émut pas les délégués de la communauté. Ils commencèrent dans leur réponse par faire remarquer charitablement à leurs adversaires que s'ils avaient plus d'ordre et de conduite, s'ils étaient moins envieux, plus sobres et moins processifs, ils pourraient aussi acquérir des biens. Puis remontant à l'histoire de la question, ils montraient que le bon duc Léopold les avait toujours traités favorablement, qu'il avait bien compris que s'il les empêchait d'acheter ou de bâtir des maisons, il portait un coup sensible au commerce de l'état, au bien de la ville et du duché. « Il avait si bien reconnu

le collége des jésuites. Sur la porte, *JOHANNES KARCHER, DOROTHEA KARCHERIN. 1731;* au-dessus un écusson portant le mouton crucifère. A côté, en descendant, se trouve la maison Herrenschmidt. Sur la porte, *1731,* un écusson avec une balance; au-dessus un autre blason avec les lettres *I H* et *H S* entrelacées le *4* à la croix *(Sub signo crucis)*.

La famille Kablé est éteinte; un des derniers descendants, qui était pharmacien, s'était beaucoup occupé d'histoire locale.

Digitized by Google

« l'importance de favoriser l'augmentation de la population, « que quand un étranger avait épousé une de leurs filles, il « l'obligeait à résider. Ce fut le cas d'Henri Herrenschmidt, « malgré qu'il fut étranger, il fut contraint de se faire recevoir « bourgeois. Il y a plus de douze étrangers avec lesquels on a « agi de même.

« Les protestants se trouvent avoir de lourdes charges à « supporter sous le règne du roi Stanislas, malgré qu'il n'eut « pas de proportion entre leurs biens et ceux des catholiques « qui sont les plus nombreux et les plus riches. Ils paient plus « de la moitié des contributions, des corvées, des logements et « des convois militaires. En 1751, ils eurent les trois quarts « des corvées pour la reconstruction de la maison de cure « catholique. Il en fut de même en 1754, lorsqu'on rétablit la « tour de l'église qui menaçait ruine. » On cherchait les pierres « à Mackwiller (Nassau). Si Charles Karcher[1] se fit exempter « le 23 décembre, ce fut comme fermier du domaine du roi.

« La religion catholique ne souffre en rien, ajoutaient les « délégués, ils ne font aucun exercice de leur culte, ils ne « causent de scandale à personne, ils n'entraînent aucun « catholique dans la Réforme ou le libertinage. Ils vivent « tranquilles sans faire de tort à qui que ce soit. Ils ne for- « ment aucune assemblée secrète, on ne voit aucune cabale « parmi eux. Le curé ne trouve rien de répréhensible dans « leur conduite. Ils ne s'appliquent qu'au travail et au com- « merce. Si quelques-uns ont amassé un peu de bien, ils ne le « doivent qu'à leur industrie, aux peines qu'ils se donnent et

[1] C'est le père du conventionnel. Nous en reparlerons. Le 23 septembre 1754, il signala au magistrat une épidémie qui sévissait sur les moutons ; il fit sequestrer son troupeau, fort de 364 têtes, et celui de la ville. Sa maison, une des plus belles de la Grand'rue, est vis-à-vis de l'ancien hôtel-de-ville. Elle est très vaste et remarquable par sa porte cochère, que flanquent deux avancées quadrangulaires avec ornements style Renaissance. Il y a actuellement deux brasseries.

Digitized by Google

« à l'économie avec laquelle ils vivent. La religion ne domine « pas par la tyrannie sur les cœurs, elle veut les gagner et non « les dompter. »[1]

Le mauvais vouloir de la cour se montra encore une fois. Deux arrêts successifs défendirent à un étranger de s'établir. Il avait obtenu cependant une lettre royale de Stanislas.

Les officiers municipaux catholiques suivaient à la lettre les ordonnances. On peut s'en convaincre par les procès-verbaux suivants :

« *Du 16 août 1755.* A la Chambre de police, a comparu le substitut syndic, qui dit être informé que le nommé Bricka de la religion luthérienne qui a épousé la veuve de Jacob Lerch fait sa résidence dans cette ville ; que le comparant sait qu'il y a environ six mois, il y eut placet présenté à Monseigneur le Chancelier à ce sujet de la part du dit Bricka, mais il n'a pas pu reprendre une décision qui lui permit de s'établir à Bouquenom, et comme cet établissement est contraire aux ordonnances du souverain rendues de tout temps pour la ville de Bouquenom contre les luthériens étrangers ; le comparant requiert à ce que le dit Bricka soit à l'instant mandé à la Chambre de police pour y répondre sur la permission qu'il aurait pu obtenir pour y faire sa résidence, sinon et à défaut de ce, le condamner à sortir et à quitter la ville dans le jour pour aller établir sa demeure où il jugera à propos *et condamner la dite Lerch sa femme pour l'avoir gardé et tenu chez elle à 50 écus d'amende* et en cas qu'il y séjournerait plus longtemps, le condamner à dix francs par chaque jour qu'il restera. De quoi le comparant à requis acte. COLIN.

« Et à l'instant, nous avons mandé ledit Bricka qui nous a prié de lui accorder quinze jours pour se pourvoir aux grâces du Roy pour avoir la permission de résider dans cette ville, ce que nous lui avons accordé. MULOTTE, SCHUMACKER, AVIS, CLAUDE.

[1] Voir Pièce justificative n° XIII.

Digitized by Google

« Et aujourd'hui 15 septembre 1755, le substitut syndic nous ayant remontré que le dit Bricka n'avait pas satisfait à notre ordonnance du 15 août, requiers que le dit Bricka soit attenu à quitter la ville selon les ordonnances.

« Nous faisons droit sur lesdites réquisitions avons ordonné au dit Bricka de sortir de cette ville pour aller faire sa demeure où il jugera à propos, à peine de dix livres pour chaque jour de retard. MULOTTE, AVIS, SCHUMACKER, CLAUDE. »

Le bon duc Léopold aurait admis le pauvre Bricka, qui était régnicole. Le mémoire de N. Kablé et de J. Karcher montre au grand jour ses sentiments de bienveillance. C'est donc bien à tort que Durival a écrit que ce prince toléra, comme son grand-oncle le duc Charles IV, les partisans de la Confession d'Augsbourg, « mais sans permettre qu'il s'en établît à Bouquenom. » Il les laissa au contraire se fixer dans tous les endroits où les traités les avaient maintenus. Il était assez puissant pour se faire obéir de sa cour souveraine.[1]

C'est en 1630 que le duc François II établit les jésuites à Bouquenom. Les soldats de Gustave-Adolphe les chassèrent peu après. Les pères ne revinrent que sous le duc Léopold. En 1768, ils furent sécularisés ; ils étaient neuf, dont quatre nés hors de France, et six domestiques. Un des religieux (le P. Antoine G'sell?) se réfugia à Lorentzen, près la comtesse douairière de Nassau, Charlotte-Sophie d'Erbach, qu'il ramena

[1] La conduite des officiers municipaux offre un singulier contraste dans l'affaire d'un nommé Roller, catholique, qui avait obtenu de quitter la ville et de se fixer dans le Nassau, où il fut condamné à trois ans de prison pour vol, et sa peine expirée, le prince le fit conduire à Phalsbourg, comme recrue au régiment de Fischer. Ce corps partant pour l'Amérique, Roller entra à l'hôpital, puis se sauva à Bouquenom, où il travailla de son métier, quoique non inscrit dans la maîtrise des bâtiments. La Chambre de police, en 1762, eut beau le bannir, pour tapage pendant la Fête-Dieu, puis pour outrage aux mœurs, etc. ; il resta, malgré les réquisitoires du substitut.

Digitized by Google

à la foi catholique. Cette conversion fit beaucoup de bruit. A la Révolution, la comtesse dut quitter à la hâte Lorentzen avec ses domestiques et le curé.[1]

On fait encore l'éloge du collége que tenaient les religieux. Tous les bourgeois, sans distinction de culte, y envoyaient leurs enfants qui, outre les études classiques, apprenaient le français et l'allemand. Parmi leurs élèves, on remarque le conventionnel Karcher, élu député suppléant à la Convention nationale par le département de la Moselle; il fut appelé à siéger, au mois d'août 1793, par suite de la mort d'Antoine de Boulay. Membre du Conseil des Cinq-Cents, en 1795, pour le département du Bas-Rhin, il sortit du Conseil en mai 1799.[2] Il fut nommé, en mars 1798, au Conseil des Anciens pour deux ans. Ses opinions républicaines le firent mettre de côté sous le Consulat. Il mourut, avec la réputation d'un homme de bien, le 2 mars 1811, à Bouquenom, où il était né le 20 décembre 1748.[3]

Nous ne connaissons qu'une conversion faite par les religieux. C'est celle d'une pauvre fille calviniste de Fénétrange, que le père Schweighæuser, recteur du collége, fit abjurer le 28 juillet 1741 à Niederstinzel. Les deux sœurs s'étaient déjà faites catholiques.

[1] Le 8 mars 1781, Elisabeth-Catherine Herrmann, âgée de 19 ans, née à Lorentzen, abjure à la Propagation de la Foi à Metz. (Voir Pièce justificative, n° XIV)

[2] *Biographie moderne,* Breslau 1806.

[3] Voici son acte de baptême : « L'an 1748, le 24 décembre a été baptisé par le Sr. Gœtz, ministre luthérien de Neu-Saarwerden, Henri fils de Charles Karcher, bourgeois luthérien, marchand négociant à Bouquenom et d'Hélène Vermi son épouse, né le 20 du même mois et an à une heure du matin et a eu pour parrain le Sr. Henri Karcher, marchand négociant, bourgeois luthérien de cette ville et pour marraine Louise Muller épouse du S. Jacob Karcher, md négociant, bourgeois luthérien de cette ville, qui ont signé. Henri Karcher. Louise Müller. J. C. Collignon, *vicaire.* »

Digitized by Google

Un petit cahier, qui se trouve dans les registres de l'état-civil, contient la liste des convertis. Il y en a onze de 1738 à 1741, sous le curé Kiecler.

1738, 23 janvier : à l'église paroissiale, une jeune fille;
» 23 avril : un garçon de Rauwiller;
» 23 août : une jeune fille de la ville;
1739, 26 juin : un homme de la Franconie;
» 20 octobre : une jeune fille de la ville;
» 25 décembre : une autre jeune fille de la ville, âgée de 20 ans; son père était mort. La cérémonie eut lieu à la chapelle des Religieuses de la Congrégation;
1740, 23 janvier : une fille de Deux-Ponts;
» 27 septembre : un Suisse calviniste, âgé de 20 ans;
» 23 octobre : un Strasbourgeois, âgé de 37 ans;
1741, 8 janvier : un garçon de la ville;
» 21 juillet, une fille de Wœllerdingen, âgée de 17 ans (le curé était M. Scholz).

Ils étaient tous luthériens, sauf le Suisse.

Le 10 septembre 1762, le vicaire baptise l'enfant d'une fille luthérienne.

Le couvent des religieuses de la Congrégation Notre-Dame est une autre fondation du duc François.[1] Elles tenaient un pensionnat renommé, dans lequel les jeunes filles protestantes étaient admises. Supprimées à la Révolution, tous les habitants demandèrent leur maintien. Ce fut en vain. Dans leur pétition, on remarque cette phrase : « les parents ont dû être « contents, car après les mères, elles ont eu les enfants ».

[1] Elles firent célébrer, le 10 septembre 1710, à la paroisse, la béatification du P. Fourier de Mattaincourt, leur fondateur. Les jeunes princes de Deux-Ponts, en visite chez leur oncle, le prince de Nassau, à Neu-Saarwerden, assistèrent aux cérémonies, qui se terminèrent par la prise d'habit d'une jeune fille du pays, Salomé Müllerin. (Papiers de la Cure.)

Digitized by Google

Les registres de police nous initient un peu aux mœurs et coutumes des habitants : faisons un peu de démographie. Nous allons donc relever quelques procès-verbaux.

1er novembre 1740 — Un bourgeois de Neu-Saarwerden fait ferrer son cheval le dimanche. Dans le comté, on ne le permet ce jour-là et les jours de fête qu'en cas de grande nécessité.

5 avril 1741. — Des Nassauviens, de retour de la fête de Neu-Saarwerden, font jouer les violons à l'auberge de l'*Aigle d'Or*. Dans un autre cabaret, on dansait au son des violons et d'un hautbois. Il était 10 ½ heures du soir.

27 mars 1742. — Bandes de violons et de danseurs allant pendant les vêpres à Neu-Saarwerden.

1744. — Des hussards en cantonnement dansent chez Karcher. Les gardes de police font sortir les violons. Les hussards en cherchent d'autres.

1744. — Dispute de bourgeois luthériens et calvinistes à l'*Ange*,[1] vis-à-vis l'église, tenu par M. Schmitt, bourgeois luthérien.

Le jeudi 24 mars 1746, quelques enfants luthériens de la ville et du faubourg, revenant de l'école de la Nouvelle-Ville. avisèrent par « un instinct pernicieux » de jeter des pierres et des ordures contre la croix posée sur le pont et qui a disparu à la Révolution, « en s'excitant et blasphémant, dit le « procès-verbal, et comme les enfants de cet âge sont des « singes faits plutôt pour imiter les mauvais exemples de leurs « pères et mères que les bons, la religion et la politique sont « également intéressées dans ce qui vient de se passer. »

Les écoliers, conduits dans la chambre du geôle, furent ensuite interrogés dans la salle de l'auditoire. Le premier, âgé de dix ans, déclare avoir jeté une pierre dans la Sarre, mais non contre la croix ; ses camarades en lançaient, mais il

[1] Cette auberge est fermée.

Digitized by Google

ne croit pas que la croix ait été touchée. Le second, âgé de huit ans, avoue avoir jeté une pierre près de la croix, qui n'a pas été atteinte. Deux de ses camarades criaient. J.. F... le fripon qui ne lancera pas de pierres et ils en lançaient. Le troisième, âgé de douze ans, ne nie pas avoir crié J.. F.. qui n'en lancera pas. Il n'a rien jeté du tout, mais deux autres en lançaient en criant J.. F.. qui n'en jetera. Le quatrième, âgé de huit ans, dit avoir lancé une pierre qui n'a pas touché la croix. Seul le second déposant l'a atteinte au pied Le cinquième prévenu, âgé de neuf ans, a lancé une seule pierre qui a touché la marche, sans frapper le crucifix, c'est le fils du cabaretier, qui criait à toute la bande : J.. F.. qui ne jetera pas.

Les conseillers édifiés les condamnèrent le 26; vu leur grande jeunesse, on ne se montra pas trop sévère, les enfants devaient être *fouettés* par leurs parents à l'auditoire même, et si des parents refusaient d'obéir, les sergents de ville devaient les remplacer.

1746, 26 mai. — M. Collignon, vicaire, veut faire cesser les violons chez Wagner, où se trouvaient les principaux bourgeois luthériens : la musique cesse et reprend de plus belle.

— *15 avril.* — Des garçons de Neu-Saarwerden, ivres, cassent en jouant un fusil de dragon. Le prévôt se relève pour les faire mettre en prison. Ils lui disent qu'ils iront tout de même coucher chez eux. On est obligé de chercher la garde.

— *15 août.* — Un bourgeois luthérien fait atteler malgré la fête du jour.

1752. — Un brasseur luthérien travaille le jour de l'Assomption.

— *3 novembre.* — Un Nassauvien de Domfessel, le vin aidant, raconte au cabaret des histoires sur les curés, celui de Mommern (Montbronn, principauté de Lixheim) s'est sauvé avec sa servante qui a deux enfants de lui; la religion ne vaut rien, les prêtres encore moins. Il se charge de les faire tous

Digitized by Google

luthériens dans une demi-heure, les messes sont vendues et il débite d'autres sornettes, dit le garde de police.

A l'audience, Pierre Hector est moins loquace, il demande pardon à Dieu et à tout le monde. Les juges le condamnent à cent francs pour le bouillon des pauvres. Il quitte la ville en laissant un boucher, bourgeois luthérien, pour caution.

1754, 27 juin. — Un cabaretier luthérien est condamné à 25 francs d'amende pour avoir donné à boire à une femme ivre.[1]

— *27 décembre.* — Pierre Quitien, bourgeois et maçon, veuf avec enfants, obtient la permission de se fixer à Harskirchen, où il va se remarier, à condition de laisser une caution qui répond de sa subvention pendant sept ans.

1755, 2 décembre. — On met une lanterne, « à l'instar de Nancy, » à la porte basse et une autre à la voûte des halles, près la prison. Un des motifs de ce luxe était d'empêcher les rendez-vous « qui se font trop souvent à ces deux portes. »

1762, 3 août. — Jacob Karcher, fils de Henri, demande en vain l'expulsion de sa maison de M. de Bourgneuf, commandant pour le roi. Le Conseil se déclare incompétent et invite le plaignant à se pourvoir près de l'intendant pour être payé. Le 30 octobre, Karcher entame sur cette affaire une instance au Conseil d'Etat et en réfère à la Cour souveraine pour subrogation de la vaine pâture. La ville, le 17 juillet 1754, lui avait refusé l'autorisation de clore quelques champs soumis au parcours du troupeau.

SAARWERDEN[2]

L'ancienne capitale du comté n'est plus qu'un petit village, remarquable par son église collégiale qui remonte à la fin du xve siècle et par les restes de son enceinte fortifiée. D'après

[1] Pareille amende frappait les débitants qui donnaient à boire aux élèves du collége (27 novembre 1752).

[2] Canton de Saar-Union, 156 protestants.

Digitized by Google

le Pouillé, on comptait douze familles luthériennes et six calvinistes. Les premiers allaient à Neu-Saarwerden. Les autres à Bourbach et à Diedendorf, dont les registres contiennent la mention de trois mariages célébrés en 1737, 1739 et 1749 et de cinq baptêmes (trois en 1738, un en 1739 et en 1741).[1]

L'église était desservie par un jésuite de la maison de Bouquenom. Dans le cimetière attenant, un fossé séparait les sépultures des deux cultes.

Voici le modèle d'une permission de se marier devant le pasteur de Neu-Saarwerden :

« Nous, capitaine, prévôt et chef de police de la ville de Bouquenom, donnons par ces présentes, permission à Georges Widermatt d'épouser Catherine Stroh, tous deux sujets luthériens de S. A. R. à Saarwerden, par laquelle M. Herrenschmidt, ministre de la Villeneuve, pourra publier leurs bans, n'ayant aucun empêchement au sujet de la part de S. A. R. A Bouquenom, ce 23 juillet 1733. Poncet. »

Comme partout ailleurs, le costume des protestants saargauviens était de couleur sombre. Une jeune mariée, si elle était de la classe aisée, s'habillait en blanc le jour de ses noces. Elle recevait quelquefois en cadeau un Saint-Esprit en cailloux du Rhin,[2] monté en argent, qu'elle portait suspendu à son cou. Les catholiques avaient une croix en or. Sur la vieille bible de la famille s'inscrivaient tous les événements du foyer domestique. Il y avait peu de fêtes; la dédicace de l'église était le jour de la fête du village. A l'Épiphanie, la mère de famille faisait le gâteau des rois. Le maigre était de rigueur le Vendredi-Saint, aussi ce jour porte-t-il le nom de *Nuillestag*. Tout travail était interdit.

[1] Ils sont souvent parrains (1746, Hermann Schmidt).

[2] Morceaux de cristal de roche, roulés par les eaux et dont on fait les pierres de strass.

Digitized by Google

Les usages locaux sont rares. On recommande le jeûne avant la communion, mais ce n'est pas obligatoire; le catéchisme dit que c'est une bonne chose. A Mittersheim et à Bettborn, les enterrements des femmes et des filles offrent une singularité. C'est une fille qui porte la croix. A Postorff, dans les mêmes enterrements, les femmes précèdent les hommes.

IV

DUCHÉ DE LORRAINE

Après les trois groupes protestants de Fénétrange, de Lixheim et de Bouquenom, il nous reste à signaler les quelques familles dispersées en Lorraine, malgré les ordonnances. Ces familles habitaient ordinairement des fermes, appartenant au clergé ou à la noblesse, castes assez puissantes et bien en cour pour les protéger. Les baux mentionnaient presque toujours une promesse de protection. Les fermiers avec leurs domestiques vivaient ainsi dans une tranquillité relative. Leur obscurité les faisait souvent oublier.

D'après le Pouillé du diocèse de Metz, il y avait deux familles calvinistes à Assenoncourt, une à Loudrefing, une à Tarquimpol; deux familles protestantes à Bisping. En 1738, le pasteur de Diedendorf bénit le mariage de la fille d'un maçon calviniste de Domnom. Ces localités étaient du bailliage de Dieuze[1] et en 1770, l'abbé Grégoire, alors vicaire à Marimont, en donnant l'état de la paroisse, déclarait « qu'il n'y avait plus de religionnaires dans le pays. »

Dans le bailliage de Bitche, le centre industriel de Mutterhausen qui compte actuellement 362 protestants, n'avait

[1] Cantons de Réchicourt, Albestroff, Dieuze et Fénétrange.

Digitized by Google

peut-être que quelques ouvriers venus du comté voisin de Hanau-Lichtemberg[1] qui suivaient les dogmes de Luther.

A Lunéville, à la cour de Stanislas, on comptait beaucoup de protestants, selon Bégin.[2] Aux docteurs de Ronnow et Kast déjà cités, nous pouvons adjoindre ceux de Charles Streiff de Labenstein, commandant les cadets-gentilshommes, mort le 8 décembre 1755 et Sir Ellyot, chambellan de l'électeur palatin, marié à Mlle de Martigny, dont il sera parlé.

Dans le bailliage, on trouvait une pauvre famille évangélique suisse à la ferme du bois de Mondon. Son chef, Jacob Jack, né à Saint-Stephan dans l'Ober-Siebenthal, canton de Berne, marcaire de la ferme, fut enterré le 13 mai 1742, dans le cimetière de Diedendorf. C'est sans doute de ses petits-fils dont parle le curé de Lunéville, Le Roi, quand il certifie le 12 mars 1762, que les fermiers protestants de la ferme de Mondon, lui apportent leurs enfants pour être baptisés.[3]

Dans le bailliage de Saint-Dié, l'industrie minière avait repris à la Croix-aux-Mines. Quelques ouvriers du val de Lièpvre, Alsace, étaient venus travailler. A leur mort, on les enterrait dans cette province. Il y a six décès de 1743 à 1766; deux inhumations eurent lieu au cimetière de Fertrupt, les quatre dernières dans celui d'Echery, près la vieille église de Saint-Pierre et Saint-Paul, de la communauté de Sainte-Marie, Alsace.

Le 17 janvier 1742, on enterra un fondeur, âgé de 72 ans; le 17 novembre 1750, la femme du contrôleur des mines; le 22 février 1758, un mineur, 41 ans; le 7 février 1759, la veuve d'un paysan de Munster, âgée de 75 ans, qui demeurait chez

[1] Philisburg et Bærenthal, aujourd'hui du canton de Bitche, dépendaient du comté de Hanau-Lichtemberg et non de la Lorraine.

[2] *Histoire de Lorraine.* Nancy, 1833.

[3] Catalogue Lamourenx. Le fermier de la Fourasse, commune de Lunéville, fait partie du consistoire de l'église réformée de cette ville.

Digitized by Google

son gendre mineur; le 30 décembre 1760, la femme d'un mineur, et le 8 mars 1764, la petite-fille de celui-ci.[1]

A Sainte-Marie-aux-Mines, Lorraine, ce ne fut qu'en 1770 qu'il y eut des protestants en résidence fixe. Le premier qui vint y demeurer, fut un fabricant de papier nommé Talmæ; son exemple fut bientôt suivi. Il était ordonné de faire baptiser leurs enfants, par le curé; mais ils avaient la permission de les élever dans leur religion.[2] Il ne paraît pas qu'il y eut des établissements dans le val de Lièpvre lorrain avant la Révolution. Les deux villes furent alors réunies en une seule mairie,[3] aujourd'hui chef-lieu de canton.

Thanvillé,[4] village lorrain dans le val de Villé est de nos jours entièrement catholique. Après les grandes guerres du XVIIe siècle, des familles luthériennes, réformées et juives vinrent l'habiter, mais elles en furent expulsées par arrêt de la cour souveraine de Lorraine en date du 1er avril 1700.

Le bourg de Puttelange,[5] du bailliage de Sarreguemines, avait titre de comté et appartenait avec quelques villages aux rhingraves de Dauhn et de Kirbourg,[6] sous la souveraineté de la Lorraine. D'après le Pouillé, le rhingrave avait un beau château avec une centaine de personnes de la même religion que lui à son service et un pasteur. En 1737, le majordome des rhingraves est parrain dans le temple de Diedendorf avec le

[1] Communication bienveillante de M. Baumgartner, maire de Sainte-Marie-aux-Mines.

[2] M. J. Degermann a bien voulu me communiquer ce détail.

[3] 5336 protestants.

[4] Canton de Villé.

[5] Canton de Sarralbe.

[6] Le chef de la maison, le prince de Salm-Salm, catholique, s'intitule encore *seigneur de Fénétrange*. — Les rhingraves de Salm-Horstmar, luthériens, prennent le titre de *seigneurs de Fénétrange, Puttelange et Diemeringen* (Almanach de Gotha, 1871). Le blason de Fénétrange figure dans leurs armoiries.

Digitized by Google

pasteur Rosenkrantz de Créhange (Empire), de l'enfant de Georges Lerch de Fénétrange.

Dans le Merzig et le Saargau,[1] juridictions indivises, puis cédées en 1778 et en 1782 à l'électeur de Trèves et au duc de Deux-Ponts, il n'y avait pas de religionnaires, malgré l'assertion de Portalis (Rapport sur la population protestante de la République française).[2] Le célèbre de Hontheim *(Febronius)*, suffragant de l'archevêque de Trèves, publia le 12 mai 1752 un mandement dans lequel il recommandait aux régents et maîtres d'école de bien instruire les enfants contre la suggestion de l'esprit de mensonge par des leçons orthodoxes. Ce mandement fut homologué le 10 mars suivant par la cour souveraine de Lorraine.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la maison de la Propagation de la Foi à Metz recevait plus de juives que de protestantes. On y compte quelques jeunes filles calvinistes du pays messin, de rares luthériennes des pays de Deux-Ponts et de Saarbruck et deux jeunes lorraines. Le 30 octobre 1752, le curé de Saint-Euchaire de Metz, reçoit dans la chapelle de l'établissement l'abjuration de l'hérésie calviniste d'Antoinette André, âgée de 24 ans, fille d'un menuisier de Bouzonville, partie pour Berlin, à l'âge de huit ans, et entrée le 18 septembre 1750.

Une jeune Suisse de Saint-Blaise, canton de Neuchâtel, abjure en même temps.

Le 4 janvier 1759, le P. Prosper, capucin de Metz, reçoit l'abjuration dans la même chapelle de Catherine Fontaine, fille d'un cultivateur calviniste de Pange, entrée le 18 février 1758 et sortie le 2 juillet.[3]

[1] Prusse, régence de Trèves.

[2] Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français. Paris, 1852.

[3] Archives départementales, Metz, G, 1182. Le curé de Saint-Roch de Nancy, Tervenus, mourut dans cette ville en 1758. Il est l'auteur d'une lettre à un gentilhomme calviniste nommé Dessinot, qui s'était

Digitized by Google

Le roi Stanislas se montra généreux envers les dames de la Propagation de la foi. Elles avaient acheté moyennant 14,000 francs un bien dans la prévôté de Longeville des héritiers Jacquinet,[1] le 26 juillet 1744. Elles lui demandèrent de vouloir bien leur accorder des lettres d'amortissement. Ce qu'il leur accorda par lettres patentes en date du 26 juillet 1746, enregistrées à la Chambre des comptes. C'etait un cadeau de 3050 francs, 4 sols, 6 deniers.

Le patronat des cures catholiques par les seigneurs protestants était pour eux une source de procès. Les évêques de Metz voulaient la nomination et la cour souveraine penchait toujours pour les prélats, feignant de ne pas toucher au droit, mais le laissant dormir. Louis XIV, bien avant l'année 1685, avait défendu aux seigneurs réformés de nommer aux cures catholiques du royaume.

Le prince de Nassau-Saarbruck ne put empêcher l'évêque de nommer à la cure de Thédingen, dont il était patron au nom du chapitre de Saint-Arnevald supprimé. Il fut plus heureux avec M. de Montmorency. Le prince avait pour lui les traités.

Ce ne fut qu'avec une lettre royale et un arrêt de la cour souveraine que le duc de Deux-Ponts, patron des églises d'Altheim, Rimlingen et Bettweiler, au nom de l'abbaye d'Hornbach supprimée, put nommer à la cure de Dalheim. L'évêque donna le 12 décembre 1762, les lettres d'investiture à son pourvu,[2] après avoir épuisé les juridictions.

fait catholique. Calmet (Bibliothèque lorraine) a reproduit cette lettre, où il y a beaucoup de citations d'Abadie.

[1] Archives départementales. Original, parchemin, signature et sceau. G. 1313.

[2] Le curé d'Altheim (canton d'Hornbach, Bavière rhénane) allait en 1770 desservir Rackweiler, dans le comté de la Leyen; il y avait dans ce dernier village 14 ménages protestants ayant la même église que les catholiques, ainsi que le cimetière. Altheim fut cédé par la France, un peu avant la Révolution. C'était un village du comté de Bitche.

Digitized by Google

Dans le duché de Deux-Ponts, les catholiques étaient en minorité, ils avaient aussi des déboires à supporter. En 1754, le maréchal de Bellisle, gouverneur des trois évêchés, obtint du duc le désaveu d'une ordonnance de la régence de Deux-Ponts empêchant la procession de la Fête-Dieu dans les villages indivis avec la France.[1]

L'évêque de Metz contestait au rhingrave de Puttelange la nomination à la cure d'Holving. La cour souveraine, le 13 juin 1752, permit cependant à ce dernier d'y nommer. Ce ne fut qu'en 1778, qu'il y eut un arrangement entre lui et l'évêque.

Par contre, Thiébault nous apprend que les nobles chanoines du chapitre de Saint-Dié, « possesseurs de plusieurs terres et dixmeries en Alsace, » y avaient le patronage des cures luthériennes. Le savant légiste a voulu sans doute parler des pasteurs de Hunawihr et Mittelwihr.[2]

La nomination à une petite chapelle de Morhange donna lieu à un grand procès dont l'arrêt a été reproduit par Rogeville[3] qui, à ce sujet, pose cette question :

« Une femme catholique dont le mari est dans l'hérésie « peut-elle avec son autorisation exercer un patronage à elle « appartenant ? »

Jeanne-Thérèse du Han, comtesse de Martigny,[4] née à Lunéville, le 30 septembre 1707, fut mariée à Mannheim, par l'évêque suffragant de Worms, à Messire Grandville Ellyot de Port Ellyot, de la religion anglicane, colonel, chambellan de

[1] Catalogue Lamoureux, 92.

[2] Histoire des lois et usages de la Lorraine, etc. Nancy, 1763.

[3] Jurisprudence des tribunaux de Lorraine. Nancy, 1787. Morhange est du canton de Gros-Tenquin.

[4] Fille du grand veneur de Lorraine, mariée vers 1728. A sa mort, son mari se remaria vers 1740, à la comtesse de Ficquelmont. Les enfants des deux lits étaient catholiques. M. Ellyot habitait ordinairement Lunéville et sous la régence, il était compris dans la taxe de graduation.

Digitized by Google

l'électeur palatin. Selon le contrat, il lui acheta en remplacement le tiers du comté de Morhange,[1] dont étaient co-seigneurs le duc de Deux-Ponts, luthérien, et le comte de Manderscheid, catholique, qui nommait à tous les bénéfices ecclésiastiques.

Au commencement il laissa nommer lady Ellyot avec lui, mais il nomma seul à la chapelle Saint-Michel. A une seconde vacance, il voulut encore y nommer, lady Ellyot s'y opposa et son mari adressa à l'évêque l'invitation ordinaire de donner l'autorisation. Le comte s'y opposa et le procès commença. Les femmes des hérétiques ne pouvaient nommer, disait l'avocat du comte, étant dans la dépendance maritale et elles seraient conduites fatalement à nommer des sujets imbus d'idées religieuses suspectes; en outre, le mari refuserait l'autorisation si le sujet n'était pas de son goût, etc.

L'avocat de lady Ellyot faisait remarquer qu'elle exerçait son propre droit, qu'elle ne pouvait en être privée par l'erreur de son mari, dont elle gémissait, qu'elle était louable de s'en garantir et que la religion lui devait plutôt des récompenses que des peines, qu'il serait inconséquent de la part de l'église d'en attacher à son mariage, qu'elle ne désapprouvait pas; que c'était une fausse erreur de croire que le mari forçait le choix de sa femme, que le talent de la persuasion était celui du beau sexe, que saint Paul avait dit que la femme chrétienne convertirait son mari infidèle, etc.

Saint Paul aidant, lady Ellyot gagna son procès et son « pourvu » eut la chapellenie, par arrêt de la cour rendu en grande audience le 26 février 1742.

Avant de quitter la Lorraine allemande, mentionnons que Charles de Viller, l'auteur de l'*Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther,* ouvrage couronné par l'Institut et plusieurs fois réimprimé, est né à Boulay, en 1765. Il mourut en 1815, à Gœttingen où il était professeur.

[1] Bourg ayant appartenu aux rhingraves de Salm.

Digitized by Google

Les rois de France avaient à leur solde quelques régiments, dits étrangers, dont les soldats étaient protestants et jouissaient du libre exercice de leur culte. Un aumônier de leur religion était attaché à l'état-major, mais il ne devait faire aucun service pour la bourgeoisie quand le régiment était dans une ville mixte. On a vu la punition infligée aux bourgeois de Fénétrange en 1744. Les princes de Saarbruck, de Deux-Ponts, de Hesse-Darmstadt, etc., commandaient ces régiments, dont les officiers et les soldats prenaient souvent leur retraite dans le Saargau.

La mort de Stanislas ne changea en rien le sort des protestants lorrains. Ils restaient sous le coup des lettres de l'intendance et des arrêts du parlement, deux autorités qui leur étaient ouvertement hostiles. Louis XV avait ordonné le 15 août 1766 aux non catholiques de ne pas aliéner leurs biens sans permission. Le parlement de Paris enregistra l'édit royal qui ne pouvait atteindre les communautés lorraines que les traités de Munster et de Ryswick protégeaient et qui furent plus tard sanctionnés par l'Assemblée nationale.

Sous Louis XVI, l'opinion publique commença à s'émouvoir, les avocats les plus illustres soutinrent publiquement la légitimité des revendications. Deux ministres, Malesherbes et Breteuil, portèrent au pied du trône les vérités proclamées et l'édit du mois de novembre 1787 parut. Il fut reçu avec reconnaissance et partout on s'empressa de faire enregistrer les mariages et les naissances.

Ce fut un beau jour pour les réformés de l'intendance des trois évêches (le pays messin, les principautés de Sedan et de Raucourt). Les protestants lorrains, tout en accueillant avec joie l'édit royal, continuèrent de réclamer le libre exercice de leur culte. En 1787, à la veille de la Révolution, ils se retrou-vaient sur les bords de la Sarre, aussi nombreux que lorsqu'ils en furent chassés en 1685, par l'édit de Louis XIV.

Digitized by Google

Jusqu'ici on n'avait pas encore parlé d'eux. Est-ce par oubli ou par ignorance ? Montrer leur vitalité dans le cours du siècle dernier était le but que je m'étais proposé. Ai-je réussi ?

ARTHUR BENOIT.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I

La justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg aux XVIe et XVIIe siècles. Causeries historiques par Rodolphe Reuss. Strasbourg, Treutel et Wurth, éditeurs, 1885, in-12 de 286 p.

« Le bon vieux temps » est une locution pleine de *regrets* dans la bouche des uns, pleine de *dérision* dans celle des autres. A l'usage des premiers, c'est une sentence impliquant condamnation, sans autre forme de procédure, de tout acte, de toute doctrine s'écartant des actes et des doctrines du moyen âge. A l'usage des derniers, c'est un sarcasme lancé par les amis des idées modernes à la face des adorateurs du passé.

Est-ce dans le but de prendre parti pour l'une ou l'autre thèse que M. Rod. Reuss a écrit les *causeries* que nous avons le plaisir de signaler? Assurément non. Il a, sans doute, voulu offrir aux uns et aux autres de nouveaux et authentiques éléments de comparaison pour asseoir leurs jugements et fixer leurs préférences. Nous ne garantissons point que son choix n'était pas fait lorsqu'il a pris la plume pour analyser les nombreux documents recueillis dans ses longues et patientes recherches concernant notre histoire locale; mais ce que nous garantissons, c'est que chez lui aucun parti pris n'est venu altérer l'impartialité de l'historien. Ce que nous pouvons garantir encore, c'est que toute personne qui ouvrira le livre le lira d'un bout à l'autre avec l'entrain que l'on apporte généralement à dévorer le plus émouvant des romans. Et

Digitized by Google

pourtant ce n'est pas d'une œuvre d'imagination qu'il s'agit; c'est de l'histoire pure, exposée par une plume exercée et consciencieuse; c'est un tableau de l'état social de l'une de nos grandes villes aux XVIe et XVIIe siècles, tableau où se reflètent les particularités de la vie, des mœurs, du droit et des usages de la plupart de nos grands centres à la même époque, avec cette différence que le tableau strasbourgeois est marqué, çà et là, de quelques sombres couleurs germaniques absentes dans les usages et les institutions d'autres villes. Il faut lire ce brillant petit livre et en propager la connaissance parce qu'il appartient à la bonne école historique, à la bonne école d'éducation morale et civique.

Nous avons perdu la notion des régimes sous lesquels nos pères ont souffert et combattu jusqu'en 1789. M. Rod. Reuss nous restitue cette notion. Il nous fait connaître, de la façon la plus heureuse, les tribunaux, les lois et les règlements que la petite République de Strasbourg s'était donnés; il passe en revue la statistique criminelle aux XVIe et XVIIe siècles, la législation, les règlements sur : le costume, les enterrements, les mariages, les baptêmes, la police nocturne, la salubrité publique, l'ivresse, le jeu, la fraude, le détournement des fonds publics, les incendiaires, les rixes, les duels, les empoisonnements, les infanticides, l'impudicité, l'adultère, la presse, les chansons, les crimes politiques, le repos dominical, les jurons, les blasphèmes, la sorcellerie, et les peines répressives. Il y a dans ce livre des pages bien cruelles, bien émouvantes et en même temps bien instructives. Elles permettront au lecteur de mesurer exactement la distance qui sépare les saines idées modernes des idées réputées saines aux trois derniers siècles.

Décidément nous ne sommes pas aussi mauvais que le pensent certaines gens.

Digitized by Google

II

La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains, par le marquis DE PIMODAN, avec une planche d'armoiries et trois portraits. — Paris, Calmann-Lévy, ancienne maison Michel Lévy frères, rue Auber, 3. — Un vol. in-8° de XL-441 pages. — Prix : 7 fr. 50.

M. le marquis de Pimodan s'en réfère aux écrivains qui l'ont devancé pour l'histoire de Toul aux temps antérieurs au XVIe siècle. Cependant il en esquisse les grandes lignes dans cinq paragraphes de son introduction, terminée par la définition précise des institutions du petit état toulois au moment où il fut occupé par les troupes du roi de France. Nous aurions aimé que M. de Pimodan donnât, dans son esquisse, une place aux liens divers qui rattachent l'histoire de l'Alsace au sujet traité dans son livre.

De l'ancien *Oppidum* des *Leukes* émergeait encore au XVIe siècle un rameau de l'antique indépendance gauloise dont la domination romaine, les invasions barbares et la féodalité naissante n'avaient pu avoir raison : ingénus étaient, vraisemblablement, les habitants de l'ancien *Oppidum* sous les Romains, *ingénus* ils voulurent rester sous la féodalité ecclésiastique, quand, de bonne heure, celle-ci vint prendre la place du polythéisme latin. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure des luttes soutenues par eux contre les évêques et le chapitre, ou l'Eglise du Toulois, pendant le premier moyen âge, ainsi que des institutions du petit état, définies par M. de Pimodan, au commencement du XVIe siècle.

Le droit divin avait donné naissance à la féodalité ecclésiastique. Les Toulois devaient être enclins à placer sous la protection d'une puissance de même ordre la défense de leurs droits et leur amour de la liberté. Le miracle, ou la légende si mieux l'on aime, vint à leur secours. Ils étaient en révolte contre leur évêque-souverain et étaient demeurés maîtres de

Digitized by Google

la cité. Une bonne vieille s'étant endormie sous les arceaux de la cathédrale, fut réveillée dans la nuit par une voix qui l'appelait; c'était la vierge noire, exposée à l'adoration des fidèles, qui lui ordonna d'aller prévenir le maître-échevin et les justiciers du danger qui menaçait la ville, et dont, par trahison, les portes allaient être ouvertes à la milice de l'évêque, en témoignage de quoi la vierge remua son pied droit. Les « citains » = bourgeois s'armèrent sur le champ et, tandis que les bouchers, munis des instruments du métier, se précipitèrent sur la porte pour en garder l'entrée, les autres se répandirent au-dehors et mirent en déroute les assaillants. Visiblement la vierge avait pris les « citains » sous sa protection, en reconnaissance de quoi ceux-ci lui votèrent la bourgeoisie et un sabot d'argent et la portèrent chaque année en procession dans les rues de la ville, au jour anniversaire du miracle, pour la remettre ensuite sur l'autel où son culte existe encore de nos jours.

L'évêque, sous l'épiscopat duquel arriva l'événement, était Berthold, à qui Hugues IV, comte de Dabo, et sa femme Hedwige, confièrent l'éducation de leur fils, Brunon, qui fut plus tard évêque de Toul, sous ce nom, et ensuite Pape sous le nom de Léon IX. Brunon était né en l'an 1002; il avait cinq ans lorsqu'il fut confié à l'évêque Berthold. En 1026, il fut élu à l'évêché de Toul qu'il conserva pendant son pontificat, commencé en 1049, jusqu'à sa mort, en 1054. Ce rejeton des ducs d'Alsace a rempli, en ces temps d'obscurité et de brigandage, un rôle si considérable et si bienfaisant, que l'église de Toul s'en fait, à juste titre, le plus grand honneur.

Brunon a vu le jour au donjon Dagsbourg d'Eguisheim selon les uns, au château de Dagsbourg, dans la Basse-Alsace, selon les autres. Son père et sa mère parlaient le dialecte tudesque, fait peu commun au XIe siècle, dit un de nos historiens. Plusieurs branches de la famille Franke des ducs d'Alsace se sont maintenues pendant des siècles, et à titre successoral, au

Digitized by Google

pays messin, en Lorraine, à Verdun notamment et autres parties de la région qui constitua ce que l'on a appelé *les trois évêchés*. On peut regretter que le livre de M. de Pimodan ait à peine risqué une fugitive allusion à celui des descendants de cette famille qui s'est appelé Léon IX.

Mais hâtons-nous de rappeler que le plan de son excellente étude se circonscrit aux événements qui ont amené la réunion du Toulois à la couronne de France. C'est toujours une histoire émouvante que celle d'un petit Etat arrivé au moment où il va être absorbé par l'un ou l'autre de ses puissants voisins. Les descendants de l'*Oppidum* avaient sauvegardé, à travers les âges, une liberté relative qui n'était dépourvue ni de grandeur, ni de poésie. *Ingénus* sous les Romains, *citains* sous la féodalité ecclésiastique, ils furent plusieurs fois qualifiés *nobles* par les chefs du Saint-Empire, leurs suzerains. Le fait seul de la naissance dans la ville de Toul leur assurait les garanties dont jouissait la petite noblesse. Le fils d'un boulanger put même épouser une comtesse de Vaudémont sans que celle-ci encourut, selon le droit féodal, la peine d'être déshéritée pour cause de mésalliance. Les hobereaux du voisinage amenaient à Toul leurs femmes pour y faire leurs couches afin d'assurer la qualité de *citains* à leurs enfants. Toul était devenu ce que l'on appellerait de nos jours une école d'accouchement. Or, les avantages dont la ville se trouvait en possession étaient menacés par la réunion du petit état à la France. On conçoit dès lors les appréhensions du municipe et des citains, prévoyant qu'ils seraient broyés dans le choc que les grands préparaient et d'où devait sortir un état religieux épuré, rajeuni en attendant la convulsion qui a fixé les bases de la société moderne.

C'est donc au commencement du XVIe siècle que M. le marquis de Pimodan reprend en sous-œuvre l'histoire de la ville de Toul. Il serait plus vrai de dire l'histoire des princes-évêques de Toul jusqu'au traité de Westphalie pour la

Digitized by Google

rattacher à l'histoire de la France. Ce sujet fournit à l'auteur la matière de vingt chapitres, au cours desquels sont effleurés avec beaucoup de prudence les événements tragiques qui caractérisent l'une des principales périodes de notre histoire nationale. La critique aurait, sans doute, un vaste champ d'exercice sur lequel ses évolutions et ses réserves pourraient se développer. Mais dans l'état actuel de nos dissidences, il est convenable de se tenir dans la modération dont M. de Pimodan donne l'exemple.

Parmi nos histoires locales de la région de l'est, celle de Toul est certainement l'une des plus intéressantes. M. de Pimodan y ajoute un attrait très grand au moyen de documents inédits et du synchronisme auquel il soumet le récit. A partir du règne de Henri II jusqu'au régne de Louis XIV, les plus grands personnages du temps y jouent un rôle à côté duquel celui du municipe toulois s'efface entièrement. On est d'ailleurs dans l'ère des guerres religieuses, compliquée de la question de succession au trône de France dont le Béarnais et le prince de Condé sont exclus par le Pape, le Saint-Empire, les ducs de Lorraine, les ducs de Guise et la Ligue. L'anarchie la plus corsée règne aux camps des puissants et M. de Pimodan la résume avec autant de soin que de compétence dans les chapitres de son ouvrage. C'en sera fait des anciennes libertés de Toul et de l'ancienne autonomie des trois évêchés, lorsque le protectorat français aura enfin eu raison des protectorats étrangers et aura converti le sien en réunion définitive à la monarchie.

Le livre de M. de Pimodan est édifiant et instructif. Tous y puiseront d'utiles enseignements.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Digitized by Google

PRIX LAMEY

Nous venons de recevoir les deux pièces suivantes, en faveur desquelles la publicité de la *Revue d'Alsace* doit être accordée :

Strassburg, den 13. Juni 1885.

In der Anlage beehre ich mich ein Exemplar der Preisaufgabe der Lamey-Preisstiftung der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg zu übersenden, mit der ergebensten Bitte, dasselbe zum Abdruck bringen oder doch mit dem Beifügen erwähnen zu wollen, dass die Preisaufgabe und die Bedingungen von dem Universitäts-Sekretariat in Strassburg *gratis* zu beziehen sind. Im Interesse der Sache ist einerseits die weiteste Verbreitung des Preisausschreibens geboten, anderseits sind aber nicht die Mittel vorhanden, welche gestatten würden, Inseraten-Aufträge zu erteilen.

Hochachtungsvoll und ergebenst,

Der Senats-Sekretär der Universität,
Dr Schricker.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Prix fondé par feu M. Lamey

La question suivante a été mise au concours, le 1er mai 1885, pour le prix Lamey :

Retracer les caractères distinctifs et l'histoire du style grotesque, tel qu'il est représenté principalement par Rabelais et par Fischart. En rechercher les origines dans la poésie

Digitized by Google

macaronique et tout spécialement dans celle des Italiens et en suivre les dernières productions au commencement du XVIIe siècle. Touchant Fischart, il est expressément recommandé de ne pas s'en tenir exclusivement à celles de ses œuvres qu'il a tirées directement de Rabelais. Insister autant que possible sur les rapports de ces tendances littéraires avec tout le mouvement intellectuel et moral du XVIe siècle.

Le prix est de la valeur de 2,400 Mark.

Les compositions devront être remises avant le 1er janvier 1889. Le résultat du concours sera proclamé le 1er mai 1890. Le concours est ouvert à tous les candidats, sans exception d'âge ni de nationalité. Les compositions pourront être écrites aux choix, en allemand, en français ou en latin. Elles devront être déposées au secrétariat du Sénat et porter chacune une devise.

Défense est faite au candidat de se désigner.

Chaque mémoire sera accompagné d'un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et portant à l'extérieur la devise qu'il aura choisie.

L'inobservation de ces formalités entraîne l'exclusion du concours. Le pli accompagnant le travail couronné sera seul ouvert.

Ne seront pas rendus : 1° les mémoires non couronnés ; 2° ceux qui auront été écartés pour un vice de forme.

MULHOUSE, IMPRIMERIE VEUVE BADER ET Cie

Digitized by Google

UN PHYSIOCRATE TOURANGEAU

EN ALSACE ET DANS LE MARGRAVIAT DE BADE

CHARLES DE BUTRÉ

1724—1805

Suite[1]

III

Ce n'est plus comme simple visiteur, mais dans une situation quasi-officielle que nous allons rencontrer dorénavant M. de Butré, soit dans l'entourage du prince, soit sur l'un des domaines de l'Etat badois. Nous ignorons au juste la qualification technique qui lui fut décernée, aussi bien que la date précise de son entrée en fonctions. Il semble bien pourtant qu'il fut attaché à la Chambre des finances *(Markgræfliche Kammer),* et que cette nomination remonte à l'année 1776.[2] Il resta tout d'abord essentiellement l'ambassadeur attitré de la physiocratie auprès du margrave; c'est plus tard seulement que nous le voyons se mouvoir dans un cercle d'attributions plus précises, comme surintendant des jardins et vergers dans les châteaux et les domaines du souverain. La seule considé-

[1] Voir la livraison du 3me trimestre 1885.

[2] Dès décembre 1776, son relieur l'appelle *Herr Cammerrath von Butré.* On trouverait sans doute, sans trop de difficulté, aux Archives générales de Carlsruhe, les notions précises qui nous manquent, si les comptes des dépenses de la cour et de l'Etat existent encore pour ces années.

Digitized by Google

ration qui puisse nous faire hésiter à fixer une date aussi précise, c'est le fait que nous retrouvons dans ses papiers les factures des hôteliers de Carlsruhe, chez lesquels il demeura encore plus de deux ans, avant de s'installer dans un domicile régulier. Mais peut-être a-t-il préféré n'en pas avoir, suivant fréquemment la cour au dehors, ainsi que nous allons le voir, et s'épargnant volontiers toute dépense inutile.[1]

M. de Butré semble avoir rapporté de son séjour au pays le manuscrit d'un opuscule qu'il fit imprimer alors, et dont des exemplaires, brochés en papier doré, furent distribués aux personnages marquants de l'entourage princier. Cette brochure était intitulée : *Objet de la Mythologie ;* nous ne l'avons point rencontrée dans les papiers de Butré, et l'auteur lui-même n'en parle guère qu'en passant dans sa correspondance. On peut conjecturer seulement, d'après une lettre de Butré, qu'elle répondait à certaines assertions de Court de Gébélin, et que la matière s'en rattachait plus ou moins aux spéculations hermétiques et mystiques qui étaient un sujet favori d'études pour le baron et disputaient parfois le pas à la doctrine physiocratique elle-même. Nous aurons à revenir prochainement sur ce côté de son activité, moins recommandable peut-être, en tout cas moins utile que l'autre.

Une des premières lettres qui nous soient conservées, datée du 22 février 1777, nous montre Butré solidement établi déjà

[1] Butré semble avoir conservé tous les mémoires de ses fournisseurs, etc., etc. Malheureusement, nous avons dû jeter une masse de ces liasses, entièrement pourries et salies. Le peu qui en reste permet pourtant d'établir une série de petits faits chronologiques dans sa biographie, et surtout de se faire une idée plus claire de son caractère, dont la sobriété et l'économie furent toujours des traits dominants. En 1776, il demeura chez le sieur Kreglinger, *zum Erbprintzen ;* en 1777 et en 1778, chez le sieur Klein, au *Darmstædter Hof*. Nous avons même retrouvé le petit mémoire bénin de M. le *Hofapotheker* Bær, qui fournit, le 21 décembre 1776, un *laxiertrænkl* à M. de Butré; il est difficile, on le voit, d'avoir plus d'ordre dans ses petits papiers.

Digitized by Google

dans l'entourage du margrave et du dernier bien avec ses ministres.

Il écrit au marquis de Mirabeau que le baron d'Edelsheim, conseiller dirigeant du prince, « qui vous aime autant qu'il chérit la bienfaisance et le bonheur public, a été on ne peut plus flatté des applaudissements que vous donnez aux vues utiles dont il est occupé et dont il vous a rendu compte dans le temps..... Le jour même de l'arrivée de votre lettre un heureux hasard me fit trouver le soir avec Mgr le margrave chez le baron, et j'en fis la lecture à Son Altesse Sérénissime, à qui elle fit on ne peut plus de plaisir, surtout la maxime et le compte-rendu de notre vénérable maître[1] sur la progression singulière des disciples de l'ordre. La cour est actuellement à Rastatt, depuis le 27 du mois passé. On a eu la bonté de me mettre du voyage, ce qui me met à même de faire tous les jours ma cour au digne et respectable margrave, qu'on ne peut connaître sans lui dévouer un véritable et tendre attachement. Il veut bien quelquefois m'entretenir sur le tableau économique, qu'il possède parfaitement, comme vous savez et me l'avez souvent dit.

« Une occasion s'est présentée pour s'en occuper particulièrement et de faire le compte que vous désirez. Un chef d'un grand bailliage dans le Haut-Margraviat avait étudié la physiocratie d'après les conseils de M. Iselin[2] et avait entendu la fameuse formule du tableau à sa manière, comme tant d'autres que vous savez bien. En conséquence, il avait fait un tableau de son bailliage où il avait mis beaucoup de calculs soi-disant économiques. Bien plus, croyant les vues des maîtres de la science trop bornées, il avait poussé les sciences dans la méta-

[1] Il s'agit évidemment ici du docteur Quesnay, mort en 1774.

[2] Butré veut parler ici sans doute du savant professeur de Bâle, Isaac Iselin, mort en 1782, et connu par ses écrits sur la philosophie de l'histoire *(Geschichte der Menschheit, Ephemeriden der Menschheit,* etc.). très goûtés avant que Herder les fît oublier.

Digitized by Google

physique, en abandonnant la chaîne rigoureuse de la reproduction. Il avait créé des richesses imaginaires fondées sur des besoins d'opinion.... Toute cette belle logique, pompeusement détaillée dans un grand mémoire, fut lue dans un comité de Mgr le margrave et du baron. Vous devez juger qu'ils en sentirent tout de suite tout le vide..... J'y ai aussi un peu contribué, car il avait d'abord voulu me livrer des assauts très vifs, mais il ne m'a pas beaucoup épouvanté. Ensuite nous avons eu des controverses sur la vraie manière d'inventorier la reproduction et sommes enfin convenus sur ce point essentiel..... C'est une fort bonne acquisition, parce qu'il écrit très joliment l'allemand et qu'il peut répandre l'instruction dans son bailliage. »

Notre physiocrate n'était pas cependant tout entier à ces questions techniques, et ses calculs agraires ne l'empêchaient pas de faire du sentiment, sous une forme assez singulière, il est vrai, avec le beau sexe. A peu près vers la même époque, il écrivait à une noble inconnue, dont les initiales seules ont été conservées,[1] une lettre que nous reproduisons ici en partie, puisqu'elle nous paraît caractéristique pour le tour d'esprit de l'auteur et qu'elle servira de *spécimen* pour toute une série de rhapsodies analogues, que nous pourrons négliger dans la suite. En la lisant aujourd'hui, dans le brouillon raturé de M. de Butré, on est bien embarrassé de formuler un jugement concluant sur son compte. Avons-nous devant nous un *adepte* des sciences hermétiques, naïvement enthousiaste de ces doctrines vides et chimériques alors en vogue, ou bien peut-être un habile roué qui, sous des formes mystiques, poursuit un but passablement réaliste?[2] Dans ce bizarre et attrayant

[1] C'était, d'après la suscription même, la cinquième lettre d'une plus longue série. Les préliminaires de la correspondance avec Mme de S. A. sont donc perdus.

[2] Comme je n'ai pas entrepris le panégyrique d'un héros, mais un travail strictement historique, je dois dire au lecteur une des raisons,

Digitized by Google

XVIIIe siècle, les *fidèles* et les *charlatans* sont mêlés à ce point, la crédulité et la corruption morale ont tant de points de contact, qu'on est autorisé presque toujours, selon qu'on est optimiste ou non, à traiter les gens d'imbéciles ou bien de fripons. Voici les fragments de la lettre, le lecteur jugera.

« Je voudrais de toute mon âme, intéressante inconnue, pouvoir vous éclairer subitement et vous dévoiler entièrement la science dans un mot, mais cela ne m'est absolument pas possible..... Je vois chaque jour que tous les hommes sont comme le docteur ibérien dont j'ai parlé dans mon avant-propos[1] : Ils ont des oreilles et n'entendent pas, des yeux et ne voient pas ; ils comprennent bien les sentences de l'apôtre : « Peu d'élus ! Si tu avais un grain de foi, tu transporterais les montagnes ! » .... Je vois que je vous désespère et porte l'abattement et l'angoisse dans une âme où je croyais présenter la lumière la plus vive et les doux charmes qui en sont les délicieux fruits. Je fais cependant tout pour m'approcher de vous et vous vous en éloignez..... Je vous ai dit que vous sauriez la science, je vous le répète encore, mais ce sera long. D'abord parce que c'est une science très haute et très profonde,

la principale même, qui m'a mis en défiance sur ce point contre Butré et me porte à mal interpréter peut-être son galimatias mystique. J'ai retrouvé dans les papiers Fritz, portant la signature autographe de Butré, et lui ayant par suite incontestablement appartenu, une série des pires productions ordurières et lascives du XVIIIe siècle ; l'homme qui mettait dans sa bibliothèque *Le Portier des Chartreux*, *Thérèse Philosophe* et *L'Ecole des Filles* n'était pas, à coup sûr, un modèle de vertu. Mais on peut dire aussi qu'en ce temps, ces livres immondes traînaient un peu partout et que les plus moraux, les plus célèbres (qu'on songe à J.-J. Rousseau, Diderot, etc.) écrivaient des pages cyniques ou polissonnes, en se disant parfaitement « vertueux ». Il y avait réellement de la *foi* chez Butré, si j'en juge par le nombre de ses propres élucubrations hermétiques et d'alchimie et par les manuscrits de cette catégorie conservés parmi ses livres ; laissons-lui donc le bénéfice de notre doute, si l'on juge, après lecture, que le doute est permis.

[1] Serait-ce dans son opuscule sur l'*Objet de la Mythologie?*

Digitized by Google

secundo parce que vous êtes imbue d'erreurs..... Il faudrait que vous fussiez comme l'être qui ouvre les yeux pour la première fois et qui, recevant les rayons sans prisme qui les colore, voit la nature toute pure et reçoit ses flatteuses affections avec la vive et si douce émotion que lui ôte tout l'art avec laquelle nous l'avons si fort défigurée..... Vous devez voir pourtant que votre terre n'est qu'un limon, qui n'a pas l'agent céleste, qui seul peut opérer les grands effets de la nature. Vous aviez d'abord pensé que ce limon était le feu de Prométhée, ensuite le mélange des deux genres; mais la mixtion de toutes les matières de l'univers n'est jamais que grossière et très imparfaite. Enfin, pour vous le dire entièrement, le feu de Prométhée est une âme, oui, une âme toute entière, car elle est indivisible. Voilà le mot, il n'y en a pas d'autre; mettez-vous cela bien dans la tête, et voyez si votre limon possède ce feu céleste et fort au-dessus des plus subtils que nous apercevons dans la nature.

« Non, aucun des éléments ne contient cet agent divin de la nature. Dieu seul l'accorde à sa créature chérie. Vous voyez que j'avais fort raison, dans mes premières, de vous assurer que vous ne le connaissiez pas, ce feu éternel, mais en vous le manifestant, je ne vous ai point dit que nous pouvions l'avoir dégagé de toutes formes, mais seulement que ces formes ne sont pas les spermes qu'il vous plaît, par je ne sais quels scrupules, d'appeler serpents..... Notre science est purement celle de la nature; ceux qui craignent d'être ses enfants, qui ne seront jamais ceux de la corruption et de la dépravation, ne sont pas des nôtres et n'approcheront pas de nos mystères, qui sont purs parce qu'ils suivent la nature et ne la souillent pas. Si vous lisiez les livres allemands[1], vous

[1] Butré veut évidemment parler ici des nombreux volumes parus au XVIIe et au XVIIIe siècle, sur les mystères de la science hermétique et la cabbale. Il ne faudrait pas conclure cependant de ce passage qu'il était en état de lire par lui-même cette littérature. S'il a jamais bien su l'allemand, ce n'est que plus tard qu'il l'a appris.

Digitized by Google

seriez beaucoup plus choquée des termes; pensez donc que nous sommes seuls dans une île et que vous ne parlez qu'à moi et qu'aucune crainte ne doit balancer notre confiance. Vous m'en témoignez beaucoup d'un côté et vous craignez de m'en montrer de l'autre. Pourriez-vous croire que celle que vous m'avez marquée par les aveux que vous voulez bien me faire puisse rien diminuer des avantages que vous possédez? Non, le détail des sentiments d'une âme qui en peint et sert de si intéressants ne peut que toucher beaucoup la mienne, dont une délicatesse au-dessus de toute expression forme le caractère essentiel.[1] »

[1] Lettre à Mme de S. A., du 28 mars 1777. — Deux ans plus tard, Butré écrivait à la même dame avec un feu qui semblera bien peu *philosophique* aux simples profanes. Voici ce qu'il lui disait, entre autres, sur l'amitié : « Vos détails sur l'amitié m'ont fait plaisir et ils m'ont paru bien courts. . . . . Pourquoi me citer Montaigne dans une chose où votre cœur seul doit parler et qui s'exprimerait mille fois mieux que ce prétendu philosophe? . . . . L'amitié est l'union intime de deux âmes; deux amis sont donc deux individus qui n'ont qu'un cœur, qu'une âme, dont tous les désirs sont à l'unisson, se communiquant mille fois plus par toutes les expressions des sentiments que par l'usage de l'instrument vocal qui est un signe froid et insipide auprès de ces signes muets que la seule douce affection sait mettre en jeu. C'est la jouissance pure des âmes, dont la vive douceur ne peut jamais s'éteindre, puisque le feu divin qui en est l'aliment ne connaît nullement la satiété et la dissolution. C'est une jouissance de sentiments actifs et pénétrants, qui émeut si doucement les âmes, sans nulle agitation, sans nulle irritation, c'est la situation ravissante des archanges dans l'Empyrée et qu'on peut comme eux, goûter sur terre, puisque nos âmes sont une portion de leur céleste essence. . . . . Vous devez actuellement sentir que l'amitié ne peut exister qu'entre deux individus seuls et qu'on ne saurait avoir ce sentiment pour deux. . . . . Vous sentez de même que cette liaison intime ne peut exister qu'entre les deux sexes. L'attrait que la nature a mis entre eux est le penchant secret qui les porte à se réunir et dont ils ne savent faire usage que pour une action animale où l'âme n'a nulle part. . . . . Ainsi vous avez parlé suivant le sentiment naturel en disant que vous donnerez la préférence à l'ami;

Digitized by Google

M. de Butré déployait-il toujours une éloquence pareille dans ses relations avec le beau sexe, mêlant les considérations métaphysiques à des visées qu'on pourrait qualifier de très positives, ou réservait-il l'offre de sa personne comme confesseur intime, à des initiées plus avancées dans la « science » ? Nous l'ignorons heureusement et n'avons pas à faire des recherches délicates à ce sujet. Mais il est certain qu'il sut se mettre bien avec tout le monde dans l'entourage du margrave, et ce n'est pas sans doute, en leur parlant d'*ordre naturel* et de *tableau économique,* que le gentilhomme français de Tours [1] charma les dames et les filles d'honneur de la margravine.[2] Une lettre du 18 septembre 1777, adressée au marquis de Mirabeau, nous montre Butré pénétrant de plus en plus dans l'intimité du gouvernement badois d'alors :

« . . . . . J'étais dans des bains, à trois lieues d'ici, situés dans un vallon délicieux, avec le très cher baron, où nous avions été pour nous reposer et pouvoir conférer librement, éloignés de tout tumulte, et nous étions seuls. Après y avoir resté huit jours, la cour y est venue avec une fort petite suite et on a bien voulu que je fusse du voyage, où on a resté quinze jours.

« Dans un village, à une lieue de ce bain, il s'est trouvé que

cela ne peut être autrement, comme je ne pourrais désirer qu'une amie, mais il me faudrait une âme du tissu le plus délicat et en même temps remplie de tout le feu céleste. Si vous m'aviez parlé autrement, je vous aurais dit que votre cœur était muet dans ce moment. Car quand j'entends me parler d'estime, il me semble voir une âme de pure glace qui me fait des frictions sur toute la surface de l'épiderme. . . . . L'amitié ne peut se trouver au milieu de nos cités où tout offusquerait deux âmes livrées à ce doux sentiment ; c'est dans une petite retraite où nulle contrainte, nulle gêne, ne ferait perdre un instant de jouissance. . . . . » Lettre à Mme de S. A., du 19 avril 1779.

[1] C'est ainsi qu'on désignait alors Butré dans le public, à Carlsruhe.

[2] On verra que la margravine elle-même se mit à l'étude de la doctrine de Quesnay.

Digitized by Google

la dîme y avait diminué, ce qui inquiétait Mgr le margrave, attendu qu'il leur avait fait beaucoup d'avances de bestiaux et de semences de trèfles, ce qui avait beaucoup augmenté les fourrages, la culture et les bestiaux, et par conséquent il paraissait inconcevable que la dîme y dut diminuer. On a envoyé un jeune homme de la Chambre (des domaines) pour voir d'où provenait ce déficit, et comme je me trouvais sur les lieux, Mgr le margrave me pria d'y aller pour en faire le relevé, ce que j'ai exécuté dans une semaine de temps, et dès le huitième jour, j'en ai présenté l'état général à Son Altesse Sérénissime. »

Dans la suite de cette longue lettre, Butré expose en détail au marquis la situation économique de ce village, le morcellement des terres, la trop grande quantité des bêtes de labour, l'entêtement des paysans contre lesquels « le baron lutte comme un malheureux », etc. Le marquis, à son tour, répond par une série de recommandations, fortement motivées, selon son habitude, et d'un style passablement déclamatoire. Butré s'en fit immédiatement des extraits, sans doute à l'usage du prince, puis il épanche toute sa reconnaissance dans l'épître suivante, du 2 novembre 1777 :

« Si un des grands souverains de l'Europe avait la moitié du saint zèle qui vous embrase pour l'ordre et que vous exprimez avec cette chaleur de sentiment d'une âme vivement pénétrée de la pure justice par essence, il n'y aurait certainement bientôt plus un impôt indirect en Europe, car il en extirperait jusqu'à la plus petite racine et son exemple forcerait bien vite les autres souverains à l'imiter, ou leurs Etats seraient promptement dévastés. Mais le ciel, en vous donnant la force et le courage d'annoncer si fortement ses divines lois, ne vous a fait que le Messie et le promulgateur de l'ordre, sans vous conférer le pouvoir pour l'établir. Vous avez pour le coup rempli entièrement les devoirs dont il vous a chargé et au-delà de ce que j'aurais jamais pensé. En vous lisant, j'ai

Digitized by Google

été pénétré jusqu'au fond de l'âme. Vous me chargez d'un pénible devoir, mais je le remplirai, et malgré tout ce qu'il m'en coûtera, je donnerai le tableau, si fortement coloré, que vous nous tracez, au digne prince qui est bien disposé à en faire usage.

« En attendant de pouvoir vous en dire l'effet, dont je ne doute nullement, je me hâte de vous répondre pour vous dire que si le tableau du relevé que j'ai fait de ce village vous a transporté, de la ferveur d'un véritable apôtre de l'ordre, il a fait aussi ici des effets dont je vais vous rendre compte. . . . . Mgr le margrave, après avoir examiné ce tableau, en fut assez content et forma le dessein d'en faire usage pour inventorier son pays, et nous ayant fait venir, M. le baron d'Edelsheim et moi, il nous a communiqué ses intentions, auxquelles vous pensez bien que nous avons applaudi de tout notre cœur et il a été résolu que je commencerais à y travailler au plus tôt. Mais en formant ce plan d'opération, il a été arrêté que je le suivrais jusqu'à ce que j'eusse l'état entier des produits du margraviat, que je prendrais en même temps connaissance sur les lieux de tous les impôts qui s'y perçoivent et que, d'un autre côté, la Chambre ferait l'état de toutes les recettes de toutes espèces pour chaque lieu, afin que, le relevé public une fois déterminé, on répartit uniformément sur le produit net : 1° l'impôt qu'on nomme territorial ; 2° les impôts indirects perçus aujourd'hui dans le margraviat, et qui chargent beaucoup plus certains cantons que d'autres, et qu'on croit juste de faire supporter à tout le territoire ensemble.

« Cependant comme la masse d'indirect, mise en total sur le territoire, pourrait trop grever les revenus, et je n'en doute pas, puisque le revenu public en paye aujourd'hui une partie, il a été dit qu'on effectuerait le remplacement de tout ce qui se pourrait et qu'on verrait aux moyens de la suppression des autres. Et je ne doute pas que M. le margrave ne soit occupé de faire des fonds pour la suppression des plus onéreux, qui

Digitized by Google

sont sans contredit la libération des chemins, etc. A l'égard de la dîme, sur laquelle vous faites des observations très justes, il n'en a point été question.

« Or en faisant quelques élèves, qui iront travailler dans d'autres bailliages, où je ne serai point, nous pourrons peut-être effectuer ce dépouillement en deux ans, et ce ne sera pas sans beaucoup de travail, car il faut faire un tableau particulier pour chaque village de ce que chaque propriétaire y possède en chaque espèce de culture, en apprécier les produits, leurs richesses d'exploitation, leurs impôts, les dîmes, etc. Cela fait, il faudra d'abord procéder à la distribution et répartition de tout ce qu'on pourra imposer, ce qui demandera autant de temps. Pour vous donner une idée de ce travail, voici comme quoi j'y procède. Chaque propriétaire donne sa déclaration sur une feuille de papier de ce qu'il a de terres dans chaque culture, de prés, etc., ses bestiaux, charrues, impôts, cens, rentes, fermages, population, etc. Ces feuilles numérotées et rassemblées, on en fait ensuite le tableau général, qui me donne ensuite le total de chaque chose. Tout ceci est l'affaire d'un écrivain. Pendant cela, voici ma besogne ; Je fais l'inventaire de quelques exploitations, je vois le territoire et je confère avec les plus instruits pour faire une appréciation commune de la reproduction annuelle et développer le produit général du village et sa distribution. »

Huit jours plus tard, le 9 novembre 1777, Butré donnait à Mirabeau de nouveaux détails sur le zèle physiocratique de son auguste disciple : « Je vous avais bien annoncé, lui disait-il, que je ne serai pas longtemps sans vous répondre sur les effets que votre lettre ne pouvait manquer de faire de bien touchant sur un prince aussi sensible et si rempli du désir de faire régner la justice essentielle dans ses Etats. Voici ses propres expressions, telles qu'il les a rendues à M. le baron d'Edelsheim et qui honorent infiniment deux grandes âmes également éprises de l'amour de l'ordre : « Cette lettre me

Digitized by Google

touche beaucoup, et surtout parce qu'il semblerait que le marquis aurait oublié tout le cas que je fais de son estime. » Et après avoir témoigné combien elle l'avait pénétré, il l'a remise à M. le baron, pour en voir le contenu, et lui a dit : Vous savez que nous avons arrêté le travail pour le rétablissement de l'ordre; je ne désire rien tant qu'il soit fait et je vous assure que, quelque en soit l'événement, je me soumets aux lois qu'il dictera. En même temps, il a fait venir son fils et lui a fait faire la même promesse. . . . .

« Je le vis hier au soir, ce digne et juste prince, et il me témoigna la même chose qu'au cher baron, en me disant qu'il n'y avait qu'à faire le compte, et que s'il ne lui revenait rien, il ne demandait rien; et il ajouta qu'il aimait mieux ne manger qu'un morceau de pain que d'avoir rien qui ne fût à lui, qu'il saurait se borner et qu'il faudrait bien que les autres en fissent autant. . . . . Pour diriger le travail de la restauration, il a nommé une commission, composée de M. le baron d'Edelsheim, du président de la Chambre des finances et de moi. »

On a pu voir par ces extraits, que nous avons accumulés à dessein, quelle était l'activité de Butré dans les premières années qui suivirent son arrivée à Carlsruhe, et avec quel vif intérêt le souverain s'intéressait à ses spéculations humanitaires. Les moyens employés pour arriver au but étaient — nous l'avons déjà dit — impraticables et, bien d'assurer la prospérité de ceux qu'on voulait soulager, auraient à la longue consommé leur ruine. Mais il n'en est pas moins touchant de voir un bon prince travailler avec ce zèle un peu naïf et cette bonne foi enthousiaste, au bonheur de ses sujets; cela vous repose un peu des Louis XV et des Catherine II, et l'on est tout prêt à répéter l'éloge que Mirabeau, Butré, Dupont de Nemours faisaient à l'envi de ce physiocrate couronné d'outre-Rhin.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la margravine elle-même ne voulut pas rester en arrière dans ces études, tant

Digitized by Google

soit peu abstruses cependant, et demanda des leçons à notre initiateur. « Mme la margravine, écrit-il à Mirabeau, vers la fin de 1777, me fit hier de grands remercîments sur une chose qui vous fera bien plaisir. Elle m'avait demandé un modèle de comptes pour la recette et dépense de la ferme qu'elle vient d'établir ; qu'elle ne voulait plus de leurs gros livres, qui lui avaient tant cassé la tête, sans y pouvoir jamais rien comprendre. Je lui donnai ce modèle de recette et dépense annuelle, en français, très détaillé et cependant sur deux feuilles de papier. Elle l'examina devant moi et, l'ayant trouvé fort clair, je lui dis que j'allais le faire traduire en allemand pour le donner à son directeur de culture. « Non, non, me répondit la princesse, je veux le traduire moi-même ; cela m'apprendra. » Hier elle me témoigna une satisfaction extraordinaire, disant que cela lui paraissait on ne peut plus clair, et que cela l'amusait beaucoup. Vous saurez qu'elle est occupée elle-même à rédiger les états des dépenses qu'elle a faites pour monter ses nouvelles acquisitions agricoles, les tirer du chaos et de la confusion, sous lesquelles on lui en a rendu compte... C'est ainsi que l'esprit lumineux de cette princesse saisit avec ardeur tout ce qui porte l'empreinte de la clarté et de la lumière. »

L'*Ami des hommes* recevait avec son exubérance de sentiments bien connue toutes ces intéressantes nouvelles, qui semblaient ouvrir à la physiocratie, si peu appréciée dans les cercles dirigeants de son pays, un petit Eldorado germanique : « Je vous embrasse de toute mon âme, disait-il à Butré, et le cher et respectable baron aussi, et si j'étais à portée de l'excellent prince, je mouillerais sa main de mes larmes, la main d'un véritable héros d'équité, et il serait bien aise d'en avoir fait verser de tendresse et d'admiration à un pauvre vieillard battu de toutes les tempêtes qui sont propres à resserrer le cœur, mais ne l'ont pourtant pas flétri. Le cher et vénérable prince ! Il semble que la Providence l'ait destiné à

Digitized by Google

me faire vivre..... Je vois le paradis de mes pensées qui va s'ouvrir ; que Dieu bénisse la main adorable qui me relève. Je vois le riche qui obéit à notre divin instituteur : Vendez votre bien, et le distribuez aux pauvres et suivez-moi ![1]

Assurément, Charles-Frédéric n'en était pas encore là, dans sa ferveur de néophyte, mais aussi l'on ne pouvait guère lui demander un sacrifice aussi complet et qui d'ailleurs n'aurait en rien servi ses fidèles sujets.

Une lettre de Butré, du 10 décembre 1777, continue le récit des efforts qu'il fait pour répandre la bonne doctrine dans son entourage : « Je n'ai point encore commencé mes grandes opérations, mais je ne serai pas longtemps. Le baron était à Mannheim, M. le président des finances occupé à l'inventaire de Mme la feue margrave.[2] Pendant ce temps, je suis occupé à faire imprimer un petit ouvrage sur la boulangerie, qui est bientôt fini, et dont je vous enverrai un exemplaire. Comme je suis logé chez l'imprimeur, il m'est fort facile de faire imprimer votre ouvrage ; ainsi vous pouvez me l'envoyer. J'ai aussi, depuis ma dernière, établi une petite société économique ; nous ne sommes encore que quatre. De mes trois associés, deux que j'ai endoctrinés sont jeunes et ardents et l'un surtout sera en état d'écrire sur la science. Le troisième connaissait déjà la science. Nous nous assemblons chez

[1] Lettre du marquis de Mirabeau, du Bignon, 18 novembre 1777. — Plus tard, le marquis a quelque peu modifié son opinion sur le margrave, à mesure que la ferveur de celui-ci pour le système allait en décroissant : « Le fait est que je lui crois volonté constante mais timidité outrecuidante, et il agit, attendu ces conditions naturelles et par conséquent toujours dominantes, beaucoup plus prudemment que nous ne voudrions. Il ne s'est trompé qu'en une chose, c'est qu'il croyait notre besogne plus facile à jeter en ce moule qu'elle n'est. » — Fragment d'une lettre de Mirabeau, sans date. (1778 ?)

[2] La margravine dont il est ici question est sans doute la veuve du margrave Auguste-George, mort en 1771, dernier représentant de la ligne de Bade Bade.

Digitized by Google

moi une fois par semaine; nous discourons et faisons des lectures. Nous avons déjà tenu deux assemblées; par la suite cela pourra devenir important et fera une base assurée pour l'ordre. Nous avons arrêté que nous ne recevrions personne qui ne fut en état de répondre sur le tableau économique, et lorsque quelqu'un de nous en présentera un, il faudra qu'il puisse résoudre toutes les questions qu'on lui proposera sur la distribution des trois sortes de dépenses. Voilà l'unique statut que nous ayions encore fait. »

Butré presse ensuite le marquis de finir bien vite en France ses « malheureuses affaires » et de « venir voir des cœurs qui vous chérissent et vous aiment », afin de « jouir de toute la sensibilité de grandes âmes qui connaissent le prix infini de la justice essentielle. Je suis bien sûr qu'à votre voix toutes les entraves qui peuvent l'absorber disparattraient comme les ombres de la nuit à l'aspect de l'aurore..... Je vais être votre précurseur, préparer les matériaux, et j'espère que vous viendrez en ordonner l'assemblage. Cela ne peut se compléter parfaitement que sous vos regards et ce grand trait est fait pour être consigné dans les archives de l'humanité dont l'illustre maison de Bade doit faire le premier monument. » Il lui raconte aussi que le frère du margrave, « prince digne de tout votre amour, serait bien enchanté si le Ciel vous conduisait en ces lieux. Il m'entretient souvent de vous et a tout votre zèle pour la liberté sociale ».[1]

[1] Lettre à Mirabeau, du 2 décembre 1777. Le margrave de Bade dont il est ici question était plus enthousiaste des idées de liberté sociale que des règles de la grammaire et de l'orthographe françaises. Il existe dans les papiers de Butré un autographe de ce prince, daté du 3 décembre 1777, et que nous transcrivons ici, du moins en partie, pour montrer l'influence sérieuse dont Butré devait jouir alors à la cour; nous en respectons scrupuleusement l'orthographe : « Monsieur, la liberté, mère de tout bien que Minerve protège, me procura l'avantage de votre connaissance à jamais utile et agréable pour moy; c'est cette liberté juste et équitable qui vous anime qui est causse que je

Digitized by Google

IV

L'œuvre physiocratique avançait pourtant fort lentement, soit que Butré lui-même, empêché par son ignorance de la langue, par le mauvais vouloir des fonctionnaires, ou l'apathie des agriculteurs, n'ait plus travaillé avec tout le zèle désirable, soit aussi que le margrave, revenu de son premier engouement, n'ait plus ressenti cette confiance absolue dans les résultats du *système*, qu'il avait montrée d'abord. Nous voyons bien, par une lettre de Butré à Mirabeau, que le margrave avait consenti à l'abolition préliminaire de l'impôt le plus onéreux, mais il n'avait pas encore décidé lequel d'entre eux serait envisagé comme tel et attendait le baron d'Edelsheim, absent en ce moment, « pour en faire le choix et effectuer l'opération ».[1] Butré était obligé de se consoler de cette inaction involontaire en rédigeant pour le marquis de Mirabeau un grand mémoire « sur la culture d'une partie de

vous prie d'accorder votre prodection au porter de celle c'y, M. Reuter, négociant très entandu, qui s'étant detagé de son compagnon à Carls Rouh, vouterait y commancer un negos pour son compte, pour la permission duquel il a besoin de l'apui de notre cher Baron auquel je vous prie de parler de la chose en Lui faisant milles compliment de ma par. M. Reuter étant bourchoi ainsi que sa femme de Carls Rouh, je crois qu'il deverait rancontrer moins de difficultez. Madame de .... qui vous fait beaucoup de compliments demande si vous été faché contre Elle, de quoi je ne peu pénétrer la raison; toujour cette querelle, si tant y a qu'il en existe une, ce devra voter au tribunal des Dieux de la raison et du contentement, sera la cause que votre commerce litéraire avec Elle sera de nouveau vivifier par ce feu tant désiré et à vous seul connu. Nous avons lu les caiés que vous nous aves envoies avec beaucoup d'empressement, étant toujours pour nous une vraie satisffaction de nous endertenir de vous. Cela vous convainquere de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, L. G M. de Baden. Mitwoch den 3ten Decembre 1777. »

[1] Lettre au marquis de Mirabeau, du 13 janvier 1778.

Digitized by Google

l'Allemagne », dont il donne lui-même le commentaire dans plusieurs de ses lettres, et dont il dit naturellement le plus grand bien, faisant même un peu la leçon à son collègue en physiocratie : « J'ai vu seulement depuis l'envoi de mon mémoire, la lettre que vous écrivait en 1769 Mgr le margrave de Bade et votre réponse que j'ai trouvée meilleure que je ne pensais, car je vais vous dire ce que vous ignorez. J'étais en mars 1770 chez le docteur; quelqu'un, arrivant de Paris, dit que vous aviez lu à une assemblée la lettre du margrave et votre réponse. A quoi le docteur répliqua : Je ne sais pas ce qu'on peut répondre à un prince qui nous fait une question aussi importante, et j'aurais voulu envoyer auparavant quelqu'un sur les lieux, qui examinât bien la chose et fut en état de la voir. Vous voyez bien à présent que cette tête lumineuse avait grandement raison et qu'il fallait que j'entende la chose avec autant d'attention et que je connusse bien notre ordre agricole pour vous faire ce petit mémoire. Dupont qui a été ici et a fait des mémoires sur leurs opérations, n'y a rien aperçu et ne s'en est pas même douté. Je crois vous avoir présenté les faits dans tout leur jour et avoir montré l'ordre agricole actuel dans sa réalité avec ses chaînes. C'est à vous, législateur de vues grandes et solides, à tracer sur ce canevas la marche d'une institution constante et prospère qui donne des revenus assurés. » Mirabeau, qui tout utopiste qu'il fût, ne manquait pas de sagacité naturelle, lui répondait d'une façon peu encourageante : « A l'égard du digne baron, je ne doute pas de sa bonne volonté, mais j'imagine qu'il a, dans le temps présent, quelque autre besogne que de faire valoir ses champs, quoiqu'il ne se vante pas. Le corps germanique me paraît être, dans les circonstances actuelles, comme le vide où deux grandes comètes menacent de se rencontrer et cela donne à penser, même aux grenouilles de la fable quand les taureaux se battaient. Tous et de toutes parts font mine de se vouloir battre, quoiqu'ils n'en aient guère d'envie, et comme

Digitized by Google

là où les hommes ont le moins de vertu, la fortune a le plus de puissance, peut-être verra-t-on de grandes résolutions. A cela la science économique n'a rien à dire, si ce n'est le refrain de la chanson : Que n'étais-je ici, que n'étais-je là, la, la, la ! » Il semblerait même, d'après un passage de cette même lettre de Mirabeau, qu'on avait songé un instant à faire revenir dans le pays Dupont (de Nemours), pour aider à exécuter tous les projets de l'école, et à cette occasion le vieux solitaire du Bignon faisait de son ancien collaborateur un portrait très peu flatté et qui semble autant inspiré par la mauvaise humeur que peu soutenu par des accusations positives. Il lui dit aussi que son plan est digne de Confucius et que, « s'il passe jamais à l'exécution », il devra réussir ; « ce que vous ferez dans ce pays demeurera, car les têtes allemandes sont solides ».[1] Tout cela n'empêchait pas les arrêts continuels, et le 25 décembre 1778, Butré n'avait encore relevé que le cadastre économique d'une trentaine de villages. En continuant à marcher de ce pas, il en avait pour plus d'un siècle, et son humeur, si confiante jusqu'ici, se ressentait de ces contre-temps perpétuels. Lui, autrefois si content et si fier de vivre au milieu de cette cour paisible, écrivait à Mirabeau, le 9 février 1779, d'un ton maussade : « Il n'y a point le moindre petit spectacle ici ; il n'est seulement pas permis aux pauvres colons de danser un jour de fête. Seulement une fois par an on leur accorde cette faveur, le jour du patron, mais dans tout autre temps, il n'y a point de capucinière où on mène une vie plus monotone. Je fais le plus terrible noviciat que je puisse éprouver.[2] »

[1] Lettre du marquis de Mirabeau. Paris, 7 avril 1778.

[2] Le 22 décembre de la même année, il écrivait encore : « Je ne connais point de plus affreuse solitude que celle qu'on éprouve dans les palais. Croyez-vous que nous soyons faits pour être calfeutrés dans de vastes appartements, où on fait du jour la nuit, où on passe la moitié des jours à des tables chargées d'apprêts meurtriers, où on ne

Digitized by Google

Notre économiste tâchait de charmer ses loisirs en se plongeant dans les études philosophiques, dans ces recherches alors à la mode sur l'origine des peuples, des sciences, du langage, etc., où se dépensait en pure perte beaucoup de talent, puisque les beaux esprits qui s'y livraient ne songeaient même pas à étudier patiemment les faits avant de formuler leurs théories. Il nous est resté dans les papiers de Butré un document curieux de la suffisance de l'auteur en ces matières encore aujourd'hui si délicates et si controversées. C'est une lettre qu'il écrivit à Silvain Bailly, le célèbre astronome, le futur premier maire de Paris, l'un des pères de la Constituante et l'une des plus illustres victimes de la Terreur. L'illustre savant venait de publier ses *Lettres sur l'origine des sciences et des peuples de l'Asie.* Butré éprouva le besoin de lui communiquer ses impressions au sujet de son livre, et de lui offrir « de lever le rideau qui cache l'antiquité et dont il serait dommage que vous ne connussiez pas la sublimité et l'élévation ». Il lui parle avec onction de la Chine et des Brahmanes, des religions de l'Amérique et des premiers conciles. « L'objet religieux, aujourd'hui perdu dans tous les corps sacerdotaux, ne me paraît s'être conservé qu'au Thibet, mais je ne puis l'assurer, n'ayant pas assez de connaissance sur ce singulier empire qui mérite aujourd'hui le plus les regards de la philosophie. » La réponse de Bailly, très aimable, très prudente, laisse pourtant percer un certain effroi à la perspective de cet enseignement inattendu, qui menace de se prolonger. Il est très flatté que Butré ait été content de ses *Lettres,* mais il a hâte d'ajouter que ses occupations, déjà assez grandes, ne lui permettent pas du tout de se livrer à ces travaux et ces recherches.[1]

dit que des inutilités et dont on ne sort que pour se faire traîner dans des chars? Cette vie hétérogène m'a toujours paru la plus cruelle situation d'un être pensant. » Voici un courtisan bien dégrisé, ce nous semble.

[1] Lettre à M. Bailly, du 28 mars 1778. — Lettre à M. de Butré. Paris, 14 avril 1778.

Digitized by Google

A défaut d'autres travaux, Butré était également appelé à mettre quelque ordre dans ses propres affaires, au pays. En mai 1778, un sien ami, M. Delaporte, qui s'était chargé de surveiller un immeuble dont Butré possédait l'usufruit, l'ayant acquis autrefois d'un nommé Benardeau, greffier de la subdélégation de Tours, vint à mourir. Mme Delaporte voulait se défaire de l'administration du petit domaine de la Grotte (c'était, à ce qu'il paraît, son nom), les vignerons, non payés, refusaient tout travail, et l'ancien propriétaire adressait à Butré des lettres éplorées pour le prier d'aviser, et de lui rendre plutôt son bien, s'il ne voulait pas en prendre soin davantage. Il lui disait avoir reçu son adresse de Mme Delaporte, mais promettait de n'en point abuser. « Je ne la donnerai à qui que ce soit ; comptez sur ma parole. » On se demande pour quels motifs Butré cachait à ses concitoyens le lieu de sa résidence actuelle.[1] Nous ignorons d'ailleurs ce que Butré décida finalement à l'égard de l'immeuble en question. Une lettre qui dut lui faire plus de plaisir fut celle d'un baron franconien, M. de Wechmar, qu'il avait connu à Carlsruhe et qui, revenu à Anspach, sa patrie, avait fait traduire en allemand la brochure de notre économiste sur la boulangerie. Il s'empresse d'annoncer le fait « à l'honnête et galant homme, que ses talents, lumière et connaissances rendent si utile et si respectable au public ». Il ajoute : « Si je peux parvenir à vaincre les préjugés et réformer les anciennes habitudes, ce travail éternisera votre mémoire dans nos annales.[2] » De telles flatteries seront toujours douces, même aux philosophes, mais

[1] Lettre de Benardeau, Tours, 22 juin 1778. Encore cette lettre ne porte-t-elle pas l'adresse de Butré à Carlsruhe, mais est adressée à « M. de Butré, chez M. de Rochebrune, à Kell ». Butré aurait-il eu des créanciers à Tours, auxquels il voulait faire perdre sa trace ? Vivant dans la familiarité d'un prince, il n'était guère possible, pourtant, de se céler de la sorte.

[2] Lettre du baron de Wechmar. Anspach, 23 septembre 1778.

Digitized by Google

il faut bien croire que l'honnête baron ne s'entendait pas à « vaincre les préjugés » des bonnes gens d'Anspach, car le nom de Butré ne s'est pas plus « éternisé » dans les annales de ce petit pays qu'autre part.

Le marquis de Mirabeau, lui aussi, ne lui envoie que de tristes nouvelles pour clore sa correspondance de l'année 1778[1] : « J'apprends avec une véritable satisfaction, mon cher monsieur, que rien ne vous rebute de la continuation de votre travail. Lui seul est le soutien de notre vie, je l'ai éprouvé au milieu de toutes les tribulations d'une vie fort pénible et je l'éprouve plus que jamais cette année, où je croyais que les grandes tribulations me laisseraient quelque calme..... Mes fermiers de Mirabeau m'ont tout à coup fait une très forte banqueroute de 52,000 livres,.... Après des années ruineuses par des procès et des faux frais et des ruines de tout genre, il y avait bien assez là pour me faire mon contingent annuel de mécomptes. Je l'espérais, quand il a plu tout à coup à la Providence de me retirer mon petit-fils, enfant de cinq ans, de la plus heureuse espérance, que j'allais faire venir de Provence où il était avec sa mère, et que je regardais et devais regarder comme l'unique espoir de mon nom. Mes amis ont craint que je ne soutinsse pas ce dernier malheur, mais la résignation et le travail, tant rustique, que je poursuis toujours, que celui de cabinet, m'ont soutenu. » Il console aussi son correspondant de Carlsruhe en lui promettant une récompense céleste à défaut de celle d'ici-bas. « Laissons dire l'impie ; l'ordre après lequel, vous et moi, nous courons tant et si vainement sur la terre, subsiste quelque part ; il aura son tour pour nous, comme pour le reste de la nature et pour nous, comme créatures intelligentes et sensibles ; et chacun y recevra, selon ses œuvres et sa volonté, toujours d'une main miséricordieuse et paternelle. » A cette

[1] Lettre du marquis de Mirabeau, du Bignon, 6 décembre 1778.

Digitized by Google

occasion, il l'entretient aussi d'une lettre que le roi Gustave III de Suède lui avait récemment écrite et dans laquelle se trouvait cette phrase : « Un roi qui se croit véritablement le père de ses peuples, des sujets qui se regardent tout de bon comme les enfants de leur roi, c'est, ce me semble, ce que la politique peut produire de plus admirable. » Il rattache à cette citation une espèce de profession de foi politique : « Je ne crois pas les derniers mots de cette phrase véritables. Je sais que l'objet essentiel de la politique est *la durée* et qu'une constitution ne peut porter sur le sentiment, guide trompeur et rarement paisible, mais sur des bases solides qu'on trouve seulement dans la propriété. Le souverain est un propriétaire comme un autre, qui a ses droits comme un autre et ses devoirs comme un autre, et quand il se contente de faire son devoir, sans se mêler de la chose d'autrui, bonne ou mauvaise, tout est bien pour tous. Je crois même dangereux d'accoutumer un grand peuple à attendre tout du gouvernement; il n'est que trop porté à lui tout attribuer. Je crois enfin que notre première loi, qui nous fait tous frères, fils d'un même père, membres d'un même corps, l'Humanité, temples d'un même esprit, la Concorde, est ce qu'on doit appeler la saine politique et qu'elle est obligatoire devant Dieu pour qui la connaît, dans le *respect absolu de toute propriété*..... »

On sent tout le découragement de Butré dans la lettre qu'il lui écrit de Carlsruhe, le 9 février 1779. Il en est à penser que le seul véritable fruit de ses grands travaux, ce sera d'avoir complété son instruction particulière sur tout ce qui a trait à la condition naturelle des agriculteurs; tout au plus aura-t-il « planté des bases d'ordre qui ne se perdront jamais ». Mais il ajoute, d'un ton qu'on devine amer : « Mais, pour autre chose, vous parlez d'or lorsque vous dites : quand les volontés sont faibles et versatiles, il ne faut pas espérer les grands changements, quelque utiles qu'ils puissent visiblement être. »

Digitized by Google

Rien d'étonnant à ce que l'ennui, le besoin de se distraire, lui ont fait consacrer en ces temps de longues heures à l'étude des maîtres hermétiques, et qu'Artephius, Nicolas Flamel, Abraham le Juif, et autres écrivains de ce genre, aient captivé son attention. « Je lis sans cesse les maîtres pour m'instruire et il y a peu de jours où je n'y emploie deux heures; je suis résigné à la volonté du Ciel et s'il veut que je parvienne à l'*Œuvre,* sûrement il m'en procurera les moyens.[1] » Nous épargnons au lecteur le détail de la plupart de ces écrits. A l'exception du très petit nombre d'esprits qui s'occupent par goût ou par devoir érudit de ces bizarres observations et de ces singulières fantasmagories, nul aujourd'hui ne s'intéresse plus à la création de « l'embryon philosophique » dans le creuset rempli de mercure, autour duquel les adeptes d'Hermès Trismégiste passaient alors, pleins d'anxiété, de longues heures de leur existence, sans que leur zèle patient ait jamais abouti à d'autres créations qu'à celle de l'*Homunculus* de Faust. Nous dirons seulement qu'à ce moment reprend aussi la correspondance de Butré avec un employé du Trésor royal à Paris, nommé Clavier du Plessis, autrefois « adjutant-général » d'une loge maçonnique établie dans les environs de la capitale.[2] Cette correspondance roule principalement sur les problèmes hermétiques et maçonniques, mais Clavier, qui

[1] Lettre à un inconnu, du 15 février 1779. C'est dans cette lettre qu'il parle pour la première fois de l'Alsace, racontant en passant qu'un « Esculape dans les Vosges », qu'il avait consulté sur les roches fusibles, lui a parlé de l'extraction du mercure, point délicat de l'Œuvre.

[2] On voit par une de ces lettres qu'autrefois déjà Clavier lui avait souvent écrit, et comme le commis au Trésor parle quelque part d'un major de Lavalette qu'il avait « entreconnu » à Tours, il se peut qu'il ait été le compatriote de Butré. La loge s'appelait la *Respectable Loge des Amis-Réunis;* elle réunissait, au dire de Clavier, « tout ce qu'il y a de mieux dans le militaire, la robe et la finance. » Elle était en correspondance avec plusieurs loges d'Allemagne, et « M Saltzmann, licenciés-lois », était son correspondant à Strasbourg.

Digitized by Google

semble avoir été un homme d'affaires peu scrupuleux et fort pratique, entremêle sans cesse ses soi-disantes confidences dogmatiques d'appels de fonds, afin de publier à Paris un journal, *Les Archives mytho-hermétiques,* qui serait le moniteur officiel de la *Science.* Il croyait sans doute Butré plus riche et plus naïf qu'il ne l'était. Prévenu par le baron de Gleichen, l'un de ces nombreux gentilhommes allemands qui visitaient alors la France, et qu'il avait connu dans sa loge, que notre économiste jouissait d'une grande influence à la cour de Carlsruhe, il lui adressait des hommages intéressés, tout en le mettant en garde contre d'autres « charlatans », qui le valaient sans doute. Il le priait notamment de lui procurer l'appui d'un autre « amateur », du marquis de Nesle, pour obtenir du garde-des-sceaux le privilége du journal en question ; puis il le chargeait d'en propager le prospectus en Allemagne, « où je me persuade, disait-il, qu'il sera bien accueilli ». Il lui recommandait en même temps de lui écrire toujours en termes voilés, « afin que nous ne puissions être entendus que de nous-mêmes » ; son correspondant devra même brûler ses lettres, comme il jette lui-même au feu celles de Butré. La plupart des lettres de Clavier, conservées malgré cela par le baron, ne sont pas signées ; on y lit au bas : « Vous connaissez l'écriture.[1] » Butré paraît avoir espéré vraiment, au moins durant quelques mois, trouver chez Clavier des lumières nouvelles sur la *science,* « dans le volumineux galimatias où les maîtres les ont noyées avec intention ». Mais il perd bientôt patience et le prend vis-à-vis de Clavier sur un ton qui n'est pas celui d'un néophyte parlant à son hiérophante. Clavier à son tour lui reproche de ne pas lire avec attention ses précieux manuscrits ; il lui insinue tour à tour qu'il serait peut-être « plus avantageux à sa tranquillité

[1] Lettres de Clavier, de Paris, 15 avril, 12 juillet, 8 novembre, 14 décembre 1779.

Digitized by Google

d'ignorer que de savoir » ou il lui écrit cavalièrement : « Vos parleurs ne peuvent juger de ce qu'ils ne connaissent pas, et il leur sied mal de décider de ma capacité, de ma disposition et des moyens qu'il conviendra d'employer.[1] »

Ce qui, dans cette correspondance avec Clavier nous intéresse le plus ici, c'est qu'elle nous révèle les attaches naissantes de Butré avec l'Alsace. Nous y voyons que le gentilhomme tourangeau se propose de passer l'hiver de 1779 à 1780 dans cette province, ce qui marque un certain détachement de sa sphère badoise, ou plutôt une curiosité bien vive pour les mystères du magnétisme et autres, qui faisaient alors fureur à Strasbourg, et auxquels Butré paraissait vouloir s'initier, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre de Clavier : « Puisque vous allez passer l'hiver à Strasbourg, ce qui me paraît encore une nouveauté relativement à votre goût pour la solitude, que vous ne trouverez point en cette ville, je vous prie en grâce d'être sur vos gardes envers et contre tous, car il y a beaucoup de chercheurs en ce lieu-là et des gens qui peuvent être fort dangereux..... M. Saltzmann est un jeune homme fort doux, fort aimable et amateur de philosophie[2]; s'il tombait dans le nombre de vos connaissances, bien que je le croie très honnête dans le commerce de la vie, je pense qu'il ne nous serait pas avantageux de lui faire connaître votre façon de penser. »

[1] Lettres de Clavier du 14 décembre 1779, 15 février, 20 octobre 1780. On apprend par une lettre d'affaires des plus officielles et froides, datée du 18 novembre 1782, que Clavier avait cessé ses relations avec Butré dès 1780.

[2] Le Saltzmann, dont il est ici question, et qu'il ne faut pas confondre avec son cousin, l'*Actuarius* Saltzmann, plus connu comme ami de Gœthe, était un théosophe strasbourgeois, né en 1749. Il mourut en 1821, après avoir été précepteur du célèbre ministre prussien, le baron de Stein, professeur-adjoint à l'ancienne Université, imprimeur, etc. Voyez sur lui l'article de M. Matter dans la *Realencyclopædie* de Herzog, XIII, 337.

Digitized by Google

Dès le mois de décembre, Butré semble en effet avoir séjourné à Strasbourg et avoir travaillé à y trouver des fonds pour une œuvre hermétique quelconque. Il annonçait aussi à Clavier « les bonnes dispositions d'un prince, d'accord avec la Loge de Strasbourg », assurances qui se rapportent, à notre avis, très prosaïquement à des souscriptions recueillies et à recueillir pour les *Archives hermétiques*. Car Clavier lui avait écrit : « Plus la partie pécuniaire sera abondante, plus j'irai en avant et peut-être au-delà des espérances qu'on peut avoir conçues de mon ouvrage. J'aime mieux le voir concentré dans un cercle d'hommes sensés et amateurs de la vérité que parmi un grand nombre de mauvaises têtes qui n'y entendront jamais rien.[1] »

Nous ne saurions dire autre chose sur ce que fit Butré pendant ce premier séjour à Strasbourg[2]; nous voyons seulement qu'il le prolongea pendant toute la durée de l'hiver, ce qui lui valut quelques reproches, fort gracieux d'ailleurs, de la souveraine du margraviat. Voici ce billet de la princesse, épouse de Charles-Frédéric, qui nous montre la digne simplicité de son caractère :

« Monsieur, n'entendant pas dire un mot de votre retour, il faut que je vous demande quand et comment vous voulez

[1] Outre Saltzmann, Clavier nomme encore un M. Turkem (sans doute un des MM. de Turckheim) parmi ses correspondants maçonniques de Strasbourg, mais ils ne paraissent avoir accordé qu'une confiance médiocre à l'entrepreneur des *Archives;* celui-ci se plaint de ne plus rien apprendre du tout de leur part.

[2] Il semble y avoir entretenu aussi des relations épistolaires avec un israélite messin, fort enfoncé dans des spéculations analogues, et qui signe ses lettres cabalistiques (auxquelles nous avouons absolument ne rien comprendre) du nom de Rabbi Ischramel. Plus tard, ce personnage demeure chez M. Steinacker, apothicaire, rue Dauphine, à Paris, et la correspondance entre « le fils de la science » et le « juif-errant » (expressions d'une lettre du rabbin) se poursuit encore pendant quelque temps.

Digitized by Google

que l'on taille les meurriers que nous avons gardé sous notre conduite, c'est-à-dire : 1° ceux auprès du jardin du prince héréditaire, dont une partie a été taillée l'année précédente. 2° ceux qui bordent le canal le long du bois flotté, qui n'ont pas été taillés depuis dix ans. 3° ceux du jardin de Voguel, j'entends sa petite partie, qui y est resté et qui y restera vraisemblablement, étant plantée dans la haye du jardin, où ils ne font aucun tort par leur ombre. Louis[1] a été fort mal d'une fièvre cathérale *(sic)*; il n'est pas quitte encore, mais j'espère que le plus grand danger sera passé. Sa toux est cependant encore fort opiniâtre. Et votre santé, monsieur? Je souhaite quelle sera toujours bonne, car rien de si vray que la considération toutte particullière avec laquelle je suis, monsieur, votre très affectionnée servante.

« A Rastatt, le 20 mars 1780.

« La Margrave de Bade. »

Nous aimons à croire que M. de Butré, en galant gentilhomme qu'il était, se hâta de revenir à Carlsruhe pour greffer les arbres fruitiers de la margravine ; c'était là d'ailleurs et ce resta de plus en plus le côté pratique de son activité économique et rurale. Exercé d'ancienne date au maniement des instruments de jardinage, il excellait à l'inoculation des greffes d'espèces plus fines et sa serpette resta en réquisition quotidienne, ainsi que nous le verrons plus tard, jusqu'à la fin de ses jours. En tout cas, il était revenu dans ses pénates provisoires au margraviat, quand il reçut la lettre du premier ministre badois, que nous reproduisons ici, parce qu'elle nous semble bien caractériser l'esprit caustique et le caractère enjoué de celui que le marquis de Mirabeau appelle quelque part « un homme aimable, intelligent, au-dessus de sa besogne, mais craignant la peine et aimant le plaisir »[2] :

[1] Le futur grand-duc Louis de Bade, né en 1763, avait donc alors 17 ans.

[2] Lettre de Mirabeau à Butré. Paris, 26 février 1779.

Digitized by Google

« Mon cher ami Butré, C'est pour qu'il ne soit pas dit que j'ai couru toute la Hollande sans vous dire un mot, que je vous envoie les marques de mon souvenir d'Amsterdam ; car, comme nous courons vers la fin de la troisième semaine de notre absence, nous commençons à nous si bien presser que je compte être rendu à Carlsruhe presque aussitôt que mes lettres. La poste dans ce pays-ci n'est pas plus pressée que n'est la nation entière. Il faut huit jours pour qu'une lettre nous parvienne de chez nous. Je n'ai pas vu grand chose jusqu'ici, mon cher Butré. J'ai vu une journée entière le Roi de Suède et je l'ai bien et assez vu. Le Ciel se sert de moyens bien faibles pour établir le règne de la justice sur terre.[1] Je suis si occupé à faire des minuties ou à bailler durant les dix-huit heures de chaque journée que les six heures de sommeil ne peuvent pas réparer mes forces. Je me laisse aller comme on veut et traite ceci de rêve. Ce qu'il y a de bien mauvais, c'est qu'autrefois toutes les contradictions que je trouvais dans la compagnie et cet empressement de ne rien voir, de ne rien considérer à fond, me donnait matière à m'amuser et que, cette fois-ci, cela me donna de l'humeur. Nous avons été tout exprès à Rotterdam pour voir dans le voisinage les fameuses scies et un moulin pour enlever l'eau des canaux, d'une construction toute nouvelle et très-lumineuse. Il ne m'a pas même été permis d'en voir un, mais on a mieux aimé m'employer pour marchander de la terre de pipe et de la menuiserie. D'ailleurs nous avons des jours exécrables pour le temps : des brouillards, et matin et soir un froid fort désagréable. Ma santhée *(sic)* s'en ressent et je vous avoue que pour la première fois je serai enchanté de pouvoir m'étendre

[1] Comment s'étonner si le respect du pouvoir absolu s'en va, quand les premiers ministres eux-mêmes se permettent d'aussi violents sarcasmes contre les souverains ? De pareilles paroles sont bien caractéristiques de cette fin du XVIIIe siècle, si frondeuse et bientôt si profondément troublée.

Digitized by Google

dans mon lit à Carlsruhe..... J'ai reçu et lu votre lettre avec beaucoup de plaisir, en tant qu'elle est de vous. Mais votre pied me pèse. Franck est un fou.[1] J'espère pouvoir arranger tout cela et vous voir et vous embrasser au plus tard en douze jours. D'Amsterdam, ce 6e Octobre 1789.

« EDELSHEIM. »

Les lettres datées des années suivantes et qui nous ont été conservées sont relativement très peu nombreuses. Nous pouvons rétablir cependant, dans une certaine mesure, la série chronologique des faits et gestes du baron de Butré, grâce à ses comptes de ménage, soigneusement inscrits, jour par jour, et dont il nous reste de nombreux fragments. Tout y étant consciencieusement inscrit, achats d'habits, comestibles, instruments de jardinage, nous pouvons constater, par exemple, que notre physiocrate, précurseur des *végétariens* modernes, se nourrissait exclusivement de lait, d'œufs et de beurre, quand il était seul, sans jamais manger de la viande. Aussi ses dépenses, pour tout un semestre de 1781, ne se montèrent-elles qu'à vingt-sept louis. Mais pour ce qui est de sa vie intellectuelle, de ses occupations officielles et de ses travaux intimes, nous ne trouvons là-dessus, pendant longtemps, que de rares aperçus dans les fragments non détruits de sa correspondance. Nous voyons Butré continuer ses tableaux économiques sur diverses localités du margraviat[2], nous le voyons jouir de la confiance du prince héréditaire, et lui corriger ses premières compositions littéraires[3], nous

[1] Nous ignorons absolument l'événement dont il s'agit.

[2] Lettre d'un fonctionnaire d'Oos, nommé Keesberg, du 8 août 1781, demandant à Butré les *schemata* du terrain de Balg, Ebersteinbourg et Baden.

[3] « Je vous prie, monsieur, lui écrivait Charles-Louis de Bade, dans un billet non daté, de m'envoyer l'explication du tableau économique dont nous parlions hier, si vous ne l'avés pas peut-être donné à quelqu'un, car dans ce cas je ne voudrois pas privé qui que ce soit d'une

Digitized by Google

constatons que le vieux margrave lui-même le traite toujours avec une bienveillance soutenue[1], mais nous ne possédons plus malheureusement les lettres du marquis de Mirabeau, ni les réponses de Butré[2], de sorte que nous sommes obligé d'être fort court sur toute cette période de la vie du gentilhomme tourangeau. L'année 1781 fut marquée par la publication du plus étendu de ceux des travaux économiques de notre auteur, qui ont vu le jour, *Les lois naturelles de l'agriculture et de l'ordre social.*[3] Ce volume, imprimé à Neuchâtel, à l'imprimerie de la Société typographique, dont les presses ont reproduit tant d'ouvrages de l'école encyclopédiste, est comme un catéchisme de la physiocratie. Il est divisé en deux parties, dont l'une renferme l'exposition des lois naturelles de l'agriculture, la théorie des avances nécessaires à la culture du sol et toute une série de données pratiques sur les procédés d'exploitation rurale au XVIIIe siècle, tant en France qu'en

lecture aussi intéressante. Si vous pouviés vous en privé pendant quelque temps, cela me feroit grand plaisir puisque je voudrois foire un petit essais avec ce livre. S'il me reussit vous le scaurais, si non c'est une chose oublié. Je suis avec l'estime la plus parfaite, votre très-humble serviteur Charles-Louis prince héréditaire de Bade. — Vous m'obligeriés infiniment, monsieur, si vous vouliés bien corrigé les fautes d'impression qui pourroit me donner un double sens et qui se trouve dans le livre ci. Je vous demande pardon que je vous cause cette peine, etc. »

[1] Billet du margrave Charles-Frédéric à Butré, au sujet d'une grande inondation du Rhin. Il lui annonce à la hâte que les digues de Dachsland et Knielingen ont été maintenues à force de travail. « Je suis avec bien de l'estime, votre très-affectionné serviteur. »

[2] Les prochaines lettres du marquis sont de 1784; la correspondance n'avait pas cessé, mais les pièces intermédiaires ont sans doute péri dans le grenier du vieux Fritz.

[3] *Loix naturelles de l'agriculture et de l'ordre social,* par M. DE BUTRÉ, des Sociétés royales d'agriculture de Paris, d'Orléans et de Tours. A Neuchâtel, de l'Imprimerie de la Société Typographique, 1781, 172 p. 8°.

Digitized by Google

Allemagne. Quelle que puisse être la valeur ou le peu de valeur des théories de la physiocratie, on peut voir au moins par ce volume que Butré n'était pas un rhéteur, se contentant de périodes sonores et creuses, mais qu'il « piochait » consciencieusement la matière, ne reculant pas devant les enquêtes les plus ardues et les statistiques les plus arides. Autant qu'il est permis à un témoin, peu initié aux mystères de la grande et de la petite culture, d'avoir une opinion sur ce sujet, il nous semble que l'historien de l'agriculture européenne, l'économiste s'occupant du passé des classes agricoles, trouveraient dans l'ouvrage de Butré bien des données utiles et curieuses. La seconde partie, qui traite des « lois naturelles de l'ordre social » est plus entièrement théorique; on y retrouve exposé tout au long cette distinction si fausse, dont nous parlions plus haut, de la classe productive et des classes stériles, et le point de départ étant erroné, les conclusions de l'auteur sur « l'ordre social complet » ne sauraient être admises aujourd'hui. Toutefois il n'est pas sans intérêt d'y constater une fois de plus, combien peu, neuf années avant la Révolution, certains groupes de novateurs au moins, étaient loin de réclamer pour eux et leurs semblables les bienfaits de ce que nous appelons aujourd'hui les principes de 1789. Comme tant d'autres économistes et *philosophes* de ce temps, comme le marquis de Pezay, par exemple, dans ses *Soirées alsaciennes, helvétiques et franc-comtoises,* qui venaient de paraître, Butré trouve son idéal de gouvernement en Chine. Il ne peut assez vanter « cette grande, cette inaltérable société » et c'est sans la moindre intention satirique qu'il nous dira, pour vanter les mesures libérales du grand-duc de Toscane, que « Son Altesse Sérénissime marche à grands pas vers la liberté chinoise ».

Le travail de Butré se termine par un appendice sur le « revenu public de France », inspiré par le fameux *Compte-rendu au Roi,* de Necker, qui lui parvint « dans les Alpes, où

Digitized by Google

il était alors », occupé à surveiller l'impression de son livre. C'est une critique assez sévère de certains chapitres du mémoire « du second Sully qui administre aujourd'hui les finances de la France »; il en admire « l'âme pure et sans tache, qui marche hardiment au bien, sans nulle crainte des coassements de la cupidité », mais il lui reproche de mal combiner ses mesures pour soulager le pays et en propose de plus fécondes en résultats heureux. Plus les peuples sont malades et moins les médecins leur manquent; ce n'est pas faire tort à Butré que d'affirmer que, pas plus qu'un autre, il n'aurait arrêté la menaçante banqueroute et rétabli « la plénitude des lois essentielles de l'ordre social » qu'il vantait comme une panacée universelle. Nous ne savons pas d'ailleurs si son volume, qui ne porte point de nom d'éditeur, a jamais été répandu dans un milieu plus étendu ou si l'auteur ne le destinait qu'à ses adeptes et à ses amis.

En dehors de la publication de son volume, nous ne pouvons marquer aucun fait précis à l'actif de Butré pendant toute l'année 1781. Grâce aux quelques notations sommaires de son livre de comptes, nous voyons qu'en avril 1782 il va de Carlsruhe à Berne et en revient après un séjour fort court, occasionné sans doute par des achats d'arbres fruitiers. En novembre il quitte de rechef Carlsruhe pour se rendre à Strasbourg, et y demeure près de cinq mois. Il y mène une vie extrêmement retirée, si nous en jugeons par ses dépenses, s'occupe principalement de jardinage et y prend même des leçons d'écriture, ce qui n'était point inutile. Mais il faut bien dire que ce fut de l'argent perdu, car sa plume n'en devint pas plus habile à tracer des caractères élégants ou seulement lisibles. En avril 1783, on revoit Butré dans la capitale du margrave, où il séjourne sept semaines; puis il s'en va dans différents domaines du prince, fait deux courts voyages en Suisse au mois d'août et retient en septembre un fort modeste appartement à Strasbourg, qui semble l'attirer de plus en plus. Il

Digitized by Google

profite des derniers beaux jours de l'automne pour parcourir les Vosges, et pour visiter successivement Mutzig, Haslach et Saverne, vivant chaque jour, vrai modèle d'un touriste, de quelques prunes, d'œufs et d'un pain de quatre sous. En été 1784, nouveau voyage en Suisse, apparition rapide en Alsace, et le 15 octobre 1784, retour à Carlsruhe. Ces sèches indications sont tout ce que nous avons pu trouver, en l'absence de toute correspondance, dans les comptes de ménage, sur quatre années de la vie de Butré. Nos sources ne recommencent à couler avec plus d'abondance qu'à la fin de cette même année 1784, au moment où notre économiste entreprend ses grands voyages à Paris et dans le midi de la France.

Rod. Reuss.

(A suivre.)

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

---

10 janvier — $\frac{3}{13}$ juin 1645

La guerre éloignée de l'Alsace; Jean-Balthasar Schneider, député de Colmar en Westphalie; ses rapports avec les plénipotentiaires français et suédois; état et marche des négociations; remise des propositions des deux couronnes.

Si la défaite des Bavarois à Fribourg et la prise de Philipsbourg qui s'ensuivit, mettait Colmar à l'abri de toute entreprise ennemie, par contre les quartiers d'hiver de l'armée victorieuse, dans son voisinage, l'exposèrent souvent aux vexations et au insolences des soldats.

Tantôt c'est un cavalier, porteur d'une lettre de l'officier qui commandait à Kaysersberg, Wolf-Ernest de Lindenfels, qui provoque les hommes de garde, et de la personne duquel il faut s'assurer (Prot. miss., lettre du 10 janvier); tantôt c'est un boucher à qui d'autres soldats enlèvent du bétail entre Belfort et Masevaux (Ibid., lettre du 17 février); plus tard c'est un cavalier qui, à l'entrée de la ville, décharge ses pistolets sur le poste (Ibid., lettre du 24 février); ou bien ce

Digitized by Google

sont des chevaux que les soldats détèlent dans les environs de Colmar et qu'il faut réclamer jusqu'à Porrentruy ou à Landau (Ibid., lettres des 26 février, 28 juin, 8 juillet).

L'état d'abandon des villages assignés aux cantonnements, dont les habitants s'étaient réfugiés à Colmar, donnait lieu à d'autres difficultés. Les officiers s'en prenaient à la ville de ne trouver aucune ressource dans leurs quartiers; elle, de son côté, les renvoyait à leurs seigneuries respectives, sans l'aveu desquelles elle ne pouvait congédier aucun de leurs vassaux.

Cependant il fallait prendre son parti pour savoir si l'on se ferait ou non représenter aux négociations ouvertes pour le rétablissement de la paix. En même temps qu'on recevait l'invitation des ambassadeurs suédois, par le canal du colonel Moser, gouverneur de Benfeld, Strasbourg avait donné avis que, pour sa part, il s'était enfin décidé à se rendre aux instances dont il était l'objet. Mais Colmar n'était pas dans la même situation que Strasbourg; soumis, depuis 1632, à une protection étrangère, il ne s'était encore fait aucun rapprochement entre l'Empire et lui, et il ignorait si, dans sa situation, il obtiendrait les saufs-conduits que l'empereur offrait à tous les états qui prendraient part au congrès. Néanmoins l'exemple de Strasbourg mit fin à ses incertitudes, et, le 5 février (prot. miss.), la ville donna avis aux ambassadeurs suédois que, tout en renonçant à demander des saufs-conduits, elle ferait incessamment partir ses députés en compagnie de ceux de Strasbourg.

Dans le premier moment, en effet, Strasbourg avait offert à ses voisins de joindre leurs représentants aux siens pour le voyage de Westphalie; mais il se ravisa après coup, quand il fit la réflexion que Colmar n'était pas encore réconcilié avec l'empereur, et, à l'arrivée de ses députés à Strasbourg, on leur représenta si vivement le risque qu'il y aurait pour eux à prendre leur route avec ceux de Strasbourg, le long du Rhin, constamment exposés à passer par des villes occupées

Digitized by Google

par les Impériaux, que les Colmariens jugèrent n'avoir rien de mieux à faire qu'à tourner bride et à rentrer chez eux.

L'intention de la ville avait été de donner mandat à l'un de ses stettmestres, Jonas Walch, qui l'avait déjà représentée, en 1634, à l'assemblée de Francfort. Mais Walch mourut subitement à la veille de se mettre en route (prot. miss., lettre du 12 mars, à M. d'Oysonville. On songea alors à partager cette importante mission entre le conseiller Jean-Ulric Goll et le greffier de justice Jean-Balthasar Schneider, le même qui avait déjà négocié à la cour de France, en 1642, l'exemption de la dîme extraordinaire. Du moins existe-t-il au dossier une expédition en forme des pouvoirs, au nom de l'un et de l'autre. Mais, au dernier moment, on changea d'avis et, malgré son rang subalterne dans la hiérarchie municipale, Schneider fut seul à partir. Il est vrai qu'il rachetait son défaut de qualité par son alliance avec le stettmestre Mogg, dont il était le beau-frère. Ses pouvoirs sont datés du 10 mars, et, pour parer à toutes les éventualités, on le munit d'un sceau secret dont il était autorisé à faire usage en cas de besoin. Il était en outre porteur des pouvoirs des villes de Kaysersberg, de Münster et de Türkheim, et d'une lettre, en date du 12 mars, qui l'accréditait spécialement auprès des ambassadeurs suédois.

D'après les instructions qu'il reçut en partant, la ville n'avait qu'un but ; rentrer au plus tôt dans le giron du Saint-Empire et recouvrer les droits dont la maison d'Autriche l'avait dépouillée, en 1627, et dans la possession desquels elle était rentrée, en 1632, par sa capitulation, confirmée plus tard par ses traités avec la France. A cette fin, Schneider devait, d'une part, s'aboucher avec les ambassadeurs des deux couronnes, et principalement avec ceux de Suède, et d'autre part s'entendre avec le collége des villes et lui expliquer quel était en somme l'état légal de Colmar. Il établirait que, de tout temps, Colmar avait joui des franchises et des libertés qui résultent de la supé-

Digitized by Google

riorité territoriale, haute et basse justice, droit de confiscation, droit de recueillir la succession des bâtards et les successions en déshérence, en un mot, qu'il avait été à tous les degrés en possession du *merum et mixtum imperium,* et que les entreprises de l'empereur Ferdinand II sur sa liberté religieuse et son *jus reformandi* étaient des actes iniques et oppressifs. Il expliquerait le rôle de ses commettants lors de la capitulation de 1632 et du massacre de la garnison, dont ils renvoyaient la responsabilité au magistrat catholique institué à la suite de l'interdiction du culte protestant. Enfin il rappellerait que si Colmar s'était placé sous la protection de la France, c'était sur le conseil du chancelier Oxenstirn; mais en faisant remarquer que, dans les deux traités que la ville avait conclus, il avait toujours eu soin de réserver ses devoirs et sa situation vis-à-vis de l'Empire.

On se préoccupait également de la nature des liens qui rattachaient la ville au grand bailliage d'Alsace, et dont les apparences pouvaient donner le change aux négociateurs: Schneider devait faire remarquer que le grand bailli n'était qu'un délégué de l'Empire, et qu'il n'exerçait sur la Décapole, en son nom qu'un simple droit de protection: son mandat consistait à maintenir aux différentes cités l'immédiateté, les franchises, les us et coutumes qu'elles tenaient de l'Empire, et son unique fonction consistait à valider par sa présence, mais sans y participer, le renouvellement annuel du conseil. Si les villes lui paient de ce chef une redevance, c'était encore comme représentant de l'Empire et c'est contre une quittance de l'empereur régnant qu'il la touchait.

Ainsi préparé et armé en vue de toutes les prévisions, Schneider se mit en route, le 13 mars, accompagné du jeune Henri Klein, qu'on lui avait adjoint comme secrétaire. En quittant Colmar, il jugea prudent d'éviter la grand'route et prit son chemin au pied des montagnes. Il comptait coucher, la première nuit, à Obernay, mais la rencontre d'un parti de

Digitized by Google

huit chevaux du régiment de Rosen l'obligea à prendre à Dambach une escorte, avec laquelle il n'arriva que jusqu'à Barr. Le lendemain il alla coucher à Saverne, où il fut parfaitement reçu par M. d'Oysonville. Il apprit que tous les régiments cantonnés en Lorraine, montant à 4000 hommes d'infanterie et 4000 de cavalerie, s'étaient mis en marche sous les ordres du maréchal Turenne, et qu'ils seraient suivis par le duc d'Enghien, à la tête de 8000 hommes de pied et de 4000 chevaux. Sans pouvoir l'affirmer, il croyait pouvoir induire des discours qu'il avait entendus, que cette armée devait entrer dans le Würtemberg et se répandre autour de Heidelberg et Heilbronn. C'était le début de la campagne qui devait valoir à Turenne, le 5 mai, l'échec de Mergentheim. Le départ de ces troupes rendait le voyage moins sûr. Schneider avait espéré qu'il pourrait passer en toute sécurité d'un quartier à l'autre. Il changea son itinéraire et, au lieu de la Lorraine, il prit par le Messin, dans la pensée de se rendre de là à Sedan et à Maëstricht (lettre du $\frac{15}{25}$ mars).

Le 16 mars, Schneider quitta Saverne sous une escorte de dix mousquetaires commandés par un sergent; le soir il coucha à Sarrebourg, le lendemain à Marsal, où il congédia son escorte pour en recevoir une nouvelle de M. de Dompierre, plus forte que la première, en raison tant des partis ennemis qu'il était exposé à rencontrer, que des régiments allemands au service de France, qui se mettaient en marche. Le soir, il arriva à Metz, où il fut fort bien reçu par le lieutenant du roi, M. de Sérignan (lettre du $\frac{18}{28}$ mars). De là il se rendit, le mercredi $\frac{19}{29}$ mars, à Thionville, escorté d'une quarantaine d'hommes. Il s'occupa d'abord de se procurer des passe-ports et envoya à cet effet un tambour au général Beck, qui commandait pour l'empereur à Luxembourg. Mais celui-ci refusa de les lui expédier pour Sedan et Maestricht, en prétextant les mouvements de l'armée espagnole dans cette direction, mais en offrant ses services pour faciliter le voyage par Cologne.

Digitized by Google

Schneider s'empressa d'accepter cette proposition (lettre du 2 avril).

Muni de passe-ports en bonne forme pour Trèves et Cologne, Schneider quitta Thionville accompagné d'un seul trompette. A Sierck, il retrouva, chez M. de Brisacière, M. d'Emmery, qui avait fait fonctions de major à Colmar, et qui le chargea de saluer ses commettants de sa part. Il eut également la bonne fortune de rencontrer le colonel lorrain M. de Housse, celui-là même à qui le général Beck l'avait adressé, et qui rejoignait son régiment en compagnie d'un officier du même grade. Ce fut en leur société qu'il fit le voyage sur la Moselle, depuis Trèves jusqu'à Zelle, où ses compagnons retrouvèrent leurs régiments. L'armée lorraine occupait l'une et l'autre rive du fleuve, et, malgré la présence des deux colonels, le bateau eut à deux reprises à essuyer le feu de leurs propres soldats. A Coblentz, Schneider continua sa route sur le Rhin. Le 10 avril, v. st., il arriva à Cologne. Quoique, dans tout le trajet, il n'eût caché ni d'où il venait ni où il se rendait, ni l'objet de sa mission, il n'avait éprouvé aucun désagrément ni de la part des Espagnols, ni de celle des Impériaux, ni de celle des Lorrains. Cependant à Trèves, où il dut se faire reconnaître, il avait trouvé un officier qui, apprenant d'où il venait, lui parla de Colmar qu'il connaissait et dont il gardait un souvenir. Et il lui montra son bras perclus depuis certaine aventure qui lui était arrivée dans un moulin de là-haut, lors de la campagne du duc de Lorraine en Alsace. D'autres voyageurs qui précédaient ou suivaient le député de Colmar, avaient été moins heureux que lui : plusieurs avaient été attaqués, pillés, rançonnés et même blessés ou tués par les soldats lorrains, que la misère obligeait à vivre de rapines et de déprédations (lettre du $\frac{1}{11}$ avril).

A Cologne, en l'absence des correspondants sur lesquels il comptait, Schneider eut recours au résident de Hollande, M. Wilderbecks, un ami de M. de Polhelm. Sur son conseil, pour se rendre à Munster il prit par Wesel : c'était la route

Digitized by Google

qu'avaient suivie les députés de Franconie et de Würtzbourg, plus récemment ceux de Mayence, et qui s'était trouvée tout à fait sûre (lettre du $\frac{1}{11}$ juin, à Mogg). L'événement ne trompa point son attente : le $\frac{9}{19}$ avril, il arriva à bon port et descendit à l'hôtellerie de la *Tête d'or*, la même où les députés de Francfort et d'Ulm avaient pris leur gîte. Il apprit d'eux que ni l'une ni l'autre ville n'avaient oublié Colmar dans leurs instructions, et il en obtint les meilleures assurances (lettre du $\frac{10}{20}$ avril).

Ce serait peut-être ici le cas de résumer l'état des négociations à l'arrivée de Schneider. On sait que pendant que les plénipotentiaires français, le comte d'Avaux et M. de Servien s'étaient installés à Munster, les ambassadeurs suédois, le comte Jean Oxenstirn et Salvius faisaient leur résidence à Osnabrück. Mais cette séparation n'empêchait pas les deux couronnes d'agir avec tout l'accord compatible avec la divergence des intérêts. Non moins unis étaient les Impériaux et les Espagnols. Mais depuis longtemps la fortune des armes leur était contraire — et la maison d'Autriche ne se dissimulait pas combien il lui était désavantageux de traiter de la paix avant d'avoir réparé ses derniers échecs. Aussi les représentants de l'Empire et de l'Espagne tiraient-ils, le plus qu'ils pouvaient, les négociations en longueur, sans mécontenter les états de l'Allemagne, qui tous, catholiques et protestants, n'aspiraient qu'à la paix. Dès l'échange des pouvoirs, ils avaient usé de stratagèmes et de chicanes, au point même que les médiateurs, le nonce Fabio Chigi et le noble Vénitien Contarini, en avaient été choqués et que les plénipotentiaires français et suédois avaient menacé de rompre les conférences.

Au bout de six mois de marches et de contre-marches, le 4 décembre 1644, on en était venu enfin à se communiquer les conditions que chaque parti mettait au rétablissement de la paix. Mais, de part et d'autre, ces préliminaires n'avaient d'autre but que de tâter le terrain et nullement de venir au fait.

Digitized by Google

Entre-temps on s'occupait des questions accessoires qui n'étaient pas moins difficiles à résoudre. Il fallait s'entendre sur le cérémonial, pour lequel on avait à tenir compte non seulement des droits acquis, mais encore des prétentions nouvelles, que les vicissitudes de la guerre avaient fait surgir. Il fallait régler le mode des délibérations, et savoir si les états de l'Empire y prendraient part : pour rendre son autorité plus absolue, pour mieux garder sa liberté d'action, l'empereur aurait voulu se passer de leur concours, tandis que les deux couronnes avaient tout intérêt à les admettre, tant pour forcer la main à leurs adversaires, que pour donner à la paix plus de garanties. Aussi tous leurs efforts tendaient-ils à hâter l'arrivée des députés, pendant que la France en particulier s'abouchait secrètement avec l'électeur de Bavière qui, seul encore en Allemagne, tenait pour la maison d'Autriche.

L'impulsion venait cependant. Dans sa première lettre, Schneider annonçait déjà à ses commettants que, dès l'arrivée du duc de Longueville, qui avait été adjoint à MM. d'Avaux et Servien, comme premier plénipotentiaire, les deux couronnes seraient en mesure de faire leurs propositions définitives, et qu'on espérait des Impériaux et des Espagnols une réponse catégorique, qui ne souffrirait pas de longues discussions. Pour les affaires intérieures de l'Allemagne, qui avaient donné lieu d'abord aux deux puissances d'intervenir, on comptait que le redressement des griefs récents se ferait sans difficultés, et, quant aux griefs anciens, l'avis était d'en saisir les députés de la diète de Francfort, qui s'en étaient déjà occupés et dont la majeure partie était déjà arrivée en Westphalie pour prendre également part aux négociations. Ce serait alors pour Colmar le cas d'envoyer à son représentant de nouveaux pouvoirs, afin qu'il pût d'autant mieux faire valoir ses vœux et défendre ses intérêts (lettre du $\frac{10}{20}$ avril).

Sans tarder, Schneider pensait se présenter chez les plénipotentiaires français. Mais l'arrivée du secrétaire d'ambas-

Digitized by Google

sade de Saint-Romain, qui sans doute venait leur apporter les vues de la cour touchant le *conclusum* des propositions, l'obligea à remettre sa visite. Il s'adressa néanmoins à un autre secrétaire, M. de Brasset, pour savoir le jour où il pourrait avoir audience? M. de Brasset lui fit observer que le vendredi et le samedi, 21 et 22 avril, étant jours de dépêches pour la France, il ne pourrait être reçu avant le lundi suivant.

Ce sursis n'empêcha point Schneider d'aller voir en particulier M. de Servien, qui lui témoigna une extrême bonne volonté : en son nom comme au nom de son collègue, il lui promit d'avoir les intérêts de Colmar à cœur, non comme ceux d'un allié de la France, mais comme les siens propres. Il lui parla de son beau-frère, Jean-Henri Mogg, de la manière la plus flatteuse : « M. Mogg est de nos amis, lui dit-il ; faictes-lui mes recommandations, et qu'il s'asseure que je suis plus son serviteur que M. le comte de Nogent n'a esté. »

A peu de jours de là, le dimanche 23 avril, Servien fit appeler Schneider : « Il faut, lui dit-il, que nous parlions comme amis ensemble, qui n'ont qu'un même intérêt. » Voici ce dont il s'agissait, et cela montre tout d'abord la forte tension qui régnait entre les deux plénipotentiaires. M. d'Avaux avait pris jour pour recevoir les députés de Francfort et d'Ulm, en présence ou en l'absence de Servien. Or il venait d'arriver que ce dernier ne s'étant pas trouvé à l'audience des députés des villes hanséatiques, ceux-ci s'étaient dispensés d'aller voir le second plénipotentiaire, qui en avait été mortifié. Schneider se chargea d'insinuer à ses collègues, qui étaient en même temps ses commensaux, de ne pas imiter ce procédé. Ils firent voir qu'ils avaient compris, et Servien en sut bon gré à l'envoyé de Colmar.

Lui-même eut son audience chez les deux ambassadeurs, le $\frac{14}{24}$ avril, entre quatre et cinq heures. L'un et l'autre lui promirent toute l'assistance qui lui serait nécessaire. Il leur exposa

Digitized by Google

tout au long la situation particulière de Colmar, et, sur bien des points, il eut la satisfaction d'entendre Servien confirmer les faits qu'il alléguait, comme lui étant personnellement connus. Tous deux le prièrent de leur servir quelquefois d'intermédiaire auprès des députés des autres villes, ce qu'il n'eut garde de refuser, se promettant même, pour mieux remplir cet office, qu'Osnabrück, où il allait présenter ses devoirs aux ambassadeurs suédois, le verrait moins que Munster.

D'une audience chez les plénipotentiaires impériaux, il ne pouvait encore être question. Néanmoins ils étaient informés de l'arrivée de Schneider et ne laissaient pas que d'essayer d'agir sur son esprit. Le jour même où il avait rendu visite à MM. d'Avaux et Servien, Volmar, l'un d'eux, ancien chancelier de la régence d'Ensisheim, disait aux députés de Strasbourg de prendre exemple sur Colmar, à qui les Français avaient beaucoup promis, mais en tenant rarement leurs engagements. Quand on répéta ce propos à Schneider, il demanda si Volmar avait raconté par la même occasion ce qu'il appelle la comédie de 1627, où Colmar s'était vu dépouiller par l'Autriche de sa liberté religieuse? C'était là en effet le mauvais côté du rôle de l'Autriche, et Volmar s'était bien gardé d'y toucher.

Une fois en règle à Munster, Schneider fit le voyage d'Osnabrück. Oxenstirn et Salvius lui donnèrent audience le vendredi $\frac{18}{28}$ avril. Ils parurent sensibles aux civilités que la ville leur faisait faire et promirent leur appui à son député. Dans le cours des négociations, dirent-ils, ils ne perdront jamais de vue ni les intérêts de l'Eglise protestante, ni les vœux des villes impériales en général, ni ceux de Colmar en particulier, afin que chacun puisse se convaincre que la couronne de Suède n'avait jamais eu d'autre vue que la gloire de Dieu, le maintien et la propagation de sa parole, l'affranchissement des opprimés et la pacification de l'Europe. Dans leurs propositions, que les instances des Français, disaient-ils, les empê-

Digitized by Google

chaient de remettre dès maintenant aux médiateurs, ils s'étaient surtout appliqués à établir des règles générales, d'où l'on pût déduire les applications selon chaque cas particulier : s'il devait se découvrir quelque omission, ils faisaient appel à tous les états protestants pour leur communiquer leurs observations (lettre du 23 avril, v. st.).

Evidemment on pouvait croire que l'action allait s'engager. Les Suédois se disant prêts, il ne s'agissait plus que de s'entendre avec les Français. A cet effet, Servien vint conférer à Osnabrück, le $\frac{20}{30}$ avril. Le lendemain, les ambassadeurs suédois lui rendirent visite avec une suite considérable, et ils eurent avec lui un entretien de quatre heures, qui fut suivi d'une seconde conférence chez les Suédois (lettre du 23 avril). Schneider profita de son séjour à Osnabrück pour remettre à Servien une lettre de recommandation du résident de France, Stella de Morimont, qui venait de lui parvenir. Elle parut superflue à l'ambassadeur : « Mandez à Stella, dit-il, que si vous eussiez eu besoin de lettres de faveur, je vous en eusse donné moi-même, et escrivez à vos Messieurs, que j'auray toujours le même soin de Colmar que de Paris » (lettre du même jour à Mogg).

Servien resta à Osnabrück jusqu'au samedi 26 avril (v. st.) et, comme avant son départ, il avait engagé Schneider à retourner également à Munster, celui-ci partit le même jour. A son arrivée, il put encore voir l'entrée solennelle du comte de Wittgenstein, envoyé de Brandebourg.

Schneider était arrivé depuis cinq semaines au terme de son voyage ; depuis plus de deux mois, il avait quitté Colmar, et il n'avait encore reçu aucune lettre ni de ses commettants, ni de sa famille. En se rendant à Osnabrück, il avait espéré y trouver les dépêches qu'il avait vainement attendues à Munster, et il éprouva la même déception à son retour dans cette dernière ville. Ce silence avait commencé par l'inquiéter : il finit par le mettre dans un véritable embarras.

Digitized by Google

Dans l'état des communications, à cette heure de la guerre de Trente-Ans, ce retard lui était inexplicable. Outre les deux postes de l'Empire et de la Suède qui desservaient alors l'Allemagne, le commerce offrait d'autres occasions qui pouvaient suppléer au courrier ordinaire. A Strasbourg, Balthasar Krant, à Bâle, Jean Kindweiler, tous deux maîtres de poste, étaient en correspondance, tant avec la ville de Colmar qu'avec son maître de poste Jean-Georges Gsell et, dès le 3 mai, la ville s'était adressée au premier pour lui rendre raison de tant de lenteur. Tout en continuant à faire tenir à ses commettants les informations qui devaient les intéresser, Schneider ne leur cachait pas que l'incertitude où il était concernant ses lettres, l'empêchait de laisser courir sa plume en toute liberté.

Sans nouvelle d'aucune sorte, entièrement dépaysé, le député de Colmar fut atteint d'une sorte de nostalgie. Déjà le $\frac{14}{24}$ avril, en datant sa lettre de Munster, il exprimait le regret que ce ne fût pas « notre » Münster au val de Saint-Grégoire. Le changement d'air et le régime aidant — *hoc cœlum crassum eique non dissimilem cibum et potum*, disait plus tard son secrétaire, Henri Klein, dans une épître latine à Jean-Henri Mogg, — la santé de Schneider s'altéra (lettre du 29 avril à Mogg), en même temps que ses ressources s'épuisaient. Les escortes continuelles qu'il avait eues à sa solde lui avaient été très onéreuses. A son retour d'Osnabrück, il avait pris sa pension et son logement dans une maison privée, dans l'espoir qu'avec les 60 rixdales que son entretien lui coûtait à l'hôtellerie tous les quinze jours, il pourrait dorénavant vivre un mois entier (lettre du 29 avril à Mogg). Chaque repas ne lui coûtait plus qu'un quart de rixdale par personne, mais pour toute boisson il n'avait que la bière du pays, le *cuit,* comme il orthographie son nom. Tout en se plaignant de l'ordinaire, il trouvait quelque analogie entre la cuisine westphalienne et celle de Colmar. Les omelettes *(eyerkuchen)* n'étaient pas inconnues à Munster ; seulement tandis qu'à Colmar elles sont quelque-

Digitized by Google

fois farcies de truites, là elles renferment de grosses tranches de lard et de saucisson sec. On sert aussi des têtes de veau braisées; seulement elles ne sont pas blanchies au préalable. Schneider se plaint aussi de manquer de légumes verts; une salade était une rareté. S'il se félicite de n'être pas réduit à manger du *bumbernickel,* il ne conclut pas moins que jamais il n'avait si mal vécu. Le logement valait la table; aussi, pour éviter qu'on lui rendît visite, ou qu'on lui demandât des informations sur ce qui se passait du côté de Colmar, s'abstenait-il d'aller voir personne. Cette retraite était loin d'attirer de la considération au député qui se l'imposait, et elle nuisait même à la réputation de ses commettants. Cependant malgré sa réserve, il accepta, le dimanche $\frac{11}{21}$ mai, une invitation chez Servien. Il vit représenter une comédie, la *Tyrannie d'amour,* devant une nombreuse compagnie, qui ne se sépara pas avant onze heures du soir. Là du moins, il trouvait toujours les attentions que son mandat méritait.

Le $\frac{13}{23}$ mai enfin, il reçut, datée du 25 avril, une première lettre de ses commettants. Il eut la joie d'apprendre que toutes ses dépêches leur étaient exactement parvenues.

Sur bien des points, cette lettre était de nature à tirer Schneider d'incertitude, s'il avait encore hésité sur ce que ses commettants attendaient de lui. Comme de juste, la situation particulière de Colmar devait être l'objet de toutes ses préoccupations. Les deux couronnes avaient naguère déclaré que la première de toutes les conditions du rétablissement de la paix, ce serait la réintégration de tous les états dans les droits dont la maison d'Autriche les avait dépouillés. Il s'agissait de savoir si elles maintenaient cet engagement sans restriction, ou si l'on ferait entre les différents états lésés le départ de ceux qui s'étaient réconciliés avec l'Empire, et de ceux qui ne l'étaient pas encore, et quelles avaient été les ouvertures des Impériaux sur ce point. On avait récemment appris à Colmar que, sur les représentations de la diète de députation de

Digitized by Google

Francfort, la cour de Vienne avait accordé une amnistie dont les états qui avaient pris part à cette assemblée, s'étaient déclarés satisfaits; mais on ignorait encore s'il fallait entendre cette amnistie comme ayant pour conséquence la restitution complète des droits que l'Empire avait violés, et si elle comprenait les états qui étaient encore soumis à une protection étrangère. Tout cela touchait au vif les intérêts de Colmar. Pour les griefs généraux, le *punctum gravaminum,* il fallait encore distinguer les griefs récents, qui en apparence ne concernaient que les affaires religieuses, mais dont on n'obtiendrait pas le redressement sans recevoir simultanément satisfaction quant à la justice et à la police. Cette dernière question amenait la ville à signaler encore la réforme de la chambre impériale, dont les ingérences mal fondées et la partialité donnaient depuis si longtemps au parti protestant de justes motifs de plainte.

Tels sont les différents points sur lesquels Colmar appelait tout particulièrement l'attention de son député. Comme règle particulière de conduite, on lui recommandait de prendre régulièrement part aux délibérations du collége des villes, de revendiquer dans les séances le rang auquel Colmar avait droit, et, préalablement au vote, de s'entendre avec les représentants des autres villes protestantes.

Quant à la crainte que Schneider avait exprimée de n'avoir plus, à un moment donné, de pouvoirs suffisants, on n'admettait pas qu'elle fût fondé; cependant si la suite des négociations devait l'exiger, on ne refuserait pas de lui en délivrer de plus amples; en cas de besoin on l'autorisait même à en faire lui-même les expéditions, au moyen du sceau secret dont on avait eu soin de le munir. (Prot. miss, pp. 301-303.)

Dès cette première lettre à son député, Colmar montre qu'il se rendait parfaitement compte de sa situation au regard de l'Empire. Chacune de ces recommandations prouvait aussi que l'on y était exactement au courant des diverses phases

Digitized by Google

des négociations ouvertes entre l'empereur et les états de l'Allemagne depuis le commencement de la guerre. Seulement la ville ne tenait aucun compte des dispositions où la France pouvait se trouver vis-à-vis de l'Alsace. Sans doute, les deux traités qu'elle avait conclus, d'abord avec Louis XIII, puis avec la régence, semblaient lui garantir son retour à l'Empire. Plus récemment encore, elle avait obtenu de nouvelles assurances qui n'étaient pas moins précieuses. Cependant il fallait avoir l'esprit bien prévenu pour croire que la France ne réclamerait aucun dédommagement pour ses sacrifices, et qu'elle pousserait le désintéressement jusqu'à renoncer à ses conquêtes en Alsace; elles lui étaient aussi nécessaires pour faire respecter à la maison d'Autriche le traité qu'on allait lui imposer, que pour soutenir ses alliés en Allemagne contre de nouvelles entreprises de l'empereur. Il est vrai que l'établissement de la France en Alsace pouvait jusqu'à un certain point se concilier avec les droits de l'Empire et des villes impériales, et c'est là sans doute ce qui avait fait prendre par Colmar avec assez de légèreté les propos tenus naguère par l'auditeur général Welcker, et même les avis que Schneider ne cessait de lui faire tenir. Les plénipotentiaires impériaux ne se gênaient pas pour accuser la France de prétendre se mettre en Allemagne sur le même pied que la Suède. Constamment l'Alsace était le sujet de la conversation entre les députés, et leurs inquiétudes s'étendaient même à certaines villes impériales. On accusait Schlestadt de compromettre sa cause et de nuire à sa réputation aux yeux de la postérité. (Lettre du 21 avril à Mogg.) Même des agents français ne faisaient pas difficulté de parler des projets de leur gouvernement, et, à la suite d'une conversation de ce genre qu'il avait eue avec le baron de Roté, qui, de résident à Munster, venait d'être nommé ambassadeur ordinaire en Suède, Schneider rend ainsi l'impression qu'il en avait reçue : « L'Alsace se tirera difficilement des mains de la France.

Digitized by Google

Malheur à Colmar, à Schlestadt, à Münster et aux autre villes.» Cependant il espérait un meilleur sort pour Colmar et pour Munster, grâce sans doute à l'appui que la Suède était disposée à prêter à des coreligionnaires.

Trois jours après la réception de leur première lettre, le $\frac{16}{26}$ mai, Schneider répondit à ses commettants. Il avait compris qu'il ne s'agissait pas seulement de soutenir dans la discussion les intérêts qui lui étaient confiés : il fallait encore se faire bien venir des diplomates et des députés qui allaient en délibérer. Il s'était acquitté de ses devoirs à Munster et à Osnabruck auprès des plénipotentiaires des deux couronnes; il avait lié connaissance avec les représentants des autres villes ; il lui restait à voir les envoyés des électeurs et des princes. Il n'y avait que la visite chez les ambassadeurs impériaux qui le faisait reculer. Il se demandait s'il n'aurait pas dû commencer ses démarches par eux ? Et maintenant qu'il avait donné le pas aux ambassadeurs français et suédois, ne se trouveraient-ils pas offensés de ne recevoir sa visite qu'au second tour? Ce qui l'arrêtait à juste titre, c'étaient les griefs fondés ou non de l'empereur et la disgrâce où Colmar était tombée. Tant que l'amnistie ne serait pas proclamée, il ne fallait pas songer à demander audience. Quoi qu'il en fût, Schneider se promit de régler sa conduite sur celle des députés de la landgrave de Hesse et de l'électeur palatin, qui étaient à la tête des états non réconciliés. Il est vrai que si l'Empire acceptait les propositions de la Suède, dont Schneider prétendait connaître le contenu, quoiqu'elles n'eussent pas encore été communiquées aux médiateurs, la restitution des droits usurpés par la maison d'Autriche remonterait à 1618, ce qui ferait tomber toute distinction entre les réconciliés et les irréconciliés et couperait court à toutes les subtilités sur les effets suspensifs ou non suspensifs de l'amnistie.

En même temps qu'à la ville, Schneider écrivit à son beau-frère Mogg. Avec lui il entre dans le détail des propositions

Digitized by Google

suédoises. Il croyait savoir que les ambassadeurs y avaient inséré presque mot pour mot une note qu'il leur avait remise récemment touchant les intérêts de Colmar, ce qui, dit-il, fera son effet sur les états catholiques. Mais, d'un autre côté, de peur de soulever les réclamations de ces derniers, les Français n'avaient pas voulu qu'on fît mention des biens ecclésiastiques, dans le paragraphe concernant la restitution, tout en en parlant dans le préambule, et le parti protestant en avait conçu de la défiance. Schneider parlait aussi de la mésintelligence qui régnait entre les plénipotentiaires français, et qui en était venue au point que le nonce apostolique avait été obligé de s'interposer, pour amener Servien à reprendre ses visites chez le comte d'Avaux. C'était avec le premier surtout que le député de Colmar était en relation : il lui avait communiqué une lettre que son frère lui avait écrite de Strasbourg, sur la situation de l'armée de Turenne après son échec de Mergentheim, et il en avait pris occasion d'insister sur la nécessité de certaines mesures, sans lesquelles ses commettants ne pourraient pas rentrer leur moisson. Servien le rassura à son ordinaire, en lui disant qu'il portait à Colmar le même intérêt qu'au « lieu de sa naissance ».

Dans sa réponse du 27 mai, la ville approuve tout à fait la réserve de son député vis-à-vis des plénipotentiaires impériaux. Une visite intempestive aurait pu provoquer une sortie qu'il valait mieux éviter. Elle engage donc Schneider à ne tenter aucune démarche, sans avoir aplani la voie et sans être sûr de l'accueil que les ambassadeurs lui feraient. (Prot. miss. ff. 310 et sqq.) En même temps, elle l'avertit de ne pas se fier exclusivement aux deux couronnes et à leurs propositions pour la sauvegarde des intérêts de Colmar. Quelque avantage qui pût résulter de leur acceptation par les Impériaux, il était à prévoir qu'elles ne sortiront pas des généralités et ne toucheront pas aux cas particuliers. Quand on viendra à produire les griefs des divers états, ce sera l'occa-

Digitized by Google

sion d'y comprendre ceux de Colmar et le vrai moment d'agir. La ville n'avait pas des vues moins arrêtées sur le mode de délibérer, dont Schneider avait parlé dans une de ses dernières lettres : elle lui fait remarquer que des délibérations par cercle, qui confondraient tous les états, offriraient moins de garanties que des délibérations par collége, où chaque état pouvait soutenir et faire valoir ses droits privés. On ne voulait surtout pas, comme il en avait été question, que la discussion fût déférée aux députés ordinaires de l'Empire, depuis longtemps réunis à Francfort, de la majorité desquels l'empereur était absolument certain, en raison de l'adhésion qu'ils avaient donnée aux préliminaires de Pirna.

Le lendemain du jour où il avait écrit à ses commettants et à Mogg, Schneider reçut de son beau-frère une nouvelle lettre, à laquelle il répondit sur l'heure, $\frac{17}{27}$ mai. Comme de juste, il l'entretient de la marche des négociations, et revient encore sur le sort probable de l'Alsace. Il commençait à comprendre que la cession de la province à la France n'entraînerait pas forcément l'assujettissement de Colmar. Il fait remarquer que, lors de son audience chez les ambassadeurs français, il avait eu bien soin de les instruire des stipulations du traité de protection, et, à moins que l'empereur n'y prête les mains, il ne pense pas qu'il soit possible à la France de s'en écarter. Mais il avait de grandes appréhensions pour Brisach, qu'il prévoyait devoir être comme le nœud de la paix. Un autre point sur lequel on pouvait s'attendre à une vive résistance, tant de la part des Impériaux que de celle des Bavarois, c'était la restitution, et en voyant les esprits si montés, quand il ne s'agissait encore que de questions de forme, Schneider se demandait ce que deviendraient les négociations, quand on aborderait le fond.

Dans plusieurs de ses lettres, Schneider avait parlé du départ possible du comte d'Avaux. Le bruit était fondé, et même ce diplomate avait déjà fait partir ses bagages. (Lettre

Digitized by Google

du 27 mai, v. st.) La nouvelle en parvint aux ambassadeurs suédois qui, craignant que l'absence d'un des plénipotentiaires ne donnât lieu à de nouvelles contestations sur les pouvoirs de l'autre, vinrent, le 1er juin, en personne à Munster. M. d'Avaux put leur annoncer qu'il avait reçu contre-ordre et qu'il resterait à son poste. (Lettre du 3 juin à Mogg.) Mais il dut se pourvoir d'un autre logement, celui qu'il occupait étant réservé au duc de Longueville, qui allait enfin arriver et qui s'était fait précéder de tapissiers pour arranger l'appartement.

Ce n'étaient là que des incidents : la grande affaire était la remise des propositions. Le 31 mai, v. st., Schneider annonce qu'elle se ferait sans faute le lendemain, et il en connaît déjà l'esprit et le trait distinctif; contrairement à ce que les ambassadeurs avaient annoncé, celle des Suédois entre trop dans les détails, tandis que celle des Français se tient trop dans les généralités. Ces renseignements ne se trouvèrent pas mal fondés, et, le $\frac{3}{13}$ juin, il put mander à ses commettants que, l'avant-veille, dimanche de la Trinité, entre quatre et cinq heures de relevée, les plénipotentiaires français avaient remis leurs propositions aux médiateurs à Munster, en même temps qu'à Osnabrück les Suédois remettaient les leurs aux députés des électeurs, des princes et des villes, ainsi qu'à l'internonce, le doyen de Saint-Jean. Le lendemain de ce jour, à Munster, entre neuf et dix heures du matin, les médiateurs avaient mis les propositions françaises entre les mains du comte de Nassau, le plénipotentiaire impérial, et Schneider fut assez diligent pour avoir déjà copie des unes et des autres, au moment où il faisait partir son courrier. A ce moment, il se promettait que les négociations ne languiraient pas, attendu que les Impériaux étaient sincèrement portés à la paix, et que l'arrivée prochaine du premier plénipotentiaire espagnol écarterait les dernières causes de retard.

X. Mossmann.

Digitized by Google

LE SIÈGE DE BELFORT EN 1814[1]

du 24 décembre 1813 au 16 avril 1814

La victoire trahissait enfin le grand homme; l'année 1813 avait été féconde en revers. Ce n'était plus désormais une guerre de conquêtes sur le sol étranger : il fallait combattre pour la défense de la patrie; les alliés s'apprêtaient à franchir le Rhin.

Napoléon, de retour à Paris, trouva la population froide et découragée, le Corps législatif peu bienveillant, presque hostile. C'est que l'idole était ébranlée sur son piédestal, un pressentiment dévoilait les secrets de l'avenir : l'empereur était sur cette route qui devait aboutir à l'île d'Elbe, et les flatteurs de la veille étaient déjà les ennemis du lendemain; les Tuileries attendaient la nouvelle idole, Louis XVIII suivait les baïonnettes austro-russes.

Les traditions républicaines étaient effacées dans l'armée et dans le peuple; à la place des croyances politiques, il

[1] Le siège de Belfort en 1813-14 a été l'objet de deux diaires tenus par des bourgeois, enregistrant, l'un à l'insu de l'autre, les faits qui se produisirent et qui arrivèrent à leur connaissance.

L'un de ces livres domestiques, écrit par M. Triponé, notaire, a été publié par la *Revue d'Alsace*, pages 104 à 141 de l'année 1875. L'autre, dont nous possédons des extraits manuscrits assez nombreux, a été remanié et communiqué, il y a environ quarante ans, au journal de la localité. Sollicitée de donner une place à cette page de l'histoire militaire de Belfort, la *Revue* le fait d'autant plus volontiers qu'en cela elle demeure fidèle à son programme et aux traditions alsaciennes.

Digitized by Google

restait le culte d'un homme, — homme de génie, grand par la gloire; les principes révolutionnaires eussent tué la monarchie impériale; mais en 1814, s'ils avaient revécu dans toute leur énergie, ils auraient sauvé la France.

Les hommes de la Révolution étaient tombés sur les champs de bataille, ou ils étaient soldats : accoutumés à l'obéissance passive sous de grands généraux et éblouis par la gloire, ils avaient subi avec insouciance l'usurpation du plus grand d'entr'eux; ils n'étaient plus républicains, et Napoléon n'était plus que leur général.

Dans le peuple, la génération impériale avait oublié les fastes révolutionnaires de la génération républicaine. Bercée au récit des grandes batailles, elle n'avait reçu de la République dégénérée, du Directoire et du Consulat, qu'une éducation bâtarde : on l'avait façonnée pour l'Empire. Le prestige de la gloire militaire fascinait seul ses regards; mais son cœur ne battait pas pour l'indépendance, la liberté, les droits du peuple, mots incompris alors. Il n'y avait pour elle de mots magiques que ceux de la Victoire et de l'Empereur. Les lauriers couvraient ses fers, le bruit des conquêtes étouffait la voix de l'opprimé et jusqu'au cri de la faim.

Des guerres interminables avaient fatigué l'Europe; en érigeant une aristocratie, le régime impérial s'était condamné à une chûte prochaine, inévitable. Le premier revers fut le signal des défections. Le Corps législatif s'inclina, au nom de l'ordre, de la paix et du patriotisme, sous la majesté des lis du drapeau blanc; il évoqua, devant son maître de la veille, la gloire brillante de la couronne royale quand le diadème était la chose d'un Bourbon; et bientôt, abandonné de ceux-là mêmes qu'il avait comblés de faveur, l'empereur ne fut plus qu'un général ambitieux, disputant une couronne et la puissance, à la tête d'une armée que la trahison décimait chaque jour.

Quarante mille volontaires républicains avaient repoussé

Digitized by Google

l'ennemi au-delà de nos frontières ; quatre-vingt mille soldats de l'Empire, quoique braves et aguerris, mais idolâtres d'un grand homme, ne pouvaient que battre en retraite ou mourir inutilement dans de glorieuses défaites.

Quelques traîtres de moins, et la France était sauvée : Napoléon l'a dit plus tard. « Mais Napoléon est-il bien la France ? » Voilà la question qui se dressait, à côté du patriotisme, dans l'esprit des hommes sans principes ni croyances politiques : et dans le doute, ou par calcul égoïste, ils trahissaient leur bienfaiteur. C'est que le dévouement aux hommes est chose passagère, les hommes passent de mode ; il n'y a que les grands principes et les croyances sérieuses qui survivent aux désastres.

La cause impériale était perdue quand l'invasion commença.

Le 20 décembre 1813, les Suisses ouvrent les portes de la France aux 200,000 hommes de Schwartzenberg, Prussiens, Russes, Bavarois, Autrichiens, qui occupent le Rhin de Bâle à Schaffhouse ; le 21, au lever du soleil, les Bâlois livrent passage au centre de cette grande armée, qui menace Huningue, puis Belfort, tandis que l'aile gauche marche sur Colmar et que l'aile droite s'élance de Genève sur le territoire français. En même temps, Blucher, avec 200,000 hommes, faisait irruption dans le Bas-Rhin.

Telle était la situation de la France à l'époque où débute le journal que nous reproduisons.

Comment la garnison et les habitants de la cité se préparaient-ils à recevoir l'invasion ? Situé à l'avant-garde de la France occidentale, Belfort devait attendre le premier choc et les premiers coups. Notre petite cité n'avait rien perdu de sa physionomie calme et monotone ; nul mouvement inaccoutumé, sécurité parfaite.

Cependant les percepteurs de l'arrondissement affluaient à la recette particulière pour y opérer leurs versements et mettre ainsi les deniers de l'Etat à l'abri du pillage. Le commandant

Digitized by Google

de la place, M. Legrand, écrivait à ses chefs ; un général en retraite, qui remplissait à Belfort les fonctions de sous préfet et de commissaire des guerres, M. Mengo, écrivait au préfet ; les réponses étaient rassurantes : l'invasion était impossible..... Le ministère avait-il expédié des ordres au chef-lieu du département et à la division militaire ? Et Belfort était-il oublié ? La Restauration qui survint ne permet pas d'appeler la lumière sur les étranges mystères de cette malheureuse époque : les coupables de l'Empire agonisant furent au reste les héros de la Monarchie restaurée.

Quoi qu'il en soit, les habitants, trompés par la déplorable sécurité de l'autorité militaire, oublièrent de se prémunir contre l'éventualité d'un blocus : et cependant l'invasion était imminente, inévitable ; l'ennemi n'était pas à trois journées de marche de Belfort ! Les habitants et la garnison devaient bientôt expier l'incurie incompréhensible de l'autorité militaire.

En vain quelques campagnards conduisirent à la ville des récoltes et du bétail, plutôt pour les soustraire aux déprédations des alliés que pour trafiquer des besoins des habitants : ils ne trouvèrent pas d'acquéreurs.

Le moment vint où le doute et l'hésitation ne furent plus permis : il fallait en deux jours approvisionner la place et organiser la défense..... Mais il était trop tard !

Le 21 décembre, — il était 11 heures du soir, — les piaffements d'un cheval lancé au galop retentirent à l'avancée de la porte de Brisach, où le cavalier fut reconnu par les avant-postes. C'était une estafette qui annonçait l'approche de l'ennemi : un corps d'armée s'avançait dans le département en deux colonnes, l'une par Porrentruy et l'autre par les différentes routes qui aboutissent à Huningue.

Dans la nuit, le commandant de la place, M. Legrand, réunit son conseil de défense ; et avant le jour les tambours battirent le réveil : dès quatre heures du matin chacun fut à son poste.

Digitized by Google

Quatre cents conscrits, dirigés sur leurs régiments, étaient arrivés la veille et repartis dans la matinée du 21. Le commandant de place en apprenant que l'ennemi avait passé le Rhin expédia aussitôt deux gendarmes avec ordre de les rejoindre et de les ramener à Belfort.

Le trouble et la confusion succédèrent à la sécurité insouciante et aveugle. On s'empressa de réparer le temps perdu, mais comme il arrive en toute besogne effectuée avec précipitation, quand on s'est laissé surprendre par le danger, les tentatives d'approvisionnements et les préparatifs de défense étaient loin d'offrir des résultats satisfaisants.

Des chariots partaient vides, escortés par des habitants qui allaient dans les villages pour y faire des provisions; les chariots revenaient à peu près comme ils étaient partis. La nouvelle de l'invasion s'était déjà répandue, avec la rapidité de l'éclair, de village en village autour de la cité menacée; les cultivateurs avaient conduit leur bétail dans les forêts, ils y transportaient leurs récoltes et leurs provisions. Des détachements de la garnison envoyés en réquisition dans la campagne furent encore moins heureux que les habitants qui les avaient devancés. Quelques vaches, 50 sacs de grains, ce fut tout le butin de cette journée.

Tandis que des recherches étaient poussées dans la campagne, on improvisait dans la ville les moyens de résistance. La citadelle et les remparts présentèrent le coup d'œil de vastes chantiers couverts de travailleurs; militaires et habitants apportaient à cette œuvre patriotique leur part d'activité, de dévouement et d'énergie.

Les opérations relatives à la défense s'organisèrent tant bien que mal. Des plates-formes, quelques embrasures furent construites à la hâte sur les points attaquables. Retarder l'éventualité d'un assaut semblait la précaution la plus importante; aussi avait-on accumulé les principaux moyens de défense sur le chemin couvert et dans les bastions qui devaient

Digitized by Google

en protéger le front et les ailes. D'autres ouvrages, tels que redoutes, réduits et places-d'armes, avaient été pratiqués afin de donner aux sorties toutes facilités pour détruire les cheminements de l'ennemi, si l'on parvenait à subir un siège dans les formes. La stratégie moderne aurait trouvé d'autres dispositions plus efficaces; mais les travailleurs étaient novices dans l'art de manier la pelle et la pioche, et l'usage de la chèvre et du cabestan était presque inconnu aux défenseurs de nos remparts.

Le 22, à six heures du matin, plusieurs estafettes prirent la route d'Huningue pour éclairer la marche de l'ennemi. Un habitant de Belfort, M. Keller, maître d'hôtel, monta à cheval et poussa jusqu'à Ranspach, village situé entre Huningue et Altkirch; là il aperçut des vedettes qui précédaient l'avant-garde ennemie; il rebroussa chemin et rentra à Belfort dans la nuit.

Dans la journée, la panique avait mis en fuite plusieurs habitants qui partirent pour les villes de l'intérieur, espérant que l'invasion n'irait point au-delà des départements des frontières. Mieux inspirées ou moins timorées, des personnes qui résidaient dans les localités voisines accoururent dans la place pour y chercher un refuge sous le canon de la citadelle.

Le détachement de conscrits parti le 21, arriva le 22 dans la soirée après avoir doublé la même étape. Ce détachement ne pouvait pas rendre de grands services; cependant ce renfort, quel qu'il fût, était une bonne fortune pour la garnison. En effet, l'effectif de la garnison atteignait à peine le chiffre de 1400 hommes. Le dépôt du 63e régiment de ligne se composait de 850 hommes environ; la plupart n'étaient soldats que depuis quelques mois, ils n'avaient jamais vu le feu, ils connaissaient à peine le maniement des armes.

La cavalerie se résumait en un détachement de 80 hommes du 14e régiment de chasseurs.

Ajoutez les 400 conscrits partis la veille et rappelés par le commandant de place: c'était là tout; point d'artillerie.

Digitized by Google

La défense d'une place forte consiste principalement dans le service de l'artillerie. Seize chasseurs furent chargés de la manœuvre des pièces du Château, de concert avec un nombre égal de jeunes gens de Belfort qui vinrent offrir leur service. Ces artilleurs improvisés furent dirigés par les conseils et par l'exemple de trois citoyens dont nous citons les noms : Jean-Pierre Clerc, ancien sergent d'artillerie sous la République[1]; Bataillard, capitaine en retraite; Douzy Durosoir.

Nous avons dit l'effectif de la garnison ; un mot sur les chefs.

Le commandant de la place était un chef de bataillon, M. Legrand, vieux soldat de la République. Le chef du personel était le colonnel du 63e régiment de ligne, M. Caille. Blessé aux derniers engagements de la débâcle qui termina la campagne de 1813, M. Caille avait rejoint le dépôt de son régiment; officier distingué, il n'avait plus à offrir à la patrie que son expérience dans les délibérations du conseil de défense : sa jambe gauche fracassée n'était pas encore en voie de guérison. Il marchait à l'aide de béquilles.

Le commandant du fort était M. Lalombardière, chef d'escadron d'artillerie. Soldat éprouvé, homme actif, officier de grand talent, il avait reçu la mission la plus difficile; il devait s'en acquitter avec les trente volontaires formant toute l'artillerie de la place.

M. Emond, capitaine, et un garde, M. Maître, composaient le personnel du génie.

Le 23, des éclaireurs arrivèrent dans la matinée et apprirent que la colonne n'avait pas dépassé Ranspach; mais les nouvelles du soir annoncèrent un mouvement en avant: les avant-postes bavarois étaient à Dannemarie.

Dans le cours de la journée les travaux avaient été poussés avec vigueur; mais ils étaient loin d'être assez avancés pour que la garnison pût résister. Les réquisitions dans les cam-

[1] Cet ancien militaire était alors en retraite dans sa ville natale.

Digitized by Google

pagnes avaient été infructueuses. L'argent manquait. Des bons n'eussent pas sans doute calmé les défiances du cultivateur; mais les autorités militaires et la municipalité n'avaient-elles pas le droit de prendre de force les provisions qu'elles n'obtenaient pas de gré? On n'en fit rien; dépourvue de toute ressource, la ville se résignait aux longueurs incalculables d'un siège ou d'un blocus. Des soldats parlèrent de fondre une pièce de canon et de livrer des lingots en échange de vivres, grains ou bétail; un grand feu fut allumé, la pièce fut descendue de son affût; mais un chef intervint et le projet n'eut pas de suite.

Le 24, au point du jour, un officier de chasseurs partit à cheval pour éclairer la route de Belfort à Colmar. On l'attendit, il ne revint pas.

A la même heure plusieurs détachements de fourrageurs quittaient la place et prenaient différentes directions: ils avaient reçu l'ordre de parcourir les villages voisins, Pérouse, Chèvremont, Vézelois, Danjoutin, Bavilliers, Cravanche, le Valdoie, Offemont. Des habitants s'étaient joints aux soldats.

Cette dernière tentative avorta; elle fut plus infructueuse que les précédentes. En effet, arrivés aux villages où ils devaient commencer à fourrager, ils virent apparaître au loin, côtoyant la lisière des bois, ou rôdant aux abords des premières maisons, des cavaliers bavarois, vedettes ou avant-coureurs envoyés deux à deux pour éclairer la route. Les fourrageurs battirent en retraite sur la ville, où ils annoncèrent l'approche de l'ennemi.

Les bonnes gens qui avaient cru d'abord que l'ennemi n'oserait mettre le pied en France; qui, aveuglément confiantes dans l'étoile impériale, s'imaginaient que l'empereur paraîtrait au début de l'invasion et par sa seule présence terrifierait les alliés; ces bonnes gens perdirent leur contenance fanfaronne pour s'adonner au découragement et à la désolation. L'ennemi n'avait pas dépassé Chavannes et La-

Digitized by Google

chapelle, qu'ils avaient gagné les caves de leurs maisons d'où ils devaient sortir bientôt pour se réfugier dans les casemates, plus solides contre les bombes et les obus de l'armée bavaroise.

A 11 heures, les tambours battaient sur la place d'Armes; les trompettes sonnaient sur le Manége: les chefs passaient la revue de leur petite troupe. Le colonel Caille se traîna péniblement à la tête de ses 800 hommes électrisés à la vue de leur chef marchant à l'aide de béquilles, le sabre à la main, les pieds dans la neige..... Il donnait l'exemple.

A midi une foule d'habitants encombraient les remparts; plus curieux ou plus favorisés, quelques-uns avaient été admis dans la citadelle. Tous les regards interrogeaient la campagne. La température était assez douce, en dépit d'une petite bise qui soufflait des montagnes; le ciel était assombri par de grands nuages grisâtres que coloraient de temps à autres les pâles rayons d'un soleil de décembre. De la citadelle on aperçut enfin l'ennemi qui occupait Chèvremont, d'où une colonne se portait sur Vézelois, tandis que l'avant-garde poussait jusqu'à Pérouse. En même temps, une autre colonne plus considérable apparaissait non loin de Roppe, tournait les hauteurs de la Miotte et se jetait sur Offemont, au pied de l'Arsot. L'ennemi continua son mouvement, en échelonnant ses troupes sur le Valdoie, sur Cravanche, sur Essert, enfin sur Bavilliers. La colonne qui avait opéré son mouvement sur Vézelois prenait position à Danjoutin vers 4 heures et entrait en communication, par la forêt, avec les cantonnements établis à Bavilliers. Ainsi Belfort était entouré par une armée bavaroise; le blocus commençait.

Le général en chef Schwartzenberg passait outre, laissant 18,000 Bavarois devant Belfort; le quartier général de l'ennemi était à Bavilliers.

Le soir venu, la garnison resta sous les armes. Les postes avaient été doublés et des patrouilles parcouraient les remparts. Au fort surtout, la vigilance était active. A cette époque

Digitized by Google

le rocher n'était pas, comme aujourd'hui, défendu par ces ouvrages qui décuplent l'importance de la position; et pour le garder d'un coup de main, il eut fallu des défenseurs plus nombreux.

La nuit fut sombre et froide. La campagne, autour de la ville, eut offert un étrange spectacle aux regards d'un observateur placé sur la citadelle. Des clartés brillaient çà et là dans l'ombre, stationnaires ou mouvantes, derrière une haie ou courant sous les arbres et scintillant sur la neige. L'ennemi établissait ses postes, faisait des rondes et des patrouilles, ou se chauffait autour des feux du bivouac. Tout était calme dans la ville; de loin en loin les pas d'une sentinelle rendaient le silence plus monotone: mais dans la campagne, au milieu du bruit confus des arbres dont le vent balançait les branches chargées de givre, l'oreille pouvait distinguer un autre bruit non moins confus, mais d'une autre nature; des éclats de voix, le qui-vive des sentinelles, les piaffements d'un cheval, le roulement d'une voiture, la neige, gelée à la surface, qui criait sous les pas d'une patrouille, tous ces faibles bruits mêlés, croisés et grandis les uns par les autres, formaient un murmure sourd, inexplicable. Il y avait quelque chose d'effrayant dans ce silence, pour les assiégés qui veillaient. L'ennemi était là, à deux portées de fusil, vivant et agissant dans l'ombre, préparant l'attaque..... Et il fallait attendre le lever du jour, le commencement des hostilités. Les préliminaires de la lutte, ensevelis dans la nuit, semblaient plus redoutables que la lutte elle-même.

Le jour parut enfin, après une nuit d'attente, c'est-à-dire d'anxiété. Toute communication avec l'extérieur de la place était désormais interceptée; une ligne formidable de troupes ennemies étreignait la ville.

Aux premières lueurs du jour l'ennemi s'agita dans ses quartiers. Deux forts détachements partirent de concert, l'un d'Essert et l'autre de Bavilliers, dans le but de tenter une

Digitized by Google

pointe sur le faubourg de France. Quarante hommes du 63e de ligne avaient été postés sur la hauteur, dans la propriété de M. Gasner. Quelques coups de fusils furent échangés avec le détachement parti de Bavilliers, qui s'arrêta à ce faible obstacle. Pendant ce moment d'indécision, le détachement parti d'Essert commença à tirailler sur le poste français qui dut se retirer devant le nombre. La fusillade recommença à la jonction de la route de Paris avec celle de Lyon. Nos quarante fantassins tiraillèrent quelques instants contre ces deux ennemis dont l'hésitation paralysait les forces; mais la résistance ne pouvait être longue : l'ennemi devina la faiblesse numérique de ses adversaires qui durent se retirer jusqu'au pont de la Savoureuse, emportant avec eux le corps d'un caporal tué pendant l'engagement et plusieurs blessés.

Réunis à la jonction des routes et maîtres de la position, les deux détachements bavarois établirent un poste dans le verger de M. Lapostolest, qui forme angle à l'entrée du faubourg de France: leurs sentinelles étaient protégées par le mur du verger auquel s'adosse encore aujourd'hui la fontaine.

Cette précaution prise, l'ennemi se divisa de nouveau en deux détachements qui s'avancèrent en tirailleurs, l'un par la ruelle de la synagogue et l'autre par la grande route qui traverse le faubourg de France.

Arrivés au pont de la Savoureuse, ils firent une halte. Quelques coups de fusil partirent dans la direction de la barrière que notre poste débusqué refermait derrière lui; mais ce fut poudre brûlée en pure perte. Ne se voyant pas inquiétés, les tirailleurs bavarois fouillèrent les abords du pont.

A cette époque, la rive droite de la Savoureuse n'était pas encore dégagée à gauche et à droite du pont. A gauche, sur l'emplacement de l'octroi, s'étalait une ligne de maisons en bois qui se prolongeait sur une partie de la promenade; à droite, la maison Corbis s'adossait à deux autres constructions, qui occupaient l'espace aujourd'hui libre jusqu'à la tête du pont.

Digitized by Google

Abrités par ces maisons, les tirailleurs bavarois se postèrent commodément et commencèrent une vive fusillade contre nos soldats placés sur les remparts. A la première décharge, deux soldats du 63e tombèrent, assez grièvement blessés; mais la riposte valut l'attaque : un officier bavarois et quatre ou cinq soldats furent tués.

La fusillade cessa pendant un quart-d'heure pour recommencer bientôt avec plus d'acharnement. Mais tout-à-coup les soldats du rempart ne ripostèrent plus, et les soldats bavarois de pousser des cris provocateurs. Leur triomphe ne fut pas de longue durée, ils comprirent pourquoi leurs ennemis avaient cessé le feu : deux pièces de canon venaient d'être traînées sur le rempart de l'Avancée, à l'aile gauche du jardin du commandant de la place [1]; une décharge à mitraille balaya le pont où les tirailleurs bavarois se formaient en pelotons. Ce fut alors un véritable sauve-qui-peut dans les rangs des assaillants qui se retirèrent en désordre jusqu'à la jonction des routes où ils avaient établi leur avant-poste.

Cette retraite termina les hostilités de la journée. Le lendemain, 26 décembre, une sortie eut lieu au point du jour; elle fut malheureuse. Un détachement d'infanterie s'aventura dans la ruelle de la synagogue, tandis que 40 chasseurs, partis après eux, chargeaient au galop par la grand'route, l'avant-poste bavarois placé à la jonction des routes. Au premier coup de feu l'ennemi se replia sur la hauteur jusqu'à la maison Gasner et à la maison Klopstein. Après avoir traversé les Barres, notre infanterie arrivait sur ce dernier point au moment où l'ennemi y prenait position. La fusillade commença de part et d'autre; les Bavarois quoique trois fois plus nombreux, se résignaient au rôle d'assiégés dans les maisons Klopstein et Gasner. Quant à la cavalerie elle assistait, témoin inoffensif, au siège de ces maisons.

[1] Ce jardin n'existe plus; il n'en reste qu'un orme entre les deux pont-levis.

Digitized by Google

Mais tout-à-coup la lutte changea de physionomie : l'infanterie essuyait une décharge par derrière, et la cavalerie était prise en flanc ; en même temps un fort parti bavarois apparaissait sur la route d'Essert, où il était arrivé par le Mont et les Barres, et un autre parti débouchait par le Quoino, où une vedette surprise n'avait pu donner l'alarme à ses compagnons.

Tandis que notre infanterie se retirait en désordre, poursuivie par l'ennemi, nos chasseurs exécutèrent une charge sur les fantassins bavarois qui se réfugièrent dans les cours, dans les jardins et derrière les clôtures : nos chasseurs durent battre en retraite, laissant deux prisonniers à l'ennemi et emportant deux cavaliers démontés et sept blessés. L'infanterie avait laissé six ou sept hommes sur le terrain, elle ramenait un plus grand nombre de blessés.

A deux heures de l'après-midi, vingt hommes sortaient de la place, sous les ordres du garde du génie Maître. Armés de pioches, chargés de torches et de fagots, ils commencèrent à démolir et à incendier les maisons dont nous avons parlé, qui situées à droite et à gauche du pont, formaient un rideau entre le faubourg et la ville et masquaient par conséquent les mouvements de l'ennemi. Les maisons qui furent brûlées appartenaient à MM. Tschaine, Longchamps, Vinot et Piney. Cette besogne accomplie au faubourg de France, nos incendiaires continuèrent leur œuvre de destruction au faubourg de Brisach où les maisonnettes des jardins furent impitoyablement, et parfois inutilement sacrifiées. Celles de la Croix de l'Espérance eurent le même sort, à l'exception de celle de M. Boilot, — et de celle du garde du génie Maître. Vers le soir, le garde du génie se présentait avec une partie de sa bande au Moulin-Neuf situé entre le Fourneau et Danjoutin. Les travailleurs incendiaires y furent mal accueillis. Une lutte s'engagea entre le garde du génie et le meunier ; ce premier reçut un caillou dans la poitrine et roula sur le carreau.[1]

[1] Maître mourut, après trois mois de souffrances, des suites de cette rude secousse.

Digitized by Google

Cependant les travailleurs alimentèrent l'incendie et se retirèrent en emportant leur chef.

Le 27 décembre, avant le jour, nos travailleurs démolirent et incendièrent encore deux petites constructions situées en deçà du pont de la Savoureuse, l'une servant de bureau à la bascule des ponts-et-chaussées, l'autre, qui s'y adossait, appartenant à Lafeuillade. On acheva en même temps d'abaisser jusqu'au niveau du sol les derniers vestiges de la maison Tschaine au-delà et à droite du pont.

Les hostilités n'avaient point encore commencé, sérieusement du moins ; mais l'ennemi ne perdait point son temps, ses travaux commençaient à apparaître aux regards des assiégés. Le campement d'abord, les préparatifs du bombardement ensuite. Çà et là, dans la campagne blanche de neige, se dressaient des baraques formées par des branches d'arbres entrelacées ou par les débris de maisons que les Bavarois avaient démolies. Il y en avait sur la lisière du Mont, sur la route de Bavilliers à Belfort, dans les bas-fonds à côté de la hauteur (la ferme Regnault, chirurgien, avait été abattue pour fournir des matériaux) ; le Valdoie était occupé jusqu'à Sermamagny, et en-deçà, une foule de baraques s'échelonnaient à droite et à gauche de la route jusqu'au chemin qui aboutit à la Croix du Haut-Tilleul. A plus de cent toises en avant, du côté de la place, deux petites baraques abritaient l'avant-poste du quartier.

Au nord-est, l'ennemi campait, d'un côté à Perouse et à Bessoncourt, de l'autre à Roppe. Les avant-postes étaient établis sur la hauteur de Pérouse et sur celle de Roppe ; sur la route de Colmar, ils se rapprochèrent dans la journée jusqu'au bas de la rampe, dans la maison Spelti.

Sur les points culminants, l'ennemi effectuait un travail d'une autre nature ; il organisait l'attaque.

En effet, on pouvait remarquer que les lieux propices à l'établissement de batteries se garnissaient d'hommes et de

Digitized by Google

chevaux. Les uns travaillaient à construire ces formidables épaulements qui donnent tant d'avantage aux assiégeants; les autres amenaient sur le terrain le matériel nécessaire à la construction des plates-formes de campagne. L'activité régnait sur toute la ligne: les artilleurs enfonçaient des pieux et nivelaient la terre en lui donnant de la consistance; les soldats s'éparpillaient dans les bois environnants pour faire provision de fascines et de gabions. Il était aisé de comprendre, à la disposition des tracés, que les efforts de l'ennemi consisteraient surtout à user des feux courbes, c'est-à-dire à leur donner une direction qui permît aux projectiles de passer par-dessus les glacis et les remparts, afin d'inquiéter efficacement les assiégés retranchés derrière les parapets. Dans l'attaque des places fortes, cette tactique manque rarement son effet; Montécuculli l'avait empruntée au célèbre Vauban qui a, comme on le sait, jeté les fondements des fortifications de Belfort.

Il y eut dans le cours de la journée quelques escarmouches entre les soldats placés sur les remparts et les patrouilles ennemies qui s'approchèrent jusqu'aux faubourgs de Brasse et de Montbéliard. La fusillade fut sans résultat de part et d'autre.

Dans ces excursions l'ennemi fouilla les maisons des faubourgs avec l'intention d'enlever les récoltes et le bétail; mais il avait été prévenu par les habitants: récolte et bétail se trouvaient dans la place.

Le 28, la fusillade s'engagea sur tous les points; mais elle ne fut guère plus dangereuse que les jours précédents. A 10 heures du soir, un coup de fusil troubla le calme de la soirée; c'était un factionnaire du poste de la Glacière qui avait cru entrevoir, dans l'obscurité, des ombres qui se mouvaient dans les fossés comme l'eût fait l'ennemi tentant un coup de main. L'alerte se propagea sur toute la ligne; des forces furent dirigées sur ce point et une fusillade fut entre-

Digitized by Google

tenue pendant un quart-d'heure sur des ennemis invisibles : c'était une fausse alerte, le poste et les sentinelles furent doublés, et les troupes mises sur pied rentrèrent à leurs casernes.

Mercredi 29 décembre, la fusillade recommença avec le jour, sur tous les points à la fois. C'était moins pour l'engagement lui-même que les assiégeants entretenaient ces hostilités insignifiantes dans leurs résultats, que pour occuper les assiégés tandis que les travailleurs établissaient des batteries autour de la ville. Les tirailleurs bavarois se rapprochaient tellement des remparts qu'une balle vint percer de part en part le cadran de l'horloge sur la tour de l'église. Des balles mortes pleuvaient aussi sur les murailles des maisons voisines.

A la faveur de cette fusillade qui occupait les assiégés, si elle ne les inquiétait pas, les préliminaires du bombardement furent terminés vers la fin du jour : des batteries étaient dressées sur les hauteurs de la Potence, lieu consacré à l'exécution des criminels et transformé depuis en un fort, appelé la Justice ; d'autres batteries menaçaient la ville des hauteurs de la Miotte, non loin du petit monument qui porte ce nom, à l'endroit où l'on a construit un second fort. Le chemin couvert de la Potence avait été relevé, et une batterie était construite au sommet du monticule qui s'élève à gauche de la petite route de Danjoutin (ce chemin, après avoir traversé le Fourneau, est appelé la *Côte*.

Le siège allait donc devenir sérieux le lendemain 30 décembre. Une certaine agitation se fit remarquer en effet pendant la soirée dans les divers cantonnements de l'ennemi et surtout auprès des batteries dressées pendant la journée ; des torches et des fallots parcouraient la campagne et les rondes étaient plus fréquentes que les jours précédents. Un habitant qui s'était échappé de la place et qui parvint à y rentrer le soir, après avoir rôdé autour des avant-postes ennemis, apprit aux assiégés que le général Kerckberger qui commandait le corps

Digitized by Google

d'armée assiégeant, avait parcouru les environs de la place, inspectant les quartiers et les batteries, et que le lendemain à quatre heures du matin le feu commencerait.

La nuit était sombre. Les feux de l'ennemi s'étaient éteints depuis une heure, et c'est à peine si la bise, qui soufflait par intervalles, ranimait quelques tisons mourants sous les cendres du bivouac. Un silence inaccoutumé et cette obscurité profonde annonçaient que l'ennemi tiendrait sa promesse.

En effet, quatre heures venaient de sonner, quand une lueur soudaine éclaira les hauteurs de la Miotte; le tonnerre suivit l'éclair: c'était le signal, les batteries de la Potence et celles de Danjoutin grondèrent à leur tour et le feu continua sans interruption.

Les habitants avaient consacré les deux journées précédentes à garantir leurs fenêtres à l'aide de matelas maintenus par des madriers. Dès que l'ennemi ouvrit son feu, les plus hardis restèrent dans les greniers pour prévenir les incendies; la place des autres était dans les caves. Nombre de boulets et d'obus tombèrent sur les maisons et dans les rues, mais sans causer de grands dégâts. A la sous-préfecture seulement, un obus entra par une fenêtre, fit une trouée dans la muraille et éclata au milieu de la salle des délibérations en renversant plusieurs cloisons. M. Genevois, employé dans les bureaux, qui se trouvait dans le corridor, fut blessé par un pan de muraille croulante.

Cependant le tir de l'ennemi manquait de précision. Les officiers bavarois chargés de régulariser le tir n'avaient pas encore deviné, sans doute, quels étaient les points de la place les plus accessibles aux dévastations de l'artillerie, ou leurs canonniers n'avaient pas l'habileté du métier.

Le canon du fort répondait faiblement à l'attaque. Trop peu nombreux pour riposter à la fois dans toutes les directions, nos artilleurs songeaient moins, d'ailleurs, à entretenir un feu vif et soutenu qu'à frapper des coups assurés. Imaginez-

Digitized by Google

vous sept ou huit hommes, bourgeois et chasseurs, silencieux et résolus, manœuvrant deux pièces de canon à l'abri des parapets et guettant dans l'obscurité l'ennemi qu'éclairaient les lueurs flamboyantes de la canonnade; à la faveur de ces éclairs menaçants, le pointeur réglait son tir avec lenteur et précision.

Plus loin cinq hommes suffisaient à la manœuvre de deux pièces; à côté de ces artilleurs improvisés la veille, trois camarades s'étaient endormis, brisés par la fatigue; un autre était tombé, la tête fracassée par un éclat d'obus....

Notre artillerie ripostait sur trois points encore, mais toujours à de longs intervalles. C'était partout le même silence, le même sang-froid, la même précision. Deux chefs, Bataillard et Clerc, vieux soldats en retraite, allaient d'une batterie à l'autre, encourageant par l'exemple, donnant des conseils plutôt que des ordres.

Le jour parut enfin, et les assiégés purent juger des dévastations de la nuit. Le feu de l'ennemi se ralentissait déjà; il cessa à huit heures, et tout fut calme jusqu'à trois heures de l'après-midi. Pendant ce temps l'ennemi préparait le terrain pour établir de nouvelles batteries, près de la route d'Essert, et près de Pérouse, entre la route et le bois de la Perche. Dans cette dernière direction, les travaux furent interrompus vers trois heures de l'après-midi par une sortie que la garnison effectua.[1]

Un capitaine du 14e régiment de chasseurs, M. Dupuis, commandait la sortie. La petite troupe se composait de 300 fantassins, de 40 chasseurs, et d'une pièce de 4.

Ce faible détachement prit la route de Pérouse, et monta la rampe qui précède le village; là, après une escarmouche qui dura moins d'un quart-d'heure, il mit en fuite, d'un côté les

[1] L'auteur du journal que nous copions presque textuellement était alors placé sur la tour de l'église d'où il suivait les détails de la sortie.

Digitized by Google

travailleurs qui préparaient contre la place de nouvelles batteries, de l'autre les avant-postes bavarois qui se formèrent en colonnes à l'extrémité du village.

Le capitaine Dupuis sentait trop bien la faiblesse de son détachement de chasseurs pour s'engager sérieusement dans le village où l'ennemi semblait l'attendre de pied-ferme. Appuyant donc sur la gauche, l'infanterie en tête, les cavaliers protégeant ses derrières, le capitaine Dupuis aborda hardiment les vieux chemins couverts qui passent au pied de la Potence. Il fut accueilli par une fusillade qui cessa bientôt: l'ennemi ne tint pas contre une charge à la baïonnette; mis en déroute, il s'éparpilla en tirailleurs dans les broussailles, et la fusillade recommença bientôt. Cette seconde escarmouche dura plus de trois quarts d'heure, mais sans résultat décisif, faute de cavalerie. Nos soldats rentrèrent dans la place à cinq heures environ, laissant 3 hommes au pouvoir de l'ennemi et ramenant 30 blessés; nous n'avions eu que 5 hommes tués dans ces deux escarmouches.

Le lendemain 31 décembre, l'ennemi acheva ses travaux et dressa de nouvelles batteries aux deux points que nous avons indiqués plus haut, sur la route d'Essert, et non loin de Pérouse.

Du 31 décembre au 1er janvier la nuit fut terrible pour les assiégés. A 3 heures du matin un feu roulant commença sur tous les points. La ville était comme enveloppée par un cercle de flammes. Toutes les batteries grondaient sans saccades: c'était le tonnerre prolongeant ses rugissements que l'écho répétait sans relâche. Obscurité profonde, tonnerre et éclairs; c'était effrayant. Et au milieu de cet infernal tapage, il régnait un silence étrange: pas un éclat de voix humaine, rien qui décelât la présence de l'homme.

Le canon du fort riposta mollement d'abord: bientôt les artilleurs s'acharnèrent à la manœuvre.

Les projectiles creux faisaient un ravage effrayant dans nos

Digitized by Google

épaulements qu'ils rasaient. Mais notre feu ne se ralentissait pas, et la célérité ne diminuait en rien la justesse du tir.

Malgré le petit nombre des artilleurs, la place était comme un volcan qui vomit la mort dans la nuit: suppléant à leur faiblesse numérique, ils se multipliaient, et pour échapper au feu de l'ennemi qui de toutes parts se dirigeait sur trois ou quatre points, ils déplaçaient leurs pièces d'heure en heure, de quart-d'heure en quart-d'heure.

Nos artilleurs manœuvraient toujours en silence; ils étaient sublimes de sang-froid et d'énergie. Parfois un boulet arrivait dans une embrasure, ou faisait jaillir la terre du parapet; nos artilleurs étaient impassibles. Parfois un obus éclatait à leurs côtés, mais tout le monde se couchait à terre, et les débris du projectile passaient sans les atteindre.

Un homme tombait, emporté par un boulet ou renversé par un éclat d'obus: la chaîne de servants de pièce était rompue, mais la terrible besogne ne s'accomplissait pas moins. Les bouches à feu étaient brûlantes, elles vomissaient les charges avant que le servant n'eût mis le feu: la lumière découverte, la charge s'embrasait.

Debout sur les parapets, les chefs de pièces régularisaient le pointage; et favorisés par le hasard, ce dieu protecteur du courage désespéré, boulets et obus passaient sur leurs têtes, à leurs côtés, respectant ce suprême dédain de la vie et de la mort. Et quand le feu de leur pièce commençait à se ralentir, soit que la fatigue, soit que la mort eut diminué le nombre des servants, les chefs de pièce prenaient l'écouvillon.

Le jour parut: de part et d'autre, assiégeants et assiégés, on pût se reconnaître.

Alors le feu se ralentit insensiblement; à 7 heures et demie du matin il avait cessé. Neuf cents coups de canon ou d'obusiers avaient été tirés pendant le cours de cette nuit qui terminait l'année 1813 et ouvrait celle de 1814.

Le dégât causé par le feu de l'ennemi n'était pas propor-

Digitized by Google

tionné à son acharnement; cependant plusieurs maisons furent endommagées par des obus qui éclatèrent dans l'intérieur; 25 militaires et 2 habitants (Lasalle et Besançon) furent plus ou moins grièvement blessés; 2 soldats furent tués.

Dans la journée un incident occupa les esprits : une chaise de poste passait sous les chênes de Bavilliers lorsque les artilleurs du fort s'avisèrent de pointer à la hâte une pièce de canon chargée à boulet sur l'équipage qu'escortait un détachement de cavaliers autrichiens; le boulet atteignit l'un des chevaux de la chaise, les autres effrayés brisèrent la flèche et la voiture fut renversée.

Le personnage qui voyageait sous escorte autrichienne était le prince Schwartzenberg, général en chef de l'armée qui envahissait notre territoire par la Suisse; son avant-garde était à Vesoul, le gros de son corps d'armée était à Lure et son arrière-garde était encore dans les villages qui avoisinent Belfort.

Les hostilités furent suspendues pendant toute la journée. A trois heures du matin le feu recommença, moins vif que la veille, mais plus terrible parce que les coups étaient déjà plus assurés: les boulets et les obus causèrent quelque inquiétude dans plusieurs maisons de la ville, où l'on dut combattre des commencements d'incendie. Le feu continua jusqu'à 10 heures du matin.

La journée s'écoula sans incident remarquable; mais dans la nuit, vers trois heures, toutes les batteries de l'ennemi s'allumèrent à la fois, jusqu'à sept heures du matin. Des terrassements furent détruits et quelques maisons endommagées; mais il n'y eut ni tués ni blessés.

A 7 heures, un mouvement se manifesta sur toute la ligne; quelques bourgeois que la curiosité avait poussés hors des murs, nous apportèrent l'explication de cette énigme. Le corps d'armée qui cernait la place, composé de Bavarois, de Badois et de Wurtembergeois, était remplacé par des régiments

Digitized by Google

autrichiens et hongrois, sous les ordres du comte Bianchi, général autrichien. Ces nouveaux assiégeants prirent possession des campements abandonnés, et dressèrent des batteries plus formidables, dont le matériel semblait plus complet et le service mieux organisé.

L'artillerie du fort les inquiéta sans interrompre sérieusement les travaux. Nous fîmes, ce jour là, l'expérience de cette vérité, que la nécessité dans le danger fait en quelques jours d'un homme de cœur un soldat consommé et un artilleur habile. Nos artilleurs en effet ne perdaient point leur poudre: chaque coup arrivait à son adresse, et les ambulances de l'ennemi furent encombrées avant qu'il n'eût dressé une seule batterie.

Aussi longtemps que l'ennemi travailla à ses batteries, les avant-postes autrichiens tiraillèrent dans les faubourgs contre nos fantassins placés sur les murailles. Ce fut, pour nos conscrits arrivés la veille du blocus, l'occasion de voir le feu pour la première fois et d'apprendre le maniement des armes. Les instructeurs étaient des habitants qui avaient servi autrefois; les manœuvres commençèrent, en dépit du règlement du 1er août 1791, par la troisième leçon de l'école du soldat, la charge précipitée; elles se terminèrent pour quelques-uns par la deuxième leçon de l'école de peloton, la charge à volonté. Après une journée de fusillade, ces conscrits de la veille manœuvraient pour la plupart, sinon avec l'aplomb et la précision du soldat qui a terminé ses classes, du moins avec le sang-froid du vieux soldat qui a fait ses premières armes; les résultats du tir étaient d'ailleurs satisfaisants.

Déjà le canon n'était plus le seul danger que les assiégés eussent à affronter; déjà ils se ressentaient de la négligence des autorités qui avaient oublié d'approvisionner la place, — exemple que les habitants avaient imité. Le lundi 3 janvier, les magasins du fort étaient vides; on dut faire un recensement chez les habitants pour les mettre en réquisition et leur

Digitized by Google

enlever le surplus du nécessaire du bois de chauffage, en farine, etc.

Le lendemain, à la pointe du jour, un incident fâcheux attrista les assiégés. M. Angerrand, lieutenant du 63e de ligne, commandait un poste placé dans la maison Courtot, sur la route de Strasbourg: le poste ennemi était établi dans la maison Spelti. Les Autrichiens s'écartant de leur poste vinrent rôder pendant la nuit autour du poste français et rapportèrent à leur chef qu'il serait facile de s'en emparer. Celui-ci tenta un coup de main. Le poste fut cerné par les Autrichiens; une sentinelle qui sommeillait, engourdie par le froid, oublia sa consigne, et nos soldats furent surpris et entourés, à l'exception de neuf, qui parvinrent à s'échapper. Le lieutenant Angerrand vit d'un coup-d'œil que la résistance était impossible; alors brisant son épée sur son genou, il en jeta les morceaux sous ses pieds et se laissa entraîner par les Autrichiens.

Le 5, à midi, un détachement de chasseurs (35 hommes environ) poussa une reconnaissance sur la route du Valdoie. Ils furent accueillis par une vive fusillade partie de la route et des prés qui l'avoisinent. Quelques coups de canon tirés du fort protégèrent fort à propos nos cavaliers que l'ennemi eut inévitablement cernés. Un maréchal-des-logis et quelques hommes furent blessés; l'ennemi perdit plus de 50 hommes.

Le 6, la journée s'écoula sans qu'une amorce fut brûlée. — Une personne qui arriva dans la place, y apporta quelques nouvelles sur les mouvements de l'ennemi dans le département: le corps d'armée qui avait bloqué Belfort avant les Autrichiens et les Hongrois, s'était dirigé sur le Bas-Rhin; une partie du corps d'armée qui était entré sur notre territoire par Porrentruy avait été dirigée également sur le nord, pour rejoindre l'armée qui envahissait sur ce point; ainsi deux trains d'artillerie dirigés sur Belfort avaient reçu contre-ordre à Altkirch, le 5, avec ordre de marcher à grandes jour-

Digitized by Google

nées sur le Bas-Rhin. Ces nouvelles quelque insignifiantes qu'elles fussent, ne laissaient pas de causer une vive impression sur les assiégés : la lutte était donc engagée vers Strasbourg, et l'invasion, arrêtée dans sa marche, devait bientôt rétrograder ; telles étaient les conjectures que chacun formait. Conjectures, hélas !

Le 7, nos artilleurs lancèrent quelques boulets et obus sur les travailleurs ennemis ; du reste la journée fut calme comme les précédentes. L'ennemi poursuivit les travaux préparatoires pour l'établissement de ses batteries ; ces travaux continuèrent le lendemain ; mais outre les points que nous avons indiqués, l'ennemi construisait une batterie sur la route de Besançon, près de la maison Gasner, et sur plusieurs autres éminences.

Depuis quelques jours la bise mollissait ; elle tomba tout à coup et le ciel se couvrit d'un voile grisâtre et sombre. Tout présageait un temps neigeux. En effet, dans la nuit du 7 au 8, la neige tomba en abondance ; le matin, les rues et la campagne étaient couvertes d'un pied de neige. A 8 heures du soir, un parlementaire arriva dans la place : le général Bianchi sommait la ville et le fort de se rendre ; il menaçait de brûler la ville. Le commandant Legrand promit de répondre le lendemain ; il réunit en conséquence son conseil de défense.

La nuit du 8 au 9 fut affreuse pour les assiégés. A minuit, les batteries autrichiennes commencèrent le feu, qui ne cessa que le 9, à 11 heures du matin ; nos artilleurs ripostèrent avec le même acharnement, pendant dix heures consécutives.

Les boulets, les obus et les bombes sillonnaient l'espace et pleuvaient dans la place, où ils causaient des ravages effrayants. C'en était fait de la ville si nombre de bombes et d'obus n'avaient été éteints par la neige. Plusieurs projectiles qui n'ont point éclaté étaient chargés cependant de *roche à feu*, composition inflammable même dans les temps pluvieux.

Plusieurs incendies se déclarèrent. Les secours étaient d'autant plus difficiles et périlleux à organiser que l'ennemi,

Digitized by Google

guidé par la lueur des flammes, dirigeait aussitôt le feu de ses mortiers sur les bâtiments déjà atteints. Le bâtiment le plus menacé fut le magasin à poudre situé en face des Capucins. Cette tour bastionnée, en saillie sur le rempart sud-ouest et particulièrement exposée au feu de l'ennemi, contenait des tonneaux de mèches qui offraient un aliment aux flammes; quant aux poudres, elles avaient été transportées au fort. Par suite de l'imprévoyance des chefs militaires, contrairement aux usages, on avait oublié de combler de fumier une partie du vide qui existe sous la charpente : c'est là que l'incendie se déclara. Les casemates du bastion servaient alors de refuge à plusieurs familles de la ville et à des blessés qui évacuèrent le bâtiment au milieu des éclats de bombes et d'obus.

Un grand nombre de soldats et d'habitants furent tués ou blessés. Nous citerons parmi les morts : la tante de M. Jobert, cadet, employé des ponts-et-chaussées ; la femme d'un employé du commissaire des guerres, Mme Vernier, frappée par un éclat d'obus à quelques pas de son mari qui distribuait du vin aux soldats, etc.[1]

A 11 heures, on espéra un moment que l'ennemi cesserait son feu ; mais après une demi-heure de silence, le canon gronda de nouveau, et le feu ne cessa qu'à 9 heures du soir. Alors un parlementaire arrivait dans la place pour y prendre la réponse du commaudant Legrand ; celui-ci demanda trève jusqu'au lendemain, promettant de transmettre au général Bianchi la réponse du conseil de défense. C'est après cette prière que le feu cessa.

Lundi 10 janvier, la place à son tour envoya un parlementaire : à 11 heures du matin, le colonel Caille sortit de la ville et se rendit à Bavilliers où il remit les propositions du Conseil

[1] Un de nos concitoyens, qui était alors âgé de trois jours, échappa miraculeusement à la mort. Une bombe tomba dans la maison et éclata sous son berceau ; l'enfant fut retrouvé sain et sauf dans la rue où le projectile l'avait lancé.

Digitized by Google

de défense au général Bianchi, qui les expédia au prince Schwartzemberg. Le général en chef était alors à Vesoul.

Dans la journée, les artilleurs du fort, qui gardaient rancune aux assiégeants du tapage de la nuit précédente, tirèrent quelques volées de boulets sur les batteries ennemies; mais l'officier qui avait permis ces hostilités au mépris des négociations entamées fut mis immédiatement aux arrêts.

Le 11, vers 9 heures du matin, 25 soldats wurtembergeois sans armes se fourvoyèrent en voulant tourner la place et tombèrent dans le poste placé aux Capucins. C'était des malades qui étaient dirigés sur les derrières de l'armée; le commandant de la place les renvoya dans les cantonnements ennemis. Vers 6 heures du soir un parlementaire arriva dans la place; il était porteur d'une missive par laquelle le général Bianchi remerciait le commandant de sa générosité. La revanche ne se fit pas attendre : le lendemain trois maraudeurs français qui s'étaient aventurés à l'extrémité d'un faubourg furent faits prisonniers et renvoyés dans la place.

La suspension des hostilités continua jusqu'au 14. Les habitants étaient dans une sécurité complète. Les flâneurs se hasardaient à parcourir les abords des cantonnements ennemis. Les hauteurs de la Potence furent, ce jour-là, le but de ces promenades; des troupes nouvelles avaient renforcé le corps d'armée assiégeant, c'était des cosaques, dont le costume peu connu piquait la curiosité des habitants. Plusieurs jeunes gens de la ville accostèrent des cosaques placés en vedette sur ce point, leur parlèrent et trinquèrent avec eux à la santé — de l'empereur. Les cosaques firent une grimace plutôt piteuse qu'ironique.

Dans la soirée, un parlementaire apporta aux assiégés la réponse de Schwartzemberg, qui posait ses conditions et refusait de ratifier celles du Conseil de défense; si ses propositions n'étaient pas acceptées dans une heure, le bombardement devait recommencer aussitôt. Il recommença vers

Digitized by Google

11 heures ; mais la neige qui tombait en larges flocons fit cesser le feu à une heure du matin. Tourmentés par la neige, nos artilleurs ripostèrent faiblement et presque sans résultats.

La journée fut calme ainsi que la nuit suivante. Le 16, de grand matin, plusieurs régiments qui concouraient au blocus se dirigèrent en colonnes sur la route de Paris : ils cédaient leurs cantonnements à un corps d'armée russe qui approchait. Un habitant d'Essert arriva dans la ville et nous apprit que la ligne ennemie était interrompue sur divers points : la ruelle de la synagogue, au faubourg de France, et la route d'Essert étaient complètement abandonnées ; les batteries dressées dans cette direction avaient disparu depuis le matin.

Ce jour-là une pluie abondante commença le dégel. Malgré le mauvais temps et l'état des routes que la neige entassée, durcie par la gelée et fondue à la surface, rendaient presque impraticables, il se fit néanmoins un grand mouvement autour de la place ; pendant la nuit un roulement continuel de voitures se fit entendre dans la direction de la Forge, du Valdoie et d'Essert : les Autrichiens s'éloignaient, les Russes arrivaient.

Le 17, dès 8 heures du matin, le canon du fort saluait ces nouveaux ennemis. Les soldats du poste placé à la jonction des routes de Besançon et de Paris, étaient occupés à construire une baraque spacieuse et commode lorsqu'en dévastant la maison Verneur, pour se procurer des matériaux, ils découvrirent des tonneaux de vin et d'eau-de-vie : la baraque resta inachevée et l'orgie commença. Mais nos artilleurs du fort se mirent de la partie : devinant le pillage qui se consommait, spectateurs d'une joyeuse orgie, ils lâchèrent des obus au milieu des convives ; deux pièces de 24 chargées à boulets les escortèrent au-delà de la maison Gasner.

La journée du 18 fut pacifique de part et d'autre. A 10 heures du matin, un officier du génie autrichien arriva en parlementaire aux portes de la ville où il fut introduit les yeux bandés.

Il déjeûna et dîna chez le commandant de la place, avec les

Digitized by Google

membres du Conseil de défense et MM. Haas, George et Billig. Sa conversation nous révéla quelques détails sur la situation des alliés en France : ils avaient dépassé Langres où les habitants avaient fait une vive résistance ; les alliés se trouvaient alors à Chaumont.

Quant au but et à la mission de ce parlementaire, on n'en sut rien de précis dans la ville ; il n'avait pas de mission écrite, mais il proposait de renouer les propositions qui avaient donné lieu à l'armistice du 10 janvier. Il partit à la chute du jour en annonçant qu'il reviendrait le lendemain avec des instructions écrites.

A diverses reprises, de forts convois de voitures traversèrent Danjoutin, se dirigeant sur Bavilliers. Le 19, des convois de bœufs parcoururent le même trajet. Du reste la journée fut calme ; la pluie avait duré jusqu'à 9 heures du matin, le ciel resta couvert et la température humide. Un nouveau parlementaire apporta une lettre écrite en langue allemande, relative à la mission de la veille. Le commandant de la place promit de répondre avant vingt-quatre heures.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES PROTESTANTS DU DUCHÉ DE LORRAINE

SOUS LE RÈGNE DU

Roi STANISLAS, le Philosophe bienfaisant

(1737-1766)

Suite et fin[1]

PREUVES

I

Procès-verbal de l'Inhumation du corps du Dr Kast, de Lunéville, à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace)

Samedi soir, vers 5 heures, le 14 décembre 1754, M. Jean Felz, écuyer et maréchal des logis de la cour du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et Jean Geyler, domestique du défunt M. Kast, médecin dudit roi, ont conduit à Sainte-Marie-aux-Mines, côté d'Alsace, le corps du défunt docteur Kast, de Lunéville. Ils avaient une lettre de M. Alliot, intendant et commissaire général de la maison de S. M. le roi de Pologne. Ce fut M. Lamouche, prévôt de Sainte-Marie, côté Lorraine, qui reçut cette lettre, elle le priait de vouloir bien remettre le corps du Dr Kast au ministre luthérien de Sainte-Marie-aux-Mines, Alsace, pour l'enterrer. Il y était marqué que M. Kast était mort à Lunéville, le 13 décembre, à 7 heures du soir, et que son corps avait été conduit le lendemain à Sainte-Marie, Alsace. Il y avait de plus une lettre de M. de Ronnow, médecin de S. M. polonaise, qui indiquait que le docteur était tombé malade le 8 décembre d'une fièvre chaude

[1] Voir les livraisons des 1er, 2e et 3e trimestres 1885.

Digitized by Google

et qu'il avait succombé le 13, à 7 heures et demie du soir, malgré les soins de trois médecins.

Après la lecture de ces missives, le cercueil fut descendu de son fourgon et transporté, sans qu'on l'ait ouvert, dans le logement alors vide de M. Krœber, directeur des mines, en attendant qu'on préparât les obsèques et qu'on avertit la chancellerie du duc de Deux-Ponts, seigneur du lieu.

Le lundi 16, à 2 heures du soir, eut lieu la cérémonie funèbre, le corps fut transporté au hameau de Fertru au milieu d'une grande affluence et enterré dans la chapelle de cette annexe, l'église Sur-le-Pré étant brûlée et n'étant pas encore rebâtie. J.-R. Salzmann. Jean-Michel Wild, pasteur. Jean Geyler, domestique du défunt. J. Felz.

II

Le prince de Beauveau à la Tour de Constance

Je suivais M. de Beauveau dans une reconnaissance qu'il faisait sur les côtes de Languedoc, dont il venait de tenir les états.... Nous entrons dans Aigues-Mortes, et nous allons descendre de cheval au pied de la tour de Constance, nous trouvons à l'entrée un concierge empressé qui, après nous avoir conduit par des escaliers obscurs et tortueux, nous ouvre à grand bruit une effroyable porte.... Les couleurs me manquent pour peindre l'horreur d'un aspect auquel nos regards étaient si peu accoutumés ; le tableau hideux et touchant à la fois, où le dégoût ajoutait encore à l'intérêt! Nous voyons une grande salle privée d'air et de jour, quatorze femmes y languissaient dans la misère, l'infection et les larmes; le commandant eut de la peine à retenir son émotion et pour la première fois, ces infortunées aperçurent la compassion sur un visage; je les vois toutes à cette apparition subite tomber toutes à la fois à ses pieds, les inonder de pleurs, essayer des paroles, ne trouver que des sanglots, puis enhardies par nos

Digitized by Google

consolations, raconter toutes ensemble leurs communes douleurs. Hélas! tout leur crime était d'avoir été élevées dans la même religion que Henri IV. La plus jeune de ces martyres était âgée de cinquante ans, elle en avait huit lorsqu'on l'avait arrêtée, allant au prêche avec sa mère et la punition durait encore. « Vous êtes libres, leur dit d'une voix forte, mais altérée, celui à qui, dans un pareil moment, j'étais fier d'appartenir; mais comme la plupart d'entre elles étaient sans ressources, sans expérience, sans famille peut-être et que ces pauvres captives, étonnées de la liberté comme des yeux opérés de la cataracte pourraient l'être du jour, risquaient d'être exposées à un autre genre d'infortune; leur libérateur, ému d'une nouvelle compassion, fit, sur le champ, pourvoir à leurs besoins.

Dirai-je le reste? M. de Beauveau avait obtenu comme une grâce singulière avant de quitter Versailles la permission de délivrer trois ou quatre de ces victimes; il en délivra quatorze, crime énorme, selon certaines jurisprudences et voici le compte qu'il en rend au ministre: « La justice et l'humanité parlent également en faveur de ces infortunées, je ne me suis pas permis de choisir entre elles et après leur sortie de la tour, je l'ai fait fermer dans l'espérance qu'elle ne s'ouvrira plus pour une semblable cause. » Le ministre blâma cette conduite qu'il traita d'abus de confiance et enjoignit au commandant de réparer sur le champ le bien qu'il venait de faire, faute de quoi, il ne lui répondait pas de la conservation de sa place. La réponse de M. de Beauveau fut que le roi était le maître de lui ôter le commandement, mais non d'en remplir les devoirs selon sa conscience et son honneur. Les choses en restèrent là.[1]

[1] Les proscriptions cessèrent dans presque toutes les provinces, cependant cette tolérance dépendait de la manière de voir des principaux dépositaires du pouvoir. Le prince de Beauveau, le comte de Talleyrand-Périgord, l'intendant Boulainvilliers adoucirent leur sort en

Digitized by Google

III

Relevé annuel des baptêmes, mariages et décès de la communauté luthérienne de Fénétrange[1]

1737-1766

	Baptêmes	Mariages	Décès		Baptêmes	Mariages	Décès
1737	10	1	6	1752	8	2	6
1738	2	2	2	1753	17	3	4
1739	11	2	6	1754	8	1	3
1740	9	—	3	1755	12	—	5
1741	7	2	5	1756	9	2	5
1742	8	2	11	1757	10	1	2
1743	10	2	5	1758	8	—	3
1744	9	2	7	1759	9	1	3
1745	8	3	7	1760	7	3	4
1746	15	3	3	1761	2	—	—
1747	5	2	6	1762	5	1	1
1748	9	2	3	1763	1	—	1
1749	11	2	5	1764	3	—	—
1750	13	2	6	1765	3	—	—
1751	17	1	2	1766	—	—	—

A Schalbach, le Pouillé indique 26 familles luthériennes et non 36 (p. 32). A Fleisheim, dépendant de Lixheim, il y a encore 8 protestants de l'ancienne population et à Vieux-Lixheim 4 au Brückmuhl.

Metting, Schalbach et Fleisheim allaient à Wintersbourg.

Languedoc; ils correspondaient avec quelques pasteurs, entr'autres avec Paul Rabaut, pasteur de l'église de Nîmes (*Notice sur Portalis*, Paris, 1807, p. 53.

Ce passage montre que M. de Beauveau agit en parfaite connaissance de cause à Aigues-Mortes et c'est un argument de plus contre l'assertion hasardée de M. le pasteur Benoit.

Le maréchal de Beauveau décéda au château de Val, près Saint-Germain-en-Laye, le 19 mai 1793, à l'âge de 73 ans.

[1] Archives de Fénétrange ainsi que les nos V, VII-X.

Digitized by Google

IV

Relevé annuel de 1737 à 1766 des actes de l'état civil des communautés réformées de

	FÉNÉTRANGE[1]			HELLERING			LIXHEIM		
	Baptêmes	Mariages	Décès	Baptêmes	Mariages	Décès	Baptêmes	Mariages	Décès
1737	2	—	2	1	2	1	5	3	2
1738	3	—	—	2	—	—	3	—	1
1739	1	—	—	2	—	1	5	3	—
1740	1	—	—	4	—	—	9	1	—
1741	2	—	1	1	—	1	5	2	—
1742	—	4	—	1	—	3	8	2	—
1143	3	2	1	4	3	2	2	1	3
1744	1	—	—	1	1	—	11	1	2
1745	4	—	1	5	—	—	4	1	3
1746	1	—	2	3	—	1	1	—	1
1747	4	—	1	2	—	—	10	1	—
1748	—	—	1	3	1	—	5	—	1
1749	4	—	1	1	1	—	5	—	—
1750	—	—	1	3	—	—	6	—	2
1751	2	1	—	—	—	1	2	1	1
1752	—	—	—	3	—	1	2	2	1
1753	3	1	—	2	1	2	9	—	—
1754	4	—	—	3	—	1	4	—	2
1755	1	—	—	3	—	—	3	—	—
1756	4	1	—	1	—	1	4	2	—
1757	3	—	—	—	—	—	2	1	—
1758	2	—	—	4	—	—	5	—	1
1759	3	1	1	2	—	—	1	—	—
1760	—	—	—	1	—	—	6	1	—
1761	2	—	—	1	1	—	3	3	2
1762	5	1	1	—	—	2	2	1	2
1763	1	—	1	1	1	—	2	3	2
1764	3	—	—	1	2	1	4	3	3
1765	3	—	—	—	3	1	6	4	2
1766	—	—	—	1	—	1	6	1	3

[1] Registres de Diedendorf et de Rauwiller. Le pasteur de Berroudet était né à Gex (Ain), en 1667; il avait été appelé à Diedendorf, le 24 mai 1698; pendant la construction du temple et du presbytère, il logea au château où il célébra le service divin.

Digitized by Google

V

Lettre du chancelier de Lorraine à la comtesse de Nassau[1]

A Madame la comtesse de Nassau douairière à Ottwiller.

Lunéville, le 25 janvier 1745.

Le roi de Pologne, Madame, m'a remis la lettre que vous lui avez écrite le 23 du mois dernier, en faveur de quelques habitants de Fénétrange condamnés à 3000 livres d'amende pour avoir fait l'exercice de la religion luthérienne dans la ville, sous l'aumônier du régiment Royal-Allemand de la même confession, et sa Majesté Polonaise m'a commandée de prendre sur les lieux les éclaircissements nécessaires, inclinant à faire grâce à votre considération pour peu que la faute fût pardonnable par les circonstances.

Mais je suis informé qu'il est question de la part de ces habitants d'une récidive, après avoir été avertis la première fois de se conformer à l'avenir aux défenses sous les peines auxquelles ils ont été condamnés pour leur désobéissance réitérée; de même que les juges eux-mêmes fussent tombés en prévarication s'ils avaient usé d'indulgence en pareil cas; en quoi nous sommes obligé de nous conformer en ce qui se pratique par toute la France, conformément aux traités de paix.

Cependant, Madame, il n'est pas possible que votre sollicitation envers S. M. Polonaise qui vous a donné de tous les temps des marques de ses sentiments pour vous, soit tout à fait infructueuse, et Elle veut bien, à cause de l'intérêt que vous y prenez, remettre la portion de cette amende qui lui revient.

Je saisis avec le plus profond empressement cette occasion pour vous marquer mon zèle pour tout ce qui vous touche et

[1] Elle mourut dans son château d'Ottwiller, le 9 avril 1751, âgée de 90 ans.

Digitized by Google

les sentiments très respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GALAIZIÈRE.[1]

VI

Dénonciation faite par le maître d'école Keller[2]

A Messieurs les Grand Bailly d'Epée, Bailly lieutenant général et officiers tenant le bailliage de Fenestrange, Remontre très humblement Jean-Guillaume Keller, régent catholique de cette ville de Fenestrange disant que conformément aux ordonnances émanées du Sr de Rousselle cy devant intendant de S. A. S. Mgr le prince de Salm en cette baronnie du 8 juin 1700, confirmée par S. A. S. de Salm le 20 juillet de ladite année, tous les bourgeois de l'un et l'autre religion sont tenus d'envoyer leurs enfants, non seulement à l'école, mais encore aux catéchismes, le remontrant ayant depuis plusieurs années qu'il a l'honneur de servir en cette qualité instruit un grand nombre de jeunesse des différentes religions usitées dans cette ville avec la dernière exactitude. Cependant il est arrivé que depuis environ deux ans, un certain *quidam* inconnu au remontrant, sinon qu'il professe la religion calviniste, enseigne quantité d'enfans en cette ville, dans les maisons de leur père et mère, où il va journellement au préjudice et contre la teneur des dites ordonnances et règlements et comme l'entreprise téméraire et hardie de ce

[1] On voit dans la salle de lecture de la Bibliothèque municipale de Nancy un tableau représentant le chancelier debout devant le roi de Pologne assis sur son trône. M. de la Galaizière est un gros courtaud, le teint coloré, l'air impertinent. Son portrait gravé reproduit parfaitement ses traits peu sympathiques. Il n'en fut pas moins un véritable administrateur.

[2] L'huissier Chevalier, son beau-père, était parvenu à lui faire quitter Niederstinzel pour Fénétrange. Ils ont laissé tous les deux une assez piètre réputation.

Digitized by Google

particulier cause non seulement au remontrant en sa dite qualité des dommages et intérêts très considérables, mais c'est un attentat formel à l'autorité souveraine de cette baronnie, il est obligé d'en porter sa juste plainte en présentant requête.

Ce Considéré, Messieurs, Vu les dites ordonnance et règlement ci joints, il vous plaise en tant que besoin serait les réitérer; Ce faisant, faire défense audit particulier résidant actuellement chez Jean Adam Hauer, de cette ville, de ne plus à l'avenir s'immiscer et faire les fonctions de maître d'école et d'enseigner aucun enfant de cette ville, sinon ceux où il sera logé, nourri et gagé comme précepteur et à tout bourgeois de le recevoir chez eux pour enseigner leurs enfans sous telle peine que de droit et sera justice. Fénétrange, le 14 juin 1752. — J. W. Keller.[1]

VII

Scandale pendant la procession de la Fête-Dieu

Cejourd'hui 21 juin 1756, est comparu au greffe du bailliage de Fénétrange, Christophe Holz garde de police en ladite ville et y demeurant, lequel a fait rapport, que ce jourd'hui environ les cinq heures après midi, la procession du Saint Sacrement que l'on fait ordinairement comme principale fête de la Confrérie en pareil jour, passant dans la rue dite *Woustgasse*, le comparant en sa qualité de garde de police ayant été nommé pour conduire et arranger les personnes assistantes à la d. procession a été averti que dans la maison de Jean Jacob Bricka[1], maître cordonnier de cette ville, située en ladite rue,

[1] Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 238. — H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, Nancy, 1853.

[1] La Bibliothèque Noël (n° 773) possédait un « Précis pour Marie Elisabeth Bricka », in-4°, que nous avons inutilement cherché. Cette demoiselle Bricka était née le 7 janvier 1739 et était fille de Jérémie Bricka, marchand, et d'Anne-Marie Pappen.

Digitized by Google

il y avait une assemblée de filles luthériennes, lesquelles voyant passer la procession auraient craché et jeté des pierres sur certaines personnes de la dite procession, du haut des vitres de la dite maison. De tout quoi le comparant a fait son présent rapport pour servir et valoir ce que de raison, de quoi a requis acte et a signé après lecture et interprétation. — C. Holz. A. Rodé.

Du vingt-six juin 1756.

Entre l'avocat procureur du roi au Bailliage et police de Fénétrange, demandeur

Contre Jacob Bricka, maître cordonnier et bourgeois de cette ville, défendeur,

Le demandeur a conclu qu'en conséquence du rapport fait par C. Holz, garde de police juré de cette ville du 21 juin courant, lorsque la procession du Très Saint Sacrement passait par la rue dite *Woustgasse* il fut jeté par les fenêtres d'une chambre haute dudit Bricka par des personnes inconnues des pierres et craché sur diverses personnes qui suivaient la dite procession au grand scandale du public et mépris de la religion, ledit Jacob Bricka soit condamné par corps à deux cents francs d'amende applicables à la décoration de l'église paroissiale de cette ville et à tenir prison pendant quinze jours, comme étant responsable de faits pareils qui se commettaient dans sa maison, avec défense à lui et à tout autre de récidiver à pareils faits sous peine de punition exemplaire et que la sentence qui interviendra sera lue, publiée et affichée aux lieux accoutumés de cette ville, aux frais du dit Bricka. — Palleot de Videlange.

Et Jacob Bricka mandé à cet effet et comparant en personne a dit et déclaré être innocent du fait dont il s'agit, si ce n'est qu'il sait que lorsque la procession passait devant sa maison sa fille Christine et Eve Kugel, fille de Jacob Kugel bonnetier et bourgeois de cette ville, sa cousine, étoient ensemble dans

Digitized by Google

la chambre haute de la maison dont les fenêtres donnaient sur la rue ou passait la procession. Nous suppliant d'avoir égard à sa remontrance, de quoi a requis acte et a signé : JOHANN JACOB BRICKA.

Et à l'instant sont comparues les dites Christine Bricka et Eva Kugel, mandées à cet effet, lesquelles nous ont dit et déclaré, savoir la dite Christine Bricka qu'effectivement, étant avec la dite Eva Kugel, sa cousine dans la susdite chambre, où elles regardaient passer la procession, elles crachaient par la fenêtre, non pas dans le dessein d'insulter personne de celles qui assistaient à la procession, ni d'en mépriser les cérémonies, si son crachat est tombé sur quelqu'un, ce n'est que par un pur hasard et la dite Eva Kugel a dit aussi qu'elle était avec la dite Christine Bricka dans la dite chambre, sur la fenêtre de laquelle s'étant appuyée pour regarder la procession, elle était à côté d'un pot de fleurs, ou s'est trouvée une petite pierre ou de la terre qui est tombée par accident, en voulant mettre de côté le dit pot de fleurs, sur quelqu'un sans savoir sur qui et sans l'avoir fait à dessein et ni avec mépris de la religion. Nous suppliant d'avoir égard à leurs remontrances, d'autant plus que les faits dont on les accuse, n'ont été commis par elles que par inadvertance, par innocence et sans aucune mauvaise volonté, de quoi ont réquis acte et ont signé et marqué *(Marque de Christine Bricka),* EVA KUGEL.

Parties ouies, Nous avons condamné les d. Christine Bricka et Eva Kugel conjointement, solidairement et par corps à deux cents francs barrois d'amende applicables à la décoration de l'église paroissiale de cette ville, à tenir prison pendant quinze jours avec défense à elles et à tout autre de récidiver à pareils faits, sous peine de punition exemplaire, et ordonne que notre présente sentence sera lue, publiée et affichée aux lieux accoutumés de cette ville à la diligence de l'avocat procureur du roi et aux frais desd. Christine Bricka et Eva Kugel. Fait et jugé en police à Fénétrange ledit jour 26 juin 1756. — D'HAME.

Digitized by Google

L'amende ci-contre a été payée au soussigné greffier par les dénommées dont elles sont irrévocablement déchargées, à Fénétrange, le 3 juillet 1756. — RODÉ.

Remis au Sr Huber, receveur de l'église. — CH. HUBER.

VIII

Contravention au repos du dimanche

Entre l'avocat procureur du roi d'une part contre Daniel Müller, marchand boucher, d'autre part,

Le demandeur a conclu à ce que le défendeur soit condamné à cent florins d'amende appliqués à la décoration de l'église paroissiale de cette ville, pour avoir fait sortir par son domestique, le fumier d'une écurie qui lui appartient dans la rue dite *Stammsgasse* ou *Pfautzenphul,* cejourd'hui 13 du courant et jour de dimanche, au mépris de la Religion, avec défense à lui de récidiver.

Et ledit Daniel Müller mandé à cet effet et comparant en personne a déclaré qu'il n'a aucune connaissance, que son domestique ait sorti cejourd'huy le fumier de l'écurie dont s'agit, ni lui avoir ordonné de le faire et qu'il était absent ledit jour depuis les 5 heures du matin jusqu'au soir, que si son domestique l'a fait, ce n'est que de son chef, partant demande d'être renvoyé, etc.

Parties ouies, Nous avons condamné ledit Daniel Müller pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence à dix francs d'amende applicables à la décoration de l'église paroissiale de cette ville, sauf recours contre son domestique, avec défense, etc. A Fénétrange, le 14 mars 1757. — D'HAME.

Digitized by Google

IX

Procès-verbal pour infraction à la vente de la viande en Carême

Ce jourd'huy 27 février 1758, entre l'avocat procureur du roi d'une part contre Schmitenbock, boucher et Michel Hérold, cabaretier à Fénétrange, y demeurant, d'autre part,

Le demandeur, attendu le rapport déposé au greffe le 24 du courant par Jacob Joseph, Juif, adjudicataire de la boucherie de Carême, contre Étienne Schmitenbock et Michel Hérold, demande à ce qu'ils soient condamnés chacun à 125 francs d'amende avec dommages et intérêts pour l'adjudicataire et les frais pour avoir trouvé chez ledit Hérold deux quartiers de veau pendus au croc au-dessus du poêle et chez le boucher deux autres pièces de la même viande.

Et celui-ci a dit n'avoir tué, ni débité aucune viande, à l'exception d'un veau que Joseph Lévy, juif de cette ville, lui a fait tuer, ils ont partagé la viande entre eux, il a conservé la peau; quant à la seconde peau trouvée, il l'a achetée à Hirschland, il avoue avoir tué un veau chez Hérold qui a conservé la viande et le juif comparaissant à l'instant a déclaré la déposition être vraie, quant à Hérold, il déclare avoir tué un veau acheté à Romelfing pour les couches de sa femme et le repas de baptême, il n'en a pas vendu.

Et le juif adjudicataire du droit demande que les deux défendeurs soient condamnés chacun à 50 francs de dommages intérêts envers lui.

Parties ouies, avons condamné les défendeurs à 25 francs de dommages et intérêts pour les pauvres, pour avoir contrevenu à notre ordonnance du 3 courant et chacun en outre à 25 francs à payer au juif adjudicataire. — D'HAME.

Digitized by Google

X

I. Abjuration à Fénétrange

Jeanne Routschmann, promet à Dieu de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, et je me soumets à tous les dogmes qu'elle enseigne, l'ayant embrassée de bonne foi, sans nulle crainte et je consens à être déshonorée devant Dieu et devant les hommes, si ma conduite peut faire juger dans la suite que cette conversion n'est pas sincère. Fait à Fénétrange, le 23 novembre 1755, en présence de témoins qui ont signé avec moi (X, marque de Jeanne Routschmann), RODÉ, DESNOYERS, NEUVINGER, curé.

II. Abjuration à Metz

Le 11 janvier 1759, sous l'autorité de Mgr de Saint-Simon, évêque de Metz, prince du Saint-Empire, Nous soussigné Fre Prosper, prêtre capucin de la maison de Metz, avons reçu l'abjuration de Marie-Madeleine Cablé, âgée d'environ 22 ans, fille de Nicolas Cablé, tanneur et Marguerite-Christine-Anne Chinter, native de la ville de Bouquenom, qu'elle a faite entre nos mains de l'hérésie luthérienne et de tout autre contraire à la foi catholique, apostolique et romaine qu'elle a confessée et jurée sur les Saints Evangiles de garder et d'observer jusqu'au dernier soupir et devant les témoins : Mathis Schmatz, marchand à Metz et J.-J. Casman, marchand ferblantier à Metz qui ont signé le présent acte. — MARIE-MADELEINE CABLÉ; Fre PROSPER, prêtre capucin; J.-J. CASMAN; MATHIS SCHMATZ; Sr A. DE VAREILLES, supérieure.

[1] Le 9 mars 1768, dans la même chapelle des sœurs de la Propagation de la Foi, le chanoine de Saint-Thiébaut de Metz, G. Mathieu, reçoit l'abjuration d'Anne-Marguerite Becker, de Bouquenom. (Archives départementales, Metz, Propagation de la Foi — Femmes. G. 1283).

Digitized by Google

XI

Lettres de l'abbé Moye au curé de Fénétrange Neuvinger et au doyen Guire

I

.... « Quelques calvinistes de Metz s'étant marié auprès des ministres dans le pays des protestants pensant qu'on ne les inquiéteraient point sur leur prétendu mariage. Cependant les supérieurs faisant tout ce qu'ils pouvaient pour remédier à ce désordre, M. le procureur du roi écrit un mémoire de tout cela à Paris. Ce mémoire étant appuyé de Monseigneur a eu tout l'effet qu'on pouvait espérer; l'on a escrit de Paris que l'on ne devoit point soufrir cet abus, qu'on estoit en droit de punir les délinquants, qu'on devoit les reprendre et c'est ce qu'on a exécuté aussitôt et depuis tous les calvinistes se sont instruits pour abjurer. Voilà où en sont les choses en cette matière.... »

II

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me dire, il y a quatre ans, que l'on pourrait convertir les luthériens de Fénétrange et des environs si l'on vouloit s'en donner la peine et si le Roy accordait quelque gratification à ceux qui embrasseroient la religion catholique. J'ai proposé ce projet à MM. les grands-vicaires, ils ne l'ont pas désaprouvé, et ils m'ont fait espérer qu'ils en parleraient à Son Excellence et que je n'avais qu'à leur donner une notte. Pour la faire plus exactement, je vous prie de vouloir bien me marquer quels moyens l'on pourroit prendre pour faciliter la conversion de ces hérétiques. Quelles gratifications le Roi pourroit leur faire, quel est leur nombre, en quelle langue l'on pourroit leur prêcher, combien il faudroit de prêtres; enfin ce qui peut contribuer à donner parfaite connaissance de l'état du mal présent et du remède dont on

Digitized by Google

pourroit se servir pour le guérir. Toute cette affaire est un objet bien digne de votre zèle, de votre piété et de vos prières auxquelles je me recommande. J'attends votre réponse incessamment.

Monsieur, j'ai l'honneur d'être avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur, MOYE, vic. de St.-Victor, de Metz, ce 30e juillet 1752.

Au verso : METZ. A Monsieur, Monsieur Guire, doyen du chapitre de Fénétrange à Sarrebourg. *(Cachet en cire rouge, couronne.)* [1]

XIbis

Réception de l'évêque de Montmorency à Fénétrange

« Le 17 juillet 1769, l'évêque vint de Bouquenom entre huit et neuf heures du matin, donner la confirmation à 3300 personnes. Le Bailliage l'a reçu à l'entrée de la ville, le curé Guire l'a reçu au même lieu avec un compliment qui a paru lui plaire. Il a dit que c'était à son clergé à le recevoir le premier. Cinquante hommes à cheval et autant à pied, tous bourgeois, tant catholiques que luthériens ont été au-devant de lui jusqu'à mi-chemin de Bouquenom, lui ont fait garde de relevée chez le doyen où il dînait, s'étant invité lui-même quoiqu'attendu et invité ailleurs. Les gardes à cheval l'ont conduit jusqu'à Sarrebourg, où il a confirmé 1500 personnes... » [2]

[1] Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 969.

[2] Archives départementales, Nancy, G. 964.

Les protestants durent voir avec satisfaction l'évêque refuser de s'asseoir à la table du grand bailli. Malgré qu'ils n'eussent rien à reprocher personnellement à M. de Saintignon, il représentait malheureusement un pouvoir arriéré et qui leur avait été toujours hostile.

Mgr. de Montmorency, ancien évêque d'Orléans et de Condom, fut nommé à Metz en 1760, il remplaça comme grand aumônier de France le cardinal de Rohan. Il reçut la pourpre romaine le 30 mars 1789. La Révolution le força de quitter son diocèse et jusqu'à sa mort, arrivée

Digitized by Google

XII

Délibération des conseillers de la ville de Lixheim sur la réédification du temple[1]

Extrait des registres des délibérations du Greffe de la ville de Lixheim.

Cejourd'huy huit novembre 1780, Nous, Maire royal et officiers municipaux de la ville de Lixheim assemblés en la manière ordinaire et accoutumée pour répondre au placet présenté à Mgr. l'Intendant de Lorraine en conséquence de son décret du 27 octobre dernier par lequel sa Grandeur ordonne qu'il sera communiqué aux officiers municipaux de la ville de Lixheim pour y fournir des réponses dans la huitaine, sur lesquelles à lui rapportées avec l'avis du Sr Royer, son subdélégué, il sera statué qui de droit et néanmoins par provision faire défense aux officiers municipaux de faire aucune disposition ultérieure avant qu'il lui ait été rendu compte, après avoir ouï le procureur du roi en ses conclusions.

Avons l'honneur d'observer à Monseigneur que le placet en question est rempli de mensonges, de suppositions, que l'ancien emplacement du temple démoli en 1685 par M. de la

à Altona en 1808, il remplit les devoirs de sa charge près de Louis XVIII. Les dernières années de la vie de ce vénérable prélat ne furent pas à l'abri de la misère. On le compte parmi les évêques qui refusèrent de se soumettre au Concordat. Il avait 84 ans lorsqu'il rendit le dernier soupir. Ses restes reposent toujours loin de sa ville épiscopale. Il y était très aimé. On devrait bien y ramener son corps. M. de Montmorency fut un confesseur de la foi, tout en maintenant ses prérogatives épiscopales.

[1] C'est à propos du conduit d'eau d'une fontaine que les conseillers de ville avaient fait passer sur l'emplacement du temple démoli en 1685, que les réformés, outrés de voir profaner cette place sacrée pour eux, se plaignirent à l'intendant. Ils demandaient de nouveau la permission de bâtir leur lieu de prières sur les ruines de l'édifice démoli par ordre de Louis XIV. La fontaine devait les empêcher pour toujours de réaliser leur dessein. Leur pétition est perdue.

Digitized by Google

Goupilière, intendant de la Sarre, est devenu une place communale dont le public jouit depuis un temps immémorial, que mal à propos ils se sont pourvus à la grâce du roi, pour obtenir la reconstruction parce que le ministre n'autorise pas les religions qui ne sont pas la nôtre, ce qui rend leur espérance vaine et ridicule. Les prétendus décombres existant encore sur place, selon eux, ne méritent aucune réclamation de leur part, puisqu'il existe au plus une voiture de moellons, dont le surplus a servi à bâtir l'église ou couvent des Tiercelins[1] qui ont obtenu (en 1756) dans le temps des Missions de poser au milieu de l'emplacement du temple la croix de mission aujourd'hui construite hors la porte basse de cette ville et érigée sur les débris mêmes du temple et ornée de pierres principales que l'on a tirées de cette place aujourd'hui place communale.

Si vrai qu'on lit aujourd'hui sur l'un des degrés de la croix,[2] l'inscription d'un de leurs ministres dont la tombe aura probablement été transportée au pied par les missionnaires pour faire à notre religion amende honorable et si les fermiers (généraux de Lorraine) n'ont pu obtenir d'y construire un magasin; c'est que son Altesse (le duc) de même que le Roi n'ont pas jugé utile de faire la dépense. D'ailleurs, Monseigneur, nous avons été forcés pour le bien public pour éviter les égoûts des fumiers qui infestent et interrompent le cours de l'eau et pour obvier à une plus grande dépense de

[1] Au-dessus de la porte d'entrée du couvent :

Ædificata anno 1637 — Reparata anno 1779

[2] Cette croix est près de la route de Fénétrange, sur le socle :

D'un Dieu mourant pour toi
Honore l'image.
A Dieu apporte ton hommage
Et non pas à la croix.
1756

On ne voit plus l'inscription funéraire dont parle le mémoire.

Digitized by Google

corps qui pourrissent trop tôt dans l'ancien emplacement de faire passer le fil dans cette place qui appartient à la ville par prescription, à l'usage constant qu'elle en a fait et nous nous y sommes déterminés par l'avis du fontainier[1] dont le certificat contraire n'a été accordé que par une lâche complaisance et parce qu'il est lui-même du nombre des réformés. Au surplus, Monseigneur, il est impossible de surseoir à un ouvrage fait. La fontaine coule abondamment au moment où nous venons de recevoir votre décret et elle ne pourrait couler ailleurs, et si quelques-uns pourraient réclamer la place communale en question ; les fabriciens seuls de l'église catholique auraient le droit, puisqu'il est constant que tous les biens dépendans du temple en question et notamment le cimetière qui est hors la ville haute en nature de jardin potager ont été donnés et appartiennent encore aujourd'hui à la fabrique de l'église catholique qui en jouit.[2]

Par toutes ces considérations, Monseigneur, les délibérans ont lieu d'espérer que loin d'improuver ce qu'ils ont fait à cet égard, Votre Grandeur voudra bien imposer silence à des gens sans caractère qui n'habitent la ville que par tolérance, sans aucun représentant, sans aucun exercice de la religion, et qui gagneraient pour se faire oublier à rester muets et à les débouter de leur demande.

Fait et délibéré à l'hôtel de ville, à Lixheim, les jour et an avant dits et ont signé sur la requête : RICATTE, J.-L. TOURNEUR, MULLER, RENAUD, LALLEMAND, P. PETITJEAN, secrétaire greffier.[3]

[1] Pierre Deutsch, charpentier et fontainier à Hellering.

[2] Le 11 juin 1793, la Nation vendit à Charpentier et à Moutze, des prés et deux jardins de la fabrique de l'église catholique de Lixheim.

[3] Archives départementales, Nancy, C. 208. — V. le pasteur O. CUVIER, *les Réformés de la Lorraine et du Pays messin*, Nancy, 1884 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*).

Digitized by Google

(Sur la porte du temple réformé : AIMEZ DIEU ET VOTRE PROCHAIN. 1866. — La maison de Gangloff, un des « anciens », se trouve à droite en entrant par la porte de Fénétrange. Elle est bien reconnaissable à la marque de tanneur, I. G. 1730, au-dessus de la porte (famille éteinte). Sur une autre porte, seconde marque de tanneur, P. G. 1772. Il y avait au siècle dernier, seize tanneurs à Lixheim et d'autres fabricants, tout cela a disparu. La famille Brodt vient de la Suisse, elle importa la teinturerie.)

Le 4 avril 1788, le maire royal Lallemand demande à l'intendant que les 44 familles protestantes de la ville qui étaient « fort à leur aise » payassent seules les 101 francs 4 sols auxquels se montait la dépense du mur de leur cimetière.

La réparation de la fontaine était bien nécessaire, car en 1780, le maire écrivait à l'intendant, que, sur le refus des bourgeois d'y travailler, on était réduit à boire l'eau de l'étang.

XIII

Réponse en forme de mémoire pour les bourgeois luthériens de Bouquenom. 1759 [1]

« Quelques bourgeois catholiques jaloux de voir prospérer les travaux des luthériens se couvrent du manteau de la religion pour cacher les vues d'intérêt qui les font agir. Le zèle qu'ils font voir pour l'instruction de la jeunesse, pour la solennité du mariage, l'exclusion des étrangers, n'est qu'un prétexte au dessein qu'ils ont formé de dépouiller les luthériens et de les empêcher d'acquérir ; sans considérer qu'en petit nombre, ceux-ci supportent la plus forte partie des charges publiques. On veut les mettre hors d'état de les

[1] Fragments communiqués par feu M. Kablé. — V. DAG. FISCHER, *Histoire de l'ancien comté de Saarwerden*. Mulhouse, 1878, in-8°.

En 1756, Henri Kablé et P.-A. Muller étaient voisins des jésuites.

Digitized by Google

acquitter; tel est le motif des plaintes portées à Monsieur le Procureur général.

« Le comté de Saarwerden a été longtemps occupé par les princes de Nassau, ils ont été évincés de la ville de ce nom et de Bockenheim par un jugement rendu en 1629 par la chambre impériale et le duc François II s'en mit en possession. L'exercice de la religion luthérienne s'y était fait librement, presque tous ses sujets la professaient quoiqu'il eut fondé à Bockenheim une maison de missionnaires jésuites, il laissa subsister le temple et les prêches luthériens.

« Le duc Charles IV fit d'autres règlements en 1664, il crut déraciner la religion protestante en faisant élever les enfants dans les écoles et les catéchismes des catholiques et en ordonnant que les mariages et les baptêmes se fissent conformément aux usages de l'église romaine. Mais comme toutes les religions du monde ne trouvent que de mauvais prosélytes quand le cœur n'a point part aux conversions, on vit bientôt les inconvénients qui empêchaient l'exécution de ce règlement: Ainsi les luthériens restèrent dans la possession où ils étaient; ils la continuèrent sous la dénomination de la France, après que Louis XIV se fut emparé des états du duc de Lorraine.[1] Ce ne fut qu'à l'exemple de ce qui se fit dans le royaume en 1685, qu'on leur ôta l'église de Bouquenom qui leur appartenait et qu'on interdit les ministres.

« Le duc Léopold étant rentré dans ses états en vertu de la paix de Ryswick, on lui inspira de prendre de nouvelles mesures contre les luthériens; elles regardaient particulièrement les étrangers professant la religion protestante qui étaient venu habiter Bouquenom. Le prince manifesta son intention de n'y souffrir que ceux qui y étaient établis avant le traité de Ryswick. Ce fut à l'égard de ces derniers venus que l'on enjoignit à la partie publique de poursuivre ceux qui

[1] Selon Durival, le ministre protestant abjura à Metz en 1685.

Digitized by Google

avaient acquis des biens catholiques pour les obliger à s'en défaire.... Il fut ordonné en général d'empêcher tout ministre religionnaire de venir à Bouquenom pour catéchiser et d'obliger les enfants de ceux dont les maris ou les femmes étaient catholiques d'assister aux offices divins.

« Par une autre lettre du 8 août 1701, le souverain marque à M. de Rennel qu'il était informé que plusieurs de ses sujets relaps faisaient des assemblées dans des maisons particulières de Bouquenom et de Saarwerden à la persuasion de quelques ministres étrangers; il le charge d'empêcher ces sortes d'assemblées et d'obliger les enfants au-dessous de seize ans d'assister aux offices divins.

« On se servit de cette ordonnance pour exécuter diverses vexations contre les luthériens et le duc Léopold, toujours plein de bonté pour ses sujets, y remédia par une lettre particulière qu'il adressa en 1703 au prévôt de la ville; mais elle fut bientôt révoquée.

« Les luthériens se pourvurent en 1707 et représentèrent que les défenses faites de laisser augmenter leur nombre, les mettaient dans l'impossibilité de ne pouvoir établir leurs enfants, ou dans la nécessité de les faire sortir des états, ce qui diminuerait les contribuables et les répandrait dans le pays de Nassau, dont ils sont environnés de tous côtés...., qu'ils ne possédaient aucun emploi, qu'ils étaient imposés à toutes les charges et les acquittant avec autant d'exactitude que de soumission. »

Le duc Léopold écrivit le 22 mars 1707 au prévôt de Bouquenom : « Quoique nous vous ayons ordonné d'empêcher que nos sujets de Bouquenom et de Saarwerden de la confession d'Augsbourg n'augmentassent le nombre des familles luthériennes par le mariage de leurs enfans, au préjudice de la tolérance qui leur avait été accordée par le feu duc Charles IV, notre très honoré grand-oncle qui soit en gloire, nous vous faisons la présente pour vous faire dire par bonnes considé-

Digitized by Google

rations et sans tirer à conséquence que nous avons permis à nos dits sujets de Bouquenom et de Saarwerden de la religion luthérienne de marier leurs enfans, à charge de bâtir des maisons dans un de ces lieux, sans néanmoins qu'il leur soit loisible d'avoir aucun exercice libre de leur religion par le maître d'école. Ce que à quoi nous vous ordonnons de tenir la main.[1] »

Depuis ce temps, les luthériens ont librement marié leurs enfans, il leur suffisait de prendre une permission du juge, pour raison de quoi, il payait cinq livres. Après le mariage fait, ils sont obligés de le faire registrer chez le curé et ils donnent une rétribution de trente sols. Ils agissent de même quand les enfants sont baptisés, ils donnent cinq sols de France pour l'enregistrement.

« Quand un étranger vient épouser une de leurs filles, on l'oblige à résidence, le nommé Henri Herrenschmidt[2] a été dans ce cas, il était étranger, il a été forcé malgré lui de se faire bourgeois de Bouquenom; il y a plus de douze autres envers lesquels on a agi ainsi.

« Quand un garçon quitte la ville pour se marier, on charge les père et mère d'une amende plus ou moins forte à proportion de leur force et faculté. On la porte toujours à trois ou quatre cents livres. Pour aller demeurer à la ville neuve, Augustin Braun[3] a payé quatre cents livres. Un bourgeois

[1] A Hellering, le duc, par lettres patentes du 28 novembre 1717, donna aux catholiques les regains de trois prairies pour l'entretien de leur église; mais, sur la réclamation des protestants, il refusa au curé le droit qu'avaient avant lui les tiercelins de Lixheim, de percevoir un droit sur les mariages et les décès des non-catholiques.

[2] Jean-Henri Herrenschmidt, fils de l'ancien ministre de Pisdorf, Gustave Herrenschmidt, qui, en 1710, inaugura l'église évangélique de la nouvelle ville, est sommé en 1760 par le conseil de ville de Bouquenom de conduire des pierres de Mackwiller pour la reconstruction du clocher. En 1761, il a la gabelle de la ville.

[3] Sur les fils d'Augustin Braun. v. le n° XIV.

Digitized by Google

luthérien étant allé s'établir ailleurs pour le bien de son commerce, il n'a pu sortir qu'en se soumettant de payer pour sa vie, la subvention et quoique Pierre Wack supporta cette charge depuis 24 ans, et qu'il ait mis un enfant en sa place, il continue à être imposé sur un pied aussi haut qu'un catholique de première classe.

« Les Daniel Müller frères, étant sortis des états, on refusa de les admettre à la succession de leur père, il leur était échu une maison, elle fut confisquée et donnée aux religieuses de Bouquenom qui la possèdent encore maintenant.[1]

« Les catholiques se plaignent dans leur mémoire de la résidence du nommé Jean Rider, natif de Dettingen, juridiction de Dourlach, qui, après avoir obtenu la permission de se marier à la veuve d'Antoine Silberis, ils demandent que ce particulier, comme étranger, soit tenu de sortir de la ville. Ils prétendent que c'est l'intention du souverain par deux décisions, l'une de 1732, l'autre de 1735. Barbe Graw, son épouse, était la femme d'un bourgeois luthérien, elle a un enfant, elle a des biens dans le lieu, serait-il juste qu'elle fut forcée d'abandonner son domicile ordinaire pour aller ailleurs former un nouvel établissement ?

« La nommée Dorothée Metzger, veuve de Jean Karcher, luthérien, avait épousé en deuxièmes noces Valérius Duchard, originaire de Hesse ; il est vrai que par le décret dudit jour

[1] Les conseillers de la ville, le 1er juillet 1762, convoquèrent pour le lendemain tous les bourgeois catholiques et protestants, selon la coutume, pour émettre leur opinion sur une supplique à l'intendant faite par les religieuses qui demandaient pour augmenter leur clôture, la suppression de la rue des classes des filles à leur profit et l'échange par la ville de ces mêmes classes contre une petite maison qui leur appartenait. L'assemblée déclara approuver la résistance de ses officiers municipaux. « Il n'est pas naturel, dit-elle, d'abandonner un bien de la communauté pour faire les aisances de ces dames, dont elles se sont passées jusqu'à présent et dont elles peuvent se passer. »

Digitized by Google

14 décembre; cette femme fut condamnée à 50 écus d'amende et son mari à tenir prison pendant quinze jours, mais cette punition n'a d'autre cause que d'avoir négligé la permission nécessaire pour se marier.

« Rider ne doit pas plus être maltraité que quantité d'autres qui ont été dans le même cas et qu'on a voulu retenir à Bouquenom, G. Blittgner, originaire de la Silésie; B. Gerschied, de Saarbruck; Jérémie Kléber, de Fénétrange; Pierre Antoni, d'Alsace, et quantité d'autres étrangers, ils se sont mariés à Bouquenom ou à Saarwerden et ceux-mêmes qui ont voulu se retirer en ont été empêchés comme Henri Herrenschmidt, de Neu-Saarwerden.

« On n'agit pas autrement avec les autres religionnaires établis à Lixheim et à Fénétrange. Expulse-t-on les juifs? (Même qu'ils sont répandus dans toute la Lorraine.) On n'empêche pas leurs mariages avec les étrangers, il y en a plusieurs à Nancy. Pourquoi les luthériens seraient-ils de pire condition?

« Si les luthériens possèdent des biens, ils supportent les charges proportionnelles, ils sont environ 60 bourgeois et il y a plus de 360 bourgeois catholiques tant à Bouquenom qu'à Saarwerden et cependant les premiers supportent presque la moitié de toutes les charges, Henri Karcher seul le onzième..[1] »

[1] On a vu que la cour souveraine de Lorraine ne tint aucun compte de ce mémoire envoyé au procureur général de Marcol.

« Les membres ignorans de cette pauvre cour
« Étaient loin de penser que cet arrêt un jour,
« De ses nobles auteurs flétrirait la mémoire. »

(François de Neufchateau, *les Vosges*, poème.)

Il est à remarquer que si le ministre de la nouvelle ville avait dans sa cure Bouquenom et Saarwerden, le curé de la première de ces localités avait pour annexes les hameaux nassauviens de Rimsdorf et de Schopperten, dont les chapelles étaient mixtes. Les maîtres d'école étaient luthériens. La ville neuve était de la paroisse catholique d'Harskirchen; il y avait, en 1770, deux ménages catholiques.

Digitized by Google

XIV

Lettre du prince de Montbarrey à l'intendant de la Porte

A Versailles, le 25 novembre 1780.

Il y a, Monsieur, dans la ville de Fénétrange deux particuliers, sujets du prince de Nassau-Weilbourg qui sont les nommés Augustin et David Braun frères,[1] lesquels se sont établis dans cette ville, où ils ont épousé les filles du sr Daniel Muller, négociant; on assure qu'ils ont acquis des biens dans le territoire de Fénétrange, qu'ils y font un commerce honnête et qu'ils se comportent très bien. Mais ces mêmes particuliers me représentent qu'ils n'ont pas encore pu obtenir d'être admis au nombre des bourgeois de la ville et que les officiers municipaux leur font éprouver des vexations de toute espèce, en les menaçant de les faire expulser. Ces plaintes peuvent être fondées, mais je n'en désire pas moins en avoir la certitude par votre moyen. Au reste, il est de la bonne politique d'admettre les étrangers qui se présentent et de leur accorder protection du moment qu'ils s'en rendent dignes. On ne fait nulle difficulté d'en user ainsi sur toutes les frontières. On ne les astreint même à prendre des lettres de naturalité que dans le cas où ils aspireroient à des emplois ou à des charges qui ne peuvent être exercés que par des nationaux et j'ajouterai à l'égard des frères Braun que si ce sont de bons et utiles sujets, je vous ferai passer immédiatement après votre réponse des ordres pour leur admission à la bourgeoisie et dans la même forme que cela se pratique pour la plupart des villes d'Alsace. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur,

[1] Augustin Braun l'aîné, cabaretier et tanneur près du pont de la Sarre; David Braun, le jeune, fermier des troupeaux à part de moutons, puis acquéreur de biens nationaux. Ils firent de mauvaises affaires et le frère aîné fut complètement ruiné. David demeurait sur la route de Romelfing dans la grande maison en entrant à main droite.

Digitized by Google

votre très humble et très obéissant serviteur. — LE P^ce DE MONTBARREY.[1]

Lettre de l'Intendant à son subdélégué à Dieuze

« Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un mémoire par lequel les n^ds Augustin et David Braun exposent qu'ils ont quitté la ville de Neu-Saarwerden pour venir s'établir à Fénétrange et qu'ils y ont épousé les filles de Daniel Muller. Ils prétendent que quoiqu'ils se conduisent en bons citoyens et s'occupent d'un commerce intéressant, cependant les officiers municipaux de Fénétrange non seulement refusent de les admettre à la bourgeoisie, mais encore qu'ils leur font éprouver toutes sortes de violences et les menacent de les faire expulser du royaume.

« Je vous prie de vérifier ce fait avec la plus grande exactitude et de me mander quels sont les motifs qui peuvent déterminer les officiers municipaux à tenir une conduite d'autant plus extraordinaire que d'un côté, il est de l'intérêt général de l'état d'attirer les étrangers et il n'est pas moins intéressant pour la ville de Fénétrange de conserver dans son sein d'honorables négociants. — LA PORTE. »

A M. Charles, subdélégué, à Dieuze. (Brouillon.)

XV

Demande d'exemption pour une nouvelle convertie

Supplie très humblement Joseph Untrauer, bûcheron des mines, demeurant à la Petite-Lièpvre, disant que sa femme Barbe Gerberin a embrassé, suivant le certificat ci-joint du

[1] Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 208, original papier. La mairie royale de Fénétrange avait pour chef P. de Videlange, procureur du roi au bailliage; Westermann, Gautier, Labigant, échevins ; Pierrard procureur du roi.

Digitized by Google

sieur J. Bisch, curé de Saint-Louis et d'Eschery, la religion catholique, apostolique et romaine, et comme elle doit jouir des exemptions ordinaires portées par les ordonnances du Roy, il a recours à votre justice et équité ordinaires.

Ce considéré, Monsieur, et vu le certificat ci-joint et y ayant égard, il vous plaise accorder au suppliant la franchise pour sa femme en tel cas requise et le suppliant avec sa femme prieront Dieu pour la conservation de votre santé et prospérité. *(Marque de Joseph Untrauer.)*

En marge est écrit : « Le suppliant se pourvoira par devant Monseigneur l'Intendant. »

Fait à Ribeauvillé, le 9 juin 1753. — FUCHS.[1]

[1] Extrait des *Documents historiques sur Sainte-Marie-aux-Mines, côté d'Alsace.* Strasbourg, 1879, p. 92. Le curé J. Bisch (1735-1774) était originaire de Bœrsch. Il fut enterré dans son église. (GRANDIDIER, REBER.)

ARTHUR BENOIT.

Digitized by Google

TROIS-ÉPIS

DANS LA HAUTE-ALSACE

Poésies d'Auguste Stœber traduites en français par Charles Berdellé

Suite et fin [1]

XVI

SUR LA FIA-COTE

au-dessus du village de Labaroche

Près des sapins à l'odeur résineuse
Est un endroit, une place pierreuse,
Où sur la mousse, après un court chemin.
L'on se repose aux lueurs du matin,
D'où nos regards dans les magnificences
D'un beau soleil, voient des cercles immenses.
Car vers l'ouest s'élèvent, vrais géants,
Des crêtes aux grands lacs étincelants,
Et, vrais enfants sur le sein de leur mère,
Quelques maisons que le soleil éclaire,
Dont la blancheur vient trancher à travers
Les rameaux noirs, et sur les grands prés verts.
Le Hohenack fier élève ses têtes
Sur le brouillard, et, dominant ces faîtes,
Près du Craberg on vous voit voltiger,
Nuages blancs, que suit l'esprit léger.

[1] Voir la livraison du 3e trimestre 1885.

Digitized by Google

Mais maintenant, dans la plaine profonde
Les cloches font résonner à la ronde
Leurs sons de fête et sur chaque sentier
Jeunes et vieux descendent pour prier.
Ils vont en hâte, et la petite église
Ne peut tenir la foule des croyants.
Les sons de l'orgue et leurs pieux accents
Montent ici, transportés par la brise.
Nos chants, les leurs n'ont pas les mêmes airs,
Mais tous s'en vont au Dieu de l'univers,
Ce Dieu si bon, qui sur le monde immense
Tendit son arc en signe d'alliance.

XVII

LE GÉANT DU HOHNACK

Est-ce avec grand plaisir que tu te couches
Au Hohenack, géant aux yeux farouches,
Sur ton grand bloc de grès. Qu'ils étaient beaux
Pour toi les temps de jadis. La sorcière
Au grand chaudron des sorcières veut faire
A gros bouillons rajeunir tes vieux os.
Peine perdue! Efforts sans nulle suite!
Que la vapeur qui sort de sa marmite
Te serve au moins de grand bonnet de nuit.
Si ça te plaît, exprime ta colère,
Qu'un grognement ou qu'un sinistre bruit
Nous montre au moins où tu couches sous terre.

Mais écoutez là bas, cette rumeur.
Dans le vallon circule la vapeur,
Près de la Fecht saluant les villages,
Et sur les rocs les chaumines sauvages,

Digitized by Google

Et les grands bois aux rameaux verdoyants,
Et le vignoble aux crus si bienfaisants;
Et, comme un trait que le chasseur envoie
Sans dévier elle poursuit sa voie.
O vieux géants, ils ne sont plus, vos jours!
Il y en a de nouveaux, qui toujours
Vont en avant! Chacun d'eux cherche et sonde
Pour pénétrer les secrets de ce monde.

XVIII

LA FONTAINE BRIAN

sur la pente sud-ouest du Hohnack

Venez, messieurs, dames si belles,
Salut, gentilles demoiselles,
Venez, garçons vaillants et beaux!
Buvez mes solitaires eaux.
Sur les rochers et dans la mousse
Qu'on se gaudisse, et qu'on repousse,
En chantant, soucis et chagrins.
Prenez ces cônes de sapins,
Et ces bruyères, ces myrtilles!
Vous laissant ces objets futiles,
Il faut sans cesse et sans repos
Que je m'en aille à mes travaux.
Dans la vallée il faut descendre:
La Fecht, ma sœur, m'y doit attendre,
Et les deux nous irons trouver
Les prés verts pour les abreuver,
Et plus loin, servant l'industrie,
Nous allons manier la scie,
Moudre les blés. Quoi! Vous riez
De mes discours? Vous me croyez

Digitized by Google

Pour travailler bien trop futile?
Mais sachez: nul n'est si débile,
Il peut toujours se rendre utile.

XIX

LE COMTE ULRICH DE FERRETTE

1233-1275

Légende du château de Hohnack

Frédéric, comte de Ferrette,
Veille au Hohnack. Comme un squelette
Est le corps de ce malheureux
Jadis puissant, riche, orgueilleux.

Le vieillard, couvert d'un cilice,
Subit, hélas! le dur supplice
De la faim et de la prison
Dans un humide et froid donjon.

Mais sur ses gonds la porte grince.
Ulrich entre, et le cruel prince
Vient dire à son père: « A ton sort
Prépare-toi! Voici la mort!

Tu déshonoras la bannière
De Ferrette, jadis si fière,
Te soumettant, cheveux tondus
Au Harnescar, et les pieds nus.

L'évêque, sans miséricorde
Te mit au coup l'ignoble corde
Des criminels. Meurs donc, auteur
D'un aussi cruel déshonneur! »

La trahison se fit dans l'ombre,
Nul œil ne vit ce crime sombre

Digitized by Google

Du parricide qui s'enfuit
Loin du Hohnack pendant la nuit.

Mais lorsque l'on connut le crime
Il revint vers la haute cime
Du Hohnack, disant: « Je connais
L'auteur du plus noir des méfaits.

Ce ne peut être que mon frère
Nommé Grimmel pour sa colère;
Qu'on le saisisse, et promptement
Qu'on le soumette au jugement. »

Sur le serment du parricide
Le noble tribunal décide:
« Le comte Louis, dit Grimmel,
Mourra comme un vil criminel! »

Sous le glaive il mourut victime,
Quoiqu'innocent de l'affreux crime,
Dont son frère, orgueilleux sans cœur,
Était le véritable auteur.

Du haut du château de Ferrette
Ulrich sur son beau comté jette
Ses yeux, qui disent, insolents:
« Tout est à moi, pays et gens.

Et de ce comté la bannière
S'élève encor brillante et fière,
Menant de nombreux chevaliers,
Et leurs valets, leurs écuyers. »

Mais plus tard sa brillante étoile
S'obscurcit, sous le sombre voile
De la maladie et des ans.
D'Ulrich les cheveux sont tout blancs.

Digitized by Google

Il souffre, et ses traits sont livides!
Il songe à ses deux parricides,
Et sous le poids de ses remords
Il meurt de mille et mille morts.

Pour apaiser ses deux victimes
Et pour se laver de ses crimes
De Lucelle dans sa terreur
Il fait venir un confesseur.

Et, devant Dieu, devant Marie
Il les confesse, il les expie
Par ses tourments. Ah! que les cieux
Lui soient miséricordieux!

XX

BRUYÈRES BLANCHES ET ROSES

Cherchant bruyères blanches
L'on monte, l'on descend.
Eh! qu'on cueille ces branches
Au rose si charmant.

L'abeille industrieuse
En tire un si doux miel,
Et bourdonne joyeuse
Sous la voûte du ciel!

Car, rose, la bruyère
S'élève en rangs épais.
Les beautés les plus fières
En parent leurs attraits.

Eh! comme vous j'admire
Ces bruyères lilas;
Mais la blanche m'attire:
C'est qu'on n'en trouve pas.

Digitized by Google

Avec tant d'abondance
Si la blanche poussait,
Eh! notre préférence
Vers l'autre s'en irait.

Maint trésor se présente
A nos yeux! L'on a soin
De n'en rien voir! On tente
Le bonheur bien au loin!

XXI

PARNASSIA PALUSTRIS

Au pied du Hohnack

Les brillants fils de la nature
Ont succombé par les chaleurs.
Une fleurette tendre et pure
Se montre encor sur les hauteurs.

C'est toi, Parnassia, qui pousses
Auprès du bois, en élevant
Au-dessus d'un beau fond de mousses,
Si pur, ton calice d'argent.

XXII

VIOLA TRICOLOR GRANDIFLORA

(Pensée des Vosges, *Denkeblümlein*, Kirschleger)

Au lac Blanc

Au bord du lac, dis, quelle main
Sur ce mont, comme en un jardin
Dont tu fais la magnificence,
Vint semer en telle abondance
Ta fleur d'argent, de pourpre et d'or,
Viola Tricolor?

Digitized by Google

L'ondine, reine de ces lieux,
A dit, plongeant dans les flots bleus :
« Songez à moi dans vos pensées ! »
Et mille fleurs, soudain poussées,
Du lac formèrent le décor :
Viola tricolor !

XXIII

ARNICA MONTANA

(Plantain des Vosges, *Wohlverleih*, Kirschleger)

Sur le plateau qui domine les lacs

Haut et plus haut va toujours
Le touriste en son parcours.
A la gigantesque crète
Du Riesberg son pas s'arrête.

Au loin, sous l'azur des cieux
S'étend le plateau tourbeux
Où l'arnica bienfaisante
A semé sa fleur brillante.

Comme ses beaux soleils d'or
Se balancent sous l'essor
Des vents ; que ses fleurs sont fières
De leurs vertus salutaires !

C'est le « remède aux douleurs ! »
Que n'avons-nous, dans nos cœurs
Meurtris, des vertus si sûres
Pour en fermer les blessures !

Digitized by Google

XXIV

NUIT DE PLEINE LUNE

Sur le plateau devant l'hôtel

Quoi! la course recommence,
Et le jour ne suffit pas?
Non! car la nuit nous dispense
Tout ce qu'elle peut d'appas!

Elle aussi, la nuit, est belle
Pour le cœur et pour les yeux.
Sortons par la nuit, car elle
Nous rendra le cœur joyeux.

Dieu! quel éclat se déchaîne
Sur le Paradis ombreux?
La lune se lève pleine
Sur son bois mystérieux.

Et l'astre à l'éclat magique
Sur montagnes et vallons
En poète romantique
Fait resplendir ses rayons.

Par le rameau qui vacille
Sous le doux effort du vent,
Il se glisse et puis scintille
Sur la source au jet brillant.

De ces buissons d'églantines,
Des résédas sentez-vous
Les odeurs vraiment divines,
Les parfums si frais, si doux?

Des phalènes vont en foule
Voltiger de fleurs en fleurs.

Digitized by Google

Là-haut le ramier roucoule
Pour nous conter ses douleurs.

Oiselet, tu te réveilles
Dans le duvet, et sans bruit
Tu célèbres les merveilles
D'une si brillante nuit.

Sortons tous ! la lune éclaire
Tout de son rayon d'argent.
Nous reverrons sa lumière
Dans un songe bienfaisant.

XXV

AVENTURE NOCTURNE

Au vieil hôtel, chambre N° 2

14 Août 1872

Un rat ! moi, Messieurs, un rat ! que dites-vous ?
Ce n'est pas le lard qui me tente !
Non ! non ! j'ai, ma foi ! de bien plus nobles goûts :
Je suis une souris savante.

Votre erreur, Messieurs, était grande, vraiment
Je n'aime ni croûtes, ni miettes.
Au clair de la lune d'un homme savant
Je viens grignoter les chaussettes.

Il est très savant, ses chaussettes aussi
Le sont. Je les prends, les découpe
Dedans mon bol. Eh ! pourquoi pas ? C'est ainsi
Que plus d'un savant fait sa soupe !

Digitized by Google

XXVI

LE FACTEUR

« Le facteur! le facteur! »

De l'Orient, de l'Occident,
Du Sud, du Nord à tout instant
Vient quelque colombe timide
Qu'un homme en sa course rapide,
A prise, et qu'il tire à nos yeux
De son paquet mystérieux.
Tous d'accourir, petits et grands,
Et de l'assiéger. Dans leurs rangs
Bat chaque cœur:
Plaisir? douleur?
Liséré rose: un bel enfant,
D'un tendre amour gage charmant!
La bande noire: un pélerin
Du ciel a repris le chemin!
Et, triste ou belle,
La nouvelle
Se répand comme une étincelle:
Car c'est ainsi, plaisir! douleur!
Que dans la vie
Tout varie.
Félicitons ceux dont le cœur
Est satisfait, de leur bonheur,
Mais prenons part à la tristesse
De ceux qui sont dans le malheur,
Car un poète en sa sagesse
Nous dit: « S'il est doublé le bonheur partagé,
Un chagrin qu'on partage est d'autant allégé. »

Digitized by Google

XXVII

ADIEU

Le vent est froid, et les branches rougissent,
Et la colchique aux prés montre ses fleurs.
L'été s'en va, les jours se racourcissent
N'éclairant plus que de sombres couleurs.

Tous nos plaisirs, hélas! ne durent guère,
Notre devise est: « Il faut s'en aller! »
Eh! tendons-nous les mains, et qu'on les serre!
Doux « Au revoir! » viens tous nous consoler.

Trois-Épis, 1883.

AUGUSTE STOEBER.

Traduit à Rioz, 1884.

CH. BERDELLÉ.

NOTES DE L'AUTEUR

AUGUSTE STOEBER

XVI. Sur la Fia-Côte

Pour arriver à la Fia-Côte on prend un des sentiers qui vont de la partie moyenne du Frauenkopf, par la gauche du couvent, d'abord en montant, ensuite en descendant. Arrivé dans le petit vallon, on monte de nouveau, et on se dirige vers la droite. Le point est reconnaissable, de loin déjà, par le groupe de sapins qui s'élèvent sur la colline.

Digitized by Google

XVII. Le Géant du Hohnack

L'énorme sommet du Hohnack, en forme de rempart, qui s'élève à 980 mètres au-dessus du niveau de la mer, sert de tombeau, d'après la légende, au géant qui déchira les montagnes de ses puissants bras, et forma ainsi la vallée de Munster; c'est pour cela qu'il porte le nom de Tombeau du Géant. Sur ce sommet on trouve une multitude de blocs de grès, de trois à huit mètres de long, de un à trois mètres de large. Le plus curieux est un bloc circulaire qui repose sur plusieurs autres. Quatre cavités y sont creusées, dans lesquelles l'eau de pluie se rassemble. Ce bloc est désigné sous le nom de Chaudron des sorcières. (Consultez Kirschleger, *Excursion automnale de la Société philomatique vogéso-rhénane,* 1863.)

XVIII. La fontaine Brian

Le chemin du grand Hohnack longe le Belvédère au sud et au sud-ouest. On peut suivre alors, soit la grande route, soit au commencement du bois le sentier qui va à gauche, qui vous mène bientôt sur un chemin plus large, aboutissant aux maisons les plus élevées de La Baroche. On tourne à gauche, et on suit à travers la prairie, le chemin qui prend son origine à l'extrémité sud-est du Hohnack, jusqu'à ce qu'on trouve une pierre qui vous indique la source. Avant d'arriver à celle-ci, une autre pierre vous indique la route du Rappenfels, d'où l'on jouit d'une belle vue sur la vallée de Munster.

XIX. Le comte Ulrich de Ferrette

Nous avons raconté cette légende d'après sa version populaire. Mais, comme elle repose sur un fonds historique, il importe, pour mieux la comprendre, de connaître les faits qui ont précédé:

En 1232, Frédéric II, comte de Ferrette, arrêta, pilla, près d'Altkirch, l'évêque de Bâle et ceux qui le suivaient, tant

Digitized by Google

clercs que laïcs, et les mena prisonniers dans le château qu'il possédait là. La liberté ne leur fut rendue qu'à la condition pour l'évêque de laisser, avec quelques ôtages, une déclaration écrite par laquelle il renonçait à plusieurs seigneuries litigieuses de l'Ajoie et du Salignac, sur lesquels Frédéric de Ferrette élevait des prétentions. Mais, dès qu'il fut en sûreté, l'évêque accusa son ennemi devant le landgrave de la Haute-Alsace, Albert IV, comte de Habsbourg. A la suite de cette accusation, le landgericht de Meyenheim rendit le 31 décembre 1832 son verdict contre Frédéric de Ferrette. Entre autres dispositions il prononça que le comte lui-même, les serviteurs de la maison, et ses enfants subiraient, pour expier le grand crime qu'il avait commis, la peine connue sous le nom de *harnescar*. Chacun selon son rang et les usages établis, devait le porter depuis le Spalenthor jusqu'à l'église Notre-Dame ou la cathédrale. La peine du *harnescar,* ainsi nommée de l'italien *arnese-carica* (charge du harnais), consistait, pour le coupable, à transporter une selle une certaine étendue de chemin, et à revenir avec cette même charge. Dans le moyen âge on l'appliquait souvent contre les chevaliers.

Frédéric II fut assassiné par son fils Ulrich, qui fut assez habile pour faire attribuer le crime à son frère Louis, mais confessa la vérité à son lit de mort: le tout est historiquement prouvé. Dans son *Histoire des comtes de Ferrette,* A. Quiquerez nous dit, ce qui est très vraisemblable, que le crime fut commis au château de Ferrette. D'autres historiens, d'accord avec la tradition populaire, en transportent le théâtre au château de Hohnack, qui dépendait de Ferrette, ainsi que la ville de Thann et le château de Wineck. Louis portait en effet le surnom de Grimmel qu'il dut à son caractère emporté.

Ulrich avait un second meurtre sur la conscience, celui de Rodolphe, comte de Sogren, qu'il reconnut également dans sa confession. La déclaration qu'Ulrich fit sur son lit de mort, son confesseur, sur ses prières, l'écrivit en latin sur un par-

Digitized by Google

chemin qu'il revêtit du sceau du mourant. M. Quiquerez en possède l'original. Comme ce document jette des lumières sur la dernière partie de la légende que nous venons de communiquer, nous allons en donner la traduction, avec la remarque que les mots moi et nous, *ego* et *nos,* se trouvent alternativement dans le texte latin.

« En présence de Dieu et de Marie, sa mère, Nous, comte « Ulrich de Ferrette, déclarons par la présente que le meur- « trier de notre père Frédéric n'est pas notre frère Louis, que « nous en avons calomnieusement accusé, et, sous prétexte de « la malédiction paternelle, exclu de son héritage, mais bien « Nous, Ulrich. Que Dieu me pardonne ce parricide, ainsi que « la mort de Rodolphe, comte de Sogren, que Nous avons « assassiné avec le môme poignard, et secrètement enterré au « château de Sogren. Parvenu à la fin de nos jours, Nous « confessons donc tous nos péchés au Révérend Benoît (de « Lucelle) qui inscrit ma confession comme un monument de « mon crime et de mon sincère repentir. En foi de quoi Notre « sceau a été appendu au présent document. Donné en l'an « du Seigneur MCCLXXV, le dernier jour avant février. »

XX. Bruyères blanches et roses

Les bruyères roses et les blanches, *calluna* ou *erica vulgaris* et *erica alba,* sont particnlièrement abondantes sur le Frauenkopf, le long du chemin qui monte vers la Roche du Corbeau.

XXI. Parnassia palustris

La *Parnassia palustris* porte en allemand le nom de *Studentenblume* (fleur des étudiants), en alsacien celui de *wisses Lewerblüemle* qui correspond à son autre nom scientifique *hepatica alba.*

Kirschleger, dans sa *Flore* (2e édition, tome I, page 64), en dit : « C'est une des plantes les plus intéressantes au point de vue morphologique. »

Digitized by Google

XXIII. Arnica montana

L'*arnica montana* porte chez le peuple les noms de panacée des chutes, *Fallkraut, Engelstrank,* potion des anges.

« C'est une des plus belles synanthérées des Hautes-Vosges et du Schwartzwald ; rare dans le Jura. » (Kirschleger, I, 353.)

Riesberg est le nom généralement usité du haut et large dos de montagne qui s'élève derrière le lac Blanc et le lac Noir. Quelques écrivains alsaciens le nomment Reisberg.

XXV. Aventure nocturne au vieil hôtel, chambre n° 2

Le savant alsacien, dont la célébrité s'étend au loin, fut éveillé par un grattement qui se répétait à sa couverture ; au clair de lune il remarqua une souris qui se sauva au premier mouvement qu'il fit. Le lendemain matin, quand il chercha ses chaussettes, il trouva l'une d'elles engagée a moitié dans un trou de souris. Au déjeuner les amis me prièrent de versifier l'aventure nocturne, ce qui fut fait aussitôt.

L'ingénieux lecteur trouvera bien lui-même quelle sorte d'écrivains j'ai voulu, dans ma poésie, symboliser par cette souris.

NOTE DU TRADUCTEUR

Le traducteur ignore à quel savant arriva l'aventure nocturne à la chambre n° 2 du vieil hôtel. Mais il sait que les œuvres d'Auguste Stœber furent souvent la pâture d'auteurs dans le genre de ceux qu'il a symbolisés dans sa souris savante.

L'Adieu qui termine le volume fut, hélas ! le dernier qu'Auguste Stœber fit à ses compagnons de villégiature. Sa mort fut uue perte irréparable pour ses nombreux amis, et pour la littérature et l'histoire alsaciennes. Lui, qui fit tant pour la gloire de l'Alsace et de ses enfants, trouvera-t-il au moins un biographe digne de lui ?

Digitized by Google

GLOSSOGRAPHIE

DES

PATOIS DE L'ALSACE

Suite et fin de la première partie[1]

T

Taïg. — Mou, blet. *Taïge Biere;* des poires blettes.

Tàntsche. — Ecluse, barrage (Haute-Alsace). *Mi Mann schafft uf's Dollfüesse Tantsche;* mon mari travaille à l'établissement du barrage Dollfus.

Taüe. — Ancienne mesure agraire spéciale pour les vignes dans la Haute-Alsace correspondant à une surface de 5 ares. Dans le haut duché de Bade on dit *e Taüe Matte,* un journal de prés. Ancien allemand *Tagwan.* V. *Daüe.*

Tipfi. — Une casserole en fer (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade. *Mer hànn e Brôtes im Tipfi;* nous avons un rôti dans la casserole.

Tôle. — Supporter, endurer. Gothique *thulan,* danois *taalé,* islandais *dol,* suédois *tola,* latin *tolerare,* allemand *dulden. Un länger hätti's nimme tolt* (Hebel); et je ne l'aurais pas supporté plus longtemps. *Se thièn nenander nit tôle* (Haute-Alsace); ils ne peuvent se supporter l'un l'autre.

Trième. — (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade), restant de la trame quand le tisserand a coupé la pièce de toile du métier. *Uff em Dorf thüèt me met de Trième d'Wirst un Ziwelà binde;* à la campagne on se sert du fil de trame pour lier les boudins et les oignons.

Trièje. — Prospérer, se développer. *S'isch wunderbar wie das Kind trièjt sidder ass es uffem Land isch;* c'est étonnant comme cet enfan' prospère depuis qu'il est à la campagne.

[1] Voir les livraisons des 1er, 2e et 3e trimestres 1885.

Digitized by Google

Tripsdrill. — (Haute- et Basse-Alsace), se dit d'un homme borné et crédule. *Dàm Tripsdrill macht me glauwe s'Wasser lauft der Bàrg uf;* on fait croire à ce bénet que l'eau coule en montant.

Triwlière. — Tourmenter (Haute- et Basse-Alsoce). *Se hànn is scho lang gnûà triwlièrt;* ils nous ont tourmenté depuis assez longtemps. Analogie avec *tribulare.*

Trémel. — Une poutre (Haute-Alsace, Suisse, duché de Bade. Allemand *Tram.*

Trüde. — Trompette en écorce de saule ou de peuplier (Haute-Alsace). Se dit *Tüt* en Lorraine allemande, de là *Trüde* et *tüte,* sonner de la trompe.

Trüeli. — Se dit de quelqu'un qui se salit en mangeant; de là *vertrüelt. Hànk s'Salfet an der Hals, sonst thüesch di ganz vertrüelà;* mets ta serviette au cou, sinon tu vas barbouiller tes habits.

Trutschel. — Une personne bonasse, simple (Strasbourg).

Truddle. — *Langsamme Truddle* (Strasbourg); une personne qui lambine dans son travail.

Trog. — Coffre en bois, en fer. Allemand *Truhe. Léeg dinne Suntigkleider schéen in der Trog;* serre bien tes habits de dimanche dans le coffre (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade).

Tschàibli. — Bouchon de paille pour indiquer un passage défendu ou un objet à vendre. Se dit aussi *Thäubeli, Thàibla, Tschàiwla* et *Schàible.* Voyez ce dernier.

Tschàpper. — Une casquette à visière. *Hittiges Tags sin d'Tschàpper nimme ràcht uf der Möde;* aujourd'hui les casquettes à visière ne sont plus guère à la mode (Haute-Alsace).

Tschobe et **Tschôwe.** — Une veste. Diminutif *Tscheble* et *Tschewle* (Haute-Alsace). Suisse *Tschöbli. Jo wegerli i sieh en schô, er het e Tschöbli â* (Hebel); oui, en effet, je le vois, il porte une veste.

Tschôli. — Un homme naïf et bête. *E guàter Tschôli;* une bonne bête d'homme.

Tschilepingges. — Un homme qui louche. Allemand *schielen.*

Tschienke et **Tschienker.** — Marcher de travers, qui marche de travers. *Làtzgrissener Tschienker;* un homme bancal et mal bâti.

Tschienki. — Même sens.

Tschuppe. — Tirer quelqu'un par les cheveux (Haute-Alsace). *Es hànn zwei Màrtwiwer enander tschuppt;* deux femmes du marché se sont prises aux cheveux. Se dit *tigner* aux environs de Belfort.

Digitized by Google

Türmlig. — Qui a le vertige (Haute-Alsace). Se dit *türmellig* dans la Basse-Alsace, *trümmlig* en Suisse et dans le duché de Bade. *Wenn i tanz so wird's mer türmlig;* quand je danse je prends le vertige.

Tzäckle. — Une quenouillée de filasse. *E Küderzäckle;* une botte d'étoupe (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade).

Trüsch (spielen). — Jouer aux osselets. Les enfants emploient pour ce jeu des petits cailloux à défaut d'osselets.

U

Ufpfüse. — Se boursoufler, s'enfler; au figuré, se mettre en colère (Haute-Alsace). Part. p. *ufpfüst, ufgepfüst;* qui est boursouflé, enflé. Se dit dans certaines parties du Bas-Rhin *ufgepflunzt. Er hat 's Gsicht ganz ufgepflunzt;* il a la figure toute enflée. *Uf einmol isch er awer ufgepfüst;* mais tout à coup la moutarde lui monta au nez.

Ufbibbelt, ufgebibbelt. — (Strasbourg), dressé, attifé, tiré à quatre épingles. *Sie isch am Sundaa ganz ufgebibbelt gsin;* dimanche elle était tirée à quatre épingles. Mot à mot: dressée comme une poupée.

Ume un âne. — De çà, de là. *Er geht der ganze Morge ume un âne;* il ne fait qu'aller et venir toute la matinée.

Umkeie. — Tomber, renverser. *Er isch umkeit vor Vollheit;* il est tombé d'ivresse.

Um-gheit. — Usité dans la locution : *Léhn mi um-gheit;* laissez-moi tranquille (Haute- et Basse-Alsace, environs de Bâle).

Ungattig. — Mal élevé. *E ungattiger Kerl;* un personnage mal élevé. Opposé à *gattig* qui est bien élevé, qui a des manières.

Unmües. — Désagréments. *I ha an dàm Büà nit as Unmües erlàbt;* ce garçon ne m'a causé que des désagréments depuis qu'il est au monde.

Urig. — (Haute-Alsace et environs de Bâle), exclusivement d'une sorte ou d'une qualité. *Er hat im Gàldsack urig Guldstickle;* il n'a dans sa bourse que des pièces d'or.

Ushilche. — Creuser, vider (Basse-Alsace). *E Kürbs ushilche;* vider une citrouille. Se dit *üshiehle* dans le Haut-Rhin. Allemand *aushöhlen.*

Uerthe. — (Suisse et duché de Bade), dépenses d'auberge. V. *Irthe.*

Utze. — Ridiculiser quelqu'un, se moquer de quelqu'un (Haute- et Basse-Alsace, Suisse, duché de Bade). *D'Kinder selle d'alte Litt nit ütze;* les enfants ne doivent pas se moquer des vieillards.

Uspflecke. — Imiter les gestes de quelqu'un (Basse-Alsace). *Der Schüelmeister üspflecke;* singer le maître d'école.

Digitized by Google

Uszànne. — Faire des grimaces en face de quelqu'un (Haute-Alsace).

Uwerdelple et **üwerdelwle** (sich lô). — Se laisser refaire. *Das Maïdlà hat si dur sim Liebster si schéen Réedes üwerdelple lô*; cette fille s'est laissé séduire par les belles paroles de son amant.

V

Veràwle et **verewle.** — (Haute- et Basse-Alsace), dépérir. *Vor Hunger veràwle;* mourir lentement de faim.

Verbemble et **verblemble.** — Dépenser peu à peu pour des choses futiles. *Kann mer awwer so sin Geld verbemble* (Strasbourg); est-il permis de dépenser son argent aussi futilement

Verdattert. — Atterré, déconfit (Haute- et Basse-Alsace. *Wo i nem das gsait hâ so isch er ganz verdattert gsi;* quand je lui ai dit cela, il en était tout atterré. Strasbourg *verstawwert.*

Verdàlwe. — Enfouir (Haute-Alsace; au part. *verdulwe. Dàr Gitzhalz hat si Gùld verdulwe;* cet avare a enfoui son argent.

Verdrüele. — Se dit des enfants qui en mangeant laissent tomber quelque chose sur leurs habits ou leur serviette. Part. *verdrüehlt.* Voyez *Drüeli.*

Verdücht. — (Haute-Alsace), sournois, retors, qui cache ses actions ou sa pensée. Se dit à Strasbourg *verdütscht. Von dàm erfahre ner nit, er isch verdücht;* vous n'en apprendrez jamais rien, c'est un hypocrite.

Vergelstere. — Effaroucher. *Mine Düwe sin ganz vergelstert, se wànn nimme in der Schlag, s'isch e Marder umtwàg;* mes pigeons sont tout effarouchés, ils ne veulent plus rentrer au pigeonnier, il y a une fouine dans les environs (Haute-Alsace). Se dit *ergàlstere* et *vergàlstere* en Suisse.

Vergâile. — (Basse-Alsace), se dit des plantes qui ont monté trop vite.

Vergaugle (sich). — S'enticher, s'affoler. *Das Màidlà isch ganz in dà junge Mensch vergaugelt;* cette fille est tout entichée de ce jeune homme (en raffole).

Vergraüle et **vergràwle.** — Griffer. *D'Katz hat mer d'Hànd vergraült* ou *vergràwelt;* le chat m'a griffé les mains. Basse-Alsace *verkrammt.*

Verheje. — Casser, briser. *E Glas verheje;* casser un verre (Haute-Alsace). *Das isch e verhejte Sach;* c'est une affaire rompue.

Verbibàble. — Gâter les enfants en étant pour eux aux petits soins, de manière à les rendre trop sensibles au froid, à la chaleur (Haute-Alsace).

Digitized by Google

Verhuntze. — Gâter, abîmer. *Der Môler hat das Bild wider welle nei mache un hat 's ganz verhuntzt;* le peintre a voulu rafraîchir cette toile et l'a tout abîmée.

Verhobse, verjugse, verjuggere, verschlüdere, verbutze, verkleppere. — Gaspiller, dissiper au jeu, en débauches, en folles dépenses.

Verknorze. — (Basse-Alsace), écraser quelque chose en le prenant entre deux doigts.

Verlàchne et **verlàche.** — Se dit d'un tonneau ou d'une cuve dont les douves sont disjointes par suite de sécheresse et ne tiennent plus l'eau. Part. passé *verlàchet* ou *verlàcht,* qui n'est pas étanché. *Der Ziwwer isch verlàchnet, stelle ne ins Wasser;* ce baquet n'est plus étanché, mettez-le dans l'eau.

Verowôse. — Mettre en mauvais état (Basse-Alsace). *Sin Gsundheit verowôse;* ruiner sa santé.

Verschnàpfe (sich). — Dire étourdiment ce qu'on avait l'intention de tenir secret. *Er hat si verschnàpft;* il a laissé échapper ce qu'il ne voulait pas dire. Se dit à Strasbourg *sich verschnappe.* Dans certaines localités du Haut-Rhin on dit: *er hat si mismuffelt.*

Verschlànze. — Déchirer dans le sens de la longueur (Haute-Alsace). *Verschlenze* (Basse-Alsace).

Verstawwert. — Atterré, épaté, rester comme pétrifié (Basse-Alsace).

Vertrackt. — Qui est retors, sournois, hypocrite (Basse-Alsace). Haute-Alsace *verdruckt.*

Verwéfere (sich). — Travailler à perdre haleine (Basse-Alsace). Allemand *sich vereifern.*

Verzwatzle. — Crever de dépit (Strasbourg). *Vor Aerger verzwatzle.*

Verwigse. — (Haute- et Basse-Alsace), rosser. *Ebber* ou *jemmet verwigse;* rosser quelqu'un. Cette expression est encore usitée pour dire qu'on s'est régalé d'un bon morceau ou d'une bonne bouteille. *Mer hànn dà Morge segs Dotzet Austere verwigst;* nous nous sommes régalés ce matin de six douzaines d'huîtres. *E Botàlla Champagner verwigse;* flûter une bouteille de Champagne.

Versôhle. — Battre quelqu'un. *Er isch gester znacht guàt versôhlt worde;* il a été bien rossé hier au soir. *Im Spiel versôhlt wàrde;* être battu au jeu.

Vàxière. — (Haute-Alsace), plaisanter en bonne part.

Digitized by Google

Vexière. — (Basse-Alsace). *I glaub Sie vexière;* je crois que vous plaisantez.

Visperle. — Remuer en faisant un léger bruit. *Was visperlet in de Hürste?* (Hebel); qui est-ce qui remue dans les buissons?

W

Wägese. — Soc de charrue (Suisse, duché de Bade). Ancien allemand *Wagisen, Wagys, Wägnese.*

Wàger. — Vraiment (Haute-Hlsace). *Jô wàger;* oui vraiment. A Colmar *wàjer,* à Strasbourg *wejer,* en Suisse *wegerli.*

Wagges. — (Haute- et Basse-Alsace), un vagabond, un désœuvré. *Uffem Paradeplatz stehn allfurt e Hüffe Wagges* (Strasbourg); on rencontre toujours un tas de désœuvrés sur la place d'armes. Analogie avec *vagus.*

Wagle (e). — Un berceau.

Wagle. — (Verbe), bercer.

Waffle. — (Haute-Alsace), la bouche d'un bavard, d'un médisant. *Schlah em eis uf d' Waffle;* donne lui un coup sur le bec.

Waffel. — (Basse-Alsace), même sens. En allemand *Waffel* veut dire une gaufre.

Wàhle (e). — Instrument agricole appelé rouleau ou cylindre, en bois ou en fer, servant à écraser les mottes. Allemand *Rolle, Walze.*

Wàhlholz. — Rouleau en bois pour étendre la pâte.

Wàïdlig. — Un canot, une nacelle (Haute-Alsace et bords du Rhin). Se dit aussi *Wàïdling. Mit e me Wàïdlig iwer der Rhi fahre;* passer le Rhin dans un canot.

Wàïdlig et **wàïdli.** — Adv., lestement, vite (Haute-Alsace, Suisse et bords du Rhin). *Lauf wàïdlig;* cours vite.

Wàje. — (Haute-Alsace), un gâteau. *Zwàtschga-, Kirsche-, Triwel-, Ziwelewàje;* gâteau aux prunes, aux raisins, aux cerises, aux oignons.

Wàmmer? — (Haute-Alsace), voulons-nous? Suisse *wàjmer?* Basse-Alsace *wellemer?*

Wànner? — (Haute-Alsace), voulez-vous? Suisse *wàjter?* Basse-Alsace *wellener?*

Wànnse? — (Haute-Alsace), veulent-ils? Suisse *wàjse?* Basse-Alsace *wellese?*

Wàrbe (e). — (Haute-Alsace), une digue. *Es isch verbote iwer d' Wàrbe d'zgeh;* il est défendu de passer sur la digue. Se dit *Werb* dans la Basse-Alsace et la Lorraine allemande.

Digitized by Google

Wàrbe. — Verbe, se dit en Suisse et dans le duché de Bade en parlant de l'herbe que l'on retourne pour la sécher.

Wàndele. — Une punaise (Haute-Alsace). *E Bettlade voll Wàndele;* un bois de lit rempli de punaises.

Wendele. — Même sens (Basse-Alsace). Allemand *Wanze.*

Watsch. — (Basse-Alsace), une taloche.

Wàstele. — (Haute-Alsace) Basse-Alsace *Stalle.* Pain au lait ayant la forme du fruit du fusin ou chapeau de prêtre. De là *Wàsteleholz,* bois du fusin.

Wàse. — Gazon (Haute-Alsace), pluriel *Wäse* et *Wäsme* en Suisse. Allemand *Rasen.*

Wauwau. — Être fantastique dont on menace les enfants, le loup-garou. *Lauf mer z'Nacht nimme üse, sonst frisst di der Wauwau;* ne sors plus le soir, car le loup-garou te mangera t.

Werzina et **Werzi.** — Vraiment, en vérité (Strasbourg), même sens que *wàger, wòjer* et *wejer.* Allemand *wahrlich.*

Wéhne. — (Haute-Alsace), l'espace compris entre deux rangées de ceps dans une vigne. *Stelle ne Herbster in jede Wéhne;* placez un vendangeur entre chaque rangée.

Wette. — Verbe, accoupler des bœufs ou des chevaux pour les mettre à la charrue, à la voiture ou au joug (Suisse et duché de Bade).

Welle. — Faire cuire du lait (Haute- et Basse-Alsace, Suisse et duché de Bade). On dit aussi *Milch quelle,* faire frire du lait et *qwellte Milch,* du lait cuit.

Winde-weh. — (Haute- et Basse-Alsace, souffrir horriblement. Ancien allemand *wunn und wée. Es isch mer winde-weh;* je souffre horriblement.

Windfochtel (e). — Un éventail (Haute-Alsace). Basse-Alsace *Fèechtel, Windféechtel.* Allemand *Fächer.*

Wirdele. — Petite cheville en bois qui dans le rouet sert à maintenir dans une entaille le pivot de la roue.

Wisch. — Un bourrelet que les femmes de la campagne se mettent sur la tête pour porter un fardeau. On appelle aussi *Wisch* un tas de paille, d'herbes ou de rames. *E Wisch Grás, Strau, Holz.*

Woowe et **Woobe.** — Armes, blason. *Er hat sine Wowe im Siegel;* il a ses armes sur son cachet.

Wülle-wülle. — Locution dont on se sert dans la Basse-Alsace pour appeler les oies ou les canards.

Würi-würi. — (Haute-Alsace et Lorraine allemande), même sens.

Digitized by Google

Wüestel. — (Haute- et Basse-Alsace), crapule. Allemand *Wüstling.*

Wunderfitz. — Un curieux.

Wunderfitzig. — Qui est curieux.

Wunzig. — Tout petit (Haute-Alsace). *Wunzi* (Basse-Alsace). *Sô ritte die kleine Herrekinder, wenn se nô kleiwunzig sin!* ainsi chevauchent les petits enfants des seigneurs, quand ils sont encore tout petit. (Chanson que l'on chante aux petits enfants en les faisant sauter sur le genou.)

Wurgse. — Faire des efforts pour avaler un trop grand morceau (Haute- et Basse-Alsace, Lorraine allemande).

Wüègse. — (Strasbourg), s'exciter à vomir.

Wusle. — Fourmiller, grouiller dans un petit espace. *'S wuselt ganz in dem Nàst;* c'est tout un grouillement dans ce nid. Allemand *wimmeln.*

Wuslig. — Qui grouille, qui fourmille.

Wusele. — Se dit d'un tout petit enfant aux mouvements très vifs. Lorraine allemande *Wüsele.*

X

Xanderle. — (Haute-Alsace), groseilles rouges ou noires. *Kanzestriwele* dans la Basse-Alsace et la Lorraine allemande. Allemand *Sanct-Johannistrauben.* Se dit aussi *Zanderle* dans certaines localités de la Haute-Alsace.

Z

Zàïne. — Panier (Haute-Alsace). *Grasràïne,* panier rond pour l'herbe. *Plunderzàïne,* panier long pour le linge. Gothique *Taïnjo.* Allemand *Korb.*

Zäckle. — Une botte de grossière filasse. *Küderzäckle,* déchet de la filasse, servant à faire la grosse toile.

Zalbander et **Zelbander.** — A deux. Voyez *Salbander.*

Zanggerstbiere. — Espèce de poire de couleur verte fort commune en Alsace et qui vous serre à la gorge quand on la mange avant qu'elle soit blette.

Zànne. — Montrer les dents (Haute-Alsace). *Azànne,* montrer les dents à quelqu'un d'un air menaçant. *Dàr Hund isch bées er hat mi àzànnt;* ce chien est méchant, il m'a montré les dents. *Uszànne,* faire des grimaces à quelqu'un, singer quelqu'un. Strasbourg *üsplecke.*

Zatz. — (Haute- et Basse-Alsace), une chienne, une femme de mauvaise vie. Lorraine allemande *Züpp.*

Digitized by Google

Zàwle. — (Haute-Alsace), se débattre à terre, frétiller, faire des efforts impuisants, en parlant d'un serpent, d'un lézard ou d'un ver de terre à moitié tué.

Zewwle. — (Basse-Alsace), même sens. Allemand *zappeln.*

Zennje. — Exprès, de propos délibéré (Strasbourg).

Zickle. — Lésiner, tirer par petits morceaux. *Abzickle,* prendre toutes sortes de précautions pour arriver au bout en temps voulu.

Zickler. — Lésineur.

Zicklerei. — Lésinerie.

Zicks. — Gaillard (Strasbourg). *Growwer Zicks,* grossier gaillard.

Zièche. — Une taie d'oreiller. *Kopfkisszièche,* même sens.

Zieger et **Ziegerkäs.** — Du fromage blanc (Haute-Alsace, Suisse et duché de Bade.

Zirlemirle. — (Strasbourg), parafe, arabesques; au figuré, broderies du langage, enjolivement.

Ziserling. — Nom que l'on donne dans la Haute-Alsace à une espèce de champignon appelée crête de coq.

Zistig et **Zisti.** — Mardi.

Zittrab. — (Haute-Alsace), éruption volante sur la peau, dartre.

Zittel. — Même sens que le mot français vulgaire zig. *E güeter Zittel;* un bon zig. *E liederlicher Zittel;* un mauvais drôle. *En armer Zittel;* un pauvre hère.

Ziwwelblos. —(Strasbourg), trompette faite avec une tige d'oignon. *Jô Ziwwelblos!* même sens que la locution vulgaire: Oui, des navets!

Zottere et **verzottere.** — Éparpiller, laisser tomber involontairement et en détail quelque chose que l'on tient dans un panier ou dans un vase (Haute-Alsace).

Zendane. — Partout (Suisse). *I bie zendane gsieh;* j'ai voyagé partout.

Zulle. — Sucer. Basse-Alsace *schluze.* Même sens que *lulle. Am Dûme zulle;* sucer le pouce. En turc *lulé* signifie le bouquin d'ambre du tchibouk, ainsi que le bout en os ou en ivoire du biberon.

Zulli. — Voyez *Lulli.*

Zün- et **Zümschlipferle.** — Roitelet. Vieil allemand *ein Küngling (Königlein)* ou *Zaunschlupflin,* Geiler de Kaysersberg.

Zurpf (e). — Cicatrice d'un abcès ou d'écrouelles.

Züpp. — (Basse-Alsace), même sens que *Zatz,* une chienne.

Zuwwle. — Tirer par les cheveux, d'où *verzuwwelt,* défrisé.

Zwatzle. — Marcher d'un air déhanché, avoir un tic.

Zwatzlicht. — (Basse-Alsace), qui a des mouvements nerveux.

Digitized by Google

Zwàhle. — Un essui-mains (Haute-Alsace). Basse-Alsace *Zwèel, Handzwèel.* Du vieil allemand *zwagen* ou *zwahen,* laver.

Zwirmle. — Tournoyer. *Der Vogel isch s' Dach awe zwirmelt;* cet oiseau a dégringolé du haut du toit.

Zwirwele et **Zwirmele.** — (Haute-Alsace), une toupie faite avec un bouton en os traversé par une petite cheville de bois.

Zwisle. — Parler à voix basse, chuchoter (Haute- et Basse-Alsace). *Was hat er dir in d' Ohre zwiselt?* que t'a-t-il soufflé dans l'oreille? Allemand *flüstern.*

Zwitzere. — Briller, scintiller. *D' Stàrne zwitzere am Himmel;* les étoiles brillent au firmament. En bulgare les étoiles se nomment *Zwitzi.*

L. Rœsch.

ERRATA

Dans la livraison du 1er trimestre 1885, lettre F, page 20, ligne 22, lire *troquer* au lieu de droguer.

Dans la livraison du 2e trimestre 1885, lettre H, page 169, ligne 31, au lieu de *Hoboja* lire *Hobajo.*

Dans la livraison du 3e trimestre 1885, lettre R, page 372, ligne 6, lire *sans* au lieu de sous.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'horlogerie dans les montagnes du Jura. — Essai d'histoire et de statistique industrielles, par M. le Dr Muston. — Dôle, librairie A. Vernier-Arcelin, éditeur, rue des Arènes, 1885, in-8° de 40 pages avec 3 planches.

Voici un opuscule qui intéressera infiniment le lecteur étranger à l'industrie horlogère. Je dis *industrie* pour me placer au point de vue choisi par l'auteur.

Il y a vingt et quelques années M. Muston écrivit, sur le même sujet, une notice destinée aux *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.* Cette notice, si mes souvenirs sont exacts, nous initiait aux progrès successifs réalisés, dans les derniers temps, par cette branche artistique de notre activité industrielle. C'était l'œuvre d'un moraliste dévoué à la prospérité publique. L'esquisse dont nous allons donner un aperçu procède du même sentiment; mais sa base est plus étendue et ouvre un nouvel horizon aux études de l'économie sociale et aux recherches historiques concernant le développement de l'art et de la science appliqués à l'horlogerie.

Je ne sais si M. Muston n'entrevoit pas, entre la nature du sol et les populations qui l'habitent, une certaine affinité, quant aux aptitudes de celles-ci pour un genre d'occupations plutôt que pour un autre. On serait porté à le croire, si l'on doit en juger par le soin qu'il apporte à nous faire connaître tout d'abord la constitution géologique du pays où la moderne industrie horlogère est éclose et où elle a prospéré. Du sommet

Digitized by Google

des montagnes jurassiques, des gorges les plus sombres où elle est née, cette industrie s'est peu à peu étendue et rapprochée des centres commerciaux d'où ses produits se sont répandus sur le monde entier. Mais l'industrie proprement dite, tout en se vulgarisant, tout en donnant, çà et là, naissance à de nouveaux établissements, n'est pas moins demeurée fidèle à ses lieux d'origine et leur a insensiblement conquis le crédit et la notoriété dont ils jouissent de nos jours. Si le calcaire jurassique n'est pas, à vrai dire, le générateur des aptitudes auxquelles nous faisons allusion, il faut trouver ailleurs la solution du problème. M. Muston va nous tirer d'embarras. « Il est évident, dit-il (p. 14), qu'il a fallu d'abord que cette industrie rencontrât un terrain favorable, un goût inné chez les habitants pour l'industrie mécanique, des aptitudes particulières, l'amour du travail, la persévérance, l'application de la pensée, l'habileté des doigts et enfin des conditions accessoires heureuses, *le calme, la solitude des montagnes, les longs hivers, la séquestration forcée par les amas de neige, l'absence de toute distraction et la nécessité de gagner sa vie.* » Telles sont les causes qui ont fait des intelligentes populations du Jura une brillante famille artistique et industrielle.

Dans un rapide coup d'œil technologique, M. Muston nous fait connaître les modifications fondamentales imaginées par les derniers artisans en horlogerie dans la construction de leurs produits et la fécondité des résultats qui en ont été la suite. Il ne manque pas de consacrer quelques lignes biographiques aux inventeurs. C'est ainsi que, dans un aperçu — trop laconique — le lecteur assiste aux origines de la montre, à partir de l'*œuf de Nuremberg* jusqu'à l'*ognon* pour arriver au système *Lépine* qui est la montre moderne mise à la portée de toutes les bourses.

Il n'est pas d'industrie humaine où le travail se soit divisé en spécialités aussi nombreuses que dans l'industrie horlogère.

Digitized by Google

Pour arriver jusqu'à celui qui la porte, la montre *Lépine* a passé entre les mains de plus de trois cents ouvriers dont chacun lui a donné son coup de main spécial. De cette infinie division du travail, sont nés les grands et petits ateliers dont l'ensemble constitue l'industrie horlogère proprement dite. On conçoit dès lors que, grâce à cette division, la construction de ce petit instrument, utilisé à chaque instant du jour et de la nuit par le grand public, s'est propagée de village à village et a enfin envahi tout le territoire jurassique compris dans les circonscriptions classées ainsi par l'auteur du charmant opuscule qui nous occupe: Cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, Berne, Fribourg, Bâle-campagne, Soleure, Schaffouse, Tessin et le Jura français comprenant Beaucourt, Besançon, Ferney-Voltaire et Cluses.

On trouvera dans les notices consacrées à chacune de ces circonscriptions des renseignements bien intéressants, à tous les points de vue: ici se trouvent concentrés, dans de grands ateliers, telle ou telle partie de la montre ouvrée à la machine-outil, là telle ou telle autre partie, ailleurs telle ou telle spécialité de dégrossissage ou d'appropriation de pièces, tandis qu'à domicile des ouvriers habiles donnent aux pièces, pour leur compte ou celui d'un patron, le fini nécessaire à l'art du montage et entrer ensuite dans le commerce. *Sic itur adastra!* disait un jour, par dérision, à un homme de science, mécanicien théorique demeuré modeste, un enrichi par l'une des découvertes du savant. Il oubliait, ce pauvre repu, qu'il n'était qu'un modeste agarick développé par le hasard sur le terrain cultivé par la science et le travail toujours solidaires pour réaliser le bien et la prospérité des peuples. Nulle part cela n'est mieux compris, mieux respecté que dans l'industrie horlogère dont chacune des parties actives est bénéficiaire des autres et aussi de leurs agents commerciaux, car, à quoi servirait de produire si les produits n'avaient pas le placement que leur assurentces derniers. C'est de l'ensemble de ces tra-

Digitized by Google

vaux artistiques etindustriels que M. Muston nous donne la notion dans chacun des chapitres consacrés aux circonscriptions horlogères du Jura.

Il y a d'intéressants renseignements dans cet opuscule de vulgarisation. Arrêtez-vous, une journée seulement, à *Fleurier,* au canton de Genève, touristes qui visitez la Suisse romande! Là, dit M. Muston, tout est chinois. Les devantures des maisons sont garnies de figures, de dessins, de portraits chinois; tous les habitants ont des surnoms chinois et un grand nombre d'entre eux ont le costume chinois. C'est qu'à Fleurier, Bovresse, Saint-Sulpice, Motiers-Travers on fabrique particulièrement les montres *chinoises;* depuis un temps que M. Muston ne dit pas, mais qui est sans doute fort éloigné, ces habitants ont cherché en Chine des débouchés à leur fabrication, y ont établi des comptoirs et en ont rapporté au pays des usages, des coutumes adoptés de père en fils bien longtemps avant que la majorité des Européens aient admis qu'au-delà des mers le soleil se lève avec la même régularité que sur notre continent. Arrêtez-vous à Fleurier, clubistes vosgiens et alpins, et là vous apprendrez que tout Chinois qui fait usage de la montre en possède deux dont l'une sert à contrôler la marche de l'autre, puis étonnez-vous de l'estime dont jouit le Chinois, depuis bien longtemps, dans un coin pittoresque du canton de la vieille Genève.

Je ne sais si, comme la céramique, l'horlogerie a ou non sa littérature historique et spéciale. Si elle ne l'a pas elle l'aura certainement un jour, car déjà l'on se dispute à des prix élevés, d'antiques pendules des règnes de Louis XIV et de Louis XV. Les amateurs de l'avenir attacheront autant de prix à l'*œuf de Nuremberg,* aux *montres à tourbillon* et à *corde à boyeau* comme antiquités de leurs collections, qu'ils en attachent à un plat *Vieux-Rouen,* à une soupière de *Nevers,* à une aiguière de *Moustier,* à une fayence de *Strasbourg,* ou à telles autres pièces d'*Oiron,* de *Saxe* ou de *Hollande.* Il n'y a pas que la

Digitized by Google

vieille fayence ou la vieille porcelaine authentiques qui constituent les antiquités dignes de figurer dans nos musées. Les produits de l'horlogerie, sans en excepter le *coucou de la Forêt-Noire,* méritent à tous égards, ce nous semble, d'être recueillis pour marquer les étapes parcourues avant d'arriver aux perfectionnements et aux progrès réalisés de nos jours.

Si les horlogers et les horloges célèbres ont leurs histoires particulières, nous ne sachons pas que l'horlogerie ait, comme la céramique, son histoire générale et condensée à l'usage des amateurs et des curieux. Cela tiendrait-il, par hasard, à ce que, dans les siècles passés, on pouvait être horloger sans patente royale ou seigneuriale et à ce que la noblesse ne se fît pas horlogère comme elle se fit céramiste?

Quoique écrit au point de vue purement économique, le petit travail de M. Muston nous paraît répondre, à beaucoup d'égards, aux exigences que nous signalons.

Une petite ville du Sundgau, Ferrette, qui fut résidence princière, manifestait naguère le désir de voir l'industrie horlogère du Jura s'établir au pied de la ruine de ses anciens seigneurs. Son nouveau maire, qui porte un nom connu et estimé en Alsace, M. Cassal, trouvera dans l'opuscule de M. Muston d'utiles renseignements sur ce qui peut être fait dans le but de donner satisfaction au désir de ses administrés.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Confusion à rectifier

Page 283 de l'année courante. — Par inadvertance on a fait une confusion que l'auteur, M. Henri Bardy, n'a point commise. Du gouverneur de la Lorraine, le marquis de la Ferté Senneterre, assiégeant Belfort, on a fait Gaspard de Champagne, qui était l'assiégé et le mari d'Henriette de Coligny, non de Anne, femme du prince Georges de Montbéliard.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIV DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1885

JANVIER — FÉVRIER — MARS

Pages

F.-K. — L. Roesch. — Glossographie des patois de l'Alsace — Introduction — Première partie — Idiome tudesque — Observations de l'auteur sur l'accentuation et la lecture — Glossographie — Lettres A, B, C, D, E, F, G 5-23

Eugène Fallot — Essais d'interprétations celtiques — Etude sur le sens du mot *Bälchä* — Une erreur étymologique — Interprétation par le breton armoricain du mot *Bälchä*, nom allémanique de plusieurs hautes montagnes — Origine du nom de la ville de Montbéliard — Un nom mulhousien, *Benner* 24-32

Arth. Benoit. — Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas, le philosophe bienfaisant, 1737-1766 — Baillage de Fénétrange — Fénétrange — Pisdorf — Diedendorf — Berthelming — Bettborn — Büst — Langatte — Metting — Mittersheim — Munster — Postroff — Schalbach — Wieberswiller — Wolfskirchen 33-59

Ch. Berdellé. — Le Firobe sundgowien, opérette en 2 actes, paroles sundgowiennes d'Auguste Stœber, musique de Joseph Heyberger, professeur au Conservatoire de Paris — Traduction française 60-94

Ch. Canel. — Recherches historiques sur l'état et le développement de l'instruction primaire à Héricourt, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours *(Suite et fin)* — L'instituteur chantre — Salles d'asile de la ville d'Héricourt — Considérations générales sur la condition sociale des anciens maîtres d'école et des instituteurs actuels — Conclusion — Tableaux des anciens maîtres et maîtresses d'eschole — Notice sur Jean Pétrole Pavot Damotte, régent en 1792 95-125

Digitized by Google

Pages

P.-E. Tueffert. — L'Alsace artistique *(Suite)* — Adolphe Braun, photographe — Benjamin Ulmann, peintre d'histoire..... 126-135

Frèd. Kurtz. — Bibliographie — I. Haguenau au temps de la Révolution, par J. Klélé — II. Bibliographie vosgienne de l'année 1883, par N. Haillant — III. Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais..... 136-144

AVRIL — MAI — JUIN

Ernest Lehr. — Du régime de la propriété foncière chez les Germains — Propriété collective — Propriété privée — Aucoc et Fustel de Coulanges à l'Académie des sciences morales — Historique — Preuves et avis de M. Lehr sur la question..... 145-167

Louis Roesch. — Glossographie des patois de l'Alsace *(Première suite)* — Lettres H, I, J, K, L, M, N..... 168-185

Arth. Benoit. — Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas, le philosophe bienfaisant, 1737-1766 *(Première suite)* — Bailliage de Lixheim — Hellering 186-209

Charles Berdellé. — Légendes et traditions alsaciennes — Le Nain aux Clochettes — L'Auberge des Revenants — Le Secours des Trépassés — Le Carnage de Saverne — La Cloche de Ruelisheim — La Chèvre du Glœckelsberg — Le Géant du Nideck — Le Prieur de Neubourg — Le Tribunal des Morts — Les deux Veuves..... 210-228

Arth. Engel. — Sigillographie de l'Empire byzantin, par Gustave Schlumberger — Publications antérieures de M. Schlumberger — Sa Numismatique de l'Orient latin — Sa Sigillographie de l'Empire byzantin — Bulles byzantines, etc..... 227-235

P.-J. Tallon. — Le traitement hydrothérapique et religieux des fous à Saint-Dizier (Haut-Rhin) — Saint-Dizier, lieu de pèlerinage — On y amène les fous — Le traitement auquel ils sont soumis — Arcature byzantine du catafalque de Saint-Dizier — Origine du traitement — Bains froids — Guérisons..... 236-244

P.-E. Tueffered. — L'Alsace artistique *(Suite et fin* des artistes qui ne sont plus) — Paul-Gustave Doré — Eugène Ensfelder — Joseph-Frédéric Flaxland — L'art lithographique

Digitized by Google

Pages

en Alsace et ses principaux représentants — Engelmann — Simon — Silbermann. — Supplément : Biehler Jean-Félix — Buhler Jean-Frédéric — Deubler Jean-Jacob — Egner Jean-Félix — Franckenberger Tobie — Frey — Haldenwanger et Hans — Heiller — Lavalette — Manlich — Merlin Charles-Louis — Ortlieb David — Rothmuller Jacques — Rudinger Georges — Scham Lucas — Silbermann Jean-André — Wahl Joseph — Weinzorn Eugène — Weiss Jean-Martin et Zipelius..... 245-279

Frèd. Kurtz. — Bulletin bibliographique — I. Cartulaire de Mulhouse, tome troisième, par X. Mossmann — II. Biographie de Jean-Louis Stoltz — III. Le Livre d'or de Strasbourg, par M. Kindler de Knobloch — IV. Bulletin de la Société philomatique vosgienne — V. Catalogue des alsatiques de feu Charles Gérard — VI. Voyage aux châteaux historiques des Vosges, par Henri Ganier..... 280-288

JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

Rod. Reuss. — Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade, Charles de Butré, 1724-1805 — Les livres et les papiers du vieux Fritz — Le baron Charles de Butré — Sa biographie — Ses correspondants, Mirabeau, Turgot, Raynal, Dupont de Nemours, La Tour d'Auvergne, le margrave de Bade, etc..... 289-310

F. Poly. — Un dernier épisode de la conquête de la Franche-Comté — Breuche-la-Grand — Condamnations — Exécution — Lettres de grâce..... 311-320

Aug. Chenot. — Notice historique sur l'exercice des cultes dans l'église de Tavey (Haute-Saône) 1565-1885 — Le simultanéum de 1565 à 1623 — L'église aux seuls protestants de 1623 à 1684 — Aux seuls catholiques de 1684 à 1690, etc.. 321-345

Charles Berdellé. — Trois-Epis (dans la Haute-Alsace) — Poésies d'Auguste Stœber, traduites en français — Salut au loin — Aux cimes, montez ! — Légende du pèlerinage — Que vas-tu faire aux Trois-Epis ? — Forêt de la montagne — Le Dimanche au Paradis — Soirée sur le Galz — Illumination des Alpes — Bellevue — Solitude, etc. — Notes.. 346-365

Louis Roesch. — Glossographie des patois de l'Alsace *(Suite)* — Lettres O, P, Q, R, S..... 366-379

Digitized by Google

Pages

P.-E. Tuefferd. — Biographie du prince Georges de Montbéliard et d'Anne de Coligny, sa femme 380-391

P.-J. Tallon. — Coutumes populaires — I. L'hirondelle — II. Le 1er mai — III. Le lundi de Pentecôte..... 392-399

Arth. Benoit. — Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas, le philosophe bienfaisant, 1737-1766 *(Suite)* — Prévôté royale de Bouquenom — Saar-Union — Saar-Bockenheim — Saarwerden — Duché de Lorraine 400-424

Fréd. Kurtz. — Bibliographie — I. La justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg, par Rod. Reuss — II. La réunion de Toul à la France, par M. le marquis de Pimodan 425-430

Dr Schricker. — Prix fondé par feu M. Lamey..... 431-432

OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

Rodolphe Reuss. — Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade, Charles de Butré, 1724-1805 *(Première suite)* — Sa position officielle à la cour du Margrave — Ses calculs agraires — Sa sentimentalité — Sa correspondance avec Mirabeau — Les encouragements physiocratiques de l'*Ami des hommes* — Butré à Mannheim — Son mémoire à Mirabeau sur les lents progrès de la doctrine — Butré étudie les maîtres hermétiques — Clavier du Plessis et le *Moniteur de la science* — Butré à Strasbourg — Saltzmann — La Margravine, etc..... 433-465

X. Mossmann. — Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de trente ans, tirés des archives de Colmar — 10 janvier 1645 — La guerre éloignée de l'Alsace — Jean-Balthasar Schneider, député de Colmar en Westphalie — Ses rapports avec les députés français et suédois — Les négociations — Propositions des deux couronnes..... 466-484

N. N. — Le siège de Belfort du 24 décembre 1813 au 16 avril 1814 — La victoire trahit le grand homme — L'année 1813 est féconde en revers — Les traditions républicaines sont effacées dans l'armée et dans le peuple — Les Suisses ouvrent les portes de France à 200,000 ennemis — Belfort est investi — La défense se prépare péniblement — Imprévoyances et dénûments — Premières escarmouches — Commencement du bombardement..... 485-512

Digitized by Google

Pages

ARTH. BENOIT. — Les protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas *(4e suite et fin)* — XV pièces justificatives des récits précédents — Inhumations — Le prince de Beauveau à la tour de Constance — Actes de l'état-civil — Dénonciations — Scandales — Repos du dimanche — Viande en Carême — Abjurations — L'abbé Roye — L'évêque de Montmorency, etc. 513-539

CH. BERDELLÉ. — Les Trois-Épis dans la Haute-Alsace *(Première suite et fin)* — La Fia-Côte — Le Géant du Hohnack — La fontaine Briant — Le comte Ulrich de Ferrette — Bruyères blanches et roses — Parnassia palustris — Viola tricolor grandifolia — Arnica montana, etc. — Notes de l'auteur — Notes du traducteur 540-555

LOUIS ROESCH. — Glossographie des patois de l'Alsace *(Suite et fin de la première partie)* — Lettres T, U, V, W, X, Z ... 556-565

FRÉD. KURTZ. — Bulletin bibliographique — L'horlogerie dans les montagnes du Jura, par M. le docteur Muston 566-570

TABLE DES MATIÈRES 571-575

Digitized by Google

MULHOUSE, IMPRIMERIE VEUVE BADER ET Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

MULHOUSE, IMPRIMERIE VEUVE BADER ET Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

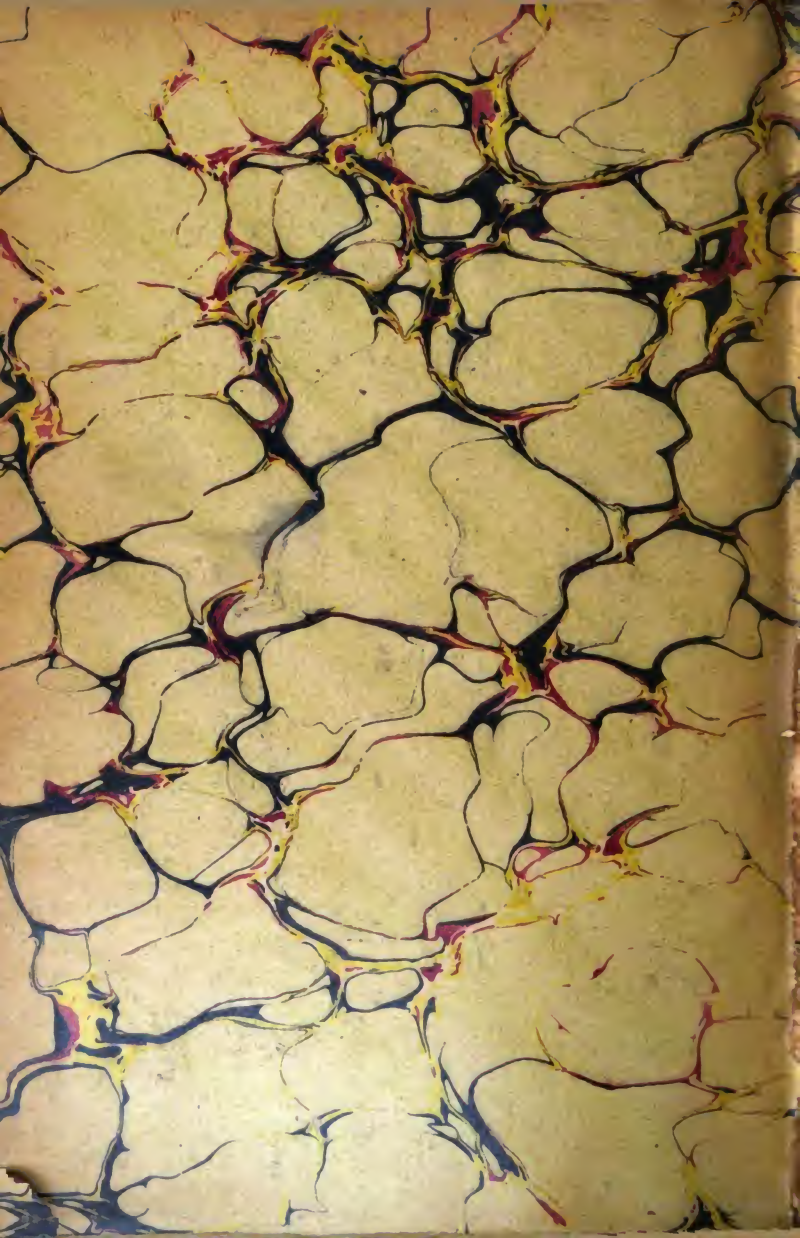

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 2441

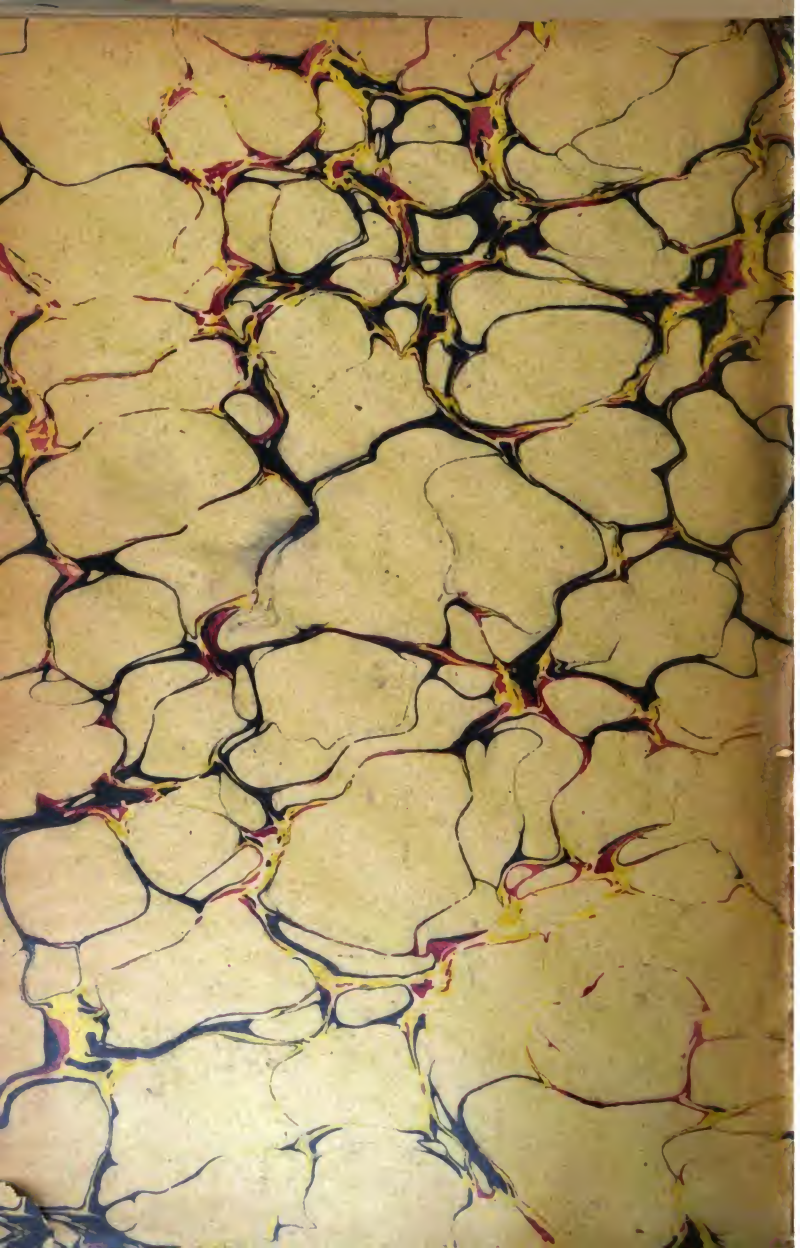

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 2441

Digitized by Google